

**Syndicat  
mixte**  
*du Chalonnais*

# Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais

## Rapport de présentation

### TOME 2 : Diagnostic

Projet de SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du 02 juillet 2019,

Le Président,

Sébastien MARTIN





## SOMMAIRE

PARTIE 1. Démographie et armature urbaine.....	5
<b>CONTEXTE, DEFINITIONS ET TERMINOLOGIES EMPLOYEES.....</b>	<b>7</b>
<b>DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>9</b>
1. Une répartition démographique en profonde mutation .....	9
1.1. Une évolution globale modeste.....	9
1.2. Des dynamiques internes marquées par la périurbanisation .....	10
1.3. Un regard sur les EPCI.....	13
2. Les migrations : un reflet de l'attractivité résidentielle .....	13
2.1. Des flux importants à la croisée des échanges nationaux entre nord et sud.....	14
2.2. Une attractivité différenciée entre agglomération et périphéries .....	17
2.3. Profils des migrants .....	18
2.4. Les migrations internes confortent le développement des périphéries .....	21
3. Le vieillissement de la population : un horizon rapproché .....	22
4. Des ménages de plus en plus petits.....	25
5. Perspectives et enjeux démographiques.....	28
5.1. Les projections démographiques – éléments d'approche.....	28
5.2. Evolutions démographiques : quels enjeux pour le territoire chalonnais ? .....	30
<b>L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE DU SCOT.....</b>	<b>32</b>
1. Une géographie régionale et inter-régionale .....	32
2. L'armature urbaine du SCoT : une méthode .....	35
3. Les fonctions urbaines des communes .....	35
4. L'accessibilité des communes .....	38
5. L'offre d'équipements et de services .....	39
6. Une typologie des communes du SCoT .....	43
7. Quelle organisation du territoire ?.....	48
<b>ANNEXE.....</b>	<b>50</b>

PARTIE 2 Habitat .....	53
1. Etat des lieux du parc de logement .....	55
1.1. Un parc de logement qui tend à se desserrer en dehors de l'agglomération chalonnaise .....	55
1.2. La prédominance de l'habitat individuel .....	57
1.3. Une vacance toujours élevée mais disparate .....	61
1.4. Un parc de logements globalement ancien .....	63
1.5. Une spécialisation spatiale des statuts d'occupation .....	65
2. Les marchés immobiliers .....	71
2.1. La construction neuve portée par les périphéries et toujours au ralenti depuis 2008 .....	72
2.2. Un déséquilibre territorial pour l'accès à la propriété .....	77
2.3. Le marché locatif de la CA du Grand Chalon plus dynamique en dehors de la ville de Chalon-sur-Saône .....	87
3. Enjeux et politiques locales en matière d'habitat .....	88
3.2. Les enjeux d'une mise en cohérence des politiques futures de l'habitat .....	88
PARTIE 3. Economie .....	93
Préambule .....	94
1. Le contexte régional .....	95
1.1. Une faible croissance de la richesse .....	95
1.2. La croissance bourguignonne freinée par sa structure sectorielle et sa démographie .....	95
1.3. Les créations d'établissements ne sont pas synonymes d'emplois .....	97
1.4. Un manque d'atouts sectoriels pour relancer le développement économique .....	98
1.5. Une région sans moteur économique solide .....	101
2. L'économie du SCoT du Chalonnais .....	103
2.1. Un dynamisme économique mitigé .....	103
2.2. Un territoire en quête d'une meilleure attractivité .....	107
2.3. Un marché du travail qui connaît des difficultés .....	109
2.4. Les perspectives de développement .....	114
2.5. L'économie du SCoT : ce qu'il faut retenir .....	117
3. L'emploi et le tissu économique au sein du SCoT du Chalonnais .....	118
3.1. Une concentration de l'emploi au sein de l'agglomération chalonnaise .....	118
3.2. Un renforcement du tissu économique sur tout le territoire .....	121
3.3. Des choix de résidence des actifs qui diffèrent selon leur activité .....	124
3.4. L'emploi et le tissu économique par EPCI : ce qu'il faut retenir .....	127
4. Les secteurs et filières du Chalonnais .....	128
4.1. L'agriculture, une ressource économique et identitaire .....	128
4.2. L'industrie, un atout historique .....	134
4.3. La construction, un secteur en difficulté ces dernières années .....	137
4.4. Les services, un secteur toujours en développement .....	139
4.5. Un appareil commercial qui répond aux besoins de la population .....	146
5. Le foncier économique .....	169

5.1. Les zones d'activités économiques du Chalonnais .....	169
5.2. Des disponibilités foncières importantes.....	173
5.3. Aménagement, services, équipements : un bond qualitatif à franchir.....	175
6. Annexes.....	178
<b>PARTIE 4. Mobilité .....</b>	<b>173</b>
Mobilité des voyageurs.....	181
1. Positionnement géographique et intégration aux réseaux de transports nationaux.....	181
2. Des mobilités de voyageurs dominées par la voiture .....	184
2.1. Des raisons historiques .....	184
2.2. « Une voiture dans la tête ».....	194
3. Des modes alternatifs à la marge .....	199
3.1. Des transports collectifs diversifiés.....	199
3.2. Des modes actifs peu visibles .....	203
4. Vers un équilibre plus durable des modes de transports des usagers .....	207
4.1. Les enjeux d'un équilibre.....	207
4.2. Les perspectives.....	216
Mobilité des marchandises.....	225
1. La région comme maille d'étude principale.....	225
1.1. 85 millions de tonnes de marchandises en Bourgogne .....	225
1.2. Une domination nette du secteur routier.....	225
2. Le Chalonnais suit la tendance nationale .....	226
2.1. Un réseau routier très utilisé.....	227
2.2. Le fluvial en recul.....	229
2.3. Vers un fort développement du fret ferroviaire ?.....	230
3. La logistique urbaine .....	231
3.1. Aujourd'hui, une plateforme et des zones d'activités.....	231
3.2. E-commerce : demain, davantage de points d'échanges ? .....	232
<b>PARTIE 5. Occupation et consommation des sols .....</b>	<b>235</b>
1. L'occupation des sols : un territoire majoritairement agricole et naturel mais de plus en plus artificialisé .....	237
1.1. Une artificialisation majoritairement due à l'urbanisation et aux infrastructures.....	237
1.2. Une répartition hétérogène des sols naturels et agricoles selon les EPCI .....	240
1.3. Une consommation de sols agricoles de 22 hectares/an entre 2009 et 2013 .....	240
2. Consommation des sols : une évidente périurbanisation .....	241
2.1. L'urbanisation entre 1950 et 2013 .....	241
2.2. Les consommations d'espaces entre 2003 et 2012.....	251
2.3. Conclusion : une périurbanisation bien présente et un rythme d'urbanisation élevé .....	253

PARTIE 6. Tourisme.....	259
1. Une situation géographique avantageuse .....	261
2. Une organisation touristique locale structurée.....	262
3. Etat des lieux de l'offre et de la demande.....	263
3.1. L'offre d'hébergement.....	263
3.2. Profil de la demande.....	268
4. Les filières touristiques à valoriser.....	270
4.1. Le cyclotourisme.....	270
4.2. Le tourisme fluvial.....	273
4.3. L'œnotourisme.....	274
4.4. Le tourisme patrimonial et culturel.....	276
4.5. L'évènementiel : le festival Chalon dans la rue.....	277
5. Les perspectives de développement des activités touristiques .....	278
6. Les enjeux de développement touristique du Chalonnais .....	279
6.1. Capturer les flux touristiques .....	279
6.2. Conforter les filières existantes.....	279
6.3. Développer la complémentarité entre les filières .....	280
6.4. Favoriser l'itinérance .....	280

# **PARTIE 1. Démographie et armature urbaine**



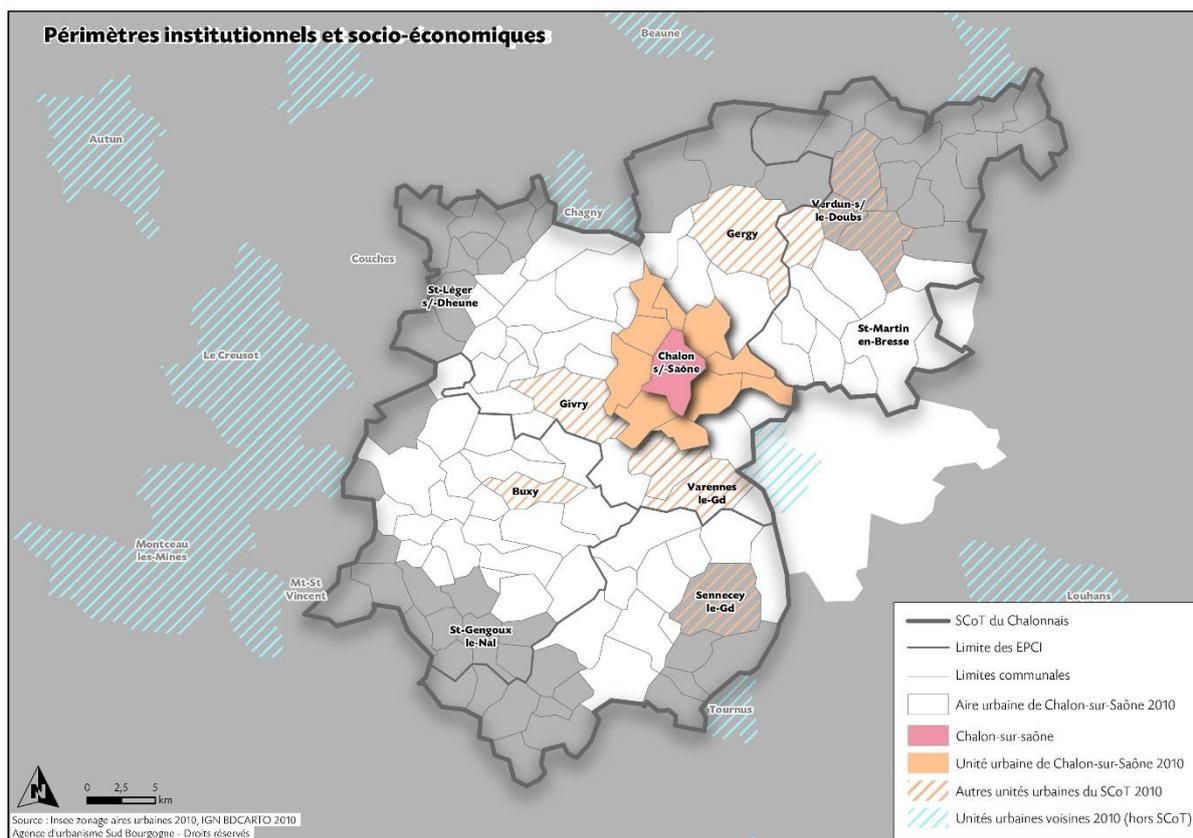
## CONTEXTE, DEFINITIONS ET TERMINOLOGIES EMPLOYEES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre du SCoT du Chalonnais regroupe quatre EPCI représentant 137 communes. Le fonctionnement socio-économique est toutefois différent de celui des périmètres institutionnels.

Le découpage en unités et en aires urbaines de l'INSEE répond à cet objectif.

Les unités urbaines désignent les ensembles bâtis continus de plus de 2000 habitants. Ce seuil d'habitants relativement bas permet de distinguer plusieurs villes et bourgs sur le territoire : Chalon et ses communes limitrophes, mais également Gergy, Varennes-le-Grand, Givry, Buxy, Sennecey-le-Grand et Verdun-sur-le-Doubs.

Les aires urbaines permettent une approche des zones d'influence des agglomérations, en identifiant les communes dont au moins 40% des actifs occupés travaillent dans une unité urbaine ou dans les communes attirées par celle-ci. La principale aire urbaine du territoire est celle de Chalon-sur-saône, qui regroupe 91 communes et un peu plus de 133 000 habitants en 2010. Près de 90% de cette aire urbaine (81 communes, 122 815 habitants) se trouve dans le périmètre du SCoT du Chalonnais.



Dans le détail, trois entités doivent être distinguées au sein de l'aire urbaine chalonnaise :

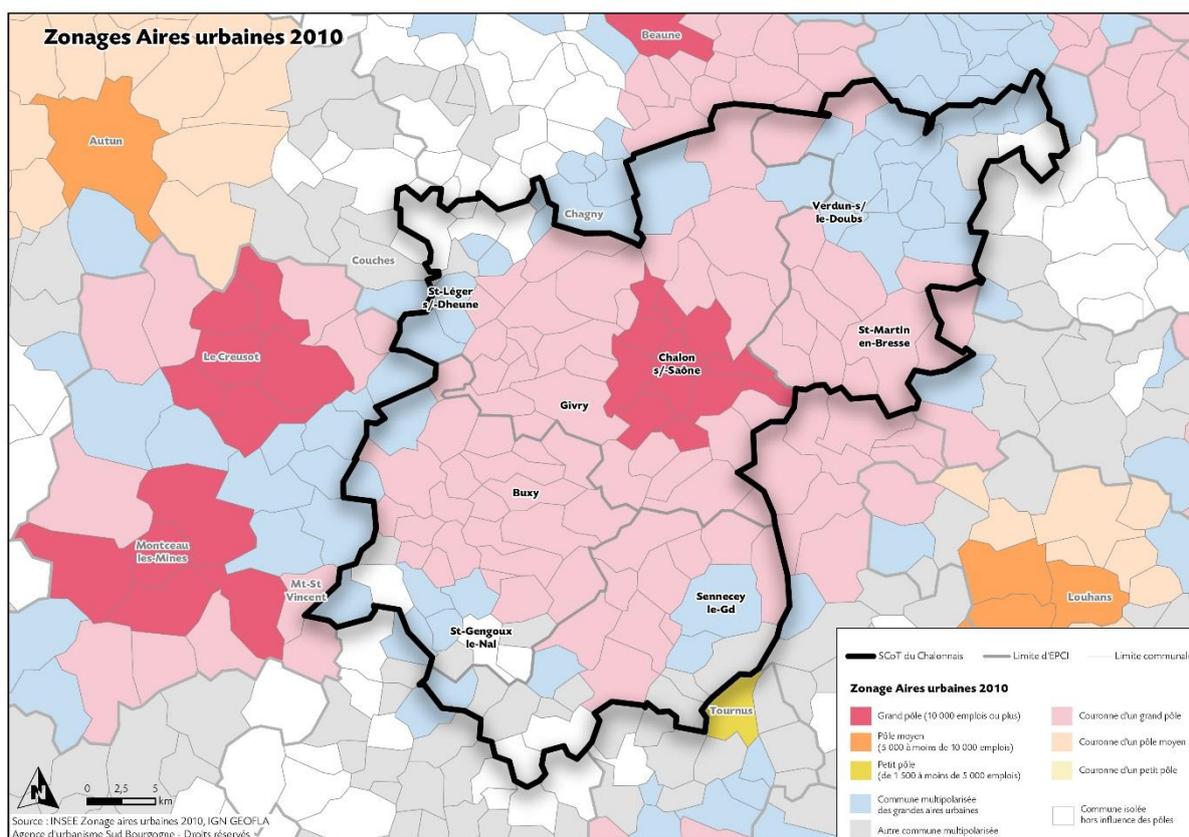
La **ville-centre**, Chalon-sur-Saône

Le reste de l'unité urbaine, constituée des communes de Saint-Rémy, Lux, Saint-Marcel, Oslon, Chatenoy-en-Bresse, Crissey-Fragnes, La Loyère, Champforgeuil et Chatenoy-le-Royal. Ces

communes peuvent globalement être désignées comme étant la **première couronne** de l'agglomération chalonnaise.

Hors de l'unité urbaine, le reste des communes appartenant à l'aire urbaine vit en étroite relation avec le pôle urbain. Elles représentent, de manière simplifiée, la **couronne périurbaine** de l'agglomération chalonnaise.

Si l'aire d'influence de l'agglomération chalonnaise constitue indiscutablement un élément central des dynamiques en cours, l'étendue du territoire du SCoT amène également à prendre en compte celles des principales villes et bourgs avoisinants.



Ainsi, les agglomérations du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Beaune polarisent les franges ouest et nord du territoire. Les attractions des villes de Dole et de Mâcon sont bien moins lisibles, et se limitent aux marges du périmètre.

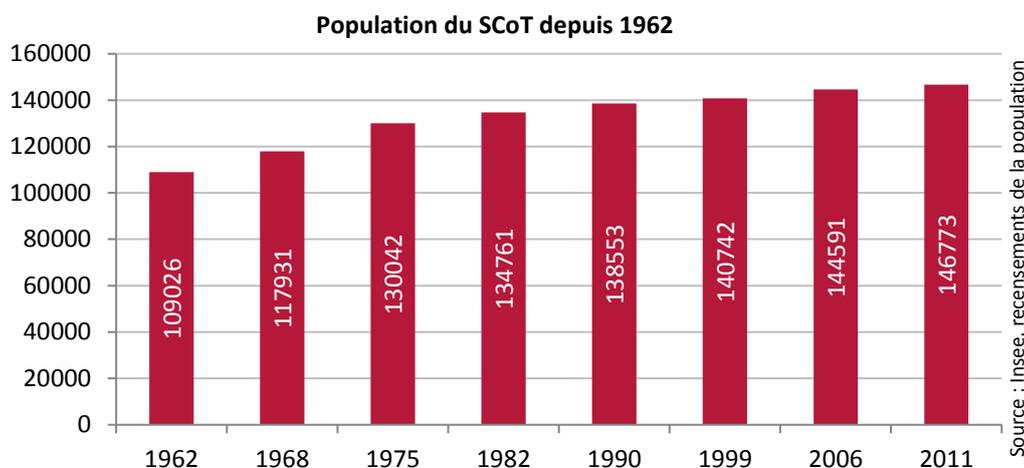
Trois communes appartiennent aux couronnes de pôles voisins, et plus d'une quarantaine sont partagées entre plusieurs aires d'attraction. Le nord de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse apparait ainsi comme un territoire lié à plusieurs agglomérations.

## DEMOGRAPHIE

### 1. Une répartition démographique en profonde mutation

#### 1.1. Une évolution globale modeste

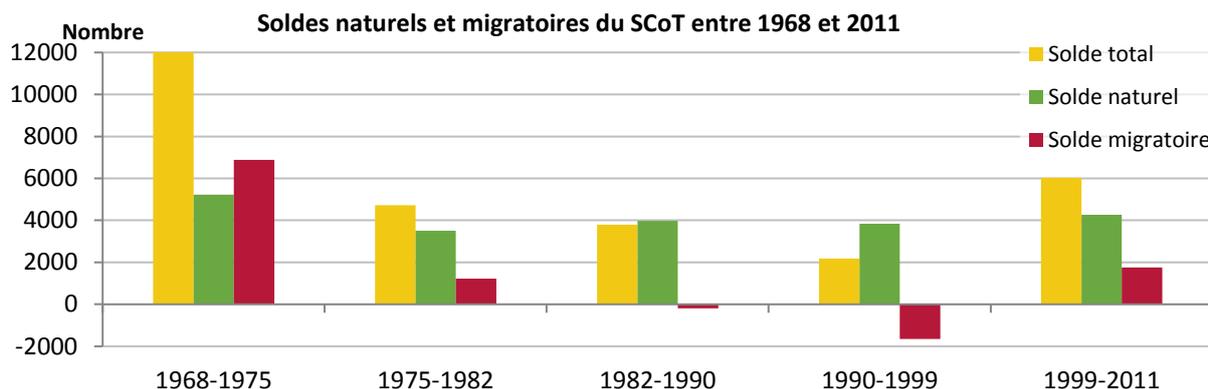
Entre 1962 et 2011, la population du SCoT est passée de 109 026 à 146 773 habitants. Cette croissance suit globalement celle de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, qui représente 84% de la population du SCoT en 2011. Le SCoT compte désormais pour 27% dans la population départementale (555 999 habitants en 2011).



L'évolution de la population s'est cependant faite à un rythme hétérogène. Soutenue par le baby-boom et par une forte immigration jusqu'en 1975, la progression démographique s'est depuis ralentie sous l'effet conjugué d'un tassement du solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et d'un arrêt des apports migratoires. Nuls voire négatifs dans les décennies 80 et 90, ceux-ci ont amorcé une légère reprise depuis 1999.

Le rythme annuel de progression s'établit à +0,35% depuis 1999. La région chalonnaise devance ainsi légèrement les tendances départementales et régionales, toutes deux à +0,20% par an sur la même période. Elle reste toutefois en retrait par rapport au rythme constaté au niveau national (+0,50% par an entre 2006 et 2011).

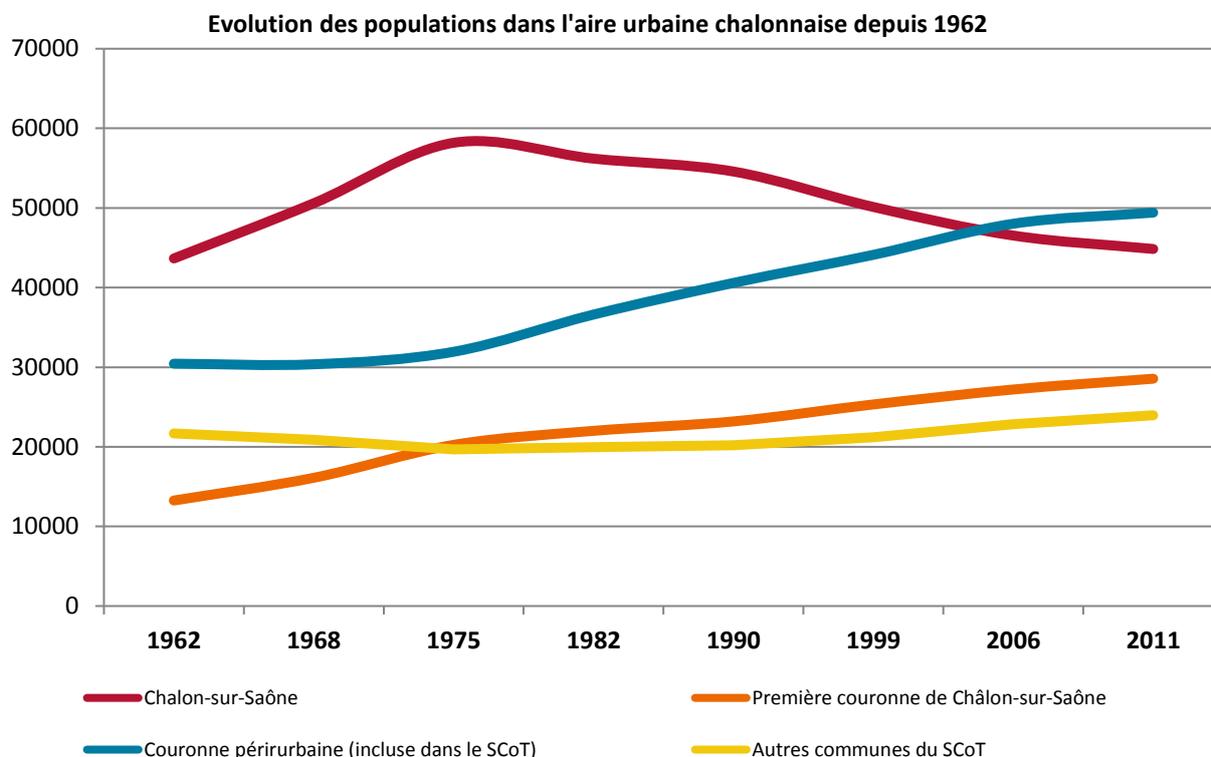
La croissance du territoire reste donc majoritairement maintenue par une dynamique naturelle désormais modeste, de l'ordre de +0,2% par an sur la dernière décennie (+0,4% par an pour la moyenne nationale).



Source : Insee, recensements de la population

### 1.2. Des dynamiques internes marquées par la périurbanisation

A l'instar de la plupart des agglomérations françaises, le territoire chalonnais connaît depuis les années 70 un phénomène de perte d'attractivité de son centre en faveur de ses périphéries. D'abord localisée sur la première couronne de Chalon-sur-Saône, cette dynamique s'est peu à peu étendue. A l'échelle de l'aire urbaine, la population des communes de la couronne périurbaine dépasse désormais celle de la ville-centre.



Source : Insee, recensements de la population

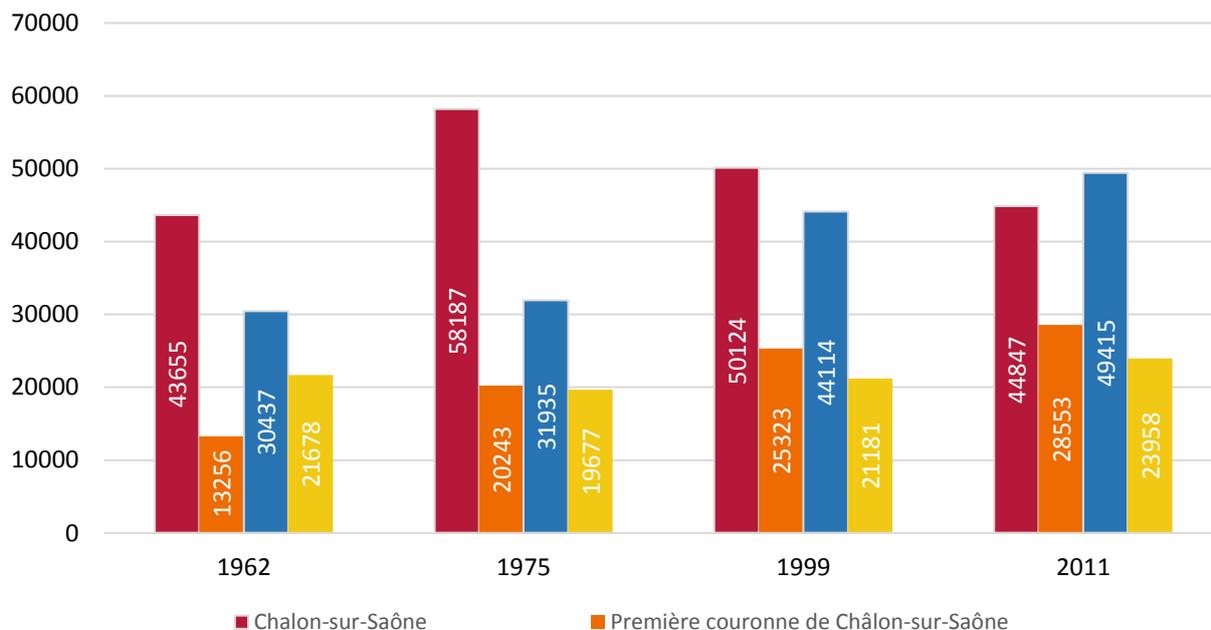
En 2011, la ville de Chalon-sur-Saône représente près de 31% de la population du SCoT. Elle pâtit d'un solde migratoire négatif depuis une quarantaine d'années et a perdu près de 5300 habitants entre 1999 et 2011, au rythme de -0,92% par an.

La première couronne (19% de la population du SCoT) gagne de nouvelles populations de manière continue depuis les premiers recensements. Avec près de 3200 habitants de plus entre 1999 et 2011, elle connaît un rythme de croissance soutenu de +1,01% par an.

La couronne de l'aire urbaine accueille 34% de la population du territoire. Sa partie incluse dans le périmètre du SCoT a gagné 5300 habitants, en augmentation de +0,95% par an depuis 1999.

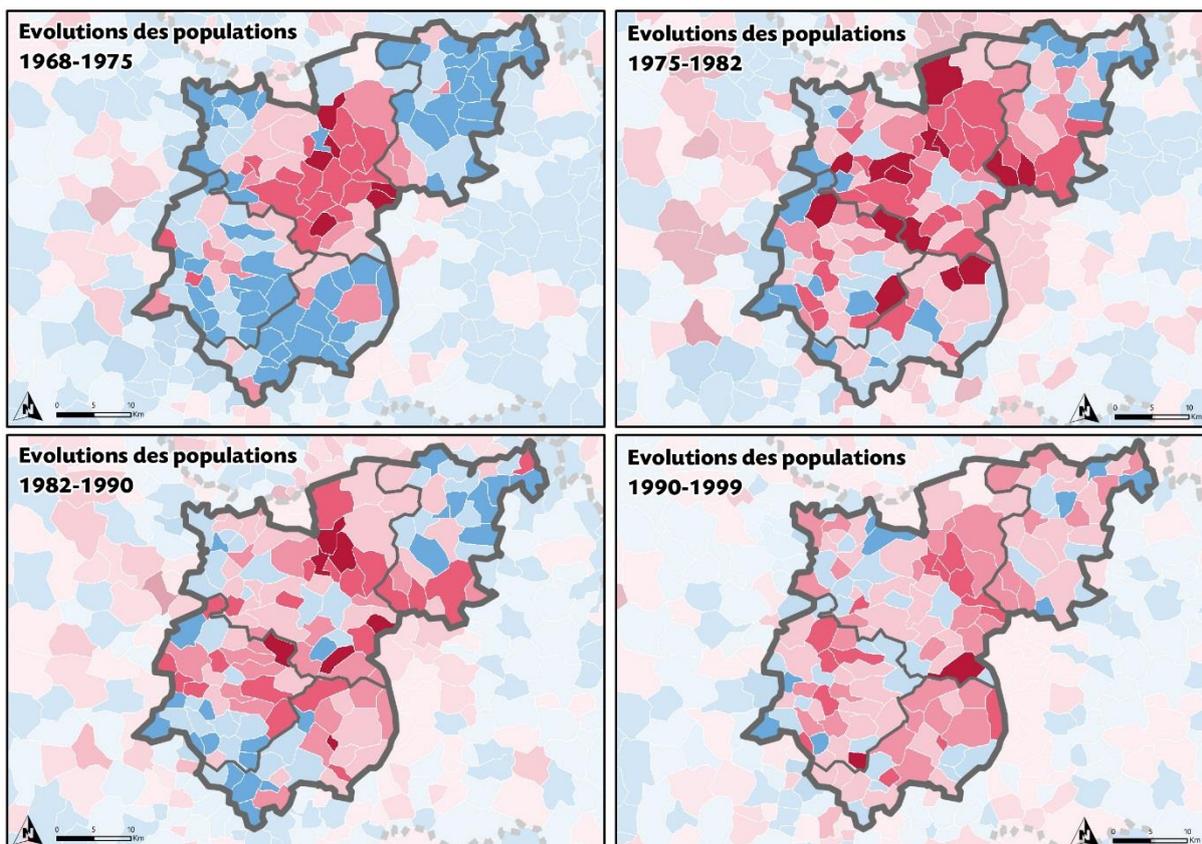
Enfin, les communes du SCoT hors de l'aire urbaine chalonnaise ont accéléré leur progression démographique depuis les années 90. Elles accueillent 2777 habitants de plus, soit +1,03% par an en moyenne sur la période 1999-2011.

Evolution des populations dans l'aire urbaine chalonnaise depuis 1962



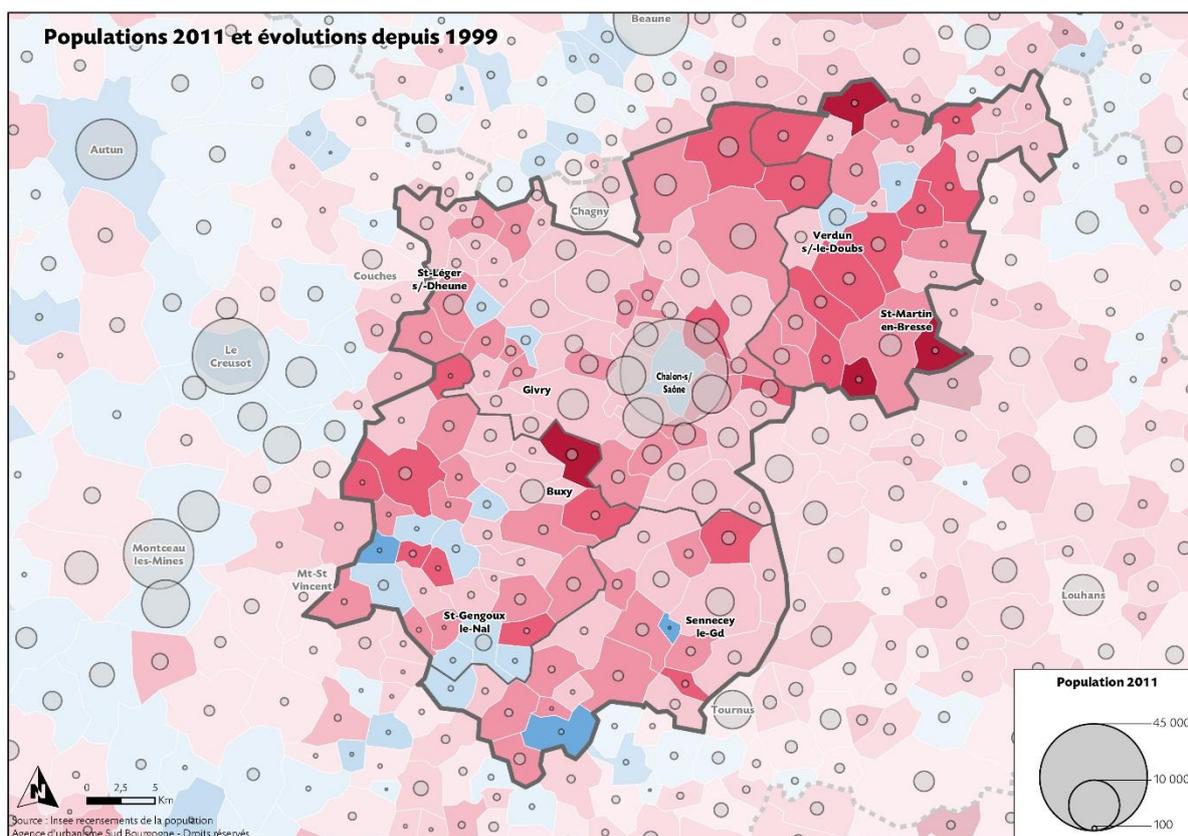
	1962	1975	1999	2011	Variation annuelle 1999-2011
Chalon-sur-Saône	43655	58187	50124	<b>44847</b>	<b>-0,92%</b>
Première couronne	13256	20243	25323	<b>28553</b>	<b>1,01%</b>
Couronne périurbaine (incluse dans le SCoT)	30437	31935	44114	<b>49415</b>	<b>0,95%</b>
Autres communes du SCoT	21678	19677	21181	<b>23958</b>	<b>1,03%</b>

Source : INSEE recensements de la population

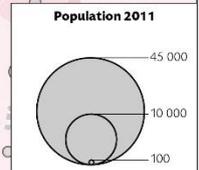


Variation annuelle moyenne de la population

<span style="color: blue;">■</span> En deçà de -1%	<span style="color: lightcoral;">■</span> Entre 0 et +1%	<span style="color: red;">■</span> Entre +2 et +4%
<span style="color: lightblue;">■</span> Entre -1 et 0%	<span style="color: pink;">■</span> Entre +1 et +2%	<span style="color: darkred;">■</span> Au delà de +4%



Source : Insee recensements de la population  
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés



### 1.3. Un regard sur les EPCI

Le phénomène de développement des périphéries se retrouve partiellement dans les chiffres des intercommunalités sur la période 1999-2011.

La CA du Grand Chalon connaît une croissance très faible. Ceci marque toutefois des écarts importants entre la ville-centre et les autres communes de l'intercommunalité, qui prennent une part importante du développement démographique du SCoT.

Les CC Sud Côte Chalonnaise et Entre Saône et Grosne voient leur population augmenter à un rythme annuel proche des +1% depuis les années 70. Bénéficiant de leur cadre de vie attractif et de leur accès aisé à l'agglomération chalonnaise, leur croissance repose essentiellement sur un solde migratoire positif.

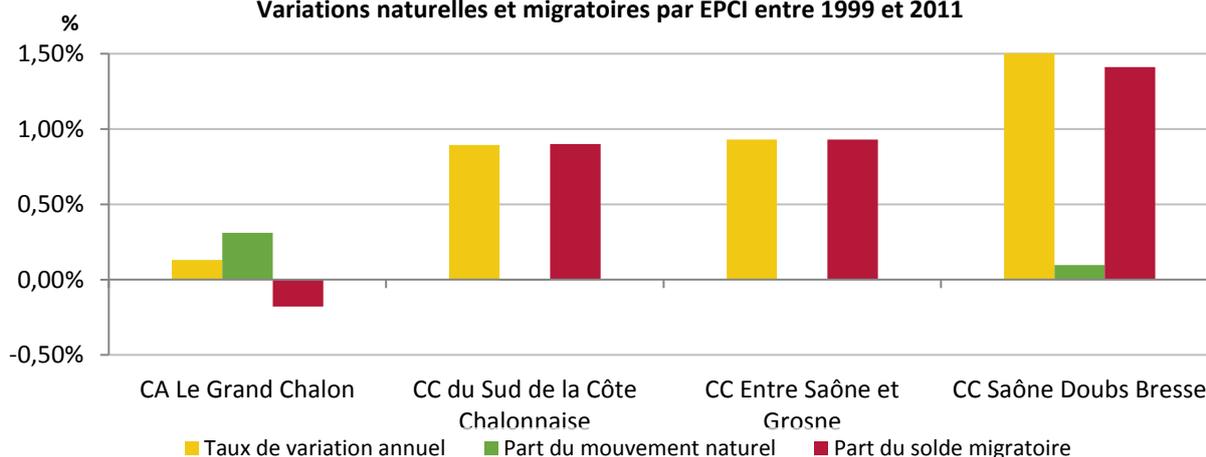
La CC Saône Doubs Bresse connaît un accroissement fort de sa population démarré sur la dernière décennie, sur un rythme de +1,5% par an. Là aussi cette progression est essentiellement due aux arrivées de nouveaux ménages.

Evolution de la population par EPCI depuis 1962

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	Variation annuelle 1999-2011 (%)
CA Le Grand Chalon	80990	90865	104395	107866	110447	110608	111936	112367	0,13%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	9437	9119	8688	9124	9635	10290	11004	11450	0,89%
CC Entre Saône et Grosne	8886	8717	8387	8688	9097	9997	10665	11171	0,93%
CC Saône Doubs Bresse	9713	9230	8572	9083	9374	9847	10986	11785	1,51%
SCoT du Chalonnais	<b>109026</b>	<b>117931</b>	<b>130042</b>	<b>134761</b>	<b>138553</b>	<b>140742</b>	<b>144591</b>	<b>146773</b>	<b>0,35%</b>

Source : INSEE recensements de la population

Variations naturelles et migratoires par EPCI entre 1999 et 2011



Source : Insee, recensements de la population

## 2. Les migrations : un reflet de l'attractivité résidentielle

Après une vingtaine d'années de croissance soutenue uniquement par les dynamiques naturelles, la décennie 2000 se distingue par un retour d'un solde migratoire positif sur le SCoT. Il faut donc

étudier la nature et la répartition des migrations résidentielles, qui représentent des flux de population conséquents.

Ces migrations sont mesurées grâce aux dernières données de l'INSEE disponibles, qui concernent la période 2003-2008 et comptabilisent les mouvements des personnes âgées de cinq ans et plus.

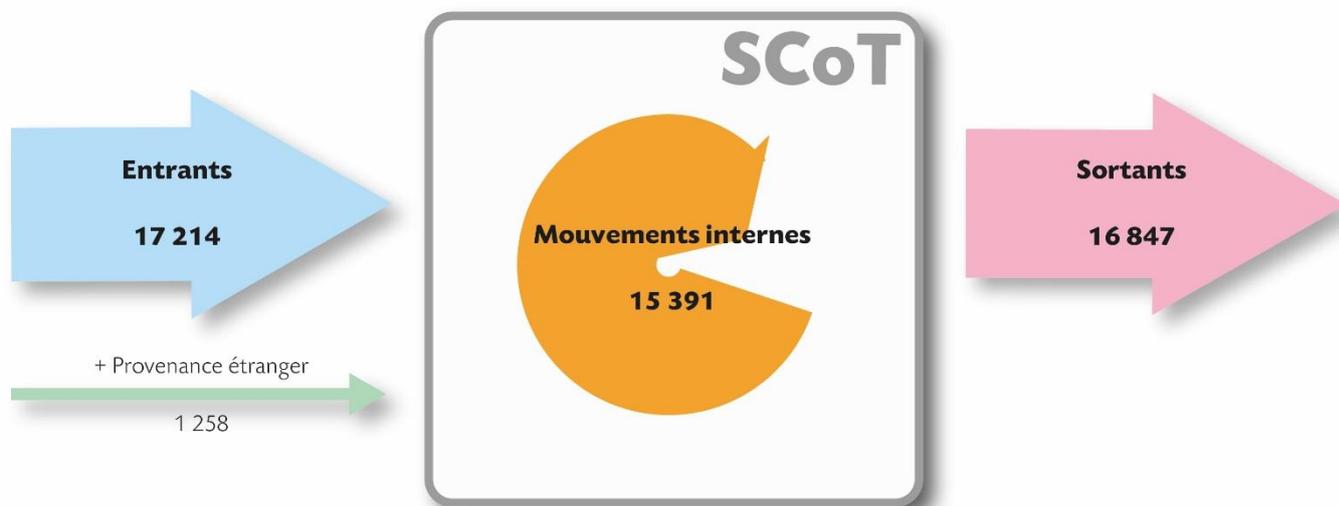
Les analyses qui suivent se concentrent sur les échanges avec la France métropolitaine et les DOM, ceux avec l'étranger ne pouvant être comptabilisés que pour les arrivées.

### 2.1. Des flux importants à la croisée des échanges nationaux entre nord et sud

Entre 2003 et 2008, près de 17 213 personnes âgées de cinq ans et plus sont venues s'installer sur le territoire du SCoT. Environ 16 847 l'ont quitté sur la même période. Les flux cumulés se montent à 34 060 personnes, ce qui représente environ 23% de la population du SCoT en 2011. Au-delà des gains et des pertes d'habitants, les migrations constituent ainsi un moteur de renouvellement démographique extrêmement puissant pour le territoire.

Le bénéfice migratoire s'établit à 366 personnes environ, soit un peu plus de 70 par an. Il contribue de manière significative à la croissance démographique du territoire, de l'ordre de 500 personnes par an en moyenne entre 1999 et 2011.

#### Migrations résidentielles entre 2003 et 2008



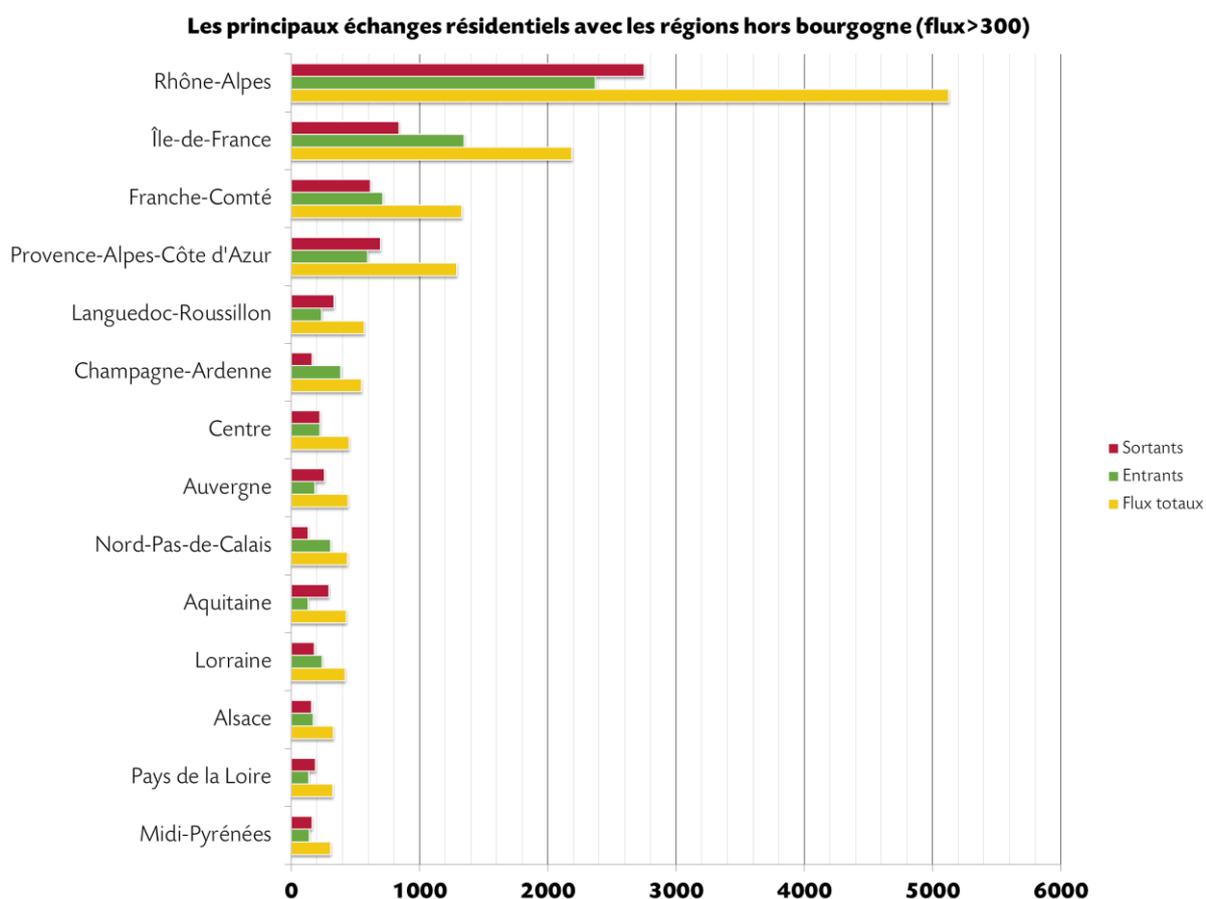
Source : Insee recensement de la population 2008

Les échanges les plus importants se font avec la région Bourgogne (54% des entrants, 54% des sortants), et plus particulièrement avec le reste de la Saône-et-Loire et la Côte d'or, d'où sont originaires 51% des entrants et où partent 52% des sortants du territoire.

En contrepoint, près de la moitié des échanges (46% des entrées et 46% des sorties) se font donc avec les territoires extra-bourguignons. S'y ajoutent près de 1260 personnes emménageant sur le

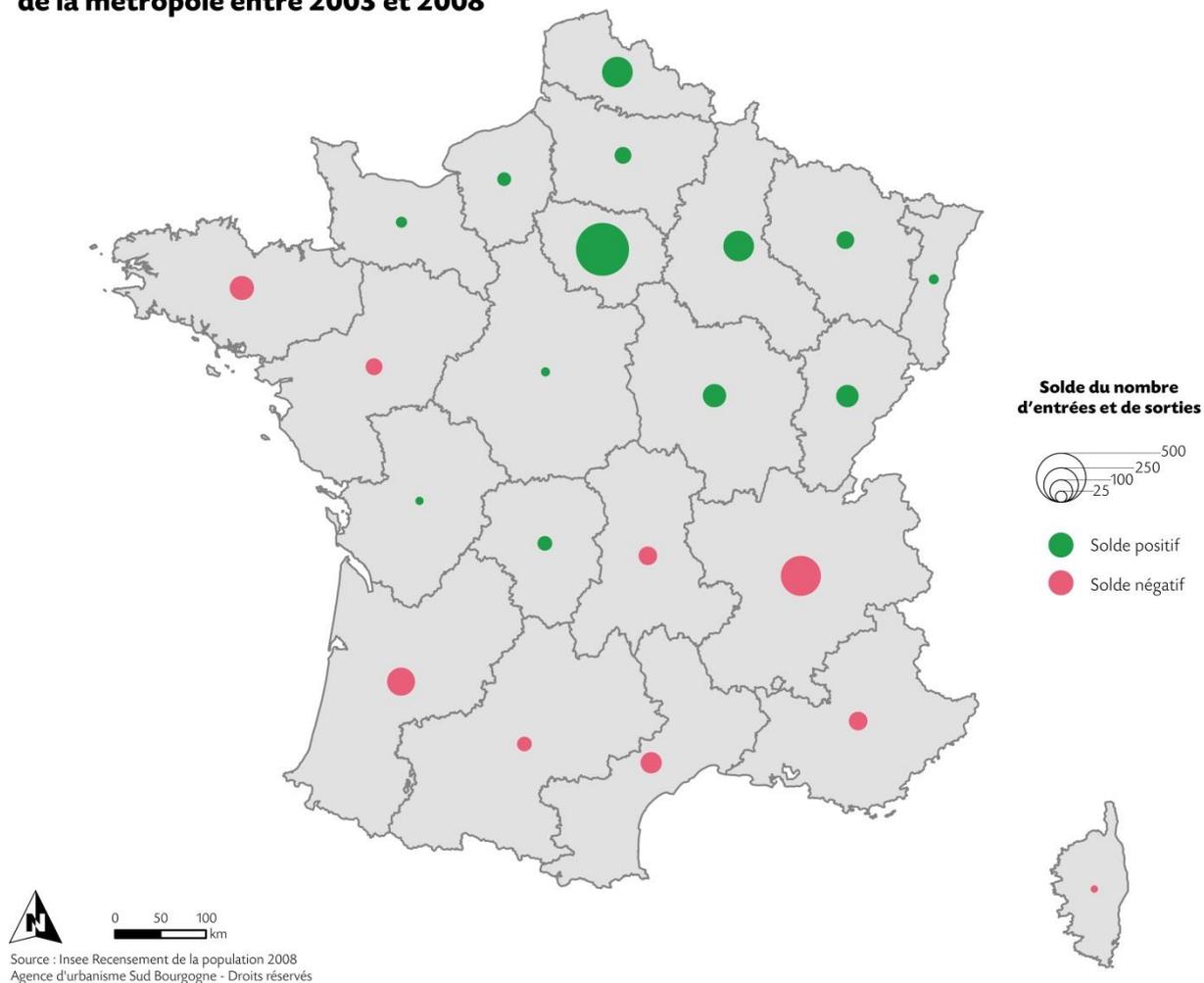
SCoT en provenance de l'étranger. L'attractivité du territoire reste essentiellement circonscrite aux régions voisines. Près de 80% des nouveaux arrivants proviennent ainsi de Bourgogne (54%), de Rhône-Alpes (14%), d'Île de France (8%) et de Franche-Comté (4%). Dans le sens inverse, les partants se dirigent en majorité vers les régions Bourgogne (54%), Rhône-Alpes (16%), Île de France (5%) et PACA (4%).

Les soldes migratoires traduisent sans surprise le phénomène d'attraction exercé au niveau national par les régions du sud et de l'ouest de la métropole. Le SCoT présente ainsi un bilan positif avec l'ensemble des régions de la moitié nord-ouest de la France, et significativement avec les régions Île de France (+507), Nord-Pas-de-Calais (+175), Champagne-Ardenne (+224) Bourgogne (+115) et Franche-Comté (+95). Pour les bilans négatifs, les territoires les plus prisés en partance du Chalonnais sont les régions Rhône-Alpes (-380), Aquitaine (-160), Bretagne (-100), Languedoc-Roussillon (-97) et PACA (-97)



Source : Insee, recensements de la population 2008

**Solde des échanges migratoires entre le SCoT et les régions  
de la métropole entre 2003 et 2008**



**Principaux soldes migratoires avec les départements entre 2003 et 2008**

Echanges bénéficiaires		
Département	Solde	Flux totaux
Côte-d'Or	252	<b>6334</b>
Nord	140	304
Yonne	127	<b>430</b>
Marne	102	203
Paris	98	<b>546</b>
Seine-Saint-Denis	88	241
Seine-et-Marne	84	304
Doubs	83	465
Essone	80	264
Val-de-Marne	68	213
Seine-Maritime	60	179

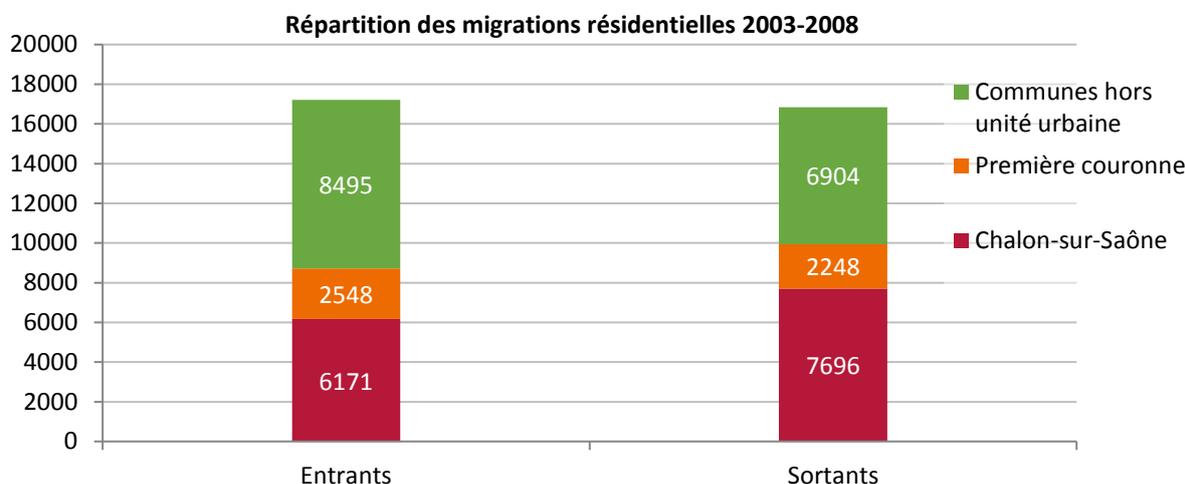
Echanges déficitaires		
Département	Solde	Flux totaux
Gard	-52	136
Landes	-53	67
Aude	-60	98
Ille-et-Vilaine	-72	86
Loiret	-75	137
Vendée	-77	96
Vaucluse	-89	193
Gironde	-93	<b>231</b>
Drôme	-102	170
Isère	-104	<b>627</b>
Saône-et-Loire	-272	<b>11268</b>

Source : Insee, recensement de la population 2008

## 2.2. Une attractivité différenciée entre agglomération et périphéries

Entre 2003 et 2008, les nouveaux arrivants âgés de cinq ans et plus ont emménagé pour moitié dans l'agglomération chalonaise (36% à Chalon-sur-Saône, 16% sur la première couronne), et pour moitié sur le reste du territoire. Les départs hors du SCoT s'organisent de manière plus déséquilibrée, puisque plus de 59% des émigrants vers d'autres territoires proviennent de l'unité urbaine, dont près de 46% de Chalon-sur-Saône. L'ensemble des communes périurbaines et plus rurales attirent et retiennent les populations en provenance de l'extérieur : elles affichent un solde migratoire positif de près de 1600 personnes.

Cet instantané des migrations sur cinq années met en exergue la perte d'attractivité de la ville-centre qui joue pourtant un rôle important en termes d'accueil des populations : 40% des échanges de population avec l'extérieur du SCoT y étaient concentrés sur la période.



Source : Insee, recensement de la population 2008

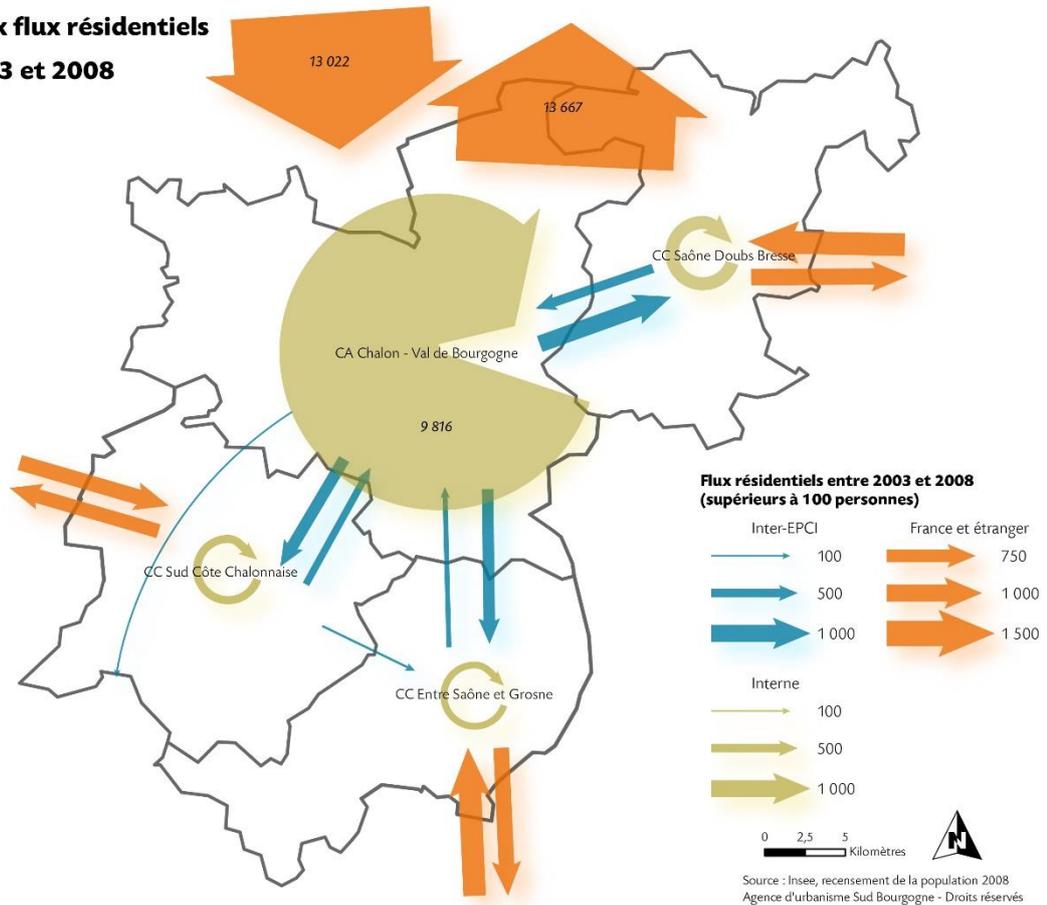
Cette distribution des flux migratoires favorable aux périphéries s'exprime aussi du point de vue intercommunal. Les Communautés de communes profitent ainsi de soldes positifs, et tout particulièrement la CC Entre Saône et Grosne et la CC Saône Doubs Bresse. L'influence des agglomérations voisines sur ces territoires joue probablement sur ces chiffres positifs. En lien avec la dynamique migratoire de la ville-centre, la CA du Grand Chalon enregistre quant à elle un solde négatif, mais concentre à elle seule quasiment 80% des flux d'échanges avec l'extérieur.

Echanges résidentiels entre les EPCI et les territoires extérieurs au SCoT entre 2003 et 2008

	Entrants	Sortants	Solde	Flux totaux
CA Le Grand Chalon	13022	13667	<b>-645</b>	26689
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	1255	1099	<b>156</b>	2354
CC Entre Saône et Grosne	1597	1113	<b>485</b>	2710
CC Saône Doubs Bresse	1339	969	<b>371</b>	2308
SCoT	<b>17214</b>	<b>16847</b>	<b>366</b>	<b>34061</b>

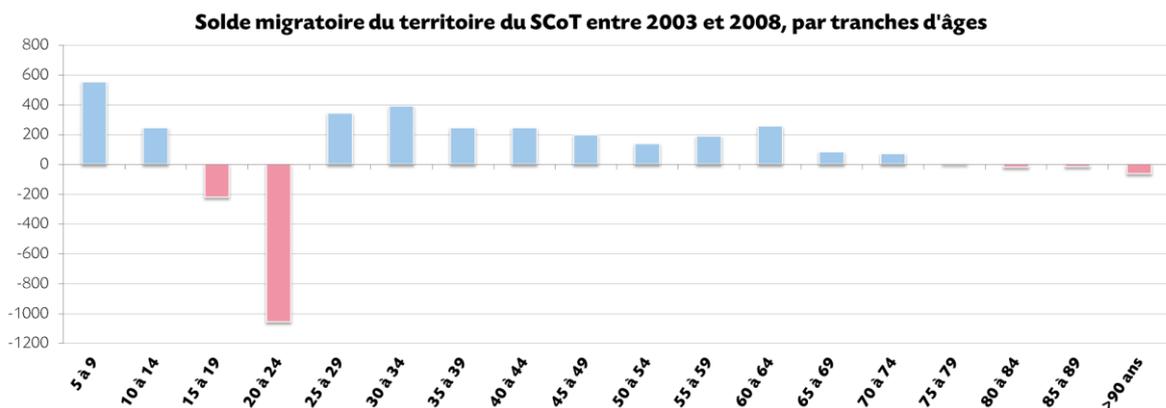
Source : Insee, recensement de la population 2008

**Principaux flux résidentiels entre 2003 et 2008**



**2.3. Profils des migrants**

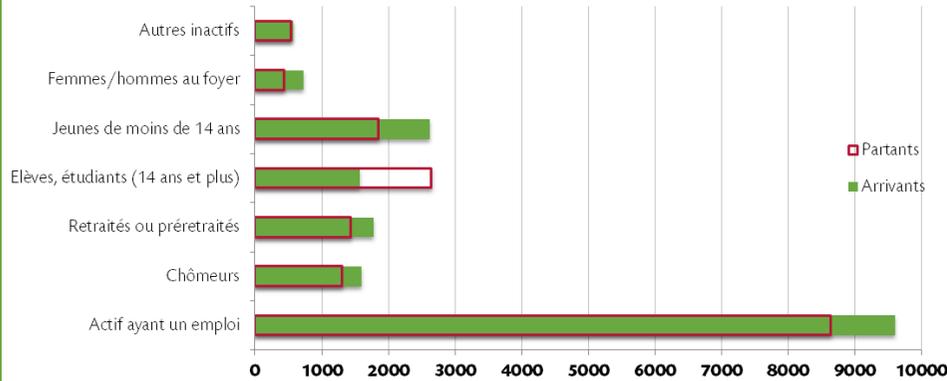
Le territoire du SCoT enregistre un bénéfice migratoire qui concerne l'ensemble des tranches d'âges sauf les 15-24 ans, qui accusent un solde négatif de l'ordre de 1600 personnes sur la période 2003-2008. Les plus de 80 ans sont également déficitaires, mais à des niveaux peu significatifs (-100 personnes environ).



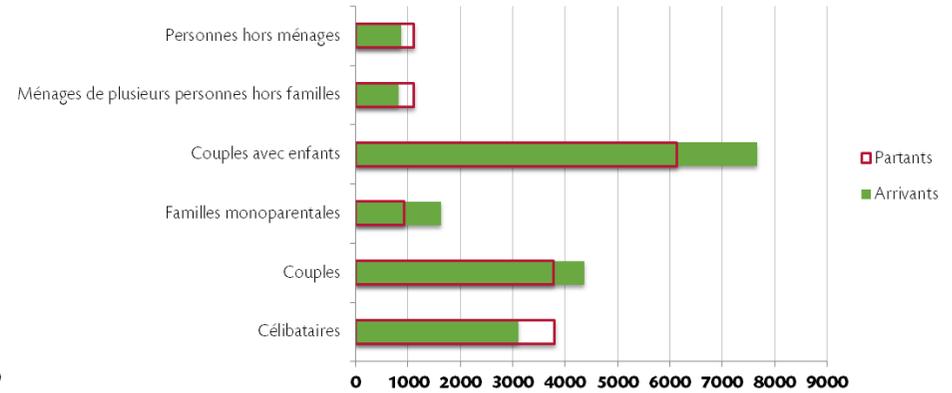
Source : Insee, recensement de la

Tranches d'âge

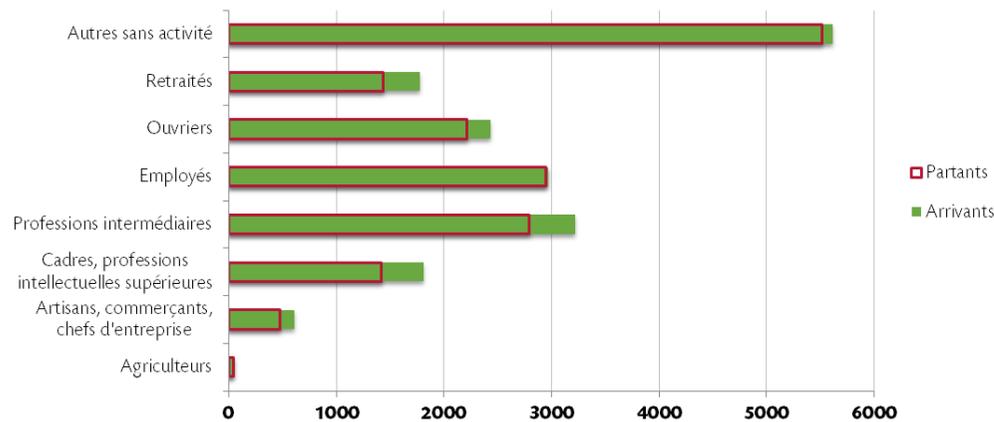
Entrants et sortants du SCoT entre 2003 et 2008 par type d'activité



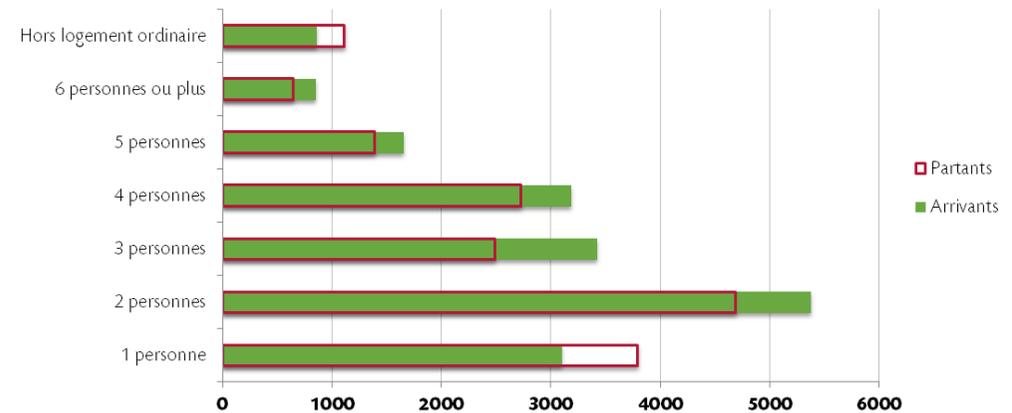
Entrants et sortants du SCoT entre 2003 et 2008 par structure familiale



Entrants et sortants du SCoT entre 2003 et 2008 par catégorie socio-professionnelle



Entrants et sortants du SCoT entre 2003 et 2008 par taille des ménages



Source : Insee, recensement de la population

Les entrants :

Les nouveaux entrants sont pour plus de la moitié d'entre eux âgés de 15 à 39 ans, et toujours pour plus de la moitié, des actifs. 8% sont élèves ou étudiants et privilégient l'installation à Chalon-sur-Saône.

Les arrivants les plus nombreux ont entre 25 et 34 ans, ils sont 2,5 fois plus représentés au sein des entrants que dans la population en place. Il s'agit de jeunes couples entrant dans la vie active, d'actifs trentenaires arrivant avec leur famille pour une évolution professionnelle. En lien avec ce profil, les personnes appartenant à des ménages de 2 et 3 personnes comptent pour 50% des arrivées, celles appartenant à des couples avec ou sans enfants pour 67%. Signe de l'arrivée de familles, les enfants, tout particulièrement dans la classe des 5-9 ans, font partie des plus forts contributeurs au solde migratoire positif.

Les actifs emménageant dans le bassin de vie du chalonnais font surtout partie des catégories des professions intermédiaires (17%) et des employés (16%). Les cadres sont par ailleurs surreprésentés : leur part dans les entrants (10%) représente le double de celle des cadres dans la population en place.

Le solde positif des 55-64 ans, qui comptent pour 8% des entrants, est le signe d'un certain attrait du territoire pour les actifs en fin de carrière et les jeunes retraités.

Les sortants :

60% des personnes ayant quitté le SCoT entre 2003 et 2008 avaient entre 15 et 39 ans, 51% des émigrants sont des actifs : comme dans le cas des entrants, les jeunes actifs font clairement partie des populations les plus mobiles dans le sens des sorties.

En revanche, le profil dominant des candidats au départ est clairement celui des étudiants : ils comptent pour 16% des départs, soit le double de la part qu'ils occupent chez les entrants. Les 20-24 ans représentent ainsi 18% des sorties du territoire - soit plus de trois fois la part de cette tranche d'âge dans la population du SCoT - celle des 15-19 ans 10%. Les titulaires du bac sont par ailleurs clairement surreprésentés au sein des partants (24%). Les jeunes candidats aux études supérieures se tournent vers les villes universitaires de Dijon et de Lyon.

Ce départ des plus jeunes en situation d'études ou en tout début de vie professionnelle impacte également la structure des ménages sortants, dominée par les petits ménages. Plus de 50% des personnes quittant le territoire appartiennent ainsi à des ménages de 1 ou 2 personnes. Chez les partants, les célibataires et les couples représentent un poids de population (45%) plus important que les familles avec enfants (36%), situation inverse de celle rencontrée chez les arrivants.

Côté actifs, les flux sortants concernent principalement les employés (16%) et les professions intermédiaires (17%). Comme dans le cas des entrées, les cadres se distinguent là aussi par leur représentation importante (9%) en comparaison de leur part dans la population en place.

De par le nombre de personnes concernées (6139), les familles avec enfants conservent néanmoins un poids certain sur les bilans migratoires en sortie.

#### 2.4. Les migrations internes confortent le développement des périphéries

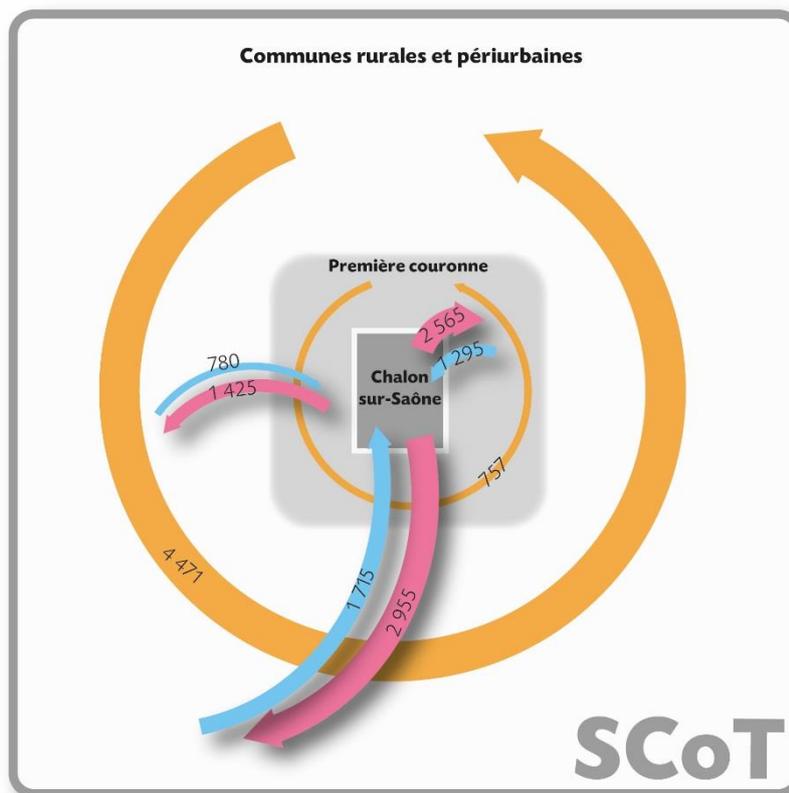
Si l'on met de côté les déménagements au sein des communes, près de 15400 personnes (15391) de plus de cinq ans ont changé de commune au sein du SCoT entre 2003 et 2008, soit près de 10% de la population totale. Ces déplacements importants mettent en chiffres la dynamique de desserrement vers les couronnes périurbaines proches et éloignées.

Chalon-sur-Saône a vu près de 5500 de ses habitants partir vers les autres communes du SCoT, quasiment autant vers l'unité urbaine que vers l'ensemble des autres communes du périmètre. Dans le sens inverse, ce sont près de 3000 habitants qui sont venus s'installer dans la ville-centre en provenance du reste du territoire. Le solde, négatif d'environ 2500 personnes pour le cœur d'agglomération sur ces cinq années, se répercute pour moitié vers l'unité urbaine et pour moitié vers le reste du territoire. A eux seuls, les flux résidentiels entre Chalon-sur-Saône et le reste du territoire représentent 50% de l'ensemble des migrations internes au SCoT, ce qui souligne le rôle de brassage démographique joué par la ville au sein de son bassin de vie : point de départ pour les familles vers les communes périurbaines, elle sert aussi de relais dans le parcours résidentiel de nombreuses populations.

La première couronne chalonnaise échange de manière moitié moins intense avec les couronnes périurbaines et rurales du SCoT qu'avec Chalon-sur-Saône, gagnant au passage près de 600 habitants. Elle constitue en effet un choix intéressant pour les populations désireuses d'accéder à la propriété individuelle tout en restant proche des services urbains.

Enfin l'ensemble des communes du SCoT hors de l'unité urbaine demeure le principal bénéficiaire des choix résidentiels des habitants, avec un apport des migrations internes proche de 1900 habitants entre 2003 et 2008.

## Migrations résidentielles internes entre 2003 et 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008

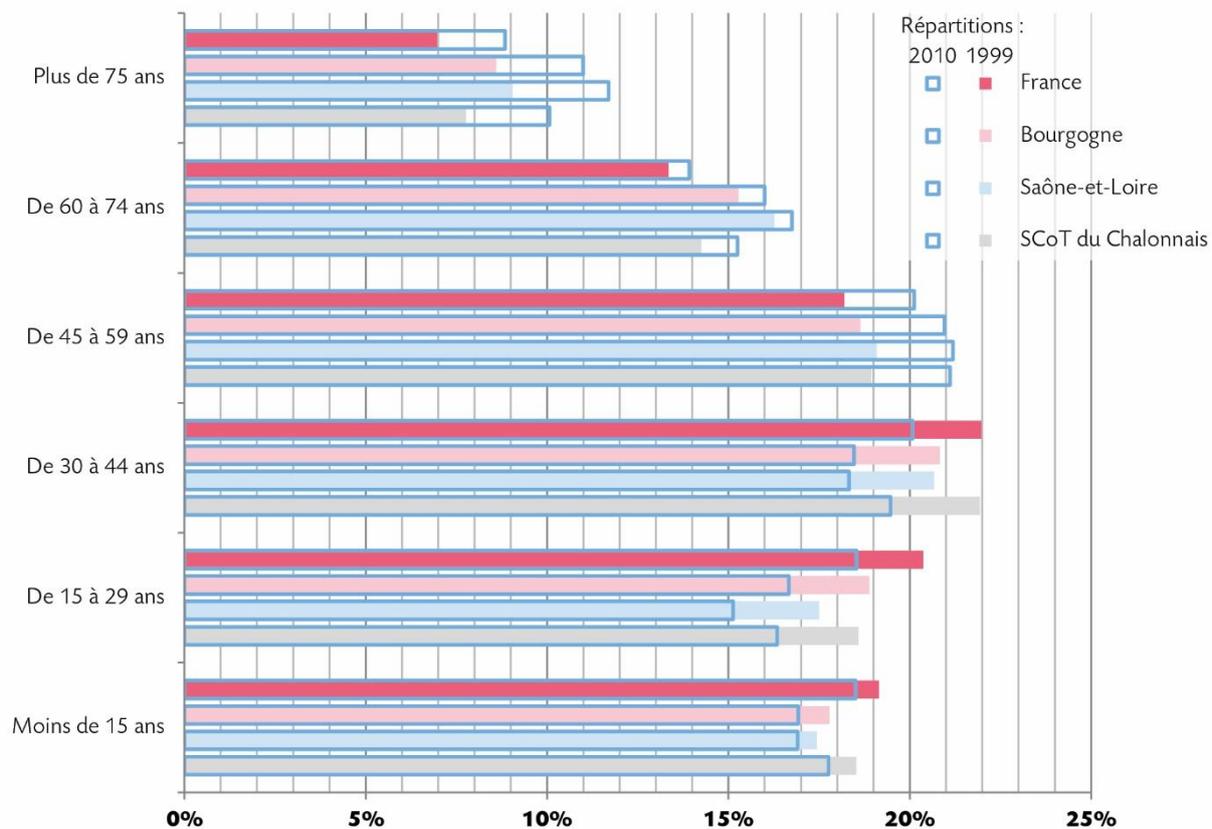
### 3. Le vieillissement de la population : un horizon rapproché

Conformément aux tendances constatées aux niveaux national, régional et départemental, la population du territoire du SCoT connaît un phénomène de vieillissement marqué, conforté à la fois par l'allongement de l'espérance de vie et par le ralentissement des dynamiques naturelles et migratoires.

Entre 1999 et 2010, les parts des classes d'âges inférieures à 45 ans sont toutes en diminution, tandis que toutes celles des classes d'âges supérieures augmentent. La part des moins de 30 ans a ainsi perdu trois points pour atteindre 34% de la population en 2010 ; celle des plus de 60 ans a gagné trois points dans la même période, passant de 22 à 25% de la population.

La comparaison des répartitions par classes d'âges montre que la population du Chalonnais est en moyenne plus vieillissante que celle de la Métropole (37% de moins de 30 ans, 23% de plus de 60 ans), mais également moins âgée que celles de la Saône-et-Loire et de la Bourgogne (avec respectivement 29% et 27% de la population âgée de 60 ans et plus).

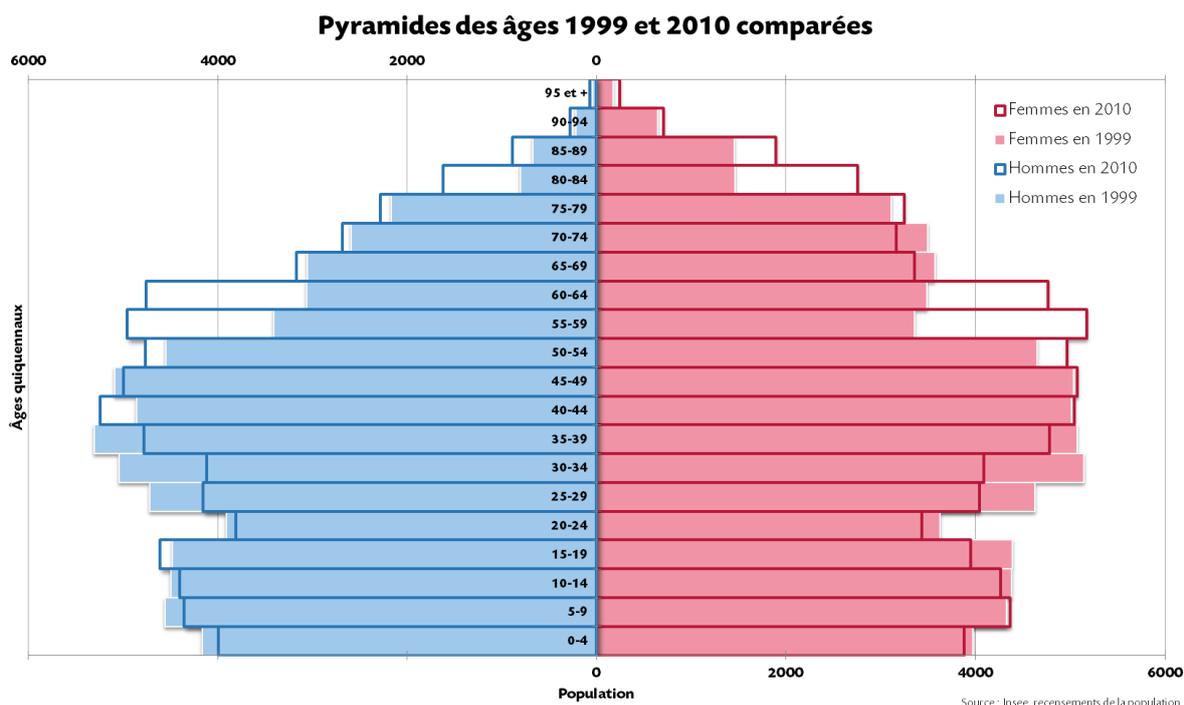
**Evolutions des répartitions par classes d'âges entre 1999 et 2010**



Source : Insee, recensements de la population

Le vieillissement va se poursuivre dans les années à venir, avec l'arrivée à la retraite de la génération des populations de la tranche 45-59 ans, qui sont en 2010 la classe d'âge la plus nombreuse sur le territoire, avec 21% de la population.

Les effectifs des plus de 60 ans ont aussi progressé de 19% entre 1999 et 2010, soit près de 5800 personnes supplémentaires. Parmi elles et sur la même période, les populations âgées de 75 ans ou plus ont augmenté de 30% sur la même période (+ 3200 personnes).



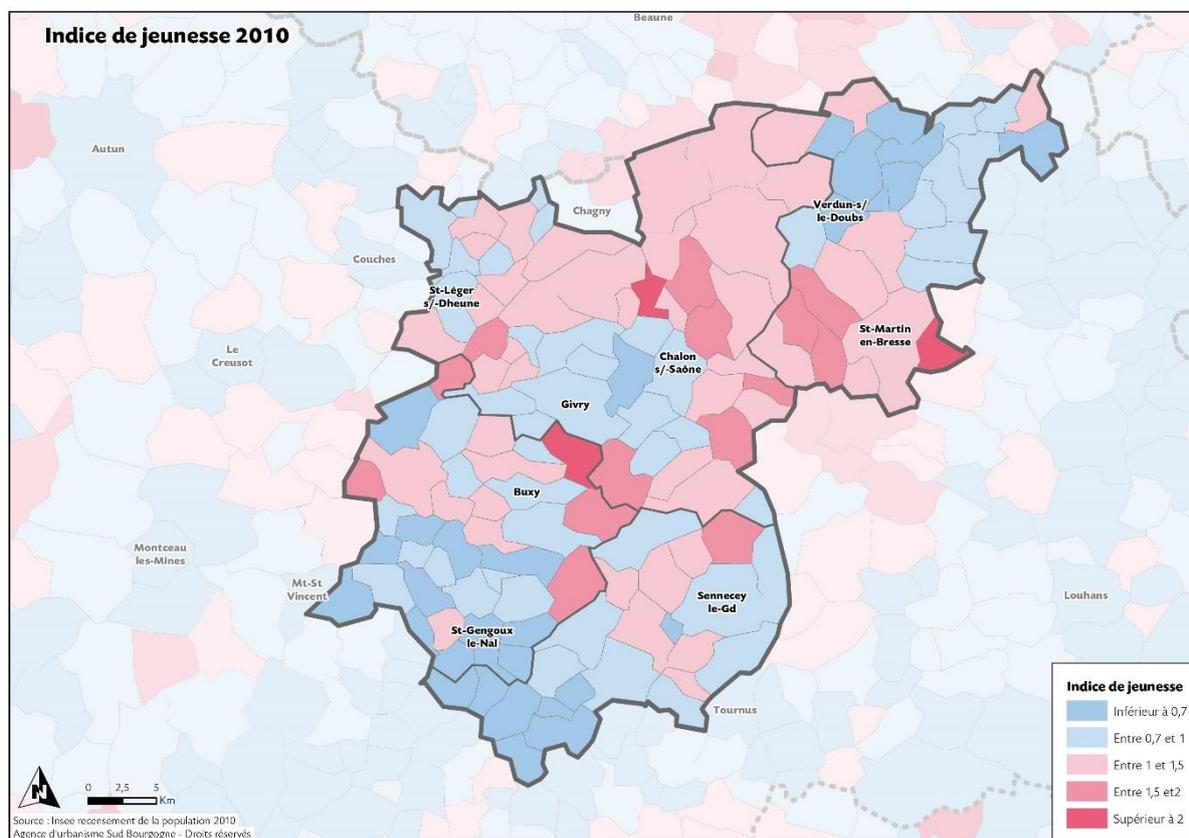
En 2030, la classe actuelle des personnes âgées de 60 à 74 ans (21 890 personnes en 2010) aura intégralement franchi le seuil de 75 ans. Or, c'est souvent à partir de cet âge que débute la dépendance. Cette perspective aura un impact pour le projet du SCoT, qui devra considérer la question des services, des équipements, des logements, et des mobilités dans un territoire vieillissant.

L'étude des indices de jeunesse<sup>1</sup> permet de lire la répartition des âges sur le territoire. En 2010, près de 60% des communes du SCoT ont une population âgée : les habitants de plus de 60 ans y sont plus nombreux que ceux de moins de 20 ans.

Les territoires les plus âgés se concentrent sur la CC Entre la Grosne et le Mont Saint-Vincent, au sud de la CC Sud côte chalonnaise et sur la moitié nord de la CC Saône Doubs Bresse. La partie sud-ouest de l'agglomération chalonnaise, les secteurs est et sud de la CC entre Saône et Grosne, le Couchois sont aussi concernés. Hormis Saint-Martin-en-Bresse, les principaux bourgs du territoire présentent eux-aussi des populations âgées.

<sup>1</sup> Indice de jeunesse : Rapport des populations âgées de moins de 20 ans sur celles âgées de 60 ans et plus.

Les populations jeunes se trouvent sur les territoires d'installation privilégiés par les familles, sur les secondes et troisièmes couronnes de l'agglomération, et tout particulièrement au nord et à l'est de celle-ci. Leur répartition favorise également la périphérie des villages de Buxy, Sennecey-le-Grand et Saint-Léger-sur-Dheune.



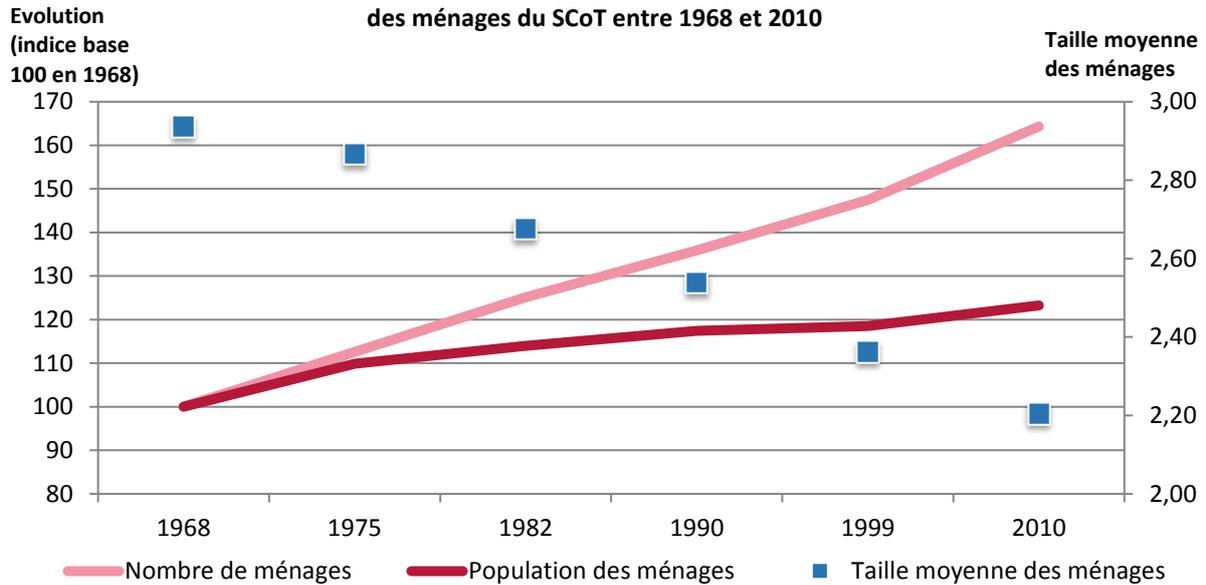
#### 4. Des ménages de plus en plus petits

Fruit du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie, la taille des ménages diminue de manière continue sur le territoire. Cette tendance de fond, encore appelée desserrement des ménages, se retrouve aussi bien au niveau national que local. Elle conditionne une partie de la demande en logements : le besoin en logements augmente, même si la population ne varie pas.

Près de 67000 ménages vivent sur le territoire du SCoT en 2010. Leur nombre a augmenté de 61% depuis 1968, de 11% depuis 1999. Dans le même temps, la population des ménages n'a évolué que de 3,6% sur la période 1999-2010. En conséquence, la taille moyenne des ménages est passée de 2,9 personnes en 1968 à 2,4 en 1999, puis à 2,2 en 2010. Ce chiffre rejoint les moyennes nationale (2,3), régionale (2,2) et départementale (2,2).

Les différents EPCI du SCoT épousent cette trajectoire structurelle, avec des tailles moyennes de ménages comprises entre 2,2 et 2,4 en 2010.

Evolution du nombre et de la population et de la taille moyenne des ménages du SCoT entre 1968 et 2010

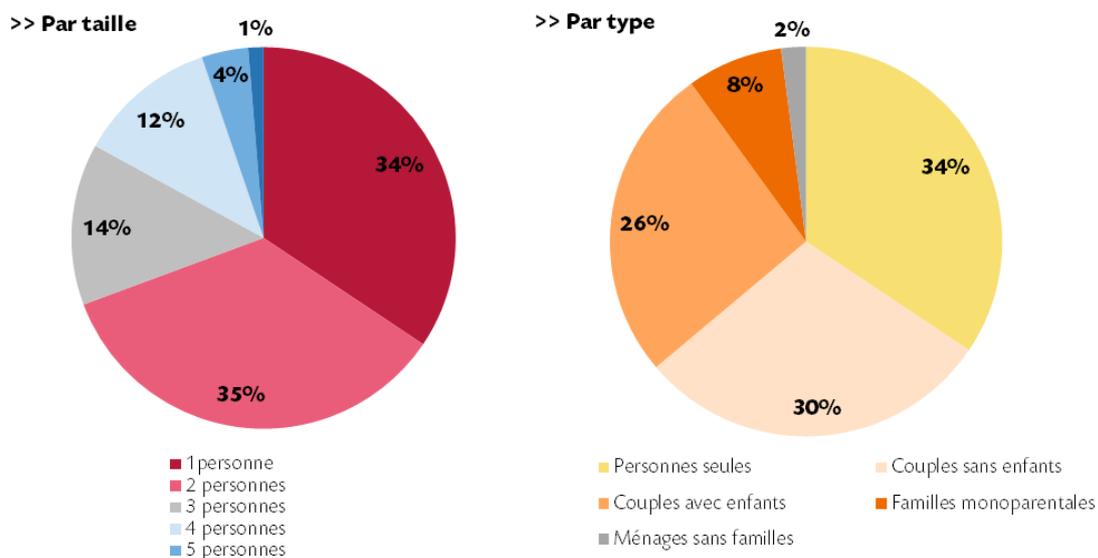


Source : Insee, recensements de la population

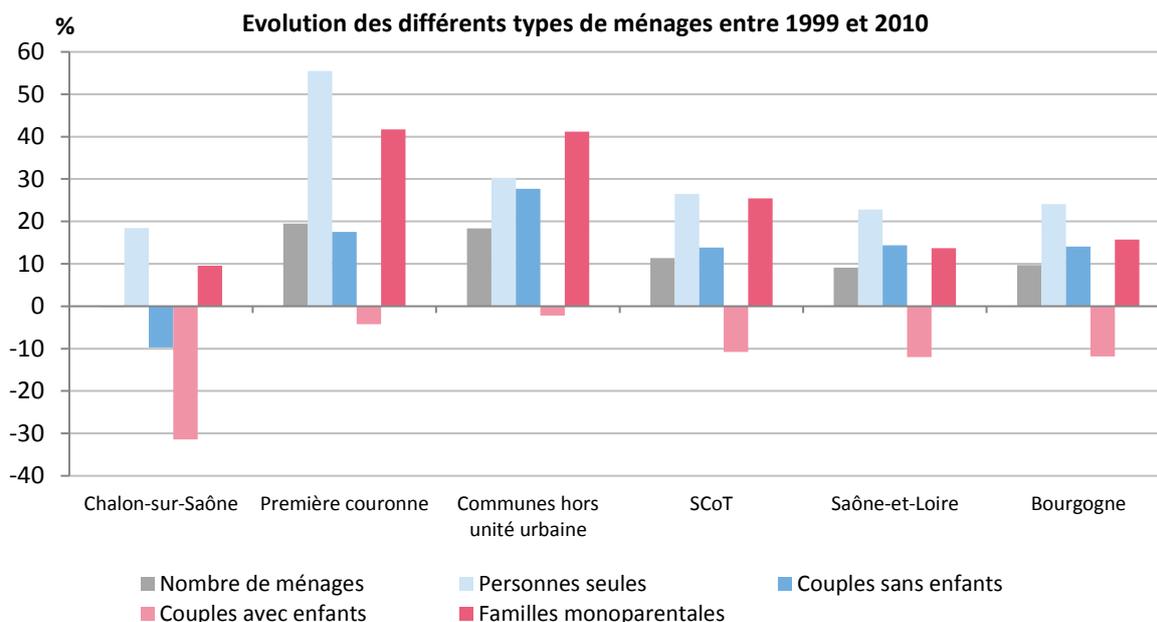
Dans le détail, l'évolution du nombre de ménages est portée de manière différenciée entre Chalon-sur-Saône et le reste du territoire. La ville-centre connaît en effet une stagnation du nombre de ces ménages entre 1999 et 2010, tandis que la première couronne et les autres communes du SCoT voient ce nombre progresser respectivement de 19% et 18%.

Les petits ménages de une à deux personnes dominent donc sur le SCoT. Ils représentent 69% des ménages en 2010. Les personnes célibataires, les couples sans enfant ou dont les enfants ont quitté le domicile ont connu des progressions importantes sur la dernière décennie, de l'ordre de +26% pour les premiers, et de +13% pour les seconds. En lien avec le profil d'âge du territoire, les plus de 50 ans constituent plus des deux tiers (70%) de ces foyers de petite taille.

Répartition des ménages du SCoT en 2010



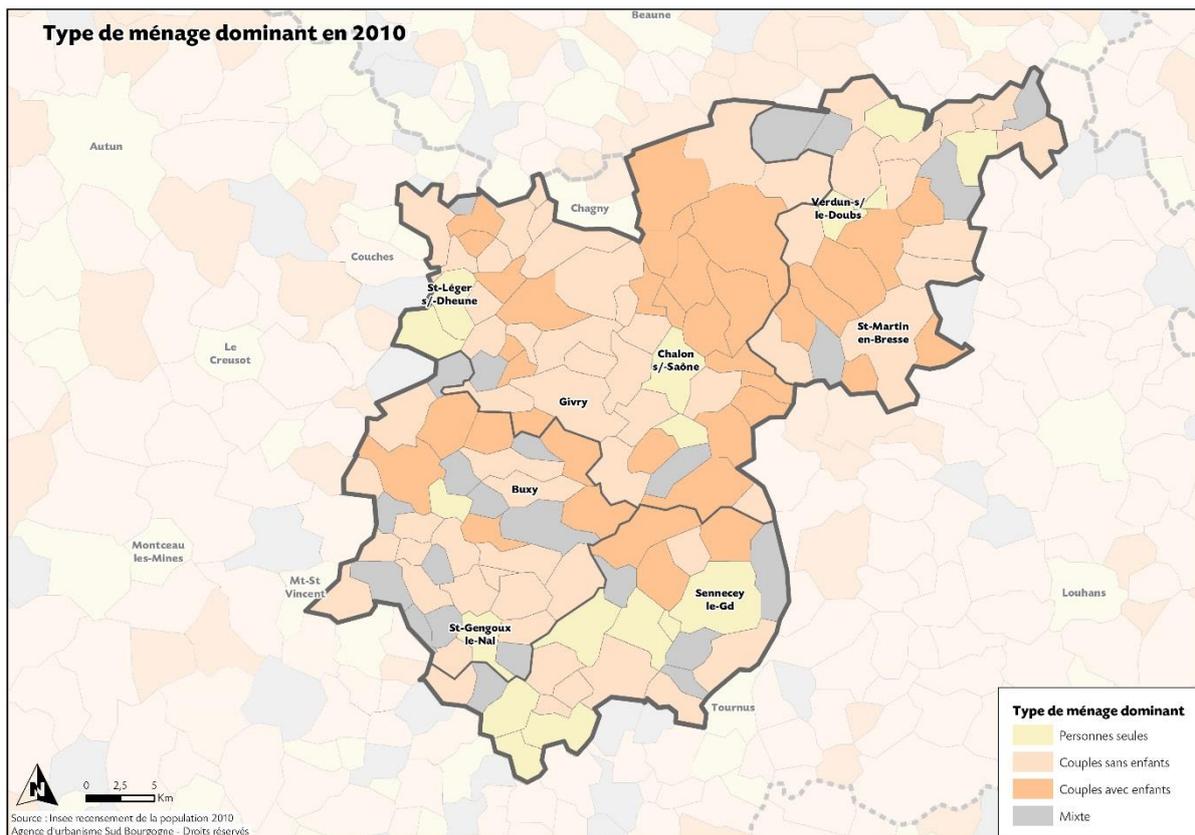
Les familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) sont à contrario en régression. Si elles comptent pour le tiers des ménages du territoire, leur nombre a diminué de 3% entre 1999 et 2010. A Chalon-sur-Saône, cette baisse atteint plus de 21%. Tous les types de familles ne suivent néanmoins pas la même courbe : si le nombre de couples avec enfants diminue ou stagne sur tout le SCoT, que ce soit dans l'agglomération ou dans les périphéries, celui des familles monoparentales est en progression partout. Les foyers monoparentaux ont augmenté de 26% entre 1999 et 2010 sur l'ensemble du SCoT, de 9% à Chalon-sur-Saône, et de plus de 40% en première couronne ou sur le reste des communes.



La ville-centre et les bourgs-centres des EPCI accueillent une majorité de personnes seules. Parallèlement, les familles se dirigent vers les périphéries des agglomérations. Ce mouvement résidentiel contribue à dessiner des profils communaux dominés par les couples avec enfants dans les communes de développement récent, situées sur l'axe Saône et le long des routes principales : RCEA (RN80), route de Dole (RD673)....

Dans les communes périurbaines au développement plus ancien ou ralenti, le vieillissement des premières générations de migrants vers les périphéries assoit la domination des couples sans enfants. C'est en particulier le cas de la partie sud de la première couronne chalonnaise et des territoires situés à l'ouest de l'agglomération.

Entre vieillissement et mutations sociétales, l'évolution des familles définit donc une géographie sociale du territoire très scindée. Ces clivages posent la question de l'adéquation de l'offre en logement aux besoins des habitants, dans un contexte où les foyers sont de plus en plus petits, et les parcours résidentiels de moins en moins linéaires.



## 5. Perspectives et enjeux démographiques

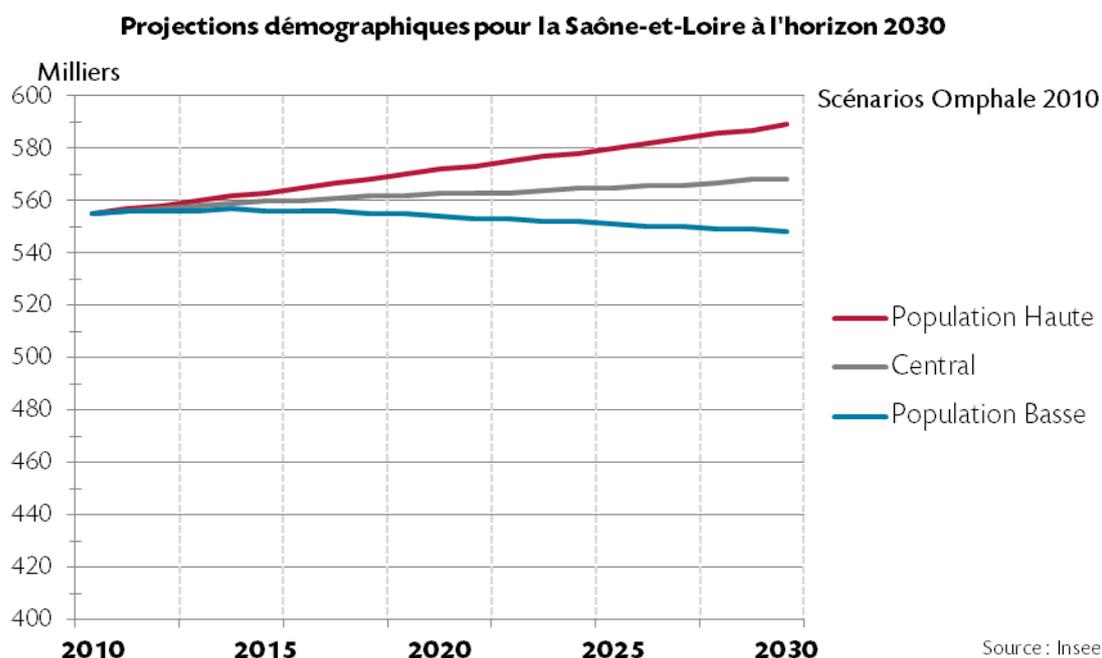
### 5.1. Les projections démographiques – éléments d'approche

Les projections démographiques constituent un exercice utile qui permet de mesurer ce qui pourrait se passer si certaines hypothèses étaient vérifiées. Il ne s'agit pas d'une prévision, mais d'un scénario permettant d'évaluer un chemin possible... parmi d'autres. Par ailleurs, ce genre de scénario ne s'appuie que sur des variables démographiques (fécondité, mortalité, migrations) et n'intègre pas d'éléments « perturbateurs » extérieurs qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Dans le contexte actuel où les évolutions technologiques et sociétales se font de manière accélérée, il faut d'autant plus de prudence quant à l'interprétation des scénarios produits.

La projection permet toutefois de fixer un cadre de discussion sur l'avenir, en mesurant un chemin démographique possible permettant d'anticiper les besoins des populations et d'orienter les politiques publiques.

### 5.1.1. En suivant les projections départementales

Dans ce domaine d'expertise particulier, l'INSEE a développé un outil statistique spécifique, baptisé Omphale<sup>2</sup>, qui a été utilisé pour établir des scénarios d'évolution de la population de la Saône-et-Loire à l'horizon 2040<sup>3</sup>. Le scénario central prolonge les tendances départementales sur la base d'une fécondité égale à son niveau de 2007, d'une mortalité baissant au même rythme qu'au niveau national, des tendances migratoires calculées sur la période 2000-2009. Selon ce scénario, la population du département ne progresserait que très légèrement pour atteindre les 568 000 habitants en 2030, contre 556 000 en 2010, le renforcement de l'attractivité migratoire compensant l'accroissement des déficits naturels sur la période. Les autres scénarios évaluent des « futurs démographiques » compris entre 548 000 et 589 000 habitants pour la Saône-et-Loire de 2030.



En ajoutant aux hypothèses d'Omphale celle du maintien du poids de la population du SCoT dans celle du département, soit 27,4% en 2011, on peut tabler sur une population du SCoT en 2030 s'échelonnant entre 150 000 habitants selon le scénario le plus bas, à 161 000 habitants pour celui le plus haut. L'utilisation du scénario central permet quant-à-lui d'évaluer la population du SCoT à près de 156 000 habitants en 2030.

<sup>2</sup> Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) est une application qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur.

<sup>3</sup> Voir Dimensions Bourgogne N°163 : «La population en Bourgogne d'ici 2040 : croissance modérée et vieillissement» – Insee Bourgogne – Décembre 2010 / ISSN 1246-483 X / [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=22&ref\\_id=16897](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=16897) / consulté le 29/07/2014

### 5.1.2. En prolongeant les tendances récentes sur le territoire: un scénario «au fil de l'eau»

Une seconde approche, plus localisée mais également plus approximative sur le plan statistique, consiste à projeter les évolutions démographiques constatées sur les différents EPCI entre 1999 et 2010, dans une hypothèse de maintien des tendances en cours sur le territoire.

Projection démographique intercommunales à l'horizon 2030					
	Population 1999	Population 2010	Variation annuelle 1999-2010 (‰)	Projections 2030	Nombre d'habitants supplémentaires en 2030
CA Le Grand Chalon	110 608	112 193	0,13	115 133	+ 2 940
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	10 290	11 425	0,96	13 819	+ 2 394
CC entre Saône et Grosne	9 997	11 103	0,96	13 437	+ 2 334
CC Saône Doubs Bresse	9 847	11 646	1,54	15 801	+ 4 155
SCoT du Chalonais (projection totalSCoT)	140 742	146 367	0,36	158 190	+ 11 823

Réalisation : AUSB/ Source : Insee, recensements de la population

Selon ce scénario, la population du SCoT (en tant que somme des projections des populations des EPCI) approcherait les 158 000 habitants à l'horizon 2030, ce qui représente près de 12 000 habitants supplémentaires par rapport à la situation de 2010.

Cette projection donne des perspectives démographiques légèrement plus élevées que celles basées sur l'extrapolation des scénarios Omphale sur la Saône-et-Loire. En prolongeant les tendances existantes, elle induit implicitement la poursuite du phénomène de desserrement de l'agglomération chalonnaise vers ses périphéries, ce qui explique la progression très modérée de la CA du Grand Chalon dans le scénario.

Cette perspective ne tient pas compte des capacités d'accueil de nouveaux logements, ni des politiques publiques d'intensification ou de limitation de l'offre que portent – ou porteront - les territoires. Le SCoT, tout comme les politiques locales portées par les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), ont donc vocation à juger de l'intérêt de ce possible futur démographique, et à décider des actions à entreprendre pour l'infléchir...ou le conforter.

### 5.2. Evolutions démographiques : quels enjeux pour le territoire chalonais ?

Observée d'un point de vue régional, voire national, l'évolution démographique du SCoT apparaît comme modeste, dans une région elle-même caractérisée par une dynamique faible. Après une période d'évolution rapide durant les années 60, la croissance du territoire s'est progressivement tassée et reste désormais majoritairement soutenue par les naissances.

En parallèle, le vieillissement des populations s'accroît sur l'ensemble du SCoT, et avec lui la perspective bien réelle de voir la dynamique naturelle baisser à son tour dans les prochaines années.

La question première posée au territoire est donc celle de son attractivité : faire venir de nouvelles populations jeunes et actives constituerait en effet le seul meilleur moyen de relancer le développement démographique et de soutenir la dynamique naturelle.

Le signe positif vient des dynamiques migratoires, qui ne sont pas en panne. Des flux importants de populations jeunes et actives emménagent et déménagent du territoire, qui en a bénéficié pour sa croissance ces dernières années. Si de nombreux jeunes quittent le territoire pour leurs études

ou le début de leur vie active, de nombreux actifs amorcent ou continuent leur carrière dans le Chalonnais. Le territoire constitue ainsi une étape dans des parcours résidentiels et professionnels.

L'enjeu réside donc plus dans le fait de faire rester les nouveaux arrivants plus que dans celui de les faire venir. A côté des politiques de développement économique, cette question intéresse également celles de l'habitat. L'adaptation de l'offre de logement en direction des populations entrantes, souvent à la recherche de solutions plus diversifiées et souples que l'achat d'une maison individuelle, pourrait constituer une piste de travail. Dans cette même optique, le cadre de vie privilégié du chalonnais est également une ressource d'attractivité précieuse à préserver et valoriser.

D'un point de vue plus local, le visage du bassin de vie chalonnais a considérablement changé en un demi-siècle : il s'est élargi, passant d'une logique de concentration du développement sur le cœur d'agglomération à celle d'une diffusion vers des périphéries de plus en plus éloignées de la ville-centre.

Ses habitants ont aussi évolué : ils sont de plus en plus âgés et constituent des profils de ménages de plus en plus petits. En lien avec le phénomène de périurbanisation du bassin de vie, leur répartition connaît aussi de fortes disparités, avec des actifs et des familles répartis dans les périphéries, tandis que les petits ménages, les populations plus fragiles et en moyenne plus âgées sont plus représentés dans la ville-centre.

Ce grand écart entre centre et couronnes périurbaines se fait au détriment de Chalon-sur-Saône, qui accuse un déficit démographique conséquent depuis maintenant quarante ans. Cet affaiblissement de la ville-centre, qui constitue le cœur du territoire que ce soit en matière d'activité économique, d'équipement ou de services aux populations, est préoccupant. Il constitue un enjeu de premier plan pour tout l'ensemble du SCoT car c'est le dynamisme de la ville-centre qui conditionne celui de son bassin de vie.

Derrière la question de l'attractivité du territoire, celle de Chalon-sur-Saône est donc aussi posée. L'accueil de jeunes, d'actifs et de familles dans la ville devrait s'inscrire dans les priorités du SCoT : le développement d'une offre résidentielle nouvelle, la revalorisation du cadre de vie urbain sont autant de perspectives d'action à explorer.

Dans le même temps, la première couronne et les territoires périurbains accueillent aujourd'hui une population nombreuse, ce qui suppose un niveau d'équipement parfois difficile à mettre en place dans ces zones de faible densité. Tout en actant le développement des périphérie, lié avant tout aux évolutions des aspirations et des modes de vie des habitants, il est important de réfléchir à leur structuration pour leur permettre de fournir ou de maintenir des services adaptés à tous, dans une logique de proximité.

Enfin, la prise en compte des dynamiques démographiques de fond touchant les 146 700 habitants du SCoT est aussi un enjeu de premier plan : le vieillissement généralisé de la population d'une part, la réduction de la taille des ménages d'autre part, laissent en effet présager une mutation profonde des besoins que le SCoT doit prendre en compte.

Dans un territoire dominé par la propriété individuelle, l'éclatement des ménages et des modes de vie doit se répercuter d'abord en termes de logements : l'adaptation de l'offre en faveur d'une plus grande diversité de tailles, de types et de modes d'accès s'annonce comme une priorité sur l'ensemble du territoire.

Le vieillissement doit interroger sur les besoins en équipements et en services adaptés sur l'ensemble du territoire, en particulier pour se préparer à la montée des situations de dépendance. Cette perspective est également une opportunité à saisir en matière économique pour le territoire : bien anticipée, elle pourrait permettre le développement de l'emploi dans les secteurs du social et des services à la personne.

## L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE DU SCOT

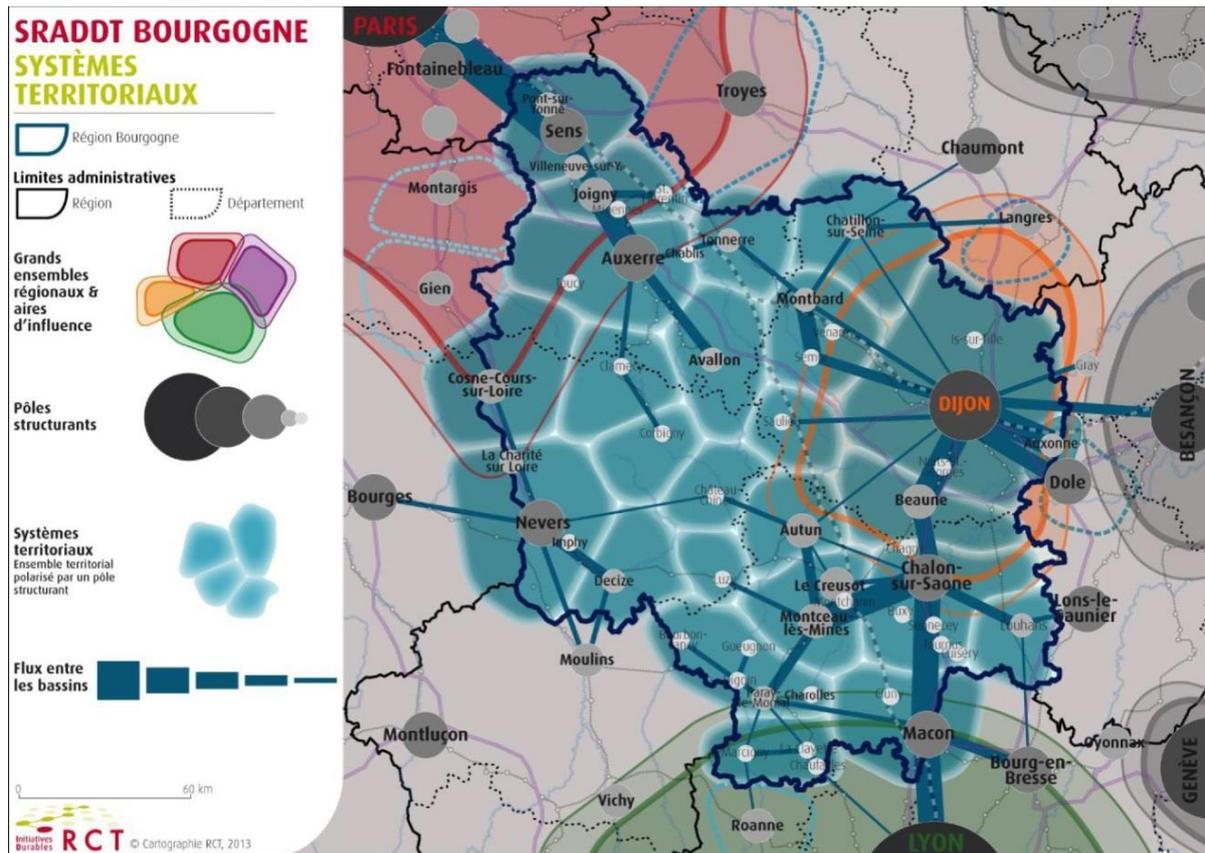
### 1. Une géographie régionale et inter-régionale

Le territoire bourguignon possède la particularité de s'être structuré sur ses périphéries. Le centre de la région est en effet occupé par les reliefs du Morvan et des plateaux, marqués par de faibles densités et un enclavement plus prononcé. Ce « poumon vert » régional a favorisé la structuration de trois bassins régionaux sur ses marges : celui de l'Yonne au nord, celui de la Loire à l'ouest et celui de la Saône à l'est. Ils accueillent la plupart des villes et constituent trois systèmes territoriaux aux fonctionnements distincts.

L'autre caractéristique de l'espace régional est qu'il ne compte pas d'agglomération d'échelle métropolitaine. La capitale historique, Dijon, n'a qu'un rayonnement limité hors des limites régionales. Le territoire se distingue en revanche par un maillage important et structurant de villes moyennes et petites.

L'est de la région occupe une position favorable sur le carrefour de communication national et européen entre les bassins parisien, rhénan et rhodanien. Le long d'un axe de Dijon à Macon, incluant Beaune, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines, on trouve le cœur à la fois urbain, économique et touristique de la Bourgogne. Sa situation en frange de l'espace régional constitue un cadre privilégié de coopérations avec les régions voisines de Rhône-Alpes et de Franche-Comté, et tout particulièrement avec l'agglomération de Besançon et la métropole Lyonnaise.

Le caractère stratégique et le potentiel de cet ensemble d'agglomérations (plus communément nommé « Arc urbain ») ont été mis en avant lors des travaux sur le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), arrêté le 12 mai 2014.

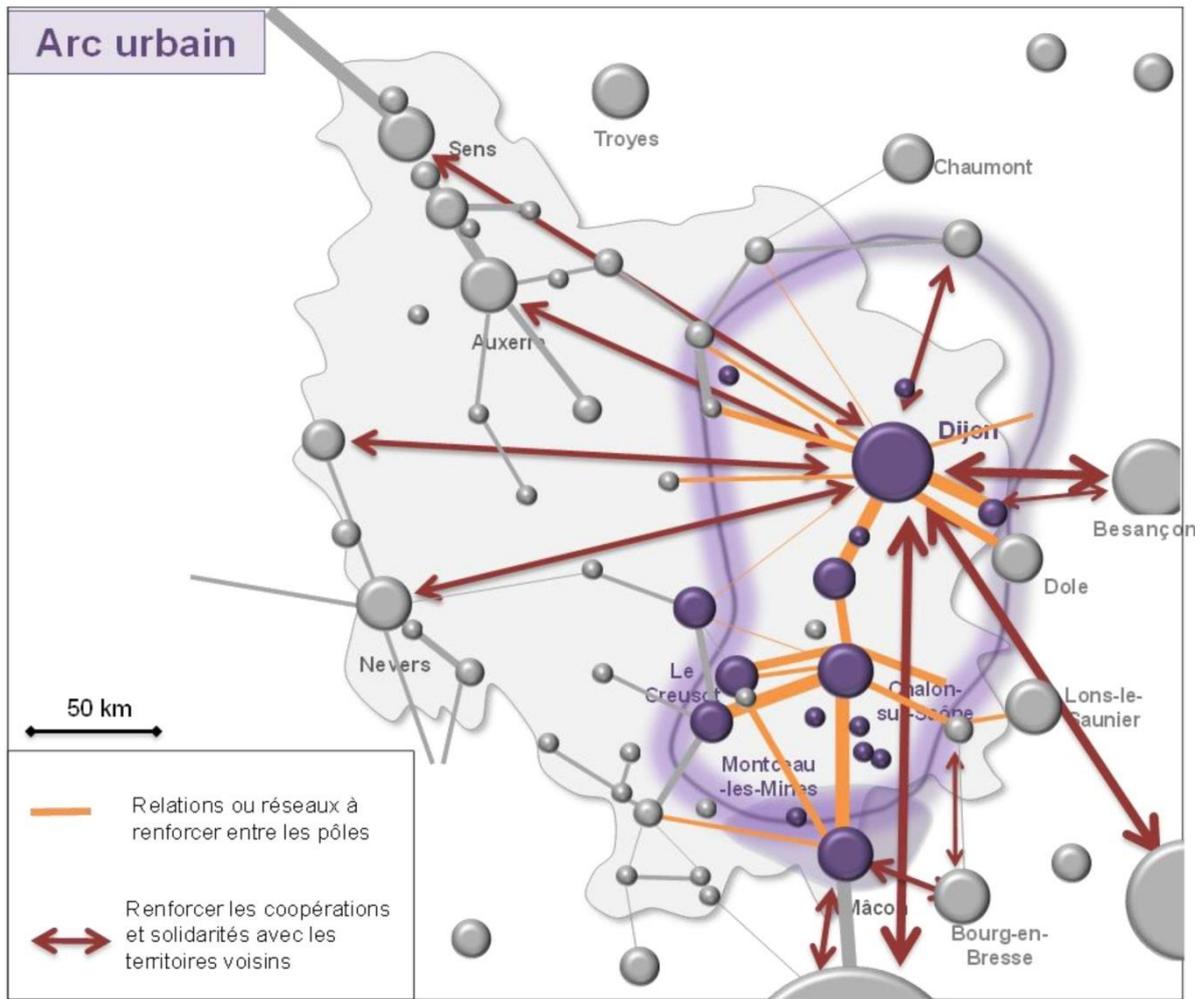


Source : Conseil régional de Bourgogne, Projet de SRADDT, version du 12/05/2014

Le SRADDT a défini plusieurs priorités visant à renforcer le rayonnement de l'arc urbain, en s'attachant à jouer à la fois sur des dynamiques internes et externes :

**En interne** : le recentrage du développement sur les pôles (voir carte ci-dessous), une organisation des mobilités renforcée en faveur de l'intermodalité et des alternatives à l'automobile individuelle, le renforcement et le partage des fonctions métropolitaines sur quelques créneaux renforçant la spécialisation régionale, le développement des échanges entre les territoires de projet et la mise en place d'outils de coopération (coordination des agences d'urbanisme ou de développement économique, pôles territoriaux de compétitivité économique), maîtrise du développement urbain, diversification des modes et formes d'habitat pour tous les publics, et valorisation du cadre de vie.

**En externe** : le confortement de l'organisation des mobilités sur la fonction de carrefour interrégional, et le développement des coopérations et mutualisations avec les agglomérations et régions voisines (et tout particulièrement Besançon), dans une logique de complémentarité.



Source : Conseil régional de Bourgogne, Projet de SRADDT, version du 12/05/2014

## 2. L'armature urbaine du SCoT : une méthode

La réflexion sur l'aménagement d'un territoire passe par l'analyse de son organisation urbaine. Durant les réflexions préalables au lancement du SCoT, le Schéma d'Aménagement Durable du Pays du Chalonnais avait permis d'identifier une structure primaire de cette organisation, déclinée selon trois entités : Chalon-sur-Saône, sa première couronne (unité urbaine) et sept pôles secondaires définis comme les centralités des EPCI du territoire (Givry, Buxy, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Gengoux-le-National, Sennecey-le Grand, Saint-Martin-en-Bresse et Verdun-sur-le Doubs).

Avec l'évolution du périmètre du SCoT et les changements intervenus dans plusieurs intercommunalités, il est nécessaire de mettre à jour le travail effectué.

Les différents échanges entre acteurs sur le projet durant l'année 2013 ont mis en avant le besoin d'une connaissance plus fine de la structuration urbaine du territoire. Plus qu'une mise à jour, il s'agit de proposer une méthode d'analyse des fonctions et des relations entre les différentes communes du territoire.

Dans cette optique, l'Agence d'urbanisme sud Bourgogne a adapté des travaux initiés par l'Agence d'urbanisme du Pays de Brest. Repris depuis par plusieurs agences d'urbanisme, dont celle de Caen-Métropole<sup>4</sup>, la méthode consiste en plusieurs analyses :

- La définition d'une typologie urbaine des communes mettant en exergue les fonctions polarisantes, déterminée par un « indice de concentration des fonctions urbaines »
- La prise en compte des types d'espaces sur lesquels se trouvent les différentes polarités, en prenant en compte leur accessibilité, mettant en évidence le degré d'isolement, ou a contrario de proximité, des communes.

Sans aller jusqu'à permettre de dessiner avec précision des bassins de vie, cette méthode permet de positionner à un instant « t » les différentes communes du territoire les unes par rapport aux autres. Il est toutefois important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un classement scientifique, mais d'une typologie reposant sur des variables et des appréciations, une contribution pouvant librement être discutée et visant à nourrir le débat sur la structuration du territoire SCoT.

## 3. Les fonctions urbaines des communes

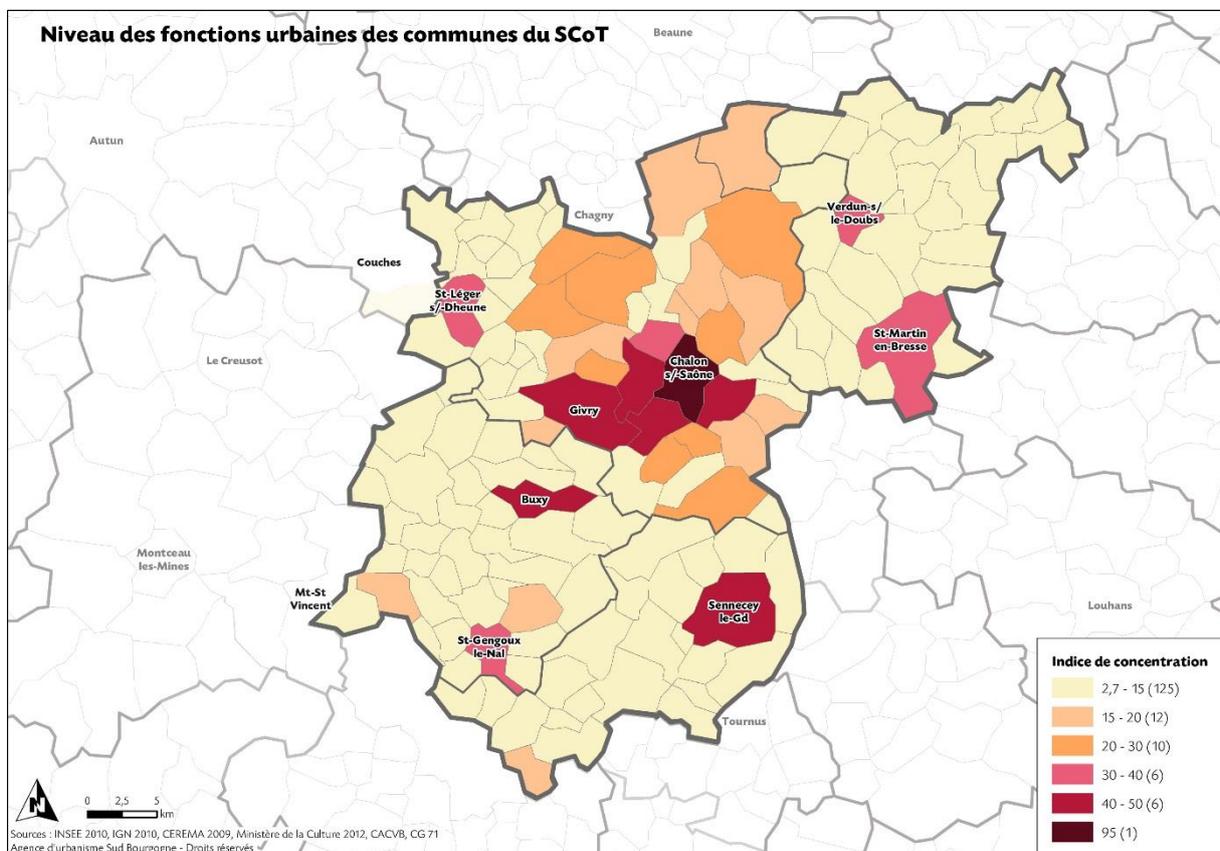
Afin d'obtenir un reflet aussi fidèle que possible des niveaux de fonctions des communes, celles-ci ont été comparées sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs qualifiant leur niveau d'activité, de commerces et de services. Pour cette analyse multicritères, 47 variables regroupées sous 6 thèmes ont été retenues :

- Des variables socio-économiques, pour quantifier le poids des communes en matière de population, de logement ou d'emploi

<sup>4</sup> Pour aller plus loin, se référer à : « Contribution de l'AUCAME à la définition de l'armature urbaine de la Région Caennaise » / AUCAME / avril 2009 / [www.aucame.fr](http://www.aucame.fr) / <http://www.aucame.fr/web/publications/etudes/fichiers/23389%20-%20AUCAME%20armaturbaine.pdf> / consulté le 30/07/2014

- Des variables sur le thème des services publics et généraux, destinées à mesurer la présence des services et des commerces, qu'ils soient de proximité ou d'un niveau plus structurant
- Des variables sur l'offre et les équipements en matière d'enseignement
- Des variables sur l'offre et les équipements en matière de santé et de services sociaux
- Des variables liées à l'offre en matière sportive et culturelle
- Enfin des variables sur le thème de la mobilité, liées à l'accessibilité des communes et à l'offre disponible en matière de transports

L'ensemble de ces indicateurs, pondérés selon l'appréciation de leur importance et sommés, prend la forme d'un indice mesurant le niveau de concentration des fonctions urbaines de chaque commune.



Les résultats de l'analyse montrent – ce n'est pas une surprise – la position dominante de Chalon-sur-Saône dont le niveau d'équipement et de services dépasse de très loin celui de toutes les autres communes du territoire. Mais l'apport principal de cette grille de lecture est qu'elle permet de faire ressortir différents niveaux de concentration parmi les autres communes du territoire.

**La ville-centre** : avec un indice de 95, Chalon-sur-Saône se distingue clairement et logiquement comme le cœur de l'armature urbaine du SCoT. Seule commune du territoire à disposer d'une gamme large et diversifiée d'équipement de services dans tous les domaines, elle dessert un bassin de vie et d'emploi étendu duquel dépendent, à des degrés divers, la majeure partie des communes du SCoT.

**Les polarités principales** : avec des indices significativement plus bas que Chalon, s'échelonnant entre 43 et 50, six communes proposent les niveaux de concentrations les plus élevés après Chalon. Il s'agit d'une part des trois communes les plus importantes de l'unité urbaine chalonnaise – Chatenoy-le-Royal, Saint-Rémy et Saint-Marcel – et d'autre part des trois communes positionnées sur des axes stratégiques et aux fondations plus anciennes : Givry, Buxy et Sennecey-le-Grand.

A leur suite, avec des indices s'échelonnant entre 31 et 39, d'autres polarités majeures du territoire sont identifiables. La commune de Champforgeuil, positionnée en première couronne avec des fonctions légèrement moins étoffées que ses voisines du sud, dispose d'une offre remarquable en comparaison des communes voisines. On retrouve aussi dans cette plage les principales centralités des EPCI : Saint-Gengoux-le-National, Saint-Martin-en-Bresse, Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Léger-sur-Dheune. Ces communes constituent des pôles fournissant la plupart des services quotidiens et des équipements structurants aux populations locales, dans des zones plus excentrées de l'axe principal de communication que constitue le val de Saône.

**Les pôles locaux** : Avec des indices compris entre 21 et 29, dix communes offrent des concentrations de fonctions intermédiaires, permettant de pourvoir aux besoins essentiellement quotidiens de leurs habitants et de quelques communes proches. En lien avec le desserrement de l'agglomération vers ses périphéries, la majeure partie de cette catégorie appartient à la Communauté d'agglomération. Trois communes sont en jonction avec l'agglomération (Crissey, Lux et Sevrey), tandis que cinq autres sont positionnées dans les intervalles entre la ville-centre et les polarités principales : il s'agit de Gergy, de Varennes-le-Grand et d'un trio formé par les communes de Fontaines, Rully et Mercurey. Ces trois dernières disposent d'équipements spécifiques qui leur assurent un rayonnement local avec la présence de deux gares, d'un supermarché et du lycée agricole.

**Les bourgs équipés** : sur des indices compris entre 15 et 20, onze communes disposent d'un niveau d'équipement significatif, permettant d'assurer une partie seulement des besoins quotidiens. Là encore, la plupart d'entre elles sont situées autour de l'agglomération chalonnaise. Trois communes sont situées au sud du territoire : Genouilly, Saint-Boil et Cormatin. Dans ces secteurs plus éloignés de l'agglomération, elles offrent un niveau minimal de services quotidiens aux habitants dans leur voisinage immédiat.

Les autres communes du territoire (104 communes) disposent d'équipements limités, voire inexistants, et peuvent être qualifiées de **communes résidentielles**. Certaines comptent parfois quelques services de proximité pour leur propre population (indice entre 10 et 15). On les retrouve souvent sur les secteurs de développement les plus récents.

### L'évolution de l'armature urbaine : approche rétrospective et prospective

Plusieurs constats méritent d'être soulignés concernant l'évolution de l'armature urbaine :

- Les polarités qui ressortent de l'analyse (indice de concentration supérieur à 30) sont des polarités historiques sur le territoire.
- Certaines polarités ressortant moins fortement (indice moins élevé) présentent des fonctions urbaines liées aux dynamiques de périurbanisation qui ont apporté des populations résidentes, et donc certains services associés, notamment à proximité de la ville centre.

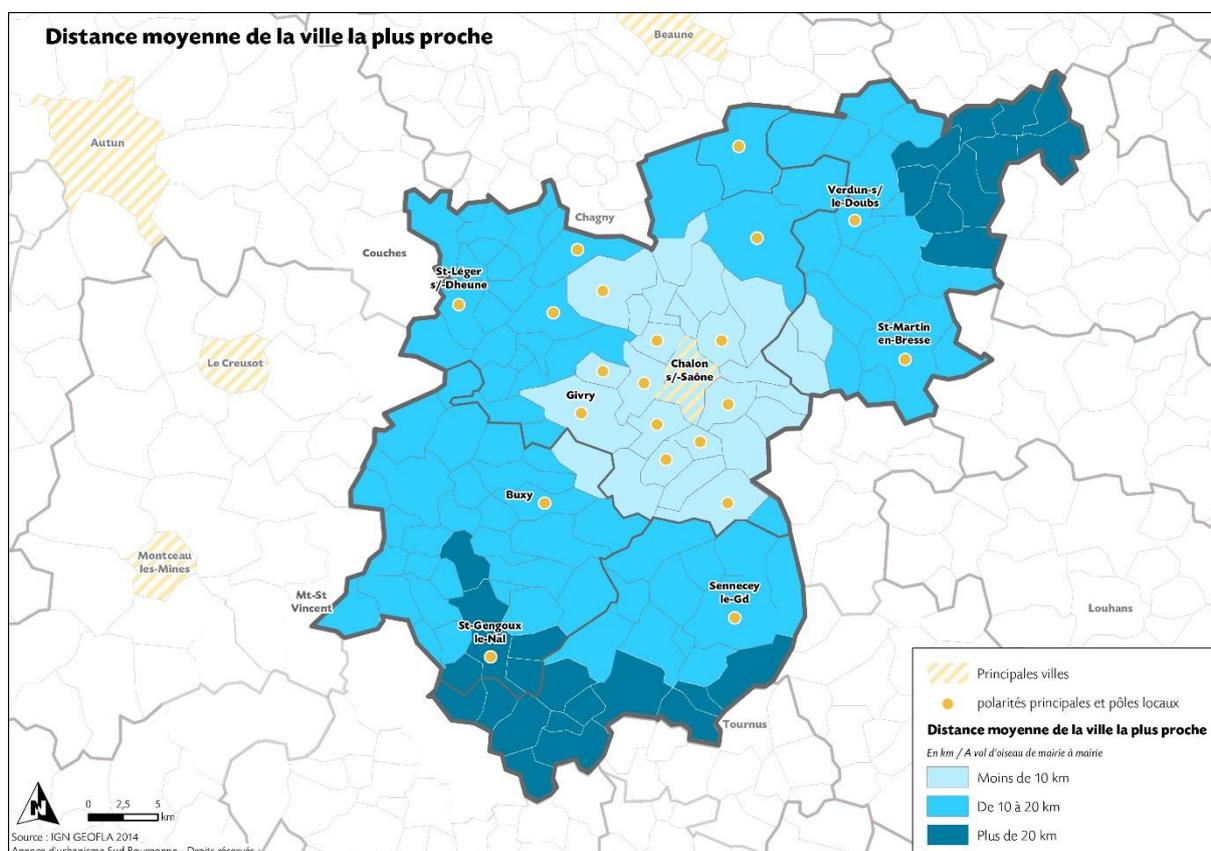
- Les perspectives d'évolution des polarités posent des questions importantes pour le SCOT. En effet, une partie des polarités sont fragiles sur le plan démographique (la ville centre en premier lieu), ce qui peut questionner la capacité des communes concernées à maintenir leurs fonctions (commerces, équipements, logements diversifiés,...).

#### 4. L'accessibilité des communes

La répartition des différentes polarités du territoire trouve une part de son explication dans l'histoire, si l'on considère le temps d'accès à la centralité de premier plan la plus proche - Chalon-sur-Saône, bien sûr, mais également les centres des unités urbaines voisines d'Autun, du Creusot, de Montceau-les-Mines, de Beaune, de Dole, et de Macon – il est possible de déterminer les différents types d'espaces sur lesquels s'inscrivent les polarités identifiées.

L'analyse a consisté à retenir pour chaque commune la distance à la ville principale la plus proche, de mairie à mairie. Cette méthode d'analyse fournit uniquement des valeurs approchées : les distances sont prises en compte « à vol d'oiseau », le modèle n'intègre donc ni les trajets routiers réels, ni les vitesses sur les axes. En filigrane, elle donne également une lecture des temps d'accès entre villes et périphéries.

Le résultat cartographié offre une géographie indicative des distances des temps de déplacements, qui ont une grande importance dans les stratégies d'implantation des ménages et des activités, et par la même dans les relations entre les villes et les différents pôles du territoire.



Quatre territoires peuvent être distingués à l'issue de cette analyse des temps d'accès :

**Le centre d'agglomération**, correspondant à la ville de Chalon-sur-Saône

**Les couronnes d'agglomération** correspondant à l'ensemble des communes situées à moins de 10 km du centre urbain le plus proche, soit des temps de trajet au centre de 15 minutes en moyenne.

**Les couronnes périurbaines proches** correspondant à l'ensemble des communes situées à moins de 20 km du centre urbain le plus proche, soit des temps de trajet moyen de l'ordre de 20 à 25 minutes pour rejoindre une ville-centre. La proximité des agglomérations de Beaune, Le Creusot et Montceau-les-Mines donne à cette couronne une forme particulière. Au centre du territoire, la RCEA constitue indéniablement le pont entre les couronnes du Creusot-Montceau et de Chalon.

**Les couronnes périurbaines éloignées** correspondant à l'ensemble des communes situées à plus de 20 km du centre urbain le plus proche. Sont principalement concernés le sud du territoire du SCoT (vallées de la Grosne et de la Guye) et le nord-est de la CC Saône Doubs Bresse.

On remarque aussi que la plupart des pôles principaux identifiés dans l'analyse se trouvent dans la tranche des 10 à 20 km de distance de la ville la plus proche, le long des axes routiers principaux : RD 69 pour Givry, RD 977 pour Buxy, RD 981 pour Saint-Gengoux-le-National, RD 978 pour Saint-Léger-sur-Dheune, RD 678 pour Saint-Martin-en-Bresse, RD 673 pour Verdun-sur-le-Doubs et RD 906 pour Sennecey-le-Grand. La topographie du territoire conditionne également les temps de parcours et les implantations, occasionnant une répartition des polarités parfois plus rapprochée. Le cas de Givry en est la parfaite illustration.

## 5. L'offre d'équipements et de services

Le territoire accueille une offre de services et d'équipements importante, avec en particulier le pôle de Chalon sur Saône qui représente un pôle d'équipement majeur à l'échelle départementale. Ce pôle accueille des équipements supérieurs importants pour le fonctionnement du territoire, dont le rayonnement dépasse l'échelle du SCOT : pôle hospitalier, équipements de formation supérieure, grands équipements culturels,...

Les équipements et services présents sur le territoire du SCOT sont de différents types :

- **Des commerces** : épiceries, supermarchés, magasins spécialisés, bureaux de tabac,...
- **Des équipements liés à l'enseignement** : écoles, collèges, lycées, équipements spécialisés,...
- **Des équipements liés à la santé** : praticiens divers, établissements de santé, hôpitaux, pharmacies...
- **Des services aux particuliers** : artisans, police et gendarmerie, restaurants, agences immobilières, banques et assurances, poste, coiffure et soins de beauté, trésorerie, services d'accompagnement au retour à l'emploi,...
- **Des équipements sportifs, de loisirs et culturels** : salles de sports, terrains de sports, salles polyvalentes, équipements culturels spécialisés...
- **Des équipements liés aux déplacements et aux transports** : gares, taxis...

Le tableau ci-dessous présente le bilan du nombre d'équipements et de services par grande catégorie. Les données sont issues de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2014 de l'INSEE.

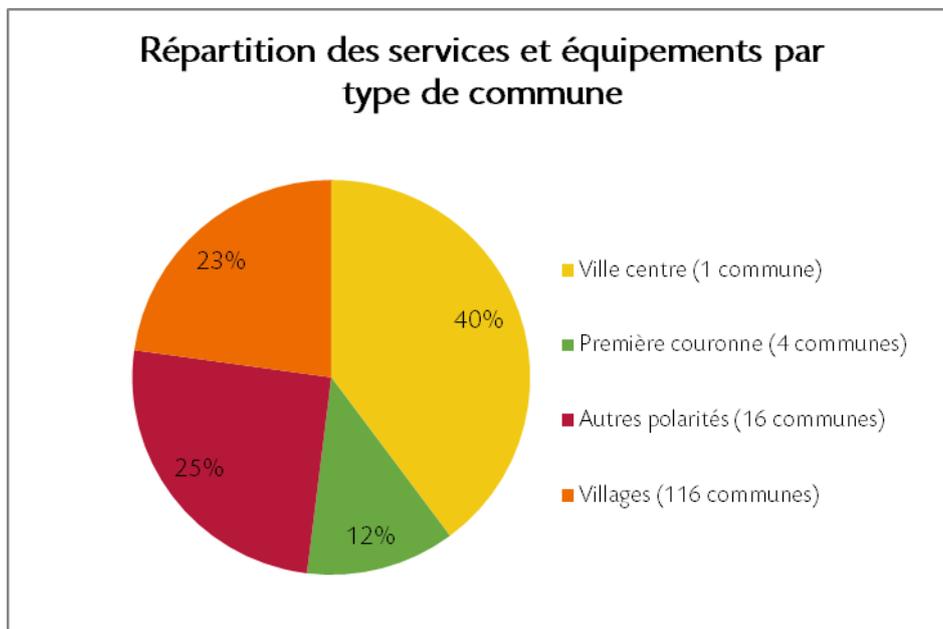
Type d'équipement	Grand Chalon	Saône Bresse	Doubs	Sud Chalonaise	Côte	Entre Saône et Grosne
COMMERCES	1646	161		190		174
ENSEIGNEMENT	621	33		50		35
SANTE	148	19		22		19
SERVICES AUX PARTICULIERS	702	26		62		47
DEPLACEMENTS	38	2		2		3
SPORTS, LOISIRS, CULTURE	273	35		58		44
<b>TOTAL</b>	<b>3428</b>	<b>276</b>		<b>384</b>		<b>322</b>

On notera la forte densité constatée au niveau de la Communauté du Grand Chalon, ce qui est logique du fait de la présence du pôle central de Chalon sur Saône. Les EPCI plus ruraux accueillent toutefois des équipements dans les différentes catégories d'analyse.

Il est important de souligner le poids des polarités urbaines et rurales en matière d'offre d'équipements et de services. Le graphique ci-dessous présente le poids relatif des différents types de commune en matière d'équipements, en distinguant :

- La ville centre (40% des services et équipements).
- Les communes de la polarité urbaine de « première couronne » directement liées à la ville centre (12% des services et équipements) : Champforgeuil, Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel, Saint-Rémy
- Les autres communes jouant un rôle polarisant (25% des services et équipements) : St Léger / Dheune, Givry, Gergy, Varennes le Grand, Rully /Mercurey / Fontaines, Lux, Crissey, Sennecey le Grand, Cormatin, St Martin en Bresse, Ciel / Verdun sur le Doubs, Buxy, St Gengoux le National

- Les villages (23% des services et équipements).



### **L'évolution de l'offre d'équipements : analyse rétrospective et prospective**

Plusieurs évolutions importantes ont été constatées au cours des dernières années en matière d'offre d'équipements :

- D'une manière générale, et sur le long terme, on peut constater une diminution progressive de la diversité des commerces et services (services administratifs, scolaires, services commerciaux,...) dans les petites communes, avec une tendance au regroupement et à la mutualisation des services de proximité.
- Les polarités rurales ont tendu à conforter, parallèlement, leur rôle et leur rayonnement en matière d'offre de services et de commerces, bien que le nombre global d'équipement ait également diminué dans ces polarités. La mise en place d'équipements d'accueil pour les services mutualisés (relais de services, maisons de santé,...) illustre les efforts effectués pour conforter le bon fonctionnement des polarités rurales.
- La fonction de la polarité urbaine (ville centre, première couronne) en matière d'offre de services et de commerces « supérieurs » s'est maintenue, du fait de politiques de modernisation et de création d'équipements (sportifs, culturels,...).

En termes de réflexions prospectives, les tendances suivantes peuvent être anticipées sur la base d'une projection de tendances :

- La restructuration des services de proximité en milieu rural (services scolaires, petits commerces, professionnels de santé) devrait se poursuivre progressivement (regroupements et mutualisation), en particulier dans les secteurs où les regroupements n'ont pas encore été effectués, et dans les secteurs moins dynamiques démographiquement. Ces perspectives posent la question du maintien d'un maillage de services de proximité dans les secteurs les plus ruraux du territoire.

- En matière de commerces, l'offre a déjà beaucoup évoluée, et elle devrait globalement se stabiliser. Des évolutions restent possibles et peuvent être encouragées : développement de commerces mutualisés en milieu rural, développement des commerces en lien avec les filières locales,...
- Le développement progressif de l'aménagement numérique devrait apporter des évolutions importantes en matière d'équipements et de services, avec en particulier :
  - o Un développement des services dématérialisés (services administratifs, e-commerce, télémédecine...), ce qui pourra limiter les besoins en matière d'équipements « physiques ».
  - o Un développement des nouvelles pratiques professionnelles pouvant nécessiter la mise en place d'équipements dédiés : télétravail, coworking,...

### **Focus sur l'aménagement numérique**

Le territoire est concerné par des enjeux d'amélioration progressive de la desserte numérique.

L'aménagement numérique représente un enjeu pour le territoire, à plusieurs niveaux :

- En matière d'attractivité résidentielle, l'accès au Haut Débit représente une condition indispensable dans les projets d'installation, que ce soit pour les résidences principales comme secondaires.
- L'évolution des modes de travail et de communication rend également l'accès au numérique indispensable pour la vie des entreprises. L'accès au Haut Débit, voire au Très Haut Débit, représente une problématique importante.
- Le développement des nouveaux services à la population et aux entreprises dépend d'un bon accès au numérique : services administratifs dématérialisés, télétravail, télémédecine, etc.

Le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) fixe des objectifs d'amélioration progressive de la couverture numérique du territoire, avec une ambition affirmée de desserte en Très Haut Débit de l'ensemble des foyers à l'horizon 2022, à l'échelle départementale.

Sur le territoire du Chalonnais, plusieurs cas de figure sont à distinguer :

- Les communes de l'ancien périmètre du Grand Chalon, en dehors de la commune d'Allerey-sur-Saône (maîtrise d'ouvrage départementale), sont en zone « AMII » (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), ce qui signifie que les opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH.
- Les communes de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise et les communes ayant rejoint récemment la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne ont été identifiées pour un déploiement à l'horizon 2022 par le Département. Dans l'attente du déploiement, quatre sous-répartitions téléphoniques disposant d'un débit internet faible ont bénéficié d'opérations de montée en débit en 2016 (communes de Curtil-sous-Burnand, Marcilly-les-Buxy, Messey-sur-Grosne, Saint-Vallerin).

- Les autres communes sont concernées par un déploiement prévisionnel par le Département à l'horizon 2020.

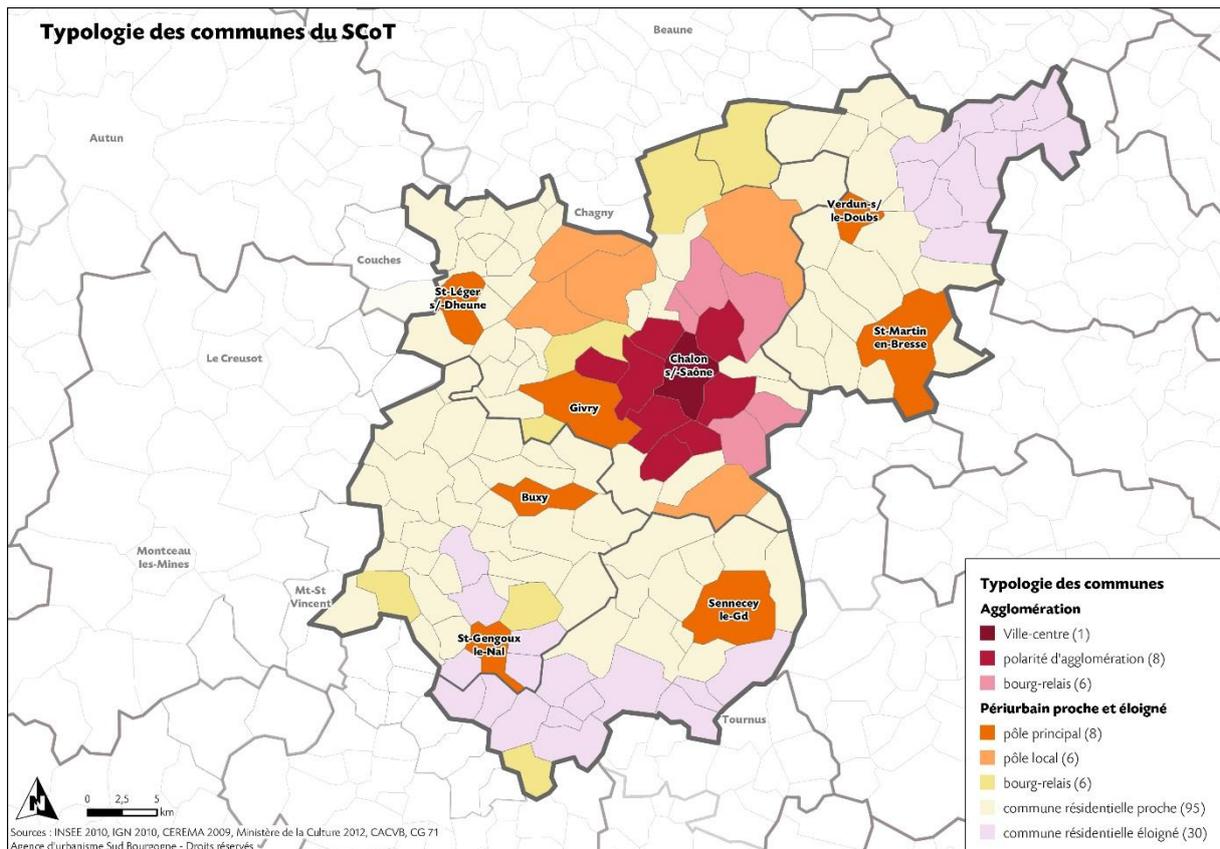
En outre, le SDDAN identifie des zones « prioritaires » pour l'amélioration de la desserte numérique, avec en particulier :

- Des ZAE stratégiques : ZA de la Pelletière (Bey), ZA Saint-Gobain, Zone Portuaire Nord, Framatome, ZAC de la Thalie, ZI Nord, PA Bords de Saône, ZAC Saint-Cosme (Chalon-sur-Saône), ZA du Champ Chassy (Châtenoy en Bresse), ZI Zone Verte (Châtenoy le Royal), ZA Charbonneau (Ciel), ZI Nord la Gallière (Crissey), Zone Portuaire Sud (Epervans), ZA Les Ormeaux (Fontaines), ZA du Bourg (Gergy), ZA Les Pièces Bourgeoises (Givry), ZAC Le Sertis (Lux), Zone Artisanale des Champs-Rauges (Rully), Zone artisanale du Colombier (Saint-Léger-sur-Dheune), Zone artisanale des Quarts (Saint-Martin-en-Bresse), ZA de Saint-Rémy (Saint-Rémy), ZA du Chemin Ferré, ZA « La Croisette », ZI « En Lesnes » (Sennecey-le-Grand), ZA ActiSud (Sevrey),
- De multiples sites publics hors zone AMII : mairies, collèges et lycées, établissements de santé, bibliothèques / médiathèques, sites touristiques,...

## 6. Une typologie des communes du SCoT

Le croisement des deux analyses précédentes permet de dégager une typologie des communes du SCoT, en répartissant les différents niveaux concentrations des fonctions urbaines sur les différents niveaux d'accessibilité. Illustrée par la carte ci-dessous, elle répartit de manière simplifiée les communes en fonction de l'espace dans lequel elles s'inscrivent : agglomération, territoires périurbains proches ou plus éloignés.

Les communes présentant les concentrations de fonctions les plus élevées sont signalées par des couleurs plus foncées.



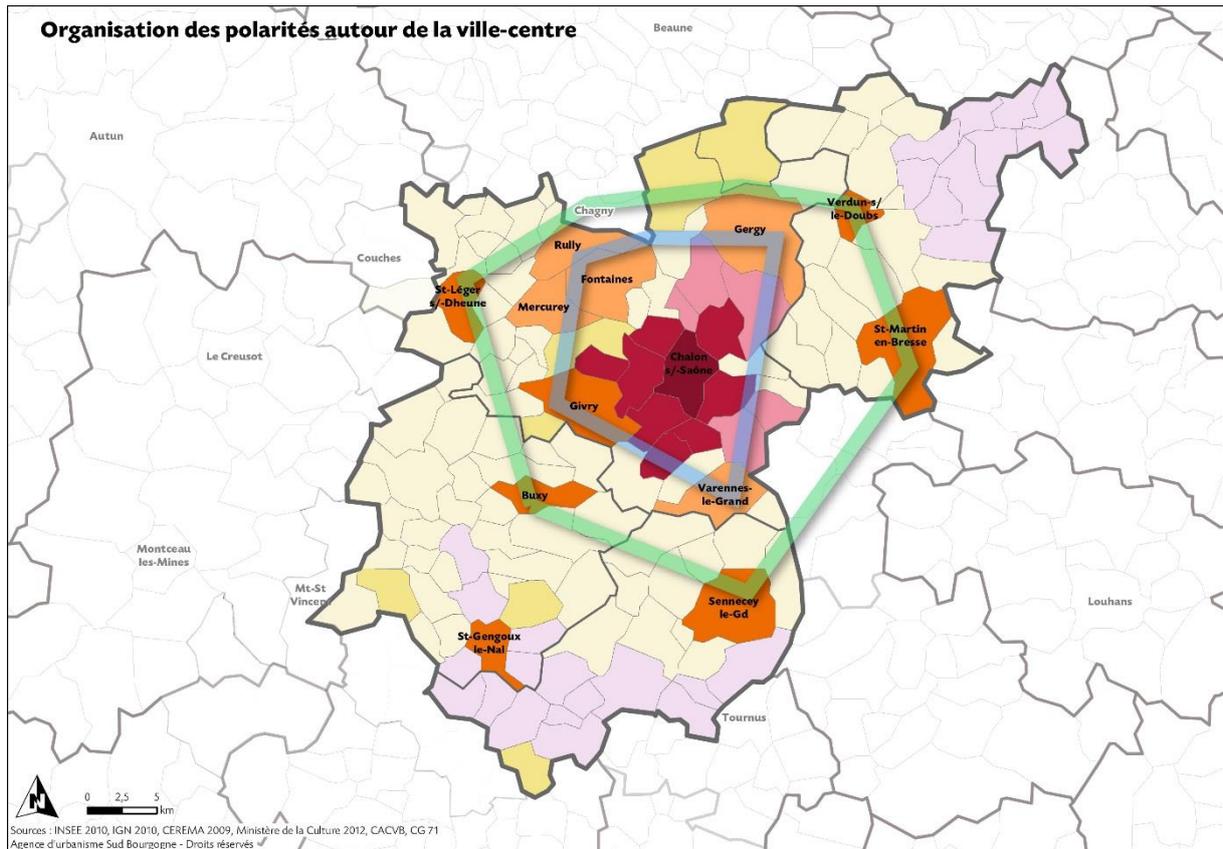
Plusieurs traits d'organisation ressortent de cette superposition des fonctions et des accès.

### Des structurations en réseaux autour de la ville-centre :

En première périphérie périurbaine autour de Chalon, la polarité principale de Givry et les trois pôles d'appui de Gergy, Varennes-le-Grand et Fontaines/Rully/Mercurey se positionnent de façon régulière autour de l'agglomération. Tous sont situés à une quinzaine de kilomètres de la ville-centre. Le déterminant commun principal est le temps d'accès en voiture à Chalon, de l'ordre de 15 à 20 minutes pour chacune des polarités.

Ensuite, les polarités principales du territoire se répartissent d'une manière encore plus régulière autour de l'agglomération, sur la base d'un temps d'accès à la ville-centre de 25 minutes environ. En incluant Chagny, on remarque que la distance moyenne entre ces communes entre elles est du même ordre que leurs éloignements avec Chalon-sur-Saône, soit une vingtaine de kilomètres en moyenne.

Plus globalement, cette répartition symétrique en deux couronnes de polarités assure un maillage du territoire régulier, de l'ordre de 10 à 15 minutes de trajet en voiture. Elle illustre le caractère déterminant des temps de déplacement (en voiture) dans l'organisation du territoire.

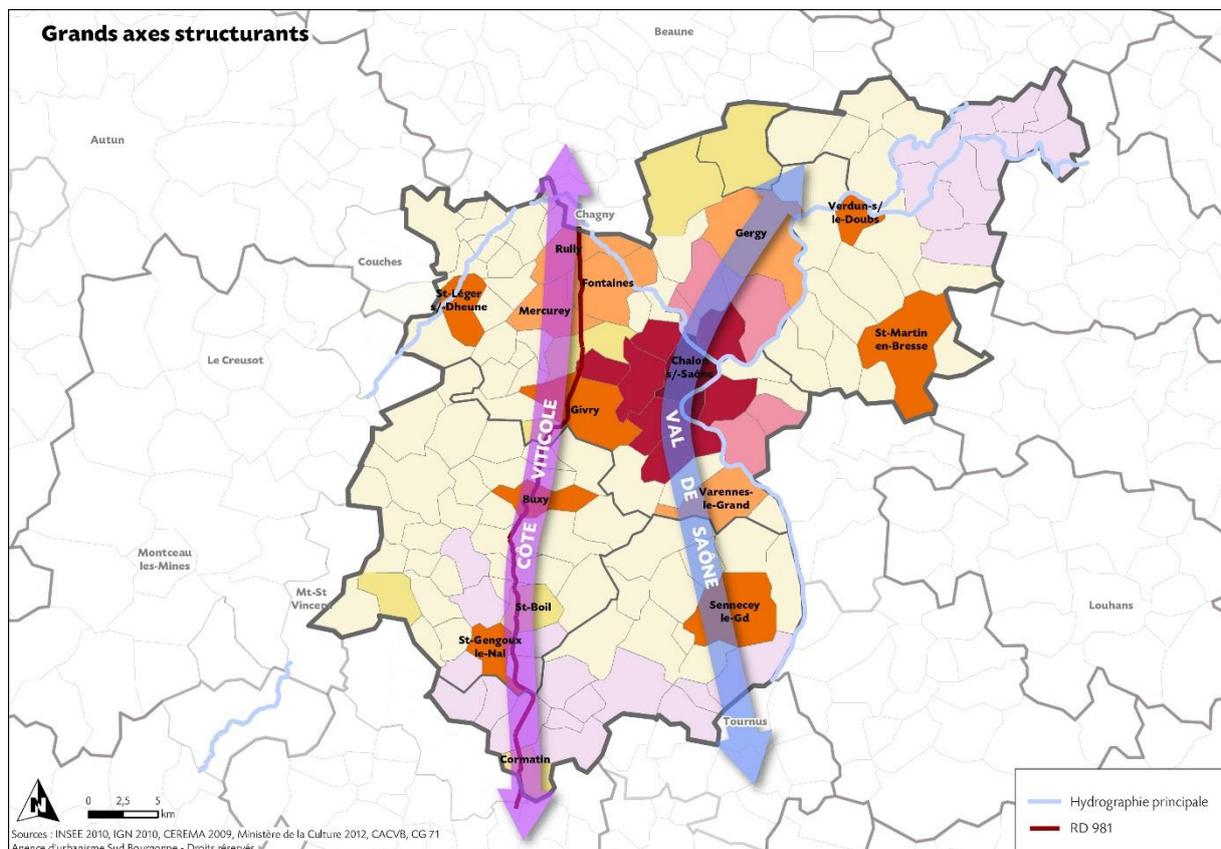


### Des structurations en axes le long des grands ensembles géographiques :

La rivière, à la fois origine et vecteur du développement de la ville de Chalon-sur-Saône, et sa vallée, artère d'échange majeure aussi bien au niveau local que national, constituent un axe de développement privilégié et structurant pour le territoire. Les polarités principales et secondaires s'y succèdent à un rythme régulier au nord et au sud de l'agglomération (Gergy, Varennes-le-Grand, Sennecey-le-Grand), tous les 10 km en moyenne. Entre les polarités, la plupart des communes disposent de niveaux d'équipements plus élevés que sur le reste du territoire.

Plus à l'ouest, la côte viticole, prolongée au sud par la vallée de la Grosne, constitue un second axe ostensiblement concentrateur de fonctions et d'équipements. En suivant l'axe de la RD 981 vers le sud, les polarités se rencontrent tous les 10 km environ. Le développement de cet axe est ancien. Il est lié notamment à la viticulture, et historiquement à l'accès vers Cluny. Trois des huit polarités principales hors de l'agglomération, Givry, Buxy et Saint-Gengoux-le-National, y sont implantées. Ce réseau dense de communes équipées est continué au nord par les trois pôles locaux de Mercurey, Fontaines et Rully. Au sud, autour de Saint-Gengoux-le-National, les deux bourgs relais de Saint-Boil et Cormatin, profitent de leur position sur la RD 981 et complètent la desserte de leurs voisins immédiats.

Au-delà du niveau des équipements et de services, la qualité du cadre de vie offerte par ces deux espaces – les abords de la rivière pour l'un, le patrimoine et les grands paysages viticoles pour l'autre – est un facteur d'attractivité majeur à préserver et à développer.

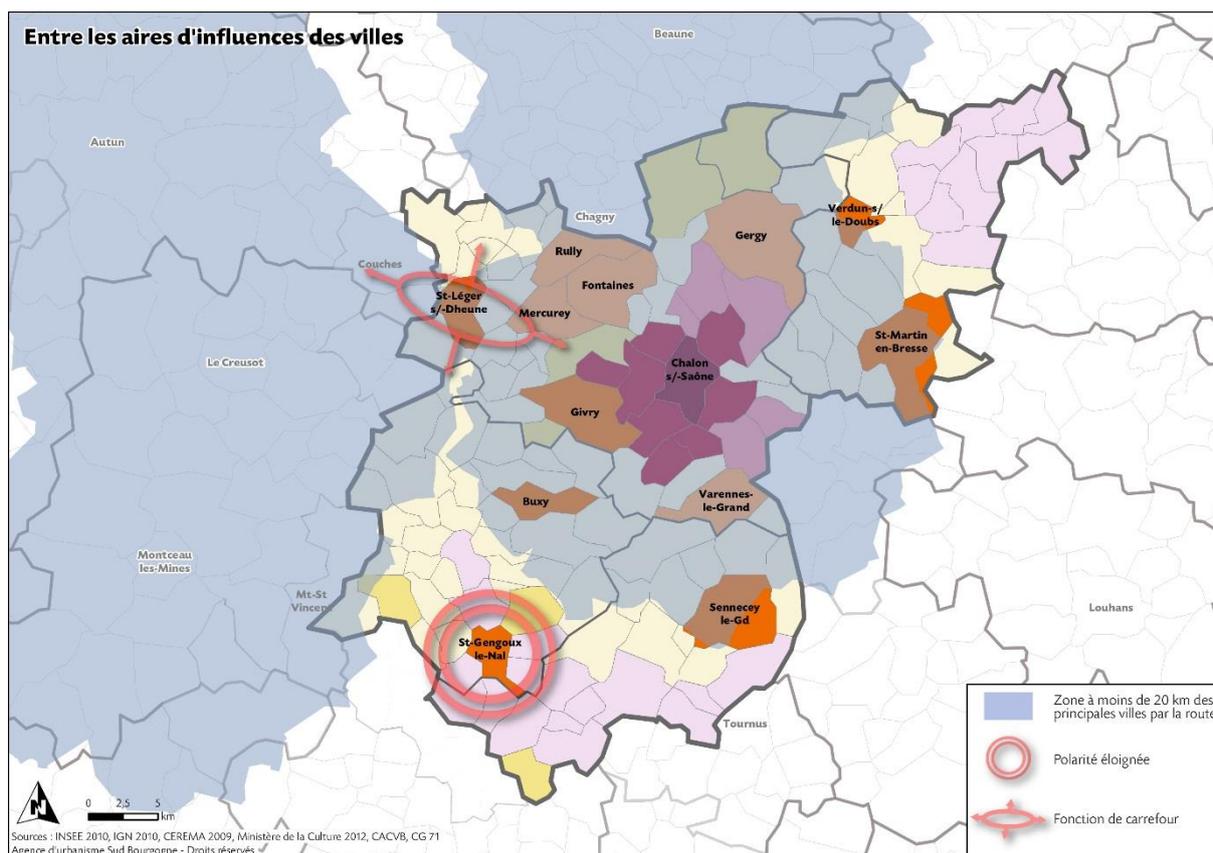


### Des positionnements stratégiques aux limites des zones d'influence des principales villes :

Les franges ouest du territoire sont sous l'influence de plusieurs villes, celles du sud et du nord-est apparaissent au contraire comme plus éloignées des grands bassins de vie des agglomérations. Ces deux types de situations à la frange des aires urbaines existent sur le territoire et aboutissent à deux positionnements différenciés.

La polarité de Saint-Léger, au contact de Couches, apparait clairement comme étant à la jonction des aires d'influence de Chalon et du Creusot, et dans une moindre mesure d'Autun et de Beaune. Cette position particulière de carrefour est également à l'origine de son développement, à mi-chemin entre Autun et Chalon, et le long du Canal du Centre reliant le bassin du Creusot au Val de Saône.

Le cas de Saint-Gengoux-le-National est inverse : occupant une position centrale au sein d'un secteur plus éloigné des villes, la commune joue un rôle de fourniture de services et d'équipements à des territoires moins accessibles, jouant de ce fait un rôle structurant important sur un territoire plus étendu.



## 7. Quelle organisation du territoire ?

Le travail sur la typologie des communes a permis de montrer une structuration du territoire par un réseau de communes pôles aux fonctions différenciées.

La ville de Chalon-sur-Saône constitue le cœur de ce réseau : de par sa concentration très dense de fonctions urbaines, elle organise et polarise l'ensemble du territoire dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Sa première couronne est bien équipée, mais à des niveaux sans équivalents avec celui du cœur d'agglomération. Hormis cette différence nette avec la ville-centre, la hiérarchie des fonctions entre ces communes d'agglomération est moins lisible, chacune développant sa propre offre de services et d'équipements.

Au-delà, dans les espaces périurbains, l'accession aux services et aux équipements est conditionnée à l'usage de la voiture. Plus que la distance, c'est le temps d'accès à la ville-centre qui joue un rôle déterminant dans l'organisation territoriale.

Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Chalon-sur-Saône, une série de pôles locaux d'un niveau d'équipement moindre (hormis Givry) assurent un premier maillage de proximité. A une distance d'environ vingt kilomètres, une seconde série de polarités plus importantes, disposées avec régularité, irrigue les territoires situés à plus de vingt minutes de l'agglomération.

Les grands axes de développement historiques et économiques jouent aussi un rôle important : la vallée de la Saône et l'axe côte viticole – vallée de la Grosne concentrent les communes les plus équipées, réparties de manière régulière le long de ces grands ensembles géographiques.

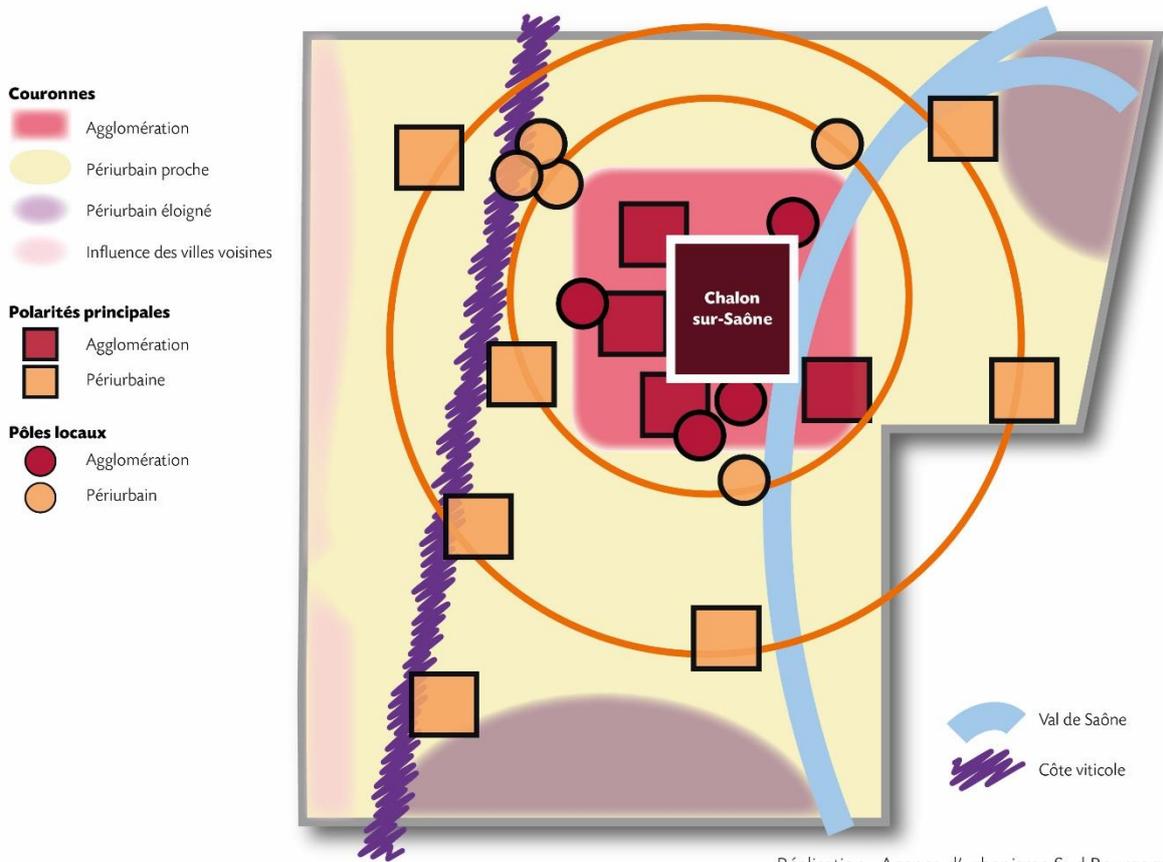
Enfin, sur les franges du territoire, entre les aires d'influence des villes, se dessinent des territoires plus éloignés, desservis par des pôles disposés de manière moins resserrée, à des positions stratégiques de carrefours ou de relais entre les bassins de vie des agglomérations.

L'armature urbaine du territoire est donc hiérarchisée et structurée. Elle permet le bon fonctionnement du territoire et contribue donc à la qualité de vie des habitants du chalonnais, et par là même à son attractivité. Le confortement et le renforcement de son fonctionnement est donc un enjeu pour le SCoT. Pour y parvenir, deux écueils doivent être évités.

Le premier est celui d'une évolution désorganisée de la périurbanisation, qui contribuerait au nivellement de cette armature. Avec le développement des périphéries, un certain nombre de communes ont en effet tendance à développer des niveaux d'équipements pouvant rentrer en concurrence avec ceux des pôles principaux. C'est le cas de la périphérie chalonnaise, où de nombreuses communes sont déjà identifiées comme bourg-relais.

D'autre part, la diffusion dans la première couronne et au-delà de fonctions habituellement portées par la ville-centre constitue un second écueil. En effet, c'est la concentration des fonctions urbaines dans la ville-centre qui forge l'identité et le rayonnement d'une agglomération, et au-delà, de son territoire.

### Organisation urbaine schématique du territoire



Réalisation : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

## ANNEXE

Les 47 variables de l'analyse multicritères de concentration des fonctions urbaines

Thèmes	Numéro	Variables	Coefficient	Nature	Pondération	Sources
Socio-éco	1	Population totale sans doubles comptes	2	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	2	Parc de logements	2	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	3	Part des résidences secondaires	1	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	4	Part des logements collectifs	2	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	5	Rapport des emplois au LT sur le nombre d'actifs occupés	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	6	Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence	3	20 tranches d'effectifs	0 à 20	INSEE RP 2010
	7	Statut administratif	3	4 tranches d'effectifs	0,5,10,20	IGN BD CARTO 2010
Services publics et généraux	8	Présence des pompiers (caserne, CPI)	1	oui ou non	0 ou 20	AUSB
	9	Présence d'une gendarmerie ou d'un commissariat	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	10	Présence d'une trésorerie	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	11	Présence d'un pôle emploi	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	12	Présence d'un bureau de poste	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	13	Nombre d'hyper ou supermarchés	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2012
	14	Nombre d'épiceries ou supérettes	2	3 classes d'effectifs + 0	0,5,10,20	INSEE BPE 2012
	15	Nombre de commerces et services de proximité (gamme BPE)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	16	Nombre de commerces et services intermédiaires et supérieurs (gamme BPE)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	17	Nombre de banques	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	18	Nombre de restaurants	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	19	Présence d'un vétérinaire	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	20	Nombre de marchés par mois	1	3 classes d'effectifs + 0	0,5,10,20	AUSB
21	Desserte Internet	1	5 classes d'affaiblissements moyen (dB)	0,5,10,15,20	CEREMA (CETE Ouest) 2009	
Enseignement	22	Existence d'une école maternelle	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	23	Nombre d'écoles primaires	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	24	Présence d'un collège	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	25	Présence d'un lycée	3	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2012
	26	Présence de formations post-bac (universitaires ou non)	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	27	Présence de formations continues	1	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2012

Les 47 variables de l'analyse multicritères de concentration des fonctions urbaines (suite)

Thèmes	Numéro	Variab les	Coefficient	Nature	Pondération	Sources
Santé et social	28	Présence d'un établissement de santé	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	29	Nombre de médecins généralistes	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2012
	30	Nombre de médecins spécialistes	1	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2012
	31	Nombre d'autres professionnels médicaux (sages-femmes, infirmiers, kinés...)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	32	Présence d'un laboratoire d'analyses	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	33	Nombre de pharmacies	1	2 classes d'effectifs + 0	0,10,20	INSEE BPE 2012
	34	Présence d'une maison de retraite	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	35	Présence d'un service de soins, d'aide ou de repas à domicile pour personnes âgées	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	36	Présence d'un service de garderie	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
Sports, loisirs, culture	37	Nombre de salles ou terrains multisports	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2012
	38	Présence d'une piscine	1	2 classes	0,10,20	INSEE BPE 2012
	39	Nombre de terrains de grands jeux	1	3 classes d'effectifs + 0	0,10,15,20	INSEE BPE 2012
	40	Nombre d'installations spécialisées (skatepark, athlétisme, tennis, bouldrome...)	1	4 classes d'effectifs + 0	0,5,10,15,20	INSEE BPE 2012
	41	Présence d'un théâtre	1	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	42	Présence d'un cinéma	1	2 classes	0,10,20	INSEE BPE 2012
	43	Présence d'une bibliothèque	1	oui ou non	0 ou 20	Ministère de la culture 2012
	44	Présence d'un musée (musées de France)	1	oui ou non	0 ou 20	Ministère de la culture 2012
Mobilités et positionnement	45	Temps d'accès à la ville centre de l'UU la plus proche (en voiture)	3	3 classes de durées	0,10,20	AUSB
	46	Présence d'une Gare	3	oui ou non	0 ou 20	INSEE BPE 2012
	47	Desserte en TC (rien, TAD, Ligne départementale ou urbaine)	1	5 classes de desserte	0,5,10,15,20	CACVB, OG, CCESG





## **PARTIE 2. Habitat**



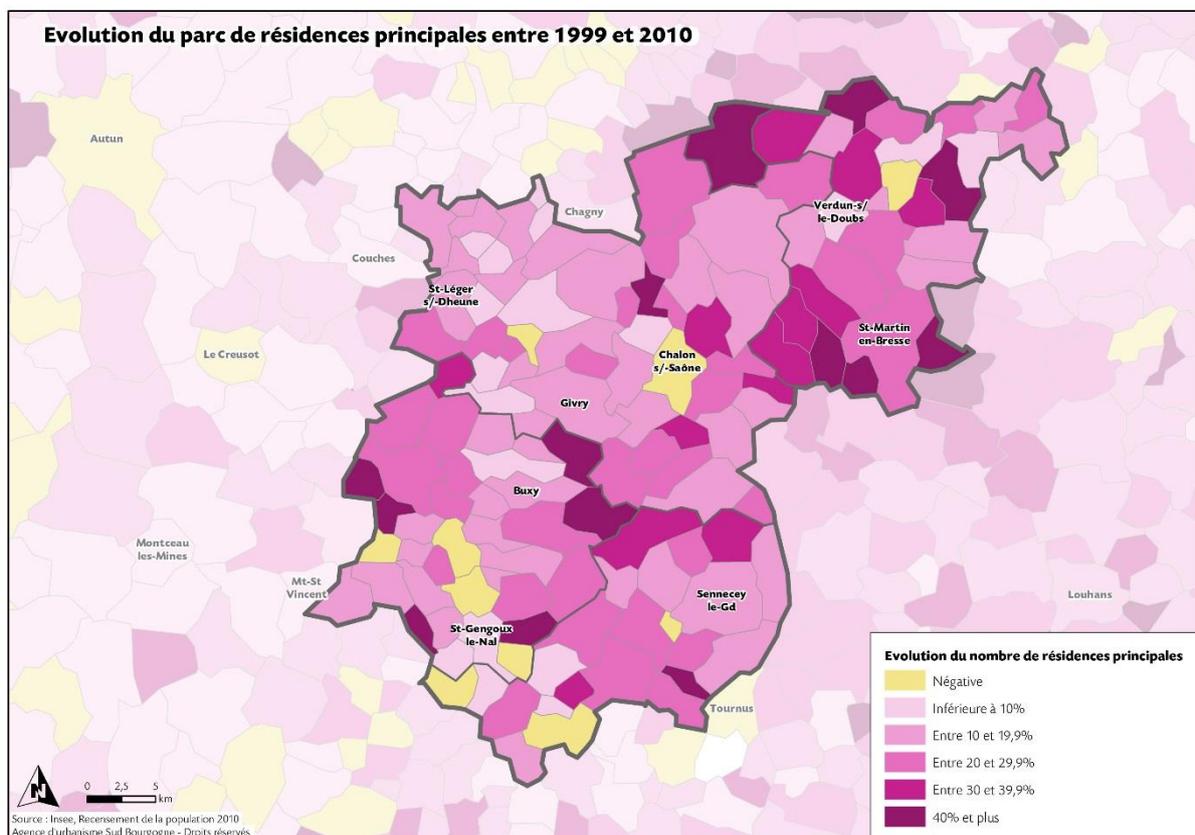
## 1. Etat des lieux du parc de logement

### 1.1. Un parc de logement qui tend à se desserrer en dehors de l'agglomération chalonnaise

Le SCoT du Chalonnais comprenait près de 75 156 logements en 2010. Ce chiffre est en hausse depuis 1999 de 10%, devançant les évolutions départementales et régionales, aux alentours de 9 et 10% sur la même période. Outre les migrations, cette croissance s'explique notamment par le desserrement des ménages. Le vieillissement de la population et les nouveaux modes de vie entraînent un besoin de logements supplémentaires sans qu'il soit nécessaire que la population totale augmente pour autant (familles monoparentales, célibataires, personnes âgées, etc.).

Les résidences principales se concentrent à 78% sur la Communauté d'agglomération du Grand Chalon (soit 50 297 résidences principales) dont 36% au sein de la ville de Chalon-sur-Saône. Les autres résidences principales du territoire sont réparties de manière relativement homogène entre les autres EPCI, soit 4 863 résidences principales pour la CC du Sud Côte Chalonnaise, 4 722 pour la CC Entre Saône et Grosne et 4 774 pour la CC Saône Doubs Bresse.

L'évolution du nombre de résidences principales n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Les Communautés de communes Sud Côte Chalonnaise, Entre Saône et Grosne et Saône Doubs Bresse connaissent une croissance appuyée entre 1999 et 2010 avec plus de 18% de résidences principales supplémentaires. A contrario, quelques communes dont la ville de Chalon-sur-Saône ont vu leur nombre de résidences principales diminuer ces dernières années.

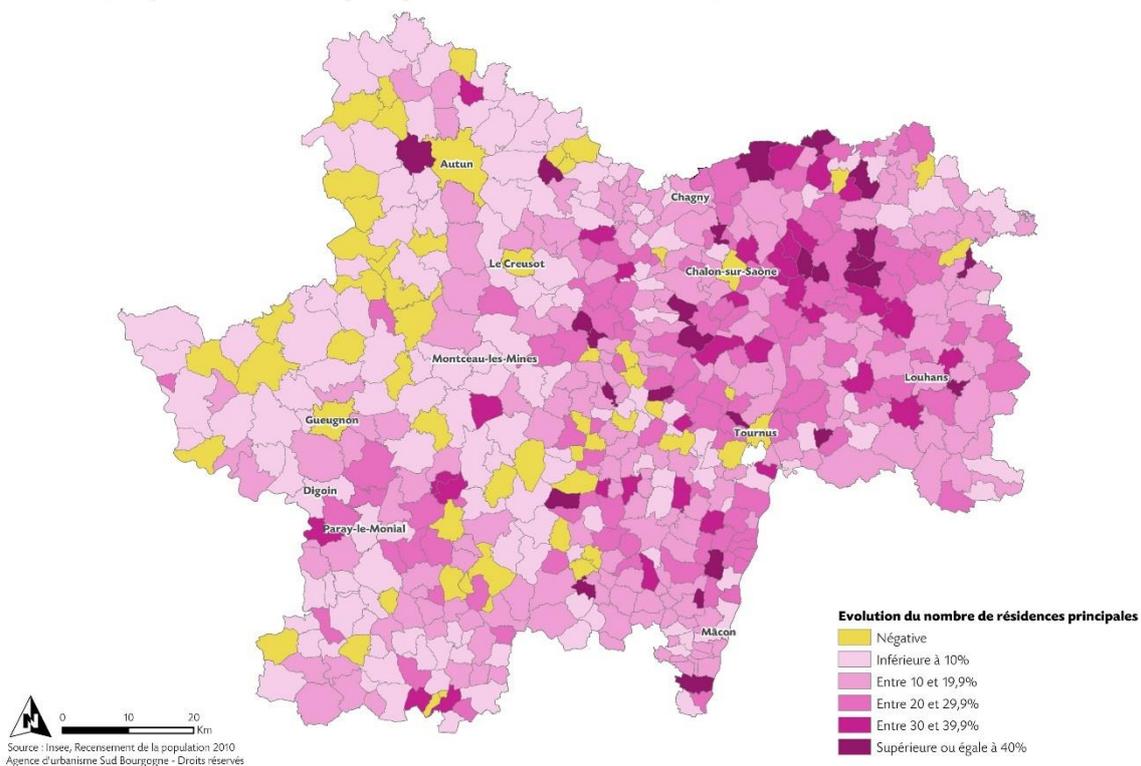


Résidences principales entre 1999 et 2010

	Total en 2010	Evolution 1999-2010
CA Le Grand Chalon	50297	9%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	4863	18%
CC Entre Saône et Grosne	4722	18%
CC Saône Doubs Bresse	4774	23%
SCoT	64656	11%
Saône et Loire	248313	9%
Bourgogne	735793	10%

L'évolution du nombre de logements par commune dans le SCoT reflète ce qui se déroule à l'échelle du département. De façon générale, la majorité des communes de l'ouest de la Saône et Loire voit leur nombre de résidences principales en baisse ou alors en faible augmentation contrairement au secteur bressan et aux côtes chalonnaise et mâconnaise. Le cas de Chalon-sur-Saône est également loin d'être isolé : toutes les villes principales du département connaissent une plus faible dynamique de croissance que leurs voisines.

Evolution du parc de résidences principales entre 1999 et 2010 en Saône-et-Loire



Concernant le parc résidentiel de loisirs, ce dernier est peu présent sur l'ensemble du territoire du SCoT. Il représente 6% du parc de logement contre 8% pour la Saône-et-Loire et 9% pour la Bourgogne. Cette moyenne peu élevée au regard des moyennes départementales et régionales s'explique par la situation de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon qui ne totalise que 3% de résidences secondaires et occasionnelles sur l'ensemble de son parc de logements. Toutes

les autres communautés de communes ont des parts de résidences de loisirs bien supérieures, entre 10 et 15%.

Pour l'ensemble des EPCI, la part du logement secondaire tend à diminuer depuis 1999, ceci étant lié au fait que les propriétaires reconvertissent leur logement de loisir en résidence principale. Cette diminution est toutefois moins forte sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

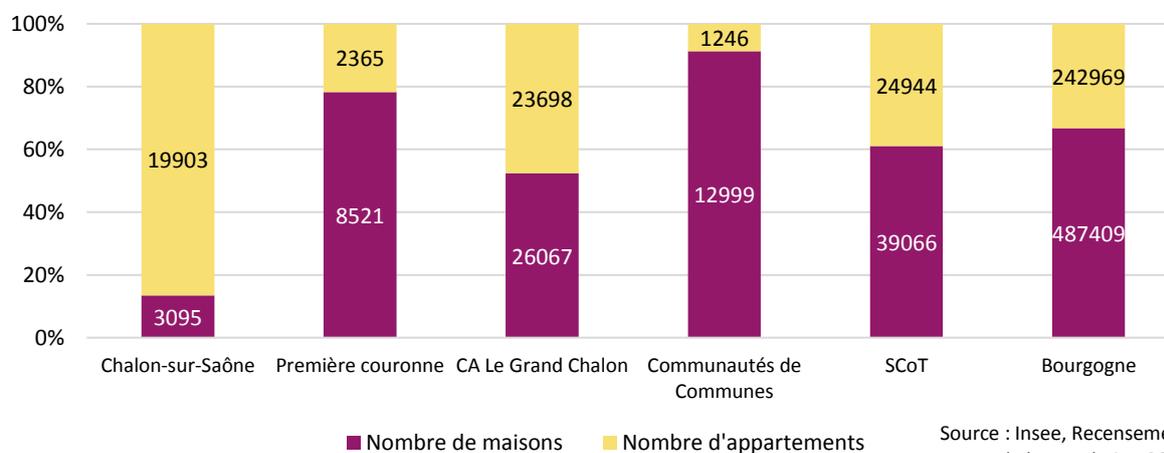
Résidences secondaires entre 1999 et 2010

	Total en 2010	Evolution 1999-2010	Part sur le parc de logement total
CA Le Grand Chalon	1782	-15%	3%
CC Sud Côte Chalonnaise	985	-5%	15%
CC Entre Saône et Grosne	878	-12%	14%
CC Saône Doubs Bresse	591	-18%	10%
SCoT	4235	-13%	6%
Saône et Loire	23291	-6%	8%
Bourgogne	82342	-7%	9%

## 1.2. La prédominance de l'habitat individuel

En dehors de l'agglomération chalonnaise, la typologie du parc du territoire du SCoT est dominée par la maison individuelle. Le territoire totalise 39 066 maisons en 2010 contre 24 944 appartements. L'engouement pour les maisons individuelles est marqué de façon plus appuyée dans les espaces ruraux qu'au sein des principaux bourgs de chaque EPCI. Alors que cette part oscille entre 70% et 80% dans ces bourgs, elle représente, en moyenne, 93% des résidences principales dans les autres communes. Bien évidemment, la majorité des appartements se concentre sur la ville de Chalon-sur-Saône puisqu'avec 19 903 appartements en 2010, Chalon possède 80% du parc d'appartements du SCoT.

Répartition des résidences principales par typologie en 2010



### Répartition des résidences principales du SCoT par typologie en 2010

	Maisons		Appartements	
	Nombre	Part	Nombre	Part
CA Le Grand Chalon	26067	52%	23698	47%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	4363	90%	491	10%
CC Entre Saône et Grosne	4225	89%	409	9%
CC Saône Doubs Bresse	4411	92%	346	7%
SCoT	39066	60%	24944	39%

Source : Insee, Recensement de la population 2010

La répartition en fonction de la typologie des logements nous renseigne également sur la taille des résidences. Ainsi, les appartements du SCoT sont composés en moyenne de 3,2 pièces contre 4,8 pièces pour les maisons individuelles. Avec une grande majorité de maisons individuelles sur le territoire, le SCoT compte donc beaucoup de logements de grande taille.

Les personnes vivant seules résident principalement dans des deux ou trois pièces. Les ménages de deux personnes, tout comme les ménages de trois personnes, dans quatre pièces. A partir de quatre personnes par ménages, ces derniers vivent en majorité dans un logement de cinq pièces ou plus.

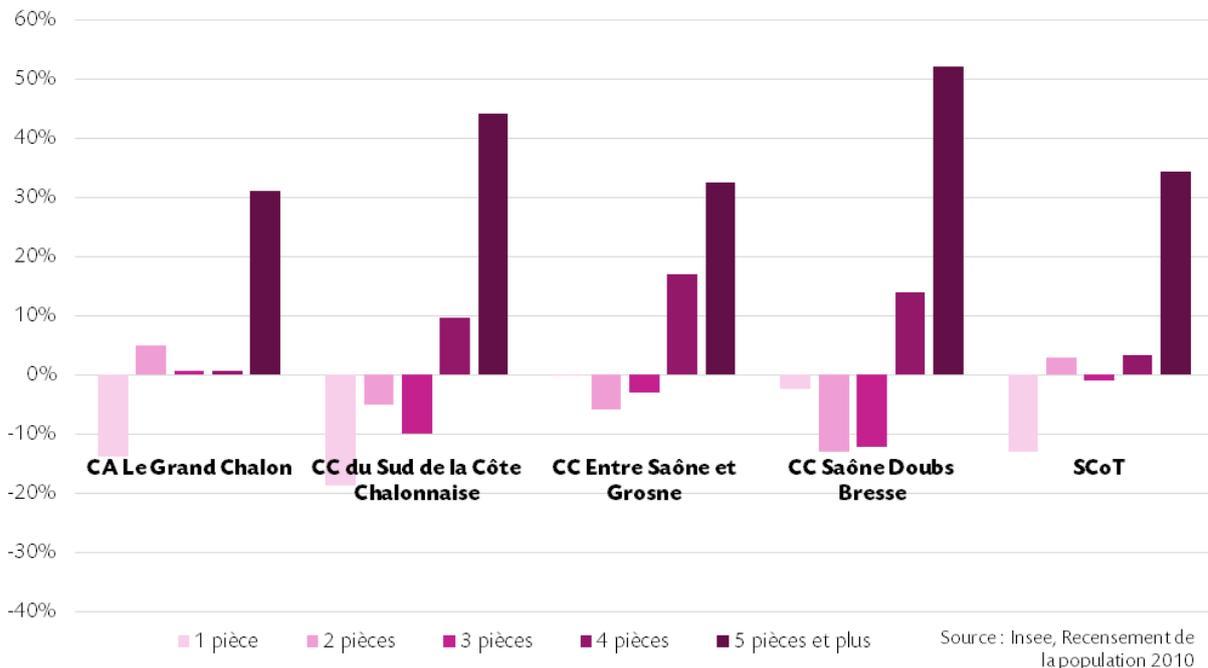
### Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2010

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
CA Le Grand Chalon	4%	10%	22%	28%	36%
Chalon-sur-Saône	8%	16%	31%	27%	18%
Première couronne	2%	6%	15%	32%	46%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	1%	7%	16%	27%	49%
CC Entre Saône et Grosne	3%	6%	15%	29%	47%
CC Saône Doubs Bresse	1%	5%	14%	28%	52%
SCoT	4%	9%	20%	28%	39%
Saône et Loire	3%	8%	20%	30%	39%

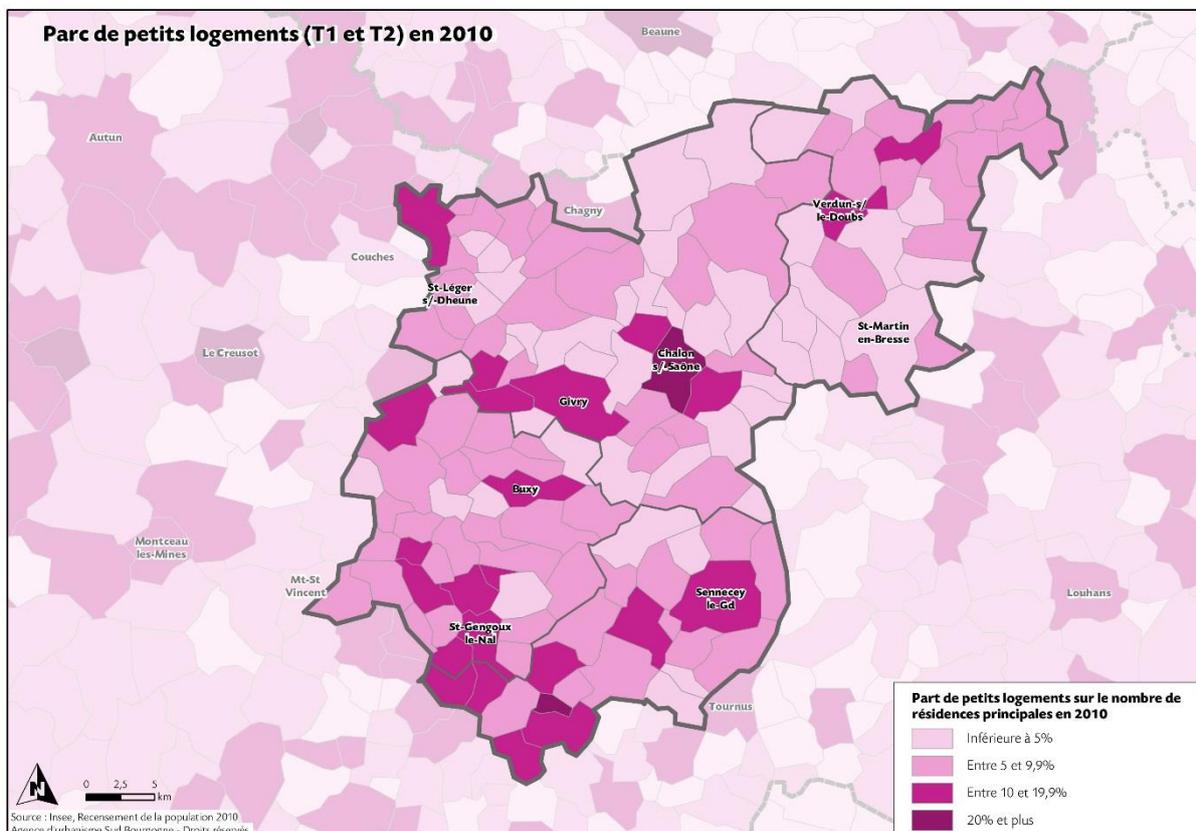
Source : Insee, Recensement de la population 2010

L'offre de grands logements s'est accrue sur la dernière décennie, la moyenne passant de 4 pièces en 1999 à 4,2 pièces en 2010. Si la taille moyenne des ménages diminue, ces derniers font tout de même le choix de plus d'espace que ce soit en milieu rural ou urbain.

Evolution des résidences principales par nombre de pièces entre 1999 et 2010



Une grande part des logements de petites tailles se concentre sur la ville de Chalon-sur-Saône, mais ils sont présents de façon non négligeable au sein de la plupart des principaux bourgs et au sud du SCoT, notamment au sein de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne.



Le nombre de logements de type T1 est en diminution sur le SCoT (moins 354 T1 entre 1999 et 2010). Néanmoins, le nombre de T2 a connu une très légère augmentation (plus 168 T2 entre 1999 et 2010). Globalement, le nombre de petits logements a diminué de 2% entre 1999 et 2010 à l'échelle du SCoT.

A l'échelle des EPCI, les variations sont hétérogènes :

La CA du Grand Chalon a modifié ou détruit beaucoup de T1 (14% d'évolution négative entre 1999 et 2010), mais a gagné beaucoup de T2 (5% d'évolution positive entre 1999 et 2010). Au total, le nombre de logements de petite taille est en légère diminution (1 % d'évolution négative entre 1999 et 2010) à l'échelle de la CA du Grand Chalon. La CC Sud Côte Chalonnaise a connu une baisse du nombre de logements de type T1 et T2 entre 1999 et 2010, de l'ordre de 7 %. La CC entre Saône et Grosne a connu une diminution semblable de son parc de T1 et T2 (4% d'évolution négative entre 1999 et 2010), due à la baisse du nombre de T2. En effet, le nombre de logements de type T1 n'a pas évolué sur cette même période. Enfin, la CC Saône Doubs Bresse a connu une diminution forte de son parc de petits logements (11% d'évolution négative entre 1999 et 2010).

L'offre de petits logements en centre-bourg, en bon état et à tarif modéré peut être un enjeu pour l'attractivité des territoires. Ce type de logements est en effet prisé des étudiants, mais également des jeunes actifs célibataires ou en couple ou encore de certains retraités, qui une fois les enfants partis de la résidence principale, préfèrent se tourner vers un logement de taille plus adaptée et si possible à proximité des commerces et des services.

Un grand nombre de situations de sous-peuplement sont présentes sur le territoire chalonnais. 31,2% des ménages résident dans un logement comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus de deux au nombre de personnes. Sur leur total de résidences principales, les Communautés de communes Sud Côte Chalonnaise, Entre Saône et Grosne et Saône Doubs Bresse comptent le plus de très grands logements au regard de la taille des ménages. A l'inverse, la Communauté d'agglomération du Grand Chalon possède le moins de logements sous-occupés.

Très peu de cas de surpeuplement sont à noter : en 2010, cela représente 0,5% des ménages du SCoT, soit 311 ménages. 81% de ces situations sont localisées au sein de la CA du Grand Chalon et plus de la moitié au sein de la ville de Chalon-sur-Saône<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les indices de peuplement caractérisent le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considéré comme nécessaire au ménage. Il est généralement admis que les ménages doivent disposer d'une pièce par ménage plus une pièce par membre du ménage (sauf pour les enfants de moins de 7 ans et les couples pouvant disposer d'une pièce pour deux).

- Un logement en situation de sous-peuplement très accentué est un logement comprenant au moins trois pièces de plus que le nombre de personnes composant le ménage.
- Un logement en situation de surpeuplement accentué est un logement auquel il manque au moins deux pièces par rapport au nombre de personnes composant le ménage.

Nombre de résidences principales par taille des ménages et nombre de pièces du logement en 2010 dans le SCoT

Nombre de personnes par ménage \ Nombre de pièces	1	2	3	4	5	6 et plus	Total
1	2 192	4 854	6 635	4 867	2 332	1 383	22 262
2	153	1 083	4 545	7 046	5 582	4 165	22 574
3	6	104	1 360	3 091	2 443	1 824	8 829
4	4	27	444	2 270	2 492	2 400	7 638
5	1	4	60	645	760	1 062	2 531
6		3	11	195	302	312	823
Total	2 355	6 074	13 055	18 115	13 910	11 145	64 656

■ Situation de sous-peuplement ■ Situation de sur-peuplement

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Surpeuplement et sous-peuplement des résidences principales en 2010

	Sur-occupation		Sous-occupation	
	Nombre	Part	Nombre	Part
CA Le Grand Chalonnais	253	0,5%	14621	29,1%
Chalon-sur-Saône	157	0,1%	4533	2,0%
Première couronne	46	0,4%	3870	35,2%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	24	0,5%	1904	39,1%
CC Entre Saône et Grosne	17	0,4%	1768	37,4%
CC Saône Doubs Bresse	18	0,4%	1859	38,9%
SCoT	311	0,5%	20172	31,2%

Source : Insee, Recensement de la population 2010

### 1.3. Une vacance toujours élevée mais disparate

Malgré une progression de la vacance ces dernières années, elle demeure à un niveau similaire à celle du département ou de la région (8,3% de logements vacants contre respectivement 8,8 et 8,9%). Toutefois, elle est élevée sachant qu'il est généralement admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 5 à 7%<sup>2</sup>, soit le pourcentage de logements pouvant être mis à disposition afin d'assurer la fluidité du marché. Au-delà de ces taux, la vacance est signe d'un marché du logement peu tendu.

Une fois encore, de nombreuses disparités sont observables sur l'ensemble du territoire. Le taux de vacance est de 5% sur la Communauté d'agglomération hors ville centre même s'il a progressé entre 1999 et 2010. A l'inverse, les Communautés de communes Sud Côte Chalonnaise et Entre Saône et Grosne ont toutes deux un parc de logements concentrant plus de 9% de vacance. Enfin, 51% des logements vacants du territoire du SCoT se situent au sein de Chalon-sur-Saône. La vacance élevée est toujours difficile à analyser car elle peut être la conséquence d'une addition d'un grand nombre de situations individuelles (problème de succession, attachement émotionnel à un logement familial, etc.). Deux phénomènes majeurs à l'œuvre peuvent néanmoins expliquer en partie la vacance élevée sur le SCoT :

- la vacance « frictionnelle » ou « de rotation » : elle concerne la période d'inoccupation d'un logement durant un délai de (re)location ou de vente. Cette vacance frictionnelle est

<sup>2</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, « Etude des logements en Bourgogne », Février 2014

toujours plus élevée dans les centres-villes où se concentre le parc en location privée car c'est là que les ménages sont le plus mobiles. Ce type de vacance peut donc justifier en partie le taux de vacance élevé sur la ville de Chalon-sur-Saône ;

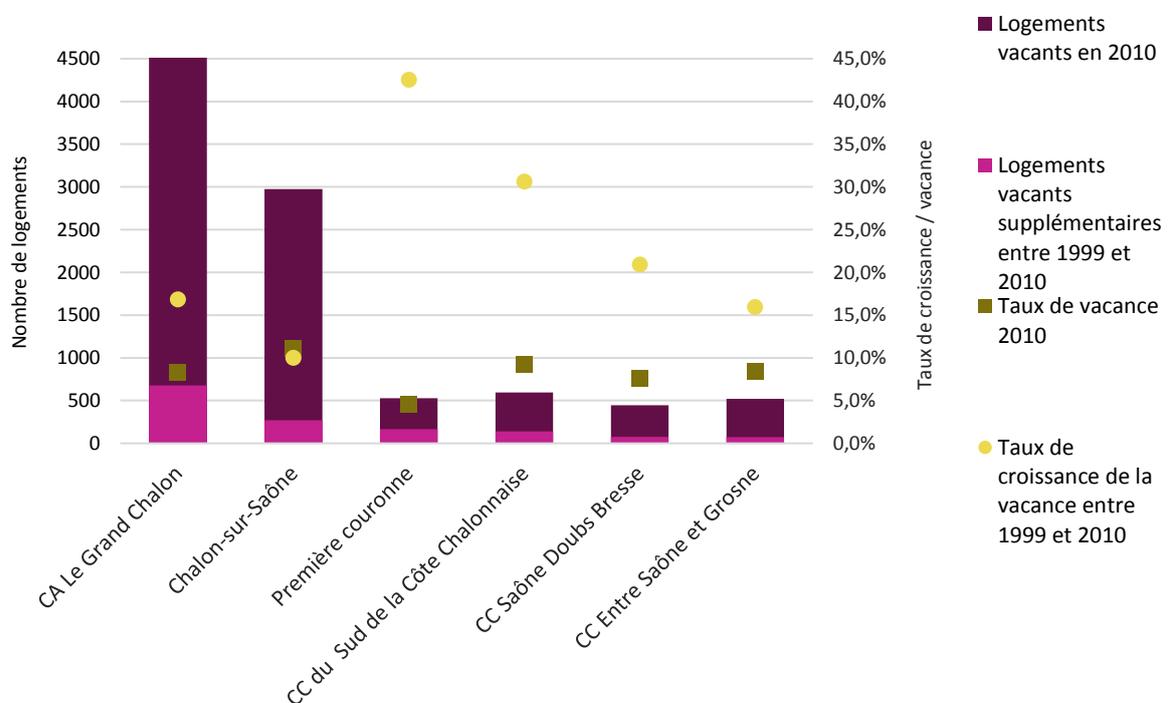
- la vacance due à une offre de logement obsolète qui démotive l'investissement des ménages. Cela peut en partie provenir de l'ancienneté du bâti.

Vacance dans le parc de logements entre 1999 et 2010

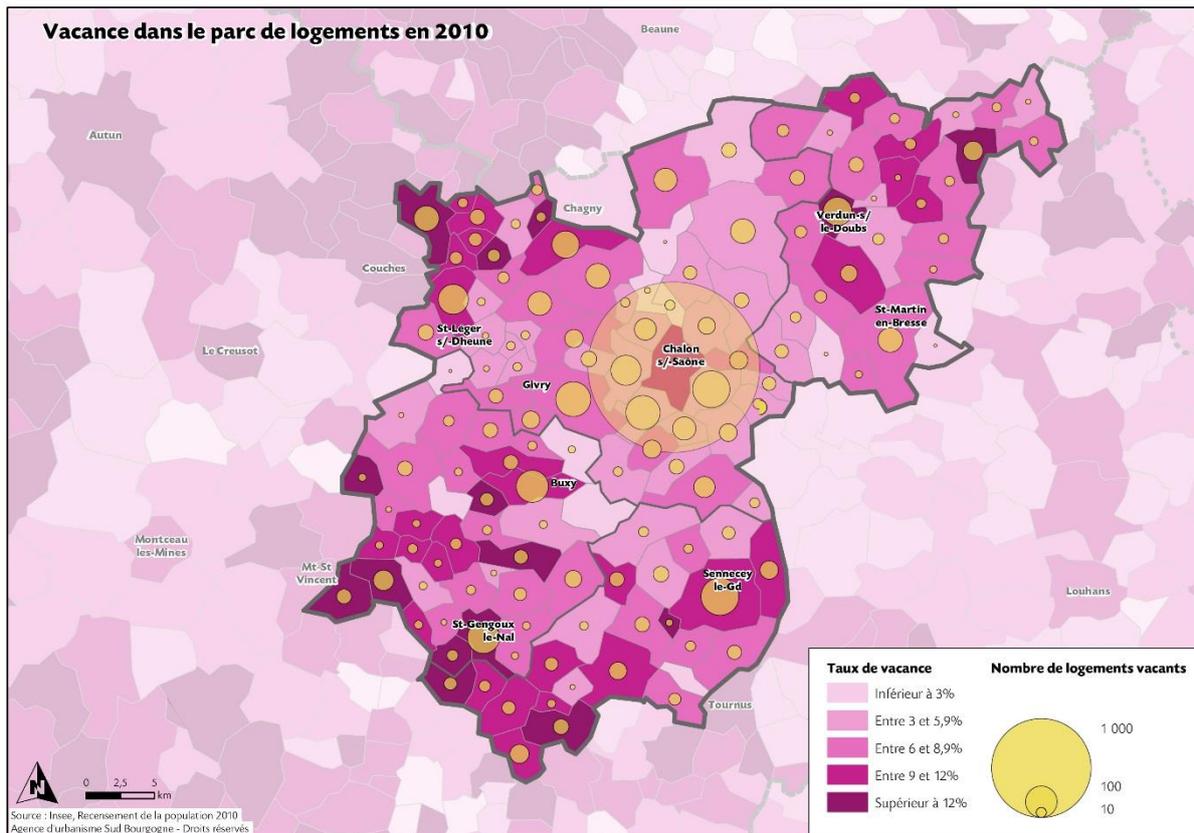
	Logements vacants en 1999	Taux de vacance en 1999	Logements vacants en 2010	Taux de vacance en 2010
CA Le Grand Chalon	4027	8%	4705	8%
Chalon-sur-Saône	2702	10%	2973	11%
Première couronne	362	4%	527	5%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	455	8%	594	9%
CC Entre Saône et Grosne	449	8%	521	9%
CC Saône Doubs Bresse	368	7%	445	8%
SCoT	5299	8%	6266	8%

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Vacance dans le parc de logements en 2010 et son évolution entre 1999 et 2010



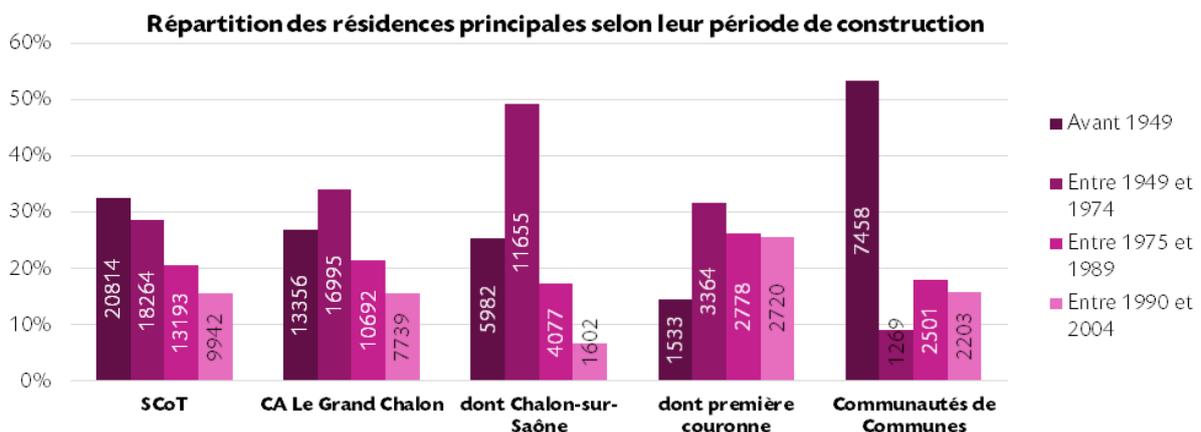
Source : Insee, Recensement de la population 2010



### 1.4. Un parc de logements globalement ancien

33% des résidences principales que comptait le SCoT en 2008 ont été construites avant 1949, ce qui est légèrement en dessous de la Saône-et-Loire et de la Bourgogne, toutes deux à 39%. La présence de ces logements anciens est particulièrement marquée dans les intercommunalités Sud Côte Chalonnaise (58%), Entre Saône et Grosne (56%) et Saône Doubs Bresse (46%). En comparaison, les logements de la Communauté d'agglomération du Grand Chalons sont plus récents puisque seulement 27% du parc de 2008 a été construit avant 1949.

L'ancienneté du bâti peut nous renseigner sur la dégradation potentielle du bâti. Cette vétusté des logements peut constituer un obstacle à leur mise sur le marché, ce qui semble confirmé par l'importance de la vacance sur les territoires.

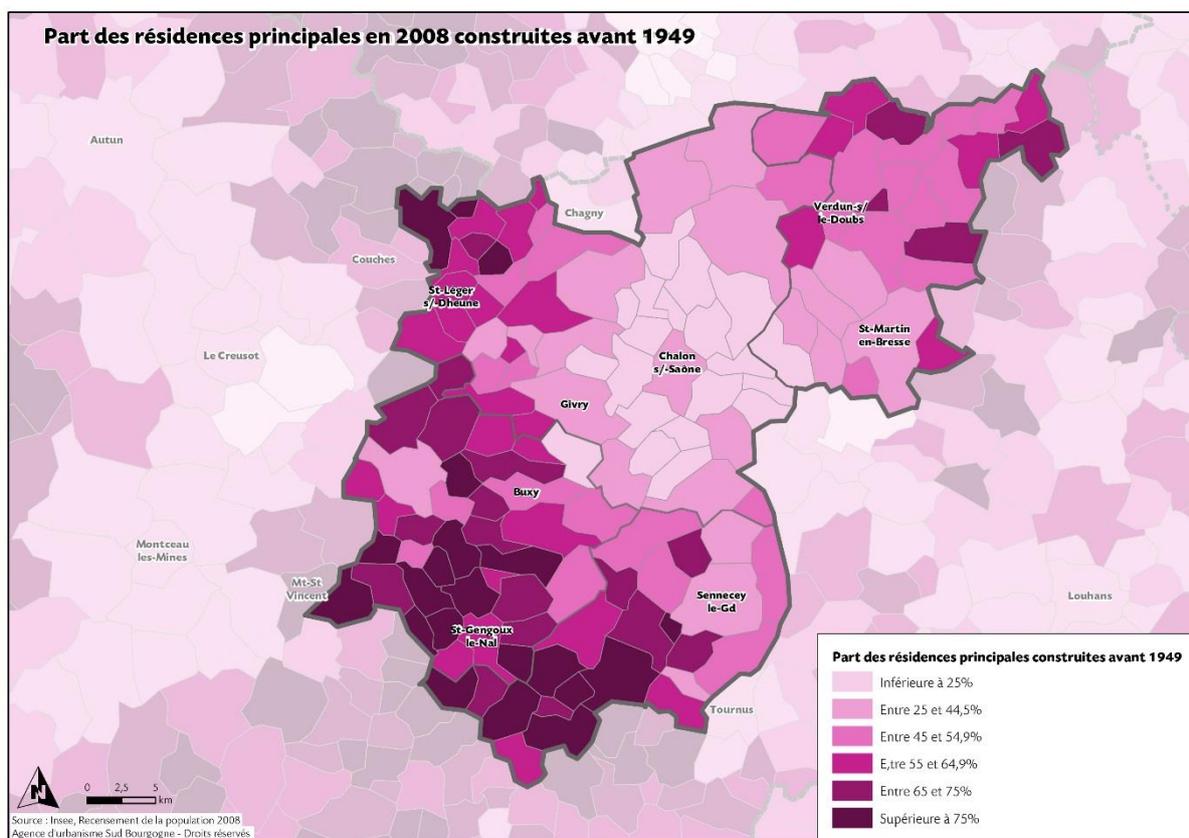


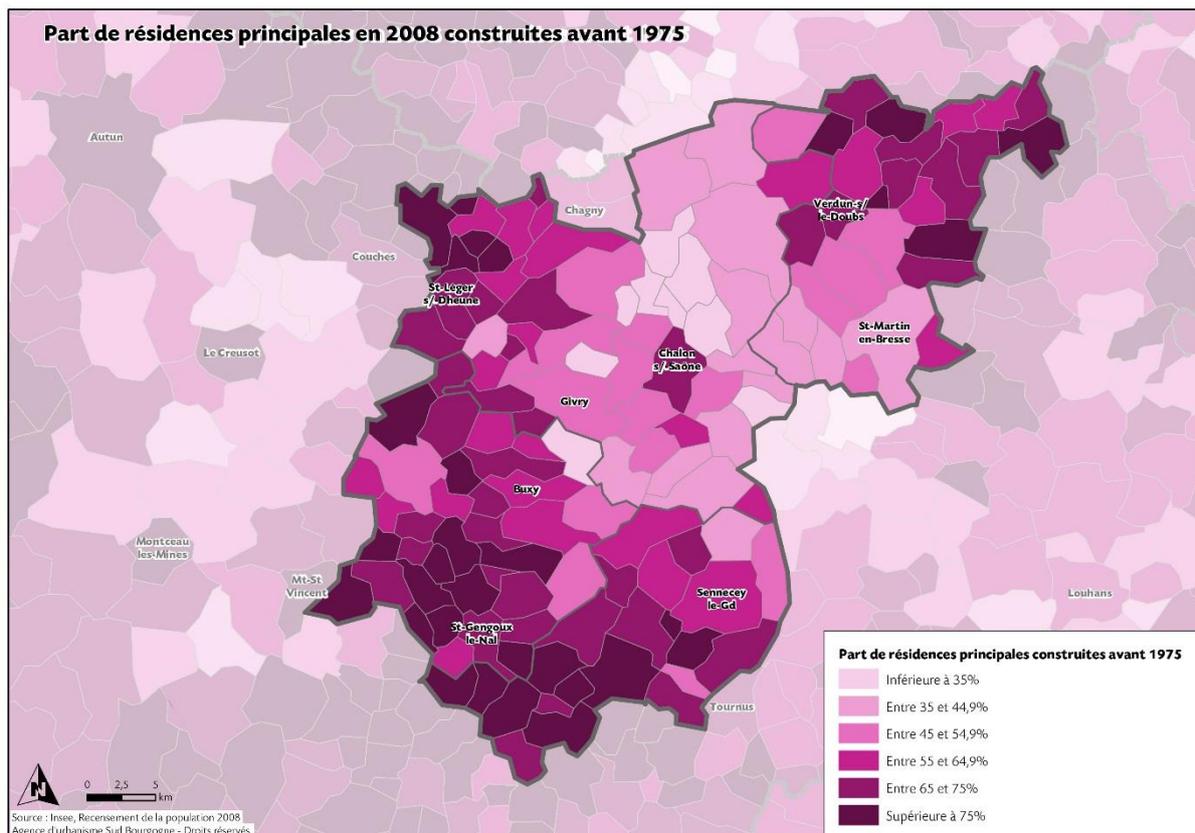
Source : Insee, Recensement de la population 2008

Répartition des résidences principales en 2008 selon leur période de construction

	A vant 1949		Entre 1949 et 1974		Entre 1975 et 1989		Entre 1990 et 2004	
	Nom bre	Part	Nom bre	Part	Nom bre	Part	Nom bre	Part
CA Le Grand Chalon	13356	27%	16995	34%	10692	21%	7739	16%
CC du Sud de la Côte Chabnnaise	2773	58%	384	8%	759	16%	682	14%
CC Entre Saône et Grosne	2591	56%	378	8%	778	17%	671	15%
CC Saône Doubs Bresse	2094	45%	507	11%	965	21%	850	18%
SCoT	20814	33%	18264	29%	13193	21%	9942	16%

Source : Insee, Recensement de la population 2008





### 1.5. Une spécialisation spatiale des statuts d'occupation

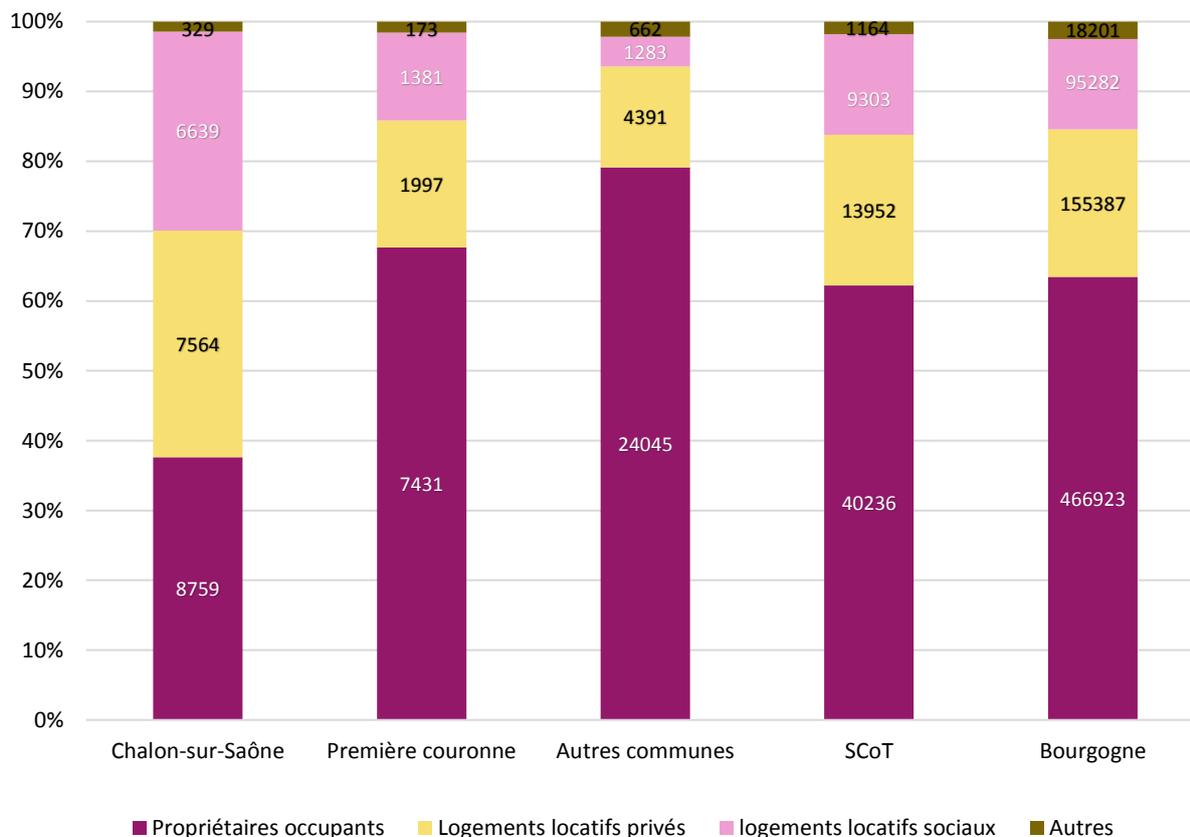
S'intéresser aux statuts d'occupation des résidences principales peut permettre de mieux appréhender certaines caractéristiques des populations locales.

En premier lieu, l'accès à la propriété, qui est un objectif important pour beaucoup de ménages français, implique un niveau de ressources en conséquence alors que l'offre locative sociale ou privée s'adresse davantage aux ménages plus modestes.

D'autre part, être propriétaire s'accompagne d'une hausse des coûts de mobilités, signifiant dès lors que les propriétaires ont plus souvent tendance à s'installer durablement sur un territoire. Cette mobilité résidentielle limitée est également vraie pour les locataires sociaux. A l'inverse, la mobilité résidentielle est bien plus élevée dans le parc locatif privé. L'offre locative privée est fréquemment privilégiée par les jeunes en début de parcours résidentiel mais aussi par des ménages en transition suite à un changement professionnel ou personnel<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Direction générale du Trésor, *TRESOR-ECO*, Lettre n°16, Septembre 2013

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Répartition des logements par statut en 2010

	Propriétaires		Locataires privés		Locataires HLM	
	Total	Part	Total	Part	Total	Part
CA Le Grand Chalon	29078	58%	11676	23%	8741	17%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	3720	76%	828	17%	185	4%
CC Entre Saône et Grosne	3477	74%	885	19%	238	5%
CC Saône Doubs Bresse	3961	83%	563	12%	139	3%
SCoT	40236	62%	13952	22%	9303	14%

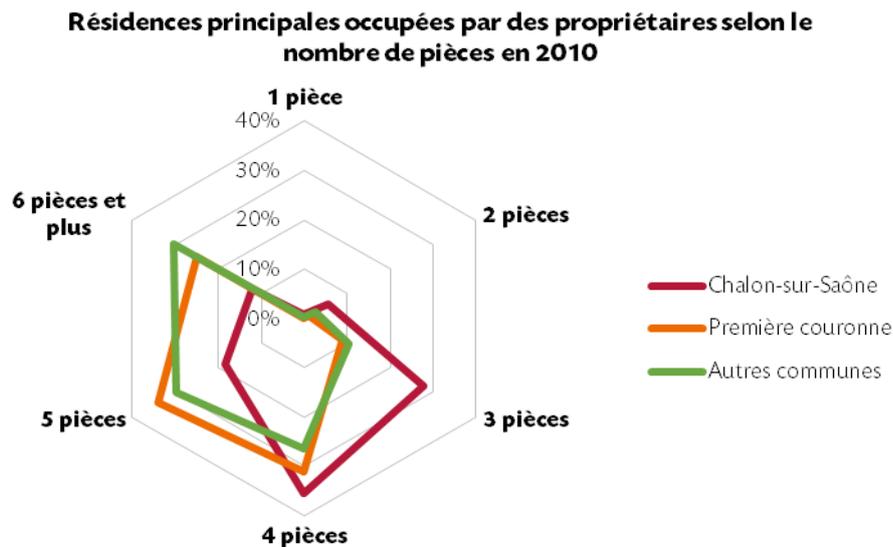
Source : Insee, Recensement de la population 2010

### 1.5.1. Le parc privé en accession majoritaire sur le territoire

L'investissement dans la pierre est toujours un choix privilégié par la majorité des ménages. La part des ménages propriétaires de leur logement est au même niveau que le département et la région, à savoir 62%. Cela représente pour le territoire du Chalonnais 40236 propriétaires occupants. Si on ne tient pas compte de l'agglomération chalonnaise, la proportion de propriétaires passe alors à 79%, sachant que 60% des propriétaires du territoire demeurent en dehors de Chalon et de sa première couronne.

Le nombre de propriétaires est en augmentation de 20% entre 1999 et 2010, soit une croissance plus élevée que le nombre de logements du SCoT qui n'a augmenté que de 10%.

57% des propriétaires occupants résidaient dans un logement de 5 pièces ou plus en 2010. Ce rapport est quasiment similaire pour chaque EPCI. Seuls les propriétaires de la ville de Chalon-sur-Saône occupent des logements de moins grande taille puisqu'ils sont seulement 40% à résider dans un logement de 5 pièces ou plus.



### 1.5.2. Le parc locatif privé domine l'offre locative

Si l'offre locative représente 36 % de l'ensemble du parc des résidences principales du SCoT en 2010, elle est surtout portée par l'offre locative privée. 13 952 logements étaient ainsi loués en 2010, soit 22% du parc de résidences principales. Les locataires sont surtout nombreux dans la Communauté d'agglomération qui totalisait 11 676 locataires privés en 2010. Les CC Entre Saone et Grosne et Sud Côte Chalonnaise présentent également une part de locataires privés supérieure à celle de la CC Saône Doubs Bresse.

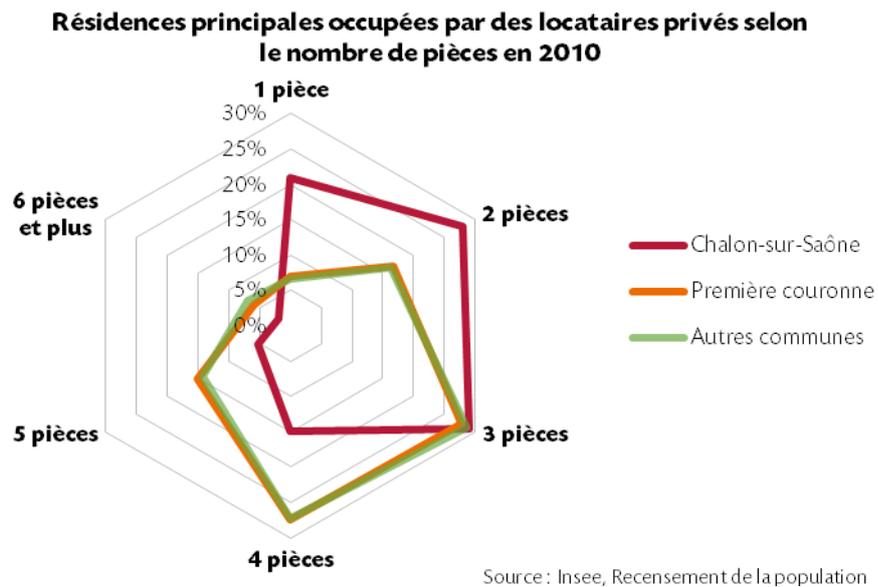
La part des locataires privés est toujours plus élevée dans les communes urbaines<sup>4</sup> que sur le reste des territoires de chaque EPCI. Buxy, Sennecy-le-Grand et Verdun-sur-le-Doubs comptent entre 27 et 31% de logements en location privée sur l'ensemble de leurs résidences principales. En dehors de ces communes et de l'agglomération chalonnaise, l'offre locative privée s'élève seulement à 13% du parc de ces communes.

Les locations privées sont en hausse sur l'ensemble du territoire et dans des proportions supérieures à celles de la région et du département (12% entre 1999 et 2010 contre respectivement

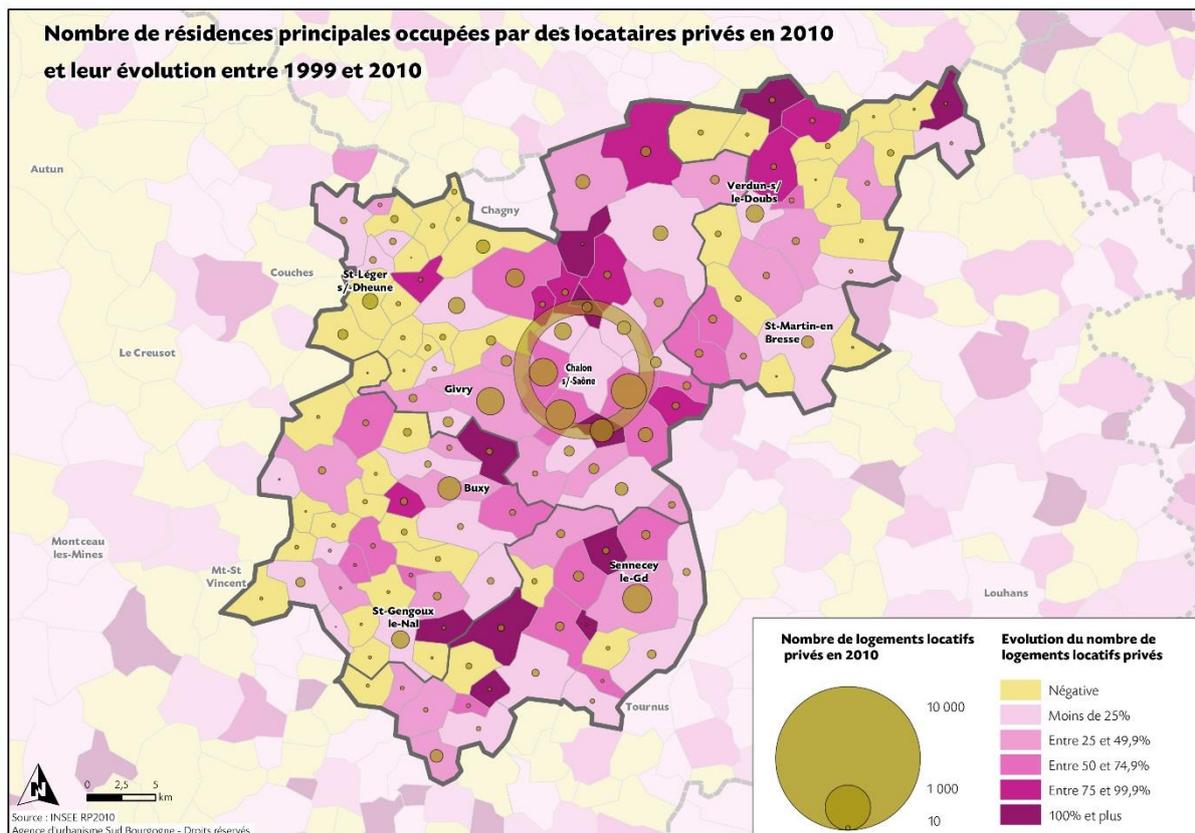
<sup>4</sup> Au sens de l'INSEE, c'est-à-dire la ou les commune(s) formant une unité urbaine, soit une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

10 et 9%). La Communauté de commune Entre Saône et Grosne a connu une croissance importante de son parc locatif privé, passant de 650 logements en 1999 à 885 en 2010.

31% des locataires privés du SCoT occupent un logement composé de une ou deux pièces en 2010, 52% de trois ou quatre pièces et 17% un logement de cinq pièces ou plus. Il y a plus de locations privées de petites tailles dans les pôles du SCoT que dans le reste des territoires.



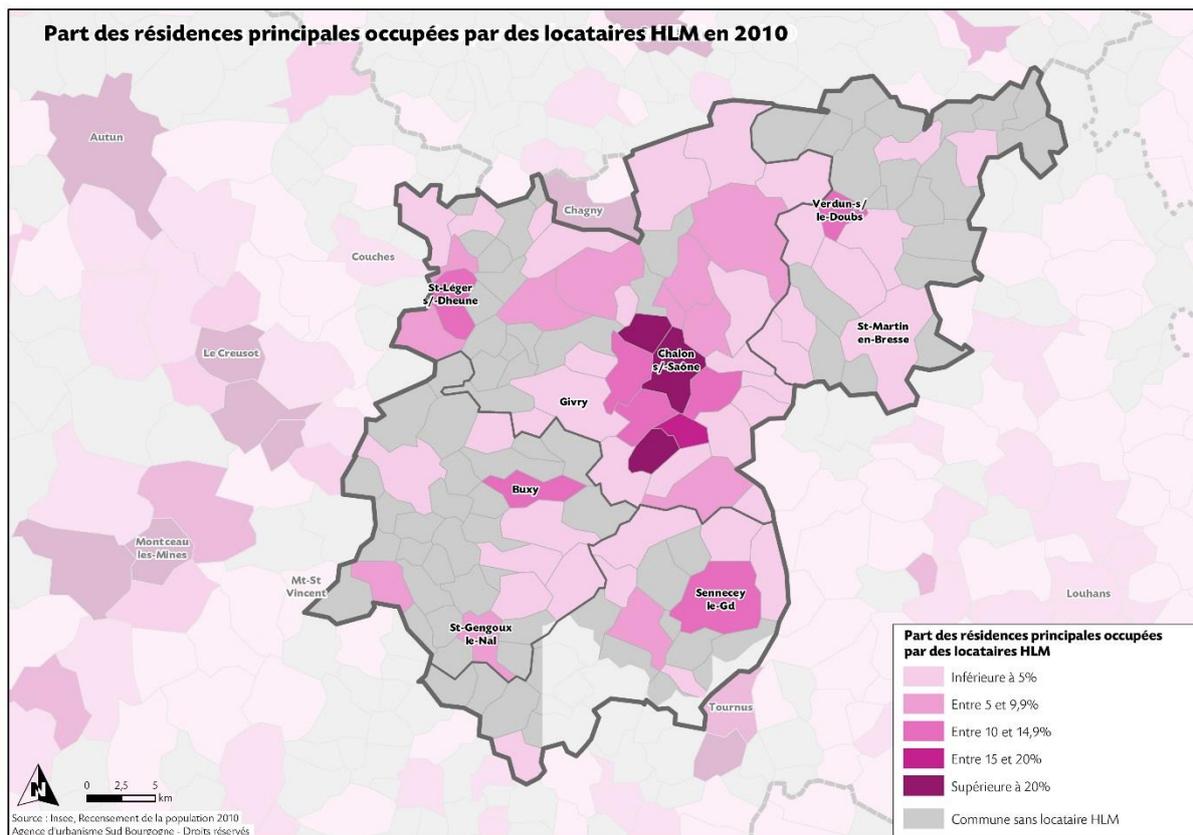
L'offre de logements de petites tailles en location contribue à favoriser la fluidité du parcours résidentiel sur le territoire. Mais l'offre en location privée de logements de grandes tailles pour accueillir des familles peut également être un moyen de renforcer l'attractivité du territoire. En effet, un des arguments non-financier mis en avant par les locataires est la souplesse que cette situation procure. L'offre en location peut donc être attractive pour des ménages nouvellement arrivés sur le territoire pour des raisons professionnelles ou familiales mais qui veulent néanmoins se donner le temps de la réflexion avant d'accéder à la pierre.



### 1.5.3. Le parc social concentré sur l'agglomération chalonnaise

La location sociale se concentre très majoritairement sur l'agglomération chalonnaise, avec 8 741 logements sociaux, soit 94% du parc HLM du SCoT. Elle est surtout présente à Chalon-sur-Saône, dans les communes de la première couronne et au nord de l'agglomération.

En dehors de la CA Le Grand Chalon, l'accès aux logements pour les ménages modestes a été pris en compte par certaines communes alors qu'elles ne sont pas soumises à la loi SRU. L'offre de logements sociaux répond pour les communes à leur enjeu de soutien au maintien ou à un regain démographique tout en renforçant la mixité sociale territoriale. Pour les ménages concernés, les formes d'habitat social en milieu rural peuvent être plus attractives, loin de l'image des « grands ensembles » car il s'agit de logements diffus ou de petits immeubles comprenant peu d'appartements.

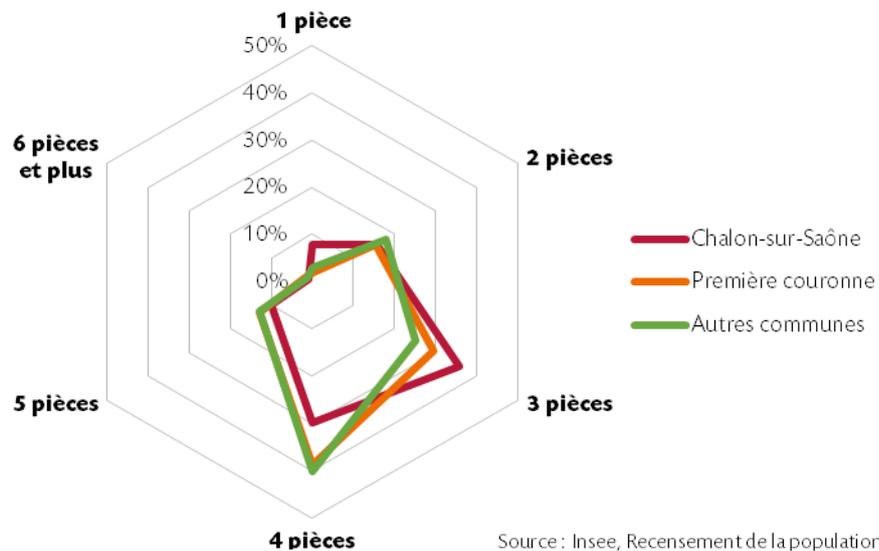


Le nombre de logements sociaux a globalement diminué de 8% entre 1999 et 2010 dans le SCoT, soit une baisse de 816 logements. Au sein de la CA du Grand Chalonnais, la ville de Chalon a perdu 967 logements sociaux alors que le reste de la CA du Grand Chalonnais en a gagné 171 sur cette même période. Le nombre de logements sociaux dans les CC Sud Côte Chalonnaise et Saône Doubs Bresse demeure stable sur la dernière décennie. Par contre, la CC Entre Saône et Grosne en a perdu 20 entre 1999 et 2010.

21% des logements sociaux du SCoT disposaient d'une ou deux pièces en 2010, 67% de trois ou quatre pièces et 12% de cinq pièces ou plus. Il y a davantage de trois pièces à Chalon-sur-Saône que dans le reste du SCoT. De façon générale, la taille des logements sociaux semble être en accord avec les demandes exprimées sur la Communauté d'agglomération : en 2010, 59% des demandes enregistrées concernaient des T3 et T4. La demande relativement faible chez les moins de 26 ans (15%) et plus de 60 ans (11,5%) laisse sous-entendre que le besoin en logements de plus petites tailles est moins élevé. La priorité concerne davantage le logement de familles<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> « Diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la CACVB », ORGECO et Agi2d, juin 2012

Résidences principales occupées par des locataires HLM selon le nombre de pièces en 2010



## 2. Les marchés immobiliers

Le marché immobilier du SCoT Chalonnais ne connaît pas une dynamique très forte. Les évolutions importantes se situent davantage en dehors de l'agglomération chalonnaise, notamment sur les secteurs de la Côte chalonnaise et de la Bresse qui permettent l'installation en zone rurale tout en restant à proximité des équipements et services de l'agglomération. Les prix du foncier étant plus élevés autour de l'agglomération, ils limitent l'accès aux offres en acquisition pour certaines catégories de ménages. De plus, la construction neuve au sein de la ville-centre est surtout tournée vers le logement collectif. Or, ramené au m<sup>2</sup> de surface habitable, le prix d'un appartement neuf est plus élevé que celui d'une maison. Ces raisons économiques privilégient donc le phénomène de périurbanisation.

Concernant le marché de l'ancien, il est globalement plus accessible, mais suppose parfois d'importants coûts de rénovation. Les territoires où les prix moyens de l'ancien sont les plus bas sont également ceux qui possèdent le plus de logements construits avant 1949. Pour autant, les prix augmentent plus vite qu'ailleurs, laissant supposer que la demande est bien présente pour ce genre d'habitation dont les critères de choix seront peut-être davantage la typicité, l'histoire du lieu ou encore l'isolement en milieu naturel qu'une recherche de confort immédiat à l'achat.

### Précisions méthodologiques :

Différentes bases de données ont été mobilisées afin d'effectuer le diagnostic du marché immobilier du SCoT :

- Sitadel2 (DREAL) : base de recensement des données élémentaires des constructions neuves.
- Enquête sur le prix des terrains à bâtir (DREAL) : base de recensement des permis de construire déposés pour la construction de maisons individuelles renseignant entre autres des informations sur les prix et surfaces des terrains et des maisons.
- Enquête sur la commercialisation des logements neufs (DREAL) : base de recensement exhaustive des projets de commercialisation de projets de logements neufs ayant fait l'objet d'un permis de construire de cinq logements ou plus.
- PERVAL (Notaires de France) : base de recensement des ventes de biens immobiliers distinguant entre autres la destination du bien, son prix, sa superficie et les profils du vendeur et de l'acquéreur.
- Revenus fiscaux localisés des ménages (Insee) : base de recensement des revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale et supra communale.

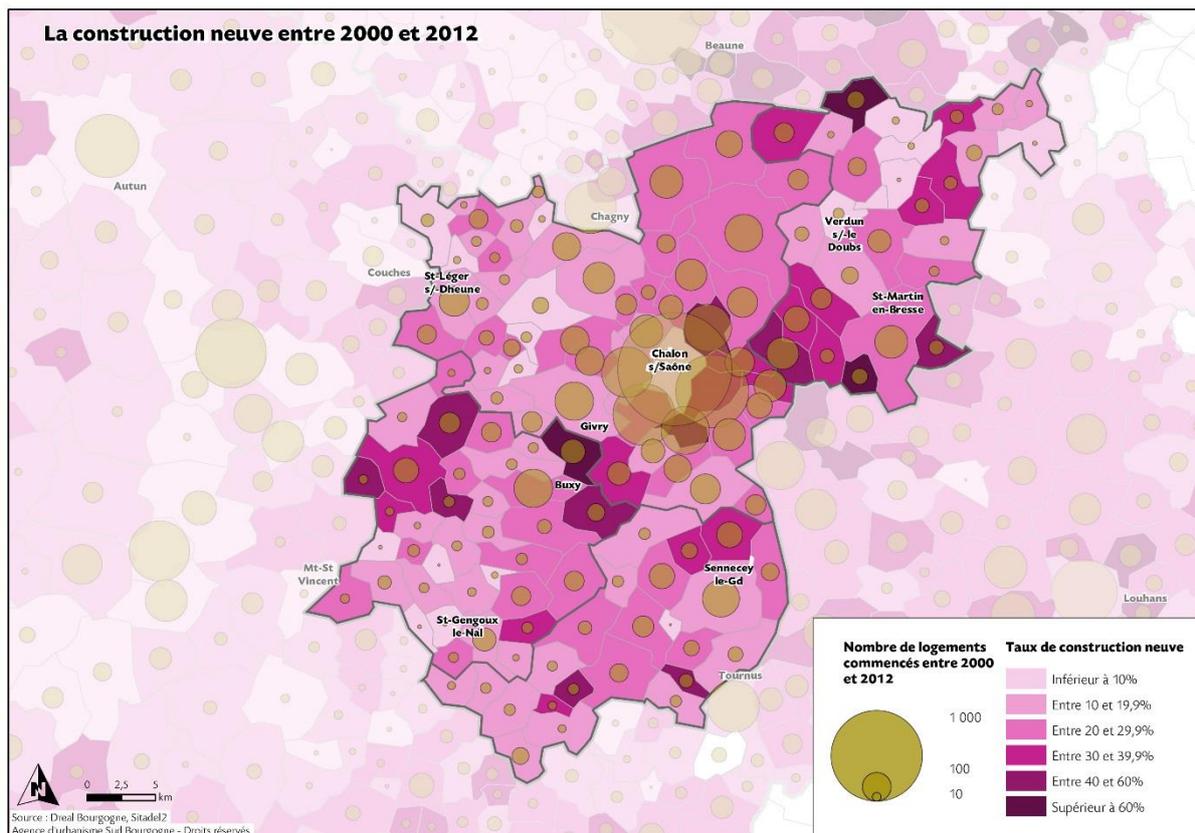
Les données peuvent être incomplètes en fonction des méthodes de collectes choisies pour chaque base de données :

- Sitadel2 (DREAL) : D'après les collectivités, la mise en place de la réforme du droit des sols a pu altérer les résultats statistiques à partir de l'année 2008.
- Enquête sur le prix des terrains à bâtir (DREAL) : Le contenu de la base est renseigné d'après un questionnaire envoyé aux particuliers ayant déposés un permis de construire et dépend donc de leur volontariat.
- PERVAL (Notaires de France) : Le contenu de la base est renseigné à partir du volontariat des notaires et ne couvre donc pas l'exhaustivité des transactions.

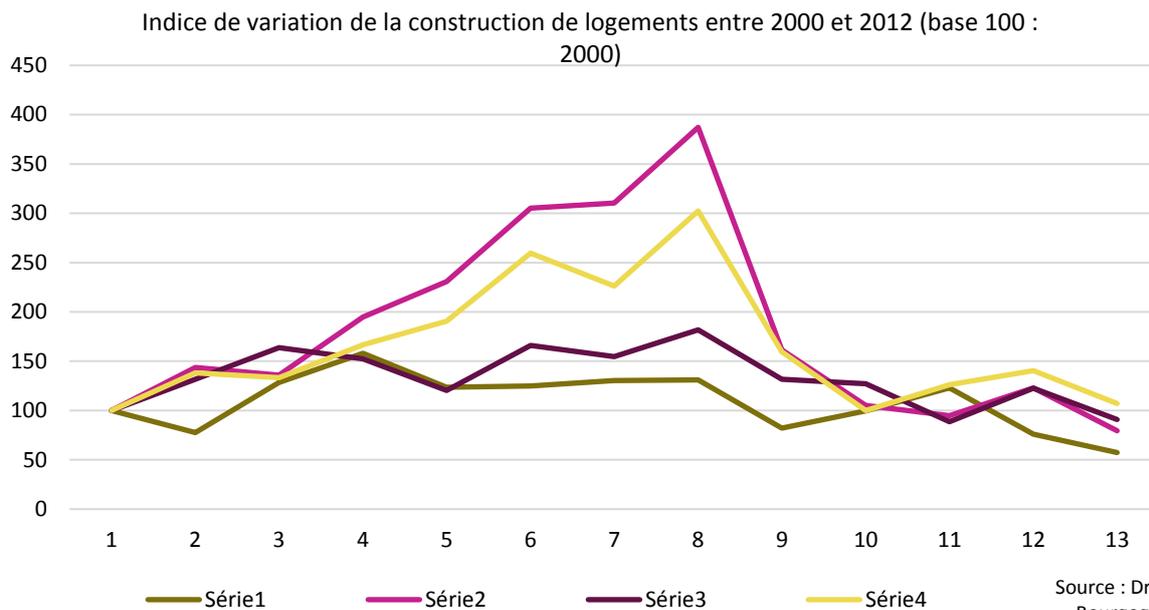
En outre, les périmètres d'études de ces bases ne couvrent pas toujours l'ensemble des communes du SCoT :

- Enquête sur le prix des terrains à bâtir : les informations sont fournies à l'échelle de l'EPCI d'après les périmètres de 2013. Les différentes modifications de périmètre arrêtées depuis janvier 2014 (fusions entre EPCI, entrées et/ou sorties de communes) ne sont donc pas prises en compte. Les données recouvrent donc les territoires des :
  - Communauté de communes Entre Saône et Grosne,
  - Communauté de communes de la Sud Côte Chalonnaise,
  - Communautés de communes Autour du Couchois et Entre Monts et Deuhne,
  - Communautés de communes des Trois Rivières et Saône et Bresse,
  - Communautés de communes Autour du Mont Saint-Vincent et Entre Grosne et Guye
  - Communauté d'agglomération du Grand Chalon.
- PERVAL : pas d'informations pour les communes du SCoT qui appartenaient anciennement aux Communautés de communes du Couchois et Autour du Mont Saint-Vincent.
- Revenus fiscaux localisés des ménages : les indicateurs de distribution (quartiles, déciles, etc.) sont renseignés à l'EPCI d'après les périmètres de 2013.

Les analyses de cette partie « marché immobilier » ne garantissent pas l'exhaustivité des



Entre 2000 et 2012, 8 891 logements ont été mis en chantier sur le territoire du SCoT, soit en moyenne 740 logements par an. Cependant, cette moyenne chute ces dernières années puisqu'entre 2009 et 2012, seulement 427 logements ont été mis en chantier par an, les mises en chantier ayant fortement chuté depuis 2008, conséquence de la crise économique. A noter enfin qu'en 2012, seulement 372 constructions de logements ont été démarrées.



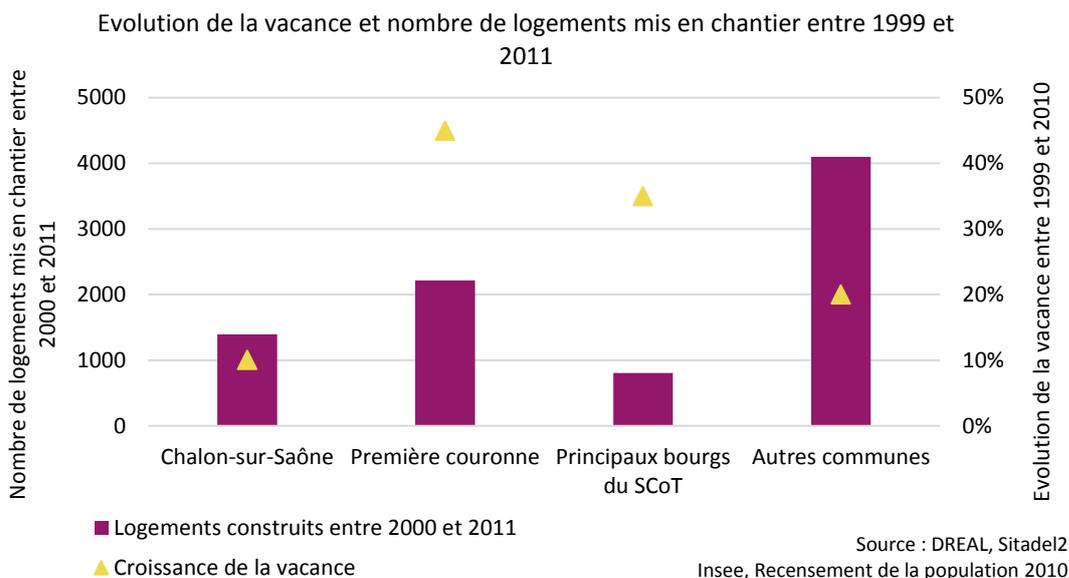
Avant 2008, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise était la plus dynamique en matière de construction de logements (151 logements ont été construits en 2007 contre 39 logements en 2000), suivie par la CC Saône Doubs Bresse. En revanche, ces deux EPCI ont davantage souffert de la crise de 2008, avec un ralentissement fort des mises en chantier. Depuis, la reprise peine à s'ancrer durablement sur l'ensemble du SCoT et aucun territoire du SCoT ne retrouve son niveau de construction de 2007. Après 2008, la construction est repartie à la hausse jusqu'en 2010 portée notamment par le Grand Chalon, mais à partir de cette date, elle chute de nouveau sur l'ensemble du territoire. Seule la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse a construit légèrement plus en 2012.

La construction neuve est d'abord portée par les périphéries. Les principales polarités du territoire construisent peu : au regard du nombre de résidences principales en 1999, le taux de construction neuve est toujours inférieur au reste des territoires. La construction est plus dynamique à l'est de Chalon-sur-Saône, au sein de la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse et de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise. Mais ces dynamiques de construction dans les espaces ruraux peuvent parfois entrer en concurrence avec la mise sur le marché des logements existants anciens, renforçant alors la vacance notamment des centres-bourgs. Le graphique ci-après illustre l'hypothèse qu'un accroissement de l'offre de nouveaux logements en périphéries permet une relative détente des centres-bourgs, que traduit l'augmentation du taux de vacance. Ainsi, alors que la croissance du nombre de logements vacants est sensiblement plus forte ces dernières années au sein des pôles du SCoT et de l'agglomération chalonnaise (hormis la ville de Chalon-sur-Saône), le niveau de construction est plus élevé sur le reste du territoire.

La construction neuve entre 2000 et 2012

	Nombre de logements commencés entre 2000 et 2012	Taux de construction
<b>CA Le Grand Chalon</b>	<b>6301</b>	<b>14%</b>
Chalon-sur-Saône	1508	6%
Première couronne	2265	24%
Givry	176	12%
Saint-Léger-sur-Dheune	109	19%
Autres communes	2243	20%
<b>CC du Sud de la Côte Chalonnaise</b>	<b>925</b>	<b>22%</b>
Buxy	177	21%
Saint-Gengoux-le-National	64	13%
Autres communes	684	24%
<b>CC Entre Saône et Grosne</b>	<b>762</b>	<b>19%</b>
Sennecey-le-Grand	165	14%
Autres communes	597	21%
<b>CC Saône-Doubs-Bresse</b>	<b>903</b>	<b>23%</b>
Saint-Martin-en-Bresse	130	22%
Verdun sur le Doubs	14	3%
Autres communes	759	27%
<b>S-CoT</b>	<b>8891</b>	<b>15%</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2010  
Dreal Bourgogne, Sitadel2



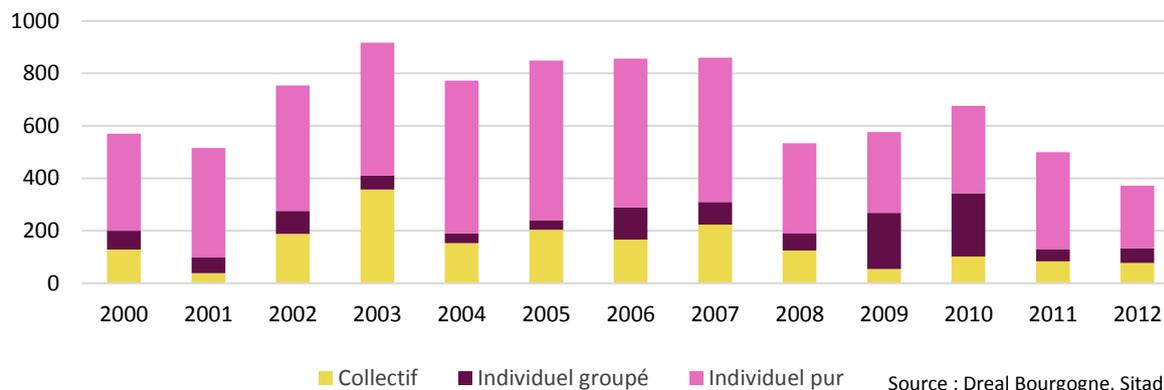
La construction neuve de logements individuels a concerné  $\frac{3}{4}$  des mises en chantier entre 2000 et 2012 sur l'ensemble du SCoT. L'accession à la maison individuelle est toujours une aspiration forte pour les ménages, justifiant dans le même temps le choix de s'installer en région périurbaine pour accéder à ce type de logements.

On peut distinguer deux catégories de maisons individuelles selon le permis de construire déposé :

- L'individuel pur : cette catégorie regroupe l'individuel diffus (la maison construite par le particulier sur un terrain en diffus) et l'individuel aménagé (la maison construite par le particulier sur un terrain aménagé comme un lotissement)
- L'individuel groupé : la maison résultant d'une opération comportant plusieurs logements individuels portée par un promoteur

Davantage de maisons individuelles ont été construites de façon diffuse ou aménagée que lors d'une opération de création de lotissements par un promoteur. Ainsi 65% des logements commencés entre 2000 et 2012 sur le territoire du SCoT sont des logements individuels purs, soit 5 677 maisons individuelles. L'individuel groupé n'a représenté que 13% des mises en chantiers sur la même période, soit 1 177 logements. 92% des mises en chantier de logements en individuel groupé sont concentrées au sein de la CA du Grand Chalon, et surtout sur le centre de l'agglomération chalonnaise.

Evolution du nombre de logements commencés par typologie dans le SCoT



Le logement collectif représente une part de 22% des logements commencés entre 2000 et 2012. 1 902 logements collectifs ont été mis en chantier entre 2000 et 2012, dont 94% au sein de l'agglomération chalonnaise, et 53% au sein de la ville de Chalon-sur-Saône.

## 2.2. Un déséquilibre territorial pour l'accès à la propriété

### 2.2.1. Des niveaux de ressources différenciés selon les territoires

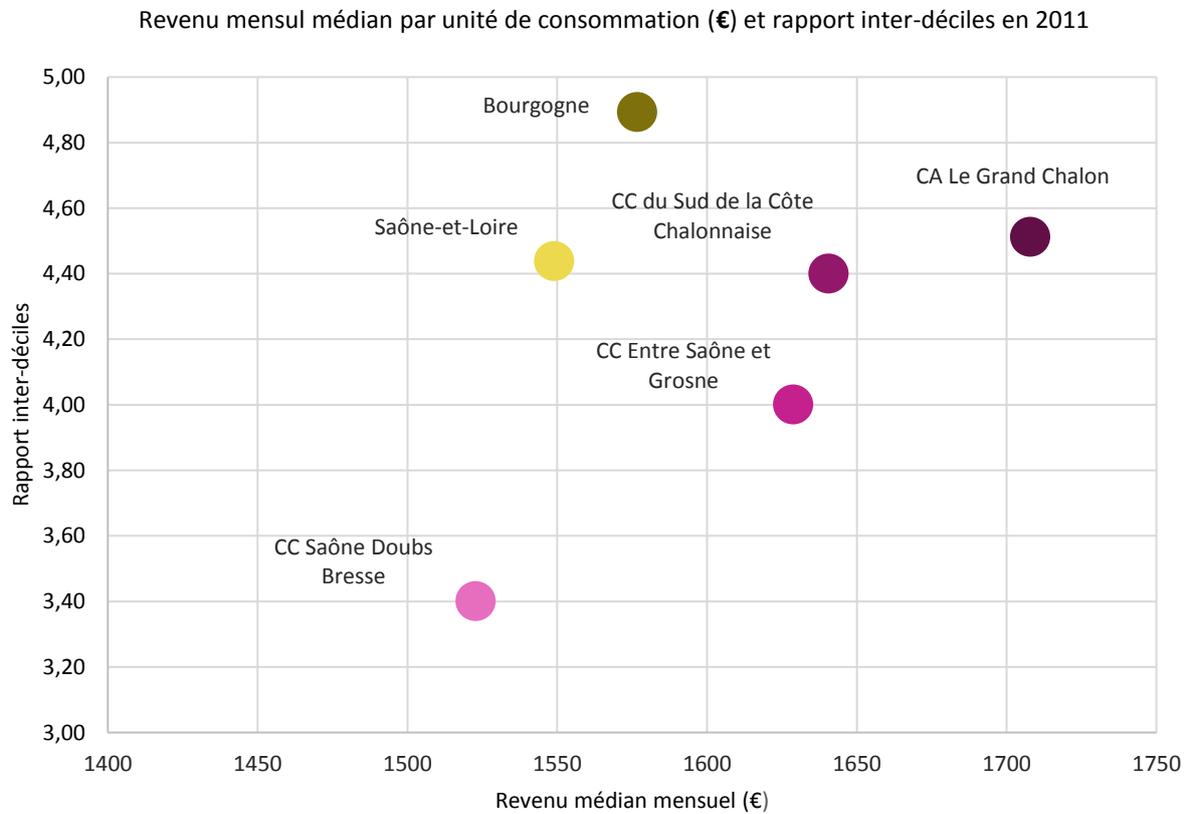
Afin de mieux comprendre les demandes de logements sur le territoire, avoir un regard sur le niveau de revenu des ménages et son évolution peut nous apporter des informations importantes. Il est important de pouvoir proposer une offre abordable pour les ménages modestes et une offre adaptée aux besoins de ménages les plus aisés.

Les Communautés de communes Saône-Doubs-Bresse et Entre Saône et Grosne sont les deux EPCI dont le revenu médian par unité de consommation<sup>6</sup> est le plus bas. A l'inverse, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise et la CA du Grand Chalon sont celles qui affichent le revenu médian le plus élevé. Ces deux territoires sont d'ailleurs hétérogènes en termes de revenus. Les revenus les plus élevés sont en effet près de cinq fois supérieurs aux revenus les plus faibles. Plus précisément, les ménages ayant les revenus les plus élevés résident le long de la Côte Chalonnaise, en particulier à Dracy-le-Fort, Saint-Martin-sous-Montaigu et Chenôves avec des revenus médians annuels supérieurs à 24 000 euros en 2011. Les ménages ayant les revenus médians les plus bas du territoire résident quant à eux dans la ville de Chalon ou dans certaines communes de la CC Entre Saône et Grosne et de la CC Saône Doubs Bresse (Collonge-en-Charollais, Genouilly et Verdun-sur-le-Doubs ont des revenus médians annuels inférieurs à 15 600 euros en 2011).

En termes d'évolution des ressources, seules la CA du Grand Chalon a connu une croissance annuelle de revenus inférieure à celle du département. Les trois autres Communautés de communes ont connu des taux d'évolution de revenus de l'ordre de 3,5% par an, ne permettant toutefois pas de réduire les écarts de richesses des ménages entre ces territoires. Si la CA du Grand Chalon demeure un territoire plus riche que la moyenne départementale (au sens de richesse des ménages), elle connaît une croissance moins soutenue ces dernières années pouvant laisser envisager une accentuation des écarts de distribution dans les années à venir avec les autres intercommunalités du territoire. De plus, au sein de la CA du Grand Chalon, la

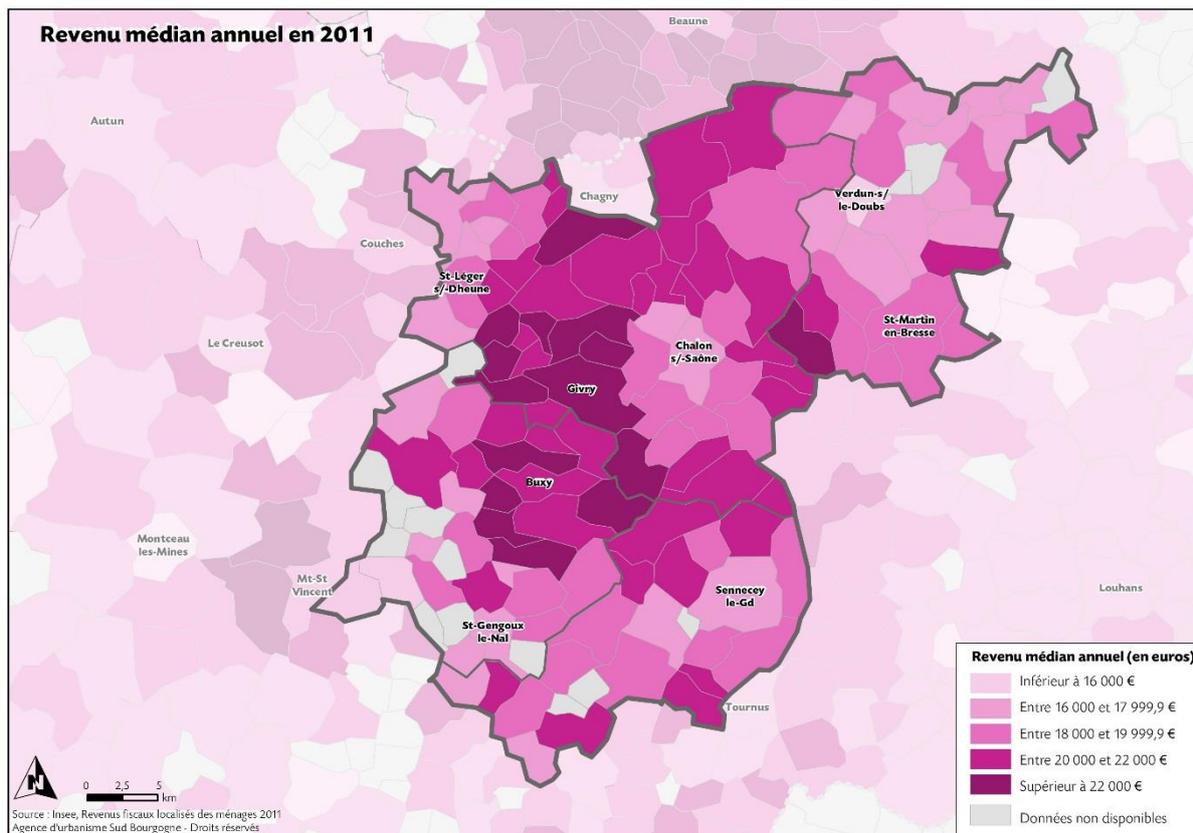
<sup>6</sup> Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'OCDE a défini une échelle d'équivalence qui attribue à un ménage un nombre d'unité de consommation (UC) qui prend en compte ces économies d'échelle : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

spécialisation territoriale, pouvant être mesurée par l'écart inter-déciles<sup>7</sup>, risque de s'accroître avec une paupérisation de la ville centre et une concentration toujours plus importante des revenus élevés en dehors de l'agglomération.



Source : Insee, revenu fiscaux localisé des ménages 2011

<sup>7</sup> Rapport inter-déciles : Rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10% de personnes aux revenus les plus extrêmes. Le rapport inter-décile permet donc de mesurer les écarts entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres. Plus le rapport est élevé, plus les disparités sont fortes.



### 2.2.2. Un accès à la propriété neuve difficile pour un grand nombre de ménages

Les prix des terrains à bâtir ont fortement augmenté ces dernières années, passant de 29 euros le m<sup>2</sup> en 2006 à 43 euros en 2011. Les prix les plus élevés sont sur la CA du Grand Chalonnais (61 euros le m<sup>2</sup>) et sur la CC Sud Côte Chalonnaise (36 euros le m<sup>2</sup>). A l'inverse, le prix du foncier est le moins élevé dans la CC Entre Saône et Grosne (27 euros le m<sup>2</sup>). Avec une évolution annuelle moyenne de 19%, c'est au sein de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise que les prix augmentent le plus vite. En revanche, les prix au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir demeurent stables au sein de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne.

Afin de réduire la dépense totale, les surfaces moyennes des terrains constructibles achetés sont en baisse avec un recul de 4% par an entre 2006 et 2011, passant de 1 253 m<sup>2</sup> à 1 029 m<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire. Il existe cependant de fortes disparités selon les EPCI. Dans la CA du Grand Chalonnais, la moyenne des terrains à bâtir est passée de 994m<sup>2</sup> en 2006 à 861 m<sup>2</sup> en 2011, à cause de la raréfaction du foncier entraînant une plus forte hausse des prix. Dans la CC Sud Côte Chalonnaise, les surfaces consommées sont les plus élevées du SCoT (1 403 m<sup>2</sup> en moyenne par terrain en 2011) alors que les quatre autres EPCI ont une moyenne de surface de terrains autour de 1 200 m<sup>2</sup>. Par contre, quel que soit l'EPCI, les surfaces moyennes habitables sont restées stables, autour de 127 m<sup>2</sup> sur le SCoT. Seules les maisons construites dans la CC Sud Côte Chalonnaise sont un peu plus grandes que les autres puisqu'elles étaient en moyenne de 143 m<sup>2</sup> (surface habitable) en 2011. Outre les contraintes liées à l'évolution des prix, la baisse des surfaces des terrains peut également venir des changements de modes de vie. Si posséder un jardin est

toujours plébiscité par les Français<sup>8</sup>, les ménages ne souhaitent peut-être pas pour autant des superficies très grandes mobilisant des investissements conséquents (en coûts et en temps) pour l'aménager et l'entretenir.

En fin de compte, le coût moyen d'une maison dans le SCoT était de 162 292 euros en 2011. Le coût de l'immobilier est le plus élevé dans la CC Sud Côté Chalonnaise avec presque 191 000 euros en moyenne pour accéder à la propriété neuve. Les prix moyens dans la CA du Grand Chalonnais sont également élevés à cause des prix du foncier notamment. Mais la taille réduite des parcelles permet de contenir les prix. En 2011, le coût moyen d'une maison neuve était ainsi de 170 000 euros. Dans la CC Entre Saône et Grosne se pratiquent des prix moyens de l'ordre de 151 000 euros en moyenne. Les prix les plus bas sont pratiqués dans la CC Saône Doubs Bresse avec 141 000 euros la maison neuve. L'investissement total moyen augmente peu par rapport à l'évolution du prix du foncier à cause de la réduction forte de la superficie des terrains consommés.

Prix et surface des constructions individuelles neuves en 2006 et 2011

	Prix moyen des terrains en € par m <sup>2</sup>		Surface moyenne des terrains en m <sup>2</sup>		Part du terrain dans le coût total		Prix moyen du projet total (terrain et construction) en € par m <sup>2</sup>		Investissement total moyen	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011
CA du Grand Chalonnais	45	61	994	861	28%	31%	1206	1327	158437	169647
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	15	36	1779	1403	19%	27%	1025	1334	141114	190611
CC Entre Saône et Grosne	25	27	1072	1109	19%	20%	1075	1123	144508	151253
CC Saône Doubs Bresse	19	29	1601	1175	22%	24%	1097	1112	140043	141463
SCoT	29	43	1253	1029	25%	27%	1133	1260	148863	162292

Source : Dreal Bourgogne, Enquête sur les prix des terrains à bâtir, 2011

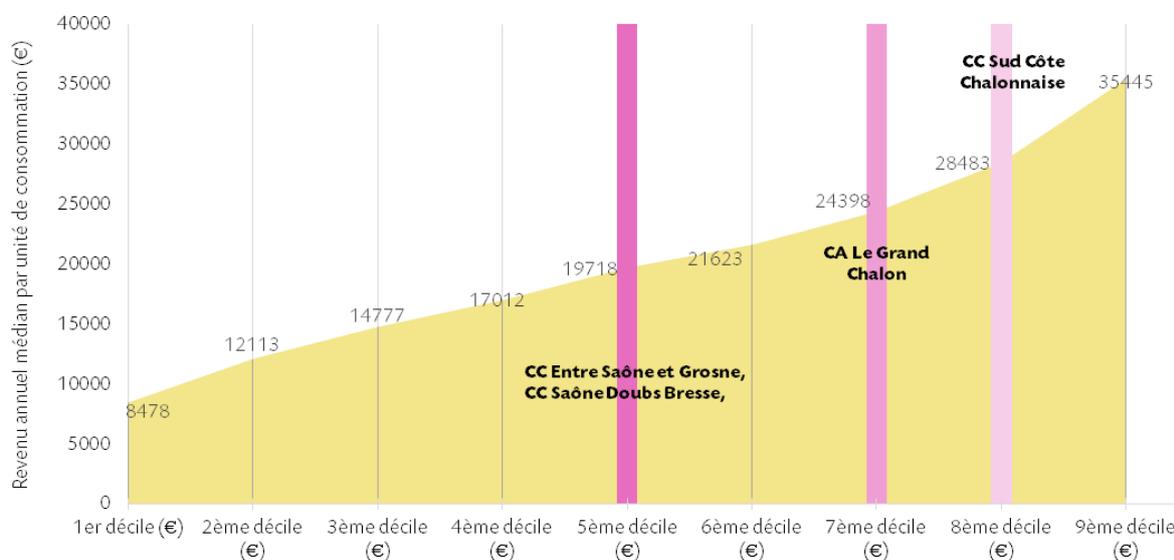
En se basant sur différentes hypothèses<sup>9</sup>, moins de la moitié de la population du SCoT peut accéder au marché individuel neuf, et encore, seulement au marché des CC Saône Doubs Bresse et Entre Saône et Grosne. 30% des ménages peuvent accéder au marché neuf dans la CA du Grand Chalonnais et seulement 20% dans la CC Sud Côte Chalonnaise.

Accéder à un logement individuel neuf sur la Communauté d'agglomération du Grand Chalonnais et la CC Sud Côte Chalonnaise semble être exclu pour beaucoup de ménages qui devront se reporter sur le reste du territoire et s'éloigner de l'agglomération centrale avec les conséquences que cela implique en termes de déplacements supplémentaires.

<sup>8</sup> Selon l'enquête Unep-Ipsos 2012, ¾ des Français accordent une attention prépondérante à la présence d'un jardin ou d'une terrasse lorsqu'ils choisissent leur habitation

<sup>9</sup> Hypothèses retenues : Prix moyen des constructions individuelles en 2011, taux d'effort : 33%, frais de notaire : 3%, taux d'apport personnel : 10%, taux d'intérêt : 3,5% et durée de prêt : 25 an

Où acheter une maison neuve dans le SCoT en fonction de son revenu ?



2.2.3. Un report difficile pour l'accession à la propriété dans l'ancien

Prix médian et surface des maisons anciennes en 2012

	Nombre de transactions	Evolution du nombre de transactions entre 1999 et 2012	Prix médian (en €) en 2012	Evolution du prix médian entre 1999 et 2012	Surface moyenne (en m <sup>2</sup> ) en 2012	Evolution de la surface moyenne entre 1999 et 2012
CA Le Grand Chalonnais	271	-15%	153 000	79%	114	6%
Chalon-sur-Saône	52	-17%	140 500	84%	116	7%
Première couronne	84	-32%	155 000	69%	109	1%
CC du Sud Côte Chalonnaise	38	-51%	138 950	189%	100	7%
CC Entre Saône et Grosne	32	-68%	142 300	192%	117	20%
CC Saône Doubs Bresse	69	-4%	112 000	96%	102	10%
SCoT	410	-28%	145 800	108%	111	9%

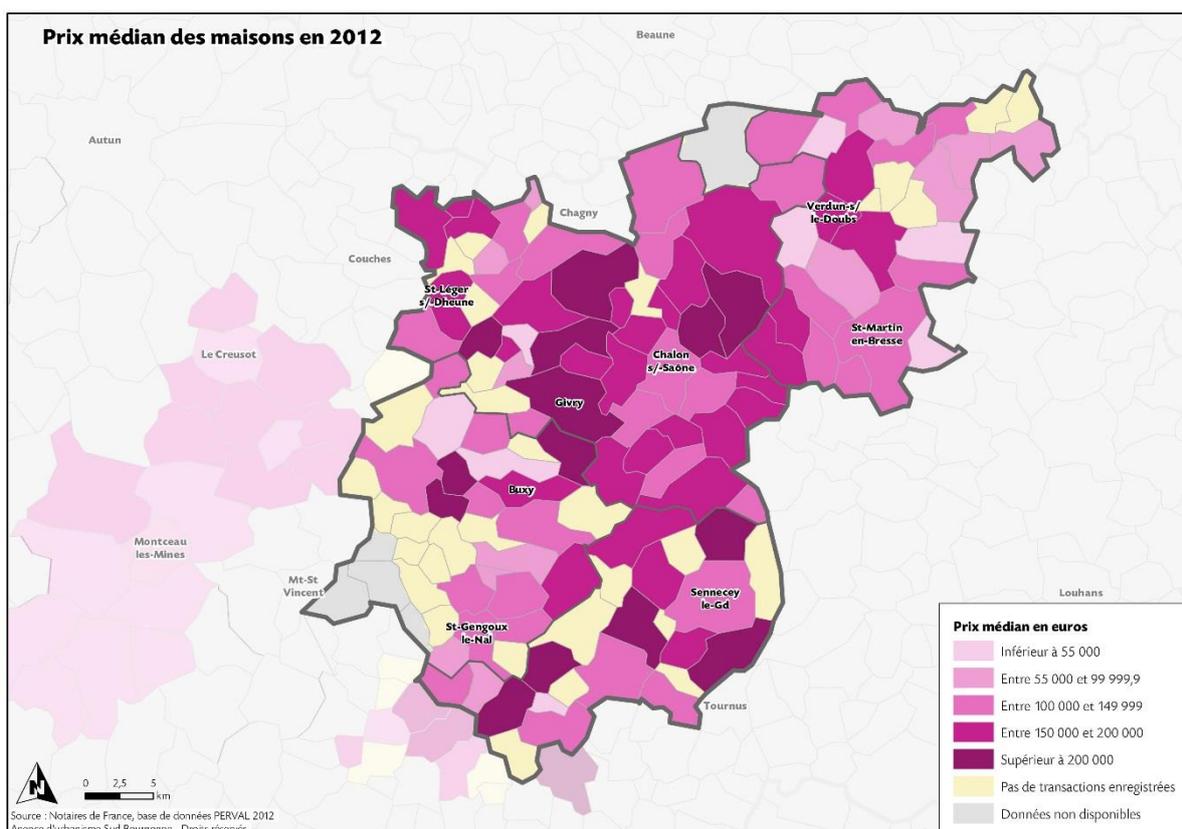
Source : Notaires de France, base de données PERVAL

En 2012, 410 transactions portant sur l'acquisition d'une maison ancienne ont été enregistrées par les notaires sur le SCoT. 66% des achats de maisons anciennes étaient localisés sur la CA du Grand Chalonnais et notamment en deuxième couronne. La CC Saône Doubs Bresse est le deuxième territoire où se sont vendues le plus de maisons anciennes : il représente 17% des achats de maisons anciennes sur le SCoT. Les deux autres EPCI sont à peu près au même niveau, avec un volume de transactions représentant entre 8 et 9% de l'ensemble du SCoT.

Le marché du SCoT est en perte de dynamisme si on le compare avec les 571 transactions enregistrées en 1999. Tous les EPCI ont vu leur volume de ventes diminuer mais cette baisse est beaucoup moins marquée au sein de la CC Saône Doubs Bresse (3 transactions de moins en 2012 qu'en 1999). Toutefois, sans retrouver le niveau de 1999, on observe un regain général depuis 2009, année la plus basse avec 383 transactions enregistrées sur le territoire du SCoT.

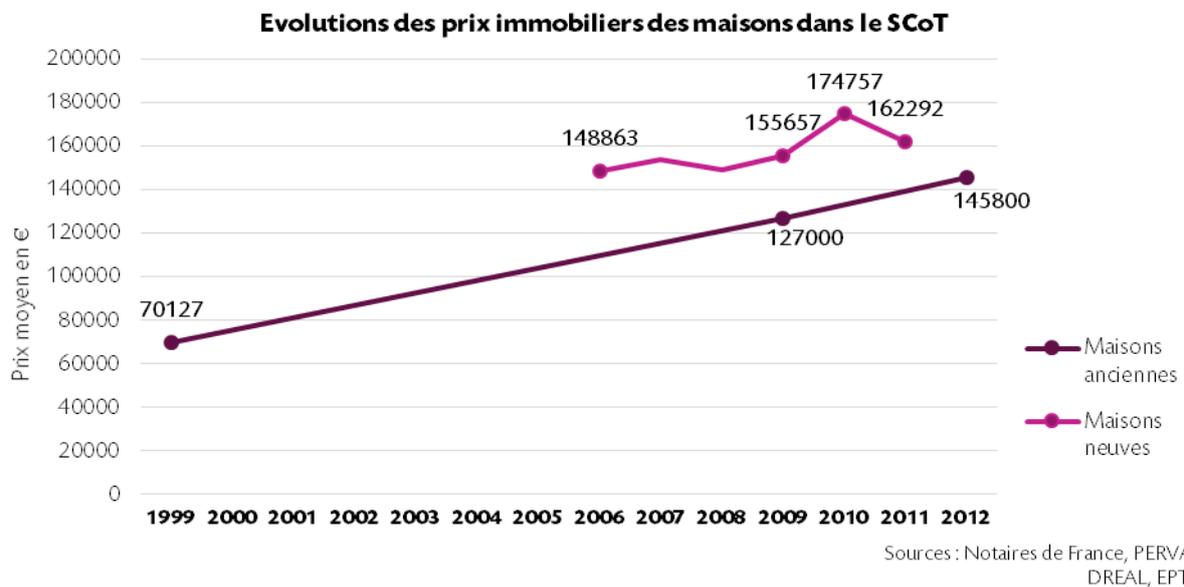
Les surfaces des maisons en vente sont également en hausse : en 1999, la surface habitable moyenne estimée pour un logement individuel vendu était de 102 m<sup>2</sup> contre 111 m<sup>2</sup> en 2012. Si l'on compare avec les constructions neuves réalisées sur le territoire, les surfaces habitables de l'ancien sont plus petites que les maisons neuves, confirmant la demande des ménages pour des logements de plus grande taille.

Le prix médian d'une maison ancienne dans le SCoT était de 145 800 euros en 2012. Les prix les plus élevés se pratiquent dans la CA du Grand Chalon et notamment en première couronne de l'agglomération. Le prix médian des maisons anciennes est nettement moins élevé dans la CC Saône Doubs Bresse que dans les CC Sud Côte Chalonnaise et Entre Saône et Grosne. Les prix sont généralement en forte hausse avec un taux de croissance annuel moyen du prix médian de 5,8% entre 1999 et 2012. Les hausses les plus importantes sont situées sur les CC Sud Côte Chalonnaise (8,5% de croissance annuelle moyenne des prix/m<sup>2</sup>) et Entre Saône et Grosne (8,6%).

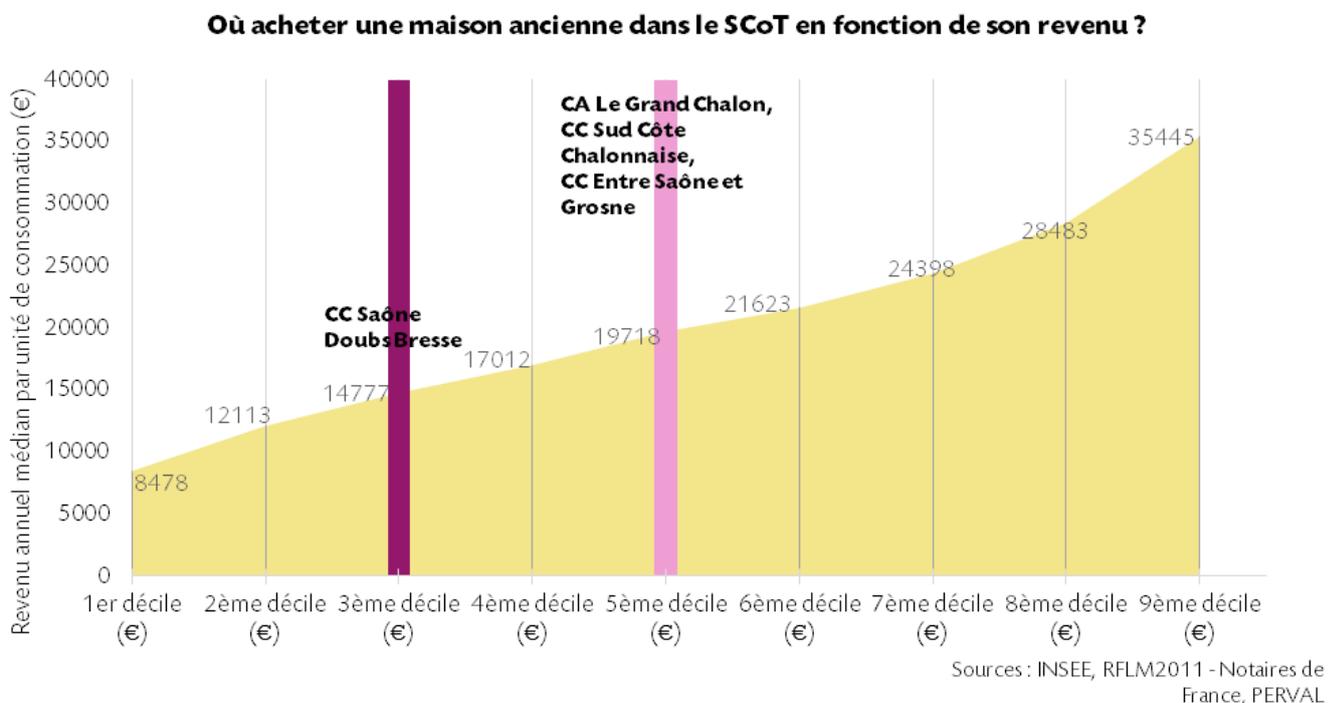


Le marché de l'ancien peut être une autre façon d'accéder à la propriété pour les ménages n'ayant pas les moyens d'acheter dans le neuf. Les prix restent de façon générale plus abordables que les prix du neuf (pour rappel, le prix moyen d'une maison neuve en 2011 était de 162 292 euros). A

noter qu'en 2012, la majorité des acquéreurs exerçaient des professions intermédiaires et que les moins de 35 ans représentaient un tiers des acheteurs.



Il existe des disparités sur les territoires en termes d'accès au marché de l'ancien. Ainsi, 70% des ménages peuvent acheter une maison d'occasion dans la CC Saône Doubs Bresse et 50% dans les CC Sud Côte Chalonnaise, Entre Saône et Grosne ainsi que dans la CA du Grand Chalonnais.



Si les frais à l'achat sont moins élevés que le neuf, additionnés les coûts de rénovation, les prix peuvent parfois dépasser ceux du neuf. A terme, le marché du neuf peut donc se retrouver être un

investissement plus rationnel que l'ancien et justifier l'augmentation du nombre de logements vacants.

De plus, même si le choix de l'ancien peut être un moyen pour les ménages les plus modestes d'accéder à la propriété, ils peuvent s'exposer par la suite à une situation de vulnérabilité énergétique<sup>10</sup>. Bien souvent, les logements construits avant 1975, date des premières réglementations thermiques, sont des passoires énergétiques pesant fortement sur la consommation en chauffage du foyer. Au regard de l'ancienneté du bâti sur le territoire, on peut supposer que les prix de vente plus bas s'expliquent par la nécessité d'investir largement en travaux de mise en conformité et rénovation, chose difficile pour les ménages les plus modestes qui risquent alors de se retrouver alors en situation de précarité énergétique.

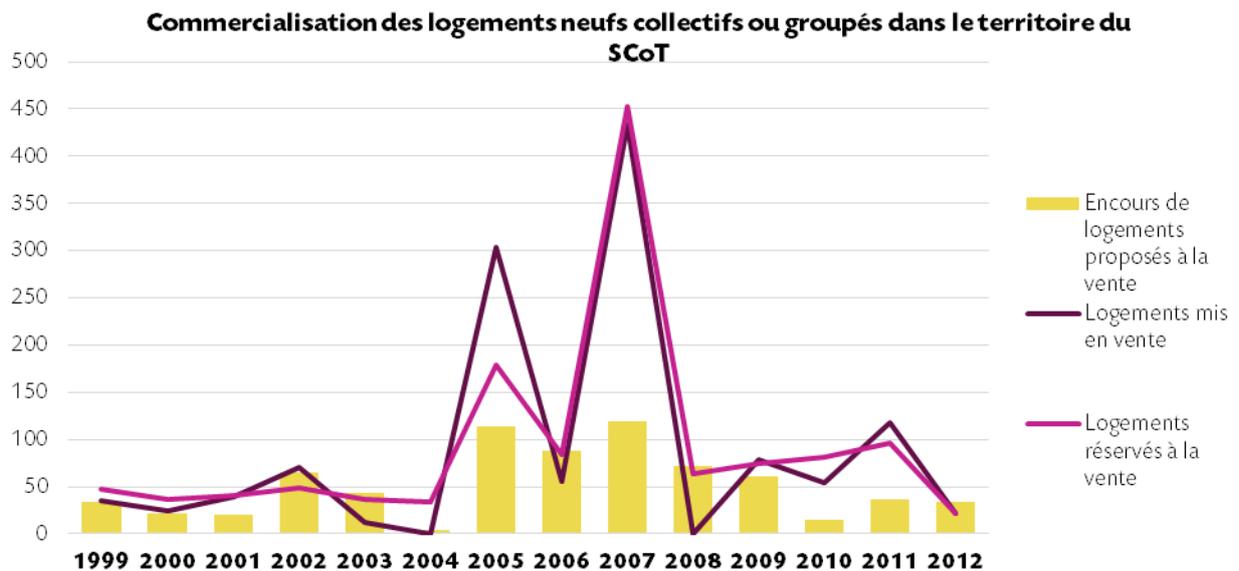
#### 2.2.4. Le marché du collectif neuf peu présent dans l'agglomération et peu accessible

Il est difficile d'évaluer de façon rigoureuse la promotion immobilière des logements collectifs à l'échelle du SCoT du chalonnais. En effet, en dehors de l'agglomération chalonnaise et de la ville de Sennecey-le-Grand, il n'est pas possible d'accéder aux données sur la commercialisation de logements neufs. Du fait de la typologie des logements neufs bâtis, les données portent avant tout sur le collectif, l'offre en individuel groupé étant marginale.

Même si le marché semble peu tendu à l'échelle du SCoT, les opérations ne semblent pas avoir trop de difficultés à trouver preneur. Sur la période 1999 – 2012, 1 244 logements en collectif ou groupés ont été mis en vente et 1 293 ont été réservés à la vente (la réservation s'effectuant sur les logements mis en vente et les stocks des années précédentes). En 2005 et 2007, le nombre de logements proposés à la vente a fortement augmenté, tout comme les réservations, confirmant la présence de la demande locale pour ce type de bien. A partir de 2008, le marché s'est quelque peu resserré (pas de logement mis en vente en 2008) ce qui a permis une diminution des stocks disponibles. Si on ne peut pas parler de tension sur le marché, l'offre nouvelle semble cependant trouver facilement acquéreur. Entre 2008 et 2012 : 336 logements ont été réservés à la vente contre 271 mis en vente.

Entre 1999 et 2012, les ventes se concentrent en majorité sur les villes de Chalon-sur-Saône (663 logements mis en vente), Lux (274 logements mis en vente mais concentrés sur l'année 2007), Saint-Rémy (166 logements) et Saint-Marcel (84 logements).

<sup>10</sup> La vulnérabilité énergétique désigne la difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires en raison de l'inadaptation des ressources financières ou des conditions d'habitat.



Source : Dreal Bourgogne, Enquête sur la commercialisation des logements neufs

- Logements mis en vente : nombre de logements nouvellement mis en vente.
- Encours de logements proposés à la vente : nombre de logements disponibles à la vente à la fin du trimestre. Les encours sont obtenus par différence entre les logements mis en vente et les logements vendus auxquels sont ajoutés les stocks du trimestre précédent.
- Logements réservés à la vente : nombre de logements ayant fait l'objet d'une

Les prix ont augmenté ces dernières années dans des proportions similaires au département. Le prix au m<sup>2</sup> était en moyenne de 2 500 euros en 2012 pour le SCoT contre 2 600 euros en Saône-et-Loire. Il convient d'être prudent sur les prix mentionnés, les volumes concernés sont bas et la moyenne n'est plus représentative dès lors que des biens de haut standing sont mis en vente (comme ce fut le cas en 2012 sur Chalon-sur-Saône).

Ramené au m<sup>2</sup> de surface habitable, le prix d'un appartement neuf est donc plus élevé que le prix d'une maison neuve. En cause notamment des processus de construction industrialisés et moins complexes pour les maisons et moins de déperditions de surfaces et de coûts en parties communes. Les choix d'installation dans le périurbain sont donc pour une part la conséquence de ce modèle économique où il est plus intéressant financièrement parlant de faire construire une maison que d'acheter un appartement neuf.

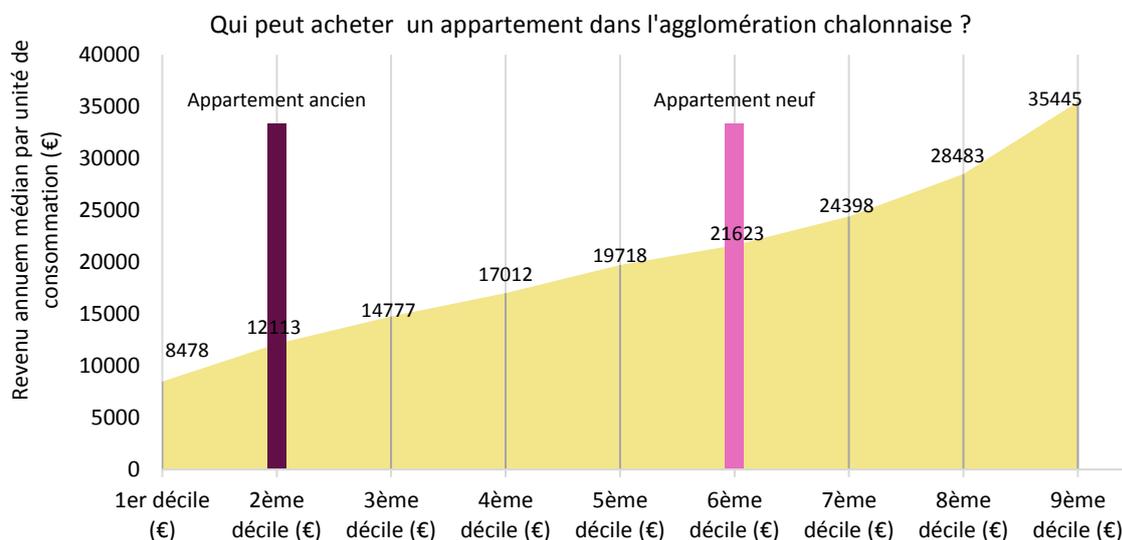
### 2.2.5. Le marché collectif ancien bien plus abordable

Au sein du SCoT, le volume de transactions d'appartements anciens est en baisse en 2012 comparé à 1999 et 2009. L'offre de logements collectifs anciens se concentre sur la CA Chalon –

Val de Bourgogne et notamment sur la ville de Chalon-sur-Saône avec 279 transactions enregistrées en 2012 sur les 300 que totalisent le territoire du SCoT.

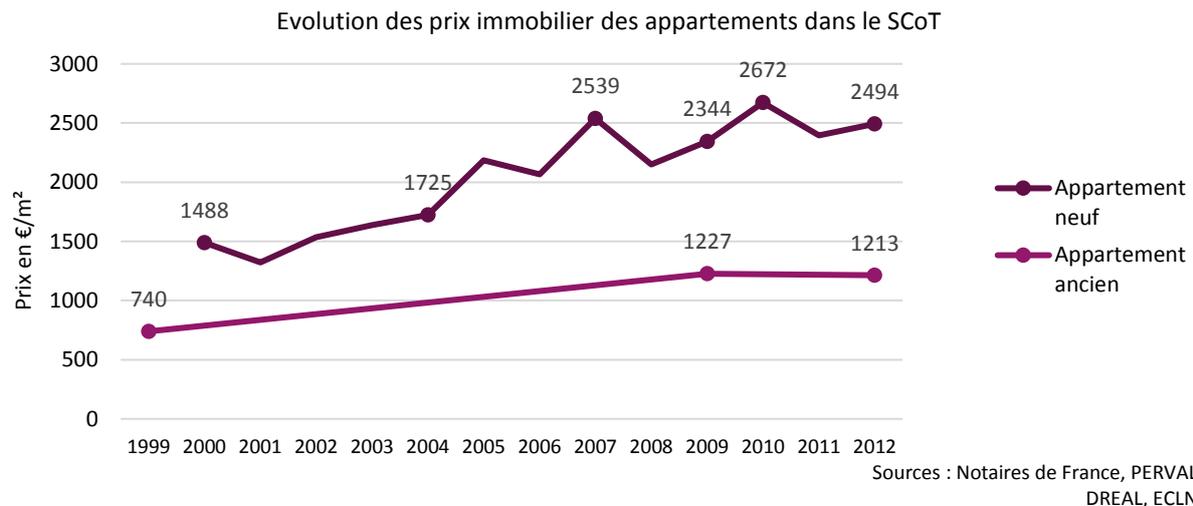
Un appartement se vendait 1 213 euros le m<sup>2</sup> en 2012 contre 740 euros en 1999 soit une hausse annuelle moyenne de 4%. Mais les prix en 2012 ont légèrement baissé par rapport à ceux de 2009 qui se situaient à 1 227 euros. En moyenne, les surfaces vendues restent stables par rapport à 1999, tournant autour de 67 m<sup>2</sup>. Les prix médians des appartements anciens sont donc bien moins prohibitifs que ceux des appartements neufs (74 200€ en 2012 pour un appartement de 67 m<sup>2</sup> contre 161 400€ pour logement neuf de taille similaire). Ils représentent un moyen d'accéder à la propriété pour les ménages de petites tailles plus modestes. 80% des ménages du SCoT peuvent acquérir un appartement ancien contre 40% pour un appartement neuf<sup>11</sup>.

Ce sont surtout les professions intermédiaires, les employés et les retraités qui se sont porté acquéreurs d'appartements anciens en 2012. En revanche, il n'y a pas de préférence par génération, les tranches des moins de 35 ans, des 35 à 54 ans et les plus de 54 ans représentent chacune environ 1/3 des acquéreurs.



Sources : INSEE, RFLM2011 - Notaires de France, PERVAL - DREAL, ECLN

<sup>11</sup> D'après les données et hypothèses suivantes : Prix moyen d'un appartement neuf en 2011 de 67 m<sup>2</sup> (source : données ECLN, DREAL), prix ttc moyen d'un appartement neuf de 67 m<sup>2</sup> en 2012 (source : données PERVAL, Notaires de France), taux d'effort : 33%, frais de notaire : 3% (seulement pour le prix de l'appartement ancien), taux d'apport personnel : 10%, taux d'intérêt : 3,5% et durée de prêt : 25 an



### 2.3. Le marché locatif de la CA du Grand Chalon plus dynamique en dehors de la ville de Chalon-sur-Saône

En 2013, le prix des loyers pour un logement locatif privé s'élevait à 8,4 euros le m<sup>2</sup> à Chalon-sur-Saône et à 8,1 euros dans le reste de la CA du Grand Chalon. Entre 2012 et 2013, les prix sont restés stables à Chalon-sur-Saône mais ont augmenté dans le reste de l'agglomération. En fonction de la taille des logements, les variations diffèrent. A Chalon-sur-Saône, les loyers des studios et des T5 ou plus sont en hausse alors que les T3 et T4 restent stables et les T2 baissent. Dans le reste de la CA du Grand Chalon, le loyer des T1 diminue fortement alors que les autres logements enregistrent des hausses de prix. Globalement, à partir d'un logement de trois pièces, les loyers sont plus abordables à Chalon-sur-Saône que dans le reste de la Communauté d'agglomération alors que c'est l'inverse en ce qui concerne le T1 et T2.

Loyers de marché en 2013 en euros/m<sup>2</sup> (variation 2012-2013 en %)

	Studios et 1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	Ensemble
Chalon-sur-Saône	9,4 (5,9)	9,1 (-1,9)	8,3 (0,9)	7,4 (1,8)	6,6 (4,3)	8,4 (0,9)
CA Le Grand Chalon hors Chalon-sur-Saône	8,2 (-16,6)	8,6 (8,8)	8,5 (6,5)	7,8 (4,6)	7,5 (3,7)	8,1 (4,5)
CA Le Grand Chalon	9,3 (5,1)	9,1 (-1,1)	8,3 (2,1)	7,6 (2,7)	6,9 (2,3)	8,3 (1,6)
Saône et Loire						8,1

Source : Clameur

### 3. Enjeux et politiques locales en matière d'habitat

#### 3.1. Les perspectives d'évolution du parc de logements

Plusieurs points méritent d'être soulignés en matière d'évolution future du parc de logements. Ces points nécessitent d'être anticipés dans le projet de SCOT afin de préciser les objectifs à décliner sur les prochaines années.

Tout d'abord, l'évolution du parc de logements devrait se poursuivre à la hausse de manière tendancielle sur les prochaines années, du fait de plusieurs facteurs :

- Le vieillissement de la population et la diminution de la taille moyenne des ménages qui y est en bonne partie associée vont générer des phénomènes de desserrement, au moins jusqu'en 2030-2035 (tassement du « papy-boom »). Ce desserrement des ménages devrait générer des besoins importants, dans la continuité des tendances passées.
- Si la croissance démographique modérée du territoire se poursuit, ce qui devrait être le cas au regard des projections de l'INSEE, cela va également générer des besoins en logements à intégrer dans la réflexion du SCOT.
- Les besoins en logements pour renouveler le parc existant vont également être importants au cours des prochaines années. Le diagnostic a mis en évidence les problématiques de dégradation d'une partie du parc de logements anciens, ce qui va générer des problématiques de vacance qui devraient continuer d'être observées, nécessitant une production de logements en compensation (via du neuf ou des rénovations).

Compte tenu des efforts réalisés actuellement à l'échelle nationale et locale pour intervenir sur la vacance (aides à la rénovation, programmes de revitalisation des centres anciens...), il est possible que la production de logements neufs diminue en proportion au profit des actions de rénovation ou de renouvellement dans les tissus existants. Cette dimension est à anticiper dans le SCOT, car elle dépendra des choix qui seront faits dans le cadre du PADD et du DOO.

Enfin, en termes de typologies, on constate actuellement un renforcement des besoins sur des types de logements alternatifs aux grands logements en accession à la propriété : locatif, accession sur des plus petits logements ou des plus petits terrains... Ce phénomène est lié, en partie, aux capacités d'investissement des ménages qui se sont tassées depuis la crise de 2008. Les besoins pour ces types de logements « alternatifs » seront à anticiper dans le SCOT, car il est possible qu'ils continuent d'augmenter si les capacités d'investissement ne repartent pas à la hausse.

#### 3.2. Les enjeux d'une mise en cohérence des politiques futures de l'habitat

Plusieurs points-clés peuvent être tirés de l'évolution du parc de logements et des marchés immobiliers :

- La majorité du parc de logement est constituée de maisons individuelles situées dans le périurbain ;
- L'offre sociale est concentrée sur Chalon-sur-Saône ;
- Le nombre de logements vacants est important hormis dans la première couronne ;

- Le SCoT est un territoire de propriétaires, l'offre locative privée est quasiment inexistante en dehors des bourgs principaux avec peu de logements T4 ou plus ;
- La périurbanisation à l'œuvre est un phénomène qui s'explique aussi par la faiblesse et l'inadaptation de l'offre dans les polarités principales, par des coûts du foncier plus élevés autour de l'agglomération, et par les prix plus abordables du logement individuel neuf par rapport au collectif ;
- Les prix du foncier ont fortement augmenté ces dernières années, entraînant une diminution des surfaces consommées afin de réduire l'investissement final mais excluant toujours une grande partie des ménages pour l'accession à la propriété neuve ;
- Globalement, le marché immobilier est peu accessible pour un grand nombre d'habitants et pour une part déconnecté de la réalité des évolutions démographiques et sociales. Les communes au sud et à l'est du territoire du SCoT sont plus abordables financièrement, mais au prix d'un éloignement plus grand des pôles d'emplois et de services.

Au regard de ces différents constats, un des enjeux pour le territoire du SCoT en matière d'habitat serait de repenser son modèle de développement territorial dans une approche intégrée entre l'habitat et les autres éléments structurants du territoire.

Proposer une offre de logements de plus grande qualité et diversifiée pourrait permettre de réduire la ségrégation spatiale qui s'installe sur les territoires du SCoT. On constate en effet une spécialisation sociale avec des populations aisées en seconde couronne d'agglomération et sur la côte chalonnaise alors que la ville de Chalon-sur-Saône et les territoires plus éloignés de l'agglomération concentrent davantage de populations modestes. Cette situation sera difficile à changer en l'état actuel. En effet, les prix de l'immobilier ne sont guère accessibles aux ménages les plus modestes si ce n'est en s'installant dans la couronne périurbaine éloignée. A contrario, la qualité du bâti et/ou l'éloignement avec le centre d'agglomération n'incitent pas les ménages qui en ont les moyens à s'installer à Chalon ou en périurbain éloigné.

De plus, les objectifs en matière d'habitat ne doivent pas contraindre le développement de chaque commune, mais amener à davantage de complémentarités afin de proposer des alternatives de logements en dehors de l'offre monotype de résidences individuelles en périurbain. Les besoins des populations fluctuent et si le souhait d'accéder à la propriété est une réalité, il n'est pas pour autant l'étape finale du parcours résidentiel. Il est ainsi possible d'intervenir sur l'habitat en proposant des offres de logements qualitatives et diversifiées au sein des différentes polarités que le SCoT identifiera comme alternatives à l'installation dans le périurbain.

Outre ces éléments de diagnostic globaux, il existe des spécificités entre chaque EPCI :

**Sur la CA du Grand Chalon**, le diagnostic diffère beaucoup entre la ville de Chalon-sur-Saône et le reste du territoire. Le solde migratoire négatif de Chalon-sur-Saône peut en partie s'expliquer par le parc de logements peu diversifié, concentré surtout sur du logement social et sur du logement collectif privé de petite taille, donc plus adapté aux ménages de une ou deux personnes qu'aux couples avec enfants. De plus la vacance élevée que connaît la ville est à la fois une conséquence d'un manque d'attractivité résidentielle mais aussi une cause car, sans occupant, ces logements risquent d'autant plus de se dégrader. Pourtant, même si le marché du neuf en accession privée (principalement des offres en logement collectif donc) est relativement cher

comparé aux offres en maisons individuelles neuves du reste du territoire, les offres trouvent preneurs, laissant envisager que la situation démographique actuelle de la ville de Chalon-sur-Saône n'est pas une fatalité et qu'une production de qualité sur différents segments du marché ainsi qu'une intervention sur le parc dégradé peuvent permettre de renforcer l'attrait résidentielle de la ville.

Contrairement à Chalon-sur-Saône, les autres communes de la Communauté d'agglomération et notamment la première couronne connaissent une croissance démographique importante. Le parc de logements est surtout constitué de maisons individuelles et les offres en logement collectif privé ou social se situent surtout en première couronne mais toujours dans des proportions moindres que Chalon-sur-Saône. Cette attractivité périurbaine a pour conséquence des prix du foncier très élevés et un marché de l'immobilier plus tendu par rapport au reste du SCoT, pouvant inciter les ménages à reporter leur choix d'installation en dehors de la Communauté d'agglomération. De plus, les différences de parc de logements entre Chalon-sur-Saône et sa périphérie renforcent une spécialisation sociale des territoires : les ménages les plus modestes, les personnes seules, les personnes âgées se concentrent sur la ville-centre, alors que les couples avec des enfants et les ménages à revenus plus élevés vivent dans le reste de la Communauté d'agglomération.

**La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise** voit son nombre de résidences principales augmenter grâce notamment à son cadre privilégié et sa proximité avec l'agglomération chalonnaise. Conséquence de cette attractivité, les prix du foncier y sont élevés et ont connu une croissance soutenue ces dernières années. Le parc de logements est monotype avec des grandes résidences individuelles. Mais ce manque de diversité sur le territoire risque de défavoriser la fluidité du parcours résidentiel des habitants, au regard par exemple du vieillissement de la population au sud de l'EPCI, et d'exclure certaines catégories de populations.

**La Communauté de communes Entre Saône et Grosne** est un territoire attractif qui connaît une croissance importante de son parc de résidences principales alors que les prix du foncier ont peu augmenté ces dernières années. Si le parc est principalement composé de maisons individuelles, la commune de Sennecey-le-Grand se distingue par un parc plus hétérogène que ce soit par les formes urbaines ou les statuts d'occupation. Le territoire semble présenter une cohésion globale malgré l'hétérogénéité des populations, que ce soit en termes de typologie des familles, d'âges ou encore de niveaux de ressources. Un des enjeux pour la CC Entre Saône et Grosne serait alors de poursuivre son développement global tout en préservant cette mixité qui doit se retrouver dans l'offre de logements.

**La Communauté de communes Saône Doubs Bresse** a connu l'évolution la plus importante de son parc de résidences principales. Quatre résidences sur cinq sont occupées par leur propriétaire, soit le taux le plus élevé du SCoT. Le territoire bressan a su profiter de prix du foncier attractif tout en disposant de la proximité avec l'agglomération chalonnaise. Les prix restent plus bas que la plupart des autres territoires mais ont connu de fortes augmentations dernièrement, en raison du dynamisme du marché. La question à moyen terme est de savoir comment accompagner cette récente vague d'urbanisation de façon à rendre durable le développement de ce territoire.

### 3.3. Des politiques locales de l'habitat pouvant impulser des évolutions

Seule la CA du Grand Chalon dispose actuellement d'un programme local de l'habitat (PLH). Les autres EPCI ne se sont pas dotées de cette compétence. La CA du Grand Chalon a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH pour la période 2020 – 2025 (élaboration prescrite en décembre 2017).

Le PLH du Grand Chalon s'est donné comme objectif pour la période 2013-2018 la construction d'un minimum de 1 402 logements en veillant à rééquilibrer le développement territorial du Grand Chalon. Plus précisément, les objectifs de production de logements ont été définis selon quatre secteurs géographiques dont les enjeux diffèrent :

- La ville-centre de Chalon-sur-Saône, dont l'objectif principal est de contrebalancer le déclin démographique ;
- Les communes périphériques en continuité urbaine avec la ville de Chalon qui sont amenées à développer des complémentarités fonctionnelles, des continuités urbaines et une desserte dense en transports en communs (sont concernées les villes de Champforgeuil, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Saint-Marcel et Saint-Rémy) ;
- Les pôles secondaires ou de proximité définis à partir de critères croisant le poids de la population, la densité d'équipements et la répartition géographique sur le territoire du Grand Chalon. Ces pôles disposent d'une offre en service structurée permettant de répondre aux besoins des communes situées à proximité. Givry est considéré comme un pôle secondaire et Fontaines, Gergy et Varennes-le-Grand comme des pôles de proximité ;
- Les autres communes dites « rurales » dont l'objectif est d'accompagner la croissance démographique importante qu'elles connaissent depuis quelques années tout en maîtrisant l'étalement urbain.

Objectifs de programmation du PLH du Grand Chalon 2013 -2018

	Objectif PLH Population totale 2018	Besoins en logements sur les 6 années du PLH (2013-2018)	Offre de logements à produire pour répondre aux besoins				Type de logements à construire					
			Remise sur le marché de logements vacants		Construction neuve		Logements collectifs		Logements individuels groupés		Logements individuels purs	
			Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an
Chalon-sur-Saône	47 969	761	121	20	640	107	544	91	64	11	32	5
Communes périphériques	23 576	330	18	3	312	52	125	21	109	18	78	13
Pôles secondaires et de proximité	11 219	187	11	2	176	29	53	9	53	9	70	12
Communes rurales	28 399	311	39	5	283	47	28	5	71	12	183	31
Total Grand Chalon	111 163	1 589	180	30	1 410	235	635	106	353	59	423	71

Source : Programme Local de l'Habitat du Grand Chalon 2013 - 2018

Objectifs de programmation du PLH du Grand Chalon 2013 - 2018

	Objectif de construction neuve		Statut des logements à construire					
			Locatifs sociaux		Accession maîtrisée (PSLA)		Marché libre	
	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an	Sur 6 ans	Par an
Chalon-sur-Saône	640	107	192	32	58	10	390	65
Communes périphériques	312	52	94	16	0	0	218	36
Total pôles secondaires et de proximité	176	29	62	10	0	0	114	19
Total communes rurales	283	47	0	0	0	0	282	47
Total Grand Chalon	1 410	235	348	58	58	10	1 004	168

Source : Programme Local de l'Habitat du Grand Chalon 2013 - 2018

Outre les objectifs en termes de construction de nouveaux logements, le PLH du Grand Chalon a pour ambition de réduire la vacance en permettant la requalification et la remise sur le marché d'environ 180 logements vacants dont 120 dans la ville de Chalon-sur-Saône et 60 dans l'ensemble des autres communes.

Enfin, pour les publics spécifiques sont prévues la création de quatre places en hébergement d'urgence, 48 places d'accueil pour les gens du voyage, 80 places en EPHAD et 28 offres nouvelles vers les publics PDALPD<sup>12</sup>.

A l'échelle du département, la Saône-et-Loire est dotée d'un plan départemental de l'habitat ayant vocation à coordonner les différentes politiques de l'habitat engagées par les territoires. Ce plan approuvé en 2011 doit s'étendre jusqu'à 2016. Il propose comme objectif la réalisation de 3 000 résidences principales par an afin de répondre au desserrement des ménages, au renouvellement du parc existant et à l'accueil de nouveaux habitants (2 500 constructions neuves et 500 réhabilitations de logements vacants). Il promeut entre autres :

- le développement des zones d'habitation autour des points de dessertes ferroviaires et routières,
- la valorisation du parc de logements existant par rapport à l'étalement urbain,
- la complémentarité de l'offre avec les territoires voisins ou encore le développement d'une filière éco construction durable.
- Pour le secteur du Pays du Chalonnais, le PDH précise comme enjeu spécifique le maintien des équilibres de peuplement entre la ville centre et le reste du territoire et l'accessibilité financière des offres en acquisition pour les primo-accédants.

Le département, en partenariat avec les services de l'Etat, s'est également doté d'un Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2012-2016 visant à lutter contre l'habitat indigne, et plus précisément de favoriser le maintien dans les lieux des locataires et des propriétaires occupants, en améliorant les logements non conformes, insalubres, énergivores et précaires avec des charges maîtrisées.

<sup>12</sup> Publics spécifiques définis par le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées

## **PARTIE 3. Economie**

## Préambule

Les données utilisées pour établir le diagnostic économique du SCoT du Chalonnais portent sur les emplois, le marché du travail, le tissu économique, le foncier d'activité, le commerce et globalement sur l'ensemble des activités économiques en présence sur le territoire.

Parmi ces données, celles relatives à la formation et à l'agriculture peuvent concerner le SCoT dans ses contours antérieurs. Les études dont elles sont tirées ont effectivement été réalisées avant les changements de périmètres des EPCI et n'ont pas fait, à ce jour, l'objet d'actualisation.

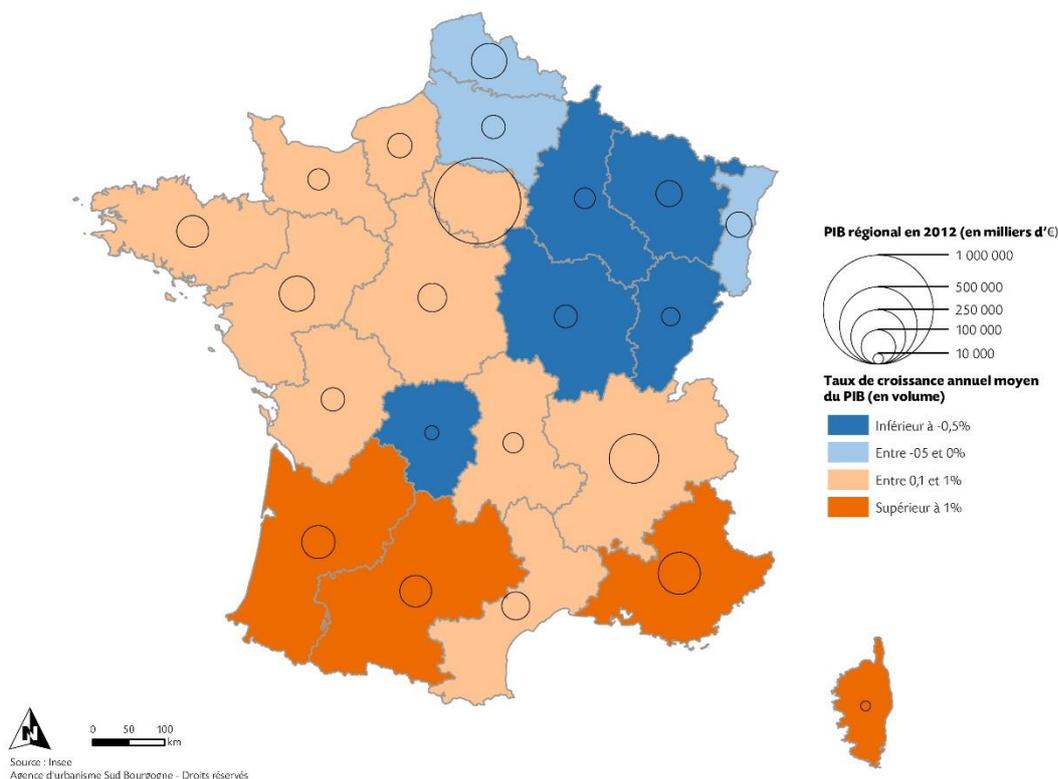
## 1. Le contexte régional

### 1.1. Une faible croissance de la richesse

Avec un produit intérieur brut s'élevant à plus de 43 millions d'euros en 2012, la Bourgogne ne participe qu'à hauteur de 2,1 % au PIB national (France métropolitaine), se retrouvant ainsi dans les sept dernières régions françaises. Le découpage régional en vigueur en 2016 ne jouera pas en faveur de la nouvelle région Bourgogne – Franche-Comté. La nouvelle région se classe effectivement 11<sup>ème</sup> sur 13 en termes de PIB.

Après la crise de 2008, la quasi-totalité des futures régions françaises affiche une évolution négative de leurs PIB en volume, mais depuis, la majorité a réussi à retrouver leurs niveaux antérieurs. Ce n'est pas le cas de trois régions parmi lesquelles la Bourgogne - Franche-Comté. Cette dernière voit son PIB en volume diminuer en moyenne de 1 % par an depuis 2008 et reste en récession en 2012.

#### PIB régional en 2012 et son évolution (en volume) entre 2008 et 2012



### 1.2. La croissance bourguignonne freinée par sa structure sectorielle et sa démographie

Le nombre d'emplois en Bourgogne diminue entre 2007 et 2012. Avec 647 000 emplois<sup>1</sup> en 2012, la région connaît une baisse du nombre d'emplois de 3 % par rapport à 2007 - soit en moyenne une perte de 4 000 emplois par an - alors qu'à l'échelle nationale, le nombre d'emplois demeure stable dans le même temps.

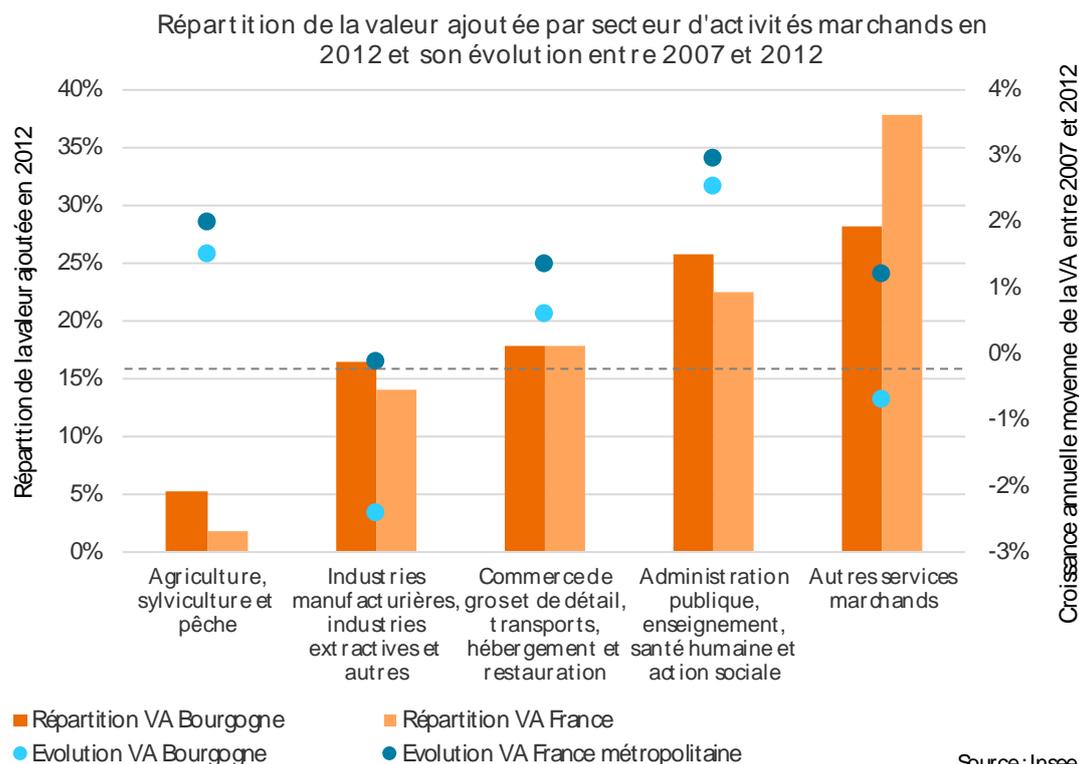
Cette évolution négative de l'emploi tient en premier lieu de la spécialisation sectorielle de la Bourgogne où les emplois dans l'industrie et l'agriculture sont surreprésentés par rapport à la structure nationale contrairement aux emplois tertiaires. Même si le nombre d'emplois salariés dans l'agriculture est en hausse dans le territoire régional, ils ne parviennent pas à compenser la perte d'emplois notamment liés à la reconversion industrielle du territoire.

La structure d'activité régionale pénalise ainsi la Bourgogne en matière de productivité apparente du travail, évaluée grâce au rapport entre le PIB et le nombre d'emplois. La Bourgogne a un niveau de productivité apparente du travail qui la classe 16<sup>ème</sup> des 22 régions métropolitaines. Ce niveau est fortement dépendant des caractéristiques sectorielles de la région car il est notamment lié à la présence d'activités à forte valeur

<sup>1</sup> Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel)

ajoutée. Or la valeur ajoutée bourguignonne connaît une évolution annuelle moyenne quasi nulle entre 2007 et 2012 contre près de 1,5 % en France métropolitaine.

Au regard de la répartition sectorielle de la valeur ajoutée en Bourgogne et de sa croissance en France, les résultats attendus dans la région devraient être supérieurs à ceux constatés : si la croissance de la valeur ajoutée bourguignonne, en tenant compte de sa structure sectorielle, avait connu les mêmes évolutions que celles constatées à échelle nationale, la région aurait dû connaître une évolution positive de sa valeur ajoutée entre 2007 et 2012. Or celle-ci est nulle. La raison principale tient des dynamiques propres non favorables à la Bourgogne. La relative faiblesse de la croissance démographique freine la croissance par une sollicitation des acteurs économiques locaux moindre et est en retour affectée par une plus faible activité. La croissance du PIB est en effet liée à celle de la population. Non seulement la croissance de la population apporte davantage de main-d'œuvre mais elle engendre également une hausse des besoins locaux.

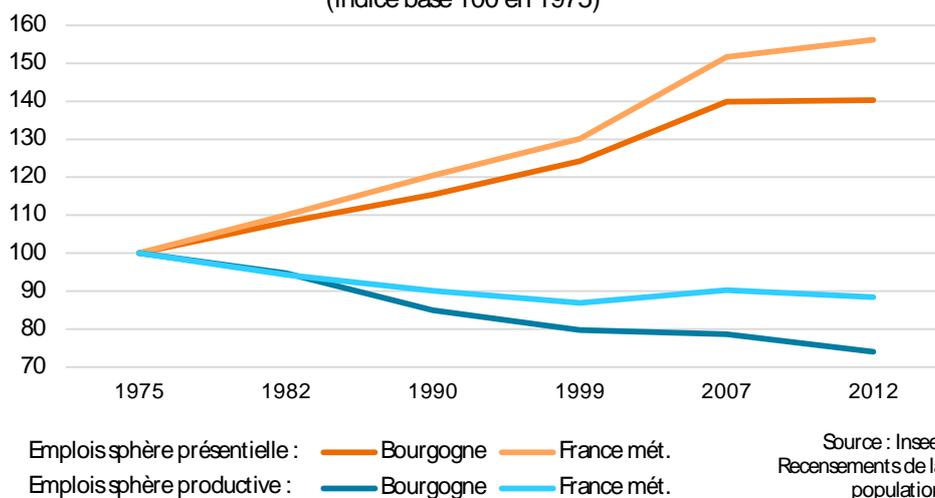


La partition de l'économie entre les sphères<sup>2</sup> présentielle et productive permet de comprendre l'importance toujours plus grande des activités répondant aux besoins de la population présente dans un territoire. Les emplois appartenant à la sphère présentielle ne cessent de croître ces dernières années au détriment des emplois productifs, passant de 52 % des emplois totaux en 1975 à 66 % en 2012 en France métropolitaine. La Bourgogne est également touchée par ce phénomène mais avec des nuances :

- L'emploi présentiel progresse, mais moins vite qu'à l'échelle nationale en raison notamment d'une croissance démographique moindre ;
- La diminution des emplois productifs y est plus importante en raison d'un poids initial de ces activités plus conséquent et de la faible dynamique régionale, peu incitative à l'implantation d'activités nouvelles.

<sup>2</sup> Sphères présentielle et productive : selon, l'Insee, la partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives désignent quant à elles les activités potentiellement exportatrices de biens et services.

Evolution des emplois productifs et présents en France métropolitaine et en Bourgogne entre 1975 et 2012 (indice base 100 en 1975)

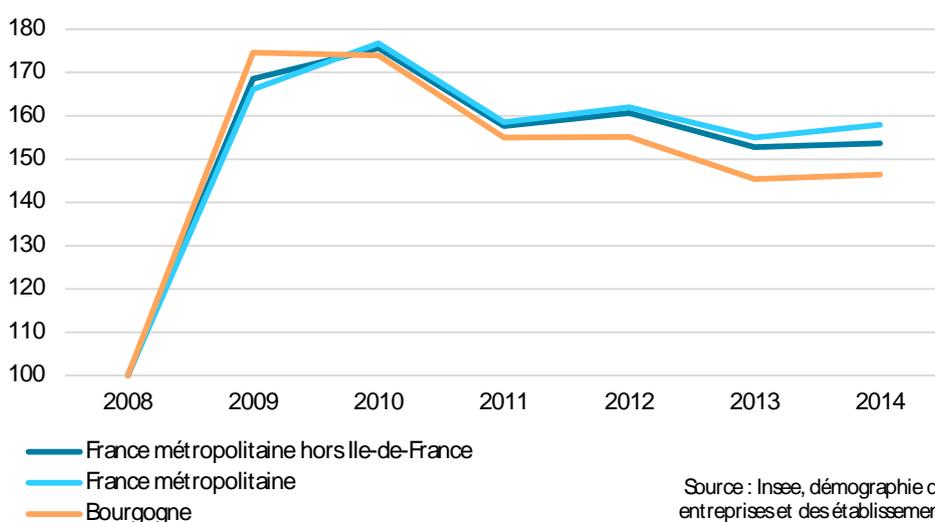


Lecture : pour une base de 100 en 1975, l'indice du nombre d'emplois de la sphère présente est de 140 en 2012. Le nombre d'emplois de la sphère présente a donc augmenté de 40 % entre 1975 et 2012.

### 1.3. Les créations d'établissements ne sont pas synonymes d'emplois

Le nombre de créations d'établissements marchands (hors agriculture) augmente depuis les années 2000 (+6,2 % par an en moyenne entre 2000 et 2014), même si la Bourgogne est légèrement en dessous de la moyenne métropolitaine de 6,4 %. Ceci est en grande partie dû à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, créé par la Loi de modernisation de l'économie en août 2008, qui a dopé les créations d'établissements. Le nombre de créations a ainsi bondi de 75 % en Bourgogne contre 66 % en France métropolitaine en un an - entre 2008 et 2009. Cet effet d'aubaine, beaucoup plus présent en Bourgogne que dans la majorité des régions françaises peut justifier la diminution plus prononcée qui intervient entre 2010 et 2013. Entre 2013 et 2014, le nombre de créations d'établissements marchands repart à la hausse, la Bourgogne retrouvant des tendances similaires à la moyenne nationale.

Evolution du nombre de créations d'établissements marchands (hors agriculture) (indice base 100 en 2008)

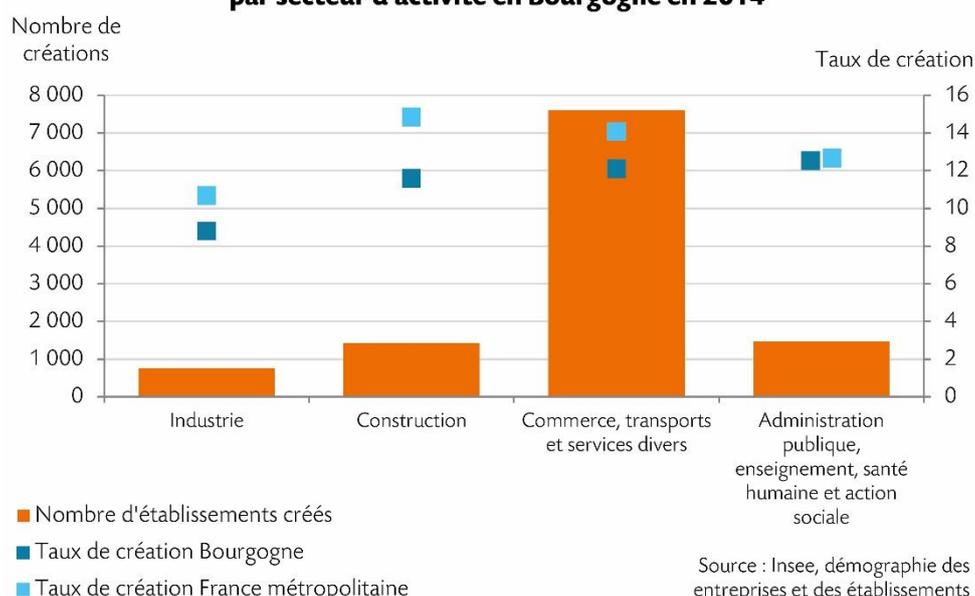


Si le régime de l'auto-entrepreneur a permis la concrétisation d'un grand nombre de projets économiques qui n'auraient pas vu le jour sans (trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise si ce

statut n'avait pas existé<sup>3</sup>), il constitue souvent une activité complémentaire à un emploi salarié et peu d'auto-entrepreneurs parviennent à se dégager un bénéfice suffisant pour en vivre exclusivement : sur les 12 918 auto-entreprises bourguignonnes actives au dernier trimestre 2014, seules 63 % ont déclaré un chiffre d'affaires trimestriel positif s'élevant en moyenne à 3 098 euros.

Malgré la forte croissance en matière de créations d'établissements, la croissance de l'emploi ne suit pas. Ce régime ayant été mis en place concomitamment à la crise de 2008; les auto-entrepreneurs ont créé prioritairement leur propre emploi en réponse à une situation de chômage ou de précarisation. Ce schéma de développement de l'activité économique est récurrent durant les périodes de crise. Un grand volume de créations ne témoigne donc pas systématiquement de la bonne santé économique du territoire. En excluant les créations d'établissements sans salarié, il y a eu 569 créations d'établissements en moins en 2014 par rapport à 2008 en Bourgogne.

### Créations d'établissements et taux de création par secteur d'activité en Bourgogne en 2014



Le secteur du commerce, des transports et des services divers est celui qui a connu un fort développement ces dernières années et qui porte le volume de créations d'établissements dans la région. Par rapport au stock d'établissements existants, il n'est cependant pas le secteur le plus dynamique. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale affichent le taux de création le plus élevé des quatre secteurs - et cela à travers les activités de santé - pour atteindre un taux équivalent à la moyenne nationale. L'industrie et la construction pèsent peu dans la dynamique de créations compte-tenu des difficultés que connaissent ces deux secteurs. Les nouveaux établissements ne sont cependant pas pourvoyeurs d'emplois : plus de neuf établissements sur 10 sont créés sans salarié.

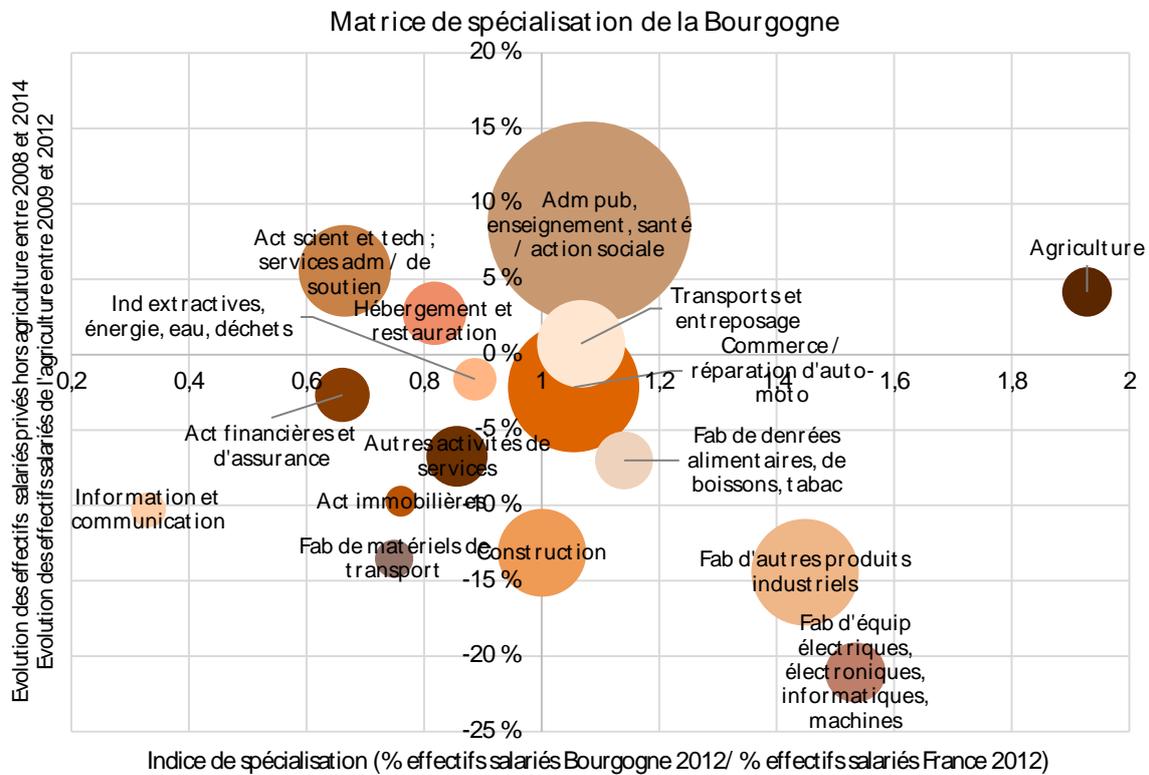
#### 1.4. Un manque d'atouts sectoriels pour relancer le développement économique

Au vu du contexte économique actuel certaines spécificités de l'activité bourguignonne, qui ont longtemps constitué des atouts pour son développement, se retrouvent aujourd'hui fragilisées.

- L'agriculture est un secteur phare de la Bourgogne avec une part de l'emploi salarié de 5 % contre 1 % à l'échelle nationale et une participation à la valeur ajoutée régionale atteignant 5 % contre 2 % à l'échelle nationale en 2012. Sa réputation est surtout portée aux niveaux national et international par la viticulture, mais d'autres productions comme l'élevage bovin et les grandes cultures céréalières sont bien représentées.

<sup>3</sup> Insee, Base de données macro-économique, citée dans KPMG (2012), Panorama de l'évolution des PME depuis 10 ans, p.4 [en ligne] consulté le 10/08/2015 : [www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Evolution-des-PME-depuis-10ans-2012.pdf](http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Evolution-des-PME-depuis-10ans-2012.pdf)

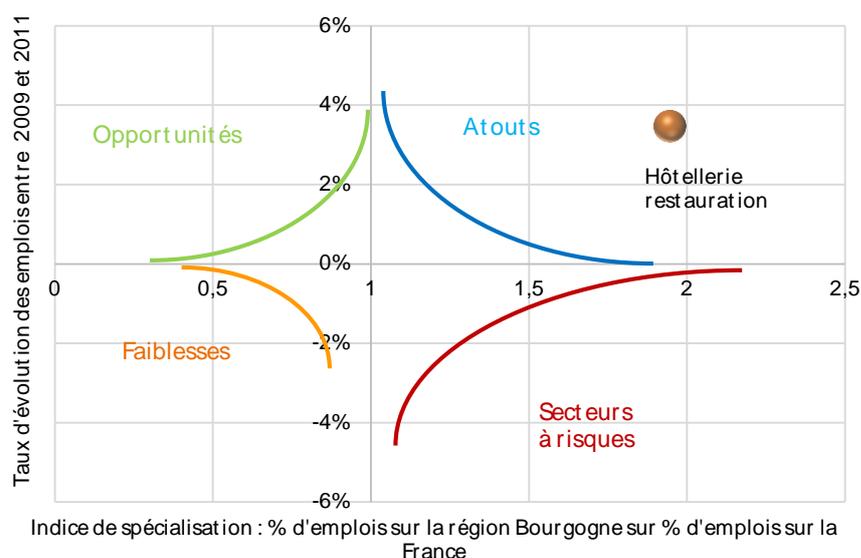
- Si l'industrie est également une spécificité régionale puisqu'elle est surreprésentée en Bourgogne par rapport à la moyenne nationale, elle a fortement souffert de la crise économique de 2008. Néanmoins, l'externalisation des activités supports des entreprises industrielles notamment, a permis de concourir à l'augmentation des emplois dans les services.
- En dehors du commerce, de la logistique et du secteur public, les services sont sous-représentés en Bourgogne alors qu'il s'agit bien souvent d'activités à forte valeur ajoutée.



Sources : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2009-2012 - Acooss, Sequoia 2008-2014

Lecture d'une matrice de spécialisation :

Matrice de spécialisation



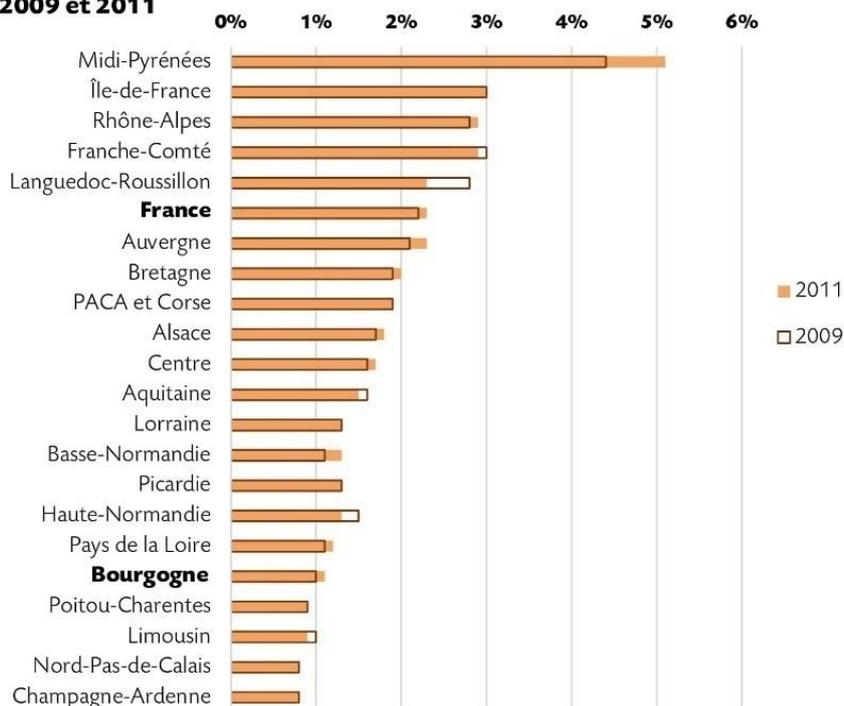
La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois en 2012 par secteur

Exemple de lecture de la matrice de spécialisation : l'emploi salarié privé du secteur de l'hôtellerie restauration du territoire X :

- A crû de 3,5 % entre 2009 et 2011
- Compte 10 000 salariés en 2012
- Est proportionnellement au nombre d'emplois total 1,9 fois plus important qu'en France, ce qui en fait une spécialisation du territoire X.

La Bourgogne dispose finalement de peu d'atouts à mettre en avant pour se différencier à l'échelle nationale. Son économie s'est peu diversifiée et repose encore en grande partie sur quelques secteurs historiques phares. De plus, en conséquence d'un manque de modernisation des activités, elle accuse un retard de développement par rapport aux autres régions françaises. Sa dépendance industrielle notamment a déjà prouvé ses limites et interroge la capacité de résilience de son territoire, d'autant plus qu'elle est positionnée sur des productions à faible valeur ajoutée au regard de la recherche et développement. Elle fait en effet partie des cinq dernières régions en matière de dépense intérieure de recherche et développement rapportée au PIB : 1,1 % est affecté à la R&D en 2011 alors que la moyenne nationale se situe à 2,3 %. Il est à noter que l'« empreinte » de la R&D en part du PIB est nettement plus présente en Franche-Comté (supérieure à la moyenne nationale), région désormais incluse dans la nouvelle région Bourgogne - Franche-Comté.

**Part du PIB affecté à la recherche et développement en 2009 et 2011**



Source : Insee, Sies 2009 et 2011

**1.5. Une région sans moteur économique solide**

**Définition zone d'emploi :**

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Réalisé par l'Insee, ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

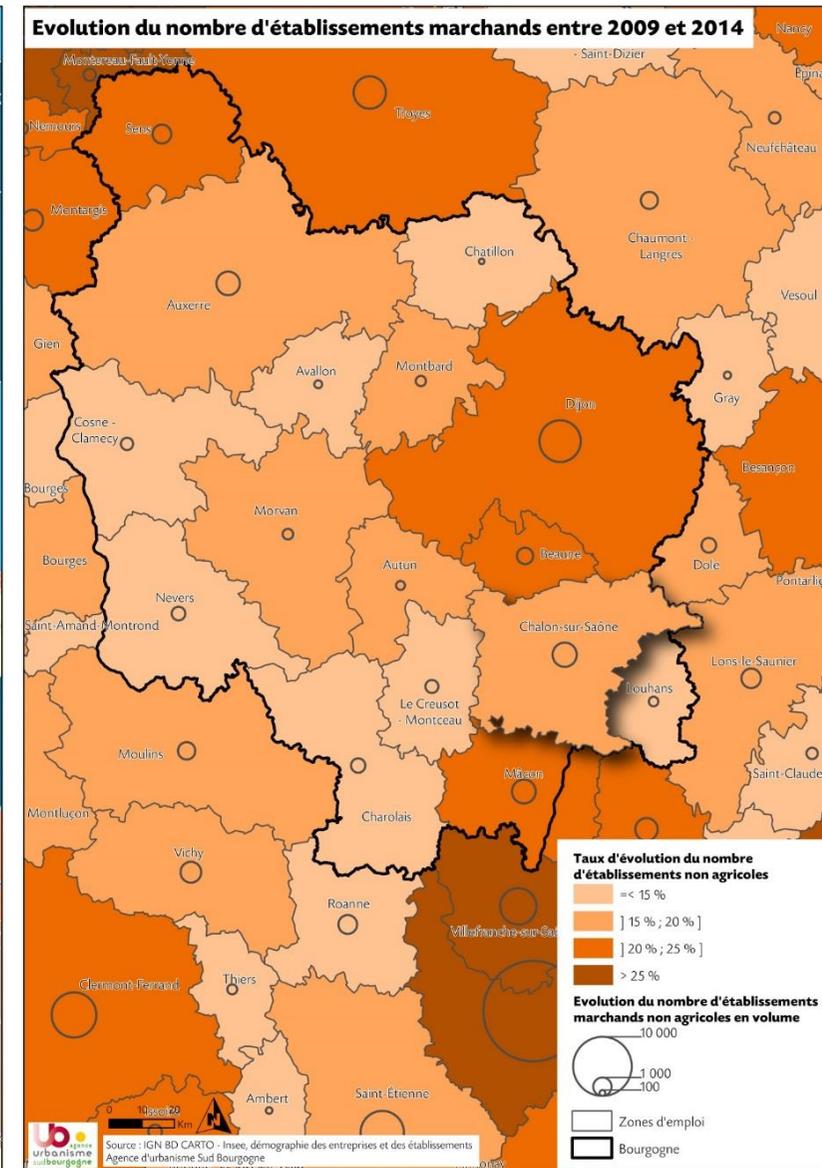
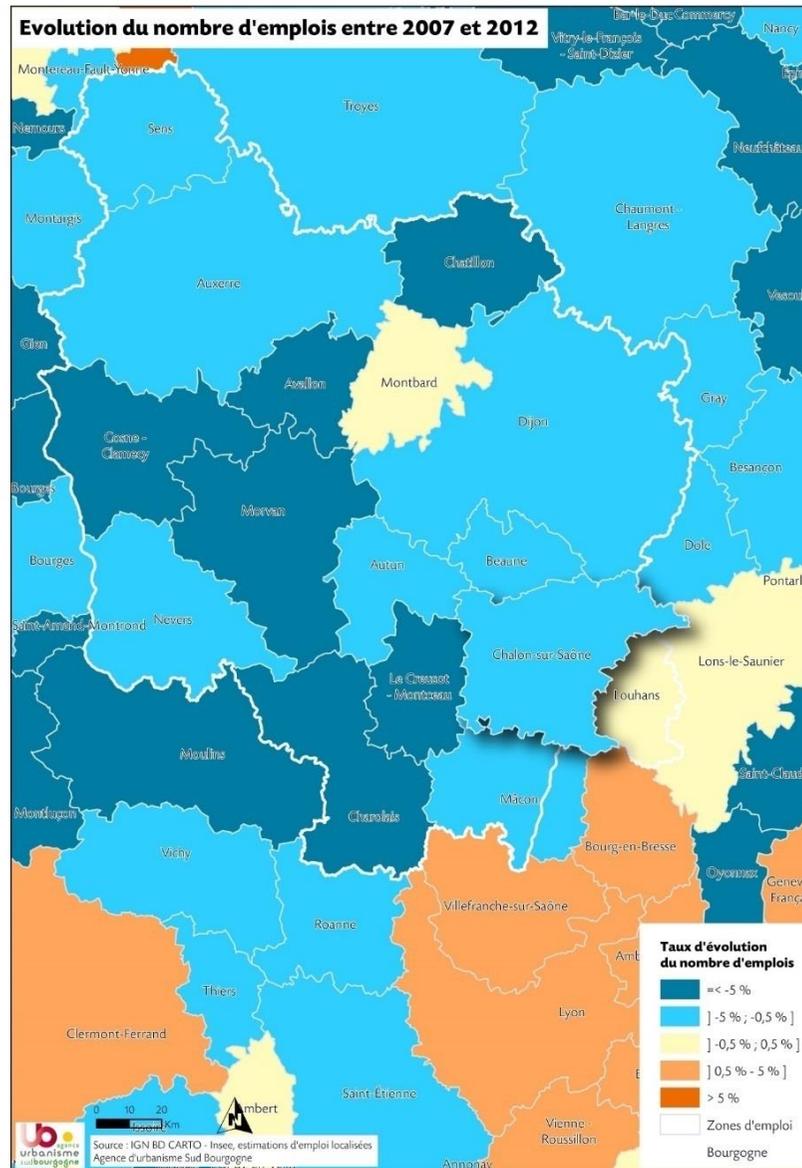
Le territoire du SCoT correspond en partie à la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône, soit le territoire où la majorité des actifs résident et travaillent. Pour autant, certaines communes sont davantage tournées vers les bassins d'emplois du Creusot-Montceau ou de Mâcon :

- La commune de Saint-Martin-d'Auxy (CC Sud Côte Chalonnaise) est située dans la zone d'emploi Le-Creusot-Montceau

A l'échelle infra-régionale, les 16 zones d'emplois qui composent la Bourgogne subissent la même dégradation de l'emploi même si celles de Montbard et de Louhans la subissent dans une moindre mesure, ces dernières affichant un niveau d'emploi stable entre 2007 et 2012. La zone d'emploi chalonnaise voit dans le même temps son nombre d'emplois baisser de 1,4 %. Les zones d'emploi de Beaune, Dijon et Mâcon enregistrent des baisses du même ordre (entre -1 % et -2 %). La dynamique rhônalpine ne profite donc pas au sud de la Bourgogne mais les zones d'emploi à l'est de la région semblent toutefois réussir à limiter les destructions d'emplois.

Sur une plus longue période, de 2002 à 2012, seules les zones d'emploi de Montbard et de l'est bourguignon sont parvenues à créer des emplois. La zone de Chalon-sur-Saône parvient seulement à maintenir son niveau d'emplois. La spécificité chalonnaise pose la question de l'articulation des espaces d'accueil économiques bourguignons et de la capacité du bassin chalonnais à capter les flux économiques qui le traversent et constituent pour lui une réelle opportunité de développement.

Concernant la croissance du nombre d'établissements marchands non agricoles, la zone d'emploi chalonnaise



reste en deçà des dynamiques dijonnaises, beaunoises et mâçonnaises. Avec une progression de 18 % du nombre d'unités entre 2009 et 2014, elle se situe dans la moyenne régionale.

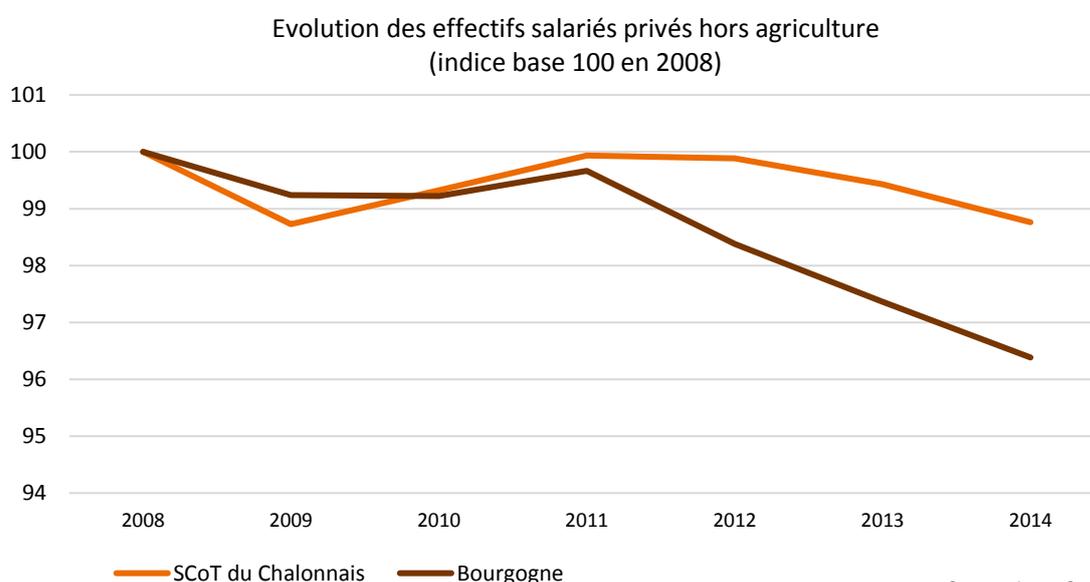
## 2. L'économie du SCoT du Chalonnais

### 2.1. Un dynamisme économique mitigé

#### 2.1.1. L'emploi peine à repartir à la hausse...

Le territoire du SCoT totalise 50 164 emplois salariés<sup>4</sup> en 2012, dont près de huit sur 10 relèvent du secteur marchand<sup>5</sup>. Ce sont ces emplois marchands qui subissent - ou profitent - en premier lieu de l'évolution de la conjoncture économique du territoire.

Les effectifs salariés du secteur privé<sup>6</sup> (hors agriculture) sont ainsi quasiment en stagnation depuis 2008 avec une évolution annuelle moyenne de -0,2 %. La variation des effectifs salariés marchands n'a pour autant pas été constante dans le temps. Après une perte d'emplois entre 2008 et 2009, l'économie semble être répartie entre 2009 et 2011 mais accuse de nouveau une baisse depuis. Le territoire du SCoT semble toutefois connaître moins de difficultés comparé à la Bourgogne qui connaît une diminution annuelle moyenne de son nombre d'emplois salariés marchands de l'ordre de -0,6 % depuis 2008.



#### 2.1.2. ... malgré un nombre d'établissements qui progresse

Le SCoT du Chalonnais comprend 8 554 établissements marchands (hors secteur agricole) en 2014. Le nombre d'établissements est en progression depuis 2008, avec une hausse de 20 % ; tout comme la tendance régionale (21 %).

- Cette progression est notamment portée par les établissements non employeurs. Ils ont en effet progressé de 40 % entre 2008 et 2014, principalement grâce à la création du statut d'auto-entrepreneur qui a dynamisé l'entrepreneuriat. Le poids des établissements sans salarié est ainsi passé de 53 % en 2008 à 62 % en 2014.
- L'évolution récente des établissements employeurs est plus mitigée : sur la même période, leur nombre a diminué de 3,5 %, soit 119 établissements concernés par des fermetures ou des déménagements en dehors du territoire. Cependant, cette diminution concerne les petits

<sup>4</sup> Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap). Clap évalue l'emploi en nombre de postes de travail alors que les estimations d'emploi évaluent l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail. Sont exclus du champ la défense et les emplois domestiques.

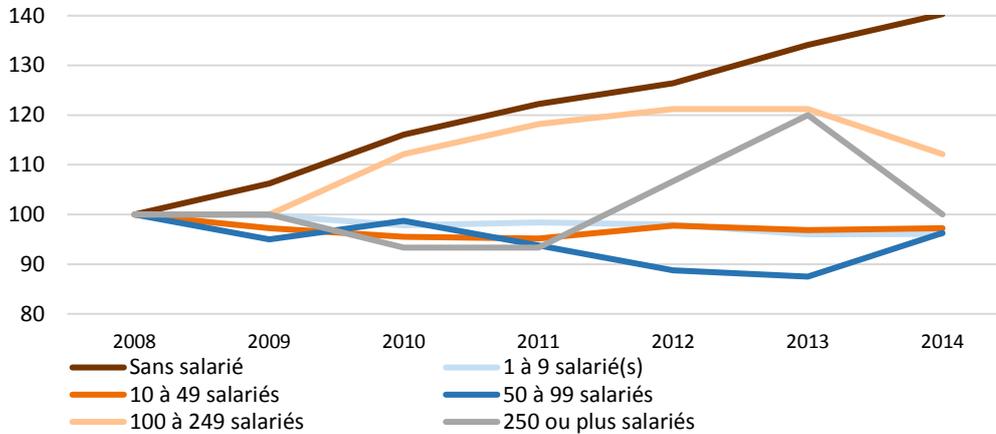
<sup>5</sup> Le secteur marchand regroupe l'ensemble des activités fournies à des prix significatifs par opposition au secteur marchand qui regroupe l'ensemble des activités fournies gratuitement ou à des prix non significatifs. Par simplification, sont assimilés secteur marchand et secteur privé.

<sup>6</sup> Source : Acooss, Sequoia. Les effectifs salariés diffusés par l'Acooss correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans les bordereaux de cotisations. Il s'agit du nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail en cours le dernier jour de la période. Les salariés relevant du régime agricole ne sont pas inclus dans ces effectifs. Les effectifs présentés se rapprochent ainsi d'un nombre de postes de travail.

établissements, le nombre d'établissements de 100 salariés ou plus variant très peu entre 2008 et 2014 (quatre unités supplémentaires).

En 2014, parmi les établissements employeurs, une grande majorité emploie moins de 10 salariés (92 %).

Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles par taille d'effectif entre 2008 et 2014 (indice base 100 en 2008)

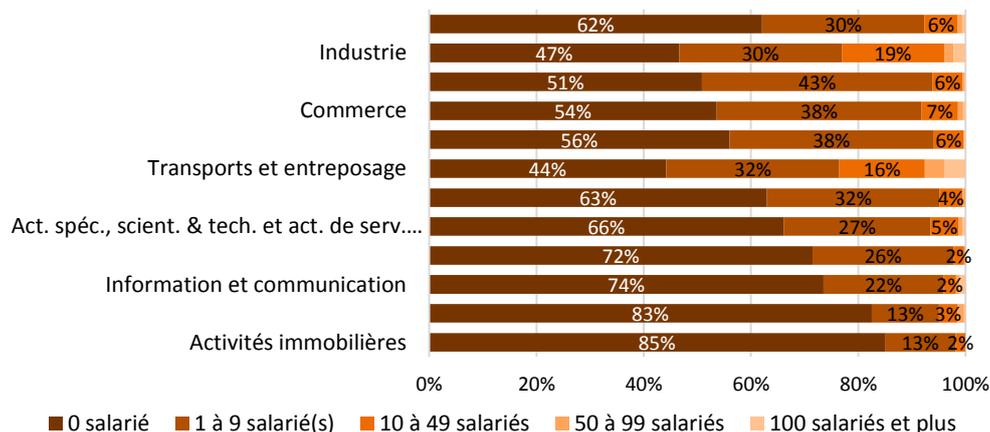


Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements

### 2.1.3. Un tissu économique composé de petites unités

23 % des établissements marchands en 2014 sont dédiés aux activités commerciales (commerce de gros et de détail) et de réparation d'automobiles et motocycles, soit le secteur d'activités le plus représenté en nombre d'établissements marchands en 2014. Les trois autres secteurs les plus présents sont les activités scientifiques et techniques<sup>7</sup> (14 % d'établissements marchands), les établissements travaillant dans l'administration publique<sup>8</sup>, la santé, l'enseignement et l'action sociale (13 %) et la construction (12 %). L'industrie représente 12 % des établissements et les autres activités de services, 8%.

Répartition des établissements marchands (hors agriculture) en 2014 selon la taille des effectifs salariés



Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements

<sup>7</sup> Les activités spécialisées, scientifiques et techniques comprennent les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées. Ces activités requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. Plus précisément, elles recouvrent les divisions suivantes : activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux / conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie / activités de contrôle et analyses techniques, recherche-développement scientifique, publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques et enfin activités vétérinaires

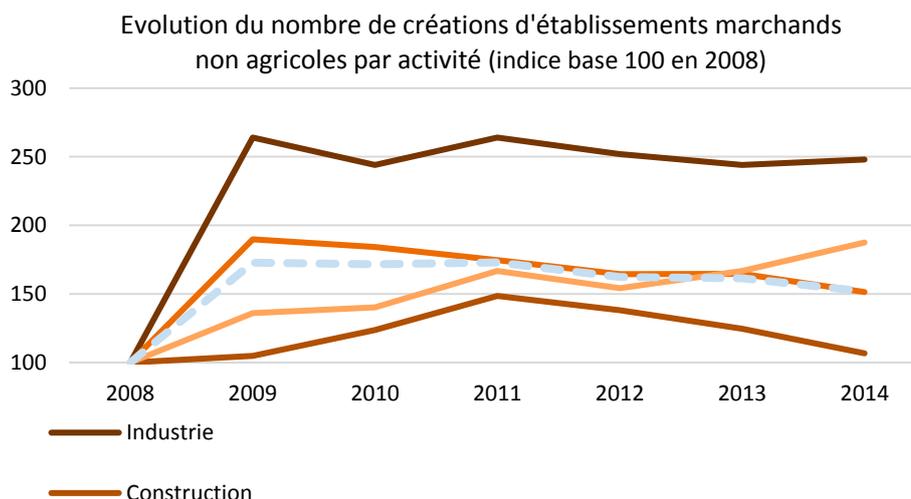
<sup>8</sup> Par définition, le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » ne comprend pas d'établissements marchands relevant de l'administration publique. La majorité des établissements marchands de ce secteur exercent des activités pour la santé humaine (environ 75 %) ou sont dans l'enseignement (environ 20 %).

Cependant, la répartition des établissements par secteur d'activités n'est pas représentative du poids de l'emploi pour chacun de ces secteurs dans le territoire du SCoT :

- Les établissements tertiaires et plus spécifiquement ceux dédiés aux activités immobilières, aux activités de l'information et de la communication ou à l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale sont pour plus de trois quarts composés de petits établissements sans salarié. Sur ces trois secteurs d'activités, seulement douze établissements comptabilisent plus de 100 salariés.
- Les établissements industriels sont majoritairement employeurs. Outre un tissu plus important d'établissements employant entre 10 à 99 salariés, représentant 18 % de l'ensemble des établissements industriels contre 7 % pour la moyenne générale, l'industrie est surreprésentée parmi les grands employeurs du territoire avec 18 des 52 établissements de plus de 100 salariés que compte le territoire du SCoT.
- Les autres secteurs d'activités comptabilisent également une majorité d'établissements sans salarié et très peu d'établissements dépassent les effectifs de 10 salariés.

#### 2.1.4. Des créations d'entreprises en baisse

Le stock d'établissements varie en fonction des créations, des transferts et des cessations. S'agissant des créations, si elles ont augmenté en 2009 suite à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, la tendance depuis cette date est à la baisse.



Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements

En 2014, 978 établissements marchands non agricoles ont été créés dans le SCoT, soit 334 de plus qu'en 2008 mais 135 de moins qu'en 2009. Les établissements créés appartiennent principalement au secteur du commerce, des transports et des services divers (68 % des créations). En volume, peu d'établissements ont été créés dans l'industrie et la construction (respectivement 6 % et 11 % des créations).

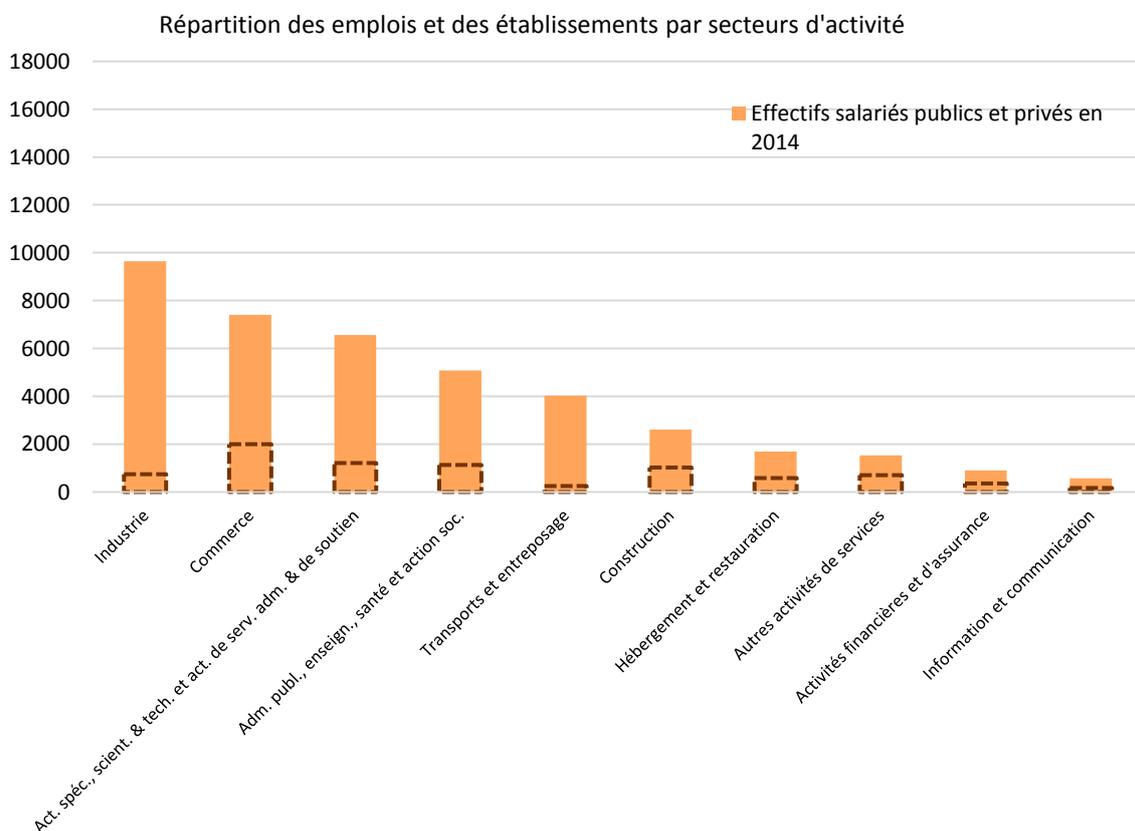
La dynamique de créations par rapport au tissu d'établissements existant montre un autre aspect. Les secteurs connaissent selon cette approche une tendance assez similaire avec des taux de créations oscillant entre 8 % pour l'industrie, 11 % pour la construction et 12 % pour le secteur tertiaire. L'industrie – malgré un rebond sur la dernière année - et la construction restent néanmoins en deçà du taux de création global du SCoT (12 %) compte tenu des difficultés rencontrées par ces secteurs.

Ces nouveaux établissements ne sont cependant pas synonymes de créations d'emplois. Plus de six créations sur 10 se font sans effectif salarié. Il s'agit d'abord pour les entrepreneurs de créer leur propre emploi. Et plus largement, ce sont plus de neuf créations d'établissements sur 10 qui comptent moins de 10 salariés.

### 2.1.5. Une économie « tertiarisée »

La structuration du tissu industriel en fonction de la taille des établissements se répercute sur le nombre d'emplois du SCoT par secteur d'activité. La forte représentation de grands établissements industriels explique dès lors que le nombre d'emplois salariés industriels du SCoT devance le nombre d'emplois commerciaux. Ces premiers représentent en effet 24 % des effectifs salariés du SCoT en 2014 contre 18 % pour le commerce (de gros et de détail). Avec une part de 13 %, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien représentent une partie importante des emplois du SCoT. A travers la présence d'institutions publiques à Chalon-sur-Saône, les activités liées à l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale représentent 12% des emplois du SCoT. A noter également que le transport et l'entreposage représentent également un poids non négligeable (10 % des effectifs salariés rattachés en 2014).

En revanche, à l'instar du nombre d'établissements, les emplois des autres activités tertiaires ont un poids plus modéré dans l'économie du SCoT. Exception faite de grands leaders commerciaux, industriels ou logistiques, le territoire n'accueille pas de grands groupes économiques dans d'autres secteurs d'activités. Ces derniers sont donc principalement composés de professions libérales et autres micro-entreprises, capables de répondre aux besoins locaux de la population mais difficilement en mesure de s'exporter et en capacité de jouer un rôle moteur pour le territoire.



Sources : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - Accoss, Sequoia

Le nombre d'établissements marchands augmente depuis 2008 tous secteurs confondus, à l'exception des activités de transports et entreposage et de fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de fabrication de machines. Ce sont surtout les établissements tertiaires qui progressent et notamment les établissements exerçant des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (+41 % d'établissements), l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (+16 %) et l'information et la communication (+58 %). L'industrie et la construction demeurent quant à elles relativement stables en nombre d'établissements avec des taux de croissance respectifs de 2 % et 6 %.

Mais la hausse du nombre d'établissements marchands dans le SCoT n'a pas de conséquence positive pour l'emploi puisque le nombre d'établissements employeurs est en diminution. Entre 2008 et 2014, seuls le

secteur « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (+9 %), celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (+8 %), celui des activités liées à l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (+16 %) et celui de l'hébergement-restauration (+4 %) ont connu une hausse de leurs effectifs salariés privés. Tous les autres secteurs d'activités ont perdu des emplois, particulièrement les secteurs de la construction et de l'information et communication qui ont perdu 12 % de leurs emplois salariés marchands. Les effectifs salariés privés de l'industrie manufacturière ont quant à eux chuté de 9 %.

## 2.2. Un territoire en quête d'une meilleure attractivité

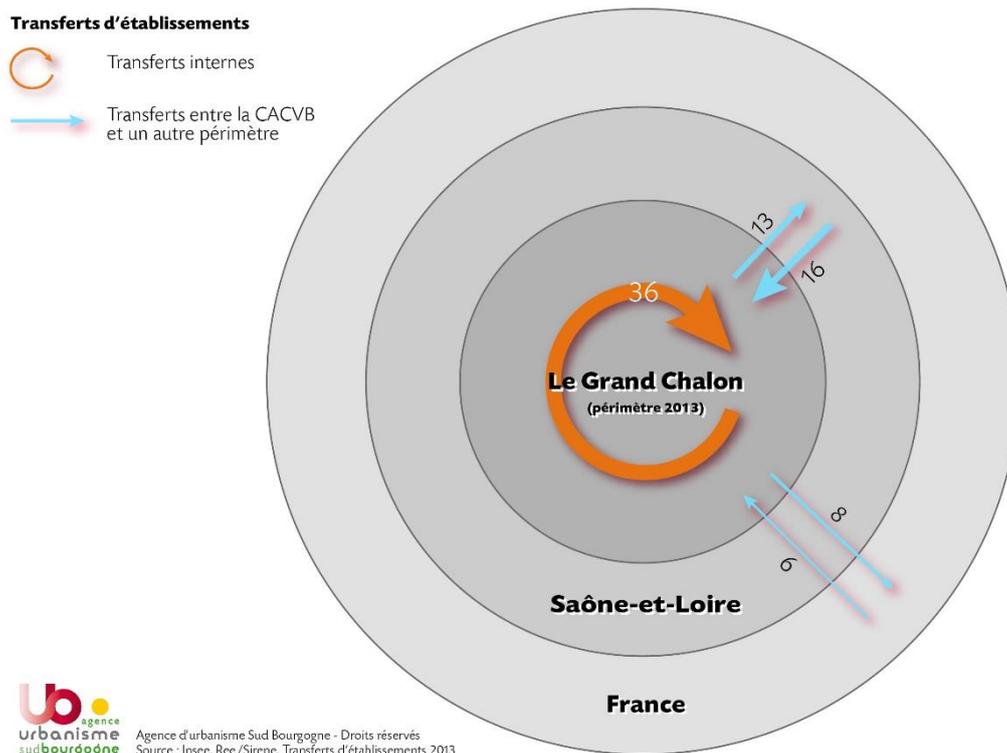
### 2.2.1. Une difficulté à attirer les acteurs économiques extérieurs au territoire

En matière de transferts, c'est-à-dire les déplacements d'établissements d'un territoire à un autre, les tendances récentes ne sont connues que sur la communauté d'agglomération du Grand Chalon (périmètre 2013). Cependant, sachant qu'elle est le cœur économique du SCoT, les données à la seule échelle du Grand Chalon peuvent permettre d'illustrer les dynamiques que connaît le SCoT en matière de transferts d'établissements.

- Dans le Grand Chalon (périmètre 2013), les transferts d'établissements n'ont pas été très nombreux en 2013. 79 établissements s'y sont installés, s'y sont déplacés ou ont quitté la communauté d'agglomération.
- La majorité de ces déplacements est interne au Grand Chalon (périmètre 2013) alors qu'à l'inverse, les mouvements impliquant d'autres départements que la Saône-et-Loire ne concernent que 14 des 79 transferts identifiés.
- Par le passé, les établissements en partance du Grand Chalon (périmètre 2013) étaient plus nombreux que ceux qui arrivaient. Depuis 2011, le solde des transferts est à peine positif pour le Grand Chalon.

Les établissements non saône-et-loiriens qui ont fait le choix de venir se réimplanter dans le territoire en 2013 proviennent soit de la Côte-d'Or, soit de l'Yonne pour la Bourgogne, de l'Ain ou encore de la région parisienne.

### Transferts d'établissements marchands en 2013



La hausse du nombre de transferts d'établissements économiques entre 2005 et 2013 peut notamment être le résultat des investissements de l'agglomération sur le site SaôneOr pour redynamiser l'ex-campus industriel Kodak. Cette démarche a surtout profité aux entreprises locales qui ont pu bénéficier de plus grandes disponibilités foncières ou encore réaliser des économies sur leurs dépenses immobilières. Le volume de transferts hors département demeure faible en revanche, possible conséquence d'un manque de visibilité du territoire sur la scène nationale en matière économique.

Transferts d'établissements impliquant le Grand  
Chalon en 2013 par secteur d'activité

	Transferts internes	Entrées	Sorties	Répartition
Industrie	1	2	3	8%
Construction	19	8	10	47%
Commerce	2	3	2	9%
Services	14	9	6	37%
Total	36	22	21	100%

Source : Insee, Srene/ REE, Transfert d'établissements 2013

Les mouvements d'établissements concernent avant tous les secteurs de la construction et des services. La faible mobilité des commerces s'explique par la nécessité d'être situé à proximité de leur clientèle, les transferts d'établissements sont donc beaucoup plus rares dans ce secteur. Mais la plus faible mobilité des établissements industriels laisse entendre que le Grand Chalon n'est pas nécessairement identifié comme un pôle industriel attractif en dehors de ses frontières.

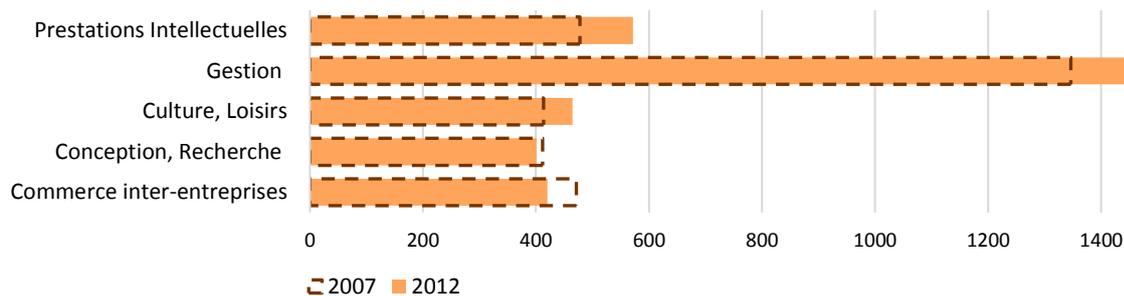
### 2.2.2. Une insuffisance en emplois stratégiques

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène dans le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions dites métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une définition proche des emplois « stratégiques » et se définit comme les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus de ces cinq fonctions. La présence des CFM est utilisée dans l'analyse du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire.

Si ces derniers sont logiquement beaucoup plus nombreux dans les territoires métropolitains, et notamment à Paris, connaître leur nombre et leur évolution sur un territoire plus rural comme le SCoT donne tout de même un indicateur du poids décisionnel auquel peut prétendre le Chalonnais. En 2012, les cadres de fonctions métropolitaines ne représentent que 5 % des emplois du SCoT, contre 6 % à l'échelle de la Bourgogne qui bénéficie du rayonnement de la capitale régionale. La progression des CFM est en revanche supérieure à la moyenne régionale : +7 % entre 2007 et 2012 contre +6 % pour la Bourgogne.

La répartition des cadres de fonctions métropolitaines est globalement similaire à celle de la région avec près de la moitié de ces emplois dans des activités de gestion. Les fonctions culture et loisirs sont en revanche au-dessus de la moyenne et constituent une spécificité qui peut être intéressante à valoriser. Elles font également partie des fonctions qui ont connu la plus forte croissance depuis 2007 (+12 %) avec les fonctions de prestations intellectuelles. En revanche, les fonctions de commerce inter-entreprises et de conception-recherche perdent toutes deux des emplois stratégiques. L'évolution négative de ces dernières, phase amont essentielle de la production concrète, risque de pénaliser à terme la compétitivité industrielle du territoire.

Nombre de cadres des fonctions métropolitaines en 2007 et 2012



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

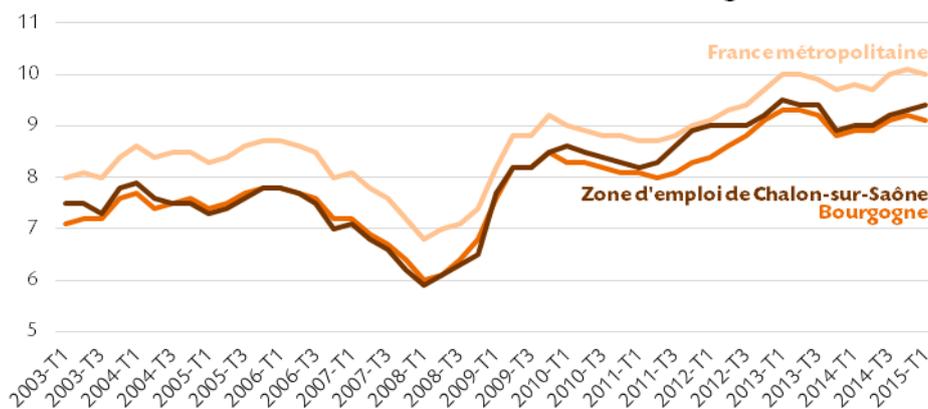
## 2.3. Un marché du travail qui connaît des difficultés

### 2.3.1. Un taux de chômage en hausse

La zone d'emploi de Chalon-sur-Saône n'est pas épargnée par la montée du chômage enregistrée à l'échelle nationale depuis la crise de 2008. Le taux de chômage s'établit localement à 9,4 % au premier trimestre 2015, niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (10 %) mais supérieur à celui de la région Bourgogne (9,1 %). Par rapport au trimestre précédent, le taux de chômage du premier trimestre 2015 marque un léger repli de 0,1 point aux plans régional et national alors qu'il poursuit sa détérioration dans la zone d'emploi chalonnaise (+0,1 point).

Le SCoT du Chalonnais compte 10 237 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 31 décembre 2011, soit 811 inscrits supplémentaires par rapport à fin 2010.

Evolution trimestrielle du taux de chômage



Source : Insee, taux de chômage localisés

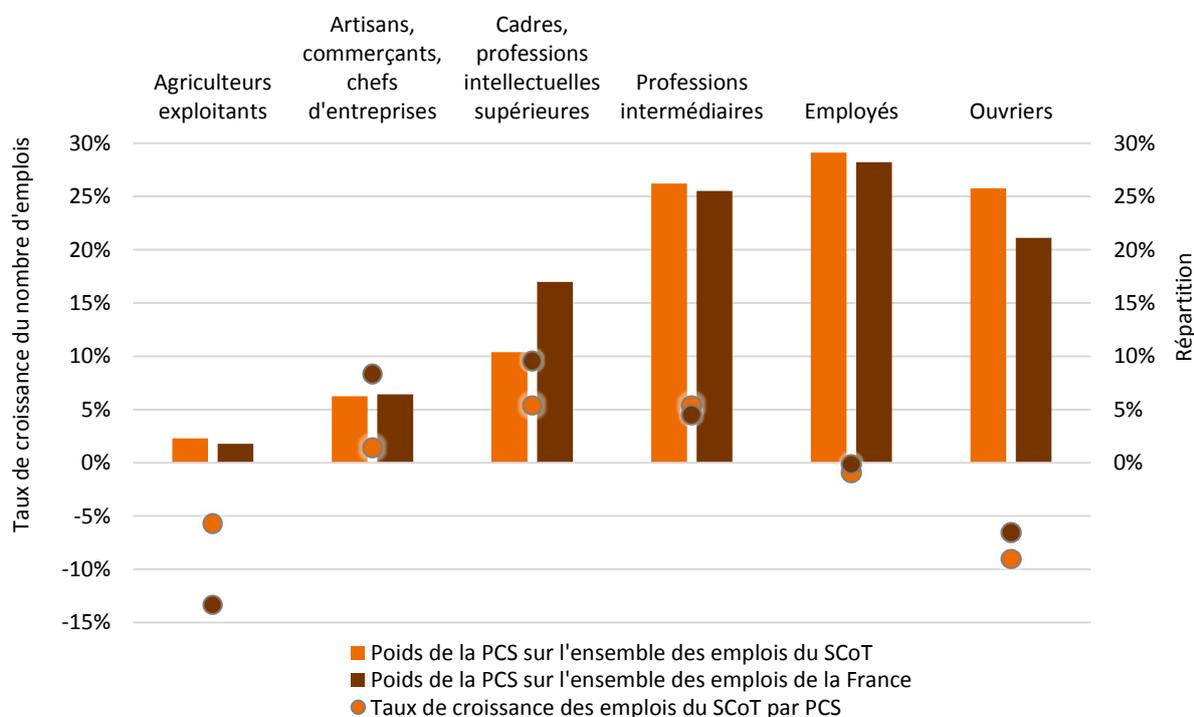
### 2.3.2. Des emplois ne nécessitant pas une main d'œuvre hautement qualifiée...

Les mutations économiques et notamment la tertiarisation ont un impact sur la structure des emplois du SCoT selon les catégories socio-professionnelles.

- Malgré un léger repli entre 2007 et 2012, les employés sont toujours la catégorie socio-professionnelle la plus représentée dans le territoire du SCoT. Leur part parmi l'ensemble des emplois occupés demeure stable, autour de 29 % et correspond aux moyennes régionale et nationale.
- Les ouvriers du SCoT occupent 26 % des emplois en 2012. Cette répartition, similaire à la part régionale est toutefois au-dessus de la répartition nationale où les ouvriers ne représentent que 21 % des actifs. La tertiarisation de l'économie du SCoT a notamment pour conséquence une diminution importante des emplois ouvriers égale à -9 % entre 2007 et 2012.

- Le repli des ouvriers se fait notamment aux profits des professions intermédiaires qui occupent en 2012 26 % de l'ensemble des emplois du SCoT. Le nombre d'emplois occupés par des professions intermédiaires a augmenté de 5 % depuis 2007. Leur évolution est légèrement supérieure à la croissance régionale qui s'établit à 4 % sur la même période.
- 10 % des emplois du SCoT en 2012 sont occupés par des cadres et professions intellectuelles supérieures. Leur part est inférieure à la répartition régionale de 11 % ainsi qu'à la répartition nationale, de l'ordre de 17 %. Avec un taux de croissance de 5 % entre 2007 et 2012, leur évolution dans le SCoT est inférieure aux évolutions régionales ou nationales qui sont également de 10 % sur la même période.
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises occupent 6 % des emplois du SCoT, ce qui les situe dans les moyennes régionales ou nationales. Leur nombre n'a presque pas évolué entre 2007 et 2012.
- Les agriculteurs occupent seulement 2 % des emplois du SCoT. Peu représentés, leur nombre est également en diminution depuis 2007, même si les spécificités agricoles du territoire permettent à ces professions de connaître une baisse inférieure à la tendance nationale.

Répartition des emplois au lieu de travail par profession et catégorie socioprofessionnelle en 2012 et leur évolution entre 2007 et 2012



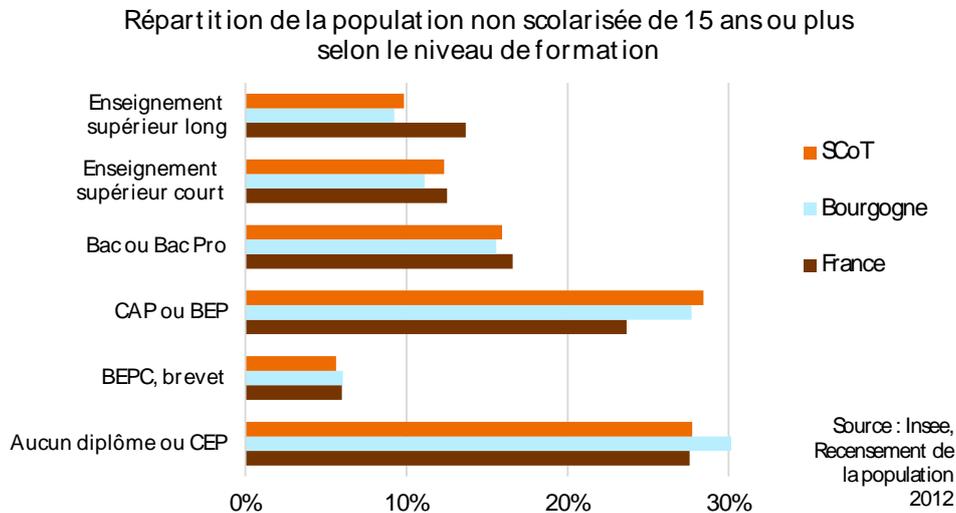
Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

### 2.3.3. ... malgré un niveau de formation qui s'améliore

Le SCoT du Chalonnais accuse un retard en matière de niveau de formation de sa population par rapport à la moyenne nationale mais se situe tout de même au-dessus de la moyenne régionale :

- Seulement 10 % de la population de 15 ans ou plus ayant terminé ses études en 2012 a un diplôme supérieur à BAC+3 contre 14 % à l'échelle nationale.
- La part des personnes diplômées d'un BEP ou d'un CAP dans le SCoT est supérieure à la moyenne nationale (24 %), mais équivalente à la moyenne régionale.
- La part de personnes n'ayant aucun diplôme est en revanche au même niveau que la moyenne nationale à 28 % et en dessous de la Bourgogne (30 %).
- Le niveau de formation s'est globalement amélioré, 32 % de la population n'avaient aucun diplôme et seulement 8 % disposaient d'un diplôme supérieur à BAC+3 en 2007. Mais cette tendance peut

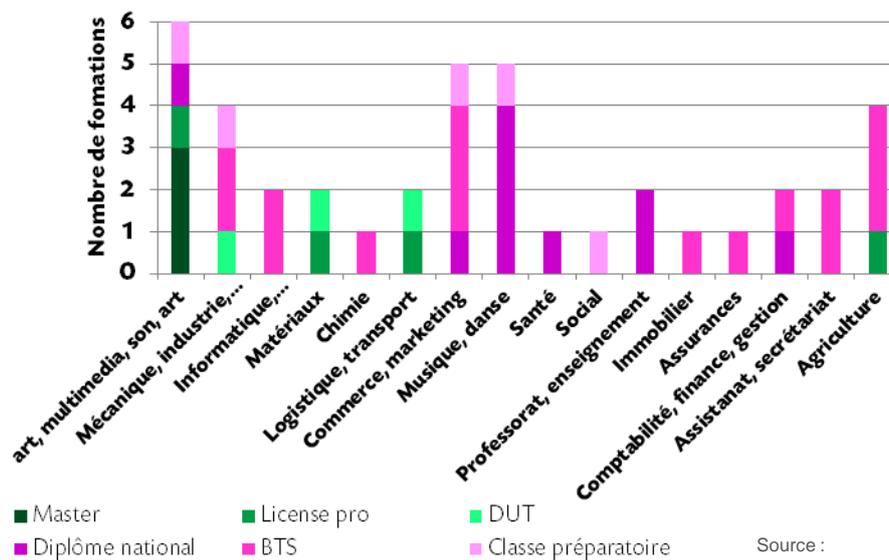
s'expliquer par l'évolution de la structure démographique du territoire. Elle repose avant tout sur le décès des personnes appartenant aux générations où la scolarité s'arrêtait généralement plus tôt et moins par le fait que le territoire parvienne à garder ou attirer des actifs diplômés de l'enseignement supérieur.



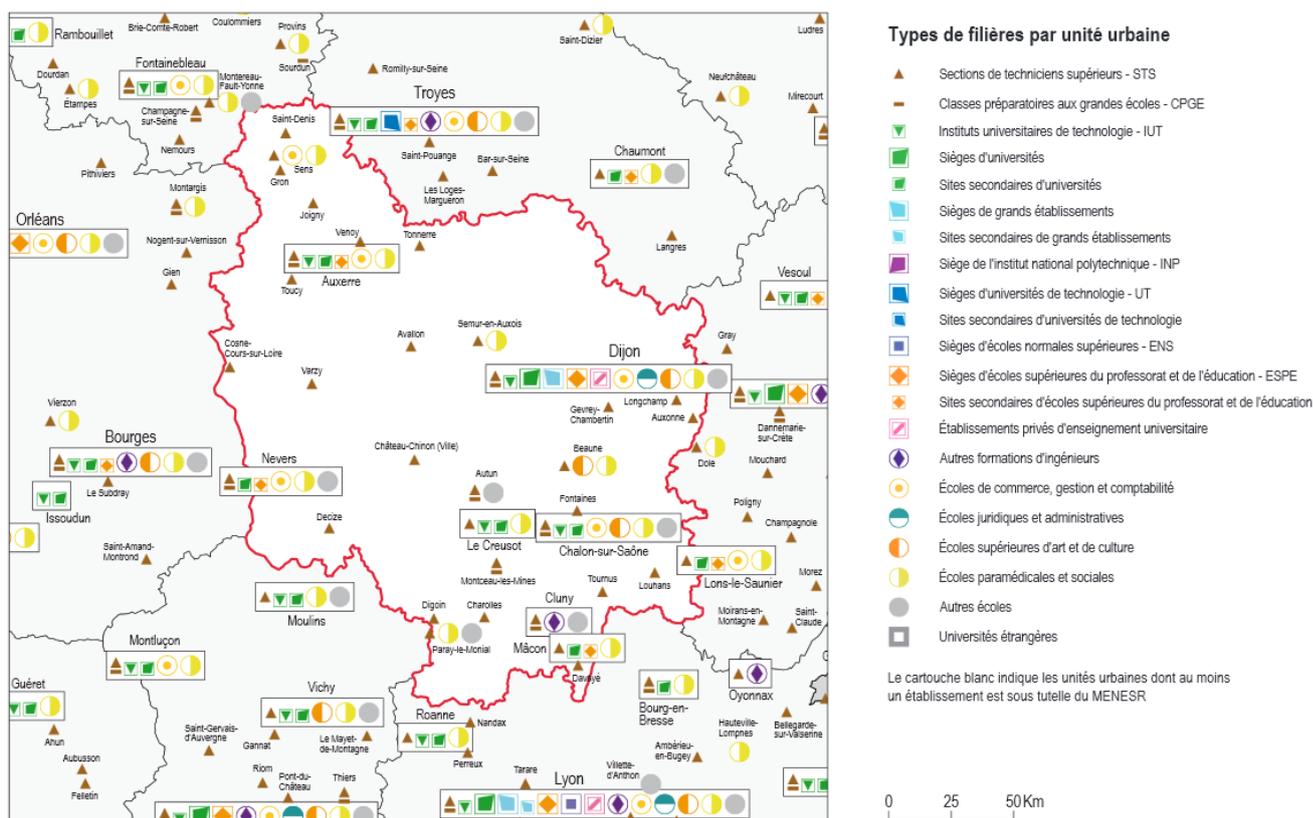
### 2.3.4. Une offre en enseignement supérieur adaptée au tissu économique local

L'offre d'enseignement supérieur du territoire est la plus diversifiée du département et la seconde de la région au niveau des établissements comme des formations - une quarantaine - regroupant environ 2000 étudiants en 2013/2014. Elle balaye de nombreux domaines et niveaux d'étude allant du BTS au master. Les formations courtes et professionnalisantes sont les plus représentées ; auxquels s'ajoutent plusieurs diplômes nationaux à bac+1 ou bac+2, deux classes préparatoires mais seulement trois masters.

#### Offre de formation supérieure



Si les effectifs étudiants sont similaires à ceux du Creusot, leur répartition est sensiblement différente. En effet, alors que le Creusot concentre une grande majorité de ses étudiants, plus de 1 000, dans son centre universitaire, ils sont plus dispersés sur l'agglomération chalonnaise. Les formations les plus fréquentées sont les BTS et IUT, respectivement 475 et 410 étudiants ; viennent ensuite les écoles d'infirmières, de commerce et d'art accueillant entre 50 et 170 étudiants.



Source : MENESR – DGESIP/ DGRI – SIES Atlas régional - édition 2015

L'offre d'enseignement orientée vers les technologies multimédia constitue une spécificité du territoire. Elle regroupe plusieurs formations (diplôme d'ingénieur de la filiale de l'Ensam Cluny, classe préparatoire au métier d'ingénieur du son du lycée Niépce, licence professionnelle image/son de l'IUT), souvent reconnues mais peu visibles en raison d'effectifs réduits - allant de 12 à 30 étudiants. Le renforcement de ces formations apparaît cohérent avec la volonté de développer un pôle d'excellence image, son et numérique.

Les formations liées aux métiers de l'art sont également nombreuses et reconnues en raison de la présence de deux établissements d'envergure régionale. Elles comprennent notamment les masters mêlant art et nouvelles technologies de l'image délivrés par l'EMA Fructidor, qui regroupent environ 60 étudiants ou les diplômes de musique et danse du conservatoire régional.

Le panel de formations qualifiantes allant de bac+2 à bac+3 apparaît adapté au tissu d'emploi de l'agglomération. Il est principalement porté par l'Institut universitaire technologique, l'établissement ayant les effectifs les plus élevés sur l'agglomération avec 400 étudiants en 2010, qui délivre des diplômes universitaires et licences professionnelles en génie des matériaux, chimie et logistique ayant des débouchés locaux importants au vu de la spécialisation économique du territoire dans les filières industrielles et logistiques.

L'offre de formations comprend par ailleurs une école de gestion et de commerce, dont les étudiants sortent au niveau bac+3. L'EGC est également centre de formation partenaire de l'ESC Grenoble pour un diplôme bac+3 en alternance.

L'institut de formation en soins infirmiers du Chalonnais, auquel est rattaché l'institut de formation des aides-soignants, complète ce panel qui offre des débouchés locaux.

Poursuivre le renforcement et la valorisation de l'offre d'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour l'agglomération. Ceci permet en effet de limiter la forte évasion des jeunes vers les capitales régionales afin de poursuivre leurs études et d'encourager également les opportunités de développement de secteurs d'activités innovants et/ou à forte valeur ajoutée, avec un impact non négligeable sur le dynamisme économique du territoire.

Par ailleurs, l'agglomération dispose d'un large éventail de petites formations professionnelles et techniques qualifiantes, très adaptées aux spécificités du tissu économique local, traditionnellement moins représentées

dans les grandes villes et sur lesquelles son positionnement de ville moyenne lui permet de se démarquer ; ainsi que plusieurs formations de prestige relativement rares qui peuvent être mises en avant pour l'attractivité du territoire.

### 2.3.5. Un territoire maillé en offres en formation continue

Concernant l'offre de formation continue, 243<sup>9</sup> organismes sont dénombrés dans le territoire du Chalonnais. Il s'agit d'organismes officiellement déclarés et dits en activité par la Direccte Bourgogne.

La moitié de ces organismes est située à Chalon-sur-Saône. Cette concentration n'empêche pas que tous les EPCI alentours aient des organismes de formation implantés sur leur territoire même en faible nombre (entre deux et neuf).

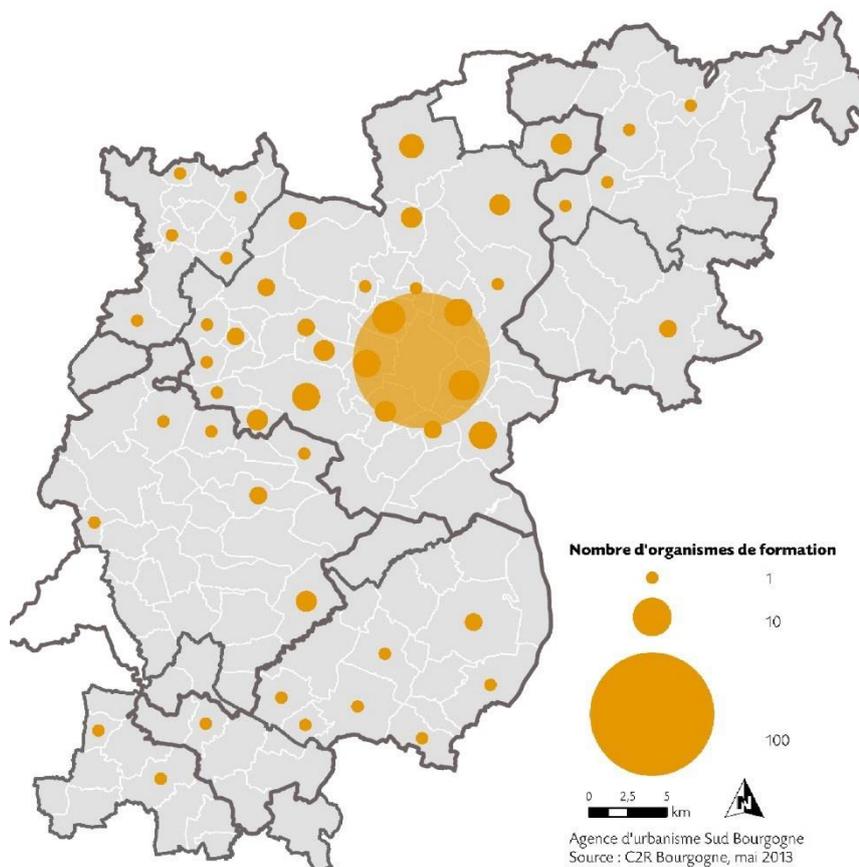
Plus de 370 formations, dispensées par l'ensemble des organismes, sont référencées à l'échelle du Chalonnais en 2013. Pour 135 d'entre elles, leur financement est prédéterminé. Les entreprises, la Région et l'Etat sont les principaux acteurs et financeurs de la formation continue.

Un organisme peut être compétent dans un domaine sans délivrer de formation à une période donnée. Le potentiel de formations du territoire, qui correspond aux déclarations de l'organisme quant à ses domaines de compétences en formation, s'élève à 400 mi-2013.

Le domaine le plus représenté est celui des échanges et de la gestion et ses sous-domaines : spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités) ; transport, manutention et magasinage ; commerce et vente ; finances, banque et assurances ; comptabilité et gestion ; ressources humaines, gestion du personnel et gestion de l'emploi.

Le deuxième domaine de formation est la communication et l'information. Ce domaine comprend notamment les formations en français et en langues étrangères.

#### Les organismes de formation par commune (périmètre 2013)



<sup>9</sup> Source : C2R Bourgogne, mai 2013, périmètre 2013 du SCoT du Chalonnais

Potentiel de formation par domaine

Domaine de formation	Nombre de formations potentielles
Echanges et gestion	105
Communication et information	63
Spécialités pluri-technologiques de la production	48
Domaines des capacités individuelles	37
Services aux personnes	32
Transformations	27
Lettres et arts	26
Services à la collectivité	20
Mécanique, électricité et électronique	13
Génie civil, construction et bois	11
Sciences humaines et droit	9
Mathématiques et sciences	5
Spécialités plurivalentes des services	3
Potentiel total	399

Source : C2R Bourgogne

## 2.4. Les perspectives de développement

### 2.4.1. La stratégie économique du Grand Chalon : une locomotive pour le territoire

En avril 2015, le Grand Chalon a approuvé cinq axes autour desquels développer la nouvelle stratégie économique de l'agglomération qui répond à l'enjeu majeur de pérenniser et attirer des entreprises et des emplois dans le territoire Chalonnais :

- Axe 1 : accroître et renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agit de valoriser le principal potentiel de développement du Grand Chalon à travers la zone d'intérêt régional Saône-Or en renforçant notamment son attractivité par la réalisation du raccordement à l'autoroute A6 et en poursuivant son aménagement. De plus, l'agglomération veut se doter d'une plateforme partenariale de détection, d'orientation et de suivi et d'un incubateur collaboratif afin de renforcer l'accueil des entreprises et des porteurs de projets
- Axe 2 : cibler les interventions sur les quatre « filières » prioritaires identifiées, à savoir :
  - La mécanique métallurgie : forte d'un tissu local important et ancré historiquement, le Grand Chalon cherche à davantage le consolider et le redynamiser. De plus, des actions seront menées afin de valoriser son image et ses métiers.
  - Le transport et la logistique : Le positionnement stratégique du territoire a permis le développement des activités de transports et logistiques. Il convient dorénavant de structurer la filière et de créer des synergies entre les différents opérateurs afin de détecter des besoins communs et proposer des actions spécifiques par exemple autour de l'emploi, de la formation ou de la compétitivité.
  - L'ingénierie numérique, image et son : avec Nicéphore Cité jouant le rôle de catalyseur auprès des acteurs de cette filière, l'objectif est de fédérer les acteurs, les forces et les compétences du territoire pour faire émerger et accompagner des projets innovants. Nicéphore Cité devra également accroître la diffusion de la culture du digital et de l'innovation auprès du tissu économique.
  - Le tourisme et la filière viti-vinicole : en lien avec l'EPIC « A Chalon » et le Syndicat Mixte du Chalonnais, des actions seront définies dans un objectif de renforcement du tissu économique existant et de développement et de valorisation des activités.
- Axe 3 : animer le tissu économique local et renforcer l'ancrage territorial des entreprises. Le Grand Chalon jouera le rôle de fédérateur du tissu économique local en organisant les synergies au travers

de la mise en place et l'animation de « clubs » thématiques. La mobilisation des « ambassadeurs du territoire » permettra aussi de faire rayonner le territoire et ses atouts au niveau régional, national, voire international.

- Axe 4 : développer les formations et l'enseignement supérieur. L'offre de formation sera étoffée afin de maintenir la présence des jeunes dans le territoire et de pouvoir également en attirer de nouveaux. Les nouvelles formations visées sont en cohérence avec les filières identifiées et par conséquent les besoins des entreprises locales (ouverture d'un 4<sup>ème</sup> département à l'IUT, création de nouvelles formations à l'Institut Image et les établissements d'enseignement supérieur du territoire).
- Axe 5 : développer la culture du digital. Des actions de diffusion du numérique auprès des entreprises seront menées. Elles prendront la forme de visites d'entreprises pour détecter les besoins et accompagner la mise en place d'initiatives spécifiques, à titre individuel ou collectif. Ces actions seront conduites en lien étroit avec Nicéphore Cité.

Le Grand Chalon est également au centre du Pôle Nucléaire Bourgogne (PNB). Ce pôle de compétitivité dédié au nucléaire civil a été créé en 2005 autour d'Areva, du CEA, d'EDF, de l'ENSAM, de l'IUT de Chalon-sur-Saône, de l'IUT de Creusot, de l'Université de Bourgogne, de Sfarsteel et de Valinox Nucléaire. Le PNB réunit en 2012 plus de 120 membres, allant des industries, aux organismes de recherche ou de formation. Au total, les entreprises membres emploient près de 13 000 salariés en 2012.

Les petites et moyennes entreprises restent majoritaires mais le pôle compte tout de même 23 entreprises de taille intermédiaire et 22 grands groupes comptant plus de 5 000 salariés. Le PNB réalise de bonnes performances à l'international puisque 23 % des ventes des entreprises membres sont réalisées à l'étranger. De plus, près de la moitié des PME membres sont présentes à l'international puisqu'elles réalisent au minimum 5 % de leur chiffre d'affaire à l'exportation<sup>10</sup>.

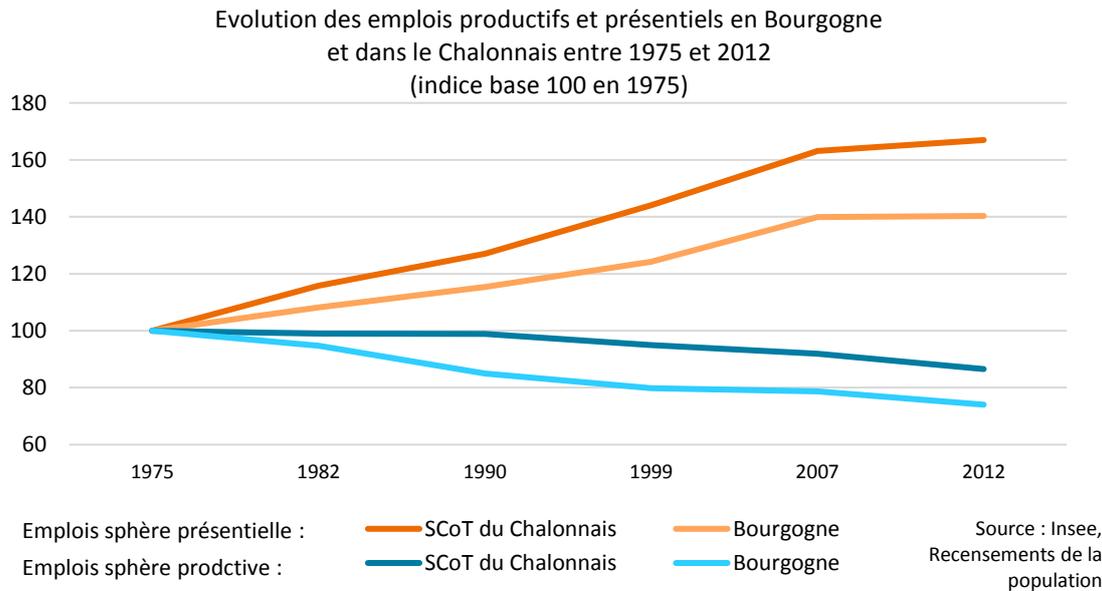
Les sociétés bourguignonnes, et plus particulièrement de Saône-et-Loire, sont largement représentées dans le pôle de compétitivité. Plus de la moitié des entreprises sont localisées dans la région, et un peu plus d'un tiers (43 sur 124) sont basées en Saône-et-Loire. Le PNB est la vitrine technologique de la Saône-et-Loire dont Chalon-sur-Saône bénéficie notamment par la présence d'Areva pour la production de chaudières et d'un centre de simulation pour la formation des ingénieurs.

#### 2.4.1. La sphère présentielle : une économie à valoriser

La sphère présentielle, tournée vers la satisfaction des besoins des personnes présentes dans le territoire, qu'elles soient résidentes ou de passage – qui regroupe notamment le commerce de détail, la santé et l'action sociale, l'éducation, les services aux particuliers, l'administration et la construction - est en forte hausse dans le territoire du SCoT. Les emplois dédiés à ces activités ont cru de 2,4 % entre 2007 et 2012 (0,3 % en Bourgogne). Cet écart peut être en partie lié à la plus grande progression de la population au sein du SCoT par rapport à celle de la région. A l'inverse, la sphère productive qui regroupe les activités potentiellement exportatrices de biens et de services, soit pour l'essentiel l'agriculture, l'industrie, le commerce de gros et les services aux entreprises a perdu 5,9 % de ses emplois, ce qui correspond à la dynamique régionale. Si le territoire du SCoT a la même identité économique que la Bourgogne, marquée historiquement par l'agriculture et l'industrie, il présente un ratio entre perte d'emplois productifs et hausse d'emplois présentiels plus favorable que la région.

La dynamique présentielle positive ne compense toutefois pas le déclin de la sphère productive. Au-delà de la question de l'accompagnement des mutations économiques et notamment de la restructuration de l'appareil productif qui doit se poursuivre, l'attractivité du territoire à la fois pour les entreprises mais également pour les populations doit être renforcée afin de relancer le dynamisme économique local. Le développement des activités présentielles est très fortement lié à la croissance de la population. Dans un contexte de ralentissement de cette dernière, les perspectives de développement économique sont en effet réduites.

<sup>10</sup> Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), Tableau de bord des pôles de compétitivité – Nucléaire Bourgogne, Edition 2013



#### 2.4.2. La sous-traitance industrielle et la logistique : des secteurs à conforter

Hormis le secteur agro-alimentaire, les secteurs de l'industrie représentent un poids important dans l'économie du SCoT. Cependant, la perte continue d'emplois fragilise l'industrie, à l'exception des emplois industriels dans l'extraction et la gestion des énergies. L'évolution des emplois industriels traduit le phénomène de fond de désindustrialisation qui s'opère à l'échelle nationale. Mais la surreprésentation de l'industrie dans le SCoT fragilise davantage le territoire. De l'industrie dépend tout un réseau de sous-traitants et d'établissements de services aux entreprises. Il est ainsi estimé que pour 10 emplois industriels perdus, quatre emplois sont également supprimés dans d'autres secteurs d'activités<sup>11</sup>.

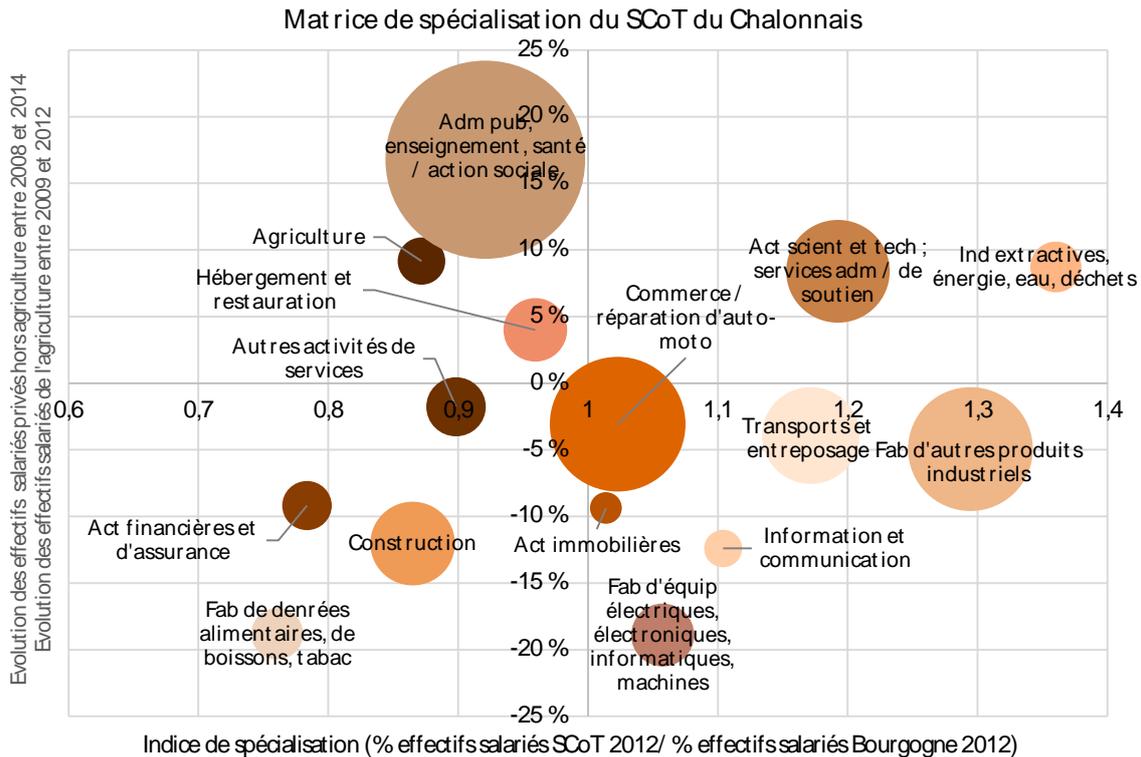
Avec un poids industriel conséquent, c'est donc l'ensemble de l'activité du territoire du SCoT qui est davantage exposé aux impacts de la crise du secteur industriel. Cependant, les emplois dans les activités scientifiques et techniques qui sont ici bien souvent au service de l'industrie sont en hausse sur le territoire. Pour l'instant, les pertes d'emplois industriels n'ont donc pas eu d'impact négatif majeur.

Les emplois marchands dans le transport et l'entreposage sont cependant en léger recul mais restent davantage représentés au sein du territoire que sur la région. Le positionnement stratégique du territoire, très bien desservi par les grands axes de communication est indéniablement un atout pour le développement de ce secteur.

Le nombre d'emplois dans la construction est en diminution sur le territoire ; une situation qui se retrouve au niveau national. Après avoir connu une période faste au cours des années 2000, le secteur du bâtiment a subi la crise à partir de 2008 et surtout 2009 à cause d'un fort recul des logements mis en chantier et du marché non résidentiel mais aussi d'une diminution de l'investissement public.

Les autres activités de services représentent une part plus faible sur l'emploi local et sont toutes en diminution dans le territoire. Les emplois dans l'immobilier sont ceux qui ont connu la perte la plus élevée entre 2009 et 2012. Le SCoT est par ailleurs moins spécialisé dans les activités financières et d'assurance et dans l'hébergement et la restauration que la région. Cela pose notamment la question du positionnement du territoire sur le volet touristique et sa capacité à proposer une offre adaptée à l'accueil de visiteurs.

<sup>11</sup> Fédération nationale des agences d'urbanisme (2014), *La crise, l'industrie et les territoires*, Les dossiers FNAU, n°30



Sources : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2012 - Aocss, Sequoia 2008-2014

### 2.5. L'économie du SCoT : ce qu'il faut retenir

Le SCoT du Chalonnais compte 50 164 emplois salariés en 2012. La dynamique de l'emploi reste mitigée avec une évolution des effectifs salariés privés en berne (-1,24 % entre 2008 et 2014). Cette situation intervient malgré un nombre d'établissements marchands qui progresse de 20 % sur cette même période pour atteindre les 8 854 unités. Le nombre d'établissements créés a justement augmenté ces dernières années mais le rythme tend à ralentir depuis le pic de création enregistré en 2009 – suite à la mise en place du régime de l'autoentrepreneur. De ce fait, il s'agit surtout d'unités de petite taille. Plus largement, le tissu économique local est composé à plus de 90 % d'établissements employant moins de 10 salariés ; les établissements de plus grande taille relevant du secteur de l'industrie. L'emploi industriel continue cependant de perdre du terrain au profit du secteur des services dans un processus d'externalisation et de sous-traitance toujours à l'œuvre mais aussi dans un contexte de développement des services à la personne. Les services emploient désormais près de 30 000 salariés dans le Chalonnais.

Face à ce dynamisme économique mitigé, le marché du travail local connaît aussi des difficultés avec un taux de chômage qui augmente. Globalement, les emplois offerts sur le territoire ne nécessitent pas une main d'œuvre hautement qualifiée. Seul un emploi sur 10 est ainsi occupé par un cadre quand près de trois sur 10 le sont par des ouvriers. Ces valeurs seront cependant amenées à évoluer compte tenu de l'amélioration du niveau de formation des habitants du SCoT. Dans cette optique, l'offre en enseignement supérieur disponible sur le territoire constitue une véritable richesse et permet de surcroît de répondre aux besoins de qualification des entreprises locales.

#### Quelles projections pour les prochaines années ?

Le territoire du SCoT du Chalonnais dispose d'atouts pour assurer un certain dynamisme économique dans les années à venir. Si l'agglomération parvient à renforcer son attractivité, tout le territoire en bénéficiera. L'économie présentielle, l'externalisation et la sous-traitance industrielle, la logistique, le tourisme... sont autant d'activités à développer pour soutenir et diversifier l'économie du territoire.

Il n'existe pas de projections territorialisées permettant d'estimer de manière chiffrée les perspectives d'évolution des dynamiques économiques (nombre d'entreprises, d'emplois, richesse créée,...).

Toutefois, il est tout à fait plausible d'envisager, à l'horizon 2030, une tendance à la croissance des activités et des emplois sur le territoire, avec des dynamiques renforcées par rapport aux dix dernières années :

- Le territoire a connu sur les dix dernières années une situation relativement défavorable, conformément aux tendances nationales suite à la crise de 2007-2008. Les tendances récentes montrent, à l'échelle nationale et régionale, un redressement progressif des dynamiques de croissance qui laissent entrevoir des perspectives plus positives pour les prochaines années.
- Le territoire a mis en place ou conforté des outils diversifiés pour soutenir le développement des activités locales, en lien avec les partenaires : accent sur les politiques de grandes filières (nucléaire, imagerie numérique,...), développement du projet Saôneor pour proposer une offre d'accueil attractive à l'échelle régionale. Ces politiques devraient permettre de conforter les dynamiques locales pour les prochaines années.

### 3. L'emploi et le tissu économique au sein du SCoT du Chalonnais

#### 3.1. Une concentration de l'emploi au sein de l'agglomération chalonnaise

Les effectifs du secteur privé représentent plus de 80 % des effectifs salariés du territoire. Appréhender l'évolution de l'emploi sous l'angle de l'emploi salarié privé est donc tout à fait représentatif des tendances à l'œuvre tant au niveau local que national.

Au sein du territoire du SCoT du Chalonnais, les évolutions de l'emploi et sa répartition par secteur d'activités diffèrent selon les EPCI.

Répartition des effectifs salariés par EPCI

	Effectifs salariés	dont effectifs du domaine privé
CA Le Grand Chalon	46 200	82,8 %
CC Sud Côte Chalonnaise	1 412	68,7 %
CC Entre Saône et Grosne	1 374	65,7 %
CC Saône Doubs Bresse	1 178	53,4 %
SCoT du Chalonnais	50 164	82,8 %

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif

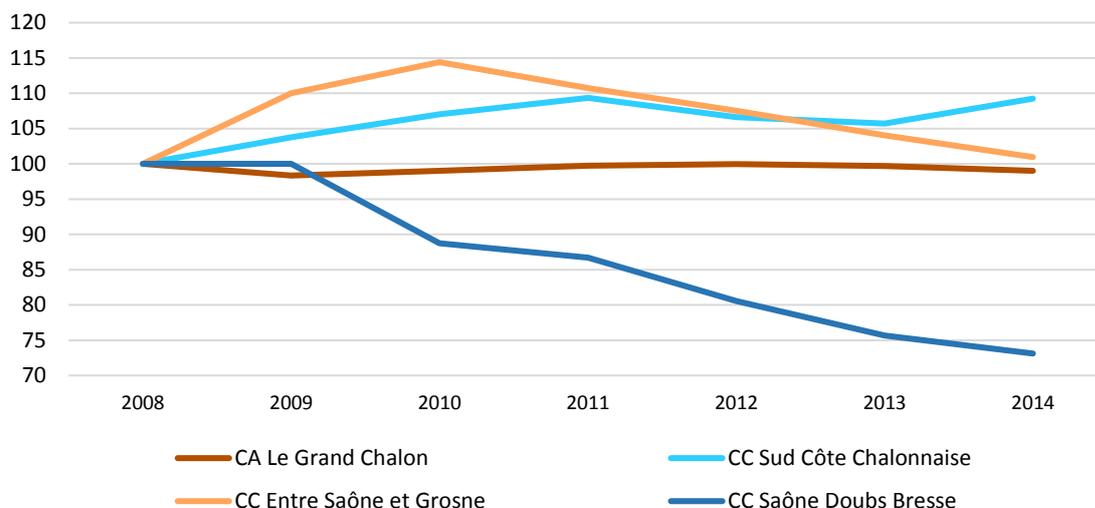
Le Grand Chalon concentre près de neuf emplois salariés sur 10 et constitue de ce fait le moteur économique du Chalonnais. La tendance en matière d'emplois salariés du territoire dépend donc quasiment exclusivement de celle de l'agglomération. Si le poids de l'agglomération reste stable par rapport au territoire du SCoT, le desserrement des emplois semble à l'œuvre au sein de l'agglomération avec une perte d'emplois dans la ville centre et un gain d'emplois dans les communes périphériques.

Le Grand Chalon ne connaît cependant pas une situation de l'emploi des plus favorables avec une stagnation de l'emploi salarié privé ces dernières années. Les gains d'effectifs du secteur tertiaire privé viennent juste compenser les pertes enregistrées dans la construction et l'industrie.

Hormis la CC Saône Doubs Bresse, les quatre communautés de communes voient leurs effectifs salariés privés s'accroître ces dernières années selon des facteurs différents – même si ces gains représentent de faibles volumes. La CC Sud Côte Chalonnaise tire sa croissance de l'emploi du secteur « commerce, transports et services divers » tandis que l'industrie et la construction perdent des emplois. La CC Entre Saône et Grosne gagne des emplois grâce au secteur de la santé humaine et de l'action sociale. La CC Saône Doubs Bresse est le seul EPCI à perdre des emplois. Tous les secteurs sont concernés.

L'évolution des effectifs des communautés de communes reste globalement à l'écart des aléas conjoncturels, en lien avec leur fonctionnement économique plus local.

Evolution des effectifs salariés privés des EPCI hors agriculture (indice base 100 en 2008)



Source : Acoiss, Sequoia

Répartition des effectifs salariés par activité

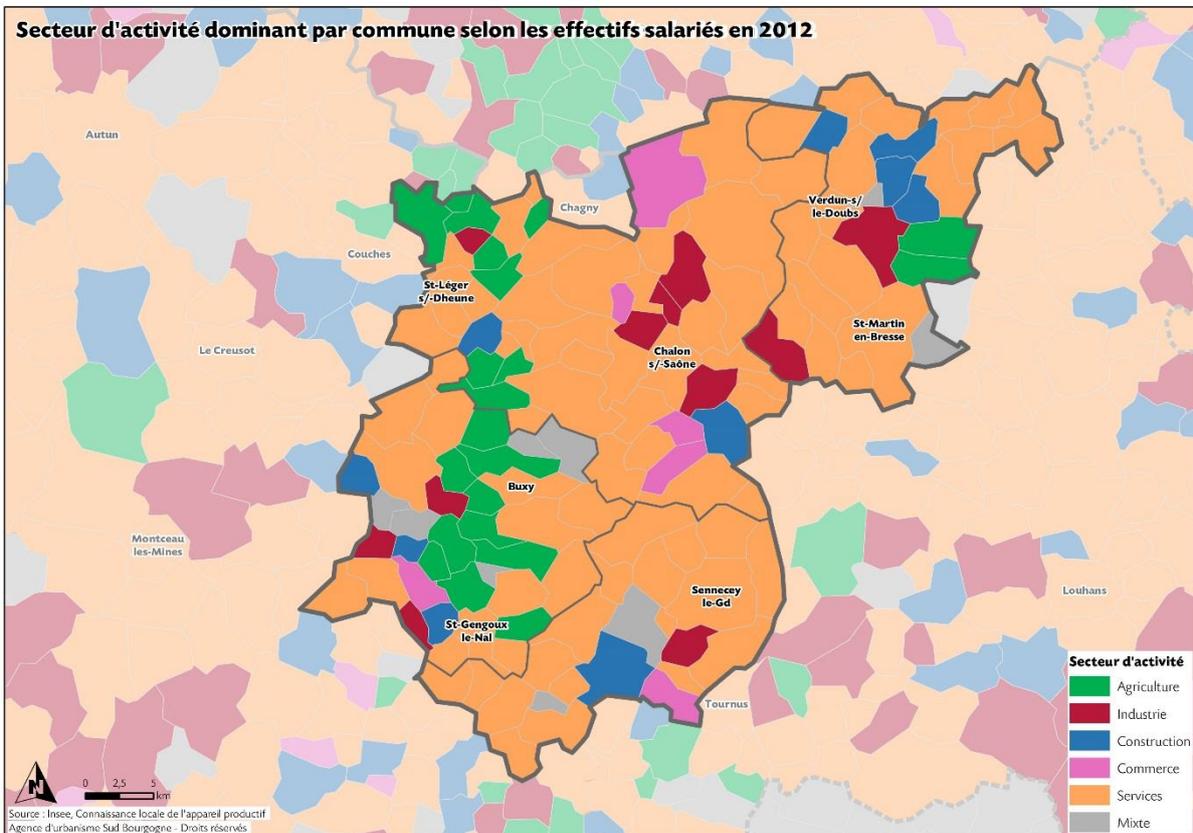
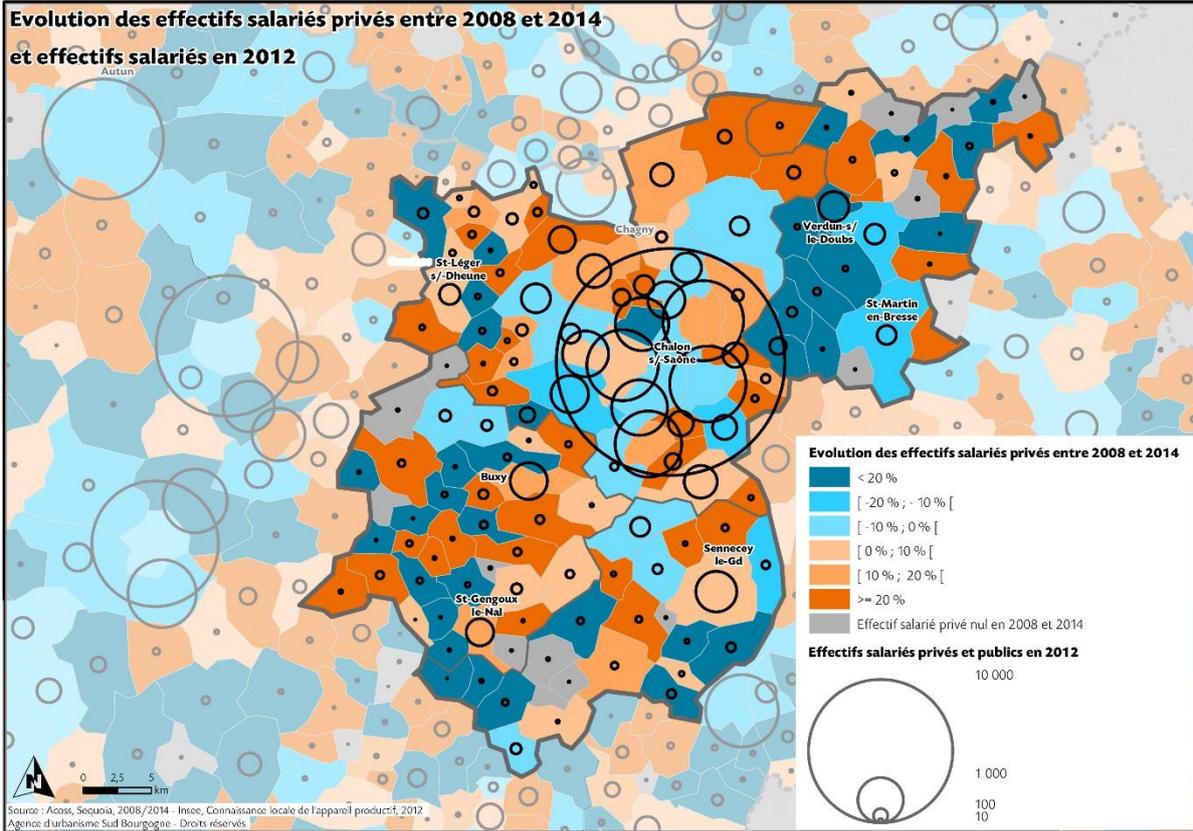
	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Commerce, transports et services divers	Construction	Industrie
CA Le Grand Chalonnais	16,4%	-0,4%	-10,7%	-6,5%
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	8,9%	19,3%	-6,2%	3,5%
CC Entre Saône et Grosne	34,6%	6,0%	-28,3%	-14,8%
CC Saône Doubs Bresse	-5,1%	-16,3%	-33,7%	-45,4%
SCoT du Chalonnais	15,9%	-0,3%	-12,2%	-7,5%

Source : Acoiss, Sequoia

Outre la concentration de l'emploi au sein du Grand Chalonnais, les polarités du SCoT représentent des pôles d'emplois locaux. Les communes de Verdun-sur-le-Doubs (448 emplois salariés) et Saint-Martin-en-Bresse (182) sont deux polarités en déprise en matière d'emplois mais les communes de Saint-Léger-sur-Dheune (204), Buxy (457), Saint-Gengoux-le-National (370) et Sennecey-le-Grand (808) gagnent des emplois. Les autres communes du territoire n'accueillent qu'une infime part des effectifs salariés, rendant leur dynamique à la hausse ou à la baisse peu significative.

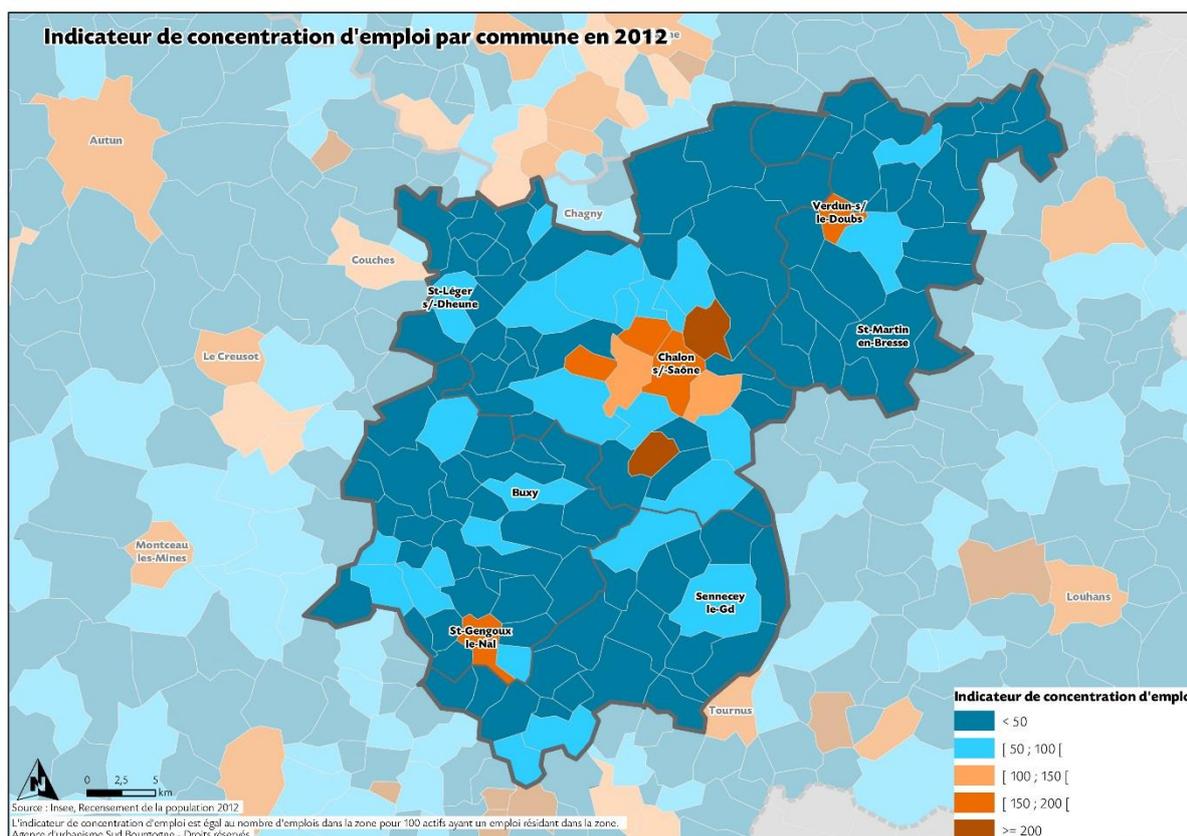
Si l'activité du Chalonnais (et de ses polarités) est globalement orientée vers les services – à l'image de la situation nationale – plusieurs communes ont une dominante autre. Les communes de la côte chalonnaise sont ainsi clairement orientées vers le secteur agricole. Seules quelques communes accueillent une majorité d'emplois salariés industriels ou commerciaux, notamment en première couronne de Chalon-sur-Saône.

Globalement, l'économie des communautés de communes est de dimension locale, partagée entre les activités productives historiques (agriculture notamment) et un développement croissant des activités liées à la population (commerces et surtout services) sous l'effet de leur attractivité démographique.



L'indicateur de concentration d'emploi du Chalonnais s'élève à 99 en 2012. Cela signifie qu'il y a quasiment autant d'emplois sur le territoire que de résidents qui en ont un, autrement dit, le territoire peut être qualifié d'attractif à la fois sur le plan résidentiel et sur le plan économique.

Il existe cependant une réelle disparité entre les communautés de communes et l'agglomération. Avec un indicateur de concentration égal à 123, ce niveau marque nettement l'attractivité de l'agglomération en matière d'emplois pour les actifs résidant dans le territoire. Les communautés de communes, dont les indicateurs varient de 40 à 62, ont un profil davantage résidentiel. Au niveau des polarités, seules les communes de Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Gengoux-le-National concentrent davantage d'emplois que d'actifs.



### 3.2. Un renforcement du tissu économique sur tout le territoire

Répartition des établissements marchands non agricoles par taille d'effectif en 2014

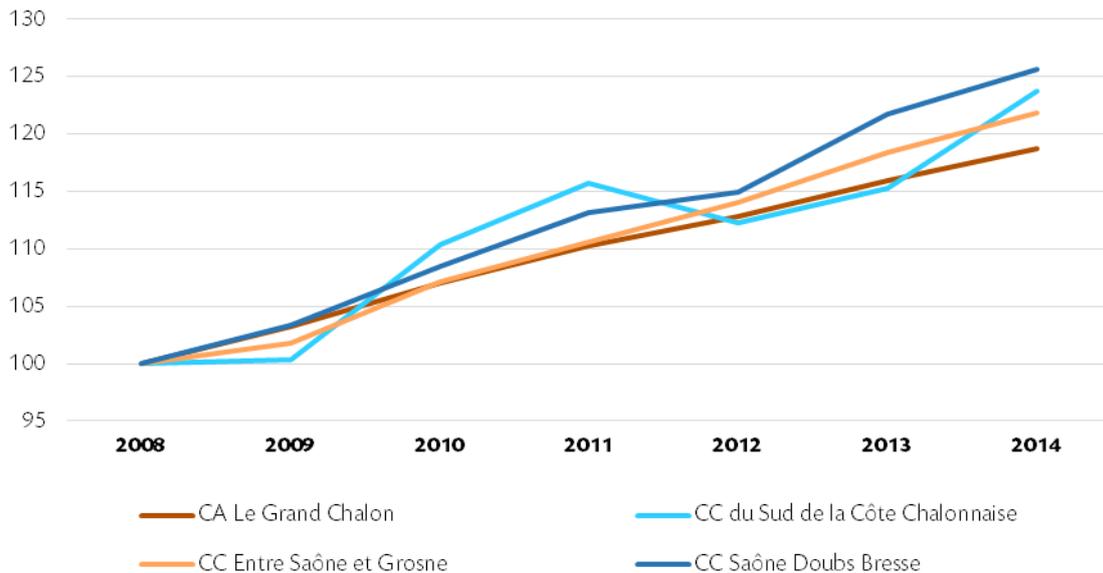
	Nombre d'établissements marchands non agricoles	Part d'établissements sans salarié	Part d'établissements de 1 à 9 salariés	Part d'établissements de 10 à 99 salariés	Part d'établissements de 100 salariés ou plus
CA Le Grand Chalon	6824	59,4 %	31,8 %	8,0 %	0,8 %
CC Sud Côte Chalonnaise	647	72,3 %	24,7 %	2,9 %	0,0 %
CC Entre Saône et Grosne	597	70,5 %	26,5 %	3,0 %	0,0 %
CC Saône Doubs Bresse	486	75,5 %	21,2 %	3,3 %	0,0 %
SCoT du Chalonnais	8554	62,1 %	30,3 %	7,0 %	0,6 %

Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements  
Avec un taux de croissance du nombre d'établissements marchands (hors agricoles) de 19 % entre 2008 et 2014, la communauté d'agglomération concentre toujours les trois quarts des établissements du territoire. Les communautés de communes voient leur tissu économique s'accroître proportionnellement plus avec des taux de croissance respectifs de 22 % pour la CC Entre Saône et Grosne, 24 % pour la CC Sud Côte Chalonnaise et 26 % pour la CC Saône Doubs Bresse. Le tissu d'établissements est ainsi de plus en plus diffus.

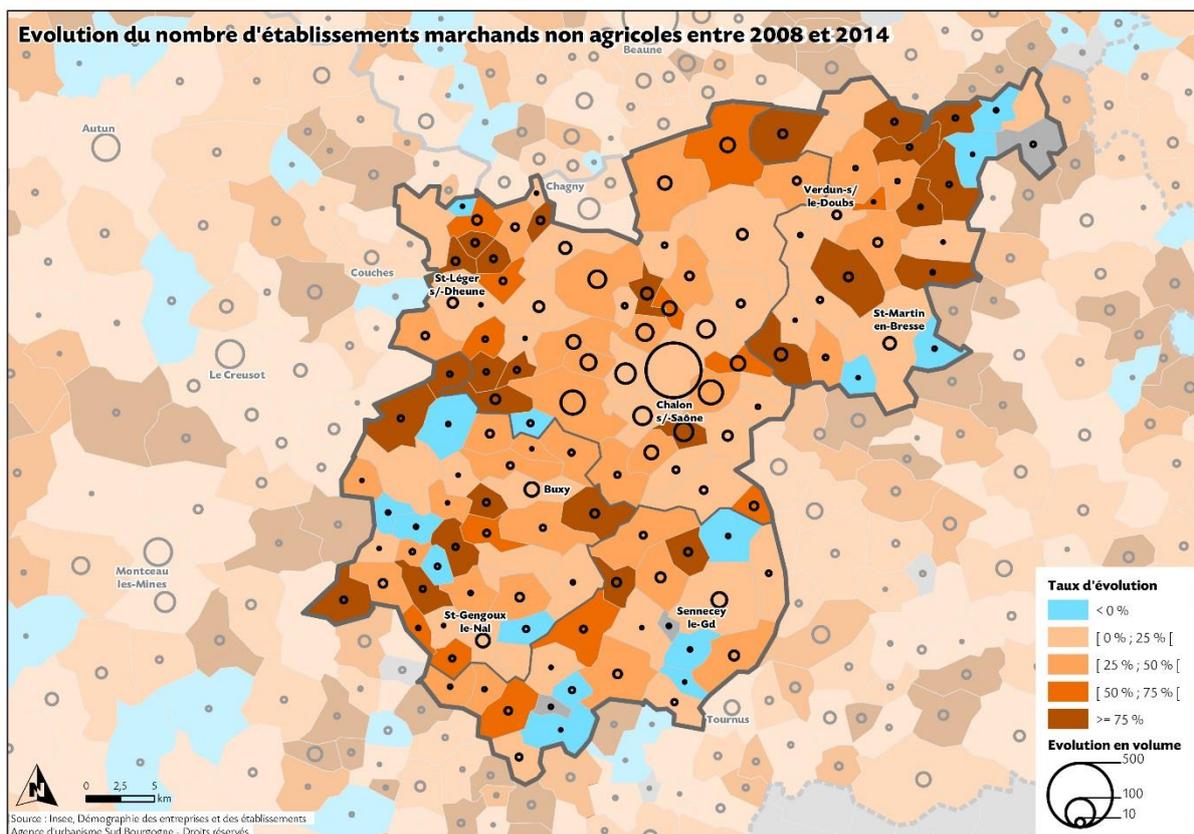
Toutes les polarités, y compris celles perdant des emplois, sont dans une dynamique positive en matière d'évolution de leurs établissements.

Il ne s'agit cependant pas d'établissements pourvoyeurs d'emplois. En moyenne, plus de sept établissements sur 10 implantés dans les communautés de communes n'ont aucun salarié (six sur 10 dans le Grand Chalonnais). L'agglomération, pôle d'emplois du territoire, accueille en toute logique les plus grands établissements.

### Evolution des effectifs salariés privés des EPCI hors agriculture (indice base 100 en 2008)



Source : Acoiss, Sequoia



Le stock d'établissements varie en fonction des transferts, des cessations et des créations.

Sept créations d'établissements sur 10 se font dans le Grand Chalon. Malgré les faibles volumes de créations au sein des communautés de communes, ces dernières ont tiré profit de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur. Toutes ont vu leur nombre de créations augmenter par rapport à 2008 ; certes à des degrés différents. La dynamique n'a cependant pas perduré avec une chute du nombre d'établissements créés après 2009.

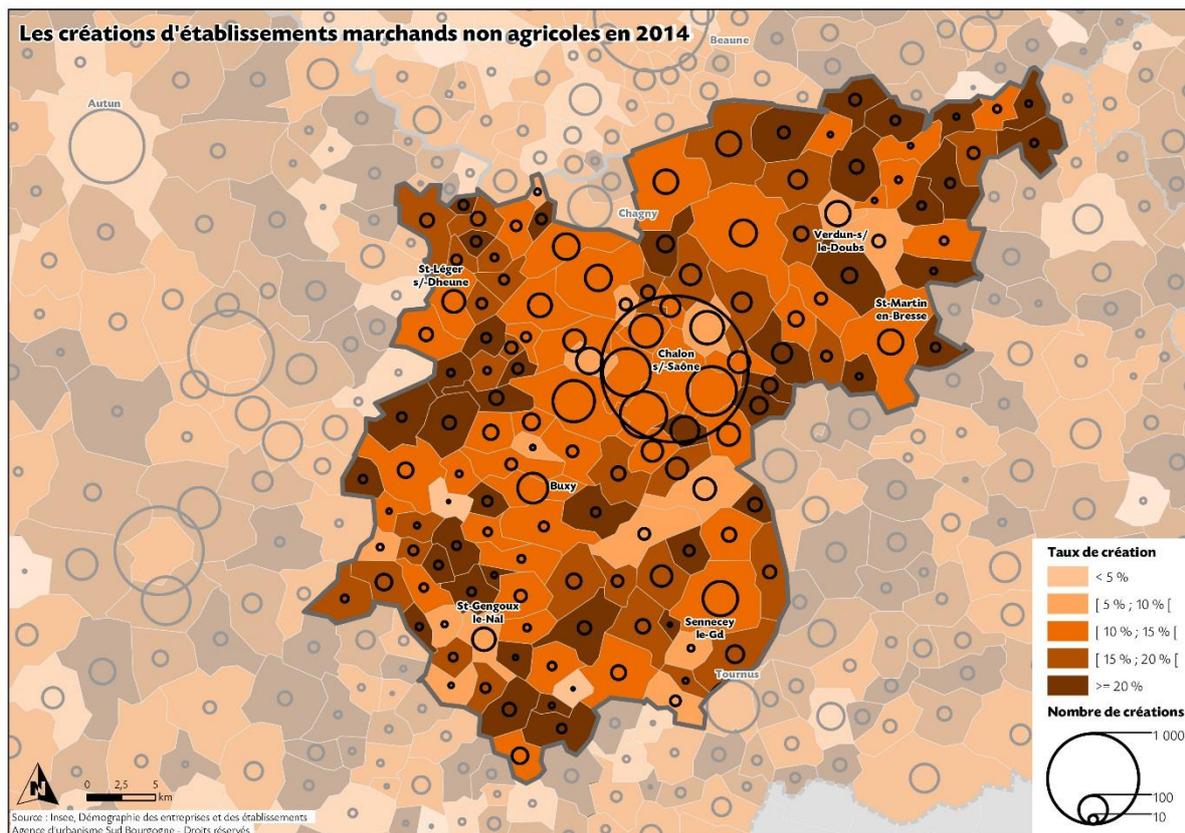
Quel que soit l'EPCI, les créations d'établissements concernent avant tout des unités non employeuses. Créer une entreprise signifie en premier lieu créer son propre emploi. En 2014, sur les 978 établissements créés, près de 92 % le sont sans salarié. Ces unités exercent majoritairement dans le secteur des services et n'ont de ce fait pas nécessairement besoin de locaux dédiés spécifiquement à leur activité. Leur siège social peut justement correspondre au domicile du créateur de l'établissement. Cette évolution du tissu économique implique la prise en compte des nouveaux besoins en matière d'infrastructures et de services afin d'aider ces entrepreneurs à développer leurs activités (salles de réunions, espaces de ressources mutualisés, co-working...).

Création d'établissements marchands non agricoles

	Nombre de créations d'établissements marchands non agricoles en 2014	Taux de création en 2014	Evolution du nombre de créations d'établissements marchands non agricoles	
			... Entre 2008 et 2014	... Entre 2009 et 2014
CA Le Grand Chalon	758	11,1 %	257	-8
CC Sud Côte Chalonnaise	64	9,9 %	8	-26
CC Entre Saône et Grosne	79	13,2 %	37	-8
CC Saône Doubs Bresse	77	15,8 %	32	-1
SCoT du Chalonais	978	11,4 %	334	-100

Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements

Si, globalement, le développement du tissu économique tend à s'accroître en dehors de l'agglomération, les stratégies de localisation des entreprises sont différentes en fonction de leur taille. Si les unités de petite taille augmentent sur tout le territoire mais davantage en périphérie, les entreprises de plus grande taille (au moins 20 salariés) continuent de s'installer dans la ville centre. Ces établissements recherchent ainsi la proximité avec le tissu économique existant et les axes de communication. Il convient donc de réserver des possibilités d'accueil adaptées à l'activité qu'ils exercent.



### 3.3. Des choix de résidence des actifs qui diffèrent selon leur activité

L'évolution du nombre d'actifs est corrélée à l'évolution démographique. Le nombre d'actifs a ainsi augmenté entre 2007 et 2012 au sein des communautés de communes et est resté stable dans l'agglomération.

Activité, en p b i e t c h ô m a g e

	Nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans en 2012	Evolution par rapport à 2007	Taux d'emploi en 2012	Evolution par rapport à 2007	Taux de chômage en 2012	Evolution par rapport à 2007
CA Le Grand Chalon	52 460	0,5 %	64,3 %	-0,1 point	13,0 %	2,4 points
CC Sud Côte Chalonnaise	5 317	2,8 %	68,6 %	0,3 point	8,2 %	0,8 point
CC Entre Saône et Grosne	5 240	5,9 %	68,1 %	-0,3 point	9,6 %	1,2 point
CC Saône Doubs Bresse	5 615	9,0 %	69,0 %	0,7 point	9,0 %	0,8 point
SCoT du Chalonnaise	68 632	1,7 %	65,3 %	0,1 point	12,0 %	2 points

Source : Insee, Recensement de la population

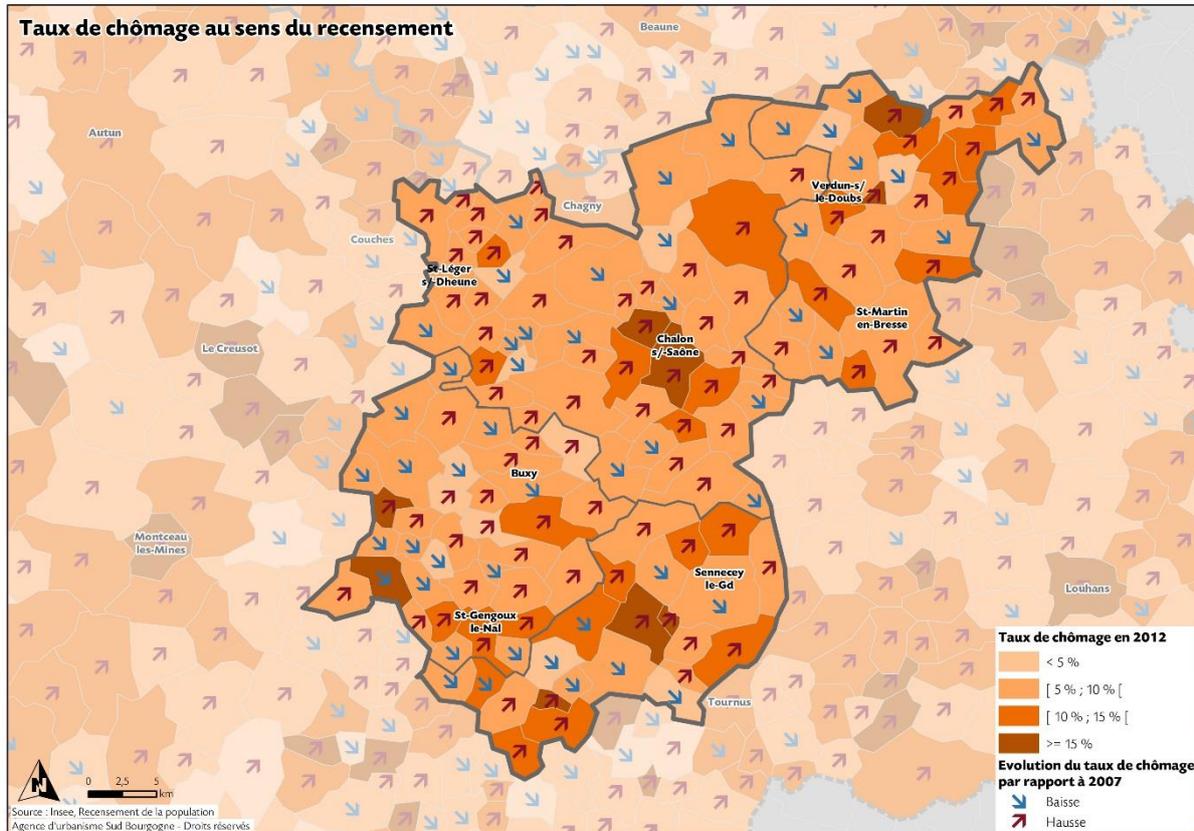
Le taux de chômage<sup>12</sup> est plus élevé dans le Grand Chalon, en particulier à Chalon-sur-Saône et sa première couronne et a également beaucoup augmenté ces dernières années. Cette situation s'explique par l'accueil de populations plus précaires au sein de ces communes, en lien avec la typologie du parc de logements, la proximité des services, le marché du travail, etc.

Le taux de chômage étant plus un indicateur du déséquilibre du marché du travail, il convient de le considérer comme complémentaire du taux d'emploi<sup>13</sup>. Ce dernier atteint quasiment 70 % dans les communautés de

<sup>12</sup> Le recensement de la population permet d'appréhender le chômage sur de petits territoires. Il privilégie une approche purement subjective du chômage : est considéré comme chômeur toute personne se déclarant spontanément comme tel, sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Le concept de chômage au sens du recensement ne s'appuyant ni sur une date précise, ni sur des critères définis, est donc plus large.

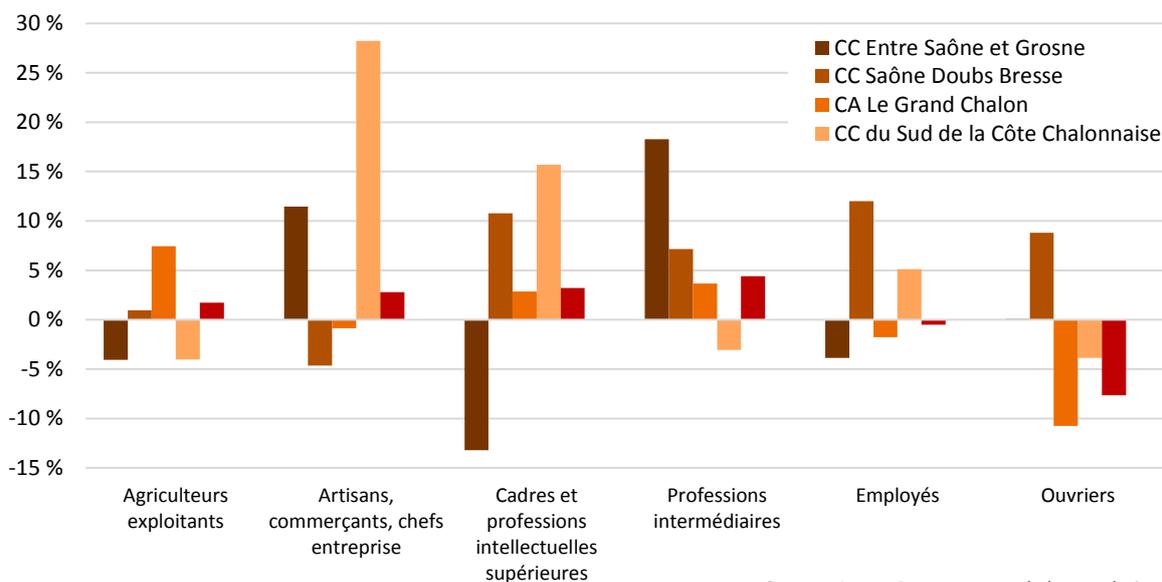
<sup>13</sup> Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

communes contre 64 % dans le Grand Chalon (sur la population des 15-64 ans). Il donne une bonne indication du potentiel productif d'un territoire puisqu'il mesure les capacités humaines mobilisées pour la production de biens et services. Il n'a que peu augmenté par rapport à 2007, signifiant ainsi une stagnation de la production de richesse par habitant.

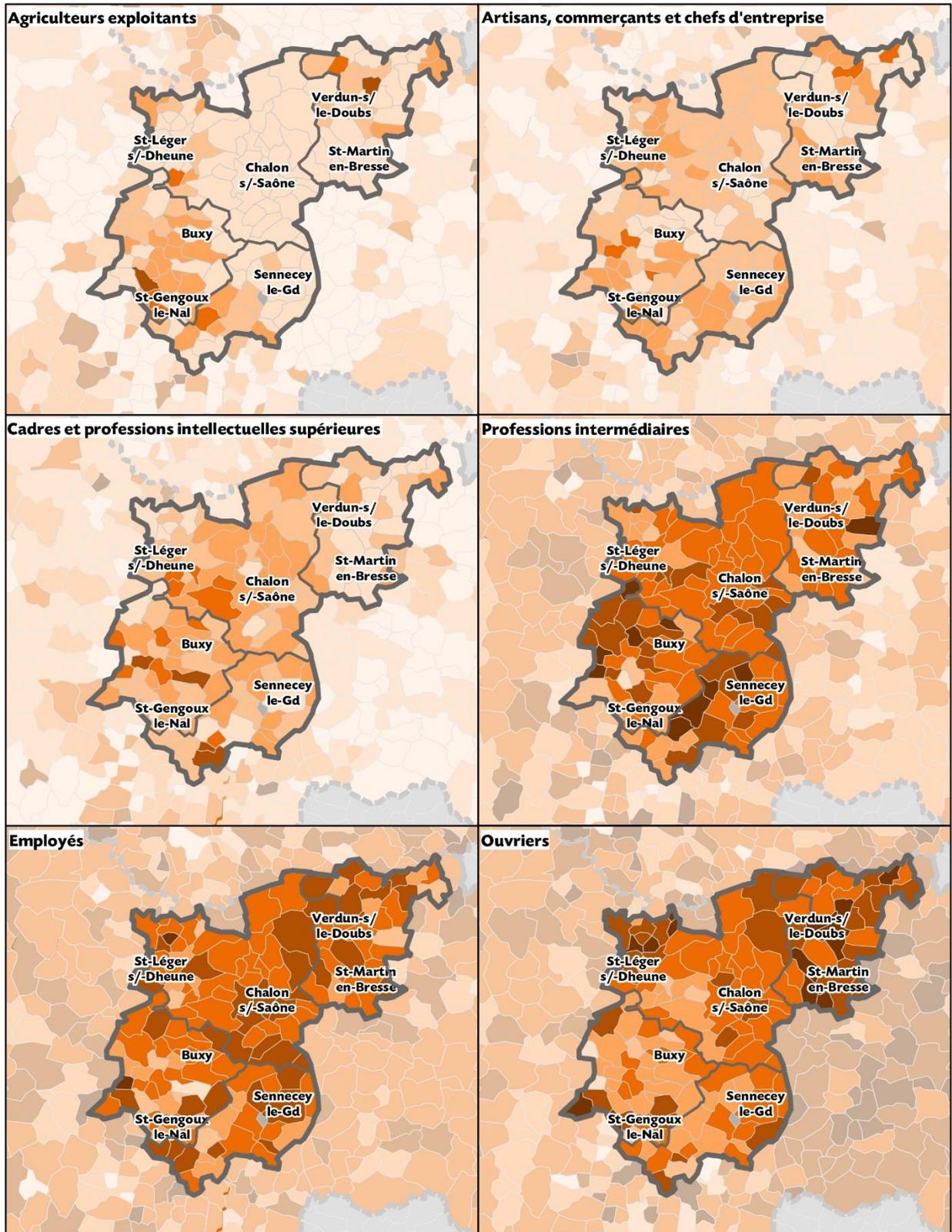


Contrairement à Chalon-sur-Saône, les polarités du SCoT du Chalonnais ne concentrent pas davantage d'actifs au chômage. Toutes en dehors de Buxy et Sennecey-le-Grand voient cependant leur niveau de chômage augmenter mais de façon peu soutenue.

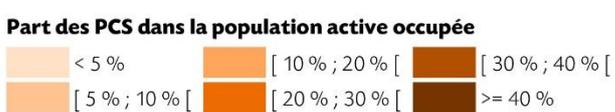
Evolution des actifs ayant un emploi par profession et catégorie socioprofessionnelle entre 2007 et 2012



### Part des professions et catégories socioprofessionnelles dans la population active occupée en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012  
 Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés



A quelques exceptions près, la répartition des actifs ayant un emploi par profession et catégorie socio-professionnelle est relativement homogène selon les EPCI du SCoT du Chalonnais.

Des spécificités se détachent cependant en matière d'évolution.

Les ouvriers, globalement en baisse dans le territoire entre 2007 et 2012, sont au contraire en nette hausse dans la CC Saône Doubs Bresse (+8,8 %). La baisse est principalement portée par le Grand Chalon qui voit son nombre d'ouvriers chuter de 11 % environ. Globalement, plus on s'éloigne de la ville centre, plus la proportion d'ouvriers est élevée. L'accès à la propriété plus aisé en (grande) périphérie explique cette situation.

Les employés et les professions intermédiaires sont les CSP dominantes. Leur poids parmi les actifs occupés est plutôt homogène sur l'ensemble du territoire. Ces CSP sont en effet caractérisées par une diversité de métiers et donc de revenus n'impliquant pas de choix résidentiels spécifiques.

En hausse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus représentées dans plusieurs communes de l'ouest du Chalonnais, montrant de ce fait la moindre attractivité de la ville centre pour les professions et catégories socioprofessionnelles dites supérieures qui préfèrent bénéficier d'un cadre de vie plus rural ou qui ne trouvent pas de logements dans la ville centre correspondant à leurs besoins.

### 3.4. L'emploi et le tissu économique par EPCI : ce qu'il faut retenir

- Dans un contexte économique global morose, le Grand Chalon parvient à maintenir son niveau d'emplois salariés privés par rapport à 2008, et ce grâce à la bonne dynamique du secteur tertiaire, en particulier le secteur des services destinés aux personnes. Les effectifs de l'industrie et de la construction sont quant à eux en baisse. L'évolution positive du nombre d'établissements n'a donc pas été suivie d'effets en matière d'emplois.
- La CC Sud Côte Chalonnaise voit également son volume d'emplois augmenter entre 2008 et 2014, porté par les services (services à la personne mais aussi transport, restauration et commerce). Le secteur le plus en difficulté en matière d'emplois est la construction. Le tissu économique s'est développé malgré une dynamique de créations plutôt limitée.
- La CC Entre Saône et Grosne accueille davantage d'emplois salariés privés en 2014 qu'en 2008 même si leur nombre chute depuis 2010. Seul le secteur tertiaire gagne des emplois, en particulier les activités liées à l'action sociale et les services aux entreprises. Cet EPCI aussi voit son stock d'établissements progresser mais à un rythme moins important malgré un bon niveau de création qui de surcroît se maintient depuis 2009.
- La CC Saône Doubs Bresse est le seul EPCI du territoire à perdre des emplois salariés privés entre 2008 et 2014 et cela de façon très soutenue. Tous les secteurs pâtissent de cette dégradation, en premier lieu l'industrie. Cette situation intervient malgré un tissu économique qui se développe grâce à un volume de créations toujours important. La volonté de créer d'abord son propre emploi est ici la plus marquée.

## 4. Les secteurs et filières du Chalonnais

### 4.1. L'agriculture, une ressource économique et identitaire

#### 4.1.1. L'agriculture, un secteur majeur...

L'agriculture dans le SCoT du Chalonnais en 2010

	Exploitations agricoles ayant leur siège dans l'EPCI	Superficie agricole utilisée en hectares	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel
CA Le Grand Chalon	392	28 115	771
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	360	19 706	738
CC Entre Saône et Grosse	245	15 112	455
CC Saône Doubs Bresse	205	16 829	320
SCoT du Chalonnais	1 202	79 762	2 284
Saône-et-Loire	7 689	517 453	12 225

Source : Recensement agricole 2010

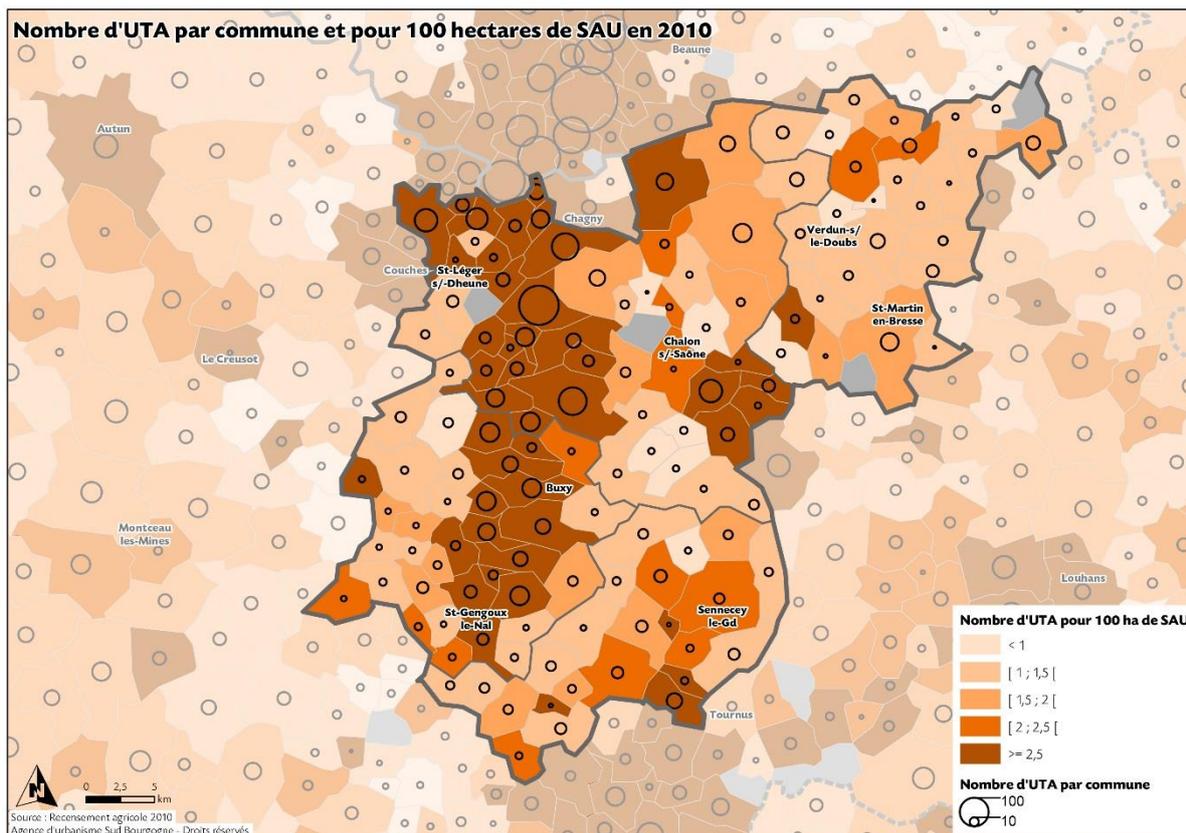
Le Chalonnais représente une part importante de l'agriculture saône-et-loirienne avec une surface moyenne par exploitation supérieure à celle du département, en lien avec la présence d'exploitations céréalières à l'est du territoire. La surface moyenne par unité de travail annuel (UTA<sup>14</sup>) y est inférieure de sept hectares en raison de la présence d'exploitations viticoles dont les surfaces sont plus faibles et qui demandent plus de main d'œuvre. Au total, le SCoT du Chalonnais pèse un sixième de l'activité agricole départementale en 2010 (16 % des exploitations, 15 % de la superficie agricole utilisée (SAU) et 19 % des UTA).

#### 4.1.2. ... pourvoyeur d'emplois

En 2010, 1 202 exploitations agricoles ont été identifiées dans le cadre du recensement agricole. En prenant en compte le secret statistique, elles font travailler au moins 2 100 personnes en tant qu'actifs permanents (chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation, autres actifs familiaux et salariés permanents hors famille).

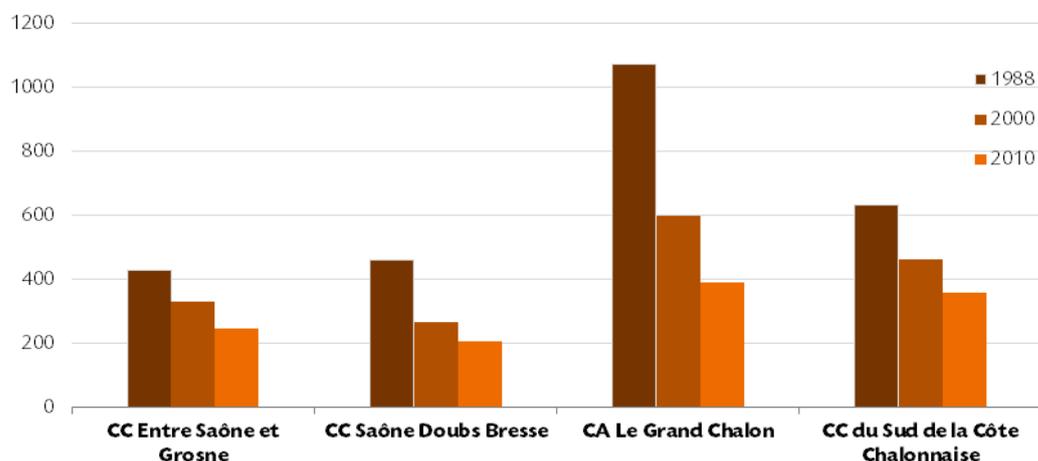
Plus globalement, l'ensemble des actifs (permanents et saisonniers) des exploitations agricoles représente 2 284 UTA au sein du Chalonnais. Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles a diminué de 13 %. Dans le même temps, la superficie agricole utilisée est restée stable. En 2010, l'exploitation des surfaces agricoles nécessite donc moins de main d'œuvre qu'en 2000. Ce sont ainsi 2,9 UTA qui sont nécessaires pour mettre en œuvre 100 hectares de surface agricole en 2010 contre 3,3 en 2000. En parallèle, le nombre d'UTA par exploitation agricole est en légère hausse entre 2000 et 2010 (respectivement 1,6 et 1,9) en lien avec la baisse du nombre d'exploitations.

<sup>14</sup> Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.



#### 4.1.1. Une diminution du nombre d'exploitations...

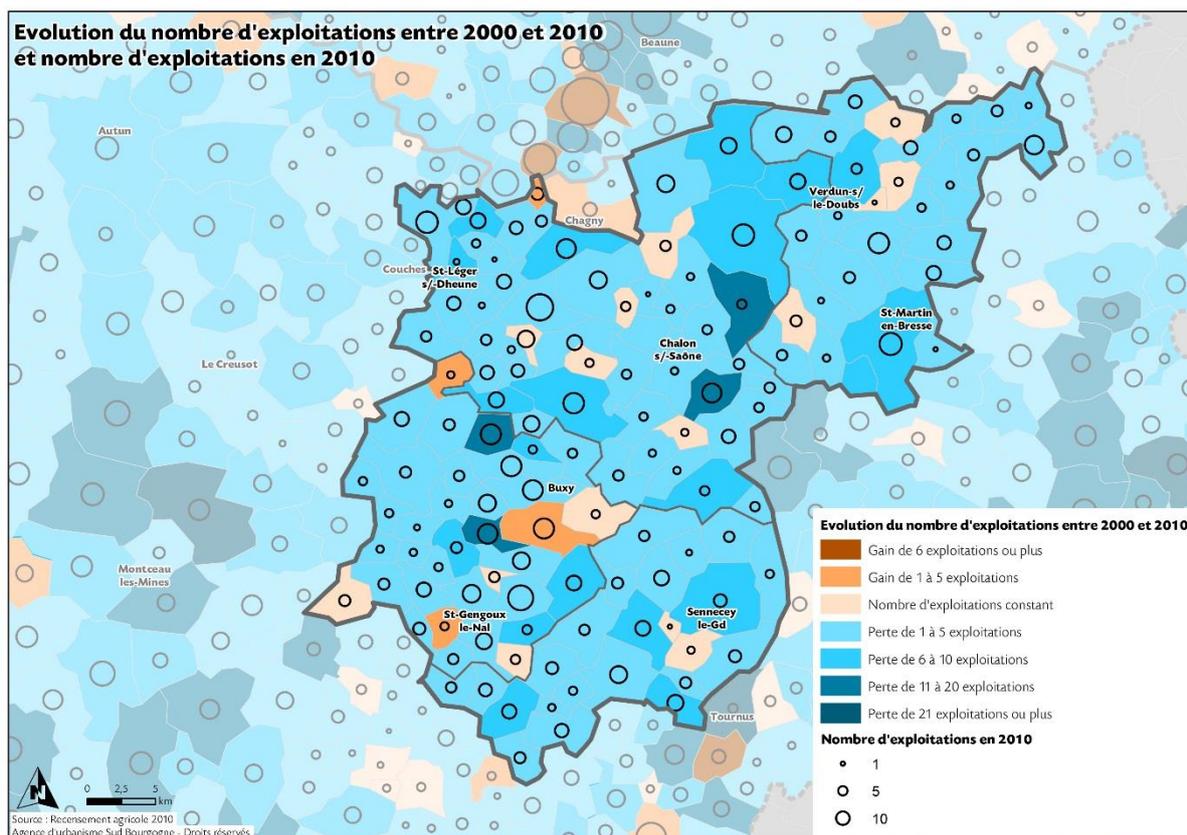
**Evolution du nombre d'exploitations agricoles**



Source : Recensement agricole

Le nombre d'exploitations agricoles baisse depuis 1988 mais de façon moins marquée entre 2000 et 2010. En 10 ans, le nombre d'exploitations a chuté de 27,5 % (28,4 % à l'échelle du département). Tous les EPCI du SCoT sont concernés. La CC Entre Saône et Grosne et Le Grand Chalonnais sont les EPCI les plus touchés avec une baisse de plus de 26 % et 35 %. A l'inverse, la CC Sud Côte Chalonnaise est la plus épargnée (-22 %) grâce aux activités viticoles. Au total, c'est plus de la moitié des exploitations qui a disparu sur le Chalonnais depuis 1988.

Les 1 400 exploitations recensées sont réparties sur tout le territoire mais restent particulièrement nombreuses dans la Côte chalonnaise et les Maranges. Mercurey, Saint-Boil, Saint-Martin-en-Bresse, Gergy et Saint-Sernin-du-Plain comptent chacune au moins 25 exploitations en activité.



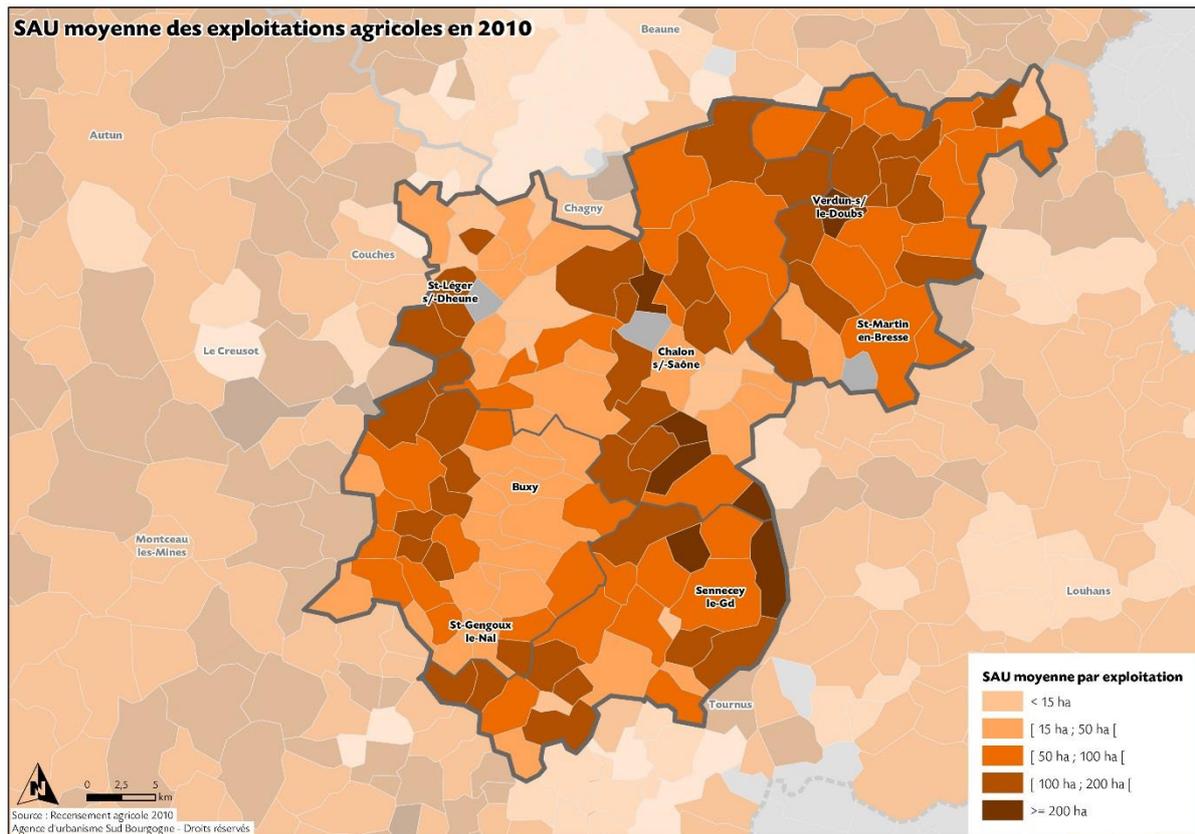
Le nombre moyen d'exploitations par commune est passé de 12 en 2000 à moins de 9 en 2010. Toutes les communes ne sont pas touchées de la même manière. Saint-Marcel est la commune la plus touchée avec la disparition de 20 exploitations liée au déclin prononcé des activités maraîchères tandis que cinq communes voient leur nombre d'exploitations augmenter (+3 à July-lès-Buxy). Seules 21 communes du Chalonnais n'en ont pas perdu en 10 ans.

#### 4.1.2. ... qui s'accompagne d'une augmentation de leur taille moyenne

Cette évolution du nombre d'exploitations a surtout touché les petites exploitations et a eu un impact sur la taille des exploitations. Désormais, les exploitations sont moins nombreuses mais de plus grande taille : la SAU moyenne par exploitation est passée de 48 ha en 2000 à 66 ha en 2010. Cette modification s'explique par plusieurs facteurs :

- Le seuil de viabilité de l'exploitation a augmenté : l'exploitant doit détenir plus de cheptel et plus de surfaces agricoles pour disposer d'un revenu convenable ;
- La mécanisation des outils de travail de l'exploitant a permis à celui-ci de pouvoir exploiter des surfaces plus importantes ;
- La spécialisation des exploitations dans une production a permis à l'agriculteur d'exploiter des surfaces plus grandes ;
- Les primes à la surface, découplées de la production, incitent les agriculteurs à l'agrandissement ;
- Le respect de certaines normes environnementales fait qu'un exploitant peut avoir besoin de plus de surfaces pour un cheptel équivalent.

Cette tendance conduit à limiter les possibilités d'implantation des jeunes qui démarrent. En effet, le capital nécessaire à l'installation est beaucoup plus élevé. Elle favorise également la diversification des formes juridiques comme le regroupement en GAEC, qui permet l'insertion des nouveaux exploitants et la mutualisation du matériel.



La SAU moyenne des exploitations peut être rapprochée de leur type de production. Les communes orientées vers la viticulture et le maraîchage ont des SAU moyennes plus faibles. Ces cultures ne nécessitent effectivement pas de grandes surfaces mais sont en revanche des productions regroupant le plus grand nombre d'exploitants.

#### 4.1.3. Une production diversifiée<sup>15</sup>

L'agriculture chalonnaise repose sur trois principales activités : l'élevage bovin viande (vaches allaitantes), les grandes cultures céréalières et la viticulture. L'activité viticole est située au cœur du territoire, sur la côte chalonnaise. Les communes tournées vers la polyculture sont les plus nombreuses et se localisent à l'est du territoire. Les communes orientées vers l'élevage sont quant à elles à l'ouest. Un quart des communes a vu sa spécialisation changer entre 2000 et 2010. Les productions présentes sur le territoire restent toutefois très complémentaires.

L'élevage allaitant est un secteur dynamique. L'augmentation des effectifs bovins entre 2000 et 2010 en témoigne.

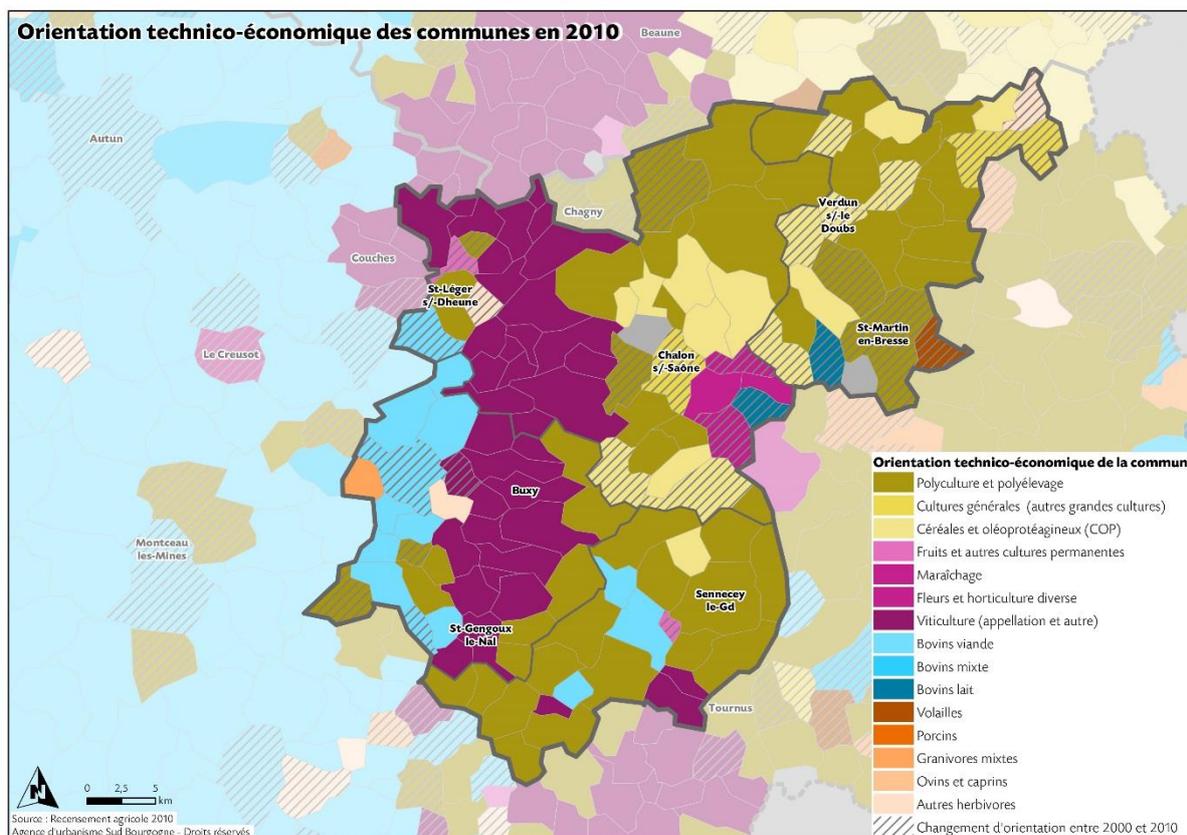
La culture de la vigne apporte également un certain dynamisme, en particulier concernant les appellations villages. Les communes de la côte chalonnaise ont une surface consacrée à cette culture logiquement très importante. Les communes ayant les plus grandes superficies plantées en vignes les ont même globalement augmentées ces dernières années. Il reste toutefois de nombreuses surfaces classées en AOC non plantées, représentant un potentiel très important et mobilisable rapidement. L'organisation en cave coopérative est particulièrement présente sur le territoire.

La culture de céréales est majoritairement tournée vers le blé.

L'est de l'agglomération est dominé par la production maraîchère (Oslon, Châtenoy-en-Bresse, Saint-Marcel et Epervans).

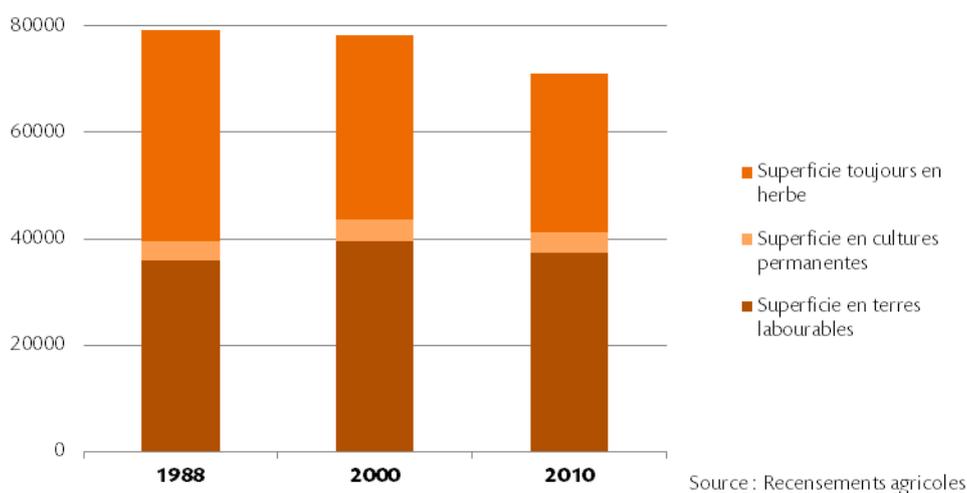
<sup>15</sup> L'orientation technico-économique de la commune désigne la production dominante de la commune (déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard).

Alors qu'il s'agit d'une production à forte valeur ajoutée, la difficulté du métier et les contraintes croissantes ont causé des difficultés dès les années 1970. Les cultures étant traditionnellement situées dans le tissu urbain, la forte dynamique de construction a conduit à un enclavement de ces dernières et les a privées de possibilités d'expansion. Par ailleurs, les possibilités de reprise sont devenues limitées en raison des coûts élevés (pression foncière, hausse des prix fonciers, habitation incluse dans l'exploitation...).



#### 4.1.4. Des surfaces dédiées à la culture en baisse

**Evolution des surfaces agricoles (ha) consacrées aux différents types de cultures**



Les surfaces dédiées aux cultures ont très peu augmenté entre 1988 et 2010, même si la baisse des surfaces agricoles se répercute d'abord sur les surfaces toujours en herbe. Elles ont même baissé entre 2000 et 2010.

Les cultures permanentes, recouvrant principalement la viticulture, restent stables, la plupart étant préservées par leur appellation AOC et les documents d'urbanisme locaux.

Le potentiel foncier dédié à l'agriculture qui s'est réduit et les mutations du secteur qui se sont opérées sur les plans techniques, politiques et économiques ont conduit à une concentration et une plus grande spécialisation des exploitations.

#### 4.1.5. Des potentiels de diversification

Plusieurs entreprises et exploitants du territoire ont mis en place des structures destinées à diversifier et apporter de la valeur ajoutée à leur activité. Le renforcement et l'accompagnement de ces démarches peut être considéré comme un enjeu pour l'attractivité et la santé économique de l'exploitation.

L'agriculture biologique est présente sur le territoire. Une quarantaine de certifications étaient recensées en 2011<sup>16</sup>. Cela représente environ 3 % des exploitations, niveau inférieur au niveau national (4,7 %<sup>17</sup> fin 2012). Elles sont majoritairement situées à l'ouest du territoire et concernent surtout la viticulture.

Environ 100 exploitants pratiquaient la vente directe de leurs produits - hors viticulteurs – avec une nette concentration dans le Grand Chalon. La proximité du bassin de consommation que constitue la ville centre a poussé un certain nombre d'agriculteurs à se diversifier dans cette voie. La vente directe concerne surtout les producteurs de viande et de légumes.

Au regard de la demande croissante de la population en matière de consommation responsable et de circuits courts, le développement de cette activité pourrait être dynamisé par l'encouragement à la création de points de vente directement dans les exploitations voire d'implantations commerciales dédiées dans les bourgs pouvant mutualiser les productions (un projet de cette nature a récemment émergé à Virey-le-Grand) et bénéficier d'une plus grande visibilité, voire d'approvisionnement de la restauration publique locale. La diversification des débouchés commerciaux apparaît en effet particulièrement importante pour la sauvegarde de filières en déprise telles que le maraîchage.

Poids des principales filières agricoles en 2010 (millions d'euros)

	Saône & Loire		Territoire du Chalonnais	
	CA 2010	productions	CA 2010	productions
<i>Productions végétales dont</i>	482	160 000 ha de terres	143	43 500 ha de terres
blé et orge	49	50 500 ha	17	17 970 ha
vins AOC	226	13 000 ha soit 800 000 hl	65	3 800 ha soit 230 000 hl
<i>Productions animales dont</i>	357		47	
viande bovine	219	600 000 bovins dont 220 000 VA	20	55 540 bovins dont 19 700 VA
lait	40	51650 bovins dont 22 000 VL	6	8 032 bovins dont 3500 VL
<i>CA 2010 total</i>	839		190	

Source : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire / Safer Bourgogne - Franche-Comté  
Observatoire de l'agriculture du Chalonnais, 2013

La quantité de céréales (orge et blé) produite au sein du Chalonnais<sup>18</sup> équivaut à la consommation annuelle de céréales d'environ 1 300 000 habitants. Toutefois, 45% de cette production est destinée à l'alimentation animale. Les 20 000 vaches allaitantes recensées sur le territoire au 31 décembre 2010 permettaient de subvenir à la consommation annuelle de viande bovine d'environ 300 000 habitants, soit plus que la population totale du territoire. De même, les 3 500 vaches laitières recensées à cette même date permettaient de subvenir à la consommation annuelle tous produits laitiers confondus d'environ 73 500 habitants, soit près de la moitié des habitants du Chalonnais.

<sup>16</sup> Périmètre 2011

<sup>17</sup> Source : [www.developpement-durable.gouv.fr/L-agriculture-biologique-en-France.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-agriculture-biologique-en-France.html)

<sup>18</sup> Périmètre 2011

Sans nécessairement rechercher une consommation systématiquement locale de ce qui est produit avant d'importer, il est néanmoins intéressant de souligner que, dans l'hypothèse d'un circuit économique en vase clos, l'agriculture du Chalonnais subviendrait (avec un important excédent) aux besoins du territoire en blé et orge, suffisamment en viande bovine et serait en revanche déficitaire en produits laitiers. Même si les échanges de marchandises sont nécessaires à la prospérité des marchés au niveau national et international, l'agriculture paraît en mesure de tenir un rôle non négligeable dans le tissu économique local.

## 4.2. L'industrie, un atout historique

### 4.2.1. La mécanique-métallurgie, l'activité historique du territoire

L'industrie est devenue un moteur majeur du développement économique du Chalonnais. L'activité de construction mécanique implantée dès le XIX<sup>ème</sup> siècle a entraîné le développement de l'activité métallurgique à travers des sociétés de négoce de métaux et de fournitures industrielles. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreuses entreprises se sont ainsi créées autour de la mécanique-métallurgie.

Les établissements AREVA situés à Chalon-sur-Saône et Saint-Marcel s'inscrivent dans cette tradition métallurgique et doivent leur développement au programme électronucléaire français des années 1970 et 1980. Le groupe SAINT-GOBAIN s'est implanté à Chalon-sur-Saône pour la fabrication de verre et s'est ensuite développé au fil des années dans la mécanique industrielle (SEVA), la fabrication de fibres de verre (ISOVER) et la transformation du verre plat (GLASSOLUTIONS). Le territoire a conservé ces implantations historiques malgré la disparition d'établissements emblématiques tels que CREUSOT-LOIRE et KODAK. Outre les grands groupes, les activités de mécanique-métallurgie sont exercées par un tissu de PMI hautement qualifiées.

L'activité de métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements<sup>19</sup> permet d'identifier en partie la mécanique-métallurgie. Cette activité représente 24 % des effectifs salariés en 2014. La grande majorité de ces effectifs (plus de 2 000) sont salariés des deux établissements AREVA NP.

La deuxième activité la plus pourvoyeuse d'emplois est la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques dont relèvent les établissements Saint-Gobain.

### 4.2.2. Une diversité d'activités industrielles

<sup>19</sup> Nomenclature agrégée en 38 postes

[www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm)

Activités industrielles (NA 38)	Effectifs salariés (privés et publics) en 2012	Evolution des effectifs salariés privés entre 2008 et 2014	Nombre d'établissements marchands en 2014	Evolution entre 2008 et 2014	Etablissements de 100 salariés ou plus en juin 2015
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	3 225	0 %	77	7 %	AMCOR FLEXIBLE CAPSULES FRANCE, AREVA NP (2 ETS), SAINT-GOBAIN SEVA
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1 276	-3 %	45	-2 %	GERRESHEIMER CHALON, SAINT GOBAIN EMBALLAGE, SAINT GOBAIN ISOVER, ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS MENUISIERIS INDUSTRIELS
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	901	-18 %	163	-9 %	DAUNAT BOURGOGNE
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	927	-8 %	159	39 %	
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	671	-12 %	26	-4 %	ALFA LAVAL PACKINOX, PINETTE EMIDCAU INDUSTRIES, SOCLA
Fabrication d'équipements électriques	775	-24 %	10	11 %	COMECA EQUIPEMENTS BASSE TENSION, NORDEON SAS, SOCIETE FRANCAISE GARDY
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	602	-4 %	72	-11 %	EMBALLAGES LAURENT SAS
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	544	21 %	62	34 %	ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE, GRDF
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	485	-1 %	60	35 %	
Industrie chimique	139	-59 %	12	-29 %	
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	100	-20 %	9	-31 %	
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	89	-3 %	38	27 %	
Industries extractives	36	-14 %	11	-15 %	
Fabrication de matériels de transport	-	-	3	-50 %	
Total	9 770	-7 %	747	2 %	

Sources : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2012 - Acooss, Sequoia 2014  
Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2014 - Insee, fichier SIRENE juin 2015

Malgré une baisse de l'emploi industriel (-7% de salariés privés entre 2008 et 2014), le nombre d'établissements industriels marchands reste stable entre 2008 et 2014, passant de 733 unités à 747. La commune de Chalon-sur-Saône concentre un quart des établissements et plus de 40 % des effectifs salariés de ce secteur, reflétant ainsi son statut de cœur industriel du territoire.

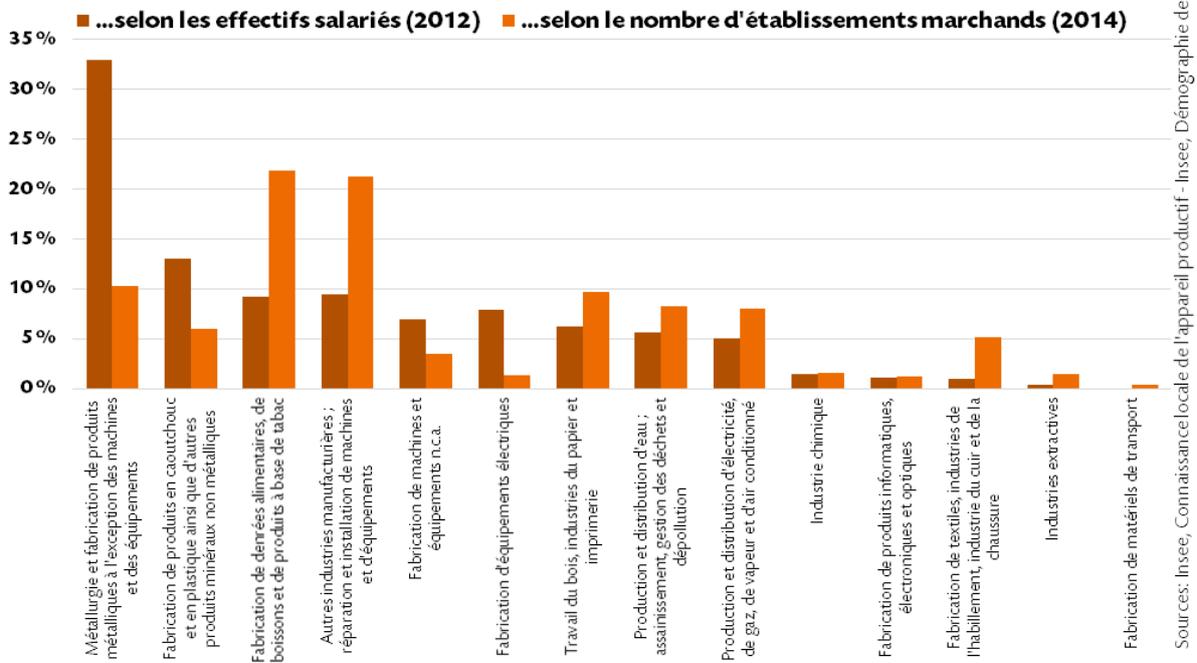
Deux activités, production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution ainsi que métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, n'enregistrent pas de baisse de leurs effectifs salariés privés entre 2008 et 2014 (hausse pour la première et stabilité pour la seconde).

En matière de nombre d'établissements marchands, deux activités industrielles ont un poids plus important et différent de celles identifiées en termes d'effectifs. Ces activités sont la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (DAUNAT BOURGOGNE) et les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements. Les activités de production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné et celles de production et distribution d'eau ;

assainissement, gestion des déchets et dépollution sont celles qui connaissent la plus forte hausse de leur nombre d'établissements entre 2008 et 2014.

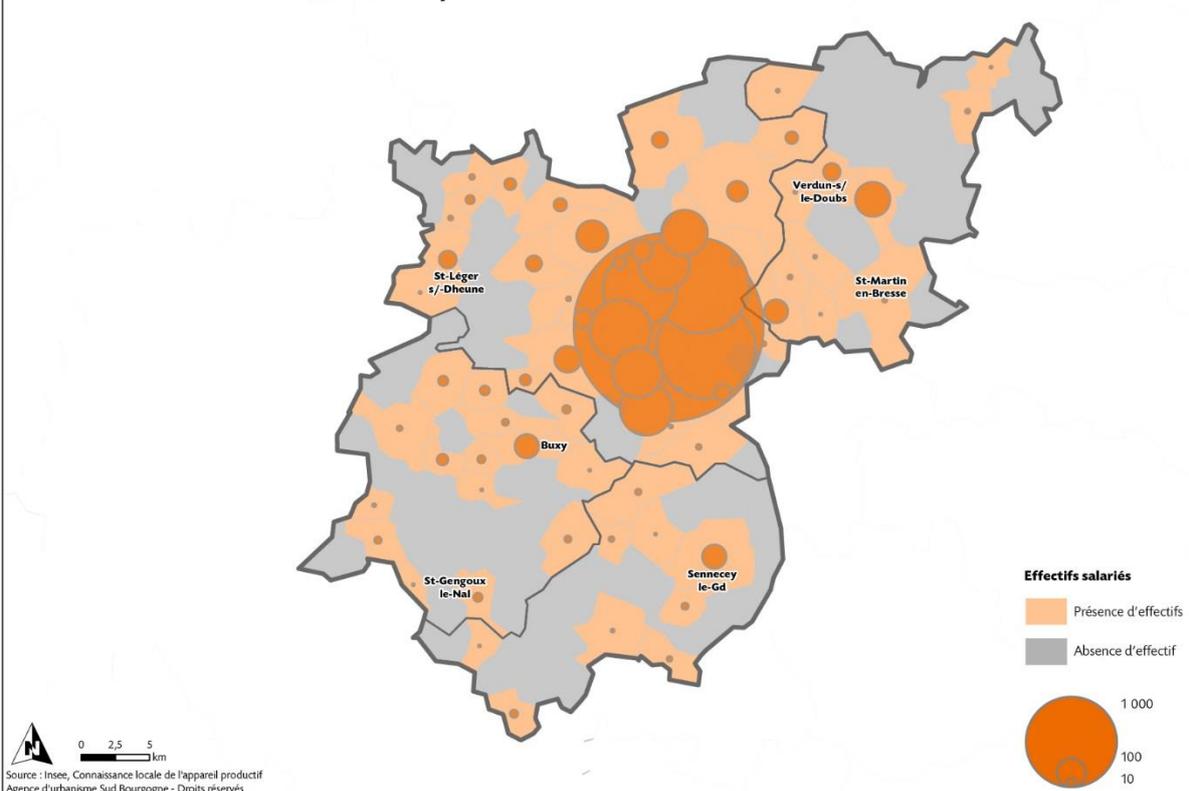
Le territoire n'est pas marqué par une spécialisation forte dans une activité industrielle particulière ; le poids de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques reposant uniquement sur une entreprise. Cette diversité d'activités montre justement une polyvalence des savoir-faire présents sur le territoire et réduit l'exposition du territoire à une éventuelle crise ciblant une activité précise.

Poids des différentes activités industrielles...



Sources: Insee, Connaissance locale de l'appareil productif - Insee, Démographie des

Effectifs salariés du secteur de l'industrie par commune en 2012



### 4.3. La construction, un secteur en difficulté ces dernières années

Activités de la construction (NA F615)	Effectifs salariés (privés et publics) en 2012	Evolution des effectifs salariés privés entre 2008 et 2014	Nombre d'établissements marchands en 2014	Evolution entre 2008 et 2014	Etablissements de 50 salariés ou plus en juin 2015
Promotion immobilière	-	-54 %	20	0 %	
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	-	-36 %	49	7 %	EIFPAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Total Construction de bâtiments	264	-38 %		5 %	
Construction de routes et autoroutes	-	-23 %	5	-17 %	EUROVIA BOURGOGNE, EIFPAGE TRAVAUX PUBLICS EST, EIFPAGE TRAVAUX PUBLICS R A A
Construction de réseaux pour fluides	-	-100 %	1	-50 %	
Construction de réseaux électriques et de télécommunications	-	70 %	1	0 %	
Construction d'autres ouvrages de génie civil nca	-	213 %	5	-29 %	
Total Génie civil	247	-11 %		-25 %	
Travaux de démolition	-	-	0	-100 %	
Travaux de préparation des sites	-	9 %	61	-10 %	
Forages et sondages	-	-	0	-100 %	
Installation électrique	-	-4 %	143	3 %	
Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	-	-2 %	162	22 %	
Autres travaux d'installation	-	-38 %	14	40 %	
Travaux de plâtrerie	-	13 %	95	79 %	
Travaux de menuiserie	-	-2 %	152	12 %	
Travaux de revêtement des sols et des murs	-	27 %	65	97 %	
Travaux de peinture et vitrerie	-	-34 %	64	-38 %	
Autres travaux de finition	-	-53 %	11	-31 %	
Travaux de couverture	-	-5 %	51	11 %	
Autres travaux de construction spécialisés nca	-	-12 %	187	-5 %	DELAPORTE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Total Travaux de construction spécialisés	2 330	-9 %		7 %	
Total	2 841	-12 %	1 086	6 %	

Sources : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2012 - Acooss, Sequoia 2014  
Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2014 - Insee, fichier SIRENE juin 2015

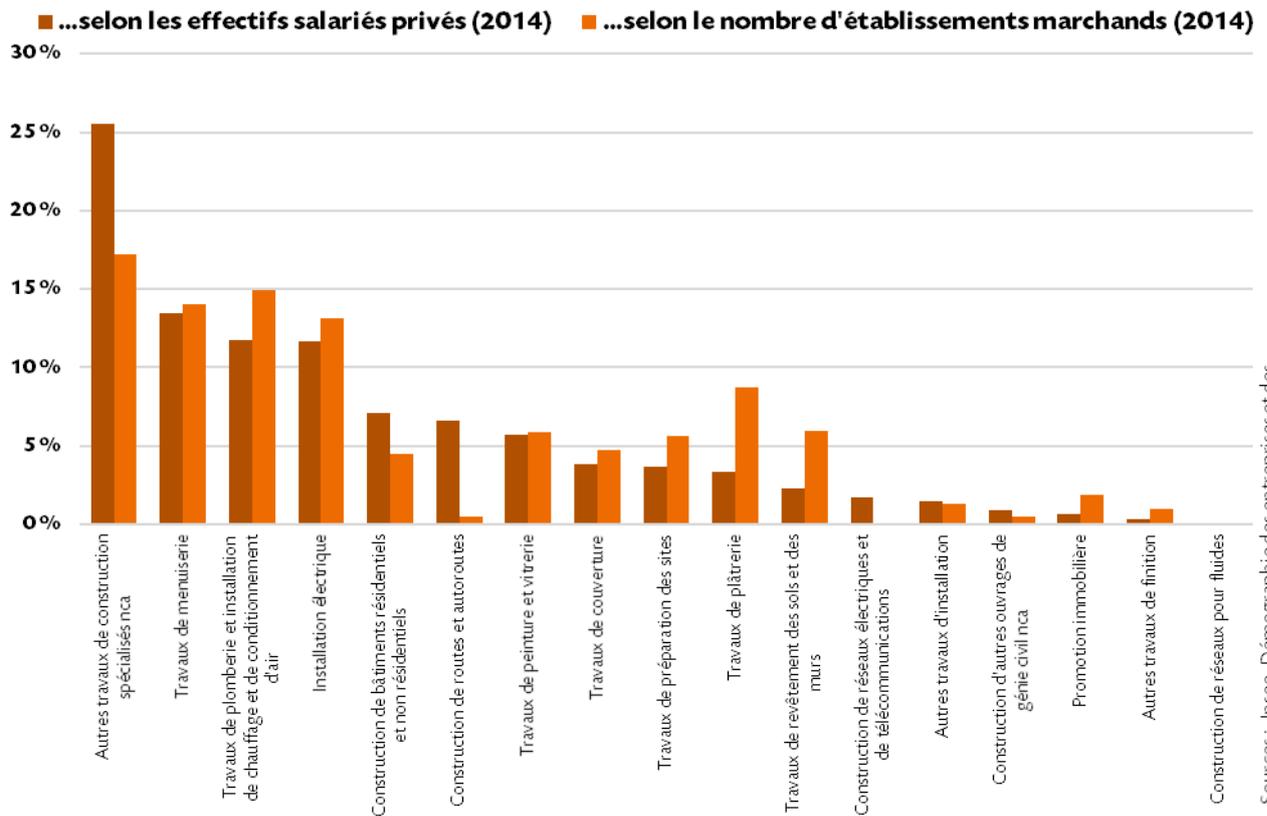
En 2014, le Chalonnais compte 1 086 établissements marchands relevant du secteur de la construction, soit 66 de plus qu'en 2008. Le secteur est très largement composé d'établissements employant moins de 10 salariés (94 % des établissements marchands non agricoles). La construction est un secteur plutôt dispersé car de nombreux établissements correspondent à des artisans sans salariés dont le siège est localisé au lieu de résidence.

L'activité principale du secteur tant en nombre d'établissements qu'en effectifs salariés privés est celle correspondant aux travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (15 % des établissements et 23 % des salariés privés). D'autres activités occupent par ailleurs plus de 10 % des établissements et des

effectifs. Il s'agit des activités d'installation électrique, des travaux de plomberie, d'installation de chauffage, de conditionnement d'air et des travaux de menuiserie.

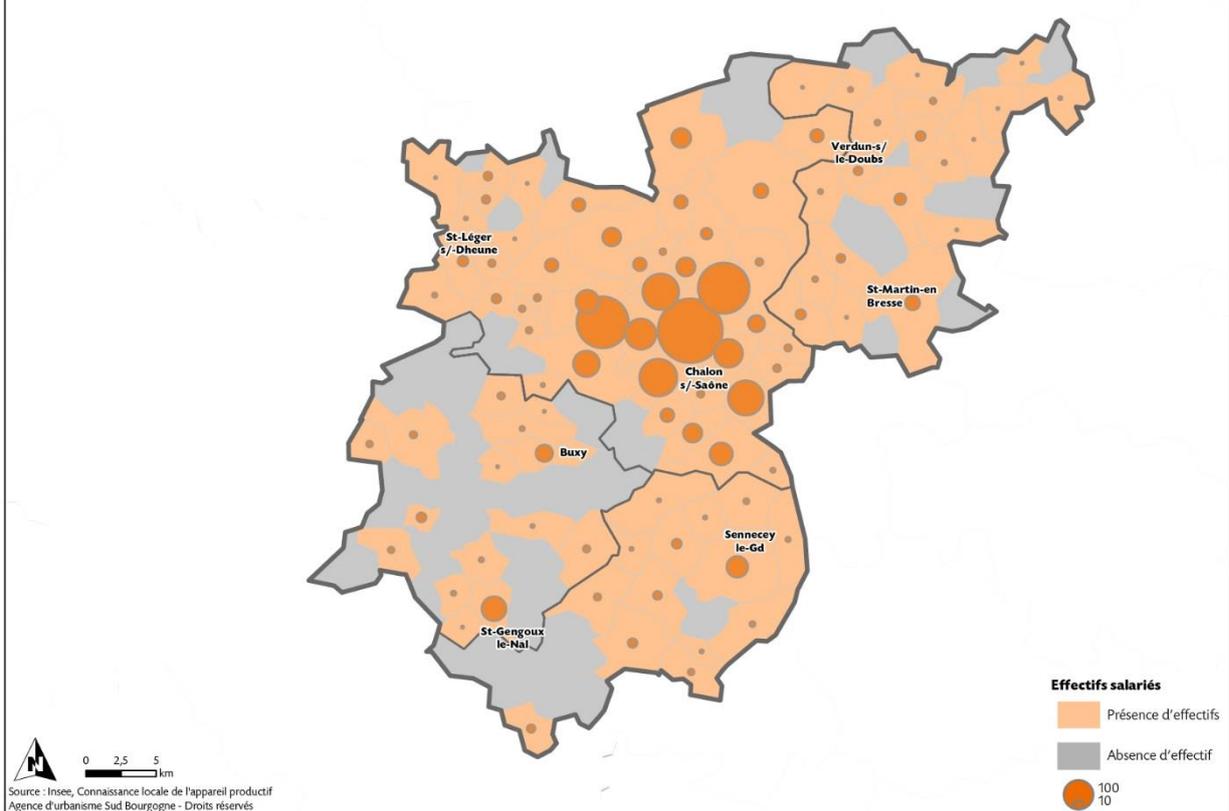
En 2012, la construction emploie 2 841 salariés. Les effectifs salariés privés accusent une baisse de 12 % entre 2008 et 2014. La construction de réseaux électriques et de télécommunications est l'activité qui a gagné le plus de salariés ces dernières années alors que la quasi-totalité des autres activités en ont perdu.

**Poids des différentes activités de la construction...**



Sources : Insee, Démographie des entreprises et des

Effectifs salariés du secteur de la construction par commune en 2012



#### 4.4. Les services, un secteur toujours en développement

##### 4.4.1. Un secteur globalement dynamique

Activités du secteur des services (NA 38)	Effectifs salariés (privés et publics) en 2012	Evolution des effectifs salariés privés entre 2008 et 2014	Nombre d'établissements marchands en 2014	Evolution entre 2008 et 2014	Etablissements de 200 salariés ou plus en juin 2015
Activités pour la santé humaine	4 085	12 %	830	26 %	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE, CENTRE HOSPITALIER WILLIAM MOREY, CENTRE ORTHOPEDIQUE MEDICO-CHIRURGICAL DRACY-LE-FORT, HOPITAL PRIVE SAINTE MARIE CHALON
Administration publique	4 162	-	-	-	COMMUNE DE CHALON SUR SAONE, CA LE GRAND CHALON
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	3 571	21 %	60	87 %	SAUVEGARDE 71
Transports et entreposage	3 893	-4 %	251	6 %	TND VOLUME, LA POSTE, GROUPE CAYON, AMAZON FR LOGISTIQUE, SNCF MOBILITES
Enseignement	3 692	-8 %	237	79 %	LYCEE TECHNOLOGIQUE NICEPHORE NIEPCE, O G E C SAINT CHARLES BORROMEE
Activités de services administratifs et de soutien	2 270	12 %	398	30 %	L'ECLAT 2000, B2S CHALON
Hébergement et restauration	1 646	4 %	586	18 %	
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	1 616	3 %	601	39 %	
Autres activités de services	1 022	-15 %	535	42 %	
Activités financières et d'assurance	996	-9 %	351	11 %	
Information et communication	587	-12 %	170	54 %	
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	475	0 %	198	280 %	
Activités immobilières	413	-9 %	379	11 %	
Arts, spectacles et activités récréatives	379	43 %	174	61 %	
Recherche-développement scientifique	9	100 %	13	333 %	
Total	28 816	4 %	4 783	29 %	

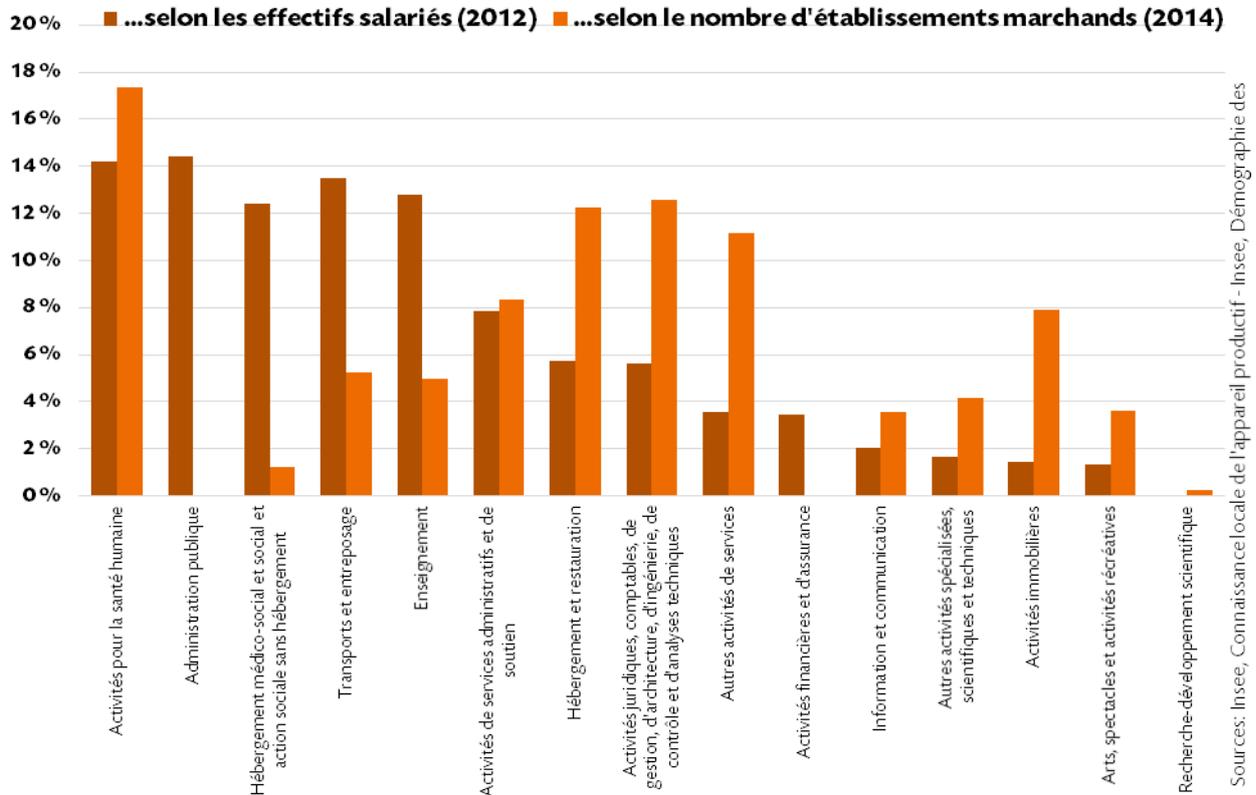
Sources : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2012 - Acoss, Sequoia 2014  
Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2014 - Insee, fichier SRENE juin 2015

Le Chalonnais compte 4 783 établissements marchands appartenant au secteur des services en 2014. 43 % des activités de services sont localisées dans la ville centre. Les établissements sans salarié sont majoritaires (70 %) et impulsent le dynamisme du secteur. Les principaux employeurs du secteur sont pour l'essentiel des établissements publics<sup>20</sup>, la plupart implantés dans la commune de Chalon-sur-Saône. Toutes activités confondues, ils constituent le plus gros gisement d'emplois du Chalonnais devant les spécialités économiques traditionnelles du territoire telles que l'industrie.

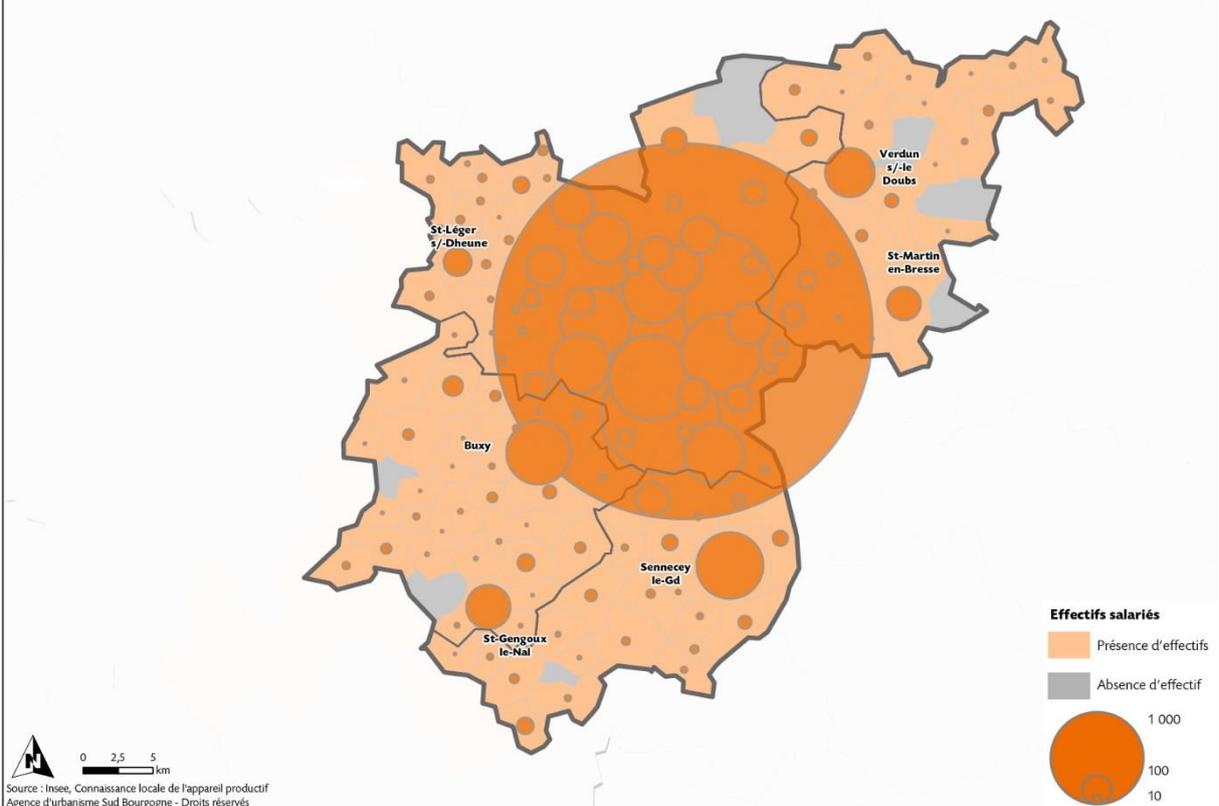
Les activités pour la santé humaine, l'administration publique, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, les transports et l'entreposage ainsi que l'enseignement sont les activités employant le plus de salariés en 2012 ; et concentrent à elles cinq 68 % des effectifs. La santé est également le premier secteur en volume d'établissements marchands. L'hébergement et la restauration, les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques et les autres activités de services représentent chacun plus de 10 % des établissements et ne sont donc pas les activités employant le plus de salariés.

<sup>20</sup> Par définition, les établissements publics ne sont pas comptabilisés dans le nombre d'établissements marchands.

Poids des différentes activités de services...



Effectifs salariés du secteur des services par commune en 2012



Alors que le secteur des services est le seul à gagner des emplois entre 2008 et 2014 (+4 % de salariés privés), la bonne santé de ce secteur est encore plus marquée en matière d'établissements (+ 29 %

d'établissements marchands supplémentaires entre 2008 et 2014). Les établissements exerçant des activités de recherche-développement scientifique et d'autres activités spécialisées, scientifiques et techniques sont ceux qui affichent la plus forte vitalité sur cette période.

Ce gain d'emplois concerne quasiment la totalité des activités ; les plus dynamiques étant la recherche-développement scientifique (mais sur des très faibles volumes), les arts, spectacles et activités récréatives, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, les activités pour la santé humaine et les activités de services administratifs et de soutien.

Un seul secteur perd des salariés. Il s'agit des transports et de l'entreposage, secteur qui ne reflète pas l'ensemble des activités de la filière logistique. La nomenclature agrégée inclut effectivement dans les transports et l'entreposage les transports de voyageurs et les activités de poste et ne prend pas en compte la production et les services à la logistique (fabrication d'emballages et conditionnement).

#### 4.4.2. Le Chalonnais, une économie culturelle et créative

La hausse des effectifs du secteur de la culture est plutôt atypique et démontre la spécificité du Chalonnais dans ce secteur.

La dynamique des secteurs culturel et créatif d'un territoire s'observe cependant plus par les acteurs en présence que par des statistiques. Ainsi, il existe un nombre important d'acteurs de l'économie culturelle pour un territoire centralisé autour d'une ville moyenne.

##### Nicéphore Cité

La ville de Chalon-sur-Saône est toujours marquée par une identité caractérisée par la photographie et l'image, en témoigne le passé KODAK. En ce sens, Nicéphore Cité, pôle de compétences Images et Son, a été créé au début des années 2000 afin de polariser toutes les réflexions, les créations, les expérimentations et les diffusions autour de cinq missions : recherche et développement, formation, création et diffusion culturelle, entreprises et prestations audiovisuelles et expertises.

##### L'Institut Image

Intégré au centre de Cluny, l'institut Image est lié à l'institut d'arts et métiers ParisTech. Composé de chercheurs, son équipe de recherche fait partie du laboratoire d'électronique, informatique et image. Le but premier est ainsi de développer des méthodes et des outils de l'immersion virtuelle au service de l'ingénieur. Formation, recherche et innovation sont les trois fondements de l'institut Image dans les domaines d'application suivants : ingénierie numérique - industrie, architecture - patrimoine et santé - apprentissage.

##### L'Ecole Média Art Fructidor

L'EMA Fructidor est une école supérieure d'enseignement artistique. Ce sont environ 60 étudiants qui suivent un apprentissage des beaux-arts et des technologies numériques. L'objectif est ainsi de les former à travailler aussi bien dans l'industrie que dans la recherche. Les arts numériques et les arts plastiques sont les deux constituantes de cette école, les diplômes suivant sont en effet décernés par l'EMA Fructidor : le diplôme d'enseignement supérieur média et art, option art et mention son, image, geste de niveau master 2 et le diplôme national d'arts plastiques, option art, mention média et art de niveau licence.

##### L'Abattoir

En 1991, les abattoirs départementaux ferment, c'est ainsi que l'Abattoir a peu à peu été repensé et s'est réaffirmé à travers la culture pour au final être labellisé « Centre National des Arts de la Rue ». Cette structure est à l'origine de l'évènement « Chalon dans la Rue » qui attire environ 250 000 personnes par an sur quatre jours. Trois missions lui sont dévolues : le soutien à la création, la rencontre entre artistes, populations et territoires et la mise en réseau du secteur des arts de la rue.

##### Un écosystème entrepreneurial du numérique

De nombreuses entreprises s'intéressent au domaine de la « Smart City » et pourraient ainsi agir dans l'économie créative : la société ARCOM, concepteur et intégrateur d'automatismes communicants pour le confort et la maîtrise de l'énergie, l'entreprise SSINERGIE, des services et des solutions informatiques en énergie et ON SITU, précurseur de la réalité augmentée.

Pour exister, l'économie culturelle et créative a besoin de telles entreprises. Le territoire peut ainsi être un potentiel lieu de libération des industries culturelles et créatives pour la mise en place d'un écosystème créatif, à partir de ces acteurs des arts et du numérique.

#### 4.4.3. Le potentiel de la silver economy

Le développement des activités de santé et d'action sociale est très largement lié à l'accroissement de la demande de services à la personne, notamment dû au vieillissement de la population.

La silver economy est l'économie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés. Elle constitue pour l'ensemble du pays, et singulièrement pour le territoire, un important vecteur de développement. Le vieillissement de la population et la gérontocroissance des territoires ont en effet des conséquences directes sur l'économie locale et cela concerne un grand nombre de secteurs d'activité.

Dans le Chalonnais, 26 % de la population a plus de 60 ans en 2012 et ce taux ne cesse de croître (contre moins de 24 % en France). Dans ce contexte, le territoire dispose de potentiels importants lui permettant de mettre en œuvre une véritable politique de développement socioéconomique liée à la silver economy. Le Chalonnais peut notamment s'appuyer sur les atouts considérables que constituent les structures innovantes dans les secteurs du numérique (Nicéphore Cité) ou de la domotique (ARCOM) et les associations de services à la personne (ADMR, ASSAD, Mutualité française...).

Loin d'être une menace pour la croissance et l'avenir du territoire, le vieillissement et la gérontocroissance, à travers la silver economy, représentent donc un levier inédit d'attractivité résidentielle et productive.

Les économistes et les démographes s'accordent à considérer cette nouvelle économie comme la base d'une société adaptée aux évolutions de demain. D'après les statistiques du rapport Broussy<sup>21</sup> rapportées à la dynamique territoriale du Chalonnais, la silver economy pourrait être à l'origine de 500 emplois dans le domaine de la santé et des services à la personne, 400 emplois dans les différents secteurs de la consommation et enfin 200 emplois dans le secteur de la construction pour la rénovation des logements.

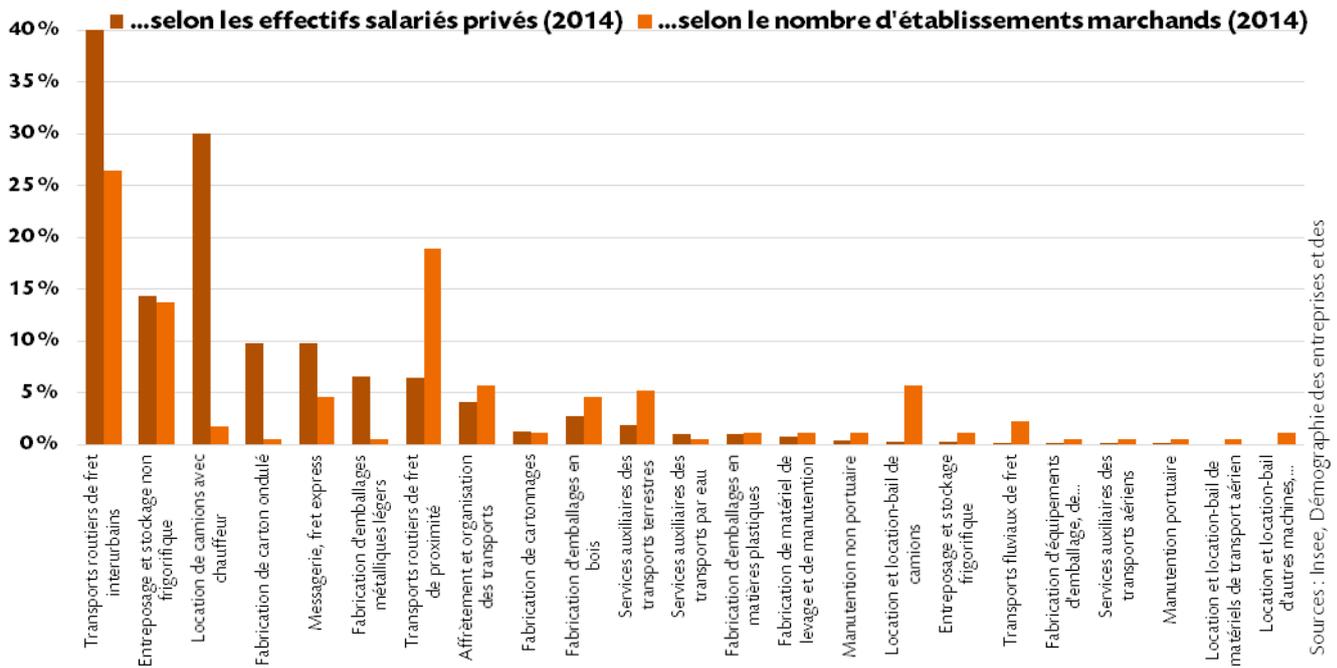
#### 4.4.4. La logistique, une filière phare du territoire

La localisation géographique du territoire chalonnais - traversé par un axe de circulation particulièrement fréquenté à l'échelle nationale - constitue un atout stratégique pour le développement des activités logistiques. Si le positionnement peu différencié et la concurrence que se sont livrées les villes moyennes de la région sur ce secteur (nombreux de parcs logistiques créés dont le remplissage est difficile) ont pu diminuer le dynamisme local du secteur, l'implantation récente à Sevrey d'unités appartenant aux groupes AMAZON et ZOOPLUS semble annoncer un regain d'activité.

---

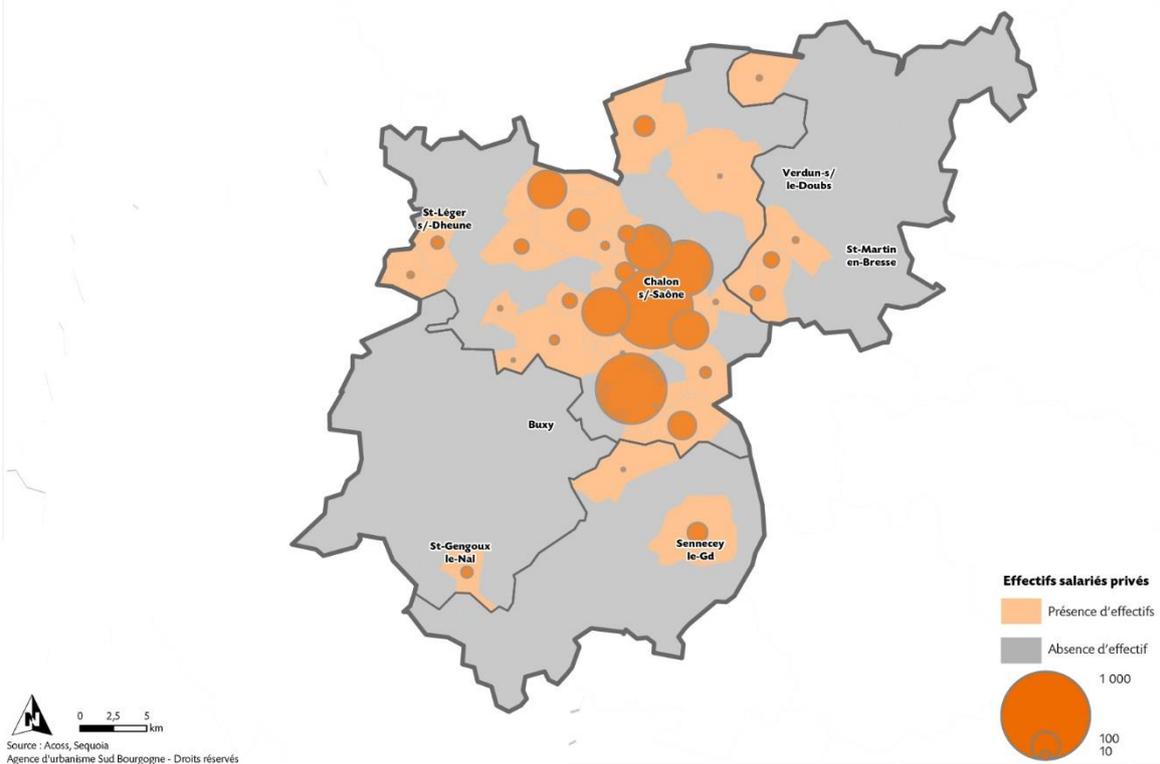
<sup>21</sup> Luc Broussy, *L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : ANNEE ZERO !*, Mission Interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population, janvier 2013

Poids des différentes activités la filière logistique...



Sources : Insee, Démographie des entreprises et des

Effectifs salariés privés de la filière logistique par commune en 2014



En 2014, la filière logistique regroupe 174 établissements et 2 834 salariés relevant du privé. Les communes de Chalon-sur-Saône, Sevrey et Crissey concentrent à elles trois plus de la moitié des emplois de la filière. Entre 2008 et 2014, si la filière perd des établissements (19 établissements en moins), elle gagne des salariés (plus de 500) ; démontrant un mouvement de concentration des acteurs sur le territoire. Le poids des unités de petite taille s'est ainsi réduit sous l'effet de l'installation d'AMAZON FR LOGISTIQUE qui emploie plus de 300 salariés. Les activités logistiques sont traditionnellement considérées comme faiblement

pourvoyeuses d'emplois par rapport à leur impact en matière de consommation d'espace, de congestion de la circulation et de pollution.

Les activités de transports routiers interurbains sont dominantes puisqu'elles représentent près de 40 % des effectifs salariés et plus du quart des établissements. De plus, cette activité connaît une augmentation de ses effectifs entre 2008 et 2014 (+185 salariés privés) malgré un volume moindre d'établissements.

L'entreposage et le stockage (non frigorifique) affiche une croissance de ses effectifs salariés remarquable : +311 salariés entre 2008 et 2014. Cette hausse correspond au nombre de salariés de l'établissement AMAZON FR LOGISTIQUE.

Quatre activités – location de camions avec chauffeur, fabrication de carton ondulé, messagerie, fret express et fabrication d'emballages métalliques légers – regroupent un salarié sur trois mais seulement 7 % des établissements. Les deux premières affichent une bonne dynamique en termes d'emplois contrairement aux dernières qui accusent un recul de leurs effectifs et de leurs établissements.

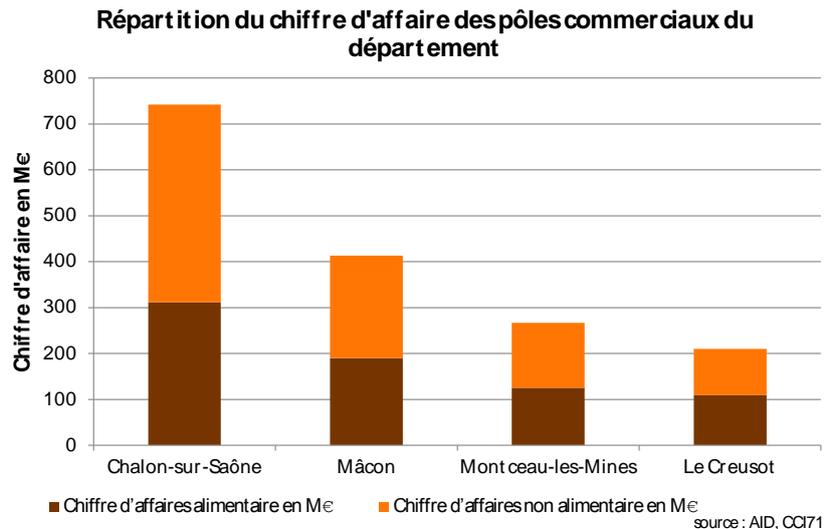
Activités de la filière logistique (NA F732)	Effectifs salariés privés en 2014	Evolution entre 2008 et 2014	Nombre d'établissements marchands en 2014	Evolution entre 2008 et 2014	Etablissements de 50 salariés ou plus en juin 2015
Transports routiers de fret interurbains	1 322	16 %	46	-4 %	TND VOLUME, GROUPE CAYON, BECKER SAS, SOBOROUTE, FARTRANS
Entreposage et stockage non frigorifique	407	324 %	24	-14 %	AMAZON FR LOGISTIQUE, SPERIAN PROTECTION LOGISTIQUE SYSTEMS
Location de camions avec chauffeur	293	20 %	3	-40 %	FRANCE TOUPIE LOCATION, TRANS SERVICE SA
Fabrication de carton ondulé	279	2 %	1	-50 %	EMBALLAGES LAURENT SAS
Messagerie, fret express	279	-21 %	8	-11 %	SOBOTRAM TRANSPORTS ET LOGISTIQUE, SAONE ET LOIRE EXPRESS
Fabrication d'emballages métalliques légers	187	-8 %	1	0 %	AMCOR FLEXIBLE CAPSULES FRANCE
Transports routiers de fret de proximité	182	-19 %	33	9 %	
Affrètement et organisation des transports	115	92 %	10	0 %	
Fabrication de cartonnages	38	79 %	2	nd	
Fabrication d'emballages en bois	79	-26 %	8	-27 %	
Services auxiliaires des transports terrestres	54	575 %	9	13 %	SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE
Services auxiliaires des transports par eau	30	-14 %	1	nd	
Fabrication d'emballages en matières plastiques	29	0 %	2	-33 %	
Fabrication de matériel de lavage et de maintenance	22	nd	2	0 %	
Maintenance non portuaire	13	-50 %	2	-33 %	
Location et location-bail de camions	8	-27 %	10	-17 %	
Entreposage et stockage frigorifique	7	17 %	2	-60 %	
Transports fluviaux de fret	6	100 %	4	-20 %	
Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	5	25 %	1	-50 %	
Services auxiliaires des transports aériens	4	-64 %	1	nd	
Maintenance portuaire	1	nd	1	0 %	
Location et location-bail de matériel de transport aérien	-	-	1	0 %	
Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	-	-100 %	2	-50 %	
<b>Total Filière Logistique</b>	<b>2 834</b>	<b>18 %</b>	<b>174</b>	<b>-10 %</b>	

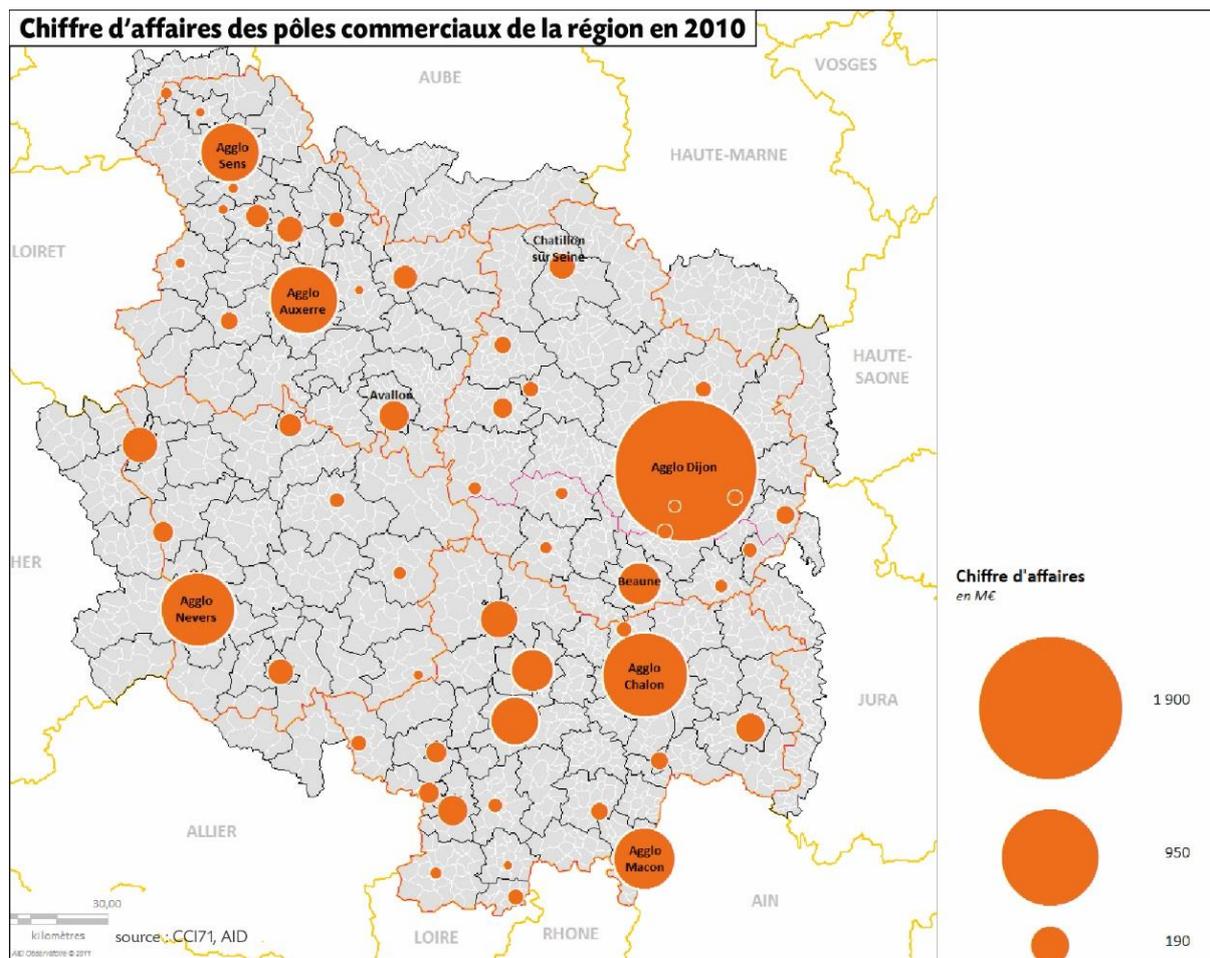
Sources : Acoiss, Sequoia 2014 - Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2014 - Insee, fichier SIRENE juin 2015

## 4.5. Un appareil commercial qui répond aux besoins de la population

### 4.5.1. Le Chalonnais, premier pôle commercial du département

En 2010, le pôle commercial chalonnais – constitué des 11 communes de l'agglomération de Chalon-sur-Saône, est le premier pôle commercial de Saône-et-Loire - tant en termes de surfaces commerciales que de chiffre d'affaires - et le deuxième de Bourgogne après celui de Dijon. La répartition de son chiffre d'affaires est plus orientée en faveur du commerce non alimentaire : 58 % contre respectivement 54 %, 53 % et 48 % pour ceux de Mâcon, Montceau-les-Mines et Le Creusot. Il a donc une attractivité et un rayonnement plus élevés que ceux des autres villes moyennes de Saône-et-Loire, particulièrement pour les enseignes spécialisées d'équipement de la personne, de la maison ou de loisirs qui ont une plus forte exclusivité et justifient des déplacements plus longs.





#### 4.5.2. Une offre commerciale concentrée dans la ville centre et les pôles

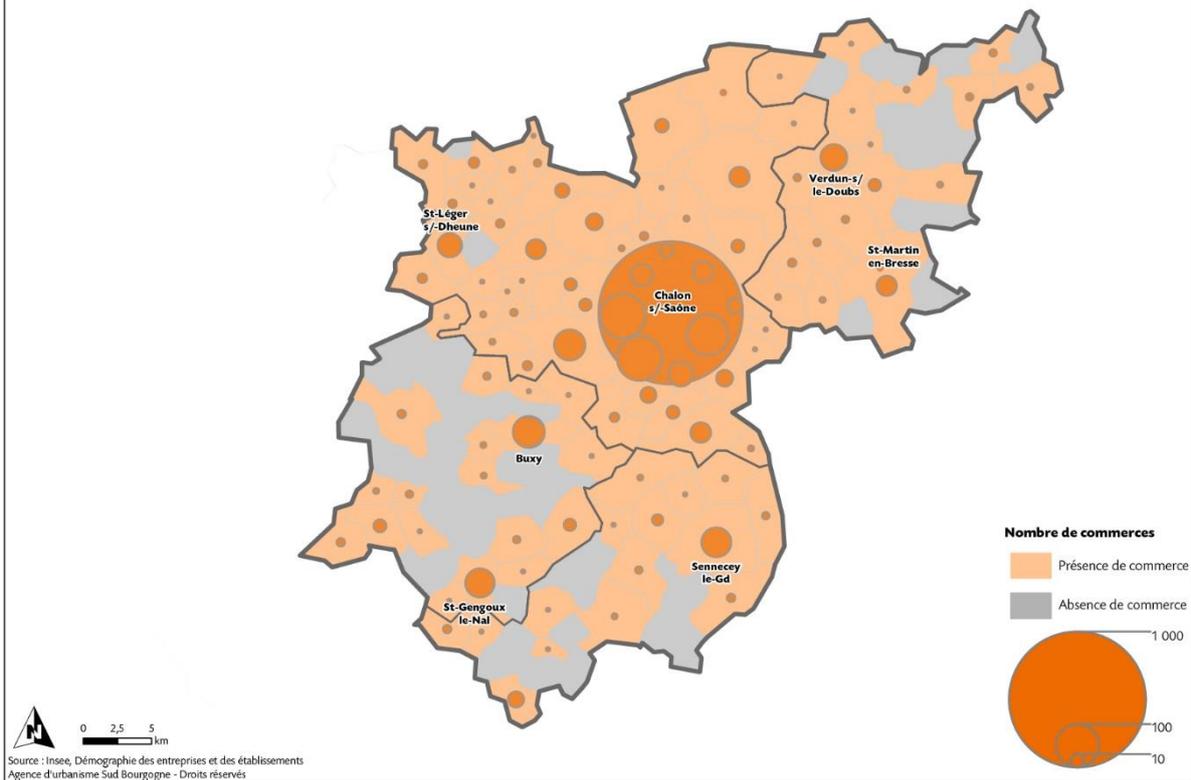
L'offre commerciale - « petit » commerce et grande distribution - du Chalonnais s'établit à environ 2 181 unités (commerce et réparation automobile inclus et établissements de commerce de gros accueillant des particuliers exclus)<sup>22</sup>.

Le cœur de l'agglomération concentre 80 % de cette offre commerciale (contre 70 % de la population). Plus précisément, les communes de Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal et Saint-Marcel regroupent 65 % des commerces du territoire. 21 % se situent dans les communautés de communes avec une localisation regroupée dans les communes de Buxy, Sennecey-le-Grand, Saint-Gengoux-le-National, Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Léger-sur-Dheune, qui accueillent chacune plus de 30 commerces (jusqu'à 55 à Buxy).

Ces pôles jouent un rôle important dans le maillage de l'offre commerciale du territoire. Cette offre dite de proximité se compose dans la plupart des cas d'un supermarché et d'un ensemble de « petits » commerces et services. Son rayonnement intercommunal peut représenter une réelle alternative au pôle commercial de Chalon-sur-Saône en particulier pour le commerce alimentaire.

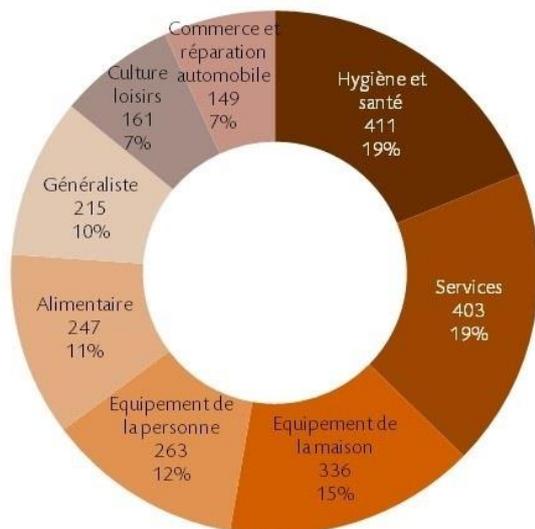
<sup>22</sup> Voir en annexe les codes APE retenus pour identifier les établissements relevant du commerce.

Nombre de commerces en 2014

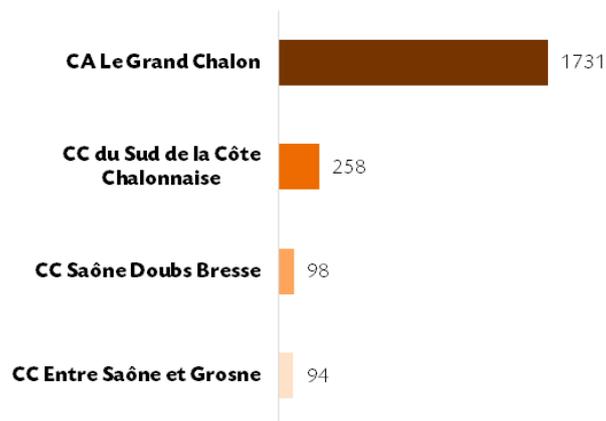


Les commerces de la ville centre et des communes attenantes sont concentrés dans plusieurs pôles plus ou moins spécialisés, constitués par le centre-ville de Chalon-sur-Saône et les zones commerciales périphériques. Les plus anciennes sont situées aux entrées nord et ouest de la ville-centre, mais la réalisation récente de nouveaux parcs le long de la RD906 à Sevrey et Lux ainsi que le fort développement de la zone sud ont graduellement décalé l'offre vers le sud. Le centre-ville de Chalon-sur-Saône propose une offre orientée vers l'équipement de la personne avec des cellules commerciales de taille plutôt réduite tandis que les zones périphériques regroupent les commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus, relevant presque exclusivement d'enseignes nationales.

Répartition des commerces selon leur activité



Répartition des commerces par EPCI

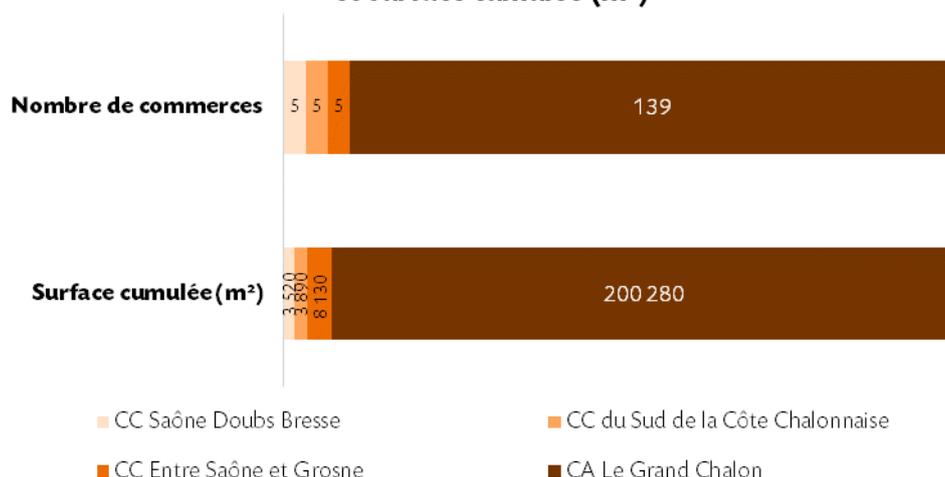


Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2014

### 4.5.3. Une forte densité de grandes et moyennes surfaces

Au 1<sup>er</sup> août 2015, le territoire du SCoT du Chalonnais compte 154 commerces ayant une surface de vente de plus de 300 m<sup>2</sup><sup>23</sup> (commerce et réparation automobile exclus). La surface de vente totale s'élève à 215 825 m<sup>2</sup> soit une moyenne de 1 401 m<sup>2</sup> par commerce. Sept commerces sur 10 possèdent une surface de vente inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>. Les grandes surfaces alimentaires et les grands magasins de bricolage tirent cette moyenne vers le haut.

Nombre de commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus et surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Si les commerces de 300 m<sup>2</sup> sont repartis sur 24 communes, ce sont principalement quatre communes de l'agglomération qui accueillent ces points de vente :

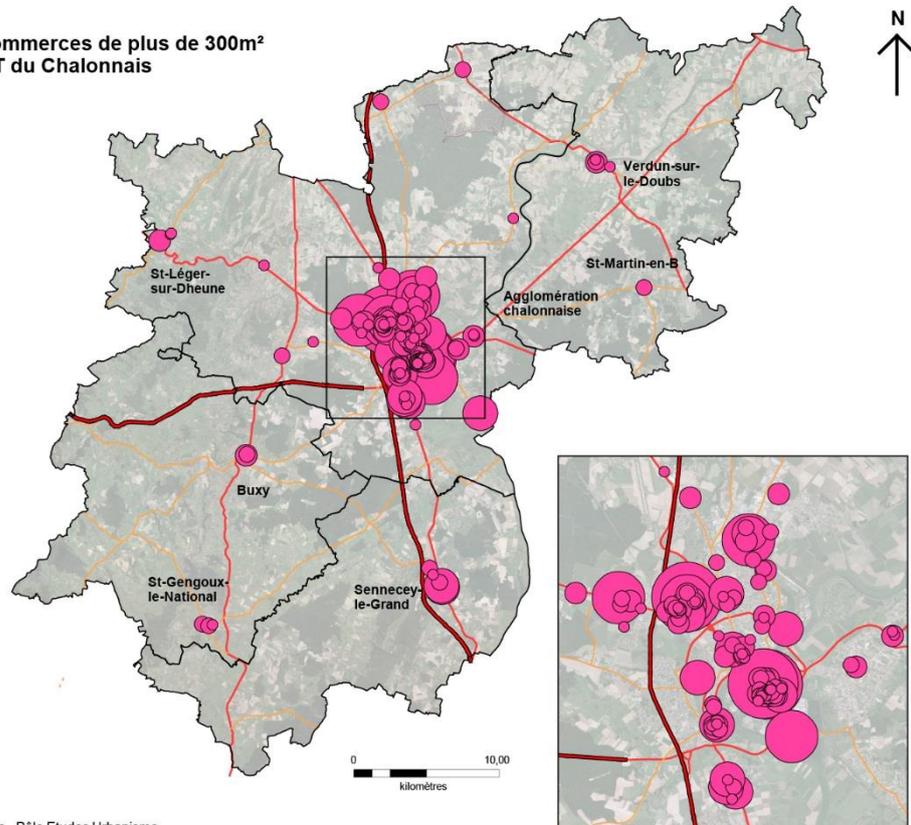
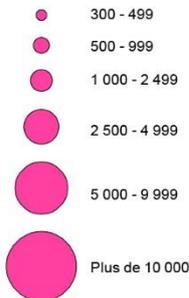
- Chalon-sur-Saône : 76 commerces pour une surface totale de 129 690 m<sup>2</sup> ;
- Châtenoy-le-Royal : 17 commerces pour une surface totale de 17 510 m<sup>2</sup> ;
- Saint-Rémy : 14 commerces pour une surface totale de 11 420 m<sup>2</sup> ;

<sup>23</sup> Inventaire réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire en août 2015

- Saint-Marcel : 8 commerces pour une surface totale de 11 780 m<sup>2</sup>.

Surface de vente des commerces de plus de 300m<sup>2</sup>  
sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

La concentration de l'appareil commercial est également mise en évidence à travers la densité des commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus pour 1 000 habitants. Le Grand Chalon offre 1 780 m<sup>2</sup> de grandes et moyennes surfaces pour 1 000 habitants. La CC Entre Saône et Grosne est la communauté de communes la plus dense avec 730 m<sup>2</sup> de commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus pour 1 000 habitants. Les autres communautés de communes ont une densité de grandes et moyennes surfaces comprise entre 300 et 340 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants.

Globalement, en proposant 1 470 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants, le Chalonnais est très bien équipé en grandes et moyennes surfaces. A titre de comparaison, la moyenne nationale s'établit à 965 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants (en 2012)<sup>24</sup>.

#### 4.5.4. Une diversité de familles de produits

En termes d'activité, les points de vente de 300 m<sup>2</sup> et plus se répartissent de la façon suivante :

- Alimentaire : 24 % des locaux commerciaux de 300 m<sup>2</sup> ou plus, 31 % de la surface totale ;
- Bricolage-jardinerie : 19 % des locaux, 31 % de la surface totale ;
- Equipement de la maison : 19 % des locaux, 14 % de la surface totale ;
- Equipement de la personne : 19 % des locaux, 11 % de la surface totale ;
- Culture-loisirs-sport : 12 % des locaux, 9 % de la surface totale ;
- Bazar-solderie : 6 % des locaux, 4 % de la surface totale.

<sup>24</sup> Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours (2013), *Le commerce comme il vient*, Vues d'agglomération, n°21

Commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus par famille de produit

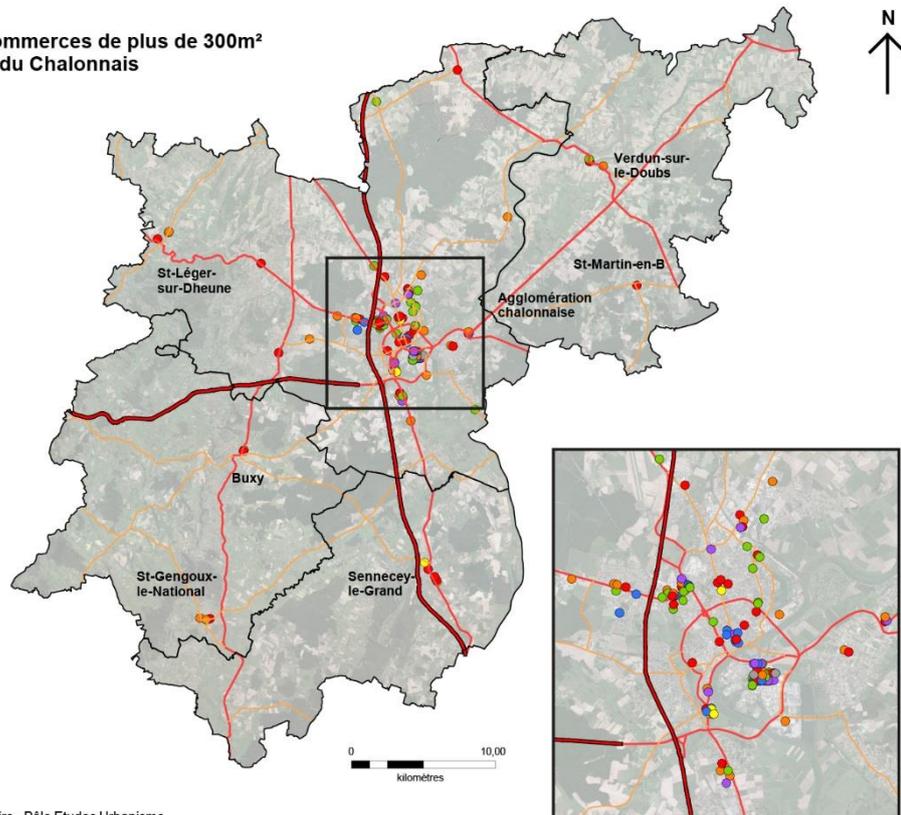
	Nombre	Surface cumulée	Densité (n <sup>2</sup> pour 1.000 habitants)
Commerce alimentaire	38	66 833	460
Équipement de la maison	30	29 694	170
Bricolage - jardinier	30	66 300	450
Équipement de la personne	29	24 649	170
Culture loisirs sport	19	19 646	130
Bazar - solderie	9	8 703	60

Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Cette répartition traduit la diversité de l'offre commerciale chalonnaise et finalement la prédominance des commerces non alimentaires.

Famille de produit des commerces de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

- Famille de produit
- Bazar - Solderie
  - Bricolage - Jardinier
  - Alimentaire
  - Réparation de voiture
  - Culture - Loisirs - Sport
  - Equipement de la maison
  - Equipement de la personne



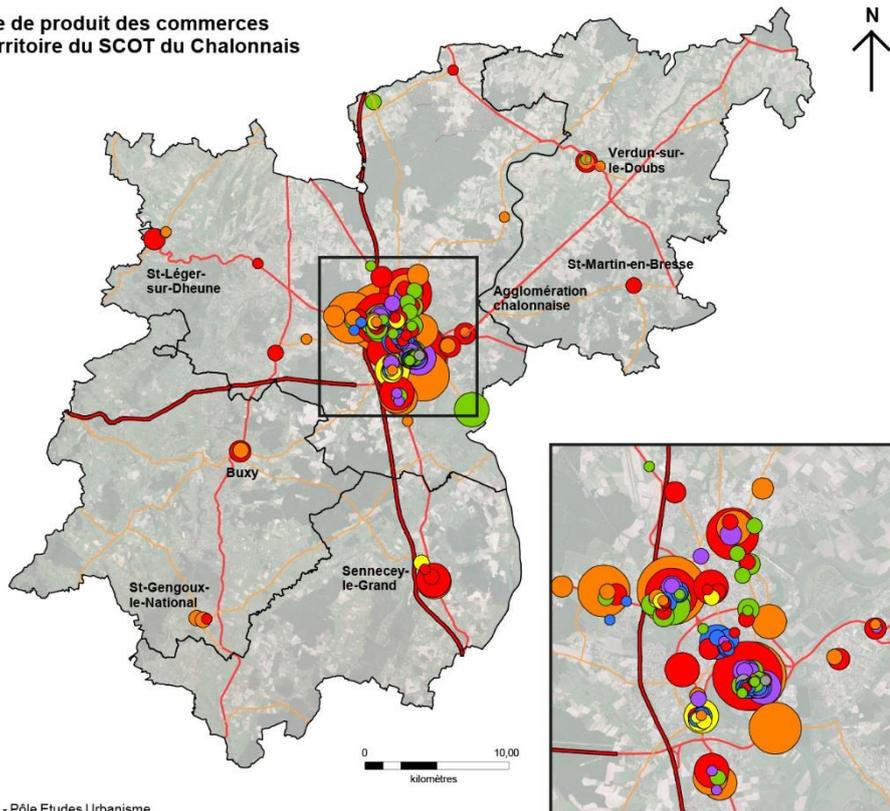
Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Surface de vente et famille de produit des commerces de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

- Famille de produit
- Bazar - Solderie
  - Bricolage - Jardinerie
  - Alimentaire
  - Réparation de voiture
  - Culture - Loisirs - Sport
  - Equipement de la maison
  - Equipement de la personne

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)

- 300 - 499
- 500 - 999
- 1 000 - 2 499
- 2 500 - 4 999
- 5 000 - 9 999
- Plus de 10 000

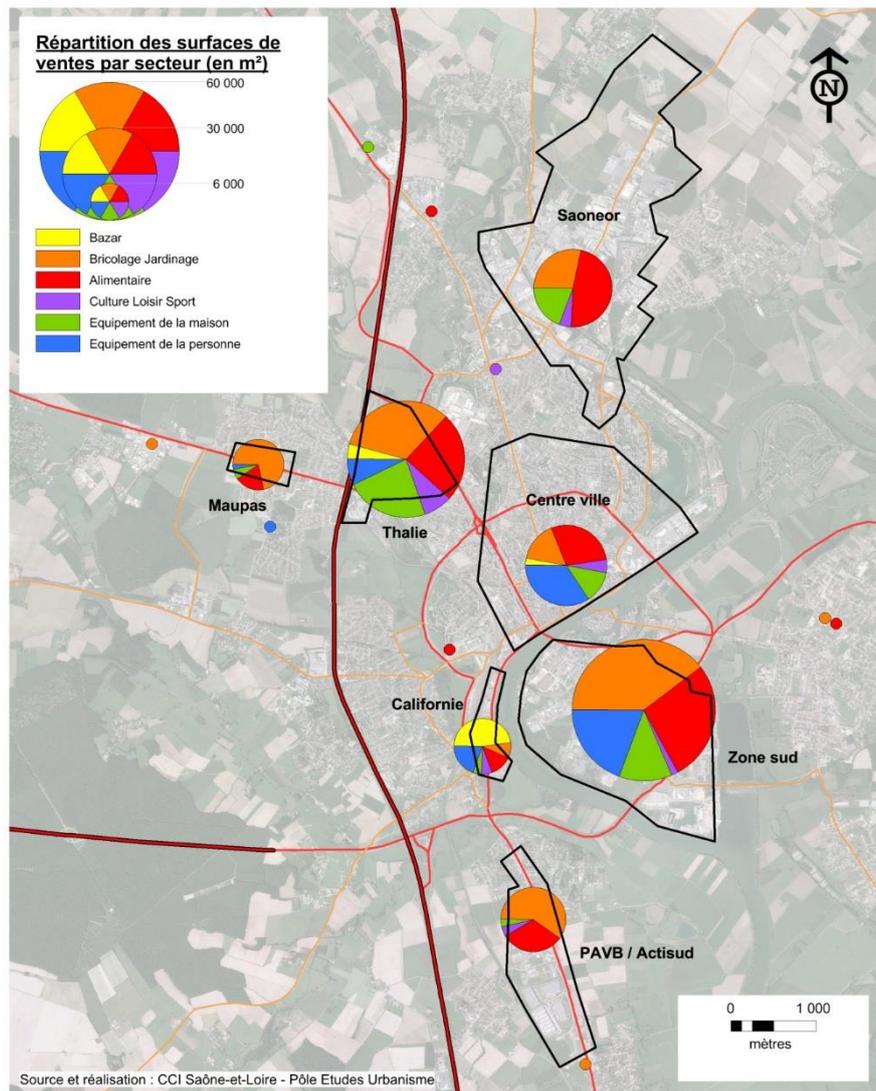


Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Au sein de chaque EPCI, les pôles disposent d'une offre de grandes et moyennes surfaces principalement orientée vers l'alimentaire. Ces commerces répondent à des besoins locaux et quotidiens et/ou hebdomadaires. Les commerces de bricolage-jardinerie sont également bien représentés mais leur fréquence d'achat est plus occasionnelle voire exceptionnelle. L'implantation de grandes et moyennes surfaces se fait en dehors ou aux marges du noyau urbain des pôles. Cette localisation peut poser des problèmes d'accès pour les personnes non motorisées, notamment les personnes âgées.

La diversité de l'offre commerciale est prégnante dans l'agglomération chalonnaise qui propose effectivement une offre de grandes et moyennes surfaces conséquente pour toutes les familles de produits et incluant toutes les fréquences d'achat.

**Surface de vente et famille de produit des commerces de plus de 300m<sup>2</sup> par pôle commercial de l'agglomération chalonnaise**



Plus précisément, les équipements commerciaux de 300 m<sup>2</sup> ou plus sont implantés dans plusieurs pôles.

Les grandes surfaces se sont pour l'essentiel développées en dehors du centre-ville de Chalon-sur-Saône, dans une optique de recherche d'accessibilité automobile (proximité des grands axes, parkings gratuits, interface centre urbain / périphérie rurale...).

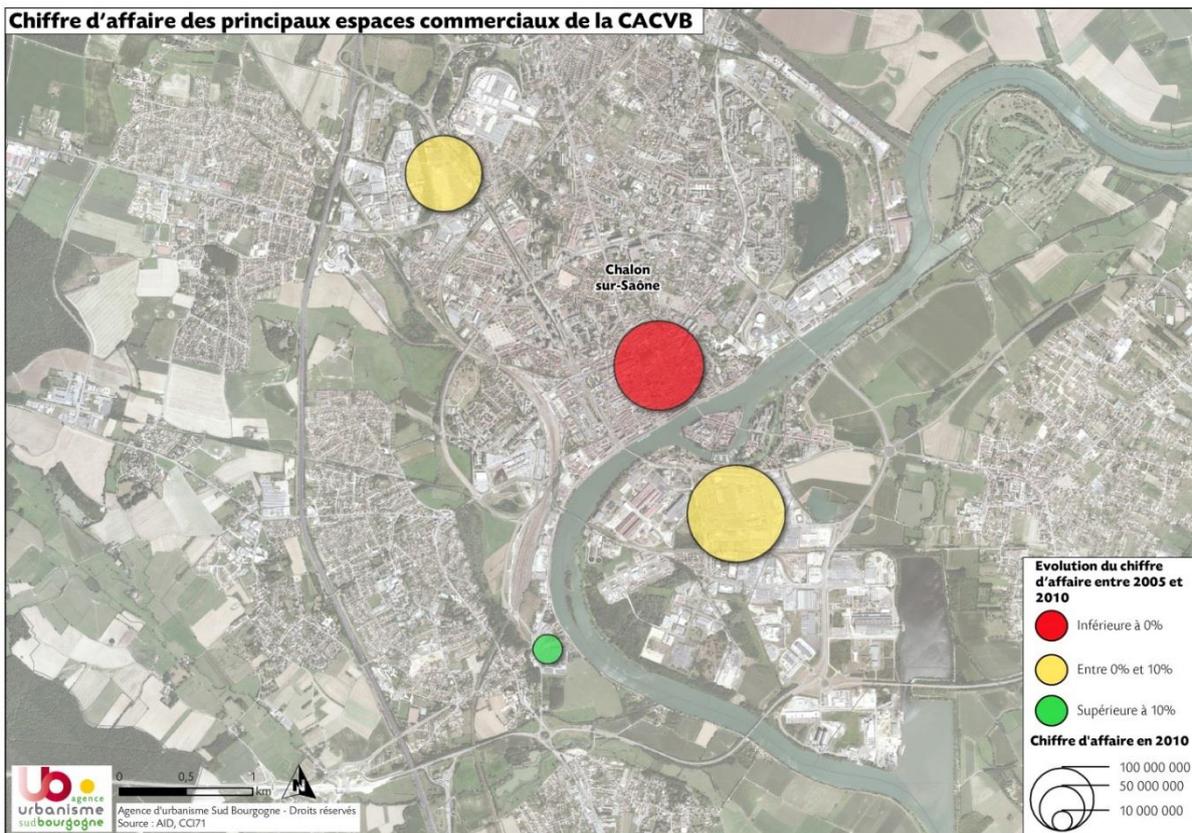
La zone commerciale de la Thalie et la zone commerciale sud sont les plus anciennes et les plus importantes zones commerciales de l'agglomération. Aménagées selon le modèle « classique » des zones commerciales périphériques – de grands bâtiments occupés par des enseignes nationales d'équipement de la maison et de la personne entourées de grandes emprises de stationnement – puis progressivement étendues, ces zones « historiques » sont aujourd'hui concurrencées par les zones plus récentes de Lux/Sevrey, plus accessibles pour les clients arrivant depuis le sud du territoire. Les implantations commerciales de Saôneor et de la zone des Maupas (Chatenoy-en-Bresse) contribuent également à une certaine captation de la clientèle résidant au nord et à l'ouest de l'agglomération.

La zone Californie, vieillissante et aux aménagements minimalistes, voit quant à elle sa vacance commerciale augmenter depuis 2010, cela malgré l'augmentation de son chiffre d'affaires. Elle concentre par ailleurs la plupart des enseignes de bazar-solde, ce qui souligne la faiblesse de ses loyers commerciaux et une faible attractivité.

Le chiffre d'affaires du centre-ville de Chalon-sur-Saône diminue fortement en raison de la forte concurrence des zones périphériques et a été dépassé par celui de la zone sud entre 2005 et 2010. Malgré cette perte

de vitesse, la vacance commerciale reste inférieure à la moyenne nationale : 8,1 % contre 8,5 %. Son développement est contraint par les réglementations urbaines du secteur sauvegardé qui limitent les possibilités d'implantation de grandes et moyennes surfaces. Il est globalement spécialisé dans les petites boutiques d'habillement/chaussures et les biens culturels. Cependant, avec près de 36 %<sup>25</sup> d'enseignes nationales, son offre n'apparaît pas assez originale pour se démarquer de celle des zones périphériques.

Le développement récent des zones de Lux et Sevrey et la hausse de la vacance commerciale sont symptomatiques d'un phénomène national : aujourd'hui, les implantations d'enseignes nationales se poursuivent en raison de logiques qui leur sont propres (stratégies territoriales visant à endiguer ou contenir la concurrence, immobilier commercial devenu pour les investisseurs une valeur refuge...). Cette croissance des surfaces est totalement déconnectée de la capacité du bassin de consommation à l'absorber. Le développement des zones commerciales périphériques observé sur le territoire n'est effectivement pas corrélé à un besoin de consommation. Cette tendance présente donc aujourd'hui un double risque d'intensification de la désertification du centre-ville et d'apparition de friches commerciales.



<sup>25</sup> Source : PROCOS 2013

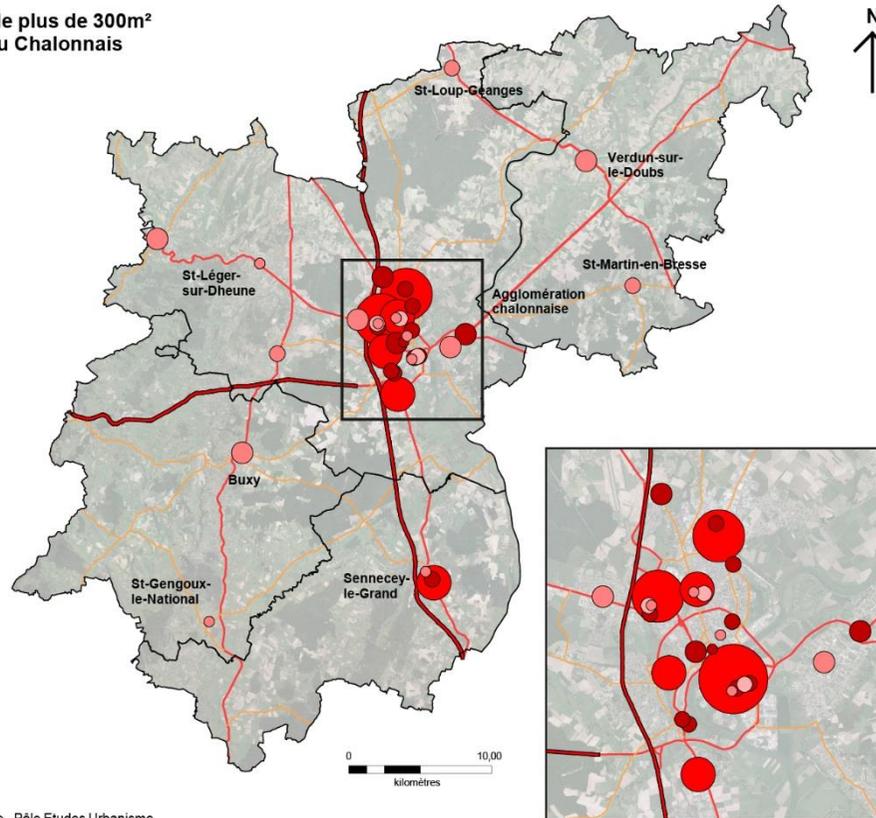
### 4.5.5. Zoom sur chaque famille de produit

#### Commerces alimentaires

Commerces alimentaires de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

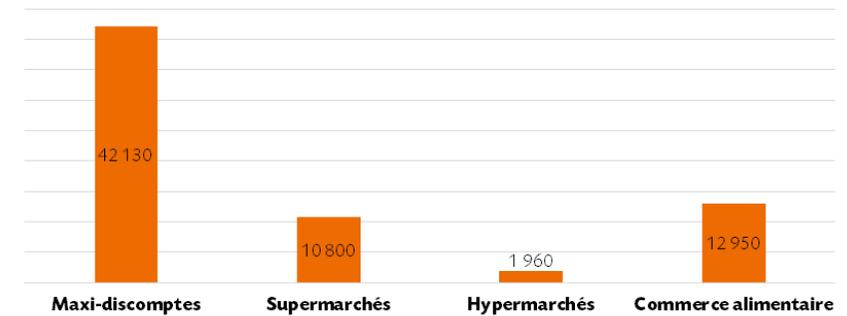
- Commerce alimentaire**
- Discounteur
  - Supermarché
  - Spécialiste alimentaire
  - Hypermarché

- Surface de vente (en m<sup>2</sup>)**
- 300 - 499
  - 500 - 999
  - 1 000 - 2 499
  - 2 500 - 4 999
  - 5 000 - 9 999
  - Plus de 10 000



Si les hypermarchés sont quasiment tous implantés dans le cœur de l'agglomération, le commerce alimentaire en supermarché est la seule famille de produits présente dans tous les pôles. Sennecey-le-Grand dispose d'un appareil commercial alimentaire conséquent avec pas moins de trois points de vente dont un hypermarché. Les spécialistes alimentaires sont implantés à Chalon-sur-Saône et Châtenoy-le-Royal.

Surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Nombre de commerces alimentaires par surface de vente

	300 à 499 m <sup>2</sup>	500 à 999 m <sup>2</sup>	1 000 à 2 499 m <sup>2</sup>	2 500 à 4 999 m <sup>2</sup>	5 000 à 9 999 m <sup>2</sup>	plus de 10 000 m <sup>2</sup>	Nombre de points de ventes
Hypermarchés				4	2	1	7
Maxi-discomptes	1	9	3				13
Spécialiste alimentaire		3					3
Supermarchés	7	3	5				15
Commerce alimentaire	8	15	8	4	2	1	38

Source : CCI de Saône-et-Loire, Août 2015

Commerces d'équipement de la personne

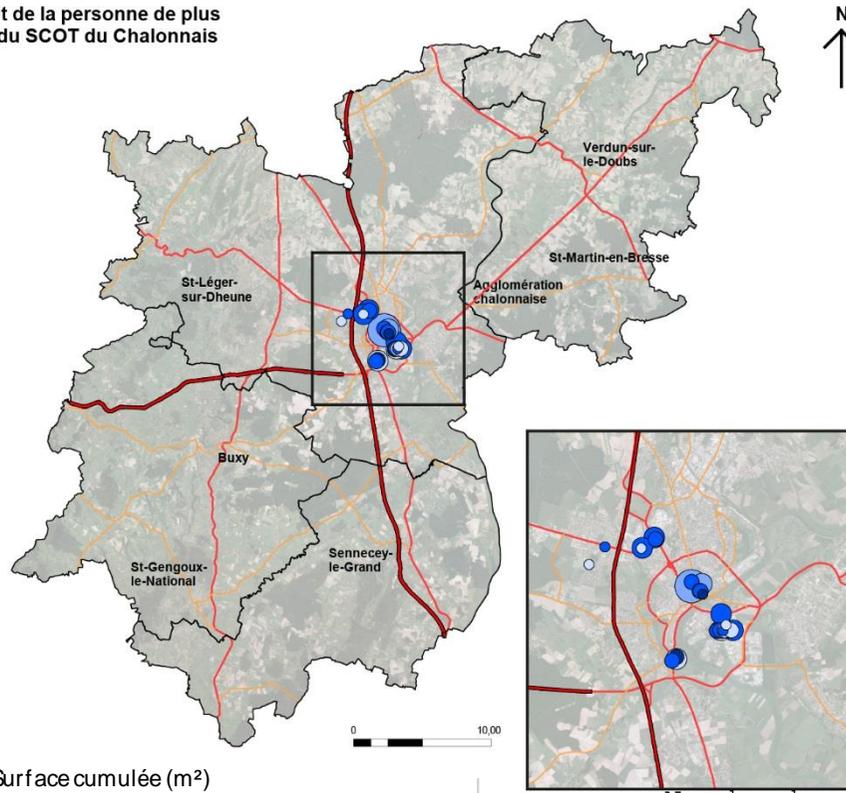
Commerces d'équipement de la personne de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Equipement de la personne

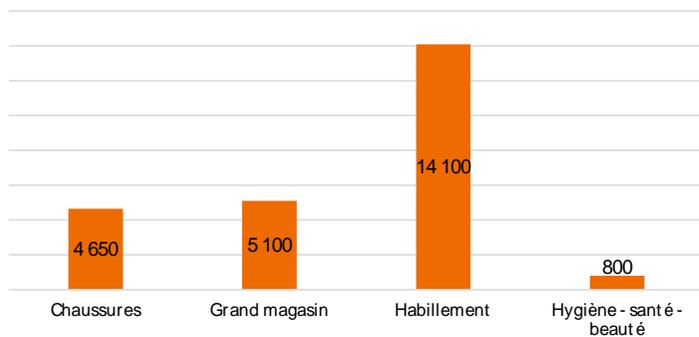
- Chaussure
- Grand magasin
- Habillement
- Hygiène - Santé - Beauté

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)

- 300 - 499
- 500 - 999
- 1 000 - 2 499
- 2 500 - 4 999
- 5 000 - 9 999
- Plus de 10 000



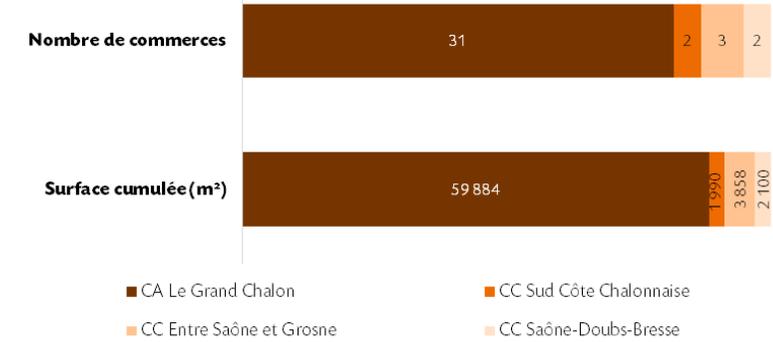
Surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Nombre de commerces alimentaires de 300 m<sup>2</sup> ou plus et surface cumulée (m<sup>2</sup>)

Les grandes et



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Les moyennes surfaces dédiées à l'équipement de la personne sont uniquement implantées dans quatre communes : Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy, Saint-Marcel et Châtenoy-le-Royal. L'habillement y est prédominant au travers des grandes enseignes nationales.

Le centre-ville de Chalon-sur-Saône et la zone commerciale sud sont les pôles commerciaux proposant le plus de grandes et moyennes surfaces de cette famille.

Nombre de commerces d'équipement de la personne par surface de vente

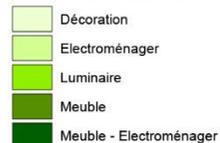
	300 à 499	500 à 999	1000 à 2499	2500 à 4999	Nombre de points de ventes
Chaussures	3	2	2		7
Grand magasin			1	1	2
Habillement	2	12	4		18
Hygiène - santé - beauté	1	1			2
Equipement de la personne	6	15	7	1	29

Source : CCI de Saône-et-Loire, Août 2015

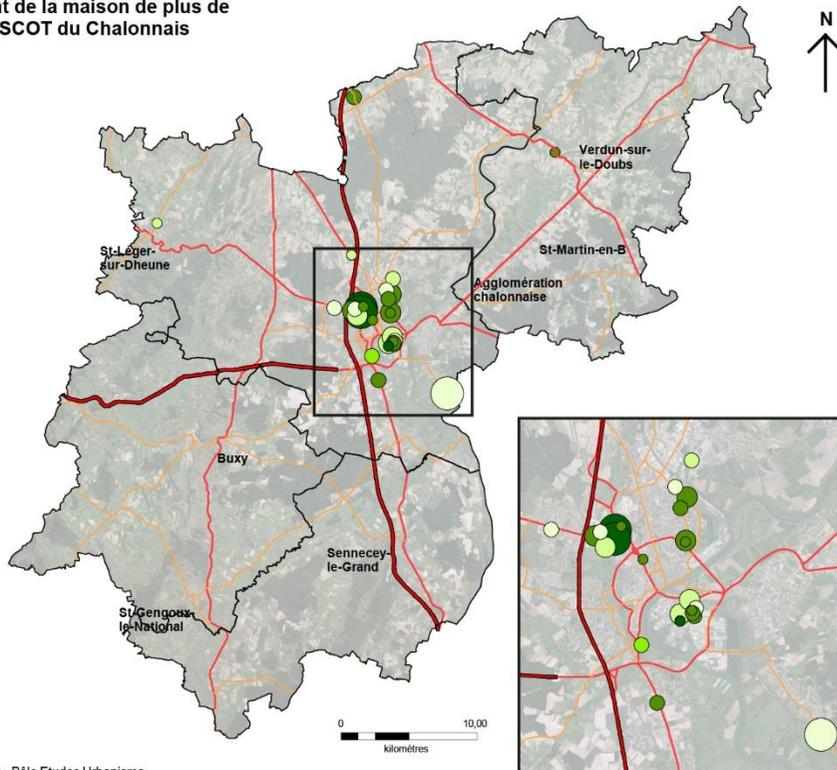
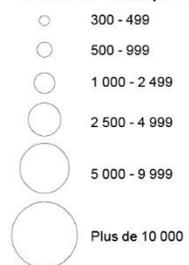
Commerces d'équipement de la maison

Commerces d'équipement de la maison de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Equipement de la maison



Surface de vente (en m<sup>2</sup>)



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Nombre de commerces d'équipement de la maison par surface de vente

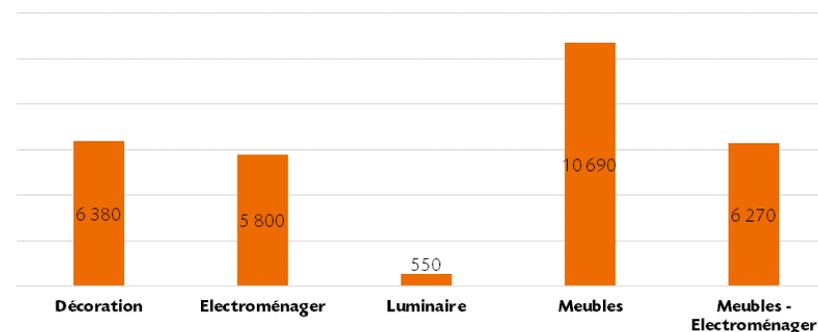
	300 à 499	500 à 999	1 000 à 2 499	2 500 à 4 999	Nombre de points de ventes
Décoration	1	4		1	6
Electroménager	2	1	3		6
Luminaire		1			1
Meubles	6	5	3		14
Meubles-Electroménager	1			2	3
Equipement de la maison	10	11	6	3	30

Source : CCI de Saône-et-Loire, Août 2015

Trois points de vente d'équipement de la maison sont implantés en dehors du cœur de l'agglomération. Il s'agit des communes de Demigny, Saint-Léger-sur-Dheune et Verdun-sur-le-Doubs. L'ameublement est dominant tant en nombre de points de vente qu'en surface totale.

Les zones de la Thalie et sud constituent l'offre la plus importante pour les commerces de cette famille de produit.

Surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Nombre de commerces d'équipement de la maison de 300 m<sup>2</sup> ou plus et surface cumulée (m<sup>2</sup>)



■ CA Le Grand Chalonnais

■ CC Saône-Doubs-Bresse

Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

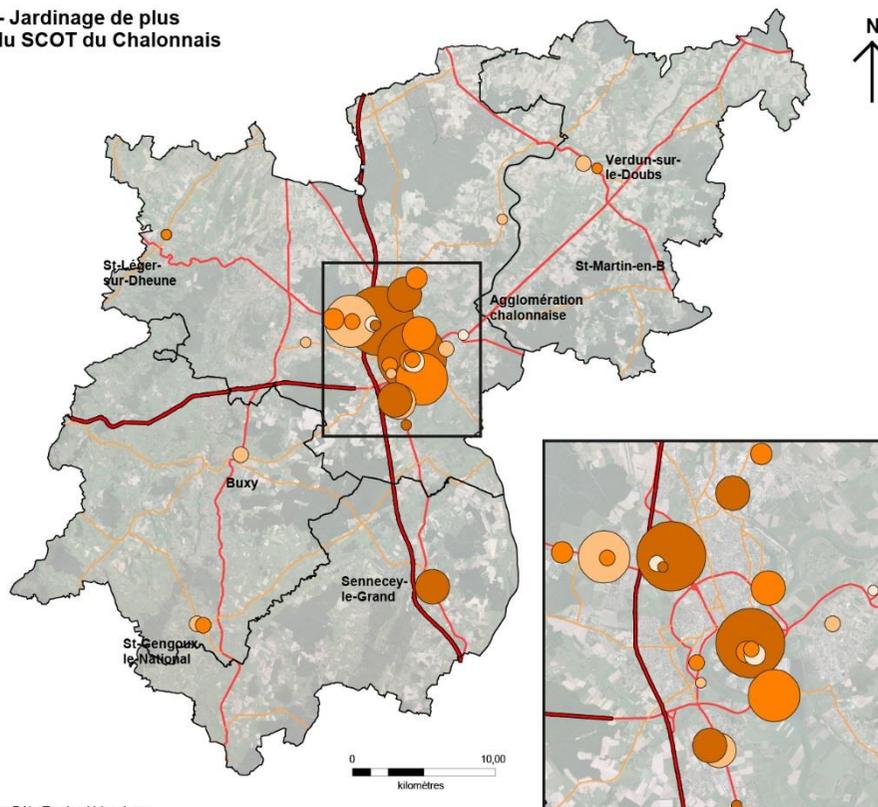
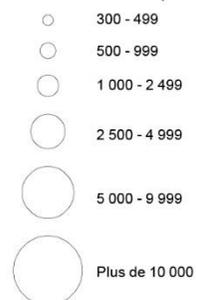
Commerces de bricolage - jardinerie

Commerces de Bricolage - Jardinage de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Bricolage - Jardinerie



Surface de vente (en m<sup>2</sup>)



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Nombre de commerces de bricolage et jardinerie par surface de vente

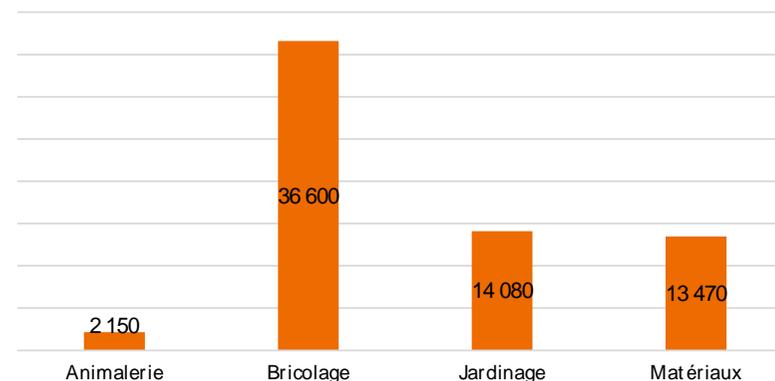
	300 à 499	500 à 999	1 000 à 2 499	2 500 à 4 999	Nombre de points de ventes
Animalerie	1	1	1		3
Bricolage	2			3	7
Jardinage	3	4		1	9
Matériaux	2	4	3	1	11
Bricolage et jardinerie	8	9	4	5	30

Source : CCI de Saône-et-Loire, Août 2015

Avec l'alimentaire, le secteur bricolage-jardinerie est celui qui occupe les plus grandes surfaces de vente. Les parties stockage et vente sont néanmoins difficilement distinctes pour cette activité.

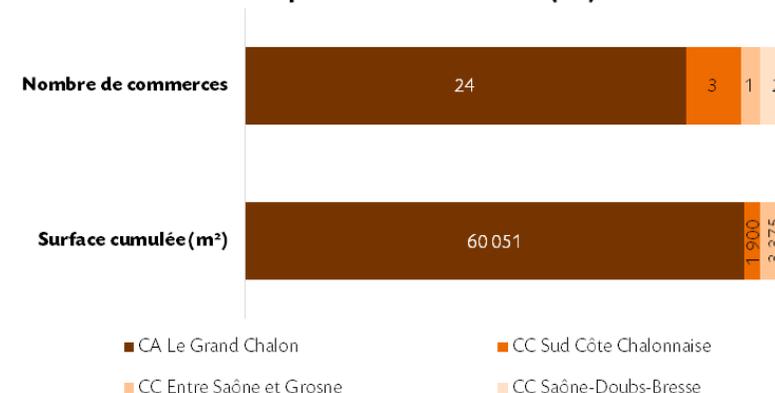
Et toujours en parallèle avec l'alimentaire, le bricolage-jardinerie est l'autre offre commerciale présente dans plusieurs pôles.

Surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Nombre de commerces de bricolage-jardinerie de 300 m<sup>2</sup> ou plus et surface cumulée (m<sup>2</sup>)

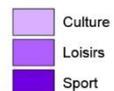


Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

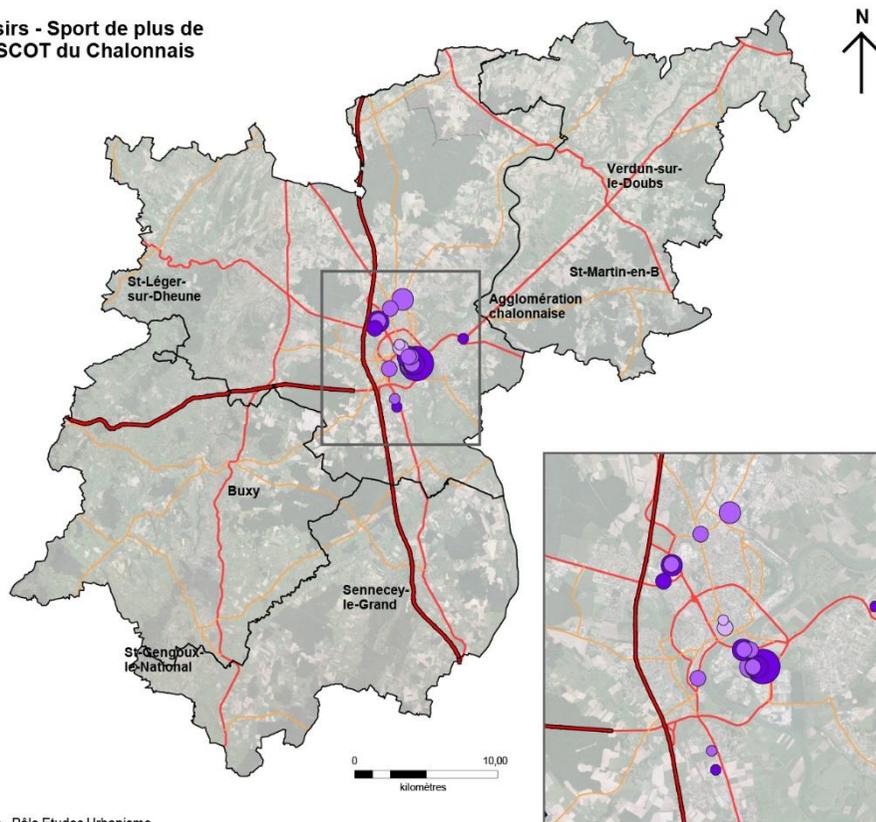
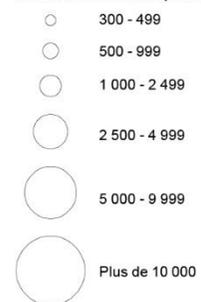
Commerces de culture-loisirs-sports

Commerces Culture - Loisirs - Sport de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Culture - Loisirs - Sport



Surface de vente (en m<sup>2</sup>)

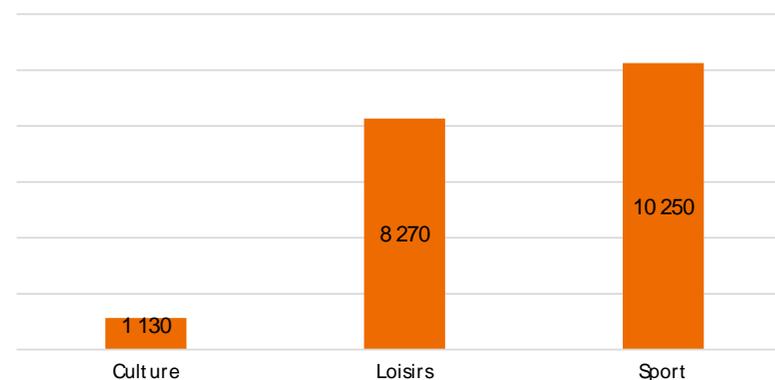


Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme



A l'instar des commerces d'équipement de la personne, la famille de produits culture-loisirs-sport est uniquement implantée dans le cœur de l'agglomération. Les commerces d'articles de sport disposent des plus grandes surfaces de vente. Au sein de l'agglomération, la zone sud est la plus importante sur ce segment de l'offre commerciale.

Surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Nombre de commerces culture-loisirs-sport par surface de vente

	300 à 499	500 à 999	1000 à 2499	2500 à 4999	Nombre de points de ventes
Culture	1	1			2
Loisirs	1	6	3		10
Sport	2	1	3	1	7
Culture, loisirs, sport	4	8	6	1	19

Source : CCI de Saône-et-Loire, Août 2015

Commerces de bazar

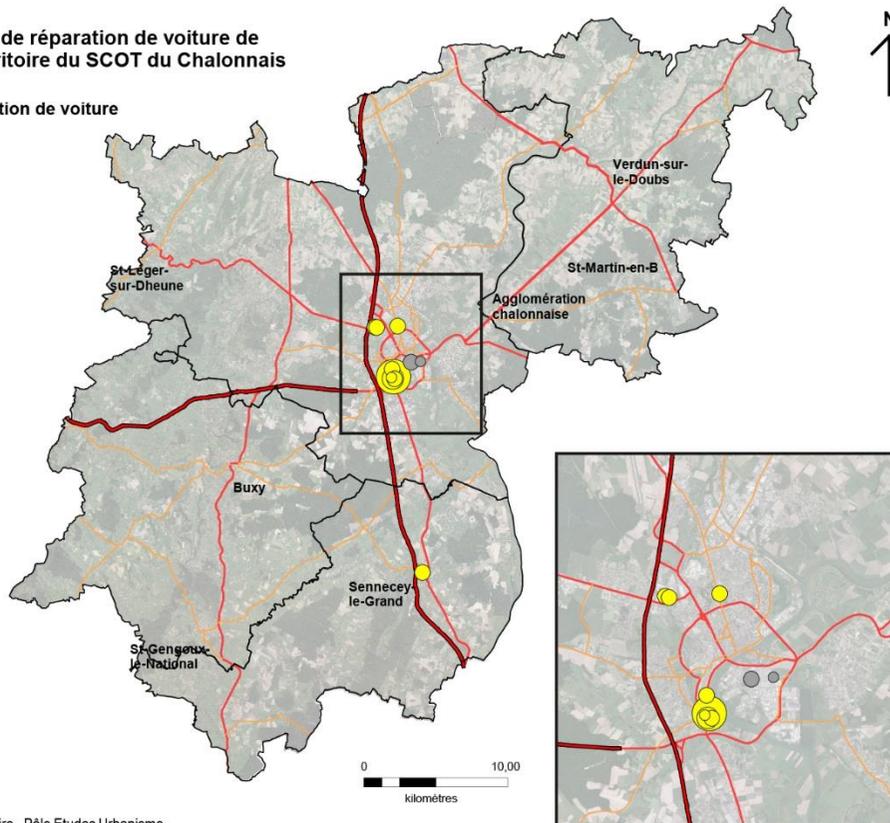
Commerces de bazar et de réparation de voiture de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais

Bazar - Solderie et Réparation de voiture

- Bazar - Solderie
- Réparation de voiture

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)

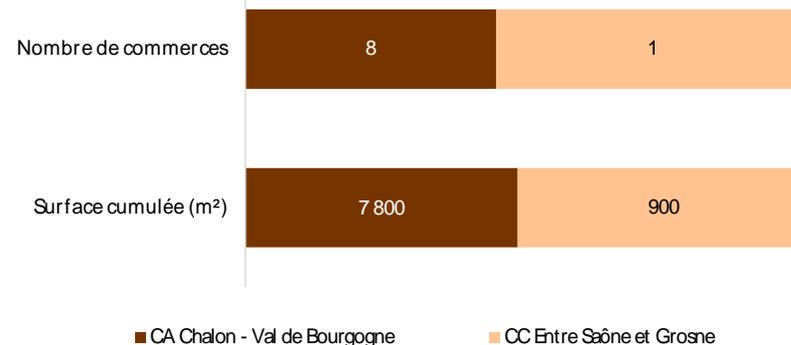
- 300 - 499
- 500 - 999
- 1 000 - 2 499
- 2 500 - 4 999
- 5 000 - 9 999
- Plus de 10 000



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

En dehors de l'agglomération, seul le pôle de Sennecey-le-Grand propose une offre « bazar-soldierie ». Ces points de vente sont particulièrement concentrés dans la zone commerciale Californie.

Nombre de commerces de bazar-soldierie de 300 m<sup>2</sup> ou plus et surface cumulée (m<sup>2</sup>)



Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

Nombre de commerces de bazar-soldierie par surface de vente

	300 à 499 m <sup>2</sup>	500 à 999 m <sup>2</sup>	1 000 à 2 499 m <sup>2</sup>	2 500 à 4 999 m <sup>2</sup>	Nombre de points de vente
Bazar-soldierie	1	6	1	1	9

Source : CCI de Saône-et-Loire, août 2015

### Commerces et réparations automobiles

Les surfaces des points de vente concernant le commerce et la réparation automobile sont difficiles à appréhender. Toutes tailles confondues, le nombre de commerces de ce secteur s'établit à 231 mi 2015<sup>26</sup>. Ils se localisent très majoritairement dans le Grand Chalon (plus de huit sur 10). Un secteur de la zone commerciale sud est spécialisé dans ce domaine.

Répartition des commerces automobiles toutes surfaces de vente confondues

	Com m erce d'autres véhicules autom obiles	Com m erce de détail d'équipem ents autom obiles	Com m erce de gros d'équipem ents autom obiles	Com m erce de voitures et de véhicules autom obiles légers	Com m erce et réparation de m otocycles	Entretien et réparation d'autres véhicules autom obiles	Entretien et réparation de véhicules autom obiles légers	Total
CA Le Grand Chalon	5	13	9	65	12	3	87	194
CC du Sud de la Côte Chalonnaise		3		2	1		11	17
CC Entre Saône et G rosne				2			6	8
CC Saône Doubs Bresse				1	1		10	12
SCoT du Chalonnais	5	16	9	70	14	3	114	231

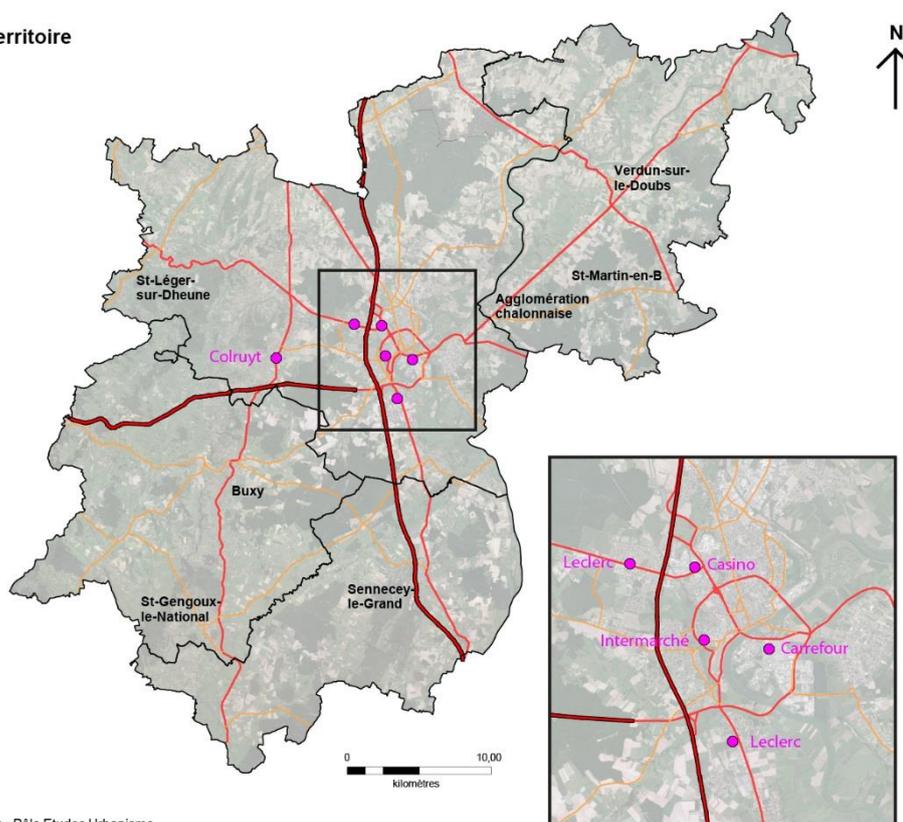
Source : CCI de Saône-et-Loire, fichier consulaire, août 2015

### 4.5.6. Le drive, un marché à maturité

#### Commerces drive sur le territoire du SCOT du Chalonnais

##### Magasin drive

● Point de vente



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

L'offre « drive » - passer commande sur internet puis venir en voiture récupérer ses achats à un point de retrait - est en pleine expansion depuis cinq ans environ. Elle répond aux changements de comportement des consommateurs qui, en lien avec l'essor de l'internet haut débit, sont demandeurs de nouvelles facilités pour faire leurs courses alimentaires et domestiques.

L'expansion du parc des drives en France a été très rapide : leur nombre frôle les 3 200 unités fin mai 2016<sup>27</sup>. Ils constituent un mode de distribution complémentaire au circuit traditionnel des supermarchés et hypermarchés.

<sup>26</sup> Source : CCI de Saône-et-Loire, fichier consulaire, toutes surfaces de vente incluses

<sup>27</sup> Source : LSA Expert ([www.lsa-conso.fr/22-drives-ont-ouvert-au-mois-de-mai-selon-lsa-expert,241134](http://www.lsa-conso.fr/22-drives-ont-ouvert-au-mois-de-mai-selon-lsa-expert,241134))

L'offre drive du territoire arrive aujourd'hui à maturité. Toutes les enseignes alimentaires de l'agglomération proposent en effet ce service.

Plusieurs formules coexistent. Le Colruyt drive situé à Givry est un drive piéton. Carrefour drive, Casino drive et Intermarché drive sont des drives picking magasin ; autrement dit, les produits délivrés proviennent de la surface de vente déjà existante. L'enseigne Leclerc offre deux types de drives : un drive solo à Chatenoy-le-Royal et un drive adossé à Lux. Le drive solo est implanté, s'approvisionne et fonctionne de façon autonome et le drive adossé jouxte le magasin mais s'approvisionne et fonctionne de manière autonome.

#### 4.5.7. Des fréquences d'achat qui questionnent les déplacements

La typologie du commerce par famille de produit ne suffit pas à appréhender le commerce dans un document d'urbanisme. Les fréquences d'achat permettent de compléter cette approche et de cerner ainsi les pratiques d'achat des consommateurs notamment en matière de déplacements. Ici, les fréquences d'achat ont été établies au cas par cas selon l'activité commerciale de chaque point de vente de 300 m<sup>2</sup> ou plus. Les fréquences d'achat ne prennent donc pas en compte les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup>.

Fréquences d'achat selon les activités commerciales  
des points de vente de 300 m<sup>2</sup> ou plus

<b>Quotidienne</b>
Commerce alimentaire
Equipement de la personne
<b>Hebdomadaire</b>
Commerce alimentaire
<b>Ocasionnelle</b>
Equipement de la personne
Culture loisirs sport
Bricolage - jardinerie
Bazar - solderie
Equipement de la maison
<b>Exceptionnelle</b>
Equipement de la maison
Bricolage - jardinerie

Source : CCI de Saône-et-Loire

Les achats quotidiens et hebdomadaires sont par définition les plus fréquents mais aussi les plus nécessaires. Ils concernent le plus de clients et entraînent de ce fait l'essentiel des déplacements commerciaux. Ils s'effectuent tant en grande surface qu'en commerces de proximité ou sur les marchés non sédentaires. Afin de limiter les déplacements – principalement automobiles – il apparaît important que ces achats puissent se faire sans avoir à utiliser la voiture ou sans avoir à parcourir de grandes distances avec celle-ci.

Quatre points de vente de 300 m<sup>2</sup> ou plus sont identifiés comme générateurs d'achats quotidiens : deux superettes (Leader Price Express à Chalon-sur-Saône et Géant à Sennecey-le-Grand), Carrefour City et Monoprix à Chalon-sur-Saône. Ce dernier est identifié en équipement de la personne de par son statut de grand magasin mais il dispose d'une surface de vente en alimentaire importante. Leur accessibilité en modes actifs (marche à pied et vélo) est satisfaisante d'autant plus qu'il s'agit le plus souvent de courses d'appoint.

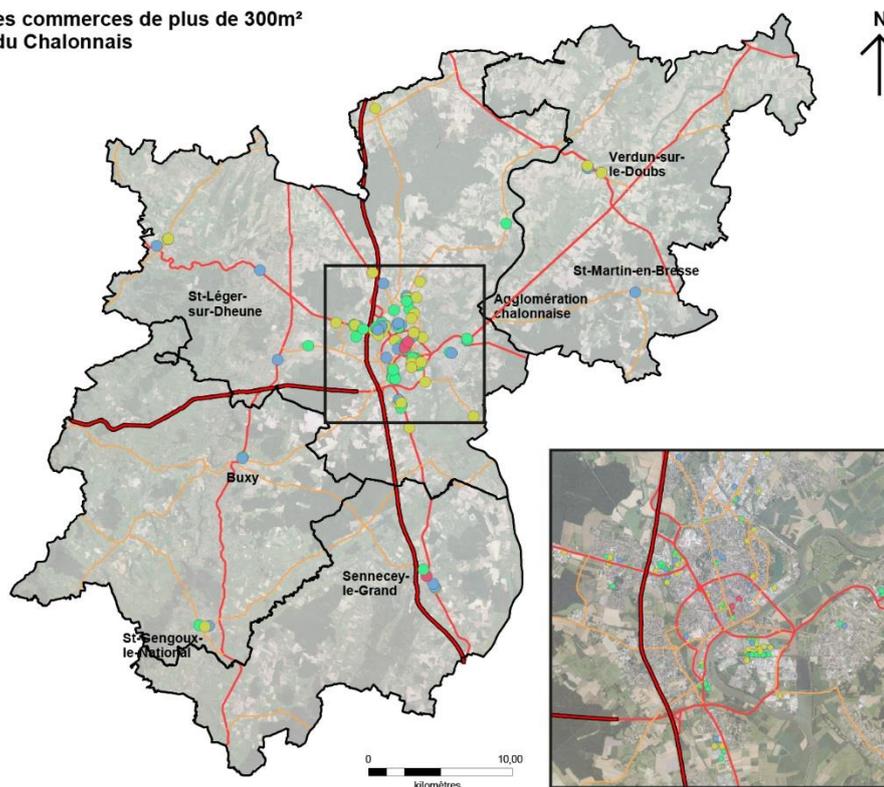
34 grandes et moyennes surfaces, toutes en alimentaire, répondent à des besoins d'achats hebdomadaires. Parmi elles, il y a sept hypermarchés des enseignes Auchan, Carrefour, Leclerc, Géant Casino et Intermarché, 12 supermarchés implantés à Chalon-sur-Saône et dans les pôles, 12 maxi-discomptes implantés pour la quasi-totalité dans le cœur de l'agglomération et trois spécialistes alimentaires (La Vie Saine, Grand Frais et Marché Lamartine). Ces achats peuvent davantage nécessiter le recours à la voiture

mais la distance parcourue peut être limitée en privilégiant le point de vente le plus proche de son domicile par exemple.

**Fréquence d'achat dans les commerces de plus de 300m<sup>2</sup> sur le territoire du SCOT du Chalonnais**

**Fréquence d'achat**

- Quotidienne
- Hebdomadaire
- Occasionnelle
- Exceptionnelle



Source et réalisation : CCI Saône-et-Loire - Pôle Etudes Urbanisme

Les achats occasionnels ressemblent la plus grande diversité d'activités commerciales et peuvent concerner des produits légers (habillement, chaussures, papeterie...) et lourds (petit bricolage, jardinerie, sport...).

Les achats occasionnels légers relèvent souvent d'achats plaisir et les commerces correspondant à ces achats sont nombreux en centre-ville. Cette situation favorise leur accessibilité en modes actifs ou en transports en commun. Les achats occasionnels lourds sont plus souvent programmés et nécessitent souvent d'avoir recours à la voiture.

70 commerces de 300 m<sup>2</sup> ou plus correspondent à des achats occasionnels soit :

- 28 en équipement de la personne ;
- 19 en culture-loisirs-sport ;
- 12 en jardinerie-animalerie ;
- 9 en bazar-solde ;
- 2 en équipement de la maison (Centrakor et Casa).

Il s'agit pour bon nombre de grandes enseignes nationales localisées en périphérie. Il est donc intéressant que ces commerces soient davantage accessibles pour les clients non motorisés.

Les achats dits exceptionnels peuvent également concerner des produits légers (petit électroménager, hi-fi...) et lourds (meubles, automobiles...). Ils peuvent induire des déplacements importants (souvent en voiture) surtout en amont de l'achat (comparaison, concurrence...) mais ils sont par nature peu fréquents.

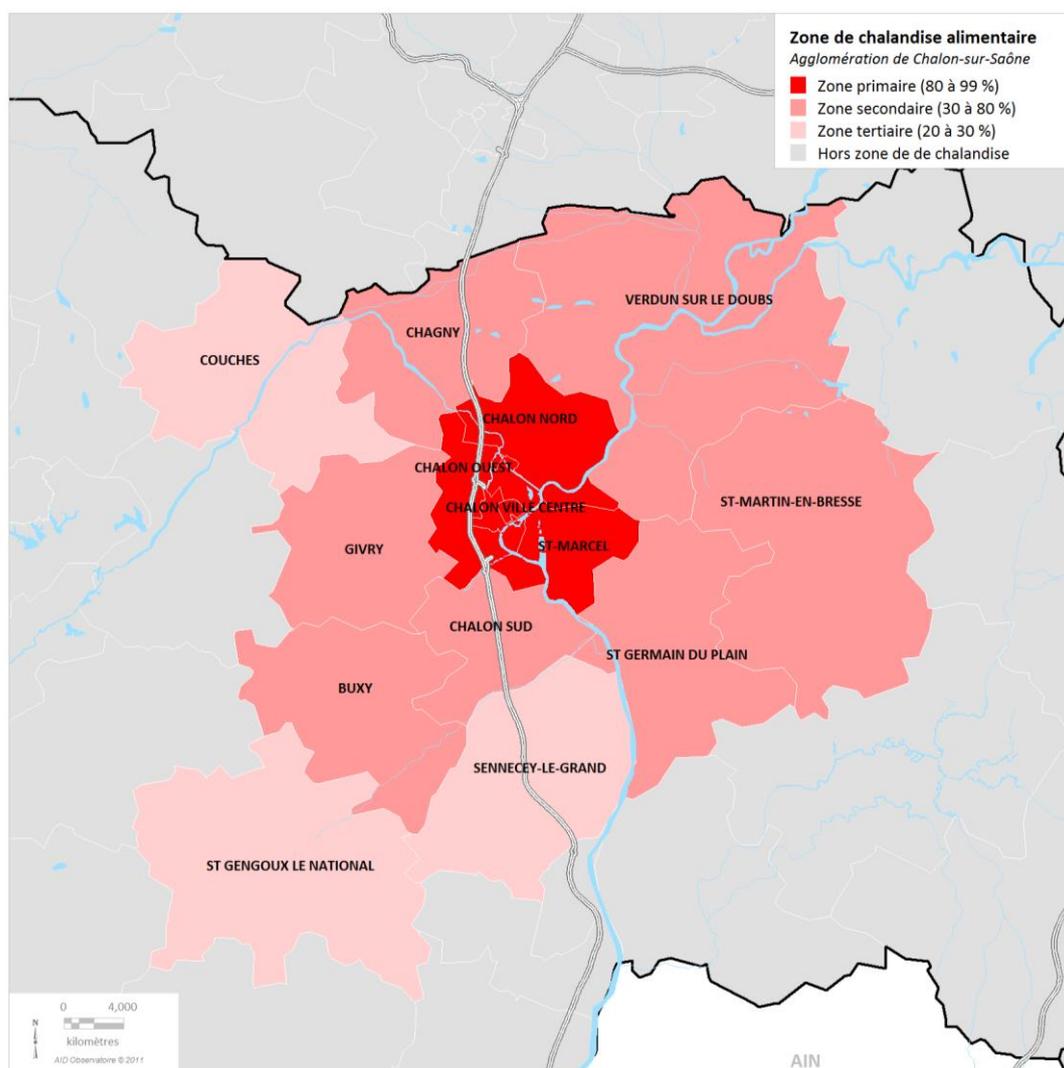
Les achats exceptionnels concernent 46 points de vente (28 en équipement de la maison et 18 en bricolage et matériaux). Ces commerces ont besoin d'une surface importante pour exposer et stocker leurs produits. Leur localisation en périphérie est de ce fait moins gênante (voire nécessaire).

#### 4.5.8. Le rayonnement de l'appareil commercial chalonnais<sup>28</sup>

En 2010, la **zone de chalandise<sup>29</sup> alimentaire** du pôle commercial de Chalon-sur-Saône rassemble 166 700 habitants. Elle est découpée en trois parties :

- une zone primaire avec un taux d'emprise compris entre 80 % et 99 %, centrée sur la ville centre ainsi que sur des bassins de vie périphériques et représentant 79 700 habitants ;
- une zone secondaire avec un taux d'emprise compris entre 30 % et 80 %, formant une couronne autour de Chalon-sur-Saône et représentant 65 000 habitants ;
- une zone tertiaire avec un taux d'emprise compris entre 20 % et 30 %, s'élargissant à des secteurs périphériques et représentant 22 000 habitants.

La zone de chalandise alimentaire ne couvre pas l'ensemble du territoire du SCoT, et ce en raison du bon niveau d'équipement commercial des villes voisines (Beaune, Le Creusot, Tournus, Louhans...) et de



<sup>28</sup> Source : AID Observatoire, CCI de Saône-et-Loire, schéma de développement commercial et artisanal du Pays du Chalonnais, 2011

<sup>29</sup> Une zone de chalandise correspond à l'ensemble des secteurs d'habitation de la clientèle d'un lieu donné ou d'une zone. On considère qu'une zone de chalandise est délimitée lorsque les secteurs sélectionnés permettent de reconstituer environ 80 % du chiffre d'affaires du pôle.

L'emprise correspond à la part de marché théorique captée par les points de vente de la zone étudiée. Le taux d'emprise du pôle commercial sur le secteur de résidence est le rapport entre la contribution au chiffre d'affaires du pôle et la dépense commercialisable des ménages du secteur de résidence. Elle est généralement exprimée en pourcentage de la dépense commercialisable, d'où l'expression de taux d'emprise.

Les sous-zones d'attraction sont tracées en fonction des taux d'emprise (présentant généralement des points de ruptures entre les sous-zones) et du niveau de contribution des secteurs d'habitation au chiffre d'affaires d'un lieu donné. La zone de chalandise est découpée en principe en trois parties : primaire, secondaire et tertiaire.

l'implantation de points de vente au sein même des pôles des communautés de communes concernées. Le pôle de Chalon-sur-Saône n'est donc pas la destination systématique pour les achats alimentaires ; ces derniers se reportant sur les villes voisines et/ou sur les pôles tous équipés d'un commerce alimentaire.

A l'échelle de la zone de chalandise du Chalonnais, l'évasion commerciale<sup>30</sup> pour le secteur alimentaire ne représente que 10 % des dépenses en 2010. Ce taux d'évasion avoisine le niveau des taux planchers habituellement observés sur cette taille de pôle. L'évasion commerciale est quasi inexistante dans le centre de l'agglomération (5 % des dépenses) alors qu'elle a tendance à s'accroître dans les communautés de communes pour lesquelles les dépenses s'effectuent dans l'EPCI même (entre un tiers et la moitié des dépenses), dans l'agglomération ou en dehors du territoire pour une faible part.

Les besoins en matière d'achats alimentaires sont ainsi largement satisfaits par l'offre proposée dans le territoire.

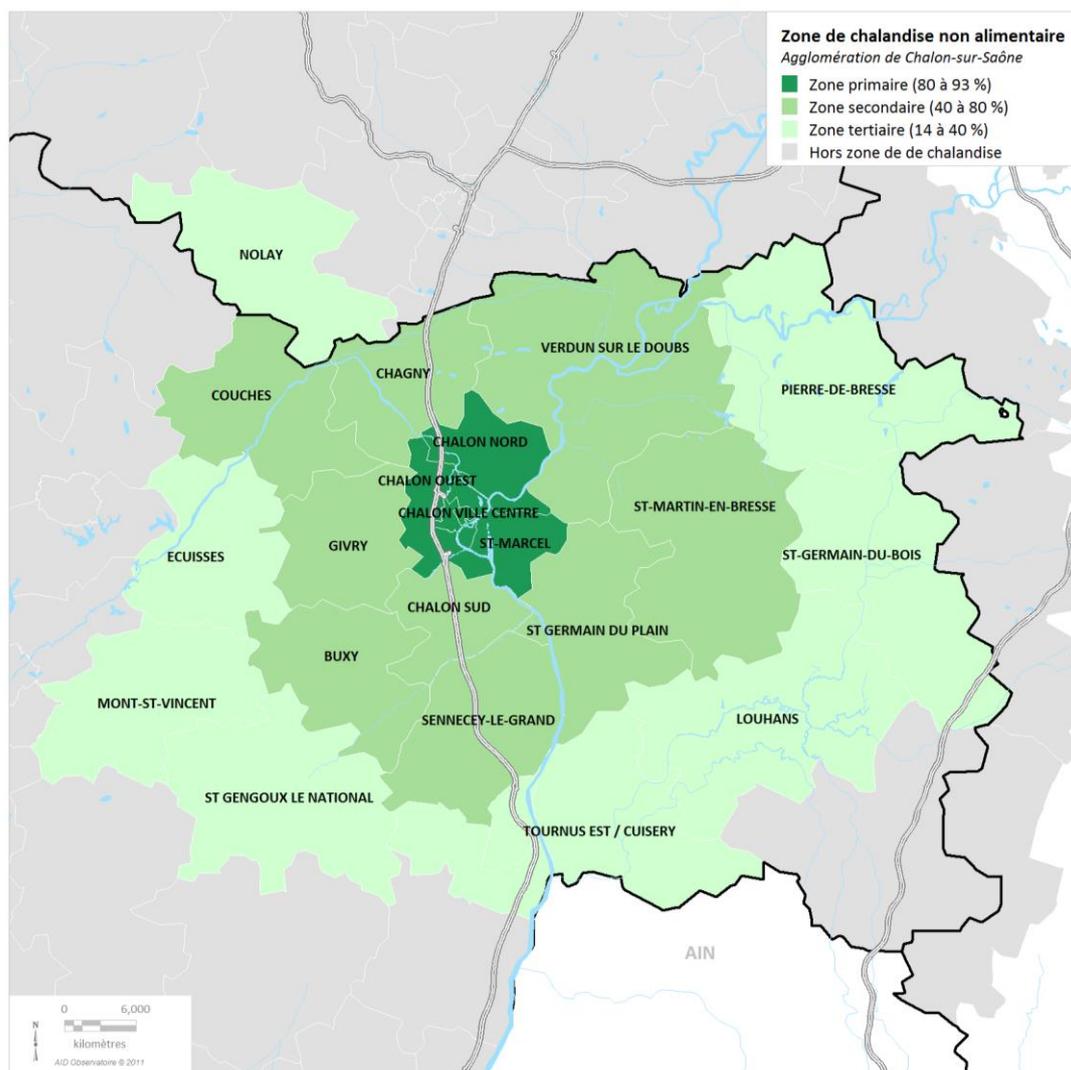
La **zone de chalandise non alimentaire** regroupe 213 600 habitants et se décompose également en trois sous-zones d'attraction :

- une zone primaire avec un taux d'emprise entre 80 % et 93 %, regroupant 61 700 habitants ;
- une zone secondaire avec un taux d'emprise entre 40 % et 80 %, regroupant 81 900 habitants ;
- une zone tertiaire avec un taux d'emprise entre 14 % et 40 %, regroupant 70 000 habitants.

La zone de chalandise non alimentaire du pôle commercial de Chalon-sur-Saône est plus large qu'en alimentaire et dépasse les limites du SCoT. Elle inclut entre autres les secteurs périphériques du Louhannais, du Tournugeois et de l'Autunois ; la proximité dijonnaise attirant le nord du territoire.

---

<sup>30</sup> Le taux d'évasion est la part des dépenses d'un secteur géographique réalisée par les habitants de ce secteur dans d'autres secteurs géographiques. Plus le taux d'évasion est faible, plus le territoire a une attraction commerciale forte.



Le taux d'évasion commerciale en non alimentaire s'élève à 18 %, taux proche des valeurs minimales habituellement observées. La présence d'une offre commerciale très développée explique ce résultat.

Globalement, 32 % des flux d'évasion restent en Saône-et-Loire, les ménages consommant principalement dans les agglomérations de Mâcon, du Creusot et de Montceau-les-Mines. La vente à distance est la deuxième destination d'évasion (près de 30 % du volume d'évasion). La moitié des achats réalisés à distance est effectuée sur Internet. Des achats sont également réalisés en Côte-d'Or et dans le Jura pour les marges nord et est du territoire, situées à l'interface des différents bassins de consommation.

Le pôle commercial de Chalon-sur-Saône reste donc une des destinations privilégiées de la clientèle du Chalonnais pour les achats non alimentaires même si les habitants des communautés de communes varient davantage leurs destinations d'achat.

En 2010, l'évasion commerciale pour les dépenses non alimentaires est très faible dans le centre de l'agglomération (9 %). A l'inverse, celle-ci est plus forte dans les communautés de communes où les dépenses se dirigent vers le centre de l'agglomération et dans une moindre mesure en dehors du Chalonnais.

Globalement, le taux d'évasion commerciale de la zone de chalandise du Chalonnais s'établit à 18 % des dépenses non alimentaires. Ce taux est également proche de la valeur minimale habituellement observée et traduit la présence d'une offre commerciale très développée.

Parmi les dépenses non alimentaires, ce sont celles liées à l'équipement de la personne et à l'équipement de la maison qui s'effectuent davantage en dehors de la zone de chalandise (19 % des dépenses pour chaque famille de produit). Les dépenses en culture-loisirs se font un peu plus localement puisque le taux d'évasion hors zone de chalandise s'établit à 14 %.

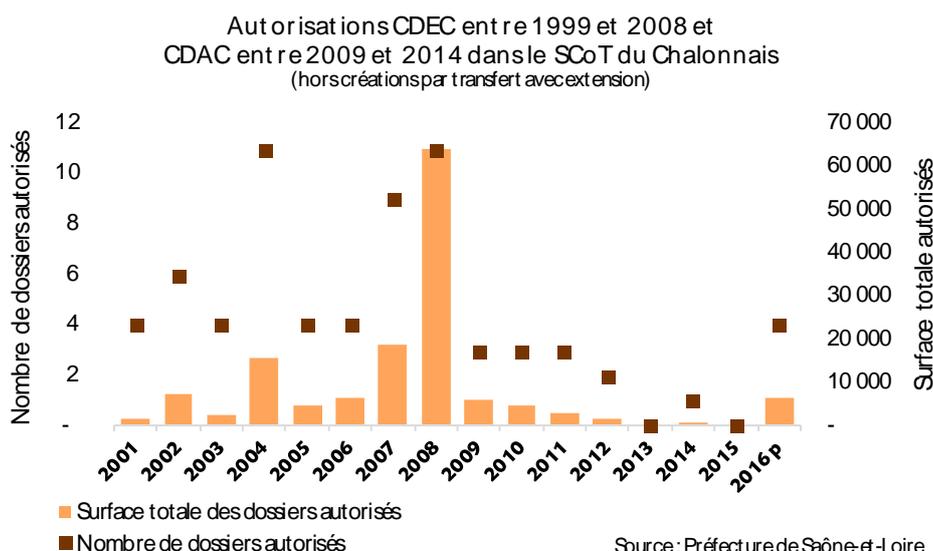
Ces taux d'évasion en non alimentaire ont baissé ces dernières années. Le pôle commercial de Chalon-sur-Saône exerce donc une rétention du potentiel de consommation efficace par rapport à des pôles de taille similaire.

La principale destination d'évasion du pôle de Chalon-sur-Saône pour les achats non alimentaires est le département (32 % des flux d'évasion, principalement dans les agglomérations de Mâcon, du Creusot et de Montceau-les-Mines). La vente à distance est la deuxième destination d'évasion (30 % des flux). Des achats sont également réalisés en Côte-d'Or (Dijon et Beaune) et dans le Jura.

Malgré un niveau d'offre actuel très satisfaisant, la population du territoire cherche la complémentarité avec les autres pôles commerciaux de Saône-et-Loire et avec la vente à distance pour effectuer ses achats non alimentaires.

#### 4.5.9. Les mutations du commerce en cours et leurs perspectives

Jusqu'en 2009, tout projet de création ou d'extension d'un commerce de détail, d'une surface de vente de 300 m<sup>2</sup> ou plus, était soumis à l'obtention d'une autorisation de la commission départementale d'équipement commercial. A compter de 2009, la Loi de modernisation de l'économie a relevé le seuil à partir duquel une autorisation d'exploitation commerciale est obligatoire - sont désormais concernés les projets d'une surface de vente de 1 000 m<sup>2</sup> ou plus - et a remplacé la CDEC par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). La CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus par rapport à des critères économiques.



Le nombre de dossiers autorisés en CDEC varie d'une année à l'autre jusqu'en 2007. En 2008, année précédant la mise en place de la CDAC, les décisions enregistrent un record avec plus de 64 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale autorisée. Depuis 2009, le nombre de projets et les surfaces qui s'y rapportent diminuent de façon presque constante. Le premier semestre 2016 marque cependant un rebond. En effet, si depuis 2009 la quasi-totalité des dossiers accordés en CDAC concerne les communes de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône, deux projets de supermarchés à dominante alimentaire – SUPER U à Gergy et INTERMARCHÉ à Saint-Désert - refusés lors de leur premier examen en CDAC, ont été accordés début 2016. Leurs surfaces de vente respectives s'élèvent à 1 712,90 m<sup>2</sup> et 980 m<sup>2</sup>. Précédemment, en 2014, une implantation de même nature a été envisagée à Mellecey, sans toutefois dépasser le stade du projet.

Ces autorisations concernant des communes de seconde périphérie de l'agglomération chalonnaise - toutes situées à 15-20 minutes en voiture de la ville centre, au contact des principaux axes routiers - peuvent être doublement interprétées : soit il s'agit d'accords isolés d'implantations favorisées par une approche stratégique locale, soit elles reflètent de nouvelles stratégies d'implantation des enseignes et amorcent ainsi une tendance de plus long terme par laquelle les communes périphériques seront sollicitées pour accueillir des grandes et moyennes surfaces commerciales, sous réserve de l'acceptation politique de ces projets.

Le modèle commercial change effectivement depuis une dizaine d'années. L'attractivité des hypermarchés et des supermarchés localisés en entrée des agglomérations s'essouffle comme en témoigne la baisse de leurs chiffres d'affaires. Pour contrecarrer cet essoufflement, les enseignes développent une offre de plus petite taille en centre-ville. En parallèle, ces mêmes enseignes renforcent leur offre en supermarchés dans les communes périurbaines avec pour ambition de faire de ces points de vente une alternative de proximité aux hypermarchés.

Si le développement des supermarchés dans le périurbain peut être vu comme un rééquilibrage territorial de l'offre commerciale, la localisation et l'accessibilité de ces points de vente est primordiale afin d'éviter de recréer le modèle des petites zones commerciales périphériques dans les communes concernées.

Une autre mutation du commerce à l'œuvre est celle du e-commerce. En 2015, le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 14 % par rapport à 2014, dans un contexte de consommation toujours ralentie. En 10 ans, les ventes sur Internet ont bondi de 675 %. Le e-commerce continue de gagner des parts de marché, il représente plus de 7 % du commerce de détail. Plusieurs activités dépassent déjà la barre des 20 % : le tourisme (43 %), les produits culturels (39 %), les textiles de maison (25 %), les jeux-jouets (22 %) et l'équipement maison high-tech (21 %)<sup>31</sup>. Le e-commerce concerne encore peu l'alimentaire et les courses de produits quotidiens même si cela tend à évoluer avec le développement des drives.

Même si l'ampleur du développement du e-commerce dans les années à venir reste une interrogation majeure, le secteur semble dans tous les cas promis à une forte dynamique : m-commerce (utilisation de technologies sans fil, et plus particulièrement de la téléphonie mobile, afin de faire des achats), consommation collaborative (prédominance de l'usage sur la propriété) ou encore C to C (customer to customer - échanges de biens et de services entre consommateurs sans intermédiaire).

---

<sup>31</sup> Source : Fédération e-commerce et vente à distance (2016), *Chiffres clés 2016*

## 5. Le foncier économique

### Sources

Les analyses suivantes sont basées sur deux inventaires récents dédiés au foncier économique :

- un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre de foncier d'activité réalisé en 2014 par le bureau d'études ASTYM pour le compte du Grand Chalonnais dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal ;
- une étude du foncier d'activité et du recensement des zones d'activités économiques sur les communautés de communes du Chalonnais, commandée en 2015 par le Syndicat mixte du Chalonnais à la CCI de Saône-et-Loire.

Si des différences méthodologiques existent, les démarches adoptées dans le cadre de ces inventaires demeurent très proches. Ceci permet donc de comparer les données fournies pour livrer un portrait d'ensemble des zones d'activités économiques du SCoT du Chalonnais en 2015.

Le foncier d'activité retenu dans ces recensements a été repéré via les documents d'urbanisme locaux : les zones économiques étudiées correspondent aux secteurs à vocation d'activité constructibles ou destinés à l'urbanisation définies par les cartes communales et les plans locaux d'urbanisme communaux.

### 5.1. Les zones d'activités économiques du Chalonnais

#### 5.1.1. Une concentration des ZAE dans l'agglomération<sup>32</sup>

	Nombre de ZAE
CA Le Grand Chalonnais	116
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	23
CC Entre Saône et Grosne	17
CC Saône Doubs Bresse	23
SCoT du Chalonnais	179

Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014  
- Etat des lieux du foncier d'activité, CCI de Saône-et-Loire, Syndicat mixte du Chalonnais, 2015

Le Chalonnais compte 179 zones d'activités à vocation économique (ce total inclut les extensions de zones d'activités existantes et les différentes parties de certaines grandes zones d'activités usuellement divisées en secteurs) en 2015. 64 % de ces zones se trouvent sur le Grand Chalonnais, les communautés de communes du SCoT comptant quant à elles entre 17 et 23 zones. Le nombre important de ZAE implique un éclatement du tissu économique du territoire pouvant nuire à la lisibilité de l'offre de foncier économique voire impliquer une concurrence entre ces espaces.

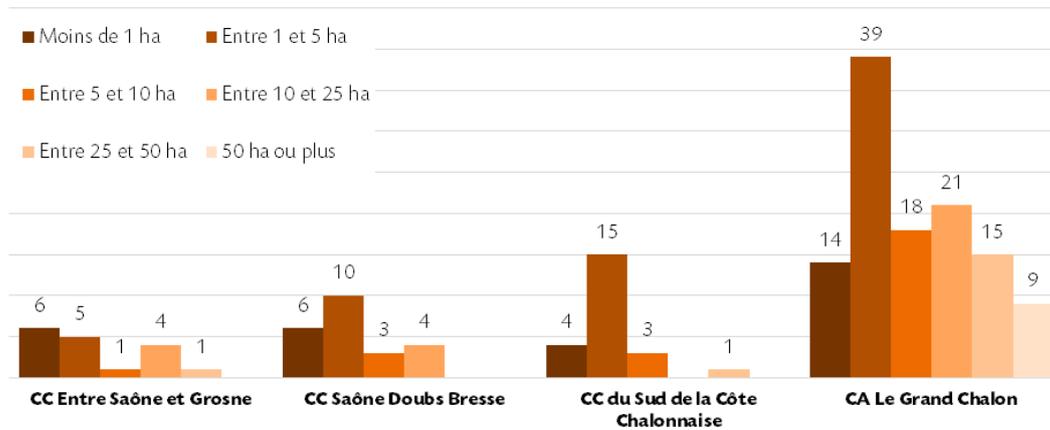
Au global, l'implantation des principales zones d'activités se lit le long du val de Saône, concentrateur des principaux flux économiques en lien avec les grandes infrastructures de transports (ex-RN6, A6, PLM, Saône...). Les plus grandes de ces zones sont majoritairement localisées à Chalon-sur-Saône et sur sa première couronne. En effet, historiquement, les implantations industrielles sont apparues en périphérie immédiate de Chalon-sur-Saône. Les zones d'activités se sont ensuite développées au sein des communes de la première couronne, bien équipées et bien desservies, mais aussi en raison de la disponibilité foncière et de la proximité à la ville centre ; traduisant ainsi le desserrement des activités du centre vers la périphérie.

Dans le reste du territoire du Grand Chalonnais et dans les communautés de communes, la plupart des zones d'activités occupent des surfaces inférieures à 5 hectares. Les plus fortes emprises sont généralement concentrées sur les polarités tout en restant inférieures à 25, voire à 10 hectares. Certaines de ces polarités telles que les communes de Varennes-le-Grand, Sennecey-le-Grand et Ciel se distinguent néanmoins par un ensemble d'emprises d'activités existantes ou en projet d'une superficie supérieure à 50 hectares, comparable à certaines zones d'activités de l'agglomération chalonnaise. Globalement, sept zones sur 10 ont une surface inférieure ou égale à 10 hectares et représentent en tout 394 hectares. 55 zones concentrent quant à elles 1 980 hectares, soit 83 % des surfaces.

<sup>32</sup> Le diagnostic recense les espaces d'activités pour les années 2014 / 2015. Concernant la CA du Grand Chalonnais, le potentiel a été réduit et adapté aux besoins locaux avec l'approbation du PLUi (octobre 2018). Ces adaptations ne sont pas intégrées dans le présent diagnostic

La localisation des ZAE au sein même des communes est généralement excentrée, en limite des bourgs et des centres urbains et elles constituent de ce fait souvent des entrées de ville.

### Répartition des ZAE par taille



Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014 - Etat des lieux du foncier d'activité, CCI de Saône-et-Loire, Syndicat mixte du Chalonnais, 2015

### 5.1.2. Une diversité de vocations

Répartition du nombre de ZAE et des surfaces selon leur vocation dominante

	agricole-viticole	agricole	artisanale	commerciale	tertiaire	logistique	industrielle	service et équipement public	mixte
CA Le Grand Chalonnais	1- 7,8 ha		20 - 104,3 ha	21 - 263,1 ha	5 - 64,5 ha	1 - 43,4 ha	21 - 859,6 ha	2 - 35,5 ha	14 - 329,4 ha
CC Entre Saône et Grosne			7 - 7,9 ha	2 - 16 ha				1 - 34,9 ha	2 - 33,7 ha
CC Saône Doubs Bresse		1 - 11 ha	4 - 8,5 ha				4 - 39,9 ha	2 - 4,3 ha	1 - 4,8 ha
CC Sud Côte Chalonnaise		1 - 2,8 ha	7 - 21,7 ha	2 - 3,5 ha			3 - 42,6 ha		2 - 8,3 ha

Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014 - Etat des lieux du foncier d'activité, CCI de Saône-et-Loire, Syndicat mixte du Chalonnais, 2015

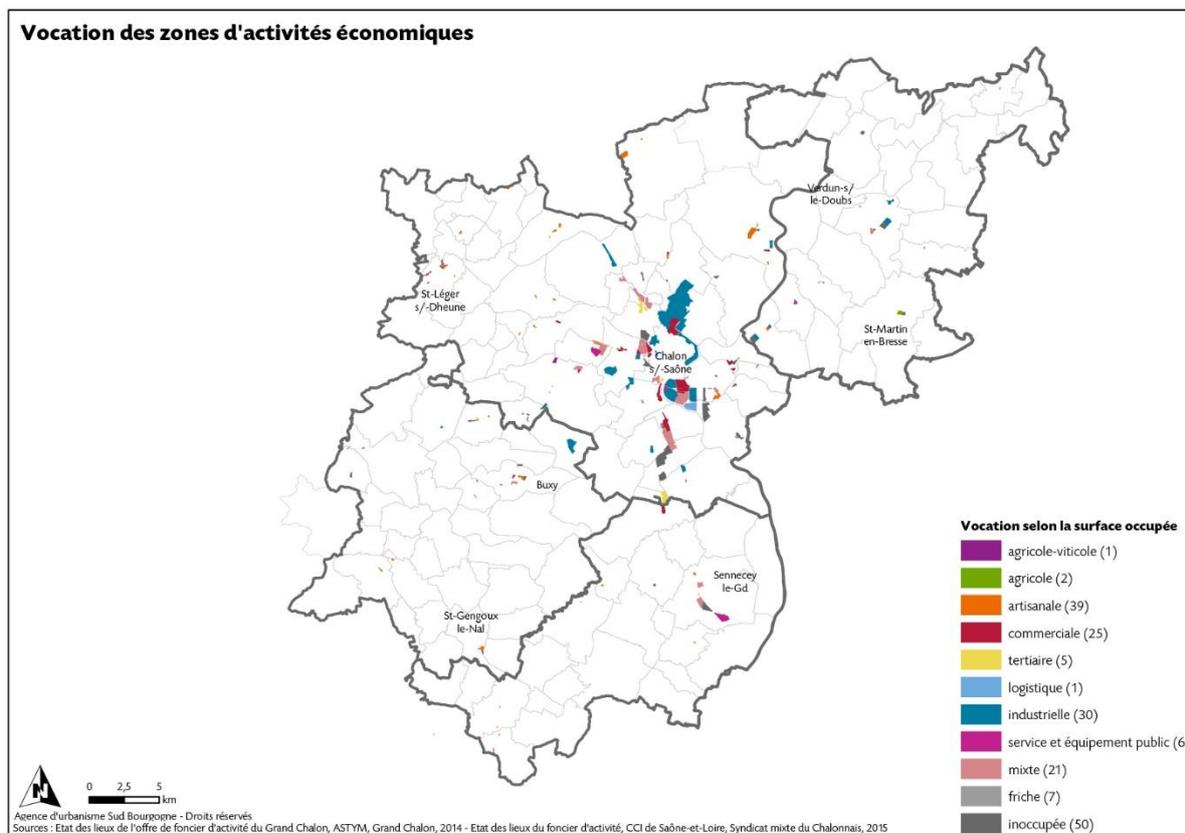
En termes de vocations, les plus grands fonciers d'activités de l'agglomération chalonnaise (SaôneOr, zone Sud, zone de la Thalie) privilégient les usages industriels et commerciaux. Il existe par ailleurs une multitude d'autres zones à vocation industrielle sur l'ensemble du territoire, ce qui risque d'engendrer une mise en concurrence accrue des espaces d'accueil économiques.

La vocation artisanale concerne en nombre le plus de zones. Elles sont généralement de taille réduite et répondent aux besoins locaux des entreprises hors de l'agglomération. Leur grand nombre peut être discuté au regard de la possibilité de réserver des espaces au sein des bourgs pour les activités qui s'y prêtent ou de la possibilité de créer des zones intercommunales pour une meilleure visibilité.

Les zones mixtes sont également nombreuses. Présentes sur l'ensemble du territoire, que ce soit dans l'agglomération ou dans des espaces plus ruraux, elles occupent des emprises allant de quelques hectares à plusieurs dizaines d'hectares. Cette mixité d'accueil est également en progrès sur de nombreuses zones d'activités historiquement fléchées vers des usages industriels, commerciaux et artisanaux. S'il est difficile de contraindre les entreprises sur leur choix de localisation en fonction de leur activité, le résultat qui en découle n'est cependant pas à même de favoriser la lisibilité (et donc l'attractivité) économique du territoire. De plus, une trop grande diversité des secteurs d'activité ne facilite pas un aménagement cohérent des zones et peut poser des problèmes de conflit d'usage en matière de gestion des flux de circulation, d'accessibilité, de fonctionnalité et parfois de difficultés de cohabitation des différentes activités.

Une illustration de ce problème de lisibilité concerne l'activité logistique. En effet, malgré le poids certain de cette filière dans l'économie du territoire Chalonnais, aucune zone hormis la zone Portuaire Sud à Chalon-sur-Saône n'est clairement orientée vers cette activité.

Enfin, le territoire du SCoT compte très peu de zones à vocation tertiaire. La seule dont la vocation soit clairement affirmée dans ce domaine est celle du site de la Sucrerie à Chalon-sur-Saône, en lien avec le développement des activités autour du pôle Image et Son.



NB : Le diagnostic recense les espaces d'activités pour les années 2014 / 2015. Concernant la CA du Grand Chalonnais, le potentiel a été réduit et adapté aux besoins locaux avec l'approbation du PLUi (octobre 2018). Ces adaptations ne sont pas intégrées dans le présent diagnostic

### 5.1.3. Une proportion d'emplois en ZAE dans la moyenne

Les emplois en zones d'activités économiques

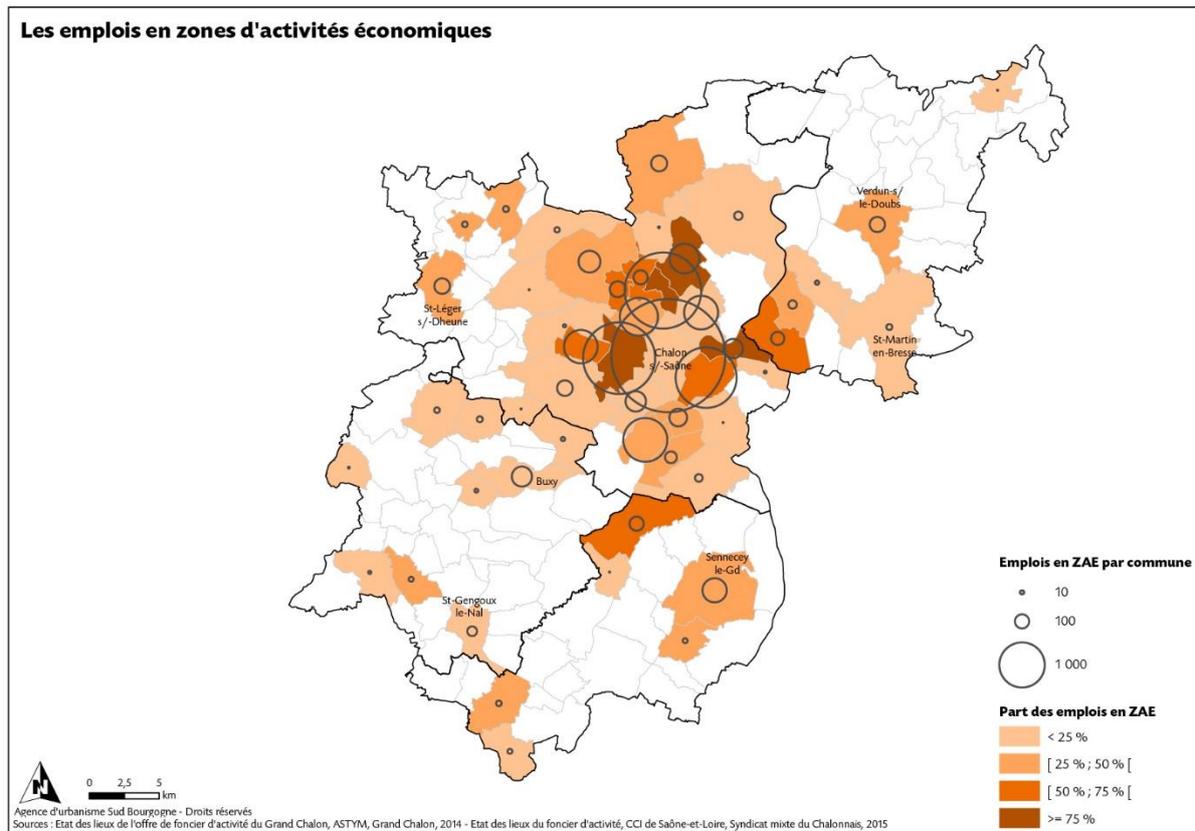
	Nombre total d'emplois dans les ZAE	Nombre moyen d'emplois par ZAE	Nombre d'emplois à l'hectare	Part des emplois en ZAE
CA Le Grand Chalonnais	18 179	157	9	34 %
CC Entre Saône et Gironde	431	25	3	19 %
CC Saône Doubs Bresse	264	11	2	13 %
CC Sud Côte Chalonnaise	318	14	3	12 %
SCoT du Chalonnais	19 250	107	8	32 %

Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014  
- Etat des lieux du foncier d'activité, CCI de Saône-et-Loire, Syndicat mixte du Chalonnais, 2015

Les zones d'activités économiques sont un facteur d'attractivité et un moteur de développement économique même si elles ne constituent pas les seuls lieux d'implantation des activités économiques. Les ZAE du Chalonnais regroupent environ 19 250<sup>33</sup> emplois salariés et non salariés répartis dans plus de 1 200 établissements, soit trois emplois sur 10 présents dans le Chalonnais. Ce ratio est plus fort dans le Grand

<sup>33</sup> Estimation basée sur les données de la CCI de Saône-et-Loire et d'ASTYM. Pour le Grand Chalonnais, les effectifs de 12 ZAE sont indéterminés et ceux de plusieurs zones sont incomplets.

Chalon où il atteint 34 % des emplois. Les ZAE des communautés de communes accueillent quant à elles entre 12 % et 19 % des emplois.



Les communes de la première couronne ont une proportion d'emplois en ZAE très forte par rapport à Chalon-sur-Saône. La répartition spatiale de l'emploi dans la ville centre se fait d'abord dans le tissu urbain

Les zones industrielles, commerciales et mixtes<sup>34</sup> concentrent à elles seules la quasi-totalité des emplois implantés dans les ZAE (plus de neuf sur dix). Plus précisément, les ZAE à vocation industrielle regroupent 46 % des emplois, celles à vocation commerciale 28 % et les zones mixtes 23 %.

Ainsi, la zone d'intérêt régional SaôneOr, à dominante industrielle avec un secteur à vocation commerciale, comprend 280 établissements représentant 5 400 emplois. Elle constitue la vitrine privilégiée de l'agglomération pour son développement économique et fait d'ailleurs l'objet de nombreux investissements publics ces dernières années. La zone commerciale Sud regroupe 1 240 emplois dans 116 établissements.

Au total et en volume, les zones industrielles regroupent 8 770 emplois et plus de 400 établissements, les zones commerciales 5 356 emplois et également plus de 400 établissements et les zones mixtes 4 505 emplois et 282 établissements.

Une partie des emplois, s'ils sont comptabilisés au siège de l'établissement, peuvent être exercés en dehors des zones d'activités. C'est le cas dans le secteur des services (sécurité, nettoyage...) ou des activités industrielles à caractère technique (travaux d'installation, d'équipements ou de maintenance, transporteurs, commerciaux...).

<sup>34</sup> Vocation définie selon la surface occupée

Les emplois selon la vocation de la ZAE

	Nom bre moyen d'emplois par ZAE	Nom bre d'emplois à l'hectare
agricole-viticole	16	2
artisanale	11	3
com m erciale	214	19
industrielle	313	9
logistique	42	1
m ixte	237	12
tertiaire	ns	ns

Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014  
- Etat des lieux du foncier d'activité, CCI de Saône-et-Loire, Syndicat mixte du Chalonnais, 2015

La densité d'emplois à l'hectare permet de mesurer l'optimisation foncière des activités économiques. La densité d'emplois moyenne des ZAE du SCoT du Chalonnais s'élève à huit emplois à l'hectare. Cette densité est portée par celle affichée dans le Grand Chalonnais où elle atteint neuf emplois à l'hectare. Elle est en moyenne de trois emplois à l'hectare dans les communautés de communes.

Cette densité varie fortement selon les sites et leur vocation. Les zones les plus denses sont celles à vocation commerciale avec 19 emplois à l'hectare. Les zones mixtes accueillent 12 emplois à l'hectare. Les zones industrielles sont faiblement denses (neuf emplois à l'hectare). Les ZAE aux vocations autres, y compris logistique, ont une densité inférieure à trois emplois à l'hectare. Cette activité emblématique du territoire paraît consommatrice d'espace au regard du niveau d'emplois qu'elle engendre.

Une densité d'emplois significative (ou une fréquentation de la zone élevée) peut être un argument pour le développement de services urbains adaptés (desserte en transports collectifs, équipements collectifs, pôle services aux entreprises, etc.).

### 5.2. Des disponibilités foncières importantes

Les communes du chalonnais réservent plus de 2 000 hectares d'espaces pour l'activité économique dans leurs documents d'urbanisme locaux. Plus de 84 % de ces surfaces sont situées sur le Grand Chalonnais, et plus particulièrement sur l'agglomération même (56 %). Les communautés de communes du territoire accueillent pour leur part près de 400 hectares d'espaces d'activités au regard des zonages d'urbanisme locaux, les plus mobilisées étant la CC Entre Saône et Grosne et la CC Saône Doubs Bresse. Hors de l'agglomération, les différentes polarités sont les principales concentratrices de foncier (18 % des surfaces).

	Surfaces occupées (ha)					Surfaces disponibles (ha)			Total (ha)
	Occupées	Voïres	Vacantes	Friches	Total occupé	Viabilisées	Non viabilisées	Total réservé	
CA Le Grand Chalonnais	1155	78,3	16,2	92,3	1341,8	42	684	725	2067
CC Sud Côte Chalonnaise	65	1,3	0,2	1,0	67,9	0,9	29	29	97
CC Entre Saône et Grosne	54	3,8	0,1	0,0	57,9	2	121	123	181
CC Saône Doubs Bresse	49	3,1	0,1	1,4	53,6	2	58	60	114
<b>SCoT du Chalonnais</b>	<b>1323</b>	<b>86,6</b>	<b>16,6</b>	<b>94,6</b>	<b>1520,5</b>	<b>47</b>	<b>891</b>	<b>938</b>	<b>2459</b>

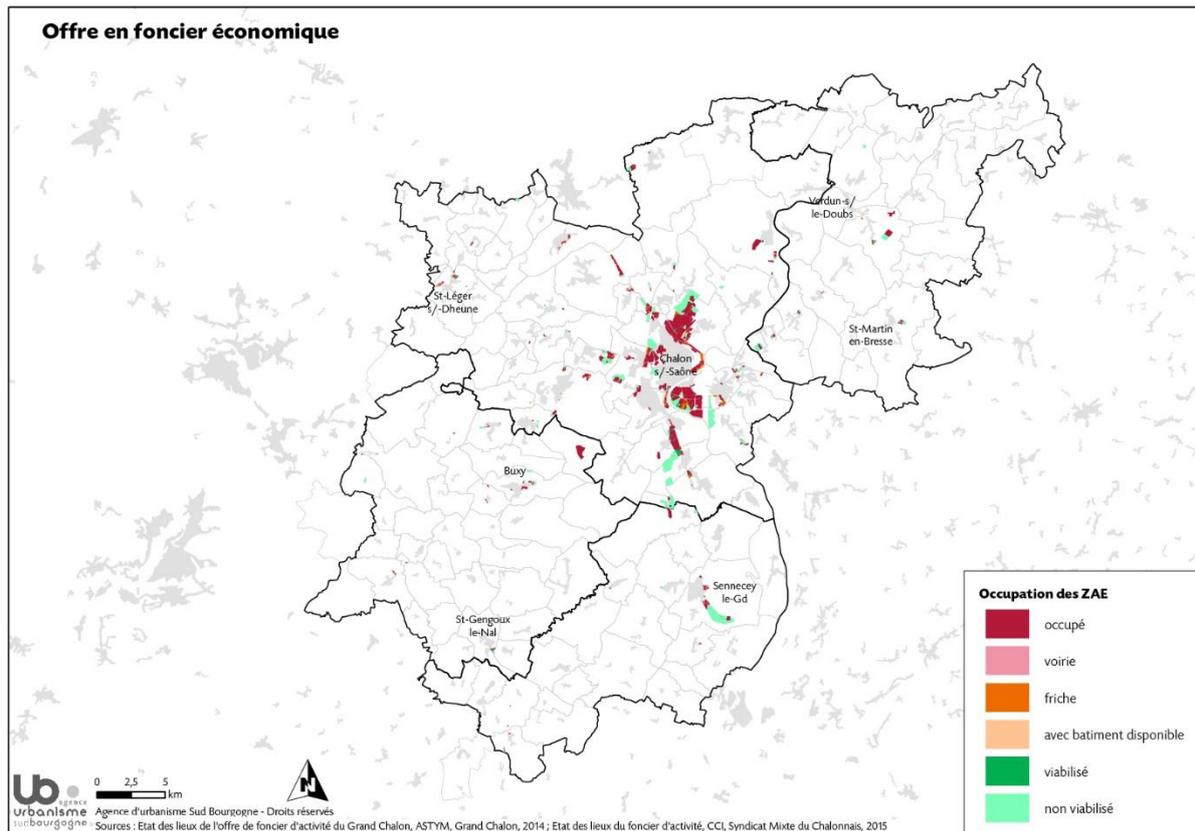
Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalonnais, ASTYM, Grand Chalonnais, 2014  
Etat des lieux du foncier d'activité, CCI, Syndicat Mixte du Chalonnais, 2015

A l'échelle du SCoT, 62 % du foncier destiné à l'accueil économique, soit 1 520 hectares, est occupé. Près de 6 % de ces terrains (95 hectares) sont toutefois des friches – c'est-à-dire des terrains ayant déjà été aménagés et occupés par de l'activité, mais restant inoccupés depuis plus de cinq ans – les plus importantes étant situées sur l'agglomération chalonnaise (Port nord, quais de Saône, Saôneor en particulier). La vacance (bâtiments inoccupés depuis moins de cinq ans) concerne quant à elle près de 17 hectares, quasi exclusivement localisés dans les zones d'activités du Grand Chalonnais. Ce potentiel de « renouvellement » du foncier économique (111 hectares), non négligeable, est à considérer comme un minimum, l'inventaire des friches méritant d'être complété sur le Grand Chalonnais.

Le potentiel foncier disponible, qu'il soit déjà ouvert à l'urbanisation ou réservé pour une urbanisation future, représente environ 938 hectares, pour l'essentiel non viabilisés. 77 % des surfaces (725 hectares) sont situées sur le Grand Chalons.

Les communautés de communes disposent quant à elles de près de 180 hectares de foncier disponibles pour l'accueil économique, en particulier sur les CC Entre Saône et Grosne (123 hectares réservés) et Saône Doubs Bresse (60 hectares réservés). S'y ajoutent un projet de création de zones d'activités signalé par les communes lors de l'enquête de la CCI :

- L'extension du parc de Sennecey : environ 58 ha



Au global, les disponibilités foncières pour l'activité sur le territoire chalonnais sont donc très élevées. Ce constat s'impose plus fortement encore si l'on rapporte ces disponibilités au rythme d'implantation des activités dans les différentes zones durant la dernière décennie. Le Grand Chalons disposerait ainsi de réserves suffisantes pour répondre théoriquement aux besoins d'implantations pour une quarantaine d'années. Sur les communautés de communes, les réserves déjà existantes (hors projets cités ci-dessus) permettent de se projeter théoriquement vers des horizons encore plus lointains.

Dans cette optique, un choix pourrait être opéré afin de requalifier certains espaces actuellement prévus pour l'accueil d'activités et dont la vocation semblerait plus pertinente pour d'autres projets ou pour préserver les espaces naturels ou exploités pour l'agriculture.

### 5.3. Aménagement, services, équipements : un bond qualitatif à franchir

#### 5.3.1. L'automobile comme desserte privilégiée

En ce qui concerne l'accès pour les salariés travaillant sur les sites, seules les zones situées au sein de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône disposent d'une desserte des réseaux de transports collectifs ainsi que les Fosses Blanches et le PAVB à Sevrey. Hors de l'agglomération, seules quelques zones bénéficient de la proximité d'un arrêt du réseau départemental, dont les dessertes ne sont toutefois généralement pas adaptées aux horaires de travail. Le constat est du même ordre pour les pistes cyclables, dont ne bénéficie qu'une dizaine de zones localisées sur le Grand Chalon.

La plupart des salariés et des usagers devant se rendre dans une zone d'activité du chalonnais n'a donc pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule.

#### 5.3.2. Priorité donnée au numérique

La desserte numérique des zones d'activités, idéalement via fibre optique, est une priorité de compétitivité économique affichée par l'ensemble des intercommunalités du Chalonnais.

Le Grand Chalon a initié depuis 10 ans une politique de couverture en fibre optique des principales zones d'activités. Une quarantaine sur 100, regroupant une grande majorité des entreprises du territoire, sont aujourd'hui équipées. Les petites zones artisanales du Grand Chalon situées en dehors de l'unité urbaine chalonnaise ne sont toujours pas desservies. L'Internet très haut débit peut encore être fortement développé puisque 170 entreprises seulement sont effectivement connectées soit moins de 20 % du total de celles qui peuvent en bénéficier.

Sur les communautés de communes, seule une dizaine de zones sont aujourd'hui potentiellement desservies par le très haut débit (débit supérieur ou égal à 30Mbit/s).

Hors de l'agglomération, et en particulier sur les territoires des communautés de communes, le déploiement du haut débit et du très haut débit est piloté par le conseil départemental. Les priorités de dessertes et le calendrier sont fixés par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Une douzaine de zones, pour l'essentiel situées dans les polarités du Chalonnais, ont été désignées comme sites prioritaires, avec comme objectif leur desserte par la fibre optique à l'horizon 2020, voire 2022.

#### 5.3.3. Gestion et services en zones : peu de démarches

Dans le chalonnais, l'action des collectivités se concentre généralement sur l'ouverture et la viabilisation des zones d'activités économiques. Hormis quelques opérations sur de grands sites d'activités du Grand Chalon (Saôneor en particulier), la gestion et l'animation des ZAE sont en revanche des compétences peu développées. En conséquence, on recense peu de démarches innovantes visant à apporter des services aux entreprises ou à développer des gestions mutualisées :

- Les espaces d'accueil et infrastructures de services communs aux entreprises, très bénéfiques pour l'attractivité des zones sont rares. Ils se limitent à la Sucrerie (Grand Chalon) qui dispose d'une pépinière pour les entreprises spécialisées en audiovisuel ainsi que d'un espace de co-working, et à Saôneor qui accueille un hôtel d'entreprises de 18 000 m<sup>2</sup> équipé de laboratoires pour les activités industrielles et la recherche scientifique en plus de l'offre classique d'espaces de bureaux et de stockage.
- Aucune zone d'activité n'accueille de démarche d'écologie industrielle<sup>35</sup>. Pourtant, de par la proximité des acteurs économiques travaillant avec des matières premières similaires ou proches

<sup>35</sup> L'écologie industrielle se base sur une approche systémique des activités, inspirée des écosystèmes naturels. Il s'agit d'une part d'optimiser la gestion des flux de matière et d'énergie à travers la mise en œuvre de synergies et de mutualisations de ces flux, et d'autre part, de mettre en place des filières de recyclage, valorisation, réemploi, etc. de produits. Concrètement, la mise en œuvre de synergies éco-industrielles peut concerner la valorisation/l'échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, etc.), la mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.), le partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources, ou encore la création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.).

Source : **Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise (ORÉE)**, Présentation de l'écologie industrielle. [En ligne] consulté le 31/07/2015 : <http://www.oree.org/ecologie-industrielle.html>

(cartonneries, chaufferies-bois...), ces espaces sont le terrain propice pour la réalisation de synergies entre les industriels afin de mutualiser les flux de matières et d'énergie et valoriser ou réemployer les déchets générés par l'activité industrielle. Même si aucune démarche intégrée n'est pour le moment mise en œuvre, quelques entreprises du Grand Chalon s'inscrivent dans cette logique comme ID'EES Services qui transforme les rebus de carton en intercalaires de palettes ou l'usine d'injection ESE Expert SASU qui fabrique des bacs roulants à partir de bacs usagés.

#### 5.3.4. Des aménagements des zones encore faibles

La plupart des zones d'activités du chalonnais sont localisées aux entrées des communes du territoire voire pour les plus anciennes enclavées dans le tissu urbain où elles créent des coupures. La logique visant à les excentrer résulte des besoins particuliers des entreprises en matière d'aménagement mais également de la volonté d'éloigner les lieux d'habitat et de loisirs afin de préserver les habitants des nuisances potentielles liées à l'activité.

Cette segmentation du territoire résultant des politiques de zonage contribue à produire des sites d'activités à l'aménagement surtout dédiés aux aspects fonctionnels, au détriment du soin porté aux qualités architecturales et paysagères des sites. Ceci s'exprime via différentes problématiques qui contribuent à déqualifier les entrées de villes et les espaces ruraux :

- Une intégration architecturale souvent peu aboutie, priorités étant données à l'économie et à la simplicité des bâtiments. La recherche de cohérence architecturale entre les constructions d'une même zone est elle aussi peu souvent rencontrée, contredite par la volonté des entreprises de se démarquer visuellement les unes des autres. Cette hétérogénéité se retrouve également souvent dans le traitement des clôtures.
- Des espaces libres, qu'ils soient publics ou privés, généralement dominés par les aménagements routiers (voiries d'accès, stationnements), au traitement souvent minimaliste dans les petites zones communales. Les circulations piétonnes ou cyclables sont peu souvent prises en compte ou développées de manière rachitique, n'offrant pas aux usagers des modes actifs de parcours cohérents et sécurisés.
- En lien avec le point précédent, les espaces publics sont souvent absents, tout comme les aménagements paysagers. Les espaces verts se limitent souvent à des emprises enherbées restantes entre les emprises bâties et les espaces de circulation. Lorsqu'elles existent, les plantations présentent les mêmes problématiques d'hétérogénéité que les architectures.
- L'insertion paysagère des zones d'activités vis-à-vis des espaces attenants, en particulier lorsqu'ils sont agricoles ou naturels, fait aussi souvent défaut, notamment par une absence de traitement des lisières, qui livre souvent le front arrière des bâtiments et leurs espaces techniques et de stockage aux vues alentours. S'y ajoute, en particulier dans le cas des secteurs commerciaux, une recherche de l'effet « vitrine » qui alimente une profusion de panneaux et d'enseignes.
- La présence de friches, en particulier sur l'agglomération chalonnaise (la conserverie, la STEF, Zolpan, SaôneOr, les Champs Maillerand), contribue également à donner une image dégradée de plusieurs zones.

Ces problématiques se retrouvent, à des degrés divers en fonction de l'ancienneté, de la taille, mais également de la diversité d'activités présentes sur chaque site, dans la plupart des zones d'activités du chalonnais.

Les zones commerciales du chalonnais sont, de par leur positionnement récurrent en entrée de ville/de village, leurs spécificités d'aménagement et leur vocation à attirer de nombreux visiteurs, emblématiques des questionnements soulignés dans ce chapitre. Pour les plus anciennes (zone Sud, zone de la Thalie, zone de la Californie, Saôneor en particulier) ces limites de conception apparaissent désormais de plus en plus vivement, donnant à plusieurs d'entre elles un aspect désormais vieillissant, voire déclassé.

On note toutefois la volonté de certaines collectivités et entreprises de réinvestir ces aspects qualitatifs, que ce soit à l'occasion de l'aménagement de nouvelles ZAE ou du renouvellement de grands sites d'activités. Au terme des études du foncier d'activités réalisés dans le cadre du PLUi du Grand Chalon, une vingtaine de zones sur les 80 actuellement bâties dans la communauté d'agglomération disposent d'un aménagement paysager interne cohérent (citons en particulier le PAVB ou le secteur 3 de Saôneor). L'inventaire des zones

d'activités réalisé par la CCI sur les différentes communautés de communes du chalonnais a également fait état de la présence d'une charte paysagère pour l'aménagement des ZAE de la commune de Ciel.

Absence de traitement des lisières



Espaces communs qualitatifs



Friche d'activité



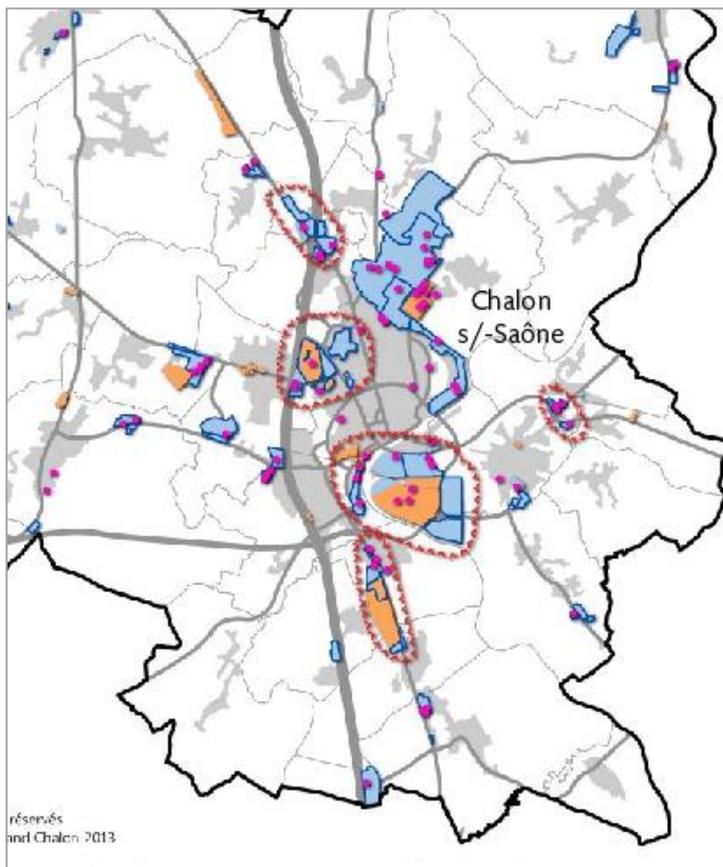
Façade commerciale sur un axe routier



Secteurs délaissés



Incohérence des clôtures



La qualité urbaine et paysagère des zones d'activités du Grand Chalons

- principaux axes de transit
  - tache urbaine
  - bâtiment vacant en voie de dégradation
  - ▭ juxtaposition de zones sans cohérence d'aménagement
  - ▭ manque d'intégration dans le paysage environnant
- Cohérence interne de l'aménagement paysager**
- faible
  - correcte

## 6. Annexes

Activité principale exercée correspondant au commerce

Code A PE	Libellé A PE
1013B	Charcuterie
1071B	Quisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D	Pâtisserie
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles
4711A	Commerce de détail de produits surgelés
4711B	Commerce d'alimentation générale
4711C	Supérettes
4711D	Supermarchés
4711E	Magasins multi-commerces
4711F	Hypermarchés
4719A	Grands magasins
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759A	Commerce de détail de meubles
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772A	Commerce de détail de la chaussure
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A	Commerces de détail d'optique
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
7420Z	Activités photographiques
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
9602A	Coiffure
9602B	Soins de beauté

## **PARTIE 4. Mobilité**



## MOBILITE DES VOYAGEURS

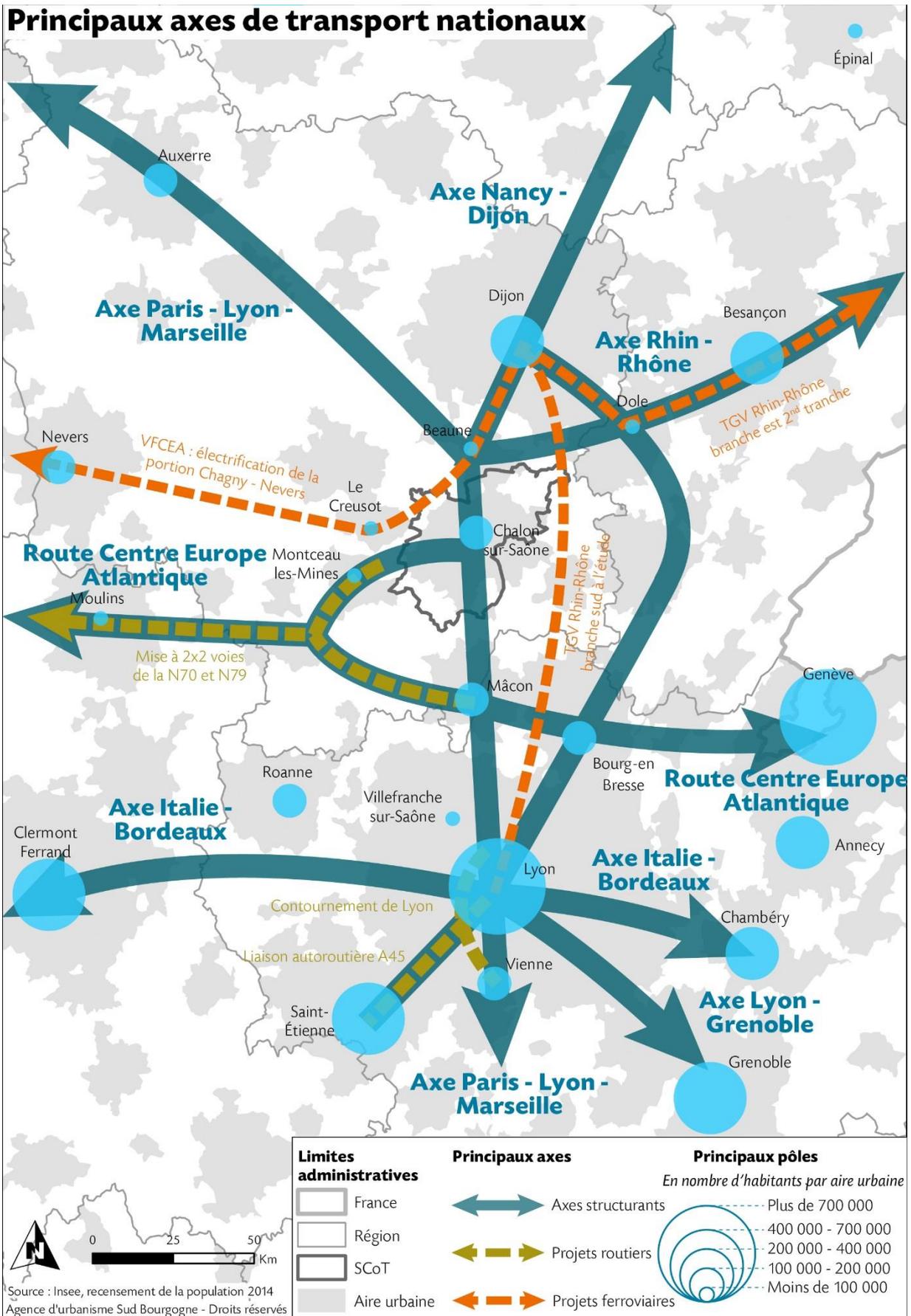
### 1. Positionnement géographique et intégration aux réseaux de transports nationaux

Aujourd'hui, la route et le fer font office de portes d'entrée du territoire. Le SCoT du Chalonnais est traversé et desservi par plusieurs infrastructures nationales à grandes vitesses. En plus de la gare Grandes lignes de Chalon-sur-Saône, la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin qui voit s'arrêter une quinzaine de TGV par jour provenant essentiellement de Paris et de Lyon dessert également le territoire. Le gain de temps est considérable si l'on considère que les Chalonnais mettent une demi-heure en voiture pour se rendre à cette gare. Paris est ainsi à 1h50 de Chalon-sur-Saône. Pour ce trajet, les automobilistes bénéficient d'une voie express (N80) permettant une liaison rapide.

La N80 se poursuit à l'ouest jusqu'à Moulins puis l'Atlantique (Bordeaux et Nantes en 6h). De plus l'autoroute A6 traverse le territoire du nord au sud en desservant Chalon-sur-Saône. Elle offre la possibilité de rejoindre Paris en 3h, Nancy en 2h30, Lyon en moins d'1h30.

Différents projets ferroviaires et routiers sont déjà évoqués. Au niveau national, le renforcement des liaisons d'est en ouest passerait par la mise en place de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique. Ce grand projet (inscrit au Contrat de Plan Etat-Région) consiste à moderniser ces lignes transversales pour offrir une alternative aux transports routiers. Sur le territoire, cela se traduirait par l'électrification de la ligne Chagny – Nevers passant par Saint-Léger-sur-Dheune et Montchanin. Le raccordement de la gare TER de Montchanin et de la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin est également évoqué par le Conseil régional de Bourgogne et par la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines. Par ailleurs, une ligne à grande vitesse reliant directement Dijon à Lyon pourrait avoir un impact sur l'est du territoire du SCoT. Aujourd'hui, ni le tracé exact, ni la présence ou non d'une gare n'ont été actés. Enfin, au niveau routier, la N70 en prolongement de la N80 fait déjà l'objet d'importants travaux. Plusieurs portions aujourd'hui en 2x1 voie vont être aménagées en 2x2.

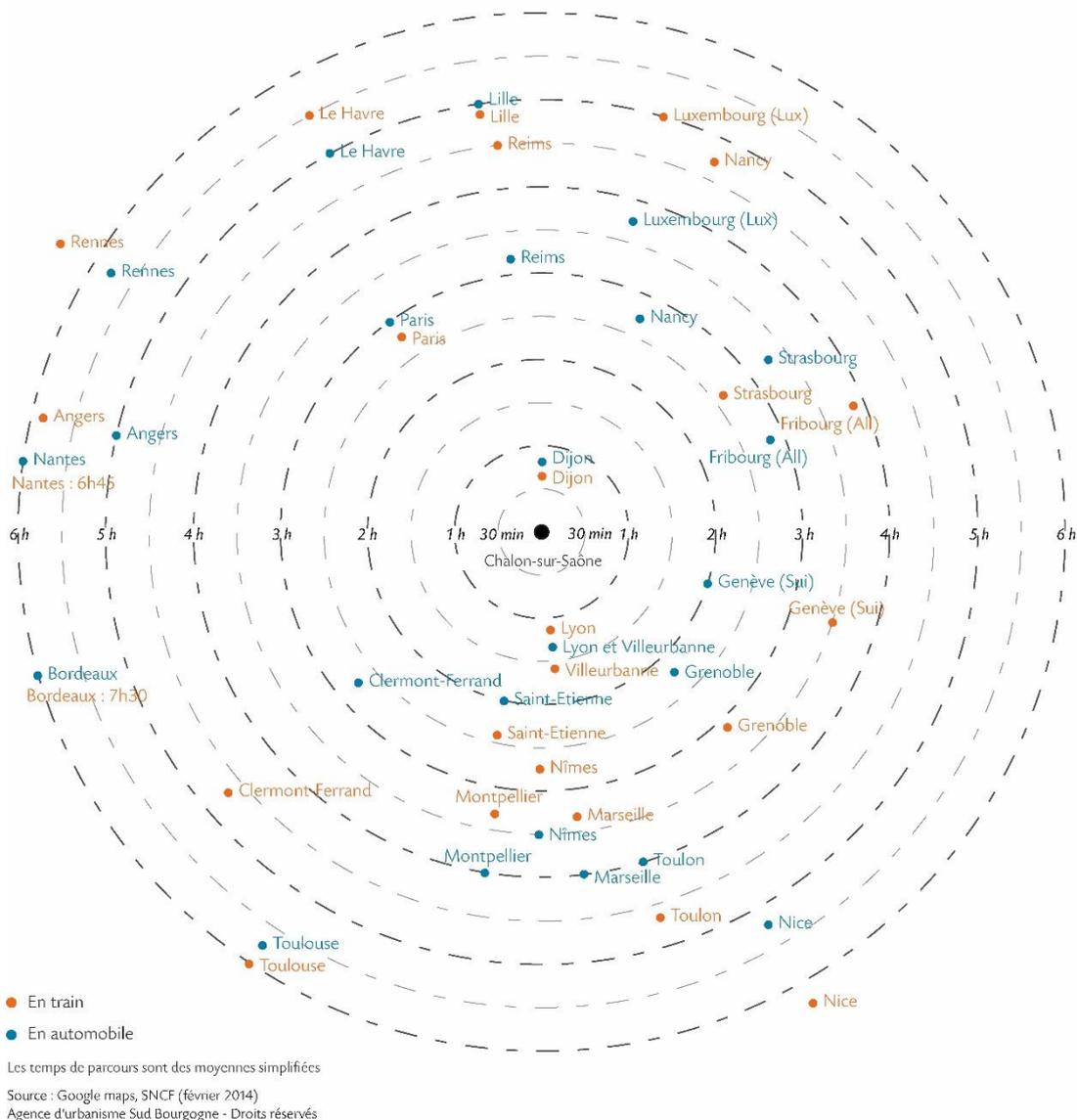
Ces projets renforceront la place du territoire comme carrefour d'échanges entre les flux provenant du nord et de l'est de l'Europe et ceux arrivant de la Méditerranée et de la côte atlantique.



D'ordre général et en considérant l'intégralité des réseaux ferrés (TER et TGV) et routiers (réseau primaire et secondaire) au départ de Chalon-sur-Saône, le schéma suivant montre des différences notables d'accessibilité selon le mode de transport choisi et la localisation. La voiture reste généralement plus efficace que le train hormis pour Paris, Lille, Strasbourg et le sud. A l'opposé, le temps d'accès en train pour l'étranger et vers des villes comme Reims, Nancy ou Nice ne concurrence pas du tout la voiture. L'ouest de la France paraît quant à lui loin du territoire du SCoT en voiture comme en train (plus de cinq heures pour rejoindre l'océan).

L'attractivité d'un territoire relève bien souvent d'effets de proximité. Nantes, bien que situé à 50 kilomètres de l'océan est souvent considéré comme ville maritime. La gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin en bordure ouest du SCoT permet une relative proximité à la capitale (moins de deux heures). L'appel des vacances à la montagne et/ou à la mer est généralement fort présent dans la conscience collective. Il est important de noter que les stations de skis du Jura sont à environ deux heures de route du territoire du SCoT et celles des Alpes à environ trois heures et que les premières plages méditerranéennes sont à moins de quatre heures de trajet (transports collectifs ou voiture).

### Où aller en partant de Chalon-sur-Saône ?



La mobilité longue distance (plus de 80 km à vol d'oiseau du domicile) représente 40 % des distances parcourues par les Français d'après l'enquête nationale des transports et déplacements 2008. Ce type de déplacement n'est donc pas négligeable, notamment en termes d'impacts sur le climat et la qualité de l'air. La mobilité longue distance concerne aussi les déplacements professionnels (20 % de ces déplacements). Dans ce contexte, les deux gares TGV permettent de rapprocher les habitants du SCoT, en temps de parcours, de Paris et de la mer et contribuent à rendre les transports collectifs attractifs bien que la voiture domine aujourd'hui ces trajets longues distances (76 % en voiture, 18 % en train et 6 % en avion).

## 2. Des mobilités de voyageurs dominées par la voiture

Sur le plan national...

La mobilité locale (moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile) représente 98 % des déplacements des Français pour 60 % des distances parcourues. La voiture est le mode dominant de ce type de déplacement (65 % des déplacements sont réalisés en voiture) mais l'enquête nationale des transports et déplacements 2008 montre une hétérogénéité des résultats. La part de la voiture se stabilise dans les grands pôles urbains régionaux et recule dans leur ville centre (et dans toute l'agglomération parisienne). En revanche, elle continue d'augmenter ailleurs et représente trois déplacements sur quatre dans ces zones moins denses.

Le nombre de déplacements locaux est stable depuis les années 90 (environ 3,15 déplacements par jour de semaine et par personne), tout comme le temps consacré aux déplacements (environ 55 minutes par jour de semaine par personne).

### 2.1. Des raisons historiques

#### 2.1.1. La recherche du « toujours plus vite »

La recherche de la vitesse paraît naturelle mais induit des répercussions. En passant d'une mobilité active (marche, vélo) à une mobilité motorisée l'Homme a multiplié sa vitesse de déplacement. Si la propulsion motorisée a permis à l'humanité de découvrir de nouveaux lieux (ciel, fonds marins et espace), elle a surtout permis aux populations d'agrandir leurs espaces de vie. La vie quotidienne de la famille moyenne ne se limite plus à son village mais à plusieurs villes et villages. La motorisation a ainsi permis d'allonger les distances parcourues au quotidien et ainsi rendre accessible de multiples lieux. Comme Zahavi<sup>1</sup> l'a montré en 1979 (théorie connue sous le nom de « conjecture de Zahavi »), avec l'augmentation des vitesses de circulation amenée notamment par les technologies, ce n'est pas le temps passé en transport qui diminue, mais la distance parcourue qui augmente. L'étalement urbain peut donc en partie s'expliquer par l'évolution des transports.

<sup>1</sup> Zahavi Y. (1979) The UMOT project, rapport pour l'U.S. Department of Transportation and the Ministry of Transport of Federal Republic Of Germany.

Zahavi Y. et Talvitie A. (1980) Regularities in Travel Time and Money Expenditure, Transportation Research Record, 750, pp. 13-19.

Sur le plan national...

L'accélération des transports liés à la mobilité locale provient essentiellement de l'essor de la voiture et de sa popularisation au XX<sup>e</sup> siècle. Ce nouveau mode de transport s'est accompagné du développement des infrastructures. Des pavés au bitume, de l'étroit au large, des places piétonnes aux places de stationnement favoriser l'automobile est alors synonyme de développement économique (Voir photos suivante). Dans le même temps, le Code de la route se précise et dès 1974, les limitations de vitesse sont de 130 km/h sur autoroute, 110 km/h sur voie express et 90 km/h sur les autres routes. Cependant, il faut attendre 1990 pour que la circulation en agglomération soit limitée à 50 km/h... L'Etat a tout de même favorisé la vitesse par la construction de multiples autoroutes et voies express. Aujourd'hui, le dogme change peu à peu mais les traces du passé sont encore présentes.

Place de l'Obélisque au début du XX<sup>e</sup> siècle



Source : <http://www.cparama.com/>

Place de l'Obélisque au milieu du XX<sup>e</sup> siècle



Source : <http://leveque.jeanluc.free.fr/>

Place de l'Obélisque en 2012



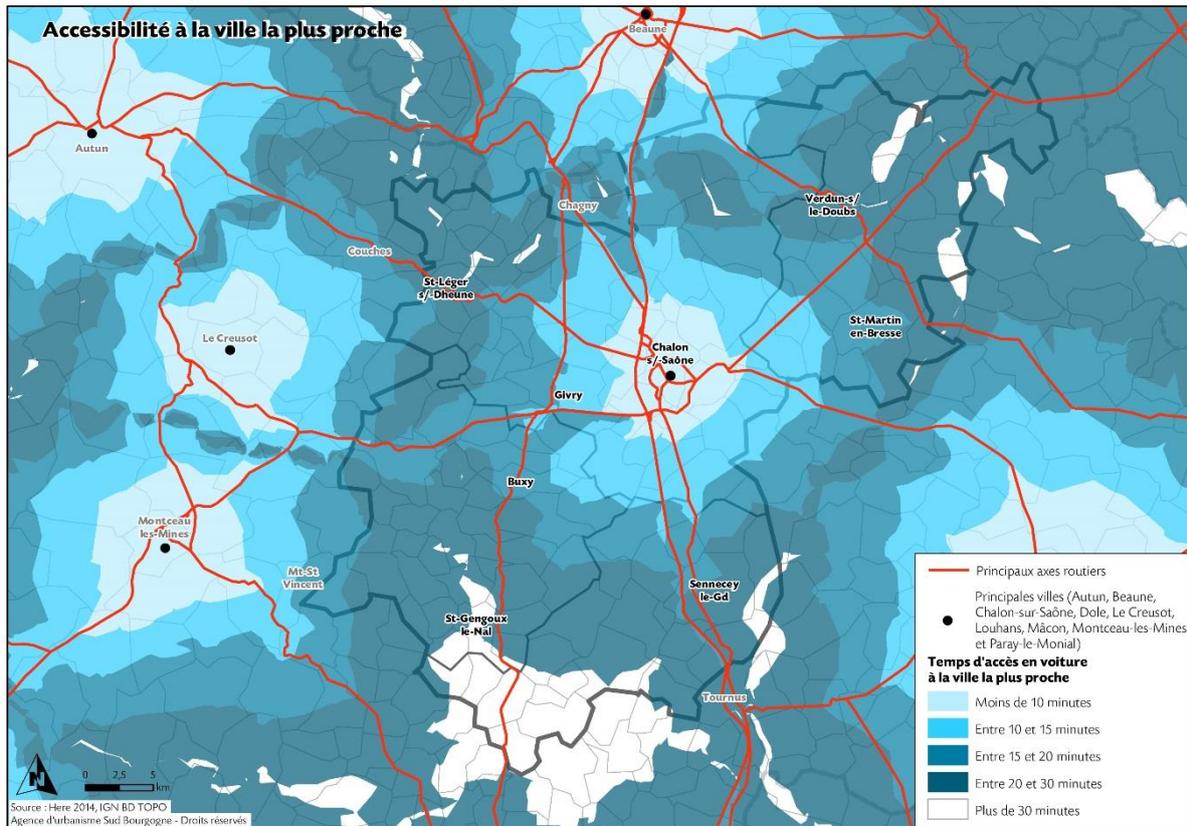
Source : Google Street View, prise de vue 09/2012

Le réseau routier du SCoT est structuré par deux axes nationaux perpendiculaires :

- l'autoroute A6 construite dans les années 60, dont la portion traversant le territoire du SCoT du Chalonnais a été élargie en 2x3 voies dans les années 80 ;
- la route nationale 80 construite dans les années 60, puis élargie en 2x2 voies entre 1993 et 2010.

Plusieurs échangeurs permettent à ces deux axes de desservir le territoire. Il est ainsi aisé de se rendre à Dijon, capitale régionale, et à Mâcon, préfecture de Saône-et-Loire. Le réseau départemental et communal complète le maillage routier. Les travaux en cours ou en projet sur le





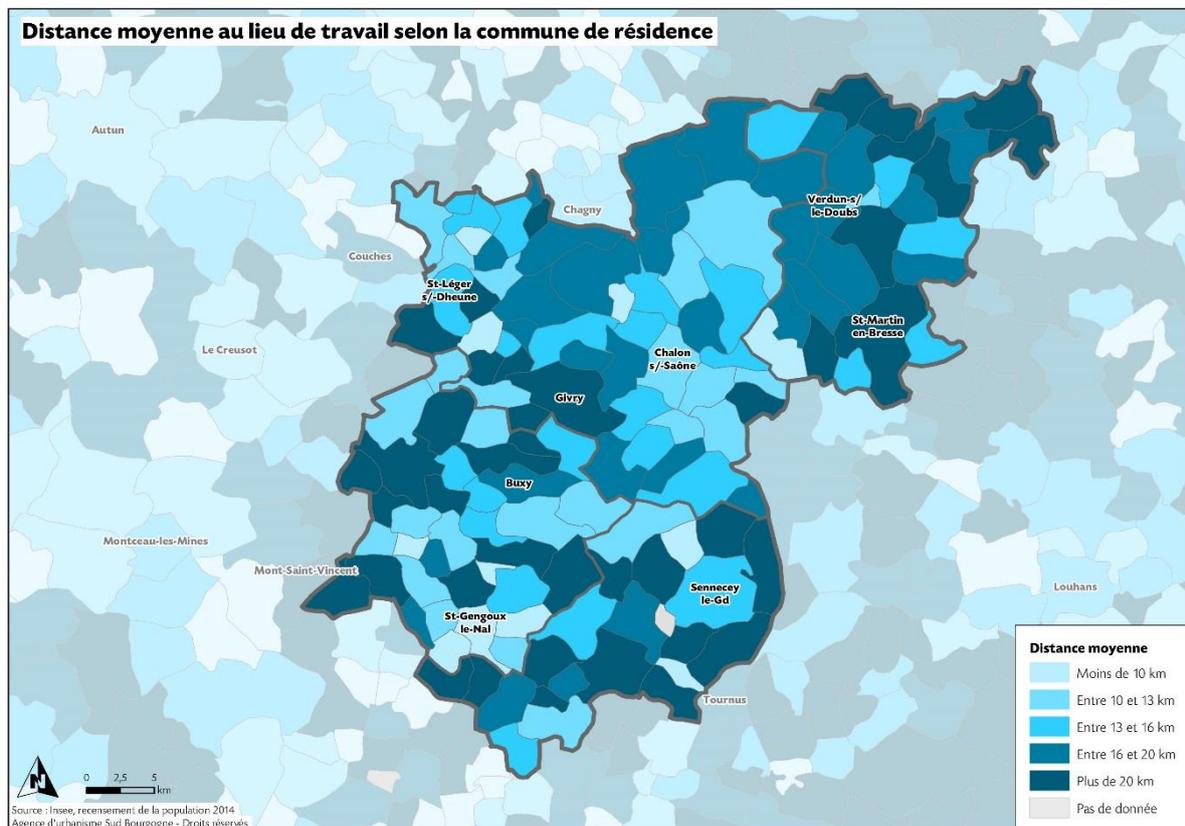
L'allongement des distances de déplacements permis par l'augmentation des vitesses de circulation a donc permis aux actifs de s'éloigner des lieux d'emplois en dépassant les frontières des communes et de l'agglomération. D'une manière générale, les actifs bourguignons habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail. Le SCoT du Chalonnais n'échappe pas à ce phénomène et les actifs y résidant parcourent en moyenne 14,5 kilomètres<sup>2</sup> pour se rendre sur leur lieu de travail. Il existe de grandes disparités sur le territoire. Les communes de la CC Saône Doubs Bresse ont vu leur distance moyenne augmenter sensiblement entre 1999 et 2010.

<sup>2</sup> Les distances calculées sont des distances à vol d'oiseau où les mairies sont choisies comme lieu de référence par commune

Distances moyennes domicile-travail entre 1999 et 2009

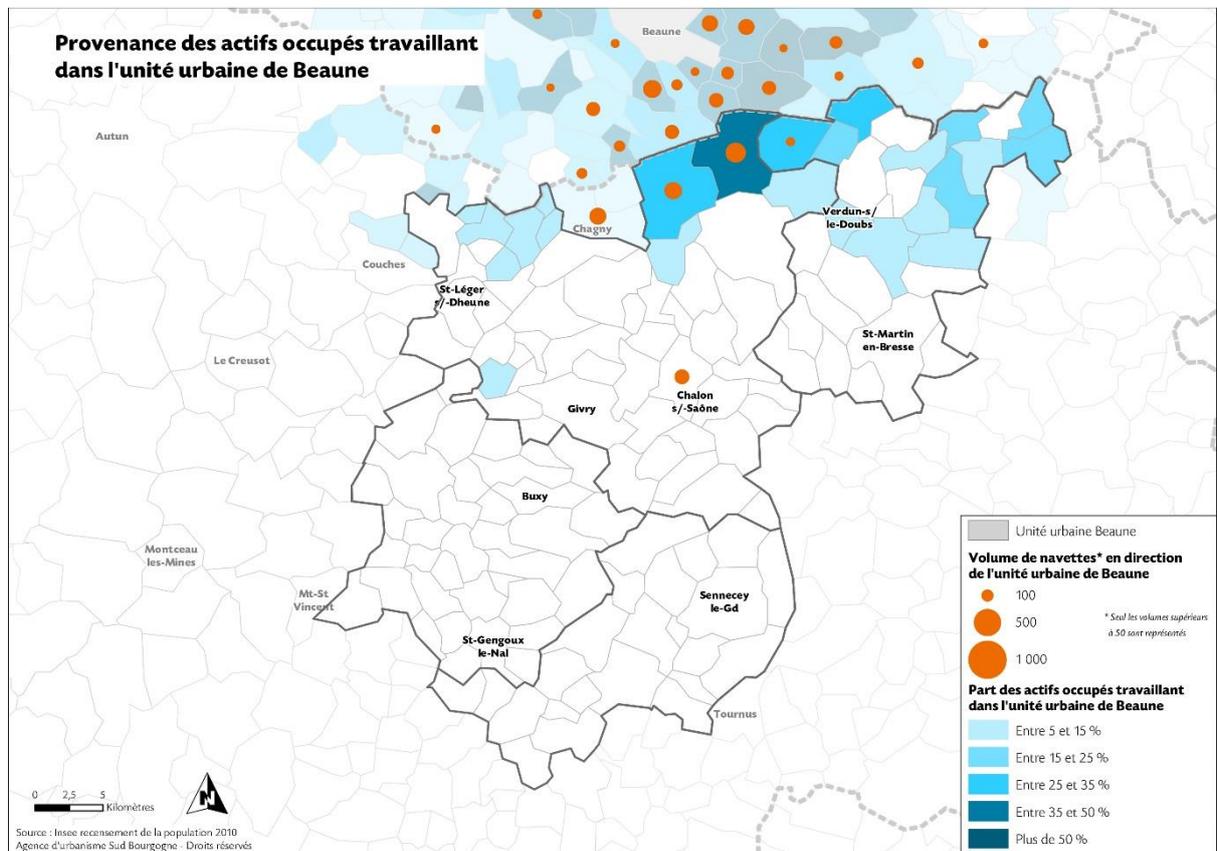
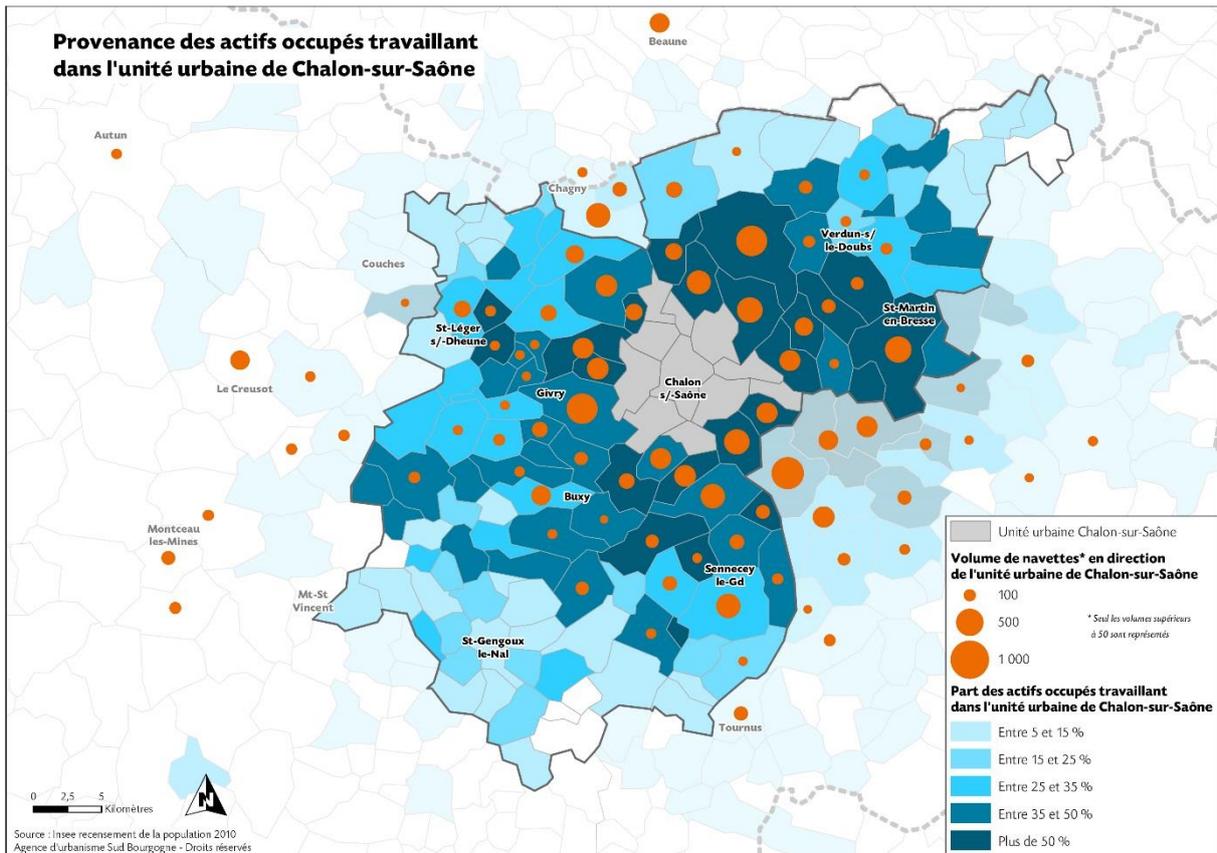
Zone de résidence	Distance moyenne en kilomètre	
	1999	2009
CA Le Grand Chalon	9,7	12,0
Chalon-sur-Saône	8,0	9,6
CC Entre Saône et G rosne	18,5	16,5
CC Saône Doubs Bresse	13,2	17,5
CC Sud Côte Chalonnaise	15,2	16,8
SCoT du Chalonnais	11,0	13,2
Saône-et-Loire	11,4	12,6
Bourgogne –Franche-Com té	12,3	12,2

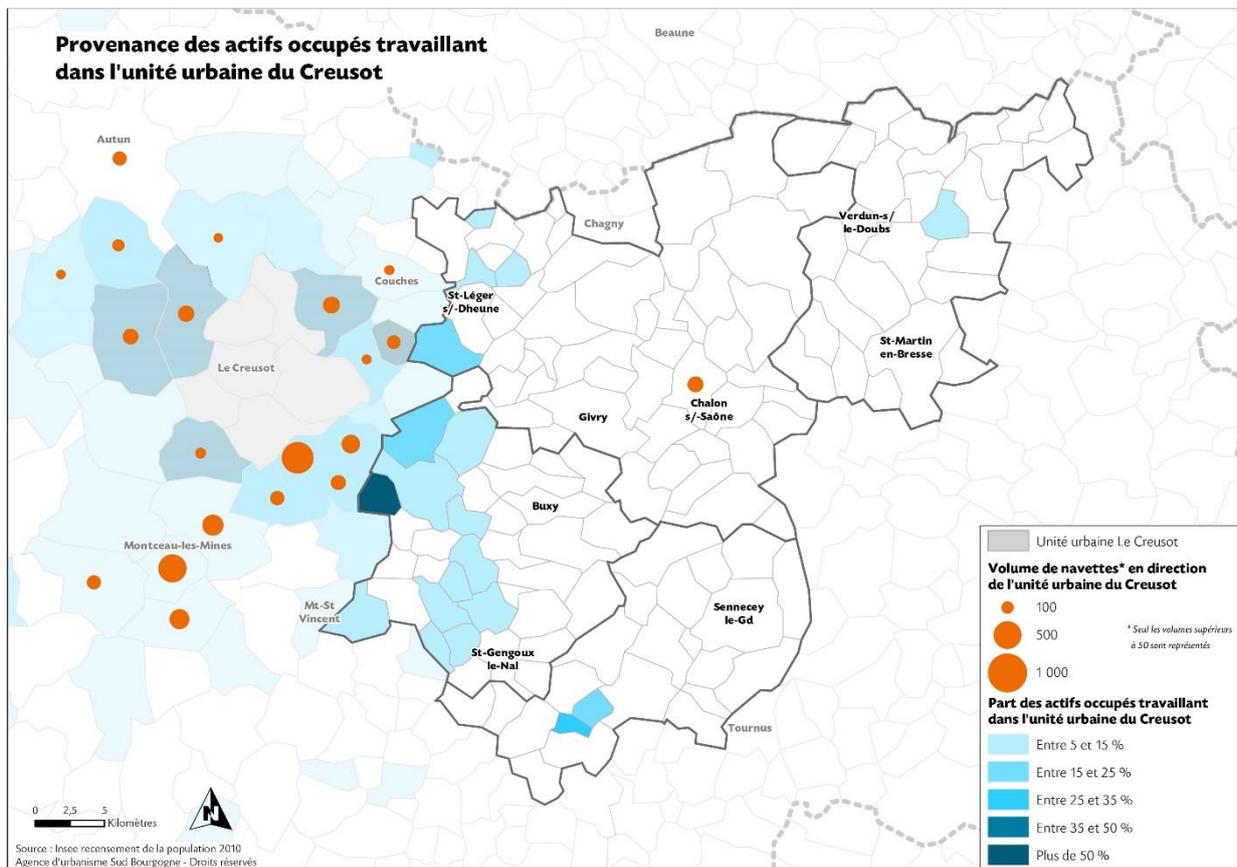
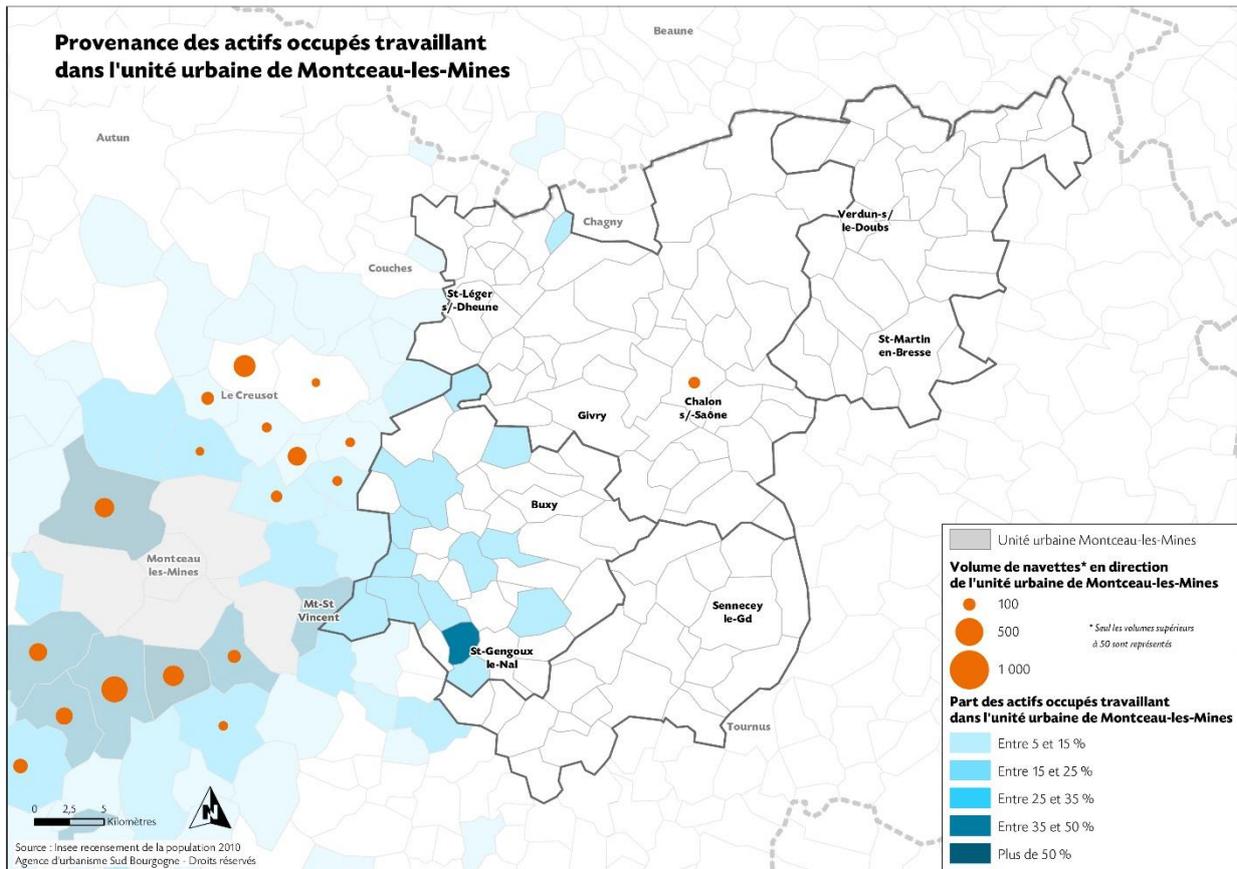
Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2009



### 2.1.2. Un territoire polarisé sur Chalon-sur-Saône et des modes de vie périurbains

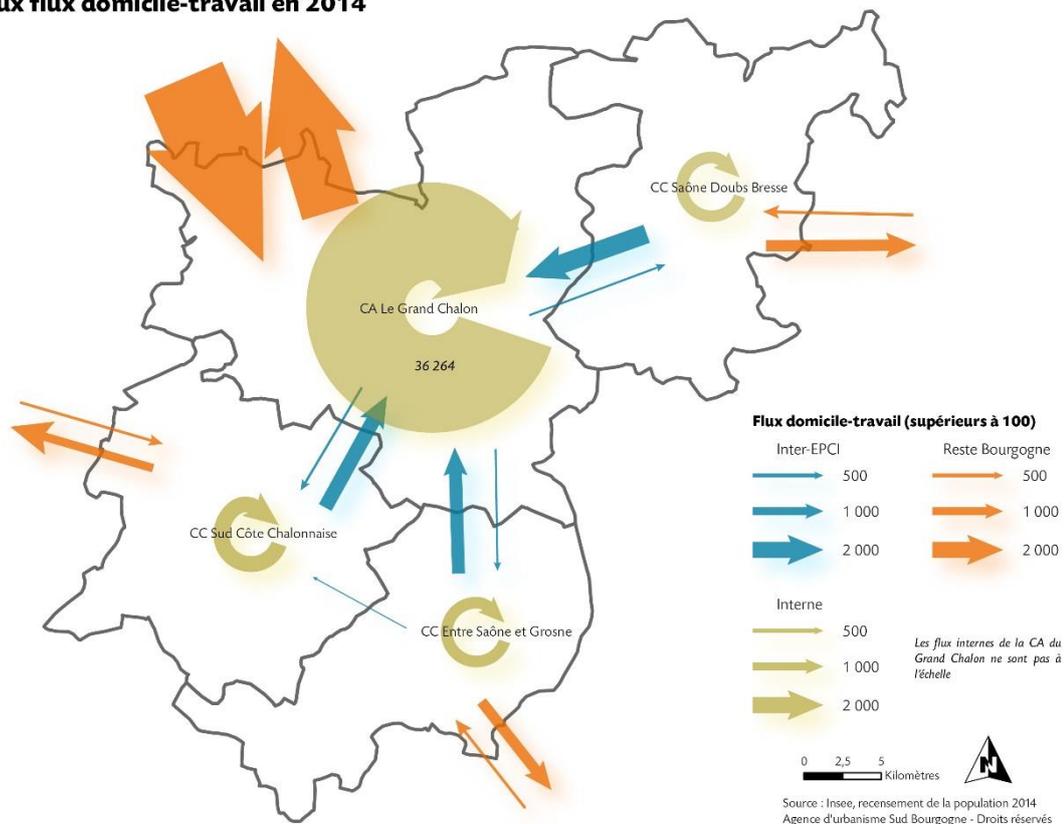
En considérant les unités urbaines comme pôle d'emplois, la majeure partie du SCoT est polarisée par l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône. Néanmoins, les franges sud, ouest et nord-est apparaissent multipolarisées, Beaune, Le Creusot et Montceau-les-Mines exerçant également une certaine influence. L'attractivité de Mâcon se limite quant à elle au Clunisois et au Tournugeois. Les effets de franges se retrouvent de la même façon sur les échanges intercommunaux et confirment que les flux ne se résument pas à une logique centre-périphérie.





Sur le territoire du SCoT, la population et les emplois se concentrent dans la CA du Grand Chalon. De fait, 80 % des déplacements domicile-travail<sup>3</sup> qui concernent le territoire du SCoT ont un lien avec la communauté d'agglomération. Plus de 50 000 migrants alternants travaillent dans la CA du Grand Chalon. Chaque communauté de communes du SCoT se trouve sous l'influence de la communauté. Cependant, les autres communautés de communes s'orientent également vers d'autres pôles générateurs de déplacements (CU Le Creusot – Montceau-les-Mines, CA Beaune Côte et Sud...). Les communautés de communes fournissent plus d'actifs occupés qu'elles n'en accueillent. En revanche, le phénomène inverse se produit sur la communauté d'agglomération. Au total, les flux entrants et sortants s'équilibrent sur l'ensemble du territoire.

### Principaux flux domicile-travail en 2014



Quant aux flux internes aux intercommunalités, ils se sont relativement maintenus entre 1999 et 2014. Néanmoins, le nombre total d'actifs ayant augmenté sur cette même période et sur ces périmètres, la part des déplacements internes a diminué à l'image de la moyenne départementale. Cette part reste toutefois supérieure à la moyenne régionale. La CC Saône Doubs Bresse semble avoir connu un phénomène de périurbanisation plus fort que les autres. En effet, la part des flux internes à l'intercommunalité a diminué de 12 points, passant de 40 % à 27 % en 2014.

<sup>3</sup> En l'absence d'enquête déplacements exploitable à l'échelle du territoire du SCoT, l'analyse des flux se réduit aux données du recensement de la population, c'est-à-dire aux déplacements domicile-travail.

Flux domicile-travail internes à l'intercommunalité

Lieu de résidence	Flux internes à l'EPCI en volume et en proportion					
	1999	2009	2014	1999	2009	2014
CA Le Grand Chalon	38 100	37 368	36 264	86 %	80 %	80 %
Chalon-sur-Saône	17 065	15 097	13 964	88 %	85 %	84 %
CC Entre Saône et Grosne	1 316	1 598	1 445	33 %	33 %	31 %
CC Saône Doubs Bresse	1 448	1 402	1 429	40 %	28 %	27 %
CC Sud Côte Chalonnaise	1 815	2 021	1 944	46 %	40 %	39 %
SCoT du Chalonnais	42 679	42 389	41 082	77 %	69 %	68 %
Saône-et-Loire	160 982	157 559	149 901	78 %	71 %	69 %
Bourgogne - Franche-Comté	NC	763 364	719 901	NC	66 %	64 %

Source : Insee, recensement de la population 1999, 2009 et 2014

Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM) 2014 du Grand Chalon<sup>4</sup> : l'enquête confirme les résultats du recensement de la population ci-dessus. Le territoire du Grand Chalon est un territoire autonome où 85 % des déplacements (tous motifs) de ses habitants n'ont aucun lien avec l'extérieur. Les territoires périurbains (comme la CC Sud Côte Chalonnaise sont (par définition) beaucoup moins autonome. Seulement 66 % des déplacements des habitants de la CC Sud Côte Chalonnaise ne dépassent pas les frontières de l'intercommunalité.

Les liens entre le SCoT et les territoires voisins sont relativement forts. 33 % des déplacements domicile-travail qui concernent le SCoT du Chalonnais ont un lien avec l'extérieur. Logiquement, les grandes intercommunalités voisines échangent de nombreux migrants alternants avec le SCoT du Chalonnais. Il reste toutefois difficile de comparer les volumes tant la communauté d'agglomération dépasse les communautés de communes en nombre d'actifs occupés et d'emplois. Les principales destinations des actifs occupés chalonnais sont :

- La CA Beaune, Côte et Sud – Communauté Beaune-Chagny-Nolay pour 1800 d'entre eux (près de 1800 parcourent le chemin inverse) ;
- la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines pour 934 d'entre eux (près de 1650 parcourent le chemin inverse) ;
- Dijon Métropole pour 800 d'entre eux (plus de 500 parcourent le chemin inverse) ;
- La CA du Mâconnais-Beaujolais pour 400 d'entre eux (près de 300 parcourent le chemin inverse).

Il faut noter que près de 2700 actifs occupés travaillant sur la CA du Grand Chalon proviennent de la CC Terres de Bresse. En revanche, les échanges avec Lyon Métropole sont moindres : environ

<sup>4</sup> Enquête téléphonique auprès des habitants âgés de 11 et plus pour les interroger sur tous leurs déplacements de la veille. Ces enquêtes sont standardisées par l'Etat, l'EDVM du Grand Chalon est donc comparable à celle réalisée en 2004 mais aussi à celle de Mâcon et de la Communauté urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines pour ne citer que celles du département. Les résultats de cette enquête ne sont pas disponibles sur tout le territoire du SCoT mais seulement sur le Grand Chalon et la CC Sud Côte Chalonnaise. Elle peut toutefois apporter quelques précisions en matière de pratiques de déplacements dans l'agglomération chalonnaise mais aussi dans les territoires périurbains.

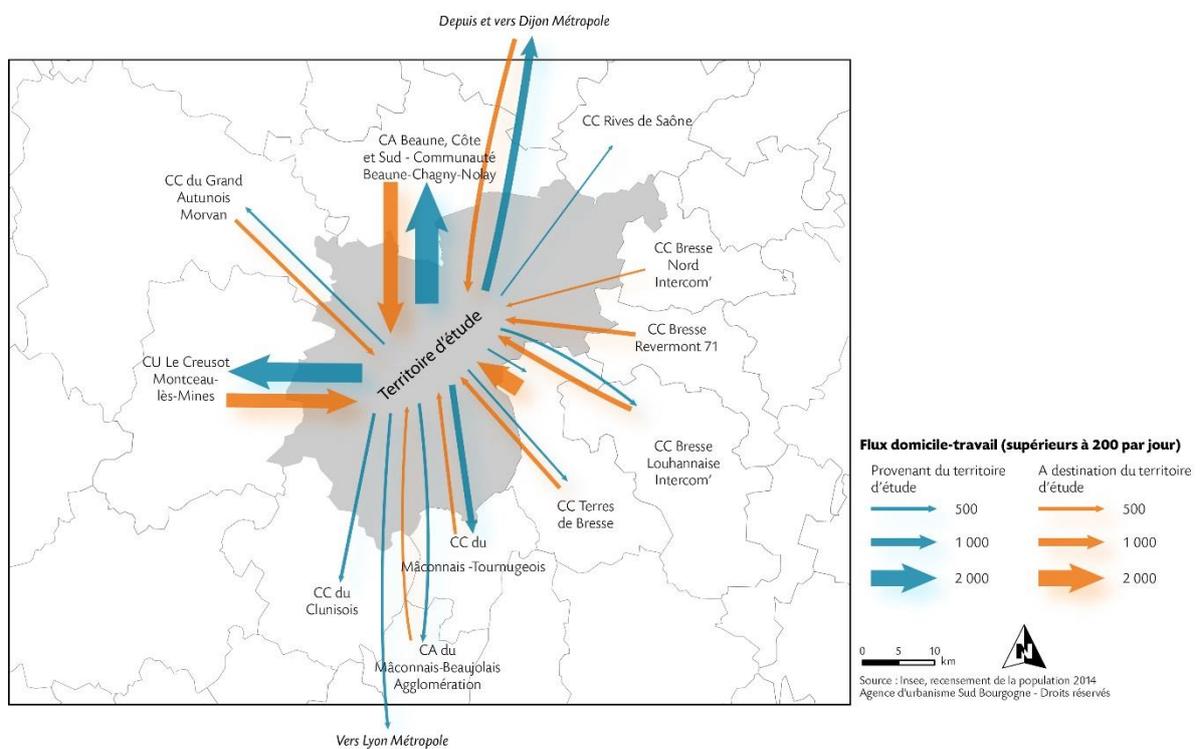
350 actifs du territoire y travaillent et moins de 200 actifs occupés en proviennent. Les liens avec la capitale sont encore plus faibles et unidirectionnels en direction de la Métropole du Grand Paris (250 actifs occupés).

Par ailleurs, les flux d'actifs occupés de certaines communautés de communes du SCoT avec d'autres intercommunalités ne sont pas négligeables :

- Environ 600 actifs occupés de la CC Saône Doubs Bresse travaillent dans la CA Beune, Côte et Sud – Communauté Beaune-Chagny-Nolay ;
- Près de 500 actifs de de la CC Sud Côte Chalonaise travaillent dans la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines.

La grande majorité – plus de 80 % – des déplacements concernant le SCoT sont effectués en voiture.

### Principaux échanges entre le SCoT du Chalonais et l'extérieur en 2014



## 2.2. « Une voiture dans la tête »<sup>5</sup>

Le « tout voiture » de la deuxième moitié du XXe siècle a propulsé l'automobile comme réponse à la grande majorité des déplacements locaux. Que l'on soit en ville ou en campagne, la voiture permet de se déplacer facilement. La difficulté de desservir des territoires peu denses en transports collectifs et les distances qu'engendre naturellement le fait d'habiter ces territoires a encouragé encore davantage le recours à l'automobile. Le taux d'équipement automobile y est plus élevé et les axes routiers menant aux pôles d'emplois et de services sont très empruntés.

### 2.2.1. Un taux d'équipement automobile important

Le taux de motorisation des ménages habitant le territoire est semblable à la moyenne départementale et régionale. 85 % des ménages possèdent au moins une voiture (40 % en possèdent au moins deux). Rapporté à la population de plus de 18 ans, on dénombre l'équivalent de trois voitures pour quatre habitants du SCoT. En matière d'équipement, la différence entre les territoires denses de l'agglomération et les périphéries est particulièrement marquée. Alors que la moitié des ménages des communautés de communes disposent d'au moins deux voitures, ils ne sont qu'un ménage sur cinq à Chalon-sur-Saône à être dans cette situation.

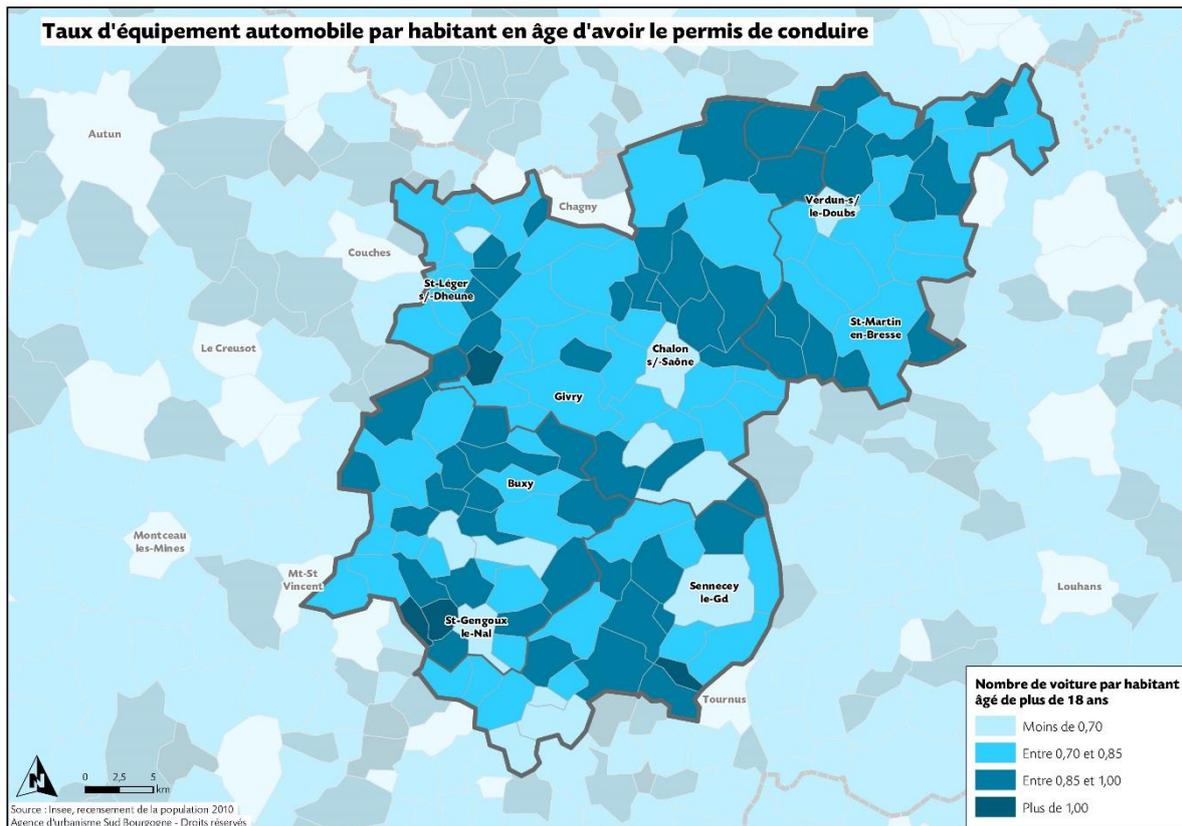
Equipement automobile des ménages en 2014

Zone de résidence	Ménage motorisé	Ménage possédant au moins deux voitures	Equipement par habitant
CA Le Grand Chalon	84 %	36 %	0,72
CC Sud Côte Chalonnaise	89 %	51 %	0,80
CC Entre Saône et Grosne	91 %	49 %	0,81
CC Saône Doubs Bresse	92 %	54 %	0,84
SCoT du Chalonnais	85 %	40 %	0,75
Saône-et-Loire	87 %	40 %	0,75
Bourgogne	85 %	38 %	0,74

Source : Insee, recensement de la population 2014

L'hétérogénéité se retrouve à l'échelon communal où une certaine logique centre-périphérie existe également. Ainsi les habitants des pôles d'emplois et de services secondaires apparaissent généralement moins équipés en voiture que les résidents des communes voisines.

<sup>5</sup> Propos tenu par L. BU le 28 mai 2013 lors d'une journée de réflexion à Dijon intitulée « l'enjeu des déplacements dans la transition énergétique » et organisée par le Conseil régional Bourgogne



### 2.2.2. Des axes routiers très empruntés

La voiture est utilisée massivement dans les déplacements locaux comme dans les déplacements longues distances. L'autoroute A6 (axe Paris Lyon) étant un itinéraire de transit important, le trafic automobile est accompagné d'un trafic poids lourds important (20 % des 59 000 véhicules par jour en moyenne d'après les comptages effectués par le SETRA<sup>6</sup>). Ceux-ci sont également très présents sur la N80 (22 % en 2010 à hauteur de Marcilly-les-Buxy).

Le territoire du SCoT est peu touché par des problèmes de saturation des axes routiers. Néanmoins, certaines voies à Chalon-sur-Saône et à sa périphérie notamment sont particulièrement fréquentées entre 8h et 9h le matin et entre 17h et 19h le soir environ. Les déplacements domicile-travail rythment la journée des actifs et du trafic routier.

Malgré les plus de 50 000 véhicules par jour comptés en moyenne sur l'autoroute A6 aux alentours de Chalon-sur-Saône, le trafic reste fluide sur cette portion. 5 600 (dont 1 000 poids lourds) et 7 500 véhicules (dont 2000 poids lourds) par mois en moyenne ont été comptabilisés en 2014 respectivement aux échangeurs nord et sud de l'A6. La jonction entre l'autoroute et la N80 au sud de Chalon-sur-Saône est aujourd'hui problématique. Des travaux pour fluidifier le trafic sont en cours actuellement.

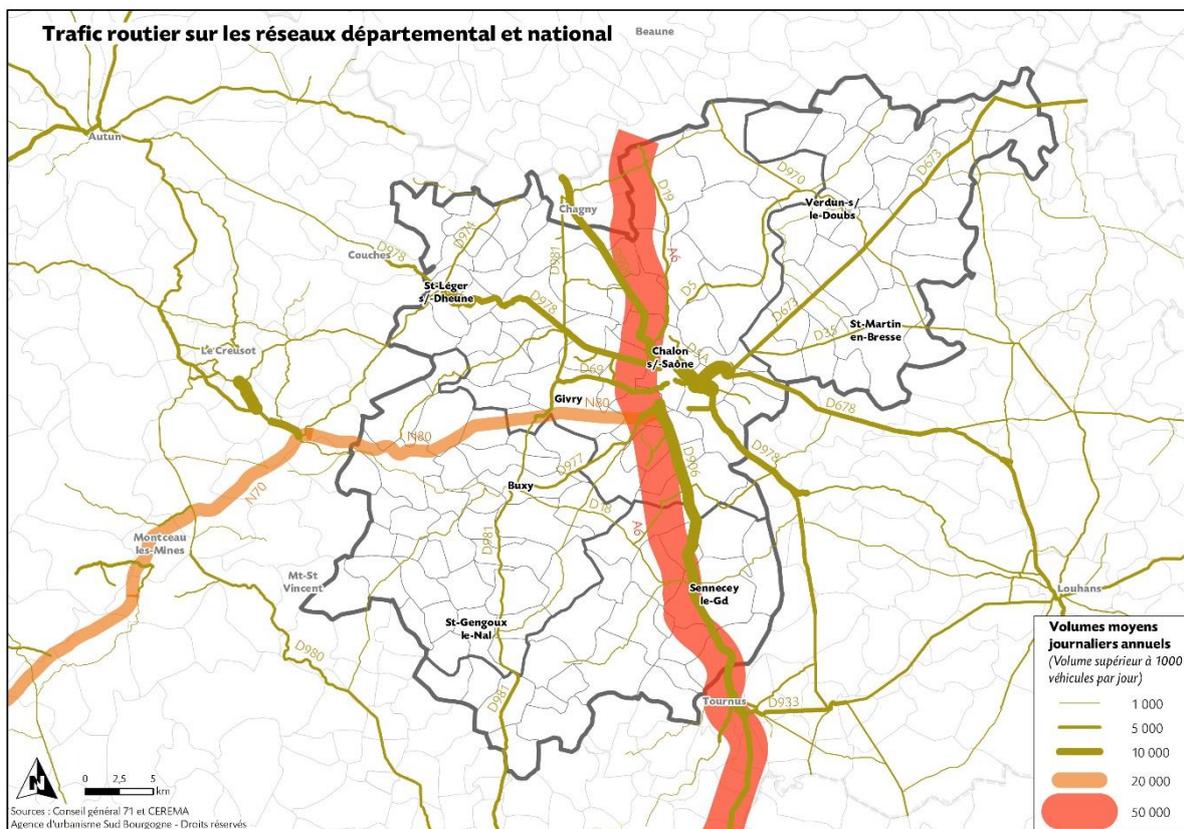
Les axes départementaux, complémentaires au réseau national, sont majoritairement orientés vers l'agglomération de Chalon-sur-Saône et apparaissent comme les plus empruntés. Les flux se rejoignent aux entrées de la ville centre. Les communes voisines de Chalon-sur-Saône affichent

<sup>6</sup> Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements qui fait aujourd'hui partie du CEREMA -Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

ainsi les trafics les plus importants. La D673 à Saint-Marcel et la D906 à Lux pourraient montrer des signes de saturation importants si le nombre de voitures en circulation ne cesse de croître. Néanmoins quelques axes ne passant pas par la ville centre structurent également le territoire comme la D18, D970, la D980 et la D981 (complétée par la D977).

Le respect des dispositions du Règlement départemental de voirie représente un enjeu important, notamment au regard des enjeux de sécurisation des principaux axes routiers. Ce règlement doit être pris en compte dans les projets d'aménagement.

Concernant les voiries départementales, ces dernières accueillent des ouvrages hydrauliques aménagés pour mieux gérer les eaux collectées sur la surface routière, ce qui permet de sécuriser les infrastructures. Il convient d'éviter de saturer ces réseaux par des apports de bassins versants, au risque d'accroître les dégâts en aval.



Traffics (tous véhicules) sur les routes du SCoT

Lieu de comptage	Année de comptage	Trafic moyen journalier annuel
A 6 entre Chagny et Chalon-sur-Saône	2011	59 000
A 6 entre Chalon-sur-Saône et Tournus	2011	54 000
N 80 entre Marcilly-les-Buxy et Givry	2010	20 000
D 673 à Saint-Marcel	2012	19 000
D 906 à Lux	2012	16 000
D 906 à Sennecey-le-Grand	2012	11 000
D 977 à Saint-Rémy	2012	9 000
D 978 entre St-Léger-sur-Dheune et Ouroux-sur-Saône	2012	9 000
D 69 entre Givry et Chatenoy-le-Royal	2012	7 000
D 19 à Fragnes	2012	6 000
D 673 à Chatenoy-en-Bresse	2007	6 000
D 981 à Saint-Désert	2012	5 500
D 978 à Couches	2008	5 000
D 5 de Gergy à Chalon-sur-Saône	2012	4 000
D 980 à Gourdon en limite du SCoT	2012	4 000
D 981 à Fontaines	2012	3 400
D 981 à Buxy	2012	3 300
D 35 à Saint-Martin-en-Bresse	2011	3 000
D 970 entre Allerey-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs	2012	2 300
D 18 à l'Approche de Sennecey-le-Grand	2011	1 500
D 977 à Marcilly-les-Buxy	2012	1 000

Source : Conseil général 71 et CEREMA

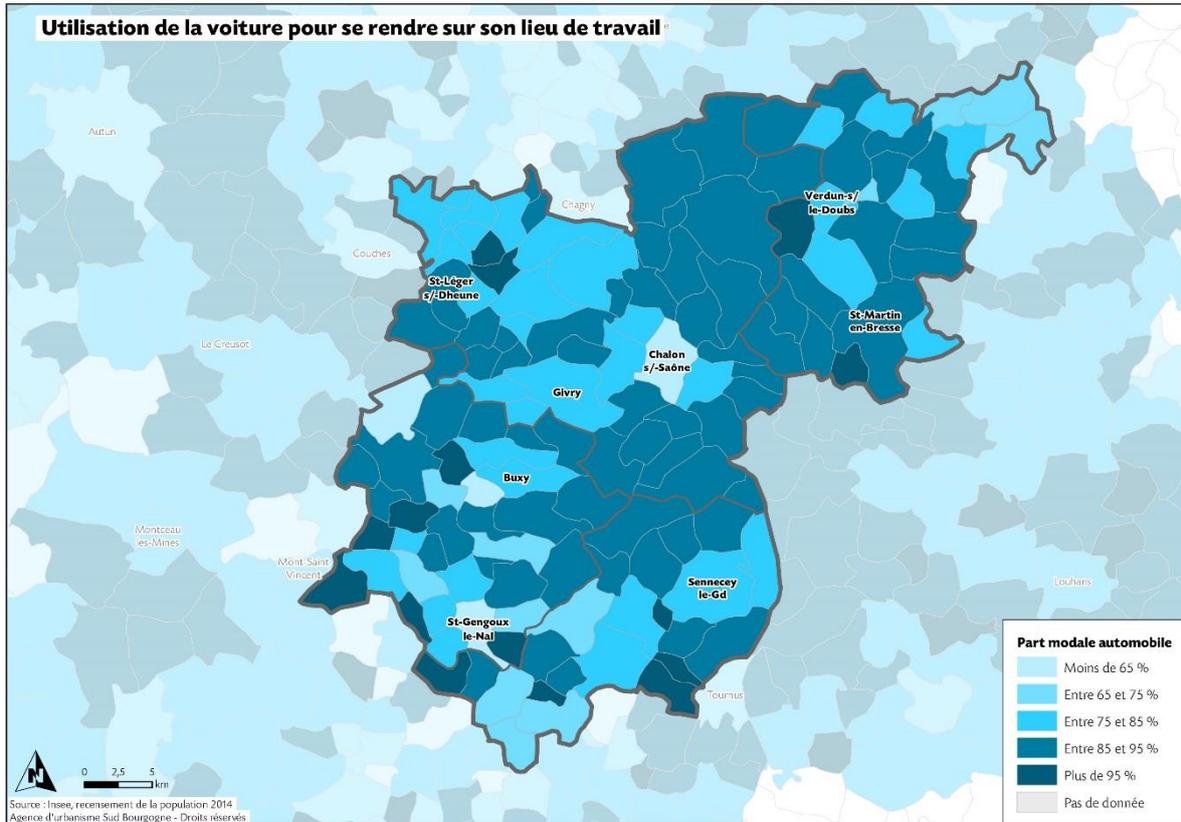
### 2.2.3. Une surutilisation de la voiture quelle que soit la distance de déplacements

La voiture est utilisée massivement sur tous les territoires pour les déplacements domicile-travail même si des différences apparaissent. Les plus faibles distances et la desserte en transports collectifs permettent aux habitants de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon d'utiliser un peu moins la voiture que les habitants des communautés de communes. Comme pour le taux d'équipement, les habitants des pôles d'emplois et de services secondaires utilisent un peu moins leur voiture pour se rendre au travail que les habitants des autres territoires.

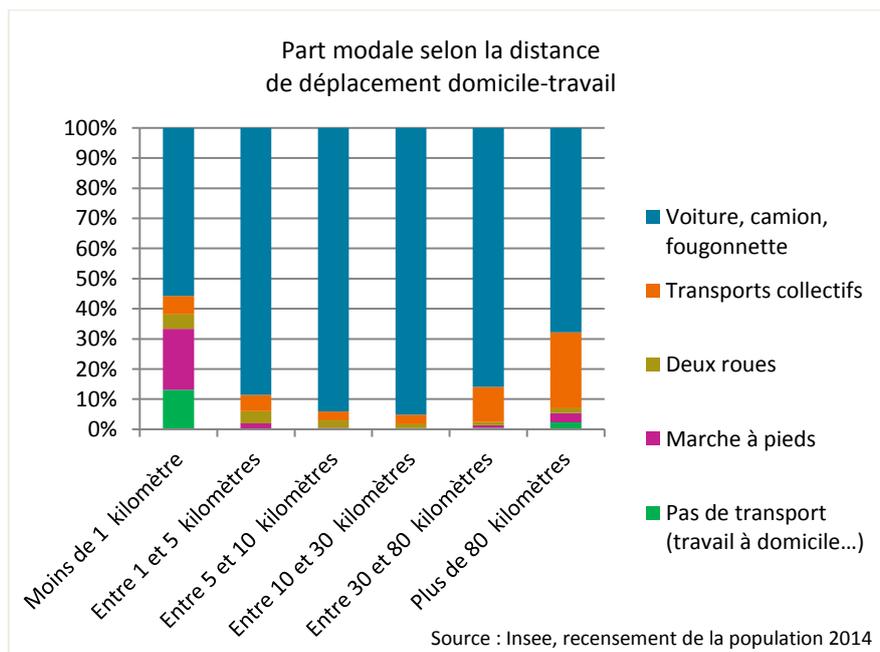
Part modale automobile dans les déplacements domicile-travail

Zone de résidence	Part modale automobile	
	2009	2014
CA Le Grand Chalon	78 %	79 %
Chalon-sur-Saône	66 %	64 %
CC Entre Saône et Grosne	86 %	87 %
CC Saône Doubs Bresse	87 %	90 %
CC Sud Côte Chalonnaise	84 %	84 %
SCoT du Chalonnais	80 %	81 %
Saône-et-Loire	80 %	82 %
Bourgogne - Franche-Comté	77 %	79 %

Source : Insee, recensement de la population 2009 et 2014



Cette utilisation massive de la voiture se retrouve quelle que soit la distance de déplacements. En effet, même sur des déplacements de moins d'un kilomètre (à vol d'oiseau de mairie à mairie), plus de la moitié des actifs occupés devient automobiliste pour se rendre au travail.



L'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon : tous motifs confondus, la marche domine les déplacements de moins d'un kilomètre, surtout sur la CC Sud Côte Chalonnaise où 92 % des déplacements de moins d'un kilomètre sont réalisés à pied (82 % sur l'intégralité du territoire d'étude, 86 % pour les habitants de la ville de Chalon-sur-Saône). Notamment en l'absence d'offre en transports collectifs et en aménagements cyclables, les habitants du périurbain ont largement recours à la voiture dès que la distance est supérieure à un kilomètre.

### 3. Des modes alternatifs à la marge

#### 3.1. Des transports collectifs diversifiés

La gouvernance des politiques et outils de mobilité a connu des évolutions importantes au cours des dernières années, avec en particulier un rôle conforté de la Région Bourgogne Franche Comté (effets des lois NOTRe, MAPTAM). De nouvelles évolutions sont envisagées dans le cadre du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

##### 3.1.1. Quelques dessertes ferroviaires

Le territoire du SCoT du Chalonnais est traversé par les lignes TER Dijon – Lyon et Chalon-sur-Saône – Montchanin (passant par Chagny). Il est possible de se rendre dans des villes plus lointaines en empruntant d'autres lignes régionales ou des lignes à grande vitesse. Il existe ainsi des allers-retours directs vers Paris, Strasbourg ou encore Marseille, etc. La proximité de la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin renforce la desserte ferroviaire du territoire. En effet, alors qu'il faut 2h33 pour le TGV direct le plus rapide pour se rendre à Paris depuis la gare de Chalon-sur-Saône, il faut 1h20 depuis la gare Le Creusot - Montceau-les-Mines – Montchanin. Même en ajoutant le temps de trajet en voiture pour se rendre à cette gare TGV, son attractivité en termes de temps de parcours est considérable. La présence d'une ligne de marchandises et de deux gares de marchandises en périphérie de Chalon-sur-Saône permet d'envisager de nouvelles dessertes locales : Saint-Marcel et Verdun-sur-le-Doubs en passant par Gergy.

## Desserte TER de la gare de Chalon-sur-Saône

### Arrêts ferroviaires

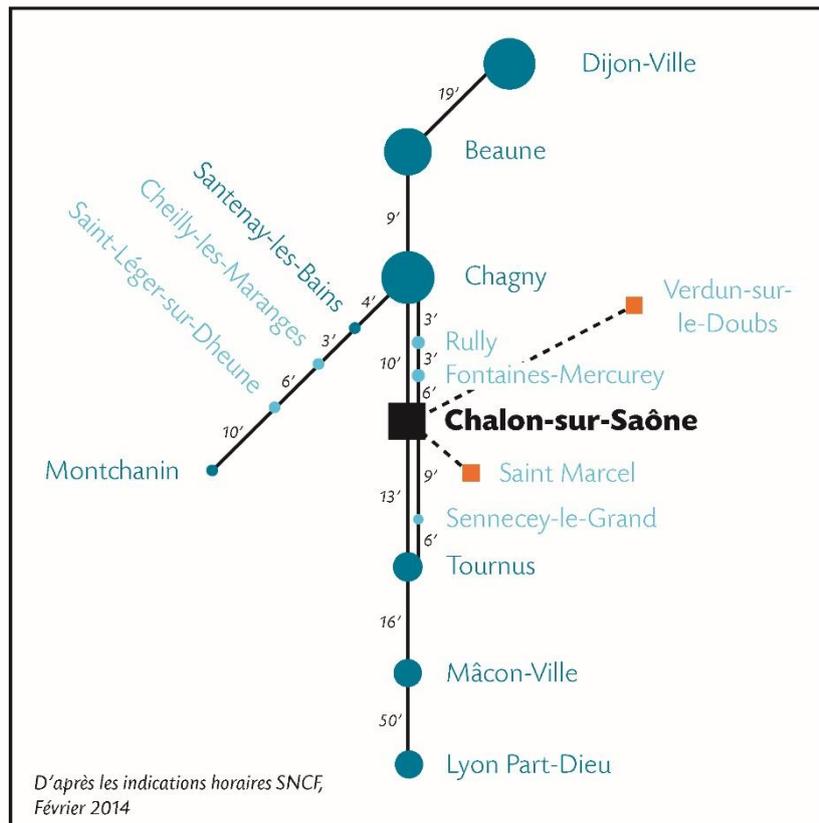
- Gare de référence
  - Principales gares reliées à Chalon-sur-Saône
  - Gares du SCoT
  - 5    ● 15    ● 35
- Nombre d'allers et retours ferroviaires quotidiens directs avec la gare de Chalon-sur-Saône
- Gares de marchandises

### Liaisons ferroviaires directes

- Lignes ouvertes aux voyageurs
- .... Lignes non ouvertes aux voyageurs

### Temps de parcours estimé

- 6' Minutes par tronçon
- Ajout d'une minute par arrêt



Cinq communes du territoire bénéficient d'allers-retours vers la ville centre avec, de gare à gare, des temps de parcours concurrentiels à la voiture. De plus, les différentes gares sont globalement à moins d'un kilomètre des zones les plus densément peuplées. Le nombre d'allers-retours limité ne favorise pas l'utilisation du train par les actifs. Cependant, les horaires peuvent correspondre à certaines professions : arrivée sur Chalon-sur-Saône entre 8h et 9h et départ entre 17h et 18h. La gare TER de Chalon-sur-Saône est bien entendue la plus fréquentée du SCoT mais aussi du département. La fréquentation est à la fois étudiante, professionnelle et touristique pour se rendre notamment à Dijon, Mâcon et Lyon. Alors que Cheilly-les-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune apparaissent plus en retrait avec une cinquantaine de montées et autant de descentes par jour de la semaine (lundi au vendredi), les trois autres dépassent les 200 montées et descentes par jours.

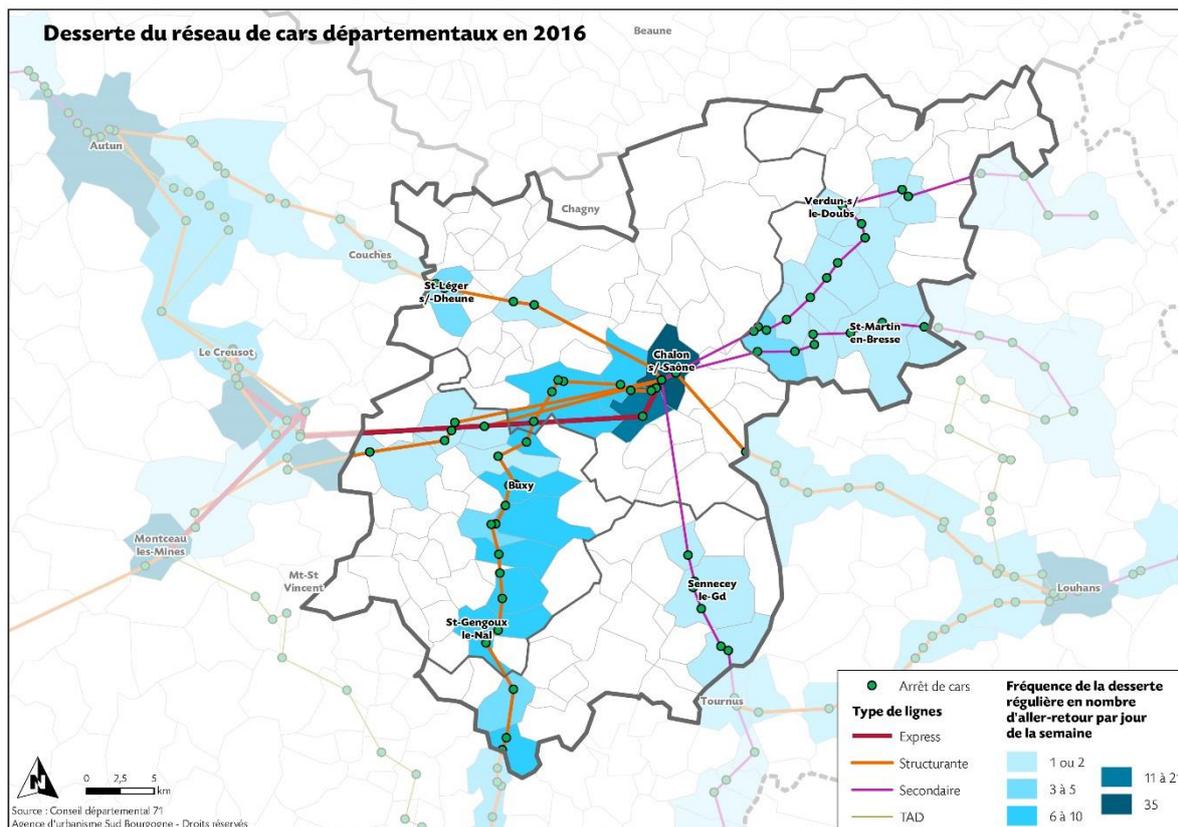
Fréquentation sur une semaine de janvier (lundi au dimanche) des gares TER

Gare	Montées	Descentes
Chalon-sur-Saône	9990	9071
Cheilly-les-Maranges	41	56
Fontaines-Mercurey	275	251
Rully	205	158
St-Léger-sur-Dheune	77	69
Sennecey-le-Grand	256	238

Source : comptages SNCF effectués par les agents de contrôle à bord des trains (2014)

### 3.1.2. Un réseau départemental centré sur Chalon-sur-Saône

Le réseau départemental (Buscéphale), créé en 2008, est centré sur Chalon-sur-Saône. Il a pour objectif de desservir les communes hors périmètre de transports urbains (PTU) et de relier les PTU entre eux. La ville centre est desservie par une dizaine de lignes qui permettent notamment de se rendre à la gare TGV LE Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin pour 1,50 € (tarif unique par voyage).



La fréquentation des cars départementaux est difficile à évaluer car le réseau a beaucoup évolué et les données ne permettent pas de savoir où montent et où descendent les usagers. Par conséquent, les comptes se font à la ligne. La ligne 7 reliant Chalon-sur-Saône et Mâcon concentre 34 % des voyages à elle seule (en 2014). Les trois lignes express reliant Chalon-sur-Saône à la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin, au Creusot et à Montceau-les-Mines, permettent environ 25 000 voyages chacune (soit un total de 20 % des voyages). Les parts de la ligne 7 et des lignes express progressent d'année en année.

Fréquentations annuelles par type de lignes du réseau Buscéphale

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lignes express	28 236	36 630	50 981	61 356	70 866	78 396
Lignes structurantes	187 324	219 900	254 585	282 592	293 076	299 627
Lignes secondaires	9 188	12 675	14 934	18 141	19 814	18 635
Lignes TAD	2 046	2 732	3 444	3 388	2 644	1 807
Total	226 794	271 937	323 944	365 477	386 400	398 465

Source : Conseil départemental 71

Fréquentation du réseau Buscephale par ligne  
concernant la CA Chalon -Val de Bourgogne

Lignes express		Fréquentation en 2014
Ligne 1	Chalon s/ Saône - Le Creusot	26 338
Ligne 2	Chalon s/ Saône - Montceau	28 417
Ligne 1/2	Navettes TGV	23 641
Lignes structurantes		Fréquentation en 2014
Ligne 3	Chalon s/ Saône - Le Creusot	12 482
Ligne 4	Chalon s/ Saône - Montceau	11 073
Ligne 6	Chalon s/ Saône - Autun	39 365
Ligne 7	Mâcon - Cluny - Chalon s/ Saône	133 524
Ligne 8	Chalon s/ Saône - Louhans	39 365
Lignes secondaires		Fréquentation en 2014
Ligne 14	Mâcon - Chalon s/ Saône	4 672
Ligne 15	St Germain du Bois - Chalon s/ Saône	3 810
Ligne 16	Pierre de Bresse - Chalon s/ Saône	3 959

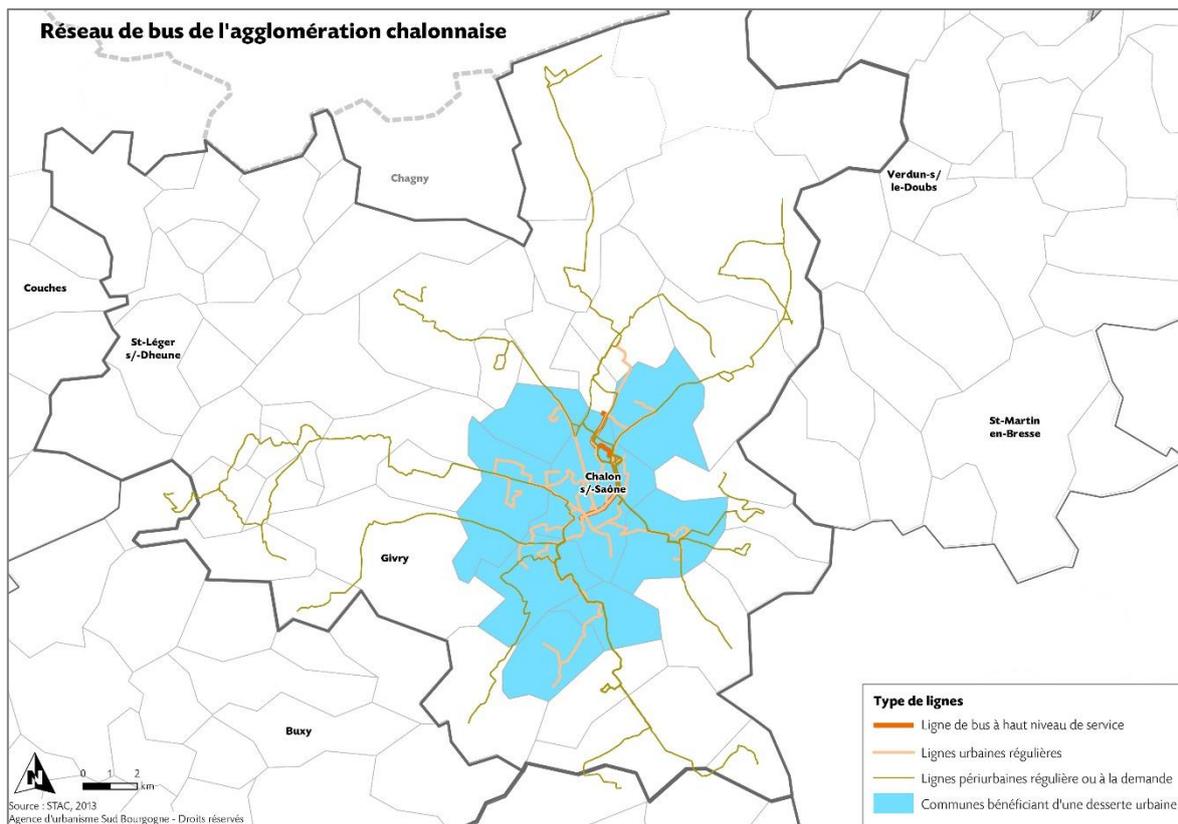
Source : Conseil départemental 71

Par ailleurs, la CC entre Saône et Grosne met à disposition des aînés un service de transport à la demande. Celui-ci est disponible pour 4 € l'aller/retour afin de profiter des services et commerces de Sennecey-le-Grand le mercredi matin et le vendredi matin. Cette offre est « autogérée » par l'intercommunalité. Néanmoins, les communautés de communes ont la possibilité de demander au Conseil général le transfert de la compétence transport afin de devenir « Autorité organisatrice de transports de rang 2 ». Elles peuvent alors bénéficier de l'aide du Conseil général et exercer cette compétence sur leur territoire. Des réflexions sont déjà en cours sur le territoire du SCoT.

### 3.1.3. Des transports collectifs urbains sur la communauté d'agglomération

La CA du Grand Chalon dispose de la compétence transport de par son statut. Son réseau Zoom est organisé autour de la ligne de bus à haut niveau de service et du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Chalon-sur-Saône. Des lignes urbaines et régulières desservent les communes de la première couronne, tandis que les autres communes sont desservies par des lignes périurbaines qui en dehors des heures de pointe fonctionnent à la demande. Les arrêts sont fixes mais il faut réserver son voyage pour garantir l'arrêt et l'horaire du véhicule. Alors que la distance moyenne parcourue en transports collectifs urbains est bien plus faible que celle parcourue en voiture (5 kilomètre contre 12 en voiture), les déplacements en bus sont plus longs pour les usagers (28 minutes contre 17 minutes en voiture) d'après l'Enquête déplacements villes moyennes 2014.

Il faut souligner que le Grand Chalon exerce sa compétence sur son ressort territorial, ce qui explique que les habitants du reste du Syndicat Mixte ne profitent pas de ses transports.



Le réseau semble relativement efficace avec plus de 7 000 000 voyages par an soit 67 voyages par habitant et par an en 2012. D'après le GART (Groupement des autorités responsables de transports), les agglomérations similaires ont une moyenne de 62 voyages par habitant et par an en 2011. Logiquement, les lignes urbaines concentrent la majorité des voyages (70 %). Néanmoins, le transport à la demande est en progression ces dernières années et la majorité des usagers voyage gratuitement (scolaires). La clientèle est exclusivement (ou presque) résidente du Grand Chalon. Les habitants du reste du Syndicat mixte ne profitent pas de ses transports collectifs.

### 3.2. Des modes actifs peu visibles

#### 3.2.1. Des aménagements cyclables à vocation touristique

Le territoire du SCoT du Chalonnais est parcouru par l'eurovéloroute 6 traversant l'Europe d'est en ouest. Cet itinéraire emprunte aussi bien des voies vertes que des véloroutes (itinéraires cyclables empruntant des routes peu fréquentées et propices à la pratique du vélo). L'eurovéloroute relie Dôle à Nevers en longeant la Saône jusqu'à Chalon-sur-Saône puis en empruntant les bords du Canal du Centre pour rattraper la Loire à Paray-le-Monial. Localement, deux autres voies vertes parcourent le territoire du SCoT, complétées par une véloroute de Saint-Gengoux à Montchanin. L'Agence de Développement touristique et de Promotion du Territoire en Saône-et-Loire estime entre 570 000 et 750 000 usagers la fréquentation moyenne annuelle des voies vertes du département (en légère augmentation d'après les 14 compteurs installés sur les voies vertes et voies bleues).

- Au nord, Chalon-sur-Saône est reliée à Saint-Léger-sud-Dheune en passant par Chagny et le long du Canal du centre (itinéraire de l'eurovéloroute 6). Cette voie verte fait environ 35 kilomètres ;

- Au Sud, Chalon-sur-Saône est reliée à Charnay-lès-Mâcon par plus de 70 kilomètres de voie verte. Cet itinéraire passe par Givry, Buxy Saint-Gengoux-le-National et Cluny ;
- A l'est, une voie bleue (en partie non goudronnée) permet de rejoindre Crissey (à cinq kilomètres de Chalon-sur-Saône) depuis Verdun-sur-le-Doubs (itinéraire de l'eurovéloroute 6).

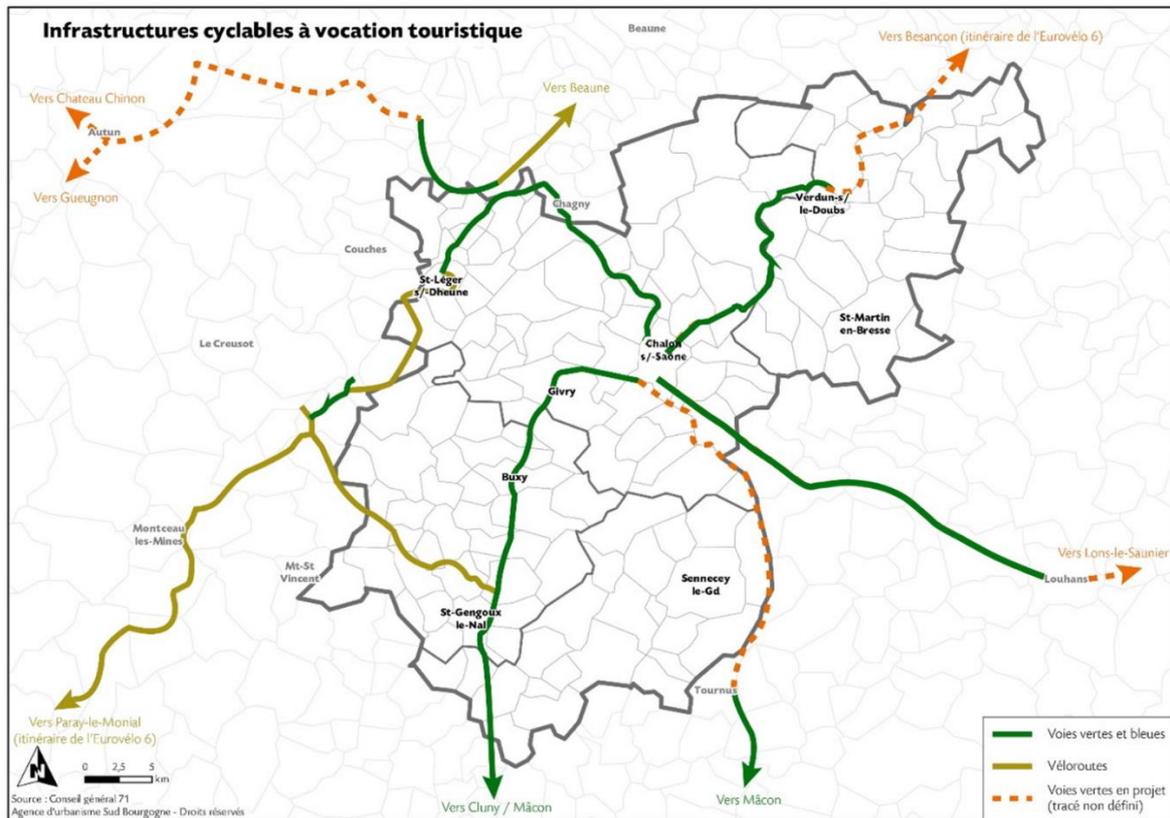
Des véloroutes complètent ces voies vertes :

- Le long du Canal du centre, depuis Saint-Léger-sur-Dheune et en direction de Montceau-les-Mines – Paray-le-Monial (itinéraire de l'eurovéloroute 6) ;
- Du nord de Saint-Gengoux-le-National en direction du Canal du Centre au niveau de Montchanin.

A noter que le territoire est également concerné par la présence de la V50, itinéraire reliant Mulhouse à Lyon empruntant la voie bleue, en passant notamment par Verdun sur le Doubs, Gergy, Chalon sur Saône et Tournus.

Voie verte ou voie bleue ? La seule différence est réglementaire. Une voie verte est une route strictement réservée aux véhicules non motorisés même pour l'entretien alors que la terminologie voie bleue n'a aucune valeur dans le code de la route. En pratique, la dénomination voie bleue permet aux services d'entretien d'utiliser des engins motorisés pour entretenir les berges.

De nombreux projets touristiques existent d'ores et déjà. Une fois réalisés, ces projets formeront une étoile autour de Chalon-sur-Saône en direction de Buxy/Mâcon, Saint-Léger-sur-Dheune/Chagny, Verdun-sur-le-Doubs/Besançon, Louhans et Tournus. Une telle concentration d'infrastructures cyclables d'envergure départementale voire régionale reste plutôt rare en France. Il est important de savoir s'en saisir pour développer la pratique quotidienne du vélo mais aussi pour le tourisme.



Le vélo touristique : quelles retombées économiques ? Si différentes études montrent que la Loire à Vélo permet davantage de retombées économiques directes que la partie de l'eurovéloroute 6 de Bâle à la Saône-et-Loire (15 millions d'euros contre 12 millions sur l'itinéraire principal) les retombées sur la Saône-et-Loire ne sont pas négligeables. L'étude de clientèle menée par Inddigo pour le compte notamment du Conseil général de Saône-et-Loire en 2009 montre que la fréquentation des voies vertes provient en majorité des excursionnistes (70 % des usagers). Les touristes (30 % des usagers) sans faire beaucoup de visites (musée, château...) dépensent davantage sur le territoire : 46,50 € par personne et par jour (hors frais de transport pour se rendre en Bourgogne). Le département dénombre, en outre, plus de 9000 kilomètres de chemin de randonnée et plus de 5000 kilomètres de balades vertes.

### 3.2.2. Peu d'aménagements à vocation utilitaire

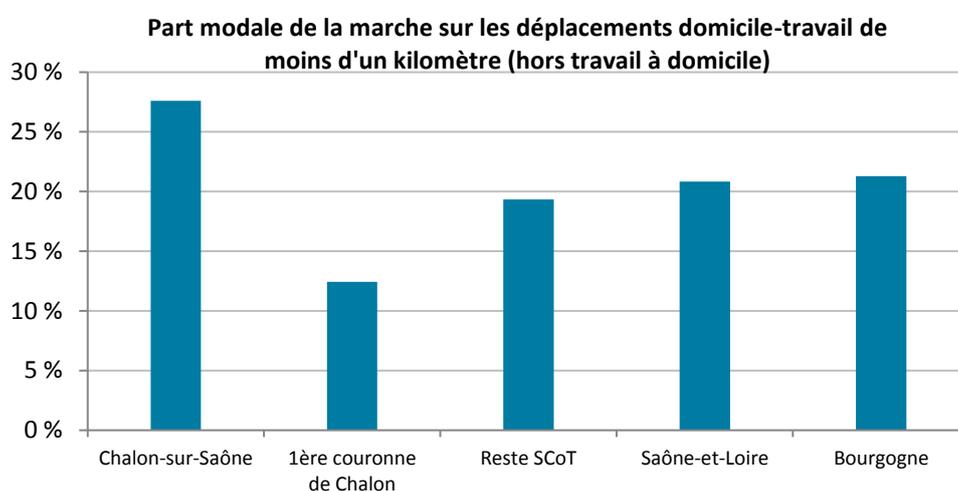
Hormis ces grands axes touristiques, le reste des infrastructures cyclables doit surtout être traité à l'échelle intercommunale. A ce titre, CA du Grand Chalon a élaboré en 2010 un schéma directeur. Le recensement de toutes les infrastructures sur ce périmètre est en cours. Par ailleurs, la polarisation des voies vertes sur Chalon-sur-Saône a poussé la municipalité à jalonner les itinéraires sur la commune pour faciliter la jonction des différentes infrastructures. Néanmoins, sur l'ensemble du territoire du SCoT et de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, des liaisons directes à vocation utilitaire mériteraient sans doute d'être réfléchies comme ont pu le faire la CU de Strasbourg ou la CU de Bordeaux.

Le stationnement faisant partie intégrante d'un déplacement doit également être pensé. Il n'existe aujourd'hui aucun recensement de celui-ci sur le territoire du SCoT hormis en gare où chacune d'entre elles est équipée d'au moins un arceau (2 places).

Au niveau du Grand Chalon, il faut préciser qu'un recensement du stationnement vélo a été réalisé en 2016-2017, et qu'il existe notamment deux abris sécurisés pour cyclotouristes à proximité immédiate de la place Saint Vincent (2018).

### 3.2.3. La marche n'est pas réservée aux urbains

Principal, voire unique mode de transport pendant des siècles, la marche à pied a été délaissée petit à petit dès les années 60-70 pour la voiture. La marche est très souvent associée à la ville car la part des déplacements de moins d'un kilomètre y est importante. Avec des aménagements appropriés, elle pourrait être tout aussi efficace en zone périurbaine ou rurale où 19 % des actifs occupés du SCoT (hors Chalon-sur-Saône) habitent à moins d'un kilomètre de leur lieu de travail. Les résultats du recensement de la population montrent que la marche pour se rendre au travail n'est pas réservée aux urbains, alors même que ces territoires périurbains présentent généralement un déficit d'aménagements piétonniers. Dans ces zones périurbaines, la marche à pied, sans répondre à autant de déplacements que dans les zones urbaines, pourrait donc en assurer un certain nombre.



Source : INSEE, recensement de la population 2014

L'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon : le potentiel des modes actifs et en particulier de la marche est confirmé par l'EDVM. 21 % des déplacements des habitants du Grand Chalon font moins de 1 kilomètre et 30 % font entre 1 et 3 kilomètres. Sur la CC Sud Côte Chalonnaise, ces chiffres sont un peu plus faibles mais non négligeables : 15 % font moins de 1 kilomètre et 22 % font entre 1 et 3 kilomètres. La marche assure 81 % des déplacements de moins d'un kilomètre des habitants du Grand Chalon et 91 % des déplacements de moins d'un kilomètre des habitants de la CC Sud Côte Chalonnaise. La marche apparaîtrait donc plus « naturelle » dans les communautés de communes que la communauté d'agglomération. Les autres communautés de communes du Syndicat mixte sont-elles similaires à la CC Sud Côte Chalonnaise ?

Par ailleurs, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite prévue par la loi<sup>7</sup> prévoit de rendre accessibles aux handicapés, pour 2015, tous les commerces et services ainsi que les transports collectifs. Récemment, le gouvernement a accordé quelques années supplémentaires

<sup>7</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

pour les retardataires sous réserve qu'ils établissent un « Agenda d'accessibilité programmée ». Celui-ci devra, entre autres, afficher un calendrier précis des travaux et des financements tout en identifiant les lignes et arrêts à équiper en priorité. De plus, cet agenda d'accessibilité programmé devra comprendre un calendrier de la simplification des informations diffusées relatives au réseau dans le but de le rendre compréhensible par un plus grand nombre. Dans ce contexte, le réseau de bus urbains de la communauté d'agglomération a mis en place un schéma de mise en accessibilité de tous ses arrêts.

## 4. Vers un équilibre plus durable des modes de transports des usagers

Sur le plan national...

Le développement de la mobilité motorisée et notamment automobile a toujours permis d'importants échanges culturels et économiques. Cette sensation de liberté a aussi ancré certaines habitudes qui aboutissent aujourd'hui à un fort déséquilibre en faveur de l'automobile. Afin de préserver « ce bien précieux appelé mobilité »<sup>8</sup>, il semble nécessaire de rééquilibrer les offres de transports et l'image des transports. La diminution des déplacements automobiles et le développement des modes alternatifs prônés réglementairement par l'Etat (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996, Loi Grenelle I en 2009 et Grenelle II en 2010 et encore plus récemment la loi Duflot ALUR en 2014) reposent sur des préoccupations qui dépassent le cadre des transports.

### 4.1. Les enjeux d'un équilibre

Les enjeux pour la société sont multiples et à la fois individuels et collectifs. L'automobile, souvent présentée comme très importante en matière d'économie nationale est aussi source de dépenses comme le montrent les comptes des transports 2012 du Service de l'Observation et des Statistiques national<sup>9</sup>. Les dépenses destinées à la route (pour l'automobile mais aussi les poids lourds et les modes actifs) représentent 295 milliards d'euros en 2012, soit près de 80% des dépenses totales de transport. De plus, les dépenses d'investissements restent en 2012 majoritairement liées au domaine routier (57 %). L'équilibre des modes de transports repose, d'un point de vue individuel et collectif, évidemment sur des aspects économiques liés également au foncier, à la précarité de certains ménages mais aussi à l'environnement et à la santé.

#### 4.1.1. Le manque d'espace

La pression foncière sur le territoire du SCoT n'est évidemment pas comparable à celle des grandes agglomérations françaises. Néanmoins, une maîtrise et une bonne utilisation de l'espace permettent d'agir efficacement sur la mobilité des usagers notamment par une meilleure gestion du stationnement sur Chalon-sur-Saône.

A Chalon-sur-Saône, il existe aujourd'hui près de 29 000 places de stationnement ouvertes aux publics aménagées « en poches » ou en ouvrage<sup>10</sup> soit 55 % du stationnement du Grand Chalon.

<sup>8</sup> BU L, FONTANES M, RAZEMON O (2010) Les transports, la planète et le citoyen – En finir avec la galère, découvrir la mobilité durable. Paris, Ed. Rue de l'échiquier, 191p.

<sup>9</sup> Service de l'Observation et des Statistiques (2013) Les comptes des transports en 2012 – Tome 1 : 50<sup>e</sup> rapport à la Commission des comptes des transports de la Nation. Paris, Coll. RéférenceS, 171p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2013/873/comptes-transports-2012.htm>

<sup>10</sup> Le stationnement sur voirie n'est pas recensé dans cette étude réalisée dans le cadre du PLUi du Grand Chalon

Le manque d'espace et le potentiel de report modal lié au stationnement sont surtout des problématiques urbaines. Néanmoins, le stationnement pose aussi des questions de gestion de l'espace public dans les territoires périurbains et ruraux : quel partage de l'espace avec les autres usagers ? Quelle gestion paysagère ? etc.

L'étude de circulation et stationnement réalisée en 2012 à l'échelle de la ville centre a permis de mettre en avant la sous-utilisation des parkings en ouvrage (entre 50 et 80 %) et la surutilisation des places gratuites sur voirie alors qu'elles sont plus nombreuses que dans les villes similaires. En 2015, un zoom sur le stationnement autour de la gare de Chalon-sur-Saône<sup>11</sup> a confirmé la surutilisation du stationnement gratuit et le besoin d'un stationnement spécifique pour les usagers de la gare.

Contraindre le stationnement (équilibre entre gratuit / payant ; diminution du nombre de places en lien avec les dessertes de transports collectifs par exemple, etc.) pourrait répondre à des besoins d'espace et de reports modaux. En outre, des solutions existent pour diminuer le nombre de places de stationnement sans contraindre totalement les automobilistes : la mutualisation des places et/ou la mutualisation des voitures.

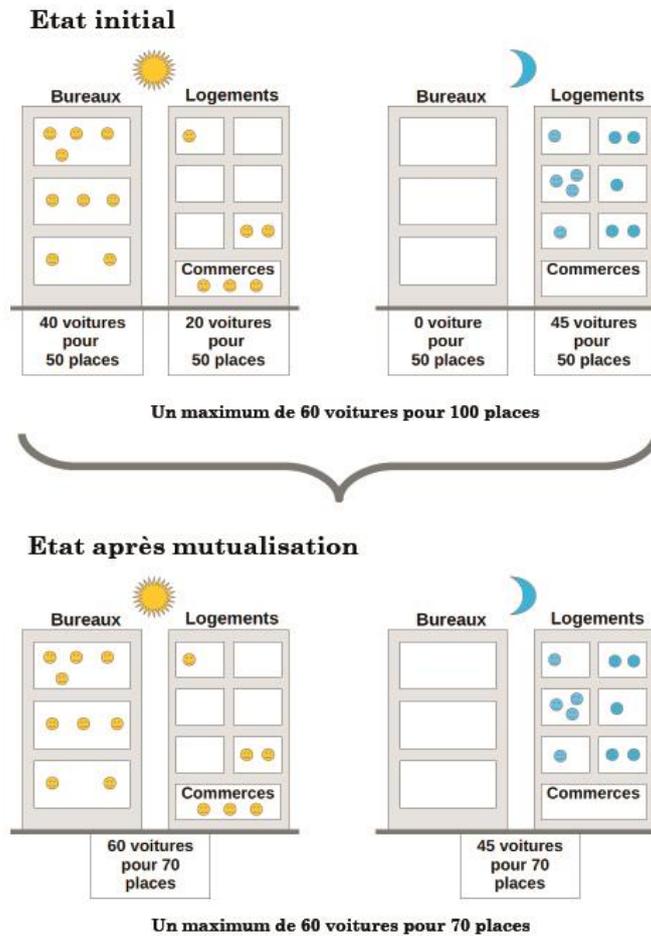
La mixité fonctionnelle permet facilement qu'une même place soit utilisée en journée par un actif et la nuit par un résident au lieu de voir des poches de stationnement saturées en journée et vides la nuit ou inversement. Par ailleurs, anticiper le futur en construisant des parkings en ouvrage laissant l'opportunité d'une certaine réversibilité peut constituer une sorte de réserve foncière. Cela induit par exemple de prévoir les bonnes hauteurs de plafonds pour transformer ultérieurement des places en bureaux ou en commerces...

---

AUSB (2015) Zoom sur le stationnement dans le Grand Chalon – Volet principal. [En ligne] consulté le 01/12/2015 : [http://www.ausb.org/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/GrandChalonP.pdf](http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/GrandChalonP.pdf)

<sup>11</sup> AUSB (2015) Zoom sur le stationnement dans le Grand Chalon – Volet secondaire 2. [En ligne] consulté le 01/12/2015 : [http://www.ausb.org/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Gare\\_12pages.pdf](http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/Gare_12pages.pdf)

Principe de la mutualisation du stationnement permettant une économie de places



Source : CEREMA d'après GANTELET et TAITHE (2011)<sup>12</sup>

L'autopartage est quant à lui une alternative viable à la deuxième voiture d'un foyer. Ce système permet en outre de désenclaver des communes (à condition que la population concernée ait le permis de conduire) pour lesquelles une desserte en bus correcte coûterait trop chère. Sur le même principe, le covoiturage permet de diminuer le nombre de voiture sur les routes tout en maintenant la souplesse d'accès de ce mode transport.

<sup>12</sup> GANTELET E et TAITHE P (2011) Mieux partager l'espace grâce à la mutualisation du stationnement. Ville Rail et Transports, p.75-79. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : [http://www.sareco.fr/images/sareco/pdf/VRT533\\_Mutualisation.pdf](http://www.sareco.fr/images/sareco/pdf/VRT533_Mutualisation.pdf)

#### 4.1.2. Le rôle social des politiques de transport

Si se déplacer paraît naturel pour la majorité de la population, il en est autrement pour 3 % des Français. Cette immobilité peut provenir de différents facteurs : pauvreté, handicaps, culture... 18,9 % des Bourguignons sont immobiles un jour donné de la semaine selon l'enquête nationale transports et déplacements 2008.

En plus de cette population immobile de nombreux ménages apparaissent en difficulté quand il s'agit de se déplacer. La pauvreté, par exemple, engendre une faible mobilité et des pratiques différentes du fait du coût d'un déplacement automobile (estimé à 0,34 €/km en 2012<sup>13</sup> en prenant en compte l'achat du véhicule, le carburant, l'usure, l'entretien, etc.). D'après une étude du cabinet Auxilia<sup>14</sup> en 2013, jusqu'à 20 % des adultes en âge de travailler peuvent être considérés comme vulnérables en matière de mobilité pour des raisons économiques surtout mais aussi géographiques (manque de transports collectifs, distance aux emplois), socio-organisationnelles (familles monoparentales, horaires décalés ou morcelés...), de manque de compétences (papiers d'identité, maîtrise de l'écrit, possession d'une carte bancaire...) et psychosociaux (perception et usage d'un territoire). Géographiquement, tous les territoires peuvent être touchés : zones urbaines, périurbaines et rurales. En pratique, les stratégies d'adaptation des habitants passent généralement par le renoncement à certains déplacements. Les sorties et loisirs sont souvent limités mais certains peuvent aussi aller jusqu'à renoncer à un travail ou une formation pour des raisons financières ou de distance.

Sur le territoire du SCoT, aucune enquête précise ne permet de localiser précisément les poches de vulnérabilité. Cependant, les premières conclusions d'un travail de thèse en cours de R. DARGIROLLE<sup>15</sup> montrent que la côte Chalonnaise est peu touchée alors que la CC Saône Doubs Bresse et la CC Entre Saône et Grosne montre des signes de vulnérabilité. Par ailleurs, l'indice synthétique de vulnérabilité à la mobilité calculé dans le cadre de cette thèse indique un résultat élevé sur Chalon-sur-Saône.

---

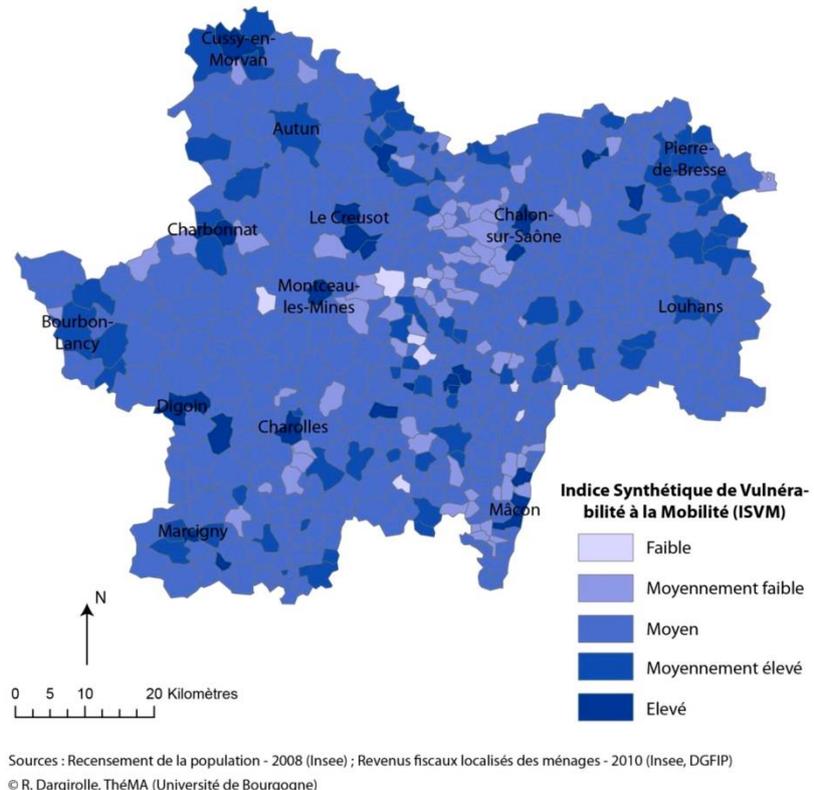
<sup>13</sup> CORDIER B (2012) Le coût réel de la voiture. 8p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : [http://www.adetec-deplacements.com/cout\\_utilisation\\_voiture\\_8p.pdf](http://www.adetec-deplacements.com/cout_utilisation_voiture_8p.pdf)

<sup>14</sup> Auxilia (2013) Mobilité inclusive, la mobilité accessible à tous – Mobilité, insertion et accès à l'emploi constats et perspectives. Rapport 2013. Paris, 239p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : <http://www.mobiliteinclusive.com/pdf/Rapport%20complet%20LMI%202013.pdf>

<sup>15</sup> L'avancée de ses travaux a été présentée à Beaune le 17 juin 2014 lors d'une journée de réflexion sur « la mobilité, l'insertion et l'accès à l'emploi » par R. DARGIROLLE, doctorante à l'université de Bourgogne.

L'indice synthétique de vulnérabilité à la mobilité est calculé à partir de 14 indicateurs socio-économiques relevant de l'activité et de l'âge des individus, de la composition familiale, de la motorisation des ménages et des revenus par unité de consommation. Les communes regroupant le plus de facteurs de vulnérabilité (revenus faibles, taux de chômage élevé, part de mineurs et de personnes âgées importante, etc.) sont alors désignées comme ayant un indice synthétique de vulnérabilité à la mobilité élevé.

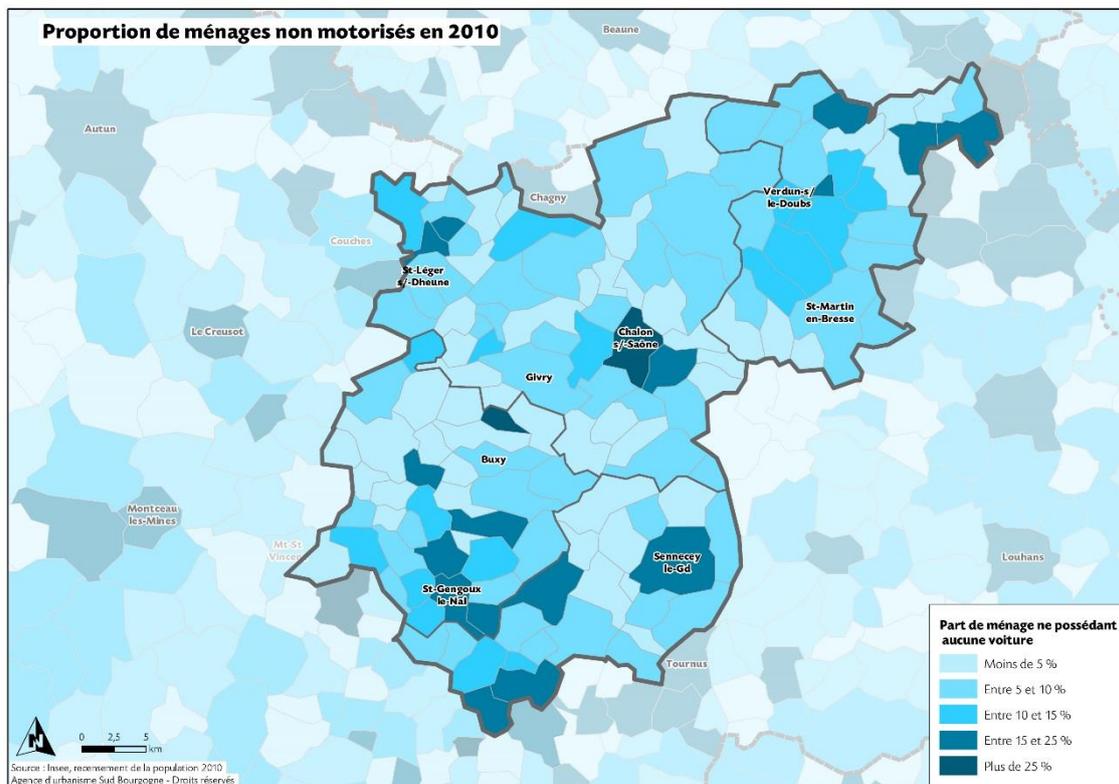
## Vulnérabilité à la mobilité en Saône-et-Loire



Le recensement de la population permet aussi de se rendre compte que 15 % des ménages habitant sur le SCoT du Chalonnais ne disposent d'aucune voiture (similaire à la moyenne régionale) généralement pour des raisons financières, de santé ou de compétence (possession du permis de conduire). D'après l'enquête déplacements villes moyennes du Grand Chalonnais en 2004, 21 % de la population de plus de 18 ans ne possédaient pas le permis de conduire. Il est possible de distinguer plusieurs types de ménages non motorisés (selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage), de façon schématique :

- Les retraités représentent la moitié des ménages non motorisés. Ils n'ont pas le permis ou préfèrent ne plus conduire pour des raisons de santé. Ils utilisent au maximum les transports collectifs.
- Les personnes sans activité professionnelle ont une mobilité diversifiée et irrégulière. Les transports collectifs répondent souvent difficilement à leurs besoins. Sur la ville centre, les modes actifs peuvent aussi être des solutions adaptées.
- Les actifs non motorisés sont généralement ouvriers ou employés. Ils peuvent ne pas avoir de voiture pour des raisons de revenus. Favoriser le covoiturage et développer l'autopartage (à tarification sociale) pourraient répondre à certains de leurs besoins.

Toutefois, la plupart des ménages non motorisés accèdent à l'automobile au moins une fois par semaine d'après Motte-Baumvol<sup>16</sup>. La dépendance à l'automobile s'accompagne alors d'un rapport de dépendance avec leurs proches pour se faire accompagner ou pour conduire leur voiture.



Proportion de ménage ne possédant aucun véhicule

Zone de résidence	Ménage non motorisé
CA Le Grand Chalon	16 %
CC Sud Côte Chalonnaise	11 %
CC Entre Saône et Grosne	9 %
CC Saône Doubs Bresse	8 %
SCoT du Chalonnais	15 %
Saône-et-Loire	13 %
Bourgogne	15 %

Source : Insee, recensement de la population 2014

<sup>16</sup> MOTTE-BAUMVOL B (2007) La dépendance automobile pour l'accès des ménages aux services : Le cas de la grande couronne francilienne. Revue d'économie régionale et urbaine 5/2007, pp.897-919. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : <http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2007-5-page-897.htm>

### 4.1.3. L'environnement et la santé de la population

Au moment de créer une infrastructure de déplacements, les décideurs calculent avant tout le prix au kilomètre. Or, un nouvel axe entraîne aussi d'autres aménagements (logements, activités...), des changements de pratiques des usagers ou encore favorise l'étalement urbain. Le coût de ces conséquences n'est que très rarement pris en compte, tout comme le cycle de vie de l'infrastructure. Pourtant, chaque investissement provoque des retombées, plus ou moins bonnes, environnementales et sanitaires.

Plus du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre en France sont issues des transports. Le maritime et l'aérien sont particulièrement émetteurs. Les émissions provenant du transport routier sont stables en raison de la baisse des émissions unitaires des véhicules, de la stagnation relative de la circulation routière et des modifications des comportements des automobilistes (baisse des vitesses notamment). Si l'on réduit l'analyse aux émissions de dioxyde de carbone (principal gaz responsable de l'effet de serre anthropique, environ 55 %), le transport routier est responsable de 85 % de ces émissions. Par ailleurs, le fer n'émet en France que peu de gaz à effet de serre du fait de l'électrification massive des lignes et de la production nucléaire de cette électricité. Sur le SCoT, la portion de voie TER entre Chagny – Montchanin – Nevers n'est pour le moment pas électrifiée mais ce chantier fait partie du projet national de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.

Il est inexact de réduire les pollutions des véhicules à leurs émissions de gaz à effet de serre. En effet, si le dioxyde de carbone et le méthane participent à l'effet de serre, ils n'ont pas d'impact direct sur la santé. En revanche, d'autres rejets ont des répercussions sanitaires (en plus, parfois, de participer à l'effet de serre) :

- Monoxyde de carbone : gêne l'absorption d'oxygène par le sang ;
- Oxydes d'azote (Nox) et composés organiques volatiles (COV) participent à la formation de l'ozone (O<sub>3</sub>) : très nocif, notamment pour le système respiratoire ;
- Particules en suspension : suspectées d'être cancérigènes.

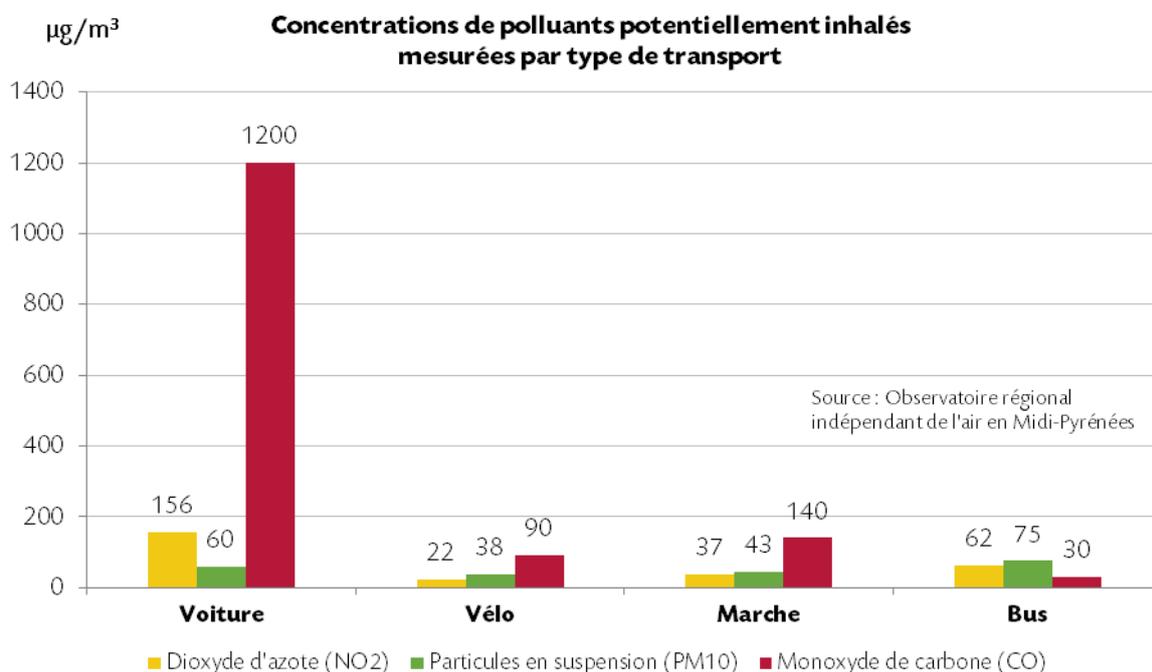
Essence ou diesel ? La France a la particularité d'avoir favorisé les véhicules diesels considérés pendant très longtemps comme plus propres que les véhicules à essence. Depuis 2012, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré « cancérogène certain » les gaz d'échappement des moteurs diesels. En revanche, les moteurs à essence sont toujours montrés du doigt pour leurs émissions de dioxyde de carbone. Ces deux types de véhicules polluent simplement différemment, il faudrait donc peut-être simplement rééquilibrer fiscalement ces deux motorisations...

Un marcheur ou un cycliste est beaucoup moins soumis à la pollution de l'air qu'un automobiliste<sup>17</sup>. En effet, l'habitacle fermé des voitures empêche les polluants de se disperser et favorise leur concentration. En ville, la proximité des voitures à chaque ralentissement et surtout accélération amplifie ce phénomène. En revanche, l'exposition pour les piétons et les cyclistes peut être ponctuellement importante mais il n'y a pas de phénomène d'accumulation. En cas de pics de

<sup>17</sup> Observatoire régional indépendant de l'air en Midi-Pyrénées (2009) À pied... en vélo... en métro... en bus... en voiture... Quel air respirons-nous ? – Exposition des personnes à la pollution de l'air dans différents types de transports de l'agglomération de Toulouse. 11p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 :

[http://www.oramip.org/oramip/attachments/ORAMIP\\_transports.pdf](http://www.oramip.org/oramip/attachments/ORAMIP_transports.pdf)

pollution, il sera tout de même recommandé aux cyclistes de pédaler à un rythme modéré pour éviter l'hyperventilation et donc l'inhalation excessive de polluants.



Source : Observatoire régional indépendant de l'air en Midi-Pyrénées

Par ailleurs, la forte diminution du recours à la marche à pied et au vélo (sauf dans les grandes agglomérations depuis quelques années) pour se déplacer semble également être un enjeu de santé publique. De nombreuses recherches montrent les bienfaits de l'activité physique et des modes actifs sur la santé. Une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale affirme en 2008 que 30 minutes d'activité par jour, même modérée réduisent les risques de mortalité d'environ 30 % par rapport au fait d'être inactif<sup>18</sup>. Une pratique quotidienne du vélo, par exemple, prévient et soigne les maladies cardio-vasculaires, amenuise les risques de certains cancers (colon et sein notamment), diminue significativement le risque de dépression ou encore permet de lutter contre le surpoids (résumé par la FUB – Fédération nationale des usagers de la bicyclette dans un dépliant<sup>19</sup>). Les économies en termes de santé publique sont telles que Strasbourg a mis en place en décembre 2012 une opération « Sport Santé sur ordonnance à Strasbourg » permettant au médecin de prescrire du vélo plutôt qu'un médicament à leurs patients...

Les enjeux environnementaux et sanitaires de la mobilité dépassent les frontières du SCoT du Chalonnais et concernent la motorisation des véhicules (essence, diesel, gaz naturel, électrique,

<sup>18</sup> Institut national de la santé et de la recherche médicale (2008) *Activité physique – Contextes et effets sur la Santé*. Paris, Ed. Inserm, 832p. Le dossier de presse est consultable en ligne (consulté le 23/07/2014) : [www.inserm.fr/content/.../activite\\_physique\\_contextes\\_effets\\_santé.pdf](http://www.inserm.fr/content/.../activite_physique_contextes_effets_santé.pdf)

<sup>19</sup> FUB (2013) *Vélo et santé : tandem gagnant*. Strasbourg, 6p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : [http://www.fubicy.org/IMG/pdf/depliant\\_velo\\_sante\\_2013.pdf](http://www.fubicy.org/IMG/pdf/depliant_velo_sante_2013.pdf)

biocarburant ou autres), la technologie et le confort souvent très consommateurs d'énergie des véhicules mais aussi les reports modaux.

Contrairement aux idées reçues, la pratique du vélo et de la marche à pied apporte des bénéfices bien supérieurs aux risques d'accident qu'elle entraîne. En pondérant le volume d'accidents corporels selon la part modale des modes impliqués, le risque d'accident des piétons est inférieur à celui des automobilistes : on dénombre en moyenne 2 à 3 accidents cyclistes pour un accident automobile en France. En revanche, la pratique d'un deux roues motorisés augmente considérablement le risque d'accident (environ 10 fois plus qu'en voiture). Augmenter la part modale du vélo diminue également le risque d'accident lié à cette pratique. L'effet de masse rend plus visible les cyclistes et ralentit les automobilistes. De manière générale, l'accidentologie liée à ces modes de déplacements est en baisse sur tout le territoire depuis quelques années.

Accidentologie corporelle de la circulation en 2014

Zone de résidence	Nombre d'accidents	Nombre de victimes (dont indemne)	Nombre de tués	Nombre de blessés hospitalisés	Nombre de blessés non hospitalisés
CA Le Grand Chalon	52	113	6	42	21
Chalon-sur-Saône	25	51	1	17	12
CC Sud Côte Chalonnaise	1	1	0	1	0
CC Saône Doubs Bresse	4	8	1	4	0
CC Entre Saône et Grosne	7	20	0	7	7
SCoT du Chalonnais	64	146	8	54	27
Saône-et-Loire	259	NC	38		344
Bourgogne	909	NC	123		1128

Source : DDT 71

Sur le SCoT, les volumes des accidents des modes de transports les plus vulnérables restent relativement faibles mais plus importants que l'année précédente avec neuf cyclistes touchés dont un tué et 16 piétons blessés dont trois tués en 2014. Sur la CA du Grand Chalon (périmètre 2014), il est possible de rapporter ces chiffres aux nombres de déplacements effectués (par les habitants de ce territoire) par mode de transports obtenus dans les enquêtes déplacements villes moyennes. Le risque pour un cycliste d'avoir un accident provoquant au moins un blessé léger est plus élevé que pour un conducteur automobiliste. La marche est quant à elle une pratique moins risquée que la voiture. Néanmoins, les cyclistes et les piétons sont davantage touchés physiquement. Augmenter la part modale des modes actifs augmenterait leur visibilité (notamment pour les cyclistes) et sécuriserait leur pratique. Les deux-roues motorisés combinent les deux risques : souvent impliqués et généralement touchés. Cela s'explique par le manque de protection et par leur vitesse de circulation (plus élevée que les cyclistes). Un rapport du SOeS<sup>20</sup> de 2013 rapporte qu'en conduisant un deux-roues motorisé le risque d'être tué est 27 fois plus important qu'en voiture. De plus, les conducteurs âgés de 14 à 24 ans sont les plus exposés aux risques d'accident.

<sup>20</sup> Service de l'Observation et des Statistiques (2013) Les deux-roues motorisés : à chaque âge, son usage et ses dangers. Paris, Coll. Le point sur..., 4p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS156.pdf>

Risque d'accident en fonction du mode de déplacement

Mode de transports	Nombre de déplacements par jour (EDVM 2014)	Implication dans les accidents (DDT 71 en 2013)	Risque d'accident *
Automobile (conducteur)	237662	67	1,0
Pédon	97688	14	0,5
Vélo	6366	4	2,2
Deux-roues motorisés	1875	14	26,5

\* A pratique égale, pour un accident en voiture, il se produit 2,2 accidents à vélo

Source : Enquête déplacements villes moyennes CA Chalons – Val de Bourgogne 2014 et DDT 71

## 4.2. Les perspectives

La surutilisation actuelle de l'automobile ne doit pas être vue comme étant immuable. Comme le recommande la réglementation nationale et européenne, une utilisation plus rationnelle de la voiture et des engins motorisés en général permettrait de tendre vers un équilibre plus durable pour la société. Cet équilibre apparaît naturellement plus difficile à atteindre dans des territoires peu denses comme celui du SCoT du Chalonnais que dans les grandes agglomérations. Cependant, l'objectif d'une augmentation de la part modale des modes de transports alternatifs à la voiture au détriment des déplacements automobiles (solo) peut être envisagé sur le SCoT du Chalonnais, même à moindre coût. Dans un contexte économique peu favorable, s'appuyer sur l'existant paraît essentiel.

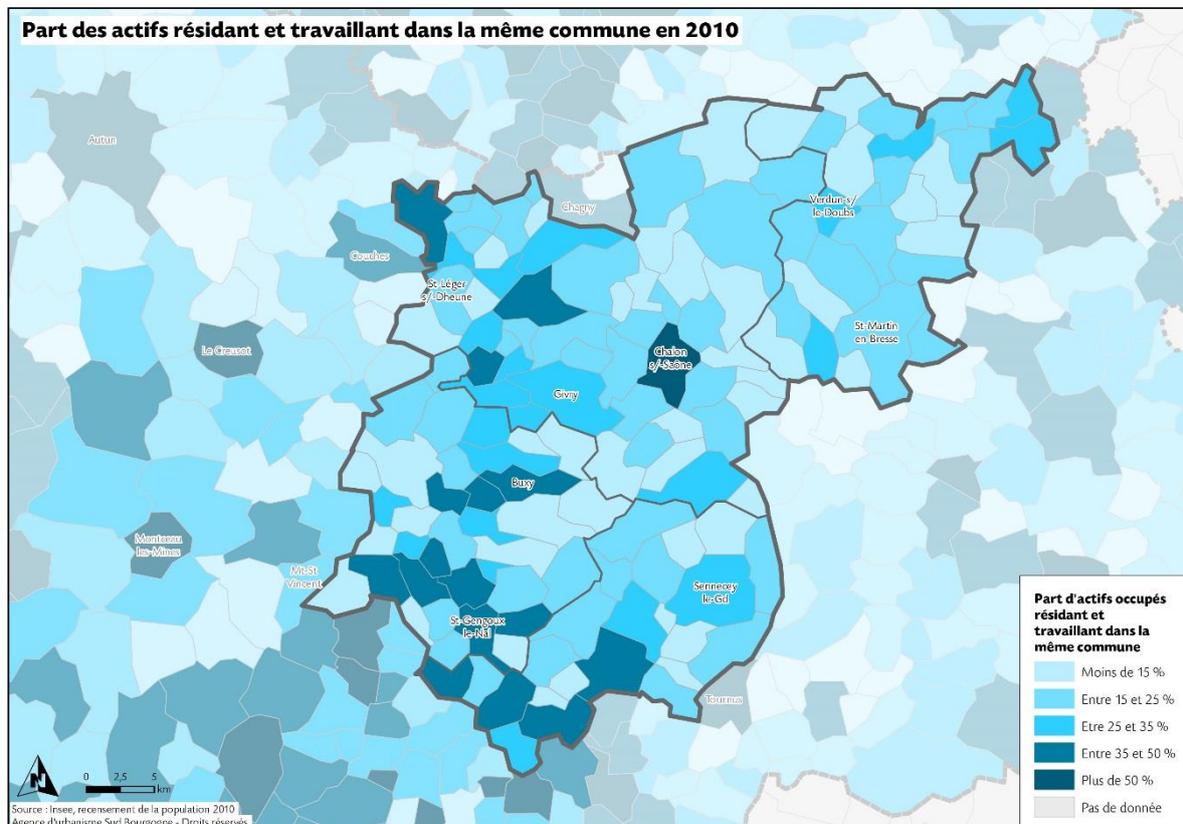
### 4.2.1. Le fort potentiel des modes actifs à renforcer

Si la distance moyenne parcourue pour se rendre sur son lieu de travail augmente, le recensement de la population montre aussi qu'un tiers des actifs occupés du SCoT résident et travaillent dans la même commune. Une partie des actifs semble donc avoir de courtes distances pour se rendre au travail même si cette proportion diminue depuis 1999. Les communes de la CC Saône Doubs Bresse (- 11 points entre 1999 et 2014) et Sud Côte Chalonnaise (-10 points) apparaissent les plus touchées par ce phénomène. En considérant les mairies comme centre des communes, les résultats du recensement de la population montrent toutefois la relative proximité de certains actifs à leur lieu de travail. Plus de la moitié des actifs occupés du SCoT travaillent à moins de cinq kilomètres de leur domicile.

Part d'actifs occupés habitant et travaillant dans la même commune

Zone de résidence	1999	2009	2014
CA Le Grand Chalons	43 %	37 %	37 %
Chalons-sur-Saône	68 %	65 %	65 %
CC Entre Saône et Grosne	27 %	24 %	23 %
CC Saône Doubs Bresse	28 %	20 %	17 %
CC Sud Côte Chalonnaise	35 %	27 %	25 %
SCoT du Chalonnais	41 %	34 %	33 %
Saône-et-Loire	46 %	38 %	37 %
Bourgogne - Franche-Comté	NC	37 %	35 %

Source : Insee, recensement de la population 1999, 2009 et 2014



Part des actifs selon la distance de déplacement domicile-travail

Zone de résidence	Moins de 1 kilomètre	Entre 1 et 5 kilomètres	Entre 5 et 10 kilomètres	Entre 10 et 30 kilomètres	Entre 30 et 80 kilomètres	Plus de 80 kilomètres
CA Le Grand Chalonnais	37%	23%	16%	14%	6%	3%
Chalon-sur-Saône	65%	15%	4%	7%	7%	3%
CC Entre Saône et Grosne	23%	8%	17%	41%	7%	4%
CC Saône Doubs Bresse	18%	6%	18%	49%	8%	2%
CC Sud Côte Chalonnaise	25%	8%	10%	46%	6%	4%
SCoT du Chalonnais	33%	19%	16%	22%	7%	3%
Saône-et-Loire	37%	13%	15%	25%	7%	3%
Bourgogne - Franche-Comté	38%	13%	15%	24%	6%	3%

Source : Insee, recensement de la population 2014

Favoriser l'implantation des logements dans les pôles d'emplois et de services aurait un impact important, à la fois sur les distances de déplacements et sur l'usage de l'automobile. Concrètement, l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône et les polarités principales du territoire peuvent être privilégiées. Les stratégies à mobiliser pour parvenir à cet urbanisme des proximités sont multiples. Elles impliquent non seulement de flécher le développement sur les pôles les mieux équipés et desservis, mais également d'y mettre en œuvre des politiques foncières permettant de mobiliser

les emprises les mieux placées. La revitalisation des tissus urbains existants est dans cette perspective potentiellement plus efficace, car plus proche des centralités, que le développement d'une urbanisation nouvelle de périphérie. La mise en place d'une offre de logements diversifiée est aussi une clé de cette recherche des proximités, car elle permet de toucher un public plus large.

Enfin, le rapprochement des lieux de vie et des zones d'emplois peut également se faire dans l'autre sens : certaines zones à vocation économique occupent en effet de vastes emprises situées parfois en proximité immédiate des zones d'habitat. Leur évolution vers un caractère mixte est une option à ne pas négliger.

Outre l'intervention sur la localisation des emplois par rapport aux résidences, les déplacements à pied et à vélo peuvent aussi être encouragés par le développement des infrastructures. Celles-ci sont davantage réfléchies à l'échelle des EPCI mais les grands axes interurbains concernent également l'échelle du SCoT à la fois sur le volet touristique mais aussi pour les déplacements quotidiens. La pratique des modes actifs peut être favorisée par des infrastructures de qualité (trottoirs, pistes cyclables, stationnement vélo...). De même, les services vélo, actuellement peu nombreux sur le territoire pourraient se développer avec l'aide des collectivités sous forme d'ateliers de réparation participatifs, de station de lavage et de gonflage (sur la voie verte notamment), de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique ou de manière financière (indemnités fiscales, aide à l'achat d'un vélo...). Par ailleurs, le stationnement des vélos au domicile est une question essentielle pour les collectivités qui doit être traitée dans les documents de planification communaux et intercommunaux de manière à le prévoir et le généraliser.



Source : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Les infrastructures piétonnes pour le quotidien doivent plutôt être réfléchies à l'échelle communale. D'une manière générale, l'accessibilité piétonne des services, commerces et des transports collectifs (de la rue au matériel roulant) doit être permise et favorisée sur l'intégralité du territoire. La marche n'étant pas réservée aux urbains, la sécurisation des piétons dans les bourgs périurbains et ruraux est notamment importante.

#### 4.2.2. Une utilisation différente de la voiture

Sur le plan national...

La géographie et l'organisation actuelles de nos territoires rendent la voiture particulièrement efficace. D'après l'enquête nationale transports et déplacements 2008, 82 % des déplacements en voiture sont réalisés en tant que conducteurs (beaucoup plus en ne considérant que les trajets domicile-travail). De plus, les taux de motorisation du territoire montrent que la possession d'une voiture (à moteur thermique) est la norme. Cependant, d'autres voitures et d'autres utilisations sont envisageables : voiture électrique ou hybride, autopartage, covoiturage ou bien utilisation de la voiture combinée à un autre mode de transport.

Les véhicules électriques présentent l'avantage de réduire les émissions de polluants et les nuisances sonores liées au trafic automobile en comparaison au parc automobile français actuel

constitué majoritairement de véhicule diesel (61 % du parc en 2010 d'après SOeS) et de véhicules à essence (38 % du parc en 2010 d'après SOeS). Les proportions étaient inverses avant les années 2000 et ont connu la même évolution sur le département. Les immatriculations de véhicules utilisant la bicarburant GPL ont connu un pic en 2010 en France et sur le département avant de reculer fortement. Dernièrement, les Français s'équipent de plus en plus en véhicules utilisant l'électricité (exclusivement ou combiné à l'essence ou au diesel). La part de marché de ces véhicules reste négligeable aujourd'hui mais devrait sans doute se développer prochainement. Sans que cette part n'explose, le Conseil régional de Bourgogne estime qu'il aura près de 1800 véhicules électriques en Saône-et-Loire en 2025 (moins de 1 % du parc automobile) contre 307 en 2013<sup>21</sup>. Alors que de nombreux véhicules hybrides (électricité + essence ou gazole) n'ont pas besoin d'équipement spécifique, d'autres ont besoin de bornes de recharge électrique. Il en existe une quinzaine en Saône-et-Loire (d'après fr.chargepoint.com) dont quelques-unes sur le territoire du SCoT du Chalonnais :

- Dans le parking de l'Hôtel de Ville de Chalon-sur-Saône
- A la concession Renault de Chalon-sur-Saône (accessible uniquement aux voitures Renault et Nissan)
- A la concession Nissan de Saint-Marcel (accessible uniquement aux voitures Renault et Nissan)
- Au centre commercial de Lux
- Au restaurant Saint-Martin de Chapaize

Il faudrait cependant beaucoup plus de bornes de recharge sur le territoire. Le Conseil régional de Bourgogne prévoit près d'une centaine de bornes sur le territoire du SCoT à l'horizon 2025 (dont 55 sur la ville de Chalon-sur-Saône). Le déploiement relève toutefois des collectivités locales. Le Conseil régional préconise l'implantation fine des bornes en cohérence notamment avec le développement économique du territoire, avec les flux de mobilité et les points d'intermodalité. Il faut ajouter à cela le choix du type de borne :

- Rapide : petits commerces, autoroute...
- Normal : grandes surfaces, équipements culturels et sportifs (cinéma, salle de spectacle /de sport...)
- Longue durée : au domicile, sur les lieux d'emplois, parkings de gare...

L'autopartage permet de gagner de la place au même titre que la mutualisation du stationnement. Les initiatives privées et publiques de mise en place de tels systèmes augmentent petit à petit. Depuis 2013, le Grand Dijon (Mobigo Autopartage) a ainsi lancé son système mais de telles initiatives peuvent naître dans des territoires peu denses comme à Pélussin (Citilib) dans le département de la Loire. Ces organisations peuvent avoir un coût important pour la collectivité.

Des sites internet privés (Livop, Drivy, Deways, CitizenCar, Koolicar...) mettent en contact des particuliers dans le but de partager leur voiture. Les publics concernés sont diversifiés mais tous ont deux points communs : la possession du permis de conduire et le besoin occasionnel d'une voiture. Concrètement, les personnes âgées utilisant rarement leur voiture, les ménages bi-motorisés dont l'une des voitures ne roule qu'une fois par semaine, les habitants non-motorisés ayant besoin ponctuellement d'une voiture (balade d'un week-end, repas familial...) apparaissent comme les profils les plus intéressés par l'autopartage. Toutefois, d'après l'Enquête Déplacements

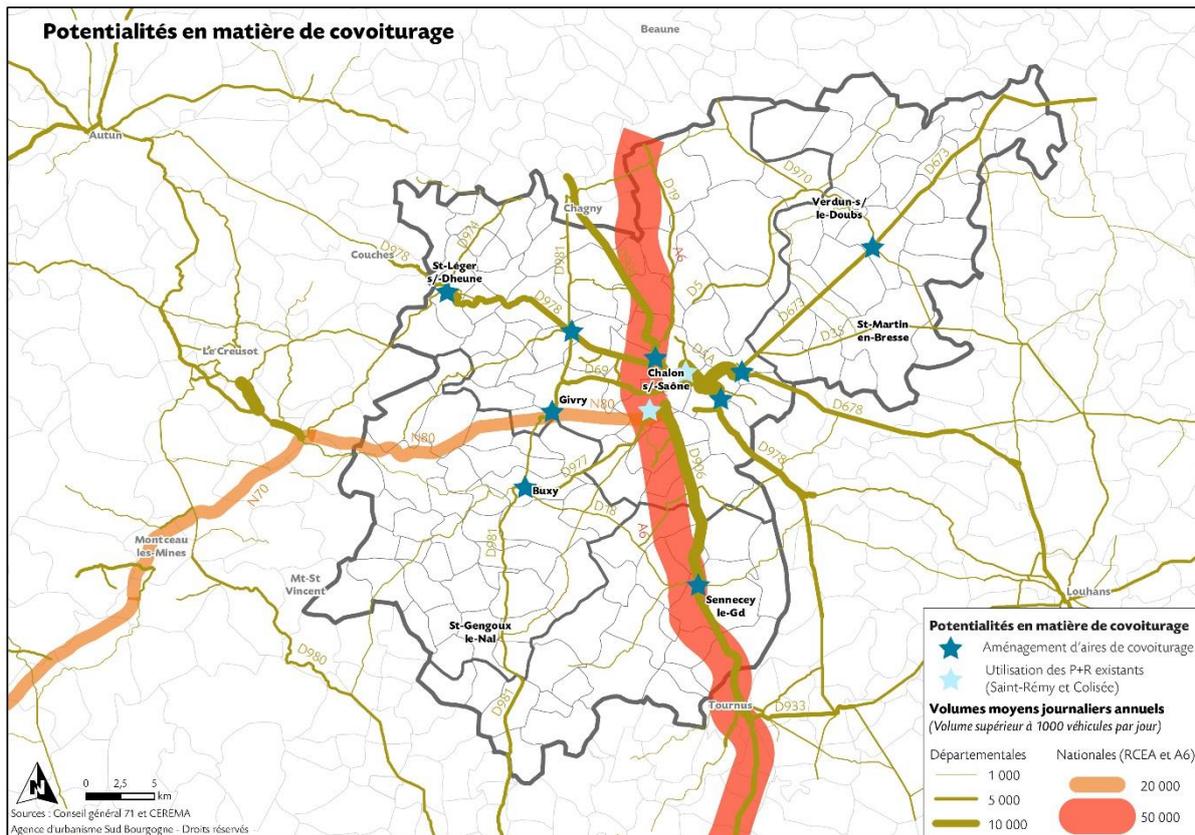
<sup>21</sup> Conseil régional de Bourgogne (2015) Schéma de cohérence régional de déploiement de bornes de charge à l'échelle de la Bourgogne. Janvier 2015, 34p.

Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon, ces personnes restent minoritaires : 13 % des habitants du Grand Chalon et de la CC Sud Côte Chalonnaise utilisent une voiture moins de deux fois par mois, dont la moitié ne l'utilise jamais. Il est important de veiller à ne pas créer le besoin de voiture par ce nouveau système sur le territoire.

Le covoiturage en France est peu développé. 18 % des déplacements sont réalisés en tant que passager d'après l'enquête nationale transports et déplacements 2008. Localement, l'Enquête Déplacements Villes Moyennes estime à 9 % la part des déplacements réalisés en tant que passager par les habitants du Grand Chalon et de la CC Sud Côte Chalonnaise. Afin d'améliorer le remplissage des voitures, aujourd'hui évalué à 1,38 personne par voiture sur ces EPCI, chaque collectivité publique agit sur le territoire. Le Conseil régional s'occupe actuellement de mettre en relation les particuliers par l'intermédiaire d'une plateforme régionale (Mobigo). Le Conseil départemental de Saône-et-Loire, quant à lui, envisage de recenser les aires de covoiturage aménagées et « sauvages » du territoire. La CA du Grand Chalon et la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines ont déjà mis en place des parkings relais et de covoiturage sur leur territoire et pourront utiliser l'étude du Conseil départemental pour poursuivre cette démarche. Le Grand Chalon dispose ainsi de quatre parkings relais :

- Saôneor (46 places) ;
- Sucrierie (50 places) ;
- Colisée (60 places) ;
- et Saint-Rémy (110 places), le plus utilisé. Il profite de sa localisation à proximité de l'A6 et de la N80 pour accueillir les covoitureurs.

Peu de parkings de covoiturage sont aujourd'hui aménagés sur le territoire du SCoT même si des lieux de stationnement sauvage existent. Sans être matérialisé comme parking de covoiturage, celui à hauteur de l'échangeur de la N80 au niveau de Saint Désert a été récemment aménagé. Si la meilleure méthode pour savoir où aménager des parkings de covoiturage est de repérer les pratiques existantes, il est également possible d'analyser les flux routiers des usagers. Organiser du stationnement au carrefour de grands axes routiers menant à la même destination apparaît opportun, d'autant plus si la localisation de ces stationnements est coordonnée avec les dessertes en transports en commun. Toutefois, il faut veiller à ce que ces parkings ne soient pas trop proches du domicile ou de la destination parce que les usagers préféreraient alors laisser leur voiture au domicile ou se rendre directement à destination sans rupture de charge. Dans les deux cas, le parking créé ne serait d'aucune utilité.



D'autres outils peuvent également être mis en place pour favoriser le covoiturage comme la réservation de places de parking aux covoitureurs à destination (en gare ou dans d'autres lieux particulièrement fréquentés) ou la réservation d'une partie de la chaussée sur certaines routes très fréquentées.

Stationnement réservé aux covoitureurs en gare d'Haguenau



Source : ville d'Haguenau

Voies réservées aux covoitureurs à Lévis au Québec



Source : lapresse.ca, photothèque Le Soleil

### 4.2.3. S'appuyer sur les dessertes en transports collectifs

Les Enquêtes Déplacements Villes Moyennes montrent que dans toutes les agglomérations de taille moyenne, la grande majorité des déplacements sont réalisés avec un seul mode. L'intermodalité, sur le territoire d'étude de l'enquête 2014 (Grand Chalon + CC Sud Côte Chalonnaise) représente ainsi moins de 2 % des déplacements. Il ne faudrait donc pas surestimer le potentiel des parkings relais (voiture + bus) ou autres titres de transports combinés (Train + bus par exemple). Une marge de progression est toutefois envisageable.

La complémentarité entre le vélo et les transports collectifs n'est plus à démontrer mais il semble nécessaire de rendre le passage de l'un à l'autre facile pour les usagers. Seules les gares de Rully et Fontaines-Mercurey disposent de stationnements vélos abrités. Les autres gares du territoire et tout particulièrement celle de Chalon-sur-Saône mériteraient sans doute d'être équipées d'un stationnement vélo abrité et sécurisé. Offrir la possibilité aux usagers de monter dans un train ou un car avec son vélo est primordial même si cette pratique ne doit pas devenir la norme des usagers. Aujourd'hui, les TER de la région sont tous accessibles aux cyclistes. En revanche, certains cars n'offrent pas cette possibilité. Prévoir des accroches vélos devant ou derrière le véhicule semble réalisable. Ces différents outils permettent d'augmenter la zone de chalandise des infrastructures de transports.

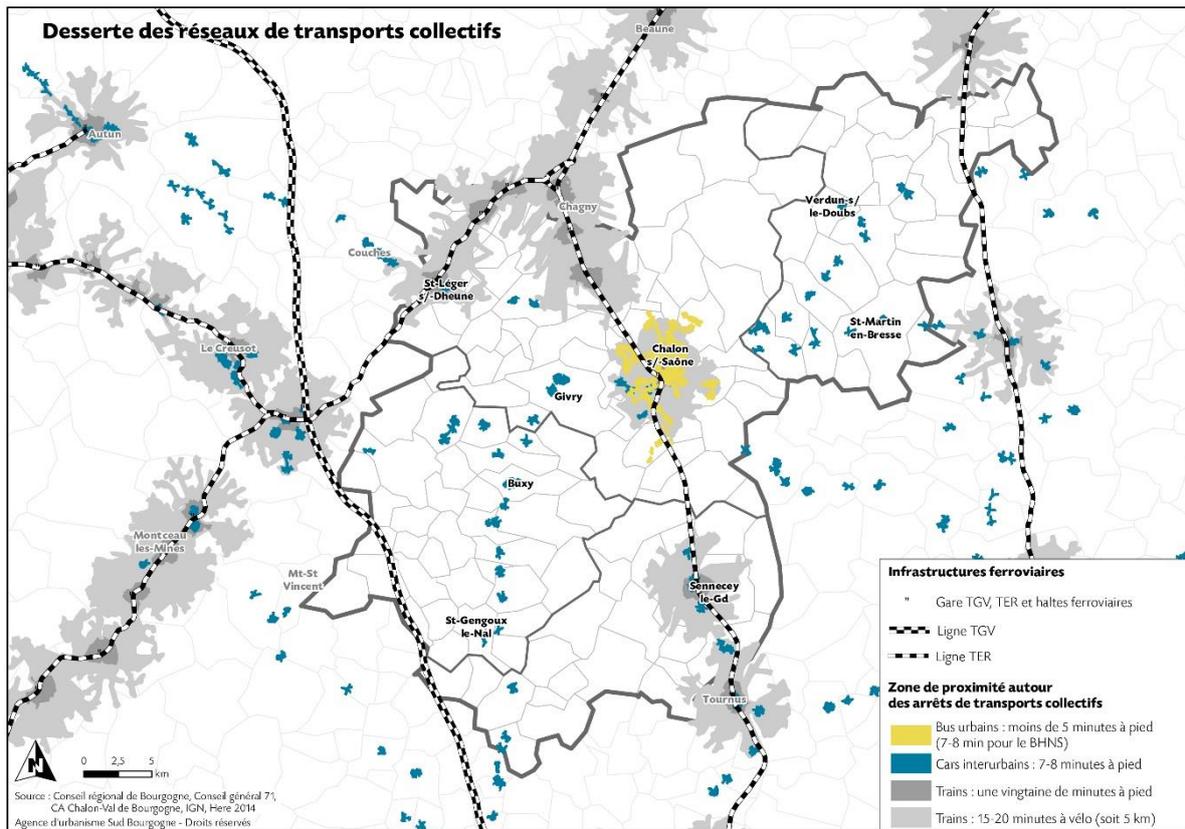
L'intermodalité peut être pensée entre modes actifs et transports collectifs mais aussi entre automobile et transports collectifs. Pour limiter les déplacements automobiles en centre-ville de Chalon-sur-Saône, des parkings relais peuvent être créés en périphérie de la ville. Il en existe actuellement quatre (cf. paragraphe précédent) mais les liaisons en bus depuis ces parkings semblent insuffisantes pour permettre un report modal conséquent. Dans le cadre d'un report de la voiture vers les transports collectifs urbains, une gestion globale du stationnement est également nécessaire. En effet, l'objectif doit être de rendre le stationnement en parking relais plus attractif que le stationnement en centre-ville.

La présence de stationnement en gare est également déterminante. Son dimensionnement doit être établi avec soin : il doit être suffisant pour répondre aux besoins des usagers de la gare mais aussi réglementé pour limiter la concurrence avec le reste de l'offre de stationnement (en particulier en ville). La ville centre projette la création d'un parking Cour Nord SNCF qui comptera entre 390 et 590 places. Les autres gares disposent chacune d'un stationnement suffisant d'une vingtaine de places plus ou moins aménagées.

Enfin, il est primordial de considérer la proximité piétonne des transports collectifs. Aujourd'hui, 48 % de la population du SCoT est desservie par au moins un réseau de transports collectifs du territoire (hors transport à la demande) selon les critères de proximité suivants :

- 1 500 mètres autour des gares (soit une vingtaine de minute à pied)
- 500 mètres autour des arrêts de cars interurbains (soit 7 – 8 minutes à pied)
- 300 mètres (soit moins de 5 minutes à pied autour des arrêts de bus urbains régulier (500 mètres pour la ligne de bus à haut niveau de service)

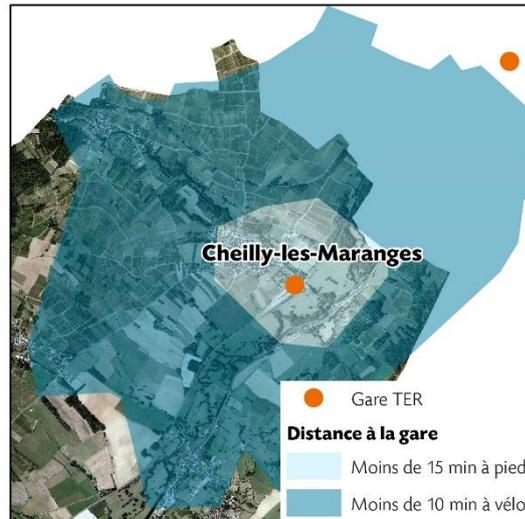
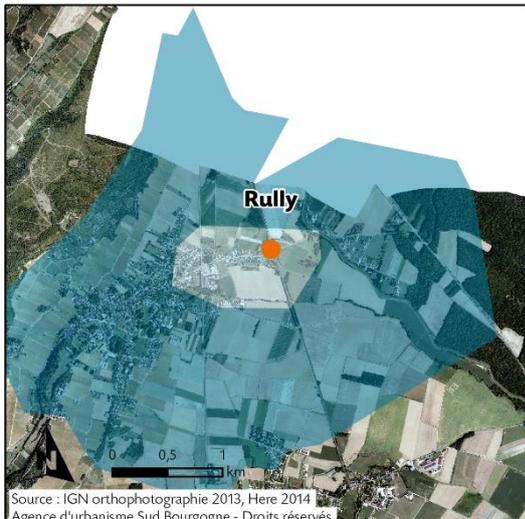
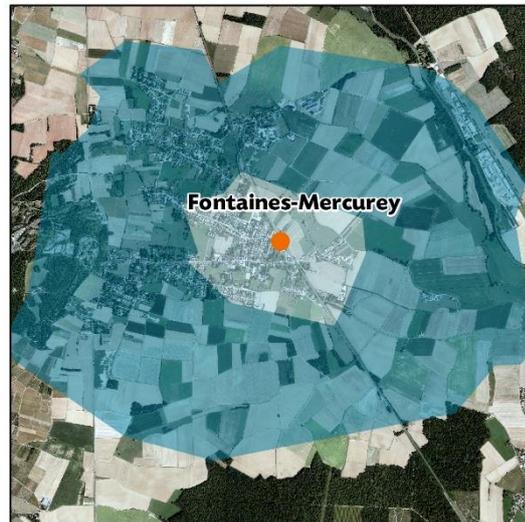
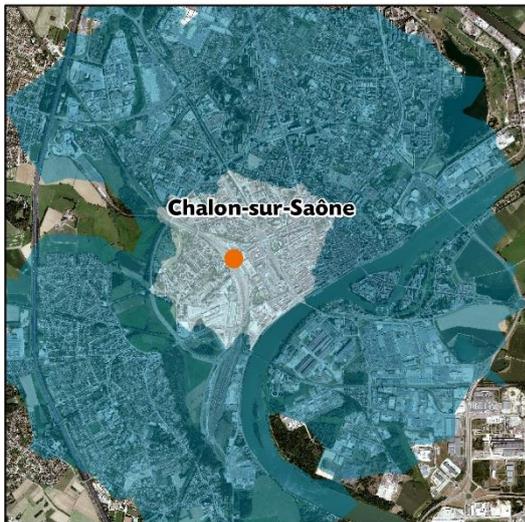
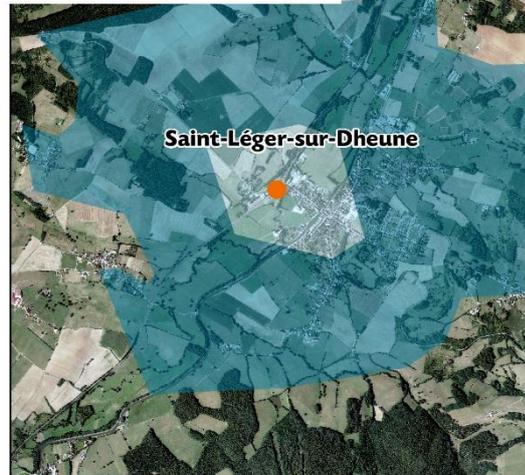
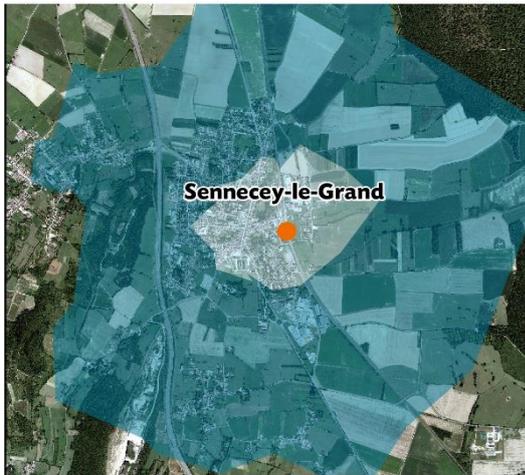
Le recensement de la population 2010 montre que près de 23 000 habitants du SCoT résident à moins d'une vingtaine de minutes à pied d'une gare (soit 16 % de la population). Plus de 19 500 (soit 13 %) disposent d'un arrêt Buscéphale à proximité de leur domicile et 64 000 (44 % de la population) résident à proximité d'un arrêt de bus urbain. Alors que chaque gare dispose également d'une desserte routière par car interurbain, une bonne partie de la population chalonnaise dispose de tous les transports collectifs.



Dans les territoires périurbains, la faible densité a tendance à diminuer la proportion d'habitants desservis. Afin de limiter de lourds investissements en infrastructures, le territoire peut s'appuyer sur l'existant. Ainsi, il semble important d'encourager l'urbanisation sur les zones disposant d'ores-et-déjà d'un arrêt de transport collectif, et tout particulièrement d'une gare. Chalons-sur-Saône mais aussi Sennecey-le-Grand, Fontaines, Rully, Cheilly-les-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune pourraient être considérés comme des secteurs d'implantation à privilégier. L'accès aux gares est donc à considérer.

Le territoire du Syndicat mixte profite également de la proximité de la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin. Seulement 10 % de la population habitent à moins de 20 minutes en voiture de la gare TGV mais ils sont 73 % à moins de 30 minutes. L'accessibilité aux gares TER doit quant-à-elle être en premier lieu réfléchi en termes de proximités piétonne et cyclable. Hormis les gares de Rully et de Cheilly-les-Maranges qui se trouvent relativement loin de leurs centres-bourgs, les autres gares se situent à proximité des principales centralités. L'accès en voiture, à vélo ou à pied aux gares ne semble aujourd'hui pas un problème majeur. Seule la commune de Saint-Léger-sur-Dheune doit véritablement veiller à la sécurité des déplacements piétons et cyclables des usagers du train sur la route départementale 978 où circulent près de 9 000 véhicules par jour. Aujourd'hui, des trottoirs sont aménagés mais aucun dispositif cyclable n'est présent.

Temps d'accès piétons et cyclables aux gares du territoire d'étude



● Gare TER

**Distance à la gare**

Moins de 15 min à pied

Moins de 10 min à vélo

## MOBILITE DES MARCHANDISES

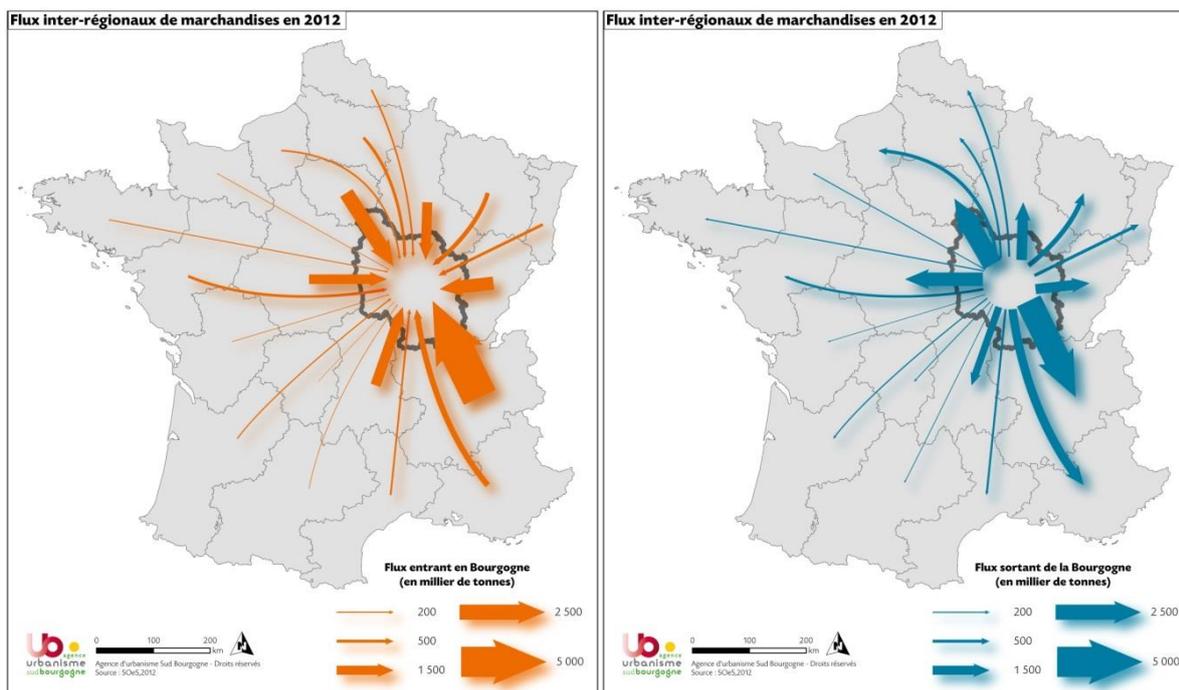
### 1. La région comme maille d'étude principale

#### Avertissement

L'observation du transport de marchandises est peu développée en France. Le Service d'observation et de statistiques de l'Etat (SOeS) fournit les données les plus complètes mais au mieux à l'échelle régionale. De plus, les différentes bases sont soumises au secret statistique depuis 2007, ce qui empêche d'avoir des données sur les marchandises transportées par le fer... Sur la route, seuls les poids lourds affichants pavillon français sont comptabilisés. Toutes ces difficultés ne permettent pas d'analyse précise et invitent à une certaine prudence dans les interprétations locales.

#### 1.1. 85 millions de tonnes de marchandises en Bourgogne

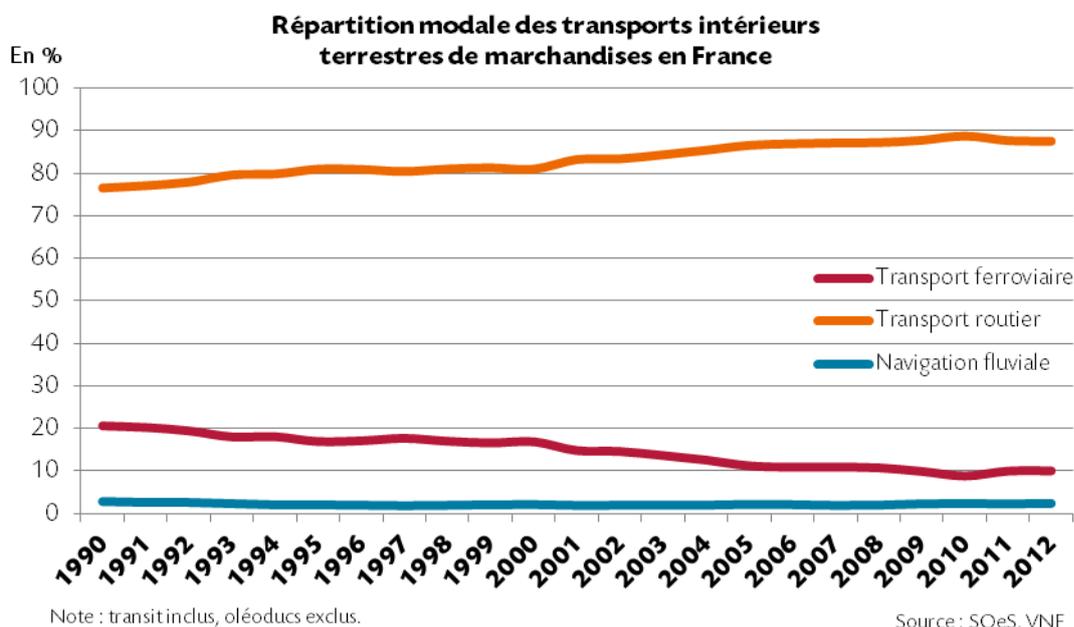
Avec environ 85 millions de tonnes de chargées ou déchargées sur son territoire, la Bourgogne ne fait pas partie des régions les plus impactées par le trafic de marchandises métropolitain (hors ferroviaire et flux de transit). Un peu plus de la moitié de ce trafic est interne à la Bourgogne. Le reste se partage essentiellement entre les différentes régions voisines et en particulier la région Rhône-Alpes.



#### 1.2. Une domination nette du secteur routier

La plupart de ces marchandises sont convoyées par la route qui offre une certaine praticité pour les transporteurs (portes à portes...) mais qui engendre aussi de nombreuses nuisances : bruit, pollutions atmosphériques... Plus de 85 % des marchandises sont aujourd'hui transportées par la route. Si les deux dernières décennies ont été marquées par une augmentation du transport routier de marchandises au détriment du fer, les deux dernières années observées montrent le

phénomène inverse. Le manque de recul ne permet cependant pas à ce jour de savoir si cette érosion s'inscrit dans un simple creux conjoncturel ou une véritable nouvelle inflexion amorcée.



#### L'impact d'une redevance sur le trafic poids lourds : l'exemple Suisse

La Suisse, souvent citée pour sa limitation du transport routier de marchandises a également connu une hausse de celui-ci depuis les années 80 au détriment du fer. Depuis 2001 et la mise en place d'une redevance sur le trafic poids lourds, la part modale de la route est plutôt stable entre 35 et 40 % (hors aérien et fluvial). Davantage que du report modal, ce type de politique engendre une stagnation relative du trafic routier et des stratégies d'adaptation des transporteurs (diminution de la taille des poids lourds, renouvellement du parc pour des véhicules moins polluants, etc.) en fonction des conditions d'application de la loi qui peut comprendre des différenciations tarifaires<sup>22</sup>.

## 2. Le Chalonnais suit la tendance nationale

#### Avertissement

En l'état des données disponibles, il n'est pas possible de réaliser un bilan des tonnages de marchandises transportées sur le territoire du Syndicat mixte du Chalonnais. A ce sujet, les seules données disponibles proviennent des flux transitant par le port Sud de l'agglomération chalonnaise (Cf. partie 3). Les tendances nationales, en matière de tonnes de marchandises transportées, se traduisent localement par de nombreux flux de poids lourds, une utilisation relativement importante du réseau fluvial notamment grâce à la présence d'un port, et très peu de trains. Les données ferroviaires connues restent également très faibles du fait des secrets statistiques liés à la mise en concurrence des transporteurs.

<sup>22</sup> DEMILIE L. (2009) La problématique de la redevance d'usage des infrastructures pour le transport de marchandise par route. Service public fédéral mobilité et transport belge, 11p. [En ligne] consulté le 23/09/2014 : <http://www.abr-bwv.be/sites/default/files/V1.A.16..pdf>

## 2.1. Un réseau routier très utilisé

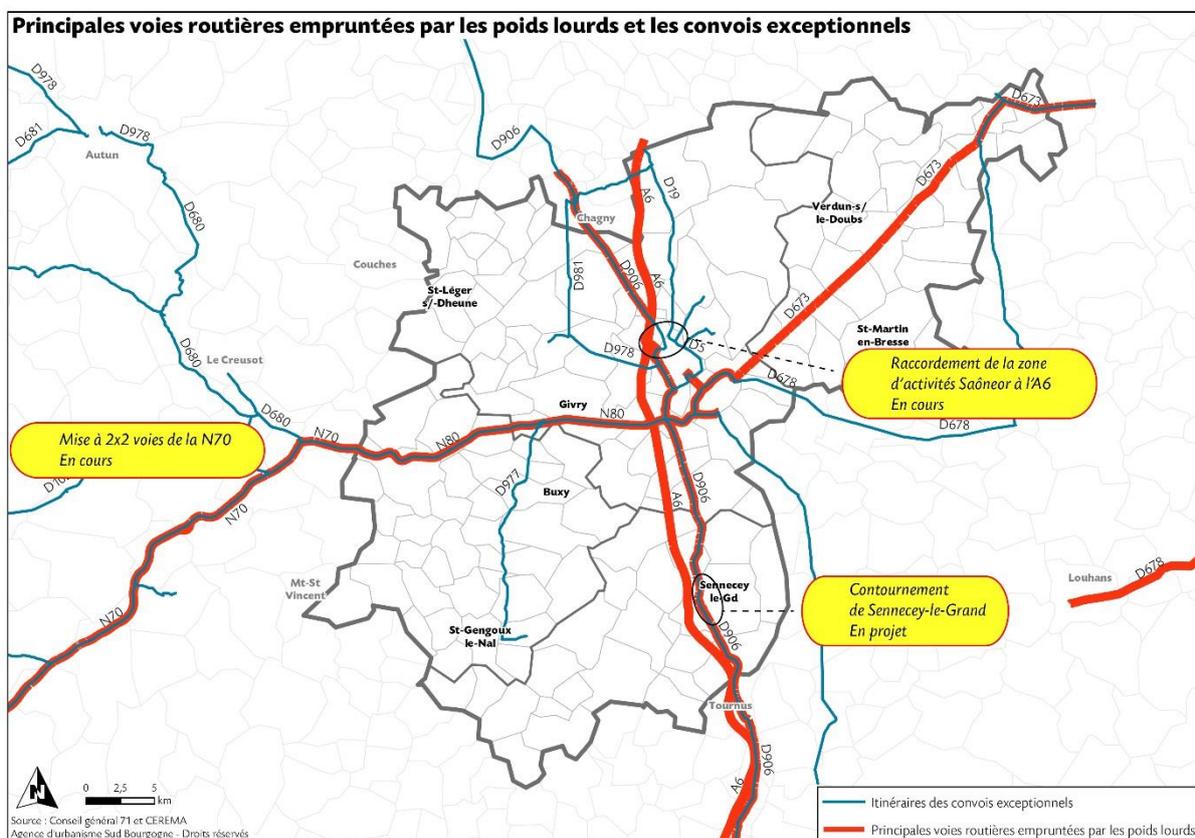
### 2.1.1. Un trafic important sur quelques axes

La route étant privilégiée par de nombreuses structures, le nombre de poids lourds présents sur les routes du territoire est important, comme le confirment les comptages effectués par le Conseil départemental 71 sur les routes départementales, et par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur les routes nationales et autoroutes. L'autoroute A6, la N80, la D673 et la D906 sont particulièrement fréquentées par les camionneurs, créant quelques désagréments à la jonction de ces routes, qui fait actuellement l'objet d'un projet de restructuration important (rond-point Droux-Cortelin).

Principaux trafics poids lourds sur les routes du SCoT

Lieu de comptage	Année de comptage	Trafic moyen journalier annuel poids lourds	Proportion de poids lourds dans le trafic global
A6 entre Chagny et Tournus	2011	12 000	20 %
N80 entre Marcilly-les-Buxy et Givry	2010	4 000	22 %
D5A à Saint-Marcel	2014	2 000	7 %
D673 à Saint-Marcel et Chatenoy-en-Bresse	2014	1 900	10 %
D906 à Lux	2012	1 500	10 %
D906 à Sennecey-le-Grand	2014	1 400	13 %
D319 à Chalon-sur-Saône	2014	1 300	12 %
D981 à Saint-Désert	2014	900	9 %

Source : Conseil général 71 et CEREMA



Les importants flux de poids lourds s'expliquent par la position du territoire sur l'axe majeur qui relie le nord de l'Europe à la mer Méditerranée et la péninsule Ibérique. L'axe Est – Ouest que représente la Route Centre Europe Atlantique (N80, N79 et N70 en Saône-et-Loire) apporte le complément à ce réseau national et européen. Une enquête du SOeS et du CETE de Méditerranée (aujourd'hui intégré au CEREMA) sur les flux européens en transit sur le territoire français permet de compléter les données de trafic du Conseil général 71. En effet, l'A6 et la N80 mais aussi la D673 apparaissent particulièrement concernées par le trafic de marchandises en transit.

Transit routier des marchandises à travers la France  
(en trafic poids lourds annuel)

	Autoroute A 6	Nationale N 80	Départementale D 673
Entre l'Allemagne et l'Espagne	Plus de 200 000	De 50 000 à 200 000	De 5 000 à 25 000
Entre les Pays-Bas et l'Espagne	De 50 000 à 200 000		
Entre la Belgique et l'Espagne	De 25 000 à 50 000	De 1 000 à 5 000	
Entre le Royaume-Uni et l'Italie	De 25 000 à 50 000		
Entre la Belgique et l'Italie	De 5 000 à 25 000		
Entre le Royaume-Uni et l'Espagne	De 5 000 à 25 000		
Entre l'Allemagne et le Portugal	De 5 000 à 25 000	De 25 000 à 50 000	De 1 000 à 5 000

Source : SOeS, CEREMA, 2010

### 2.1.2. Vers une amélioration des circulations ?

La principale problématique liée à la circulation des poids lourds concerne bien souvent sa proximité avec les zones habitées. Aujourd'hui de nombreux centres de communes du territoire sont traversés par des grands axes de circulation de poids lourds (Chalon-sur-Saône, Lux et Sennecey-le-Grand notamment) qui ne sécurisent pas vraiment les populations riveraines. Ces axes sont rectilignes, ce qui ne favorise pas le respect des limitations de vitesse déjà relativement élevées (50 ou 70 km/h). Plusieurs projets en cours ou à l'étude visent à traiter ces problèmes :

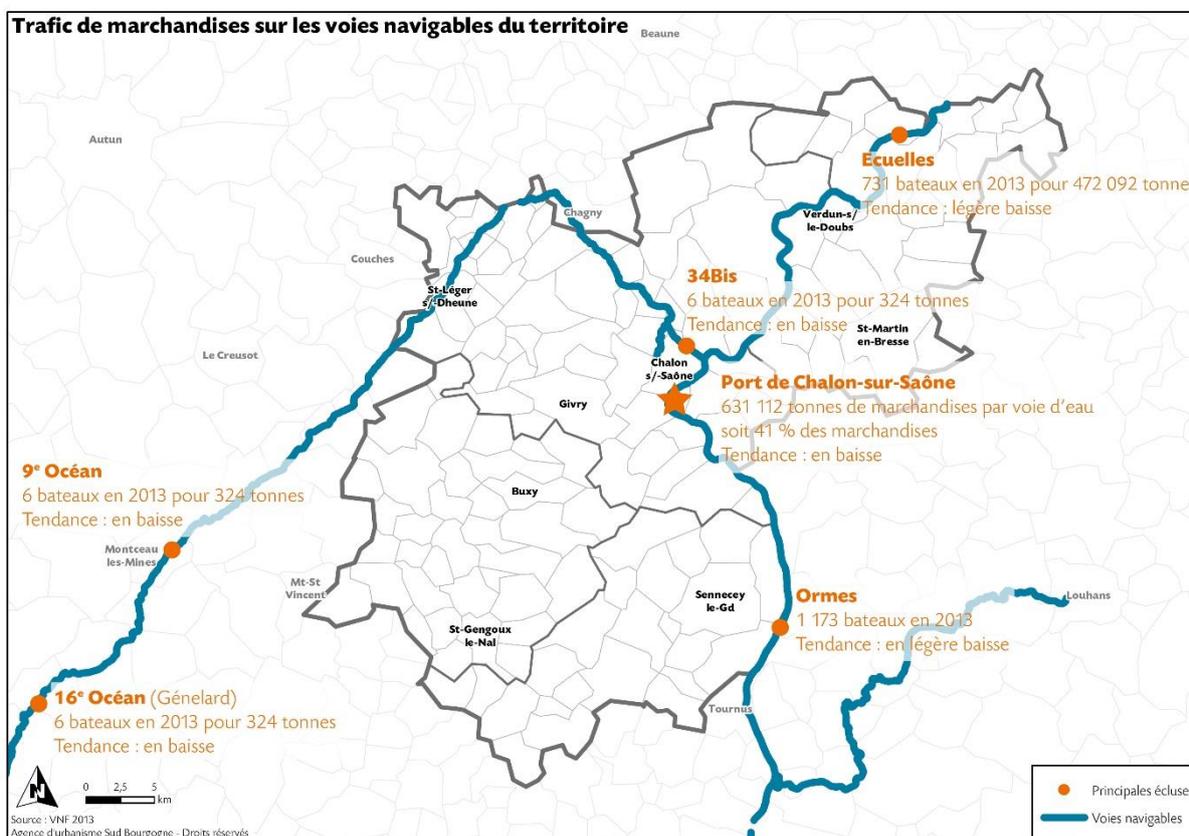
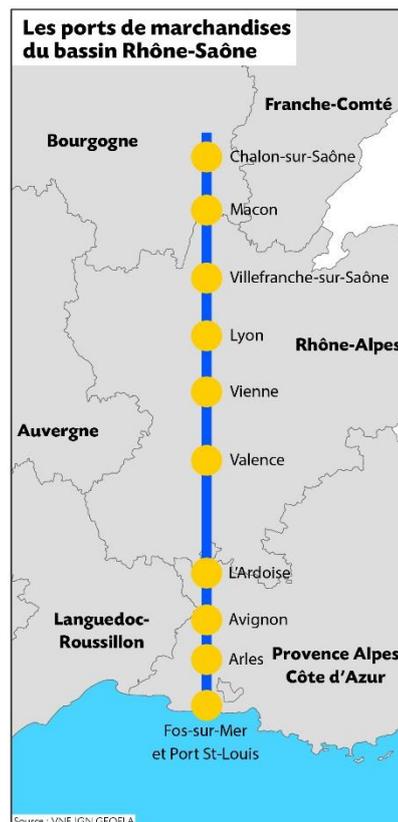
- Le raccordement direct entre la sortie autoroutière au nord de Chalon-sur-Saône et la zone d'activité SaôneOr
- Le contournement de Sennecey-le-Grand a par ailleurs été évoqué il y a quelques années

Les contournements présentent l'intérêt de diminuer les flux de transit au sein des cœurs de communes. Cependant, il est nécessaire de veiller à ce qu'ils n'accroissent pas la circulation et qu'ils ne produisent pas indirectement un certain étalement urbain. En effet, leur création entraîne généralement une augmentation de la vitesse, ce qui permet à la population d'habiter plus loin des principaux lieux d'emplois sans perdre de temps. La création de voirie peut aussi être contraire aux objectifs environnementaux, paysagers et de maîtrise de la consommation des sols.

## 2.2. Le fluvial en recul

En matière de transports de marchandises, Chalon-sur-Saône est positionné à l'extrémité nord du bassin Rhône-Saône. Le port de Chalon-sur-Saône (qui fonctionne avec le port de Mâcon) fait partie des quatre principaux sites fluviaux du bassin avec Lyon, Vienne et Arles.

Globalement, le transport de marchandises par voie fluviale est en recul sur le territoire. Les baisses enregistrées localement restent toutefois moins importantes que la moyenne enregistrée sur le bassin Rhône-Saône (entre 2012 et 2013). Le tonnage transporté par bateau a tendance à augmenter sans pour autant compenser la diminution du nombre de bateaux comptabilisés à chaque point de passage.



Localement, le développement du secteur fluvial ne pourra s'appuyer sur l'existant car la plupart des matériaux transportés aujourd'hui par bateau sont voués à être délaissés à l'avenir. L'import de charbon particulièrement important en 2013 avec une centaine de milliers de tonnes en transit au port, s'est arrêté en juillet de cette même année avec la décision de fermeture de la centrale thermique de Lucy à Montceau-les-Mines. Le segment sables et graviers ne devrait plus occuper une place prépondérante dans le transport fluvial car les besoins du marché ne devraient plus être assurés par les « carrières fluviales » mais par les carrières terrestres. A l'inverse, le secteur bois pourrait s'intensifier mais les voies navigables restent concurrencées par le ferroviaire sur ce domaine. Enfin, les produits agricoles devraient encore transiter par voie fluviale mais le volume transporté, dépendant des conditions météorologiques, est très variable.

L'évolution de l'activité sur le port est également contrainte par des caractéristiques techniques. En l'absence de conteneurs, le fluvial ne prend en charge que des produits pouvant être massifiés (plus de 1 000 tonnes par trajet). Le développement des conteneurs sur l'eau engendrerait pour un même service des temps de parcours (et des coûts en résultant) plus importants que par le fer. En 2013, près de 1 200 conteneurs ont été comptabilisés sur l'eau au port de Chalon-sur-Saône contre près de 5 000 par le fer et plus de 12 500 par la route. Ainsi, l'objectif du port de Chalon-sur-Saône est aujourd'hui de développer le fret ferroviaire. Une autre piste de développement, qui dépasse le local, consisterait à utiliser des navettes fluviomaritimes sur le bassin Rhône-Saône pour exporter les produits agricoles et supprimer la rupture de charge à Fos-sur-Mer.

### 2.3. Vers un fort développement du fret ferroviaire ?

Sur la plateforme logistique du Port sud à Chalon-sur-Saône, le fer ne représente que 7 % des marchandises transitant par la plateforme (relativement stable depuis quelques années), soit environ 120 000 tonnes de marchandises en 2013. Actuellement, le trafic ferroviaire sur le port se limite à six trains par semaine avec Le Havre et Fos-sur-Mer. Des projets sont en cours pour développer de nouveaux liens, notamment avec Bruges et les perspectives pour le ferroviaire ne manquent pas, la plateforme portuaire disposant depuis 2014 de l'autorisation de circuler sur le réseau ferré national avec ses propres moyens humains et matériels. La montée en puissance des trafics de conteneurs sur le fer permet à Aproport (gestionnaire des ports de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Pagny) de viser à moyenne échéance de traiter 30 % du trafic sur ses ports par voie ferrée<sup>23</sup>.

Le Port Sud est desservi par la ligne Chalon-sur-Saône – Saint-Marcel, exclusivement destinée au fret (et non utilisée sur la portion Saint-Marcel). Une autre ligne ferroviaire destinée au fret existe sur le territoire : Chalon-sur-Saône – Verdun-sur-le-Doubs. Celle-ci est peu utilisée, de l'ordre de quelques trains par an pour les matières agricoles mais pourrait faire office de desserte ferroviaire potentielle pour la zone d'activités SaôneOr. Cette ligne traverse toutefois l'agglomération en zone dense et son développement présente des inconvénients pour les zones habitées traversées (coupure, bruit...).

<sup>23</sup> D'après le site Internet d'Aproport :

[http://www.apoport.com/plateforme\\_multimodale/index.php/Newsletters/Articles/6/Resultats-2014-d-Aproport](http://www.apoport.com/plateforme_multimodale/index.php/Newsletters/Articles/6/Resultats-2014-d-Aproport)

### 3. La logistique urbaine

#### 3.1. Aujourd'hui, une plateforme et des zones d'activités

La plateforme logistique du Port sud de Chalon-sur-Saône se situe sur l'axe Rhône-Saône dominé par Lyon et par Fos-sur-Mer. Les échanges avec le nord et l'est peuvent se réaliser par le train (notamment à destination du Havre) et par la route. La répartition modale des imports/exports produits sur le site d'Aproport de Chalon-sur-Saône montre une domination de la voie routière et une très faible part du fer.

Répartition modale des tonnes de marchandises transportées sur le port de Chalon-sur-Saône

Répartition modale	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Eau	39%	38%	41%	41%	40%	42%	41%
Fer	8%	8%	6%	6%	7%	5%	7%
Route	53%	54%	53%	53%	53%	53%	52%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Aproport, 2014

La plateforme logistique portuaire sud est relativement accessible par voie routière, hormis pour les poids lourds venant du nord-ouest du territoire (côte chalonnaise mais aussi la zone d'activités SaôneOr) qui doivent traverser la ville centre.

La voie routière est aujourd'hui le principal moyen d'accès aux zones d'activités. Les échangeurs autoroutiers sont donc pour beaucoup d'entreprises des points stratégiques. 74 % du foncier économique existant sur le territoire du SCoT se situe à moins de 15 minutes d'un échangeur autoroutier, les échangeurs nord et sud de Chalon-sur-Saône assurant la grande majorité des liens entre autoroute et zones d'activités. La majorité des bâtiments et du foncier disponibles pour les années à venir sont à également localisés à moins de 10 minutes d'un échangeur autoroutier.

Surfaces disponibles dans les zones d'activités du territoire en fonction de la proximité du réseau autoroutier

Temps d'accès à l'échangeur autoroutier le plus proche	Nombre de ZA	Surface des terrains disponibles (en ha)		
		Friche	Libre viabilisé	Libre non viabilisé
Moins de 5 min	15	13,4	4,2	27,7
Entre 5 et 10 min	91	70,7	35,1	731,0
Entre 10 et 15 min	33	4,7	4,6	37,1
Entre 15 et 25 min	40	5,9	2,6	54,4
Plus de 25 min	1	0,0	0,0	0,2
Ensemble	180	94,6	46,4	850,4

\* 178 zones existantes + 2 projetées

Sources : Etat des lieux de l'offre de foncier d'activité du Grand Chalon, ASTYM, Grand Chalon, 2014  
Etat des lieux du foncier d'activité, CCI, Syndicat Mixte du Chalonnais, 2015

Huit zones sont par ailleurs aujourd'hui considérées comme desservies par des voies ferroviaires. Il s'agit des quatre secteurs de SaôneOr, de la zone portuaire sud et de la zone industrielle Sud Est Areva sur le Grand Chalon, ainsi que des zones de Sennecey-le-Grand et de Saint-Léger-sur-Dheune. Ces zones représentent environ 19 % du foncier économique. Si aucun bâtiment n'est actuellement disponible sur ces zones, on y compte cependant pas moins d'une dizaine d'hectare

de friches à réhabiliter, environ 3 hectares viabilisés disponibles et plus de 90 hectares non viabilisés réservés à l'activité. Potentiellement, les zones d'activités de Ciel pourraient également être reliées au réseau ferroviaire en réhabilitant la voie ferrée aujourd'hui neutralisée depuis Gergy.

### 3.2. E-commerce : demain, davantage de points d'échanges ?

Depuis le début des années 2000 le commerce a largement évolué. Le commerce en ligne s'est beaucoup développé (plus de 600 millions de transactions en France en 2013 soit une hausse de 17,5 % par rapport à 2012<sup>24</sup>). Ceci renforce d'autant les enjeux de la logistique urbaine. Les vendeurs doivent en effet résoudre les problématiques liées « aux livraisons des derniers kilomètres » très coûteuses, tandis que les collectivités doivent se prémunir des effets néfastes d'une démultiplication des livraisons (trafic, lieux...).

En matière de livraison, trois méthodes principales existent :

- **La livraison à domicile** : celle-ci a tendance à remplacer les flux de consommateurs par les flux de marchandises. Elle présente l'avantage de rationaliser les déplacements par l'organisation de tournées par les professionnels mais reste la solution la plus coûteuse et la plus difficile à gérer, car elle repose sur la présence de l'acheteur à son domicile. En son absence, de nombreux colis ne peuvent alors être distribués et sont déposés en points-relais, obligeant les acheteurs à effectuer un second déplacement. La livraison sur le lieu de travail est aussi possible mais elle ne peut toucher qu'une partie des actifs.
- **La livraison en points-relais** permet la massification des envois et répond davantage à la flexibilité des acheteurs. Comparé à la livraison au domicile, le coût pour les transporteurs est moins important. L'acheteur doit lui aussi effectuer un déplacement mais celui-ci est plus court que pour se rendre au centre commercial. Les modes actifs peuvent donc plus facilement se substituer à la voiture.
- **La préparation du colis dans le magasin** n'a aucun impact en matière de flux. Qu'il s'agisse de « drive » ou de magasins standards, un déplacement de l'acheteur est nécessaire.

Il est difficile de prévoir quelles formes seront privilégiées à l'avenir. Aujourd'hui, le monde du commerce en ligne est essentiellement privé, mais la collectivité pourrait y avoir une plus grande influence. En effet, dans un contexte où les consommateurs favorisent la livraison à domicile (ou sur le lieu de travail) sans toutefois vouloir en payer le juste prix et où les entreprises préfèrent les points relais comme compromis entre magasins et livraison à domicile, la collectivité peut quant-à-elle favoriser des pratiques alternatives dans un souci de diminution de l'impact des flux engendrés sur l'environnement et de limitation des inégalités d'accès aux marchandises. Des acteurs tiers peuvent aussi prendre part à ces développements et bénéficier de retombées économiques directes ou indirectes (transporteurs et commerces de proximité s'inscrivant en points-relais). Plusieurs expériences existent déjà :

- Création d'un centre de logistique urbaine pour mieux appréhender le « dernier kilomètre » et protéger le centre-ville (exemple de La Rochelle avec son centre de distribution urbaine) ;

<sup>24</sup> Fédération E-commerce et Vente A Distance (2014) Chiffres clés 2014. 4p. [en ligne] consulté le 24/08/2015 : [http://www.fevad.com/uploads/files/enjeux2014/Chiffres\\_Cles\\_2014.pdf](http://www.fevad.com/uploads/files/enjeux2014/Chiffres_Cles_2014.pdf)

- Développement de nouveaux points relais et de consignes automatiques (exemple devant le Géant Casino de Montceau-les-Mines) qui peuvent être réfrigérées pour favoriser la livraison de produits alimentaires ;
- Utilisation des commerçants itinérants (livraison de pain et autres) pour mutualiser les courses ; etc.

Aujourd'hui, le e-commerce ne peut répondre à tous les besoins et n'élimine pas totalement les inégalités d'accès aux commerces, notamment alimentaires<sup>25</sup>. Sur le territoire, la livraison à domicile ou en point relais de produits alimentaires par des enseignes non spécialisées n'existe pas. Les principales enseignes proposant ce service (Carrefour, Auchan, Super U, Géant Casino et autres) privilégient les zones plus densément peuplées, où l'offre co-existe avec les « supermarchés physiques »...

---

<sup>25</sup> BELTON-CHEVALLIER L. et MOTTE-BAUMVOL B. (2014) Les effets de la vente en ligne sur les inégalités territoriales d'accès au commerce. Vers un nivellement des disparités urbain-périurbain ? Rapport de recherche pour le PUCA et la Région Bourgogne. 187 p. [en ligne] consulté le 07/09/2015 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01108851/document>



## **PARTIE 5. Occupation et consommation des sols**



## 1. L'occupation des sols : un territoire majoritairement agricole et naturel mais de plus en plus artificialisé

Les chiffres sur l'occupation du sol et les consommations d'espaces présentés dans ce rapport sont issus de données fiscales (base MAJIC3 de la DGFIP) et cadastrales, donc déclaratives. Ils sont une actualisation pour 2013 de ceux présentés dans le cadre de l'observatoire de la consommation des sols de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (arrêtés pour 2011). Une marge d'erreur de plus ou moins 8% par rapport à une analyse photo interprétative couplée à des vérifications sur le terrain est à prendre en compte.

Classification :

**Sols non artificialisés** : superficies déclarées comme relevant d'une nature agricole ou naturelle

- Agricoles : Terres, Prés, Vignes et Vergers
- Naturels : Bois, Landes et Eau

**Sols artificialisés** : superficies cadastrées déclarées comme aménagées et superficies non cadastrées (domaine public) artificialisées, l'ensemble des sols durcis comprenant les sols utilisés à des fins d'habitat, d'activité et d'infrastructures. Ils comprennent :

- Urbanisés : l'ensemble des terrains bâtis, mais également les superficies déclarées fiscalement comme relevant des catégories « terrains à bâtir », « terrains d'agrément », « jardins » et « carrières ».
- Infrastructures : l'ensemble du domaine public non cadastré (routes et rues, espaces publics...) mais également les emprises des chemins de fer, ainsi que les superficies cadastrées déclarées comme partiellement ou totalement aménagées tout en ne portant pas de construction (il s'agit généralement de voiries privées, de parkings, de trottoirs ou de délaissés routiers).

### 1.1. Une artificialisation majoritairement due à l'urbanisation et aux infrastructures

Répartition des sols sur le territoire du SCoT du Chalonnais

	Surface Totale (ha)	Non urbanisés		Infrastructures		Urbanisés	
		ha	%	ha	%	ha	%
CA Le Grand Chalon	55 412	46 574	84,1%	3 470	6,3%	5 368	9,7%
CC Sud Côte Chalonnaise	31 679	29 456	92,8%	1 348	4,3%	875	2,8%
CC Entre Saône et Grosne	25 863	23 854	92,3%	1 151	4,5%	858	3,3%
CC Saône Doubs Bresse	31 876	29 623	93,0%	1 142	3,6%	1 111	3,5%
SCoT du Chalonnais	144 830	129 508	89,4%	7 111	4,9%	8 211	5,7%

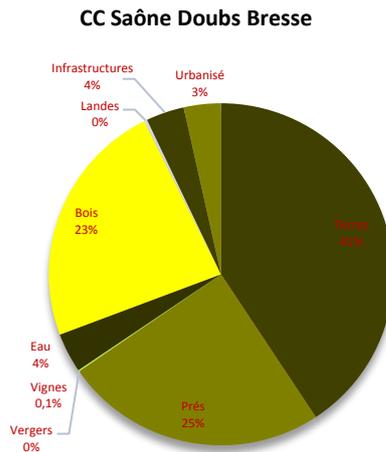
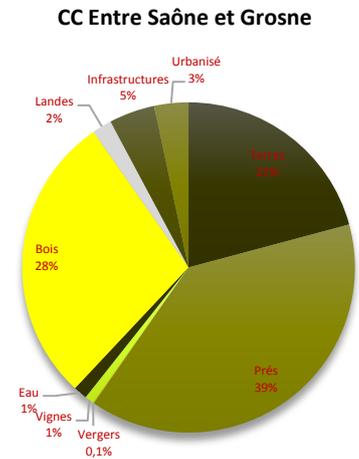
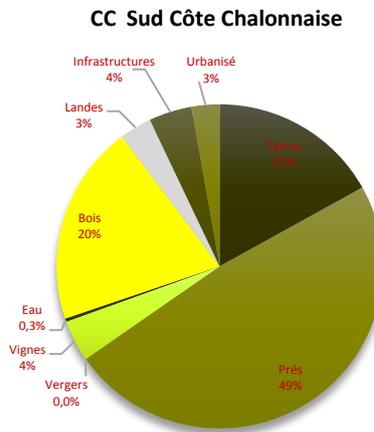
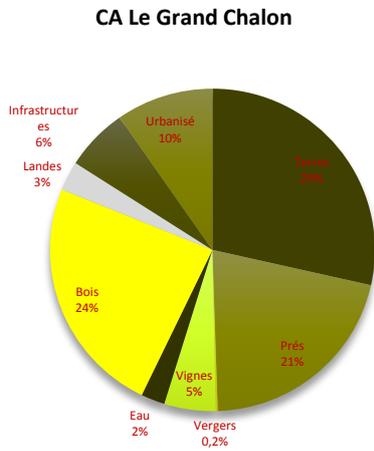
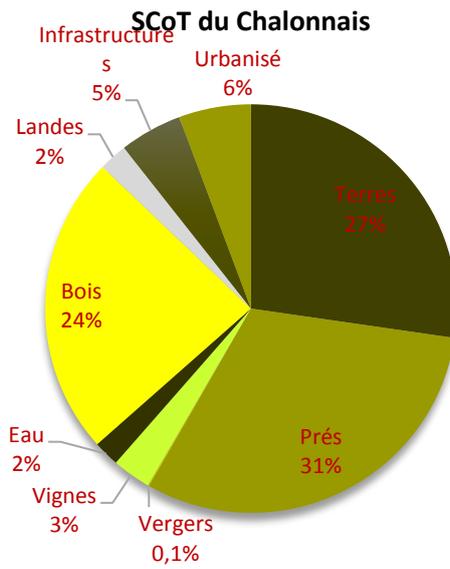
Sources : CEREMA Nord Picardie/DGFIP d'après MAJIC3 2013 /AUSB

Avec près de 90% d'espaces pouvant être considérés comme naturels, agricoles ou forestiers, les quelques 144 000 km<sup>2</sup> du territoire du SCoT sont majoritairement non artificialisés. Quant aux terres artificialisées, elles représentent environ 15 322 hectares et sont pour plus de la moitié des superficies urbanisées, et pour moitié des surfaces consacrées aux infrastructures et aux espaces publics (rues, places et stationnements publics associés...).

Le Grand Chalon est logiquement le territoire le plus artificialisé (16% d'espaces artificialisés), avec plus de surfaces urbanisées que de surfaces dédiées aux infrastructures.

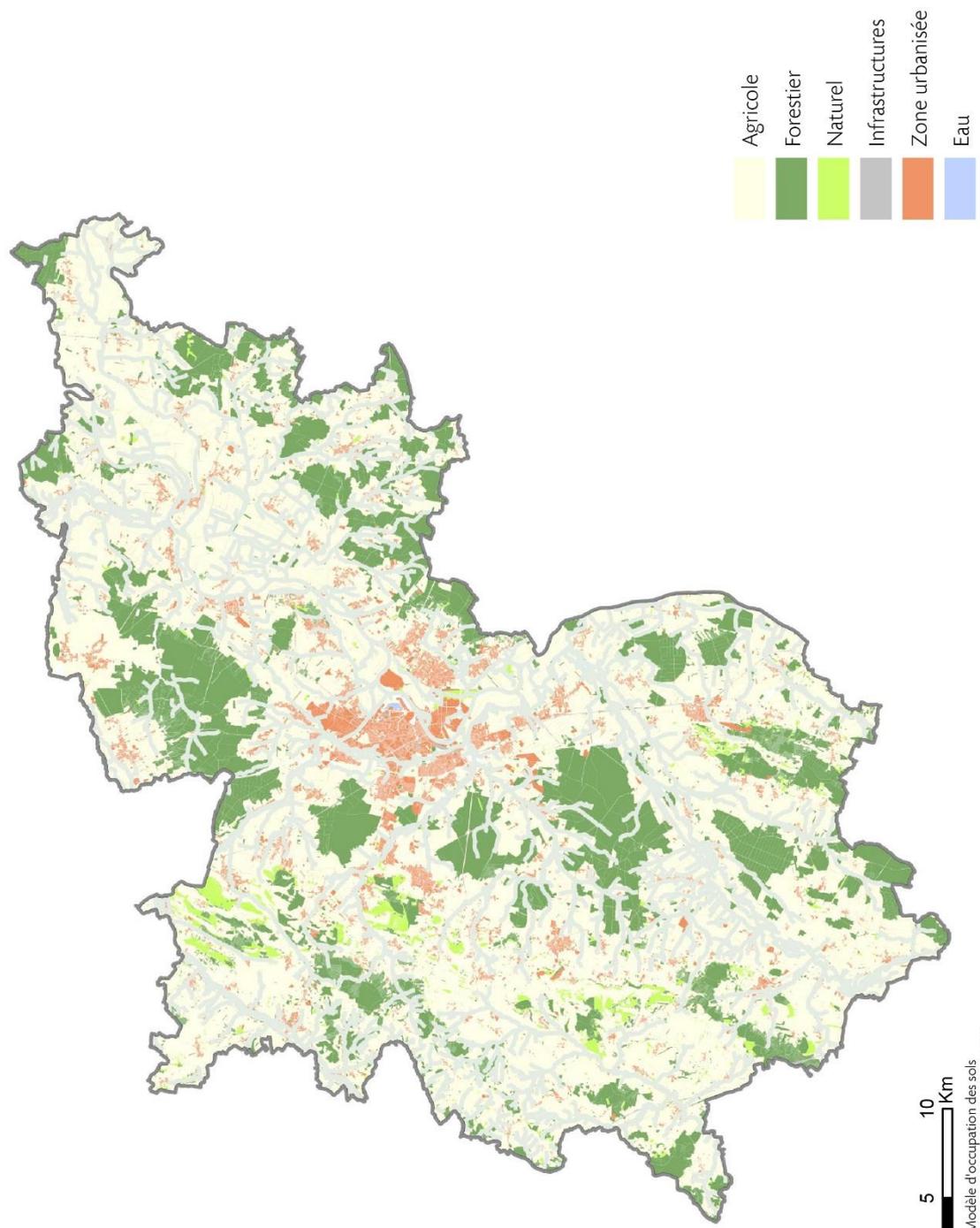
Les communautés de communes présentent des parts d'artificialisation plus faibles (de 7,1% à 7,8%) mais les infrastructures, notamment en raison de l'important maillage de voiries départementales et communales, y sont en proportion plus présentes par rapport aux terrains urbanisés.

Occupation des sols : répartitions sur le SCoT et les EPCI



Sources : CEREMA Nord-Picardie / DGFIP d'après MAJIC 3 / AUSB

Occupation du sol sur le territoire du SCoT du Chalonnais



Sources : Modèle d'occupation des sols  
DGFiP : cadastre 2013 - IGN BDTOPO 2011  
CEREMA Nord Picardie / DGFiP d'après MAJIC3 / AUSB



## 1.2. Une répartition hétérogène des sols naturels et agricoles selon les EPCI

Répartition des sols non artificialisés au sein des EPCI du ScoT en hectares

	Surfaces agricoles				Surfaces naturelles			Totaux
	Terres	Prés	Vergers	Vignes	Eau	Bois	Landes	
CA Le Grand Chalonnais	15 804	11 617	104	2 841	1 313	13 269	1 630	46 578
CC Sud Côte Chalonnaise	5 350	15 294	10	1 306	101	6 328	1 009	29 398
CC Entre Saône et Grosne	5 384	10 049	24	224	346	7 342	493	23 862
CC Saône Doubs Bresse	12 992	7 864	6	37	1 191	7 460	92	29 642
<b>SCoT du Chalonnais</b>	<b>39 529</b>	<b>44 824</b>	<b>144</b>	<b>4 407</b>	<b>2 952</b>	<b>34 400</b>	<b>3 223</b>	<b>129 480</b>

Sources : CEREMA Nord Picardie / DGFIP d'après MAJIC 3 2013 / AUSB

A l'échelle du SCoT et au sein des zones non artificialisées, il y a un peu plus de deux fois plus de surfaces agricoles (889 km<sup>2</sup>) que de surfaces naturelles (406 km<sup>2</sup>). Au sein des surfaces agricoles, les prés sont plus représentés (2/3 des sols) par rapport aux terres cultivables (1/3 des sols).

Les proportions entre les différents types de sols dans les zones non artificialisées diffèrent fortement entre les EPCI, en relation avec les caractéristiques géographiques et agricoles locales : forte présence des surfaces en prés à l'ouest, et inversement des surfaces de cultures (terres) à l'est. Les vignes se concentrent logiquement sur les EPCI traversés par la côte viticole.

Les surfaces boisées sont également importantes (344 km<sup>2</sup>), près du tiers d'entre elles se trouvant sur le territoire du Grand Chalonnais. Les autres Communautés de communes comptent entre 63 et 75 km<sup>2</sup> de surfaces boisées.

## 1.3. Une consommation de sols agricoles de 22 hectares/an entre 2009 et 2013

Gains et pertes des différents types de sols (hors infrastructures) sur la période 2009 -2013

	Sols non artificialisés												
	Surfaces agricoles				toit aux surfaces agricoles	Surfaces naturelles			Surfaces urbanisées				
	Terres	Prés	Vergers	Vignes		Bois	Landes	Carrières	Industries	à bâtir	Agencement	Chênes	Sol
Le Grand Chalonnais	32,1	-62,1	-0,5	-3,3	-34,2	5,1	1,2	0,0	-6,1	-51,6	7,0	-1,2	77,0
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	-2,2	-3,2	0,0	-1,6	-7,0	-3,5	-13,3	11,1	0,1	-4,2	0,4	0,0	16,9
CC Saône Doubs Bresse	23,3	-52,9	0,0	-1,1	-30,7	5,0	-1,6	0,0	6,1	-15,7	7,3	0,0	27,8
CC Entre Saône et Grosne	-4,9	-9,0	-0,3	-1,3	-15,5	0,8	0,6	0,0	-1,8	-2,1	2,2	0,0	16,1
<b>SCoT</b>	<b>48,1</b>	<b>-127,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>-7,1</b>	<b>-87,3</b>	<b>7,3</b>	<b>-13,1</b>	<b>11,1</b>	<b>-1,7</b>	<b>-74,0</b>	<b>16,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>137,8</b>

Sources : CEREMA Nord Picardie / DGFIP Données MAJIC 3 2013 / AUSB

L'étude des mutations de sols sur une période de 4 ans (2009-2013) permet de quantifier la perte de sols agricoles à hauteur de 22 hectares par an sur l'ensemble du territoire. C'est sur Le Grand Chalonnais et la CC Saône Doubs Bresse que les pertes de terres agricoles sont les plus importantes, avec des tendances deux à trois fois plus fortes que sur les autres EPCI.

Ces évolutions s'expliquent d'une part par l'artificialisation des sols, mais également par les changements de pratiques agricoles : ainsi, si le territoire enregistre la perte de 127 hectares de prés (élevage) sur la période, il enregistre dans le même temps une progression des surfaces cultivées de l'ordre de 48 hectares. Les surfaces en vignes sont également en recul.

Les surfaces de terrains naturels évoluent quant-à-elles très peu : sur 4 années, on observe une perte modérée de 13 hectares de landes, contre l'apparition de 7 hectares de forêts.

Pour ce qui concerne les terrains à bâtir, environ 74 hectares de terrains à bâtir ont été consommés entre 2009 et 2013 : pour la plupart, ils ont été construits et sont venus s'ajouter aux surfaces déjà aménagées (classes « jardins » et « sols »).

## 2. Consommation des sols : une évidente périurbanisation

### 2.1. L'urbanisation entre 1950 et 2013

*La mesure de la consommation des sols entre 1950 et 2013 s'appuie uniquement sur les surfaces urbanisées, qui s'entendent dans ce chapitre comme étant les surfaces déclarées comme aménagées des parcelles bâties au cadastre.*

*L'évolution des infrastructures et des surfaces déclarées comme aménagées mais non bâties n'est pas mesurable avec fiabilité par la méthode utilisée sur de si longues périodes.*

#### 2.1.1. Une accélération de l'urbanisation sur toutes les communautés de communes

Gain de surfaces urbanisées (hors infrastructures) par périodes depuis 1950

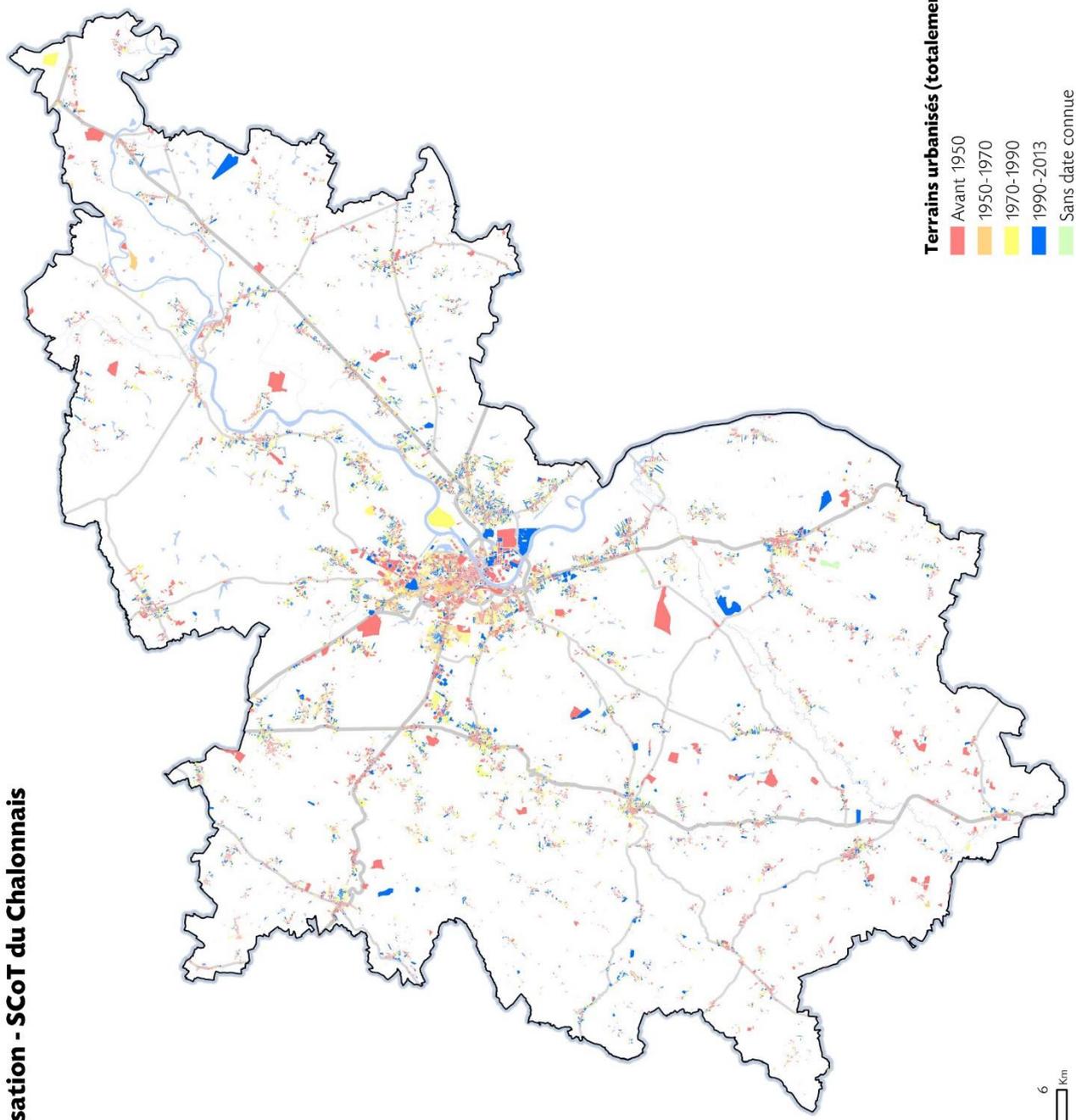
	1950 - 1970			1970 - 1990			1990 - 2013		
	en ha	en ha/an	%	en ha	en ha/an	%	en ha	en ha/an	%
CA Le Grand Chalonnais	312	16	0,20	785	39	0,41	764	59	0,28
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	19	1	0,06	87	4	0,26	113	9	0,27
CC Entre Saône et Grosne	24	1	0,08	81	4	0,25	99	8	0,24
CC Saône Doubs Bresse	33	2	0,09	102	5	0,24	119	9	0,23
<b>SCoT du Chalonnais</b>	<b>389</b>	<b>19</b>	<b>0,15</b>	<b>1 055</b>	<b>53</b>	<b>0,35</b>	<b>1 095</b>	<b>84</b>	<b>0,27</b>

Sources : CEREMA Nord Picardie / DGFIP d'après MAJIC 3 2013 / AUSB

En considérant l'urbanisation sur des périodes plus longues, on constate qu'après une période 1970-1990 qui a marqué une forte accélération des consommations foncières sur l'ensemble des EPCI, seul le Grand Chalonnais a connu un ralentissement significatif de son rythme et de son volume d'urbanisation au cours de la période 1990-2013.

Le volume de sols urbanisés pour le SCOT entre 1990 et 2013 reste toutefois assez similaire à celui de la période précédente : en effet tous les autres EPCI ont urbanisé sensiblement plus de sols en volume sur cette même période, démontrant l'extension à des communes plus éloignées de l'agglomération chalonnaise du phénomène de périurbanisation entamé depuis les années 70.

Evolution de l'urbanisation - SCoT du Chalonnais



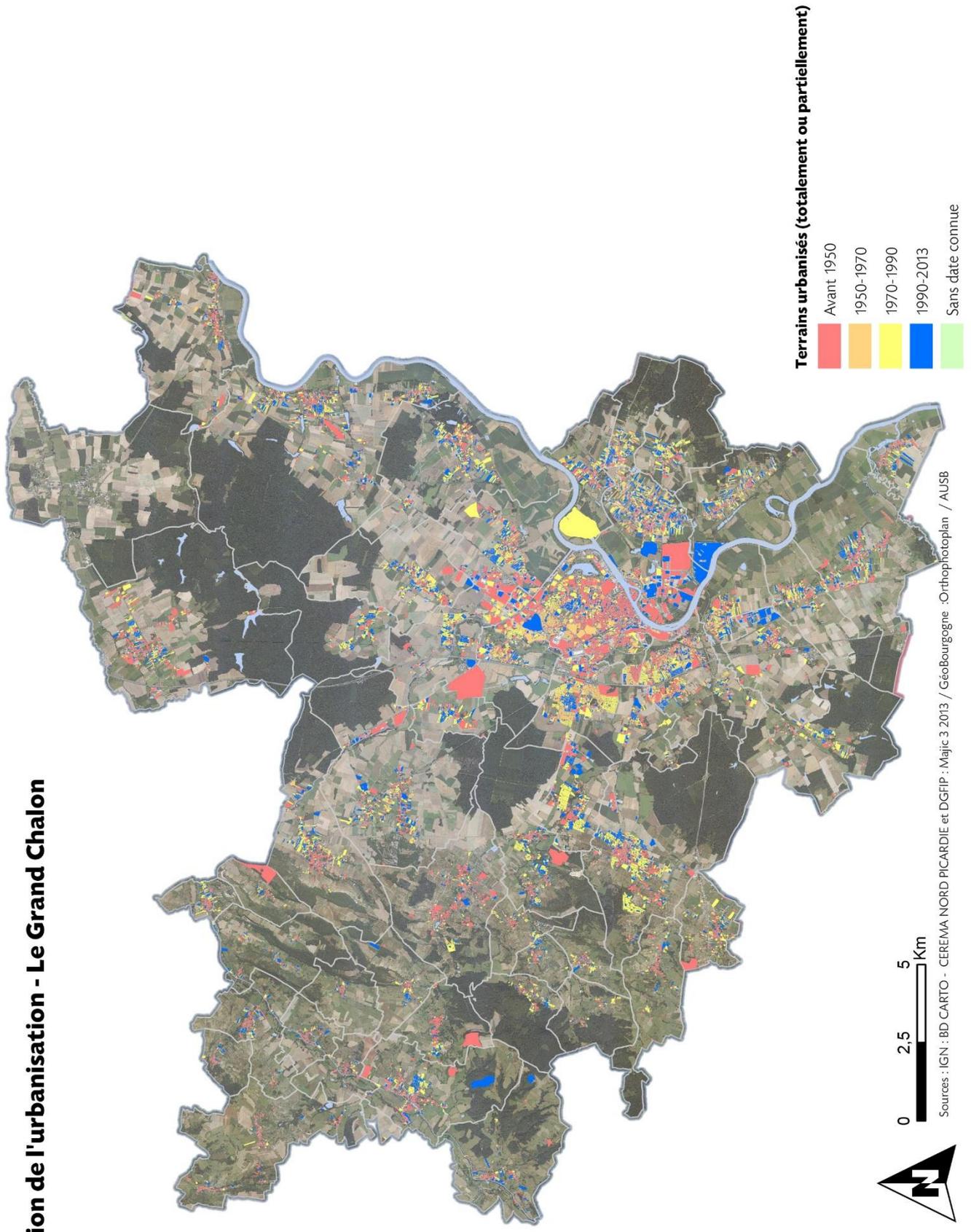
Terrains urbanisés (totalement ou partiellement)

- Avant 1950
- 1950-1970
- 1970-1990
- 1990-2013
- Sans date connue

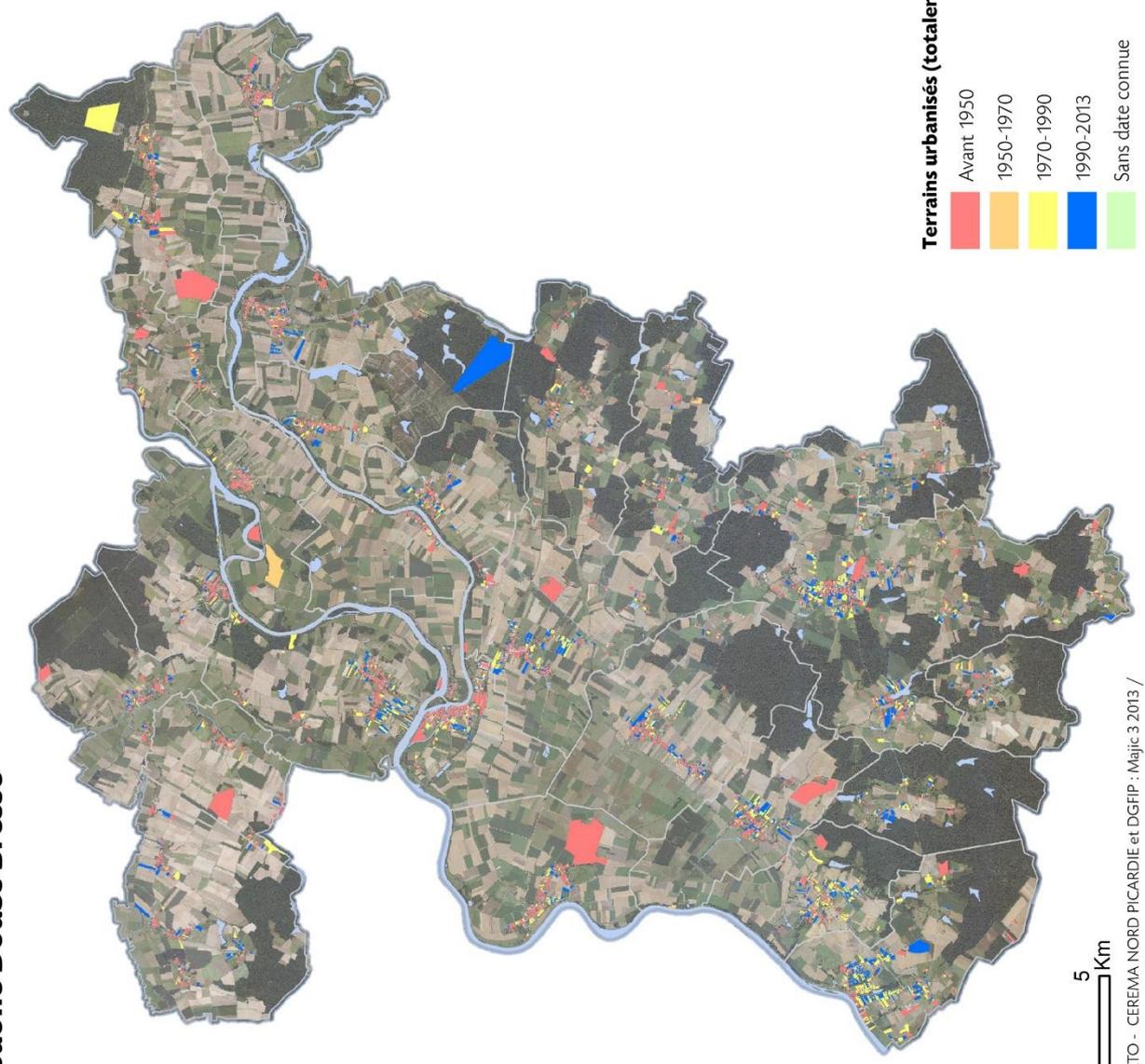
0 3 6 Km

Sources : IGN : BD CARTO 2010 - BD TOPO 2011 - ROUTE 500 - CEREMA NORD PICARDIE et DGEIP : Mairie 3 2013 / Géobourgogne - Orthophotoplan / AUSB

Evolution de l'urbanisation - Le Grand Chalon

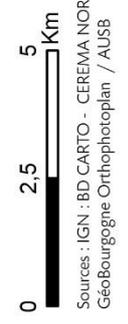


**Evolution de l'urbanisation  
Communauté de communes Saône Doubs Bresse**



**Terrains urbanisés (totalement ou partiellement)**

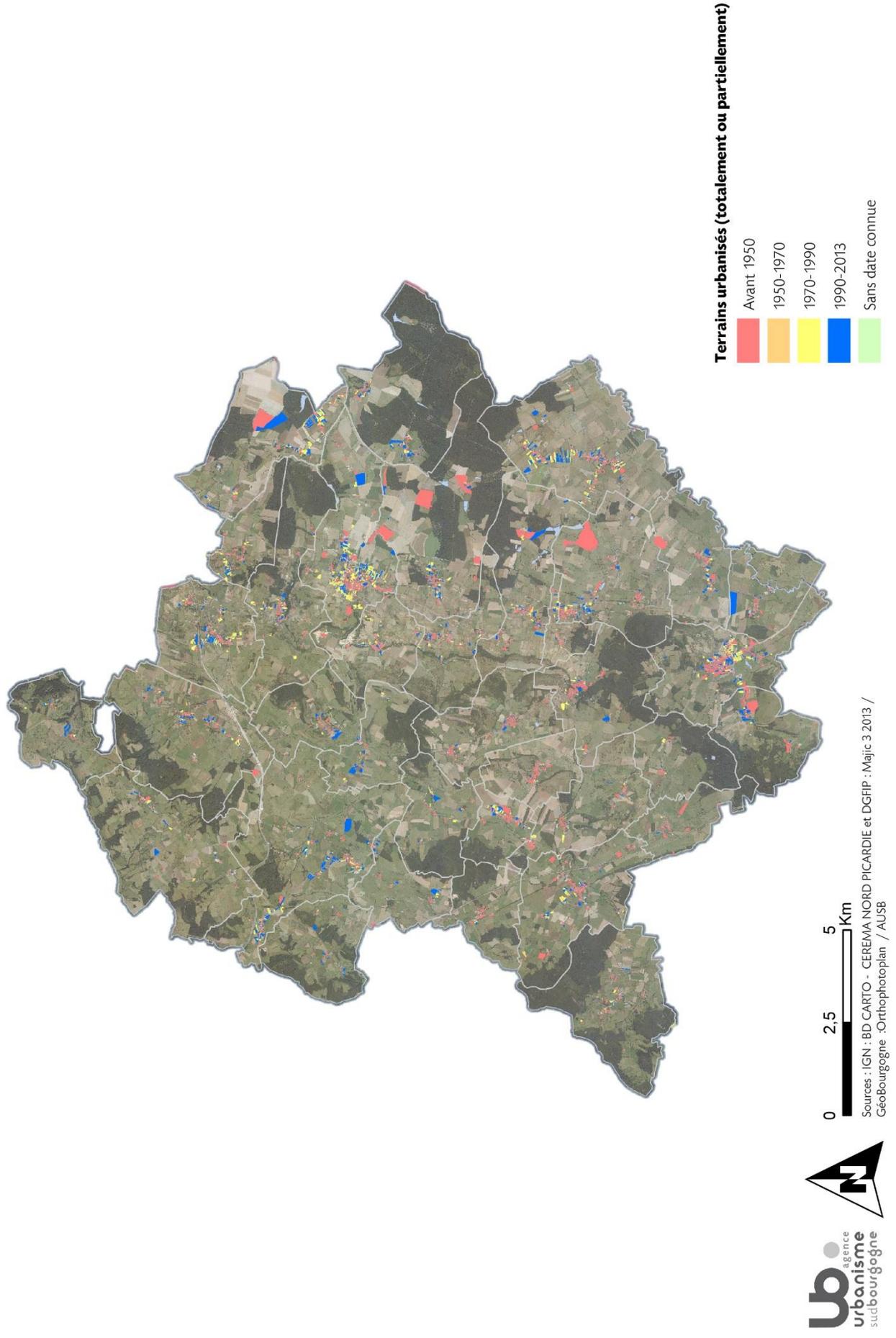
- Avant 1950
- 1950-1970
- 1970-1990
- 1990-2013
- Sans date connue



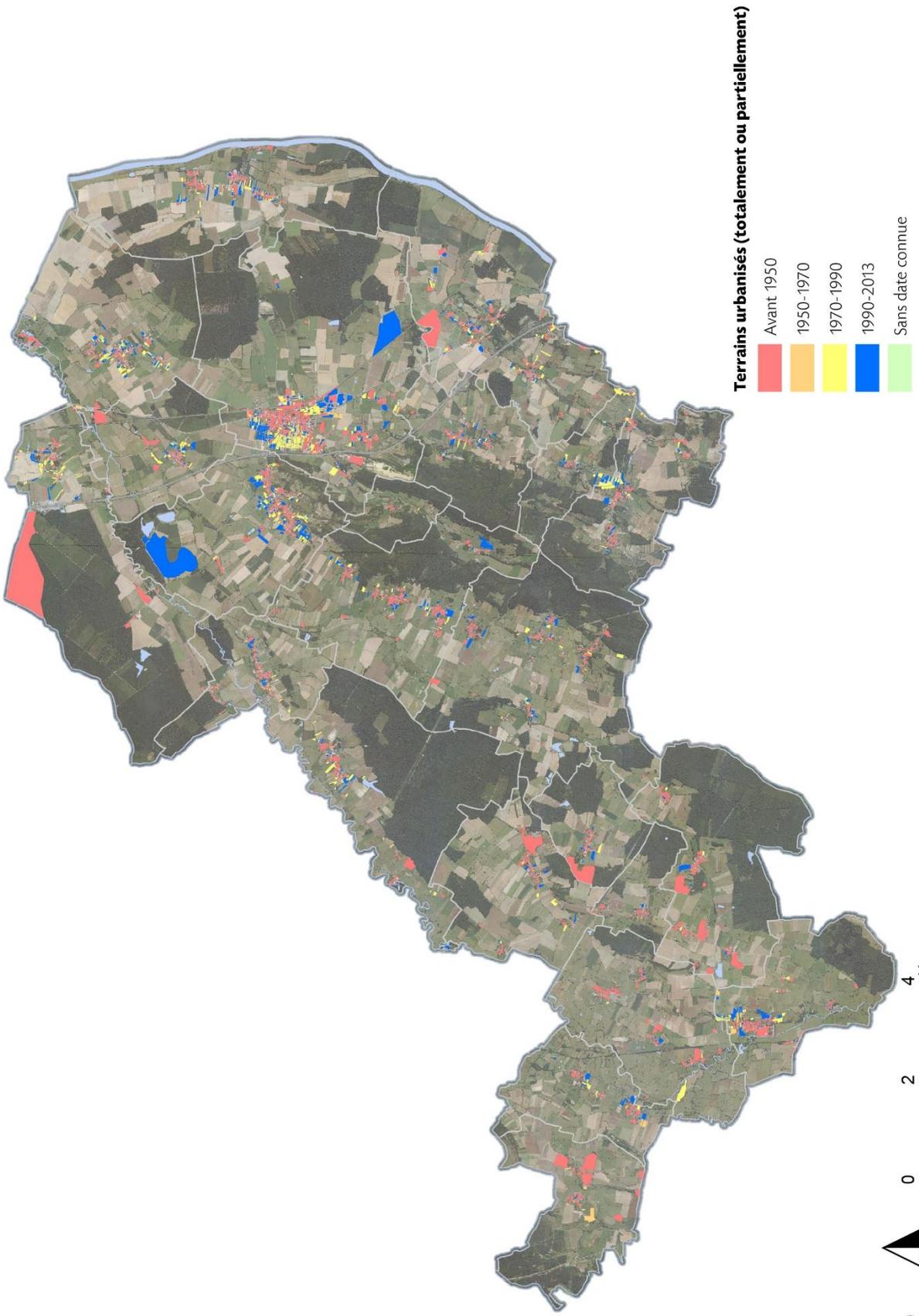
Sources : IGN - BD CARTO - CEREMA NORD PICARDIE et DGFiP - Majic 3 2013 / Géobourgogne Orthophotoplan / AUSB



Evolution de l'urbanisation - Communauté de communes Sud côte chalonnaise

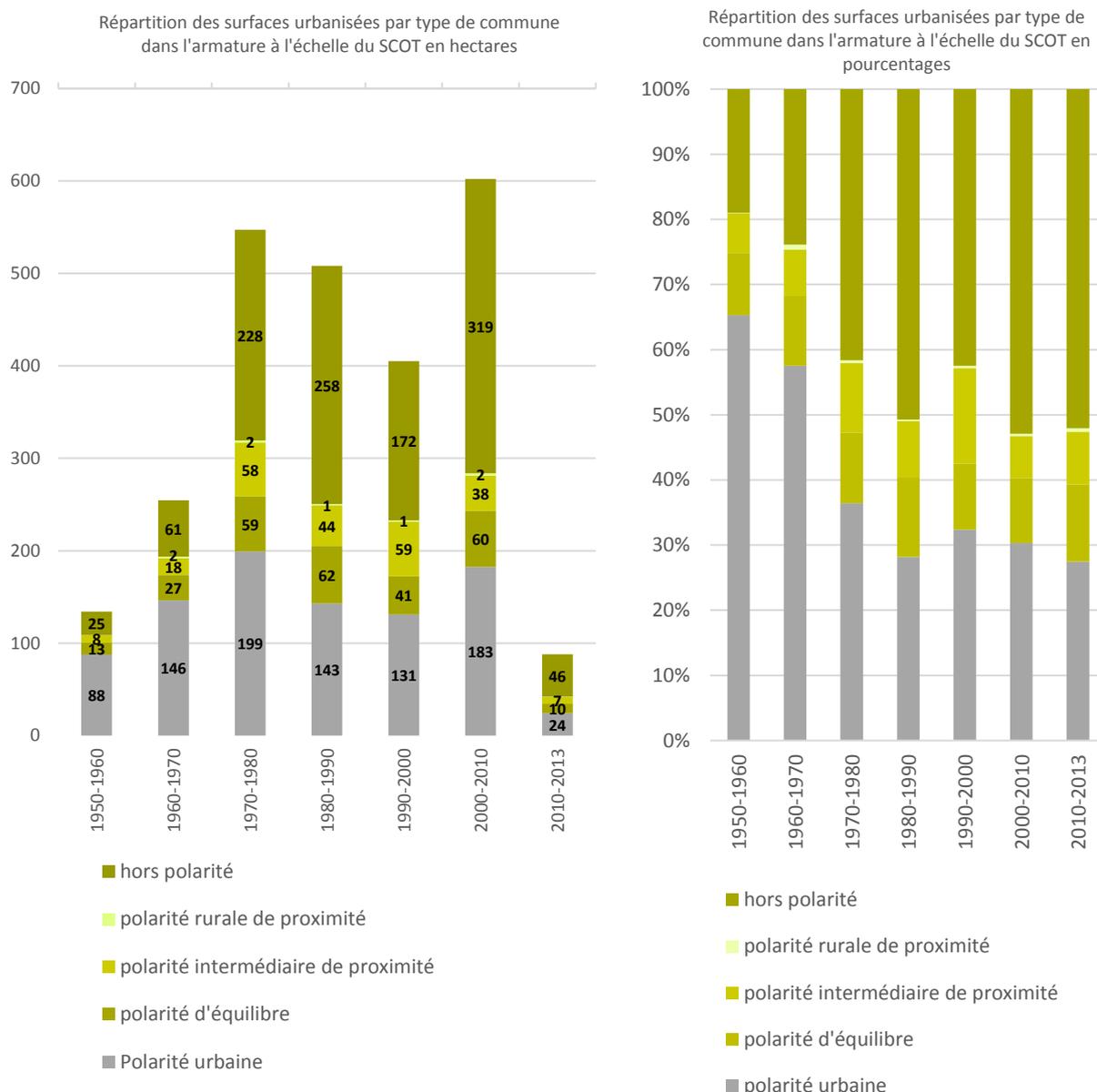


Evolution de l'urbanisation - Communauté de communes Entre Saône et Grosne



Sources : IGN : BD CARTO - CEREMA NORD PICARDIE et DGFP : Majic 3 2013 / GéoBourgogne : Orthophotoplan / AUSB

## 2.1.2. Un déport de l'urbanisation vers les communes rurales



Sources : CEREMA NORD PICARDIE - DGFIP d'après Majic 3 2013 /

Après une accélération de l'urbanisation de 1950 à 1980, puis un ralentissement dans les années 80 jusqu'à l'an 2000, la décennie 2000-2010 bat les records de consommation de sols particulièrement dans les communes rurales (hors polarité).

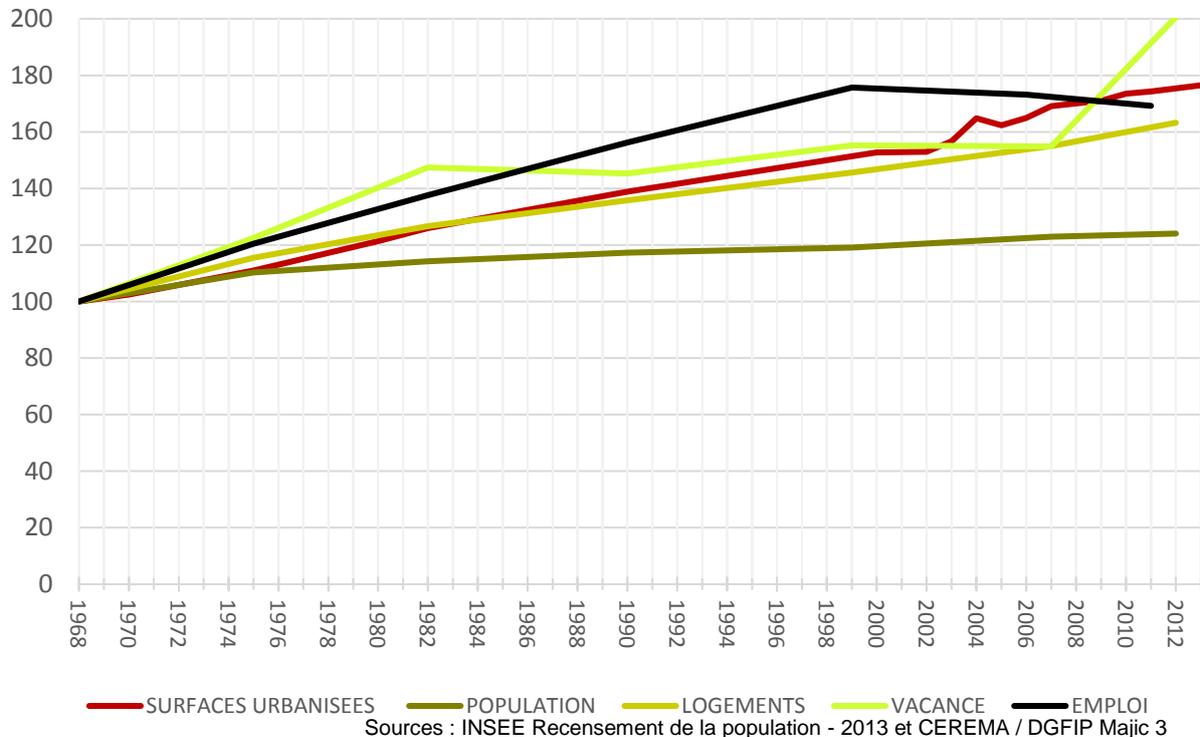
Au sein de l'armature territoriale du Chalonnais, on observe ainsi de décennie en décennie un accroissement de la part des sols urbanisés dans les communes hors polarités. Jusqu'à la fin des années 60, l'agglomération concentrait la majeure partie de l'urbanisation. Aujourd'hui, les communes rurales sont les plus fortes consommatrices de sols en regroupant plus de 50% des surfaces nouvellement urbanisées (318 ha) entre 2000 et 2010. Ce mouvement s'est toutefois ralenti sur la décennie 1990-2000.

Depuis les années 70, le volume de terres urbanisées dans les polarités d'équilibre et de proximité (intermédiaires et rurales) est relativement stable, entre 100 et 130 ha par décennie. Exception

faite des années 90, les polarités d'équilibre sont toujours celles qui consomment le plus au sein de ces deux catégories.

### 2.1.3. L'urbanisation décorrelée des dynamiques résidentielles et économiques

Evolution des surfaces urbanisées comparées aux évolutions socio-économiques pour le territoire du SCoT (base 100)

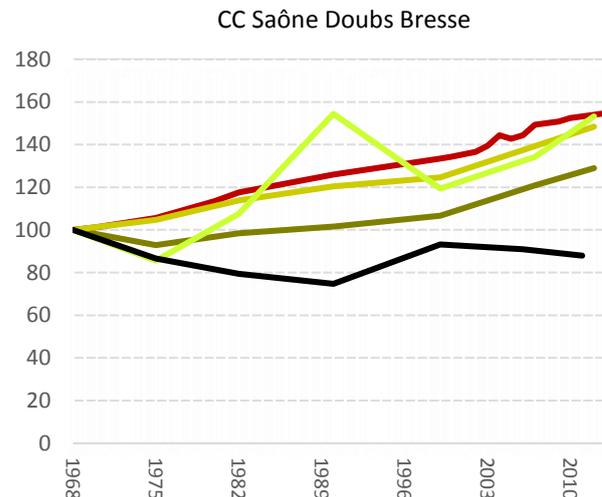
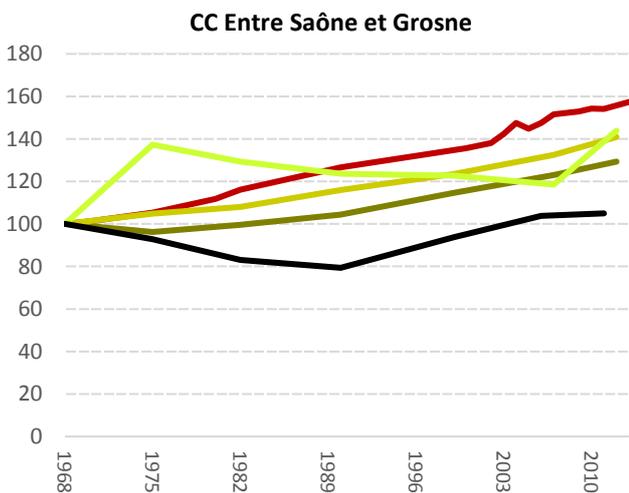
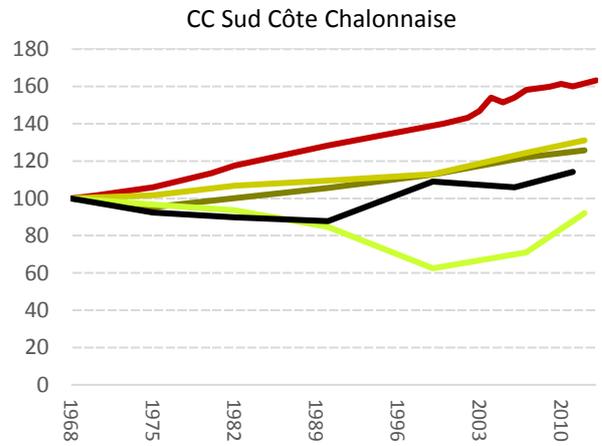
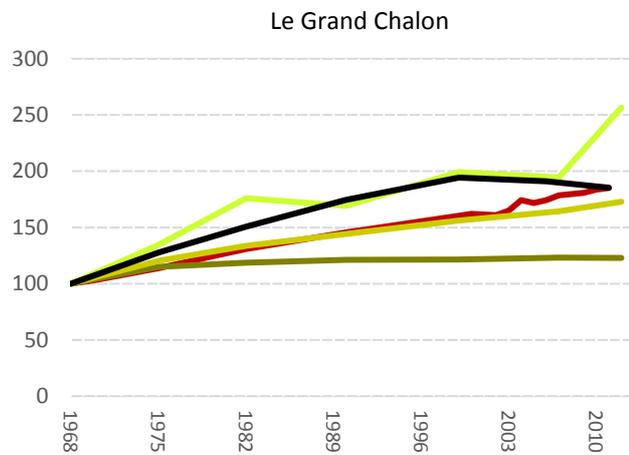


A l'échelle du SCOT, la population a augmenté de manière continue entre les années 1968 et 2012 (de l'ordre de 25%). Pendant le même temps, la surface consommée augmente de 76% et le nombre de logements de 63%. Après avoir augmenté régulièrement entre 1968 et 1999, le nombre d'emplois sur le périmètre du SCOT chute de 4% entre 1999 et 2011. Le nombre de logements vacants, stable depuis 1982, se remet à augmenter à partir de 2007.

**Le Grand Chalon** est le plus fort consommateur de sols pour l'urbanisation : sa consommation représente 67,4% de la consommation totale du SCoT sur la période observée (1968-2013). Toutefois sa part dans l'urbanisation du Chalonnais diminue avec le temps : s'élevant à 80,3% sur la période 1950-1970, elle n'est plus que de 56,3% sur la période récente (2011-2013). A l'échelle du Grand Chalon, pour une population stable depuis 1975 et un nombre d'emplois en diminution depuis 1999, la surface urbanisée ne cesse de croître. L'augmentation du nombre de logements, corrélée à celle des surfaces urbanisées, s'accompagne d'une augmentation importante de la vacance, ce qui pose nettement la question de la requalification des logements existants pour tenter de modérer la consommation des sols.

**La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise** présente une consommation des sols assez maîtrisée, avec 10,3% des sols urbanisés du périmètre du SCoT. Cette part a crû progressivement dans le temps, passant de 4,8% entre 1950 et 1970 à 8,2% entre 1970 et 1990, et enfin 10,3% sur la période 1990-2013 (soit 113 hectares urbanisés). La Communauté de communes sud Côte Chalonnaise consomme des sols, mais population, nombre d'emplois et de logements augmentent également. Le traitement de la vacance est sans doute une des pistes pour modérer la consommation foncière sur cet EPCI.

Evolution des surfaces urbanisées comparée aux évolutions socio-économiques pour les EPCI (base 100)



— SURFACES URBANISEES — POPULATION — LOGEMENTS — VACANCE — EMPLOI

Sources : INSEE Recensement de la population - 2013 et CEREMA / DGFIP Majic 3

**La Communauté de communes entre Saône et Grosne** connaît une consommation des sols allant de pair avec une augmentation du nombre d'emplois (12%), de logements (14%) et de population (13%) et ce depuis 1999. La vacance, d'abord stable depuis 1970, puis en baisse à partir de 1999, est repartie à la hausse à partir de 2007.

**La Communauté de communes Saône Doubs Bresse** est le second plus gros consommateur de sols pour l'urbanisation avec une part de 10,8% des sols consommés sur la période 1950-2013. Le développement de la tâche urbaine, de l'ordre de 120 hectares sur la dernière période étudiée (1990-2013) se conjugue à une situation de perte d'emplois et de forte augmentation de la vacance, et d'augmentation du nombre d'habitants et de logements.

**Tableau de synthèse sur l'urbanisation des sols par rapport aux évolutions de l'emploi, du logement, de la vacance et de la démographie**

	Surface urbanisée 1968-2013		Population 1968-2012		Logements 1968-2012		Vacance 1968-2012		Emploi 1968-2011	
	en base 100	en hectares	en base 100	en nombre	en base 100	en nombre	en base 100	en nombre	en base 100	en nombre
CA Le Grand Chalon	187	1608	123	20601	173	24167	257	3148	185	19199
CC du Sud de la Côte Chalonnaise	163	205	126	2349	131	1550	92	-57	114	270
CC Entre Saône et Grosne	157	184	129	2556	141	1809	144	160	105	82
CC Saône Doubs Bresse	155	226	129	2673	148	1932	153	162	88	-229
SCoT du Chalonnais	<b>177</b>	<b>2223</b>	<b>124</b>	<b>28179</b>	<b>163</b>	<b>29458</b>	<b>201</b>	<b>3413</b>	<b>169</b>	<b>19321</b>

Sources : CEREMA Nord Picardie / DGFIP d'après MAJIC 3 2013 et INSEE

La consommation des sols est importante sur l'ensemble des EPCI du Chalonnais, sans toutefois pouvoir être globalement reliée à des dynamiques socio-économiques du même niveau. Ainsi, que les territoires soient en croissance ou en décroissance démographique, la consommation des sols par l'urbanisation est partout sensible, couplée à une augmentation du nombre de logements disponibles et très souvent à une hausse de la vacance. Ces facteurs indiquent une fragilisation des marchés de requalification/renouvellement des quartiers d'habitat anciens face à une certaine systématisation de la production neuve en réponse aux besoins d'accueil résidentiels.

## 2.2. Les consommations d'espaces entre 2003 et 2012

La mesure de la consommation des sols entre 2003 et 2012 (en années complètes, du 31/12/2002 au 31/12/2012) prend en compte :

- *Surfaces urbanisées* : les surfaces déclarées comme aménagées des terrains bâtis durant la période. Les données fiscales font par ailleurs état de la nature des locaux déclarés sur les terrains, ce qui permet d'établir la vocation de l'urbanisation produite entre habitat et activités.
- *Infrastructures* : les surfaces déclarées comme aménagées durant la période mais ne portant pas de construction : il s'agit essentiellement de voiries privées et de nouvelles routes avant leur passage dans le domaine public, de parkings, de trottoirs, de délaissés routiers...

Afin d'intégrer les voiries locales dans l'analyse des consommations par grands postes (habitat, activités,...), un ratio de voiries locales de 25% a été estimé.

### 2.2.1. 1200 hectares artificialisés en 10 ans

#### Consommation par postes sur le périmètre du SCOT

	Superficie urbanisée entre 2003 et 2012 (ha)
Habitat	489
Activités	268
Dépendances	54
Autres locaux	22
Infrastructures (hors voiries locales)	385
<b>Total</b>	<b>1218</b>

Sources : DGFIP : Cadastre 2013/CEREMA NORD PICARDIE d'après données Majic 3/AUSB

Les superficies nouvellement urbanisées et les infrastructures ont consommé plus de 1200 hectares sur la période 2003-2012 (10 années complètes).

Cette consommation représente un rythme moyen de consommation d'environ 120 hectares par an, dont les deux-tiers pour le Grand Chalon.

En termes de destinations, la consommation pour l'habitat représente la première source de consommation. Les infrastructures représentent également un poste important. La mise à 4 voies de la RCEA, achevée en 2008 pour son tronçon situé sur le territoire du SCOT, est comptabilisée dans l'analyse. Cet événement augmente considérablement les chiffres sur les EPCI traversés.

### 2.2.2. Des rythmes d'urbanisation historiquement élevés

**Rythmes d'urbanisation annuels 2003-2012**

	Superficie urbanisée entre 2003 et 2012 (ha)	
	En ha	En ha / an
CA Le Grand Chalon	817	82
CC Entre Saône et Grosne	117	12
CC Saône Doubs Bresse	130	13
CC Sud Côte Chalonnaise	155	15
<b>SCoT du Chalonnais</b>	<b>1220</b>	<b>122</b>

Sources : DGFIP : Cadastre 2013/CEREMA NORD PICARDIE d'après données Majic 3/AUSB

A l'échelle des EPCI, le Grand Chalon demeure le plus fort consommateur de sols, avec près de 817 hectares urbanisés sur la décennie 2003-2012, soit 82 ha/an (en intégrant les infrastructures). Parmi les communautés de communes, les tendances sont moindres mais restent à comparer à leur poids démographique. Les consommations varient entre 12 et 15 hectares par an.

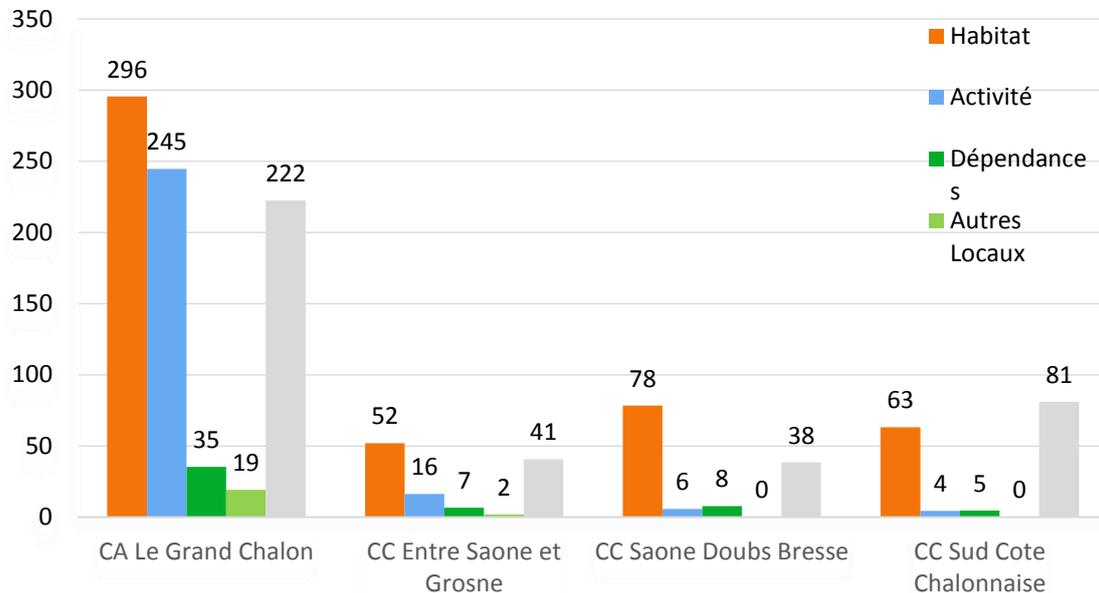
Les rythmes d'urbanisation observés à l'échelle du SCoT comme à celles des EPCI durant la période 2003-2012 sont comparables voire supérieurs à ceux mesurés durant les années 70, une époque où les évolutions démographiques et économiques étaient pourtant bien plus dynamiques. Toutefois, l'augmentation de près de 13% des surfaces urbanisées sur le SCoT entre 2003 et 2013 peut être ainsi mise en regard de la progression de 4% de sa population entre 1999 et 2011. Ceci questionne in fine les bénéfices de l'urbanisation produite.

### 2.2.3. L'habitat en tête des surfaces nouvellement urbanisées

La production de logements neufs est le principal moteur de l'urbanisation sur le Chalonnais et ses EPCI : 489 hectares sur les quelques 830 nouvellement urbanisés entre 2003 et 2013 (hors poste « infrastructures ») l'ont été pour accueillir de l'habitat. Ce poste d'urbanisation est le premier sur l'ensemble des EPCI du Chalonnais (hors infrastructures), avec des différences de volumes liées aux poids des populations accueillies : près de 300 hectares ont ainsi été consacrés à la production de logements sur le Grand Chalon, tandis que les communautés de communes y ont consacré des surfaces allant de 50 hectares pour la CC Entre la Grosne, et jusqu'à 80 hectares et plus pour la CC Sud côte chalonnaise.

Avec près de 270 hectares urbanisés en 10 ans, l'accueil d'activités est également un vecteur important de consommation foncière. Celle-ci reste très concentrée sur Le Grand Chalon et son agglomération, en cohérence avec la localisation des emplois et des principales zones d'activités du territoire. Les surfaces consommées pour l'activité sur le Grand Chalon y sont ainsi quasi-équivalentes (245 hectares) à celles consacrées à l'habitat (295 hectares).

Répartition des sols consommés entre 2003 et 2012 par EPCI et par postes, en hectares



Sources : CEREMA NORD PICARDIE/DGFIP d'après données Majic 3/AUSB

#### 2.2.4. Les espaces agricoles, premiers espaces touchés par l'artificialisation

Entre 2003 et 2013 (10 années pleines), la consommation d'espaces a majoritairement touché les espaces agricoles :

- Les surfaces agricoles ont représenté environ 85% des surfaces artificialisées, ce qui constitue le principal poste de consommation. Ont été principalement touchées les surfaces en prés, et les surfaces labourées (grandes cultures), dans une moindre mesure.
- L'artificialisation a également touché des espaces naturels, à hauteur de 13% environ des surfaces consommées. Les espaces forestiers ont été moins touchés par l'artificialisation, ne représentant qu'environ 2% des espaces consommés.

#### 2.3. Conclusion : une périurbanisation bien présente et un rythme d'urbanisation élevé

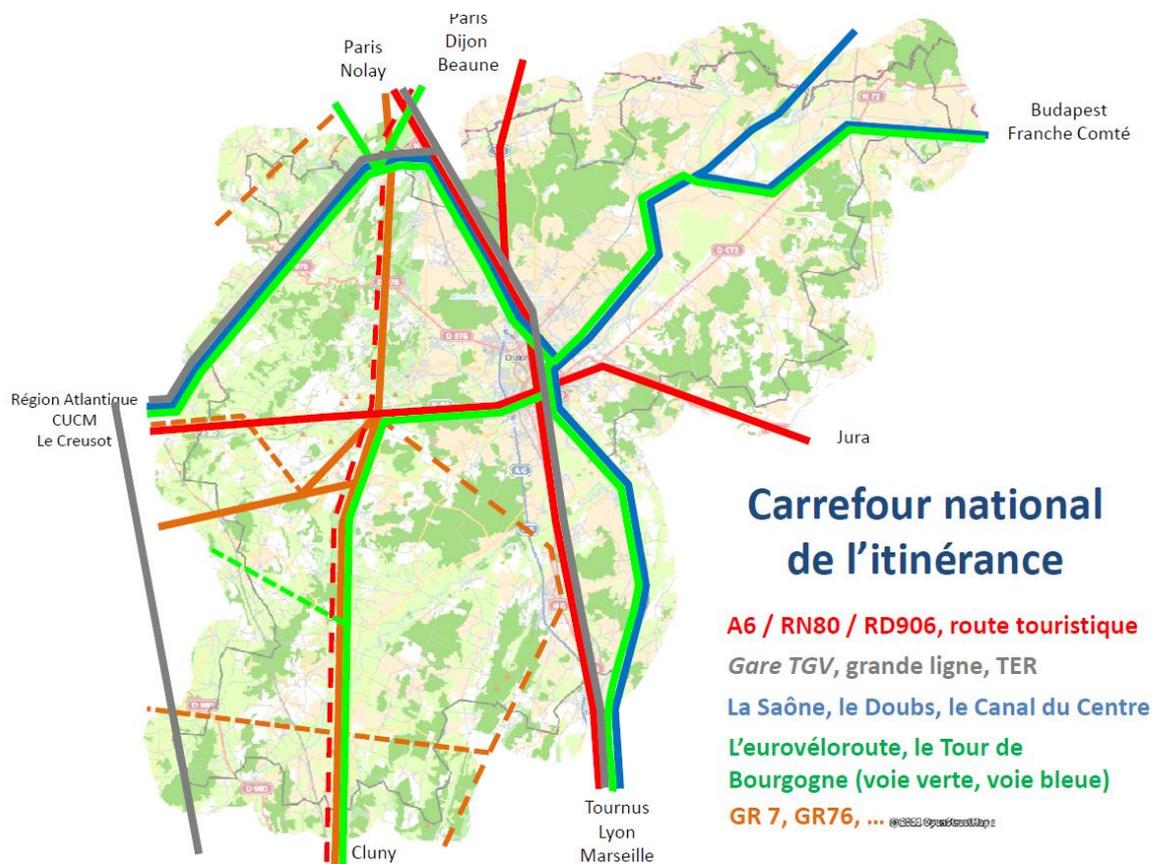
Le territoire du Pays du Chalonnais n'échappe pas au phénomène de périurbanisation. Sur une période longue démarrant en 1950, tous les indicateurs montrent une accélération de l'urbanisation dans les EPCI autour du Grand Chalonnais. Cette urbanisation se fait principalement au détriment des sols agricoles et a lieu de manière de plus en plus marquée dans les communes rurales, hors de l'agglomération chalonnaise et des principaux bourgs des communautés de communes. Sur une période courte et récente (2003-2013), la consommation de sols à des fins d'artificialisation a été de 1200 hectares soit un rythme moyen 120 hectares par an, à parts égales entre surfaces dédiées à l'habitat et aux activités d'une part, et emprises d'infrastructures d'autre part, celles-ci étant

notamment dopées par l'élargissement de la RCEA au cours de cette période. Par son poids économique et démographique dominant, le Grand Chalon urbanise toujours bien plus en regard des autres EPCI et concentre l'essentiel de la consommation des sols pour l'activité, alors que sur la période récente, le nombre d'emplois sur cet EPCI a diminué, et sa population est demeurée stable. En périphérie de l'agglomération chalonnaise, l'attractivité résidentielle des communes rurales et des principaux bourgs des communautés de communes a engagé une progression importante de l'urbanisation, sans que celle-ci soit toutefois toujours corrélée à celle de l'emploi ou des évolutions démographiques aussi fortes. La vacance des logements, amplifiée par une réponse à la demande en logements excessivement concentrée sur la production neuve, progresse partout à mesure que la consommation d'espaces s'amplifie.

## **PARTIE 6. Tourisme**



## 1. Une situation géographique avantageuse



Source : *Tourisme en Chalonnais*

Riche de plusieurs infrastructures de transport d'ampleur régionale et nationale, le Chalonnais est au cœur d'un carrefour de grands flux touristiques, à la fois routiers, ferroviaires, fluviaux et cyclables. Il se situe notamment sur l'axe Paris-Lyon, ce qui lui permet de capter une clientèle issue de ces deux bassins à fort pouvoir d'achat.

Le territoire profite également de sa situation au cœur de la Bourgogne, une région de renommée touristique. Le Chalonnais occupe d'ailleurs une position géographique centrale dans les itinéraires de découverte de la Bourgogne. Il se situe par exemple à mi-chemin entre les sites patrimoniaux de Beaune et Cluny.

## 2. Une organisation touristique locale structurée

Un Pôle de compétence tourisme a été créé en 2005 à l'initiative du Pays du Chalonnais, dans le cadre d'une convention signée entre les 6 offices de tourisme du territoire : Givry, Chalon sur Saône, Sennecey le Grand, Verdun sur le Doubs, Buxy et Saint Gengoux le National. Cette collaboration avait alors pour objectif de créer un pôle de développement touristique commun, chaque office assumant le rôle de coordonnateur sur une thématique, au profit de l'ensemble des offices cosignataires. C'était une structure informelle, sans personnalité morale.

En 2013, les membres du Pôle de compétence Tourisme du Chalonnais ont décidé de se structurer juridiquement sous forme associative, leur conférant ainsi un champ d'actions plus large et la possibilité de porter des projets à grande échelle, répondant aux attentes des politiques touristiques départementales et régionales. Organisée en commissions thématiques, l'association Tourisme en Chalonnais, qui bénéficie de l'ingénierie apportée par le Syndicat mixte, se réunit régulièrement pour travailler sur des projets porteurs : éditions touristiques, signalétique, événementiel, candidature à des appels à projets...

En 2017, l'association regroupe 5 offices de tourisme (Chalon sur Saône, Buxy, Sennecey le Grand, Saint Gengoux le National, Verdun sur le Doubs), 2 antennes touristiques (Givry, Cormatin) et 3 points d'information (Saint-Léger-sur-Dheune, Fragnes et Rully).

Au regard de la mission de coordination des politiques touristiques qui lui est confiée, l'association Tourisme en Chalonnais mène depuis fin 2016 une étude relative à la définition d'un schéma local d'organisation touristique.

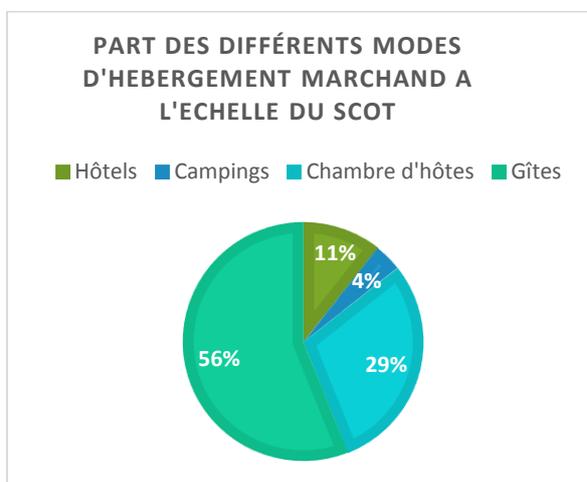
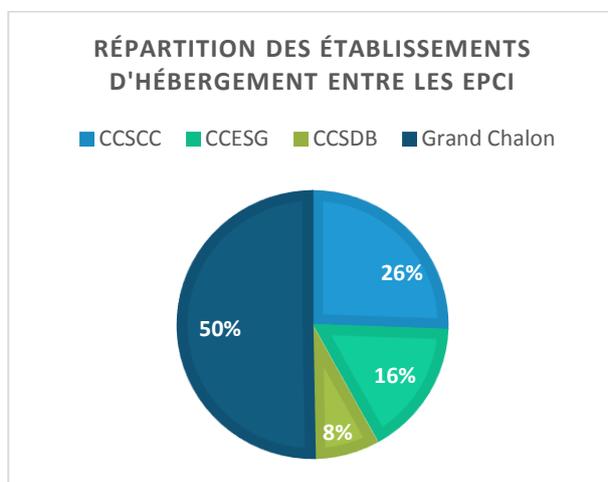
### 3. Etat des lieux de l'offre et de la demande

#### 3.1. L'offre d'hébergement

##### 3.1.1 L'hébergement marchand

- **Nature de l'offre :**

	Nombre d'hôtels	Nombre de campings	Nombre de chambres d'hôtes	Nombre de gîtes	Total établissements d'hébergement
<b>CCSCC</b>	3	1	36	50	90
<b>CCESG</b>	2	5	5	45	57
<b>CCSDB</b>	3	2	8	14	27
<b>Le Grand Chalon</b>	30	5	54	86	175
<b>Total SMC</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>103</b>	<b>195</b>	<b>349</b>

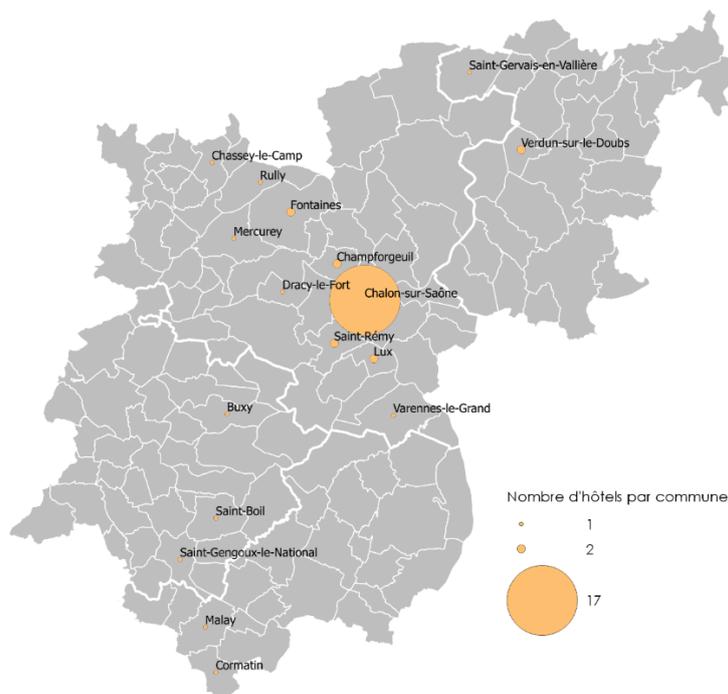


Le Chalonnais dispose de 349 établissements d'hébergement marchand, dont la moitié se situe au sein du Grand Chalon.

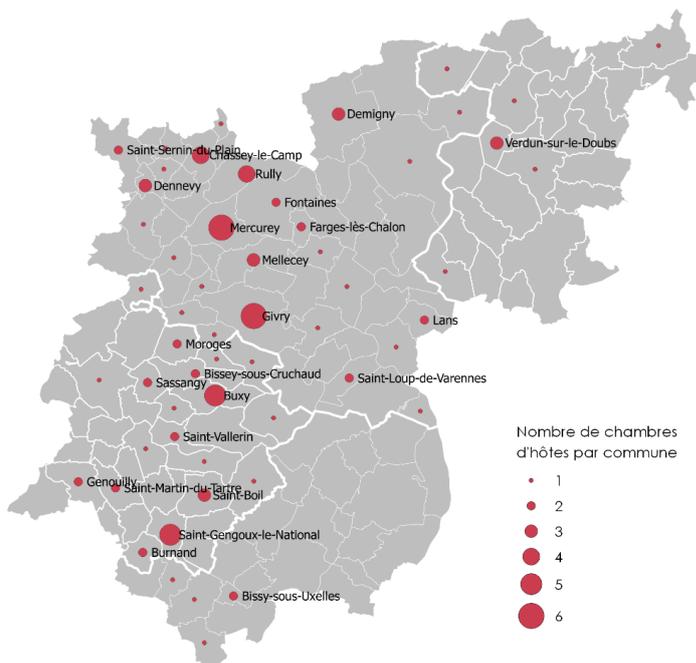
L'hébergement marchand est largement dominé par les gîtes, qui représentent 56% de l'offre. En revanche les hôtels et les campings sont sous-représentés.

• Répartition géographique de l'offre :

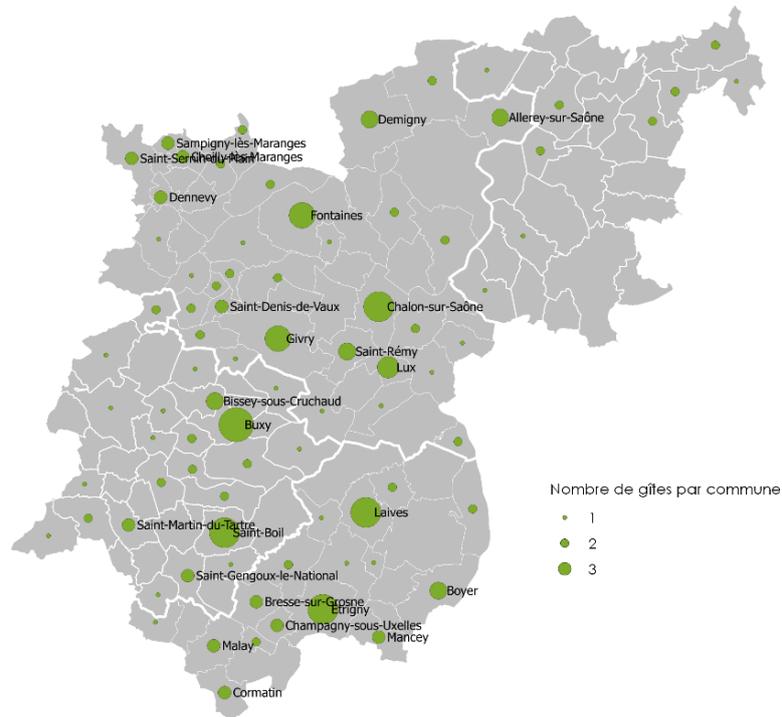
Répartition des hôtels sur le périmètre du SCoT du Chalonnais



Répartition des chambres d'hôtes sur le périmètre du SCoT du Chalonnais



Répartition des gîtes sur le périmètre du SCoT du Chalonnais



Répartition des campings sur le périmètre du SCoT du Chalonnais

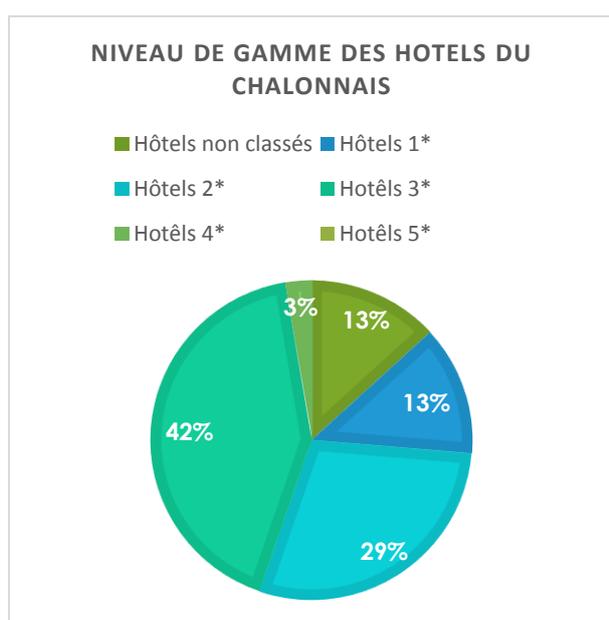


L'offre hôtelière est concentrée au sein de l'agglomération, qui compte 23 des 38 hôtels recensés dans le Chalonnais (dont 17 à Chalon). Les autres hôtels se situent principalement dans le Nord-ouest du Grand Chalon, dans le Nord de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse, et le long de l'axe Buxy-Cormatin, qui correspond au tracé de la voie verte Chalon-Mâcon. Le reste du territoire est dépourvu d'offre hôtelière. Ce manque est cependant compensé par la présence de nombreuses chambres d'hôtes qui complètent l'offre d'hébergement en court séjour.

L'ensemble du territoire est également bien fourni en gîtes, à l'exception du sud de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse. Contrairement aux chambres d'hôtes, les gîtes ne compensent pas le manque d'hôtels car ils s'adressent plutôt à une clientèle familiale et de moyen séjour, principalement estivale. A l'instar de l'offre en gîtes, les campings sont relativement nombreux et bien répartis sur le territoire, à l'exception de la CCSCC qui n'en compte qu'un seul. De plus, plusieurs d'entre eux sont situés à proximité de points d'intérêt touristique (voie bleue, voie verte, lacs de Laives, château de Cormatin...).

- **Qualité de l'offre :**

	Hôtels non classés	Hôtels 1*	Hôtels 2*	Hôtels 3*	Hôtels 4*	Hôtels 5*	Total hôtels
<b>CCSCC</b>	1	0	1	1	0	0	3
<b>CCESG</b>	0	0	1	1	0	0	2
<b>CCSDB</b>	1	0	1	1	0	0	3
<b>Grand Chalon</b>	3	5	8	13	1	0	30
<b>Total SMC</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

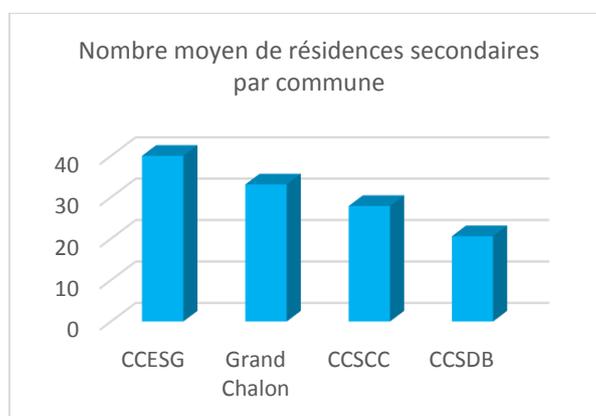


La capacité d'accueil hôtelière du Chalonnais est relativement déséquilibrée en termes de gamme. Avec 71% d'hôtels classés 2 ou 3 étoiles, l'offre est très majoritairement de gamme moyenne. Quant aux hôtels de gamme économique (1\* ou non classés), ils représentent un quart de l'offre. Enfin on ne compte qu'un seul hôtel haut de gamme (4\*) et aucun de très haute gamme (5\*).

## 3.1.2 Les résidences secondaires

	Nombre de résidences secondaires	Nombre moyen de résidences secondaires par commune
<b>CCSCC</b>	1004	27,9
<b>CCESG</b>	920	40
<b>CCSDB</b>	557	20,6
<b>Grand Chalon</b>	1687	33,1
<b>Total SMC</b>	<b>4168</b>	<b>30,4</b>

Les résidences secondaires sont une composante essentielle de l'offre touristique. En effet l'hébergement non marchand est le mode d'hébergement le plus utilisé par les touristes en vacances. De plus les séjours y sont en moyenne plus longs que dans le secteur marchand. En 2013, le Chalonnais comptait 4 168 résidences secondaires<sup>1</sup>.



La communauté de communes Entre Saône et Grosne est l'EPCI qui présente la plus forte de concentration de résidences secondaires, avec une moyenne de 40 par commune. La communauté de communes Saône Doubs Bresse en compte presque deux fois moins.

<sup>1</sup> INSEE, 2013

### 3.2. Profil de la demande

#### 3.2.1 Origine géographique

	Nombre de Français reçus	Nombre d'étrangers reçus	Nombre total de touristes reçus
Office de Tourisme (OT) et des Congrès du Grand Chalon	7640	2540	10180
OT Sennecey le Grand	2557	282	2839
Bureau d'information touristique Givry	2163	660	2823
OT Saint Gengoux le National	1461	1028	2489
OT Buxy Sud Côte Chalonnaise	1407	706	2113
OT Verdun sur le Doubs	1373	704	2077
<b>Total</b>	<b>16601</b>	<b>5920</b>	<b>22521</b>

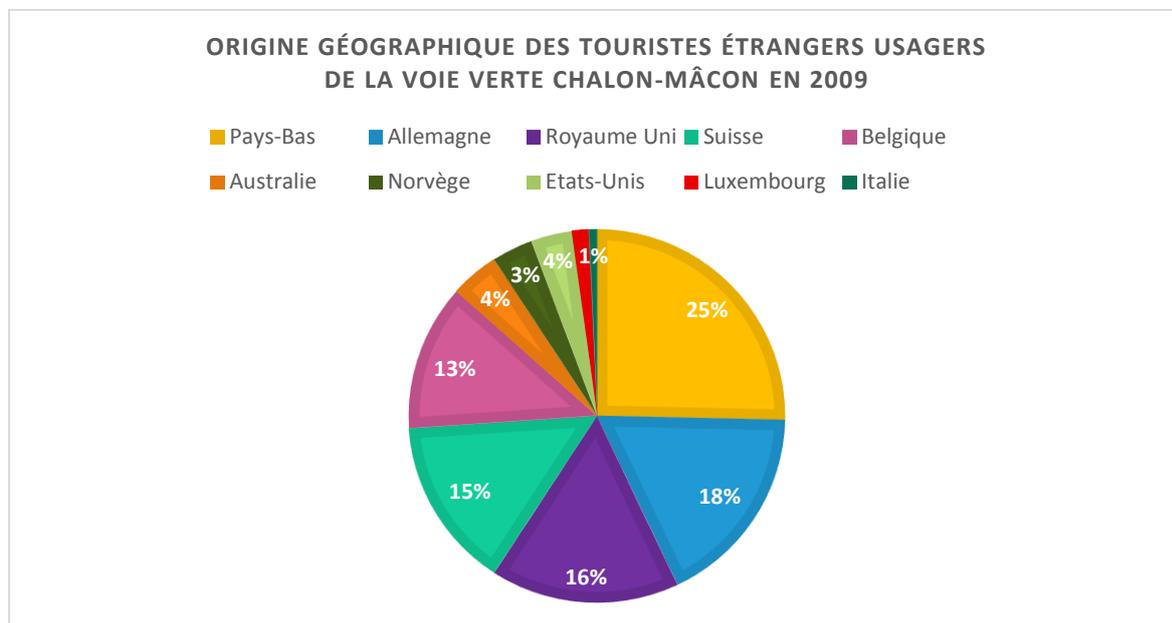
En 2014, les 5 offices de tourisme et l'antenne de Givry ont reçu un total de 22 521 touristes, dont plus d'un quart d'étrangers, soit une proportion légèrement supérieure aux moyennes régionale et départementale.

En Saône-et-Loire, les touristes étrangers les plus représentés sont belges, néerlandais et britanniques. Parmi les touristes non européens, on note l'importance des Américains et des Australiens.

Le tourisme fluvial présente des tendances différentes du tourisme en général. En effet les étrangers représentent 67% de la clientèle. Parmi eux, les Britanniques arrivent en tête du classement (23,6%), devant les Suisses (17,2%) et les Allemands (16,3%). Suivent les clientèles lointaines (9,6%), les Néerlandais (8,3%) et les Belges (5,7%)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Tourisme fluvial, poids économique et clientèles, Bourgogne Tourisme (2011)



Quant au cyclotourisme, il attire une part d'étrangers moins significative. En 2009, 10% des touristes utilisant la voie verte Chalon-Mâcon étaient étrangers, avec en tête les Néerlandais, les Allemands, les Britanniques, les Suisses et les Belges.

A l'échelle bourguignonne, 50% des touristes français reçus en office de tourisme en 2014 étaient originaires de la région. De plus, en Saône-et-Loire, 92,4% des touristes bourguignons étaient originaires du département. Les autres touristes français proviennent principalement d'Île de France et de Rhône-Alpes.

### 3.2.2 Profil socio-économique

Une étude réalisée en 2015 pour le compte de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise a dévoilé le profil majoritaire des touristes du territoire : il s'agit de retraités en couple sans enfant, de classe moyenne, majoritairement français et intéressés par le cyclotourisme. Les profils secondaires sont, d'une part, des retraités en couple sans enfant de classe aisée intéressés par l'œnotourisme, et, d'autre part, des familles avec enfant en bas âge, de classe moyenne, en provenance de la région ou des régions voisines, et intéressés par le cyclotourisme et le tourisme vert. Ces trois profils découvrent la région de façon itinérante, au fil de leurs déplacements.

Ces tendances sont confirmées par l'étude de fréquentation de la Voie verte réalisée en 2009, qui a recensé 27% d'usagers de catégorie socio-professionnelle supérieure et 21% de retraités.

### 3.2.3 Saisonnalité

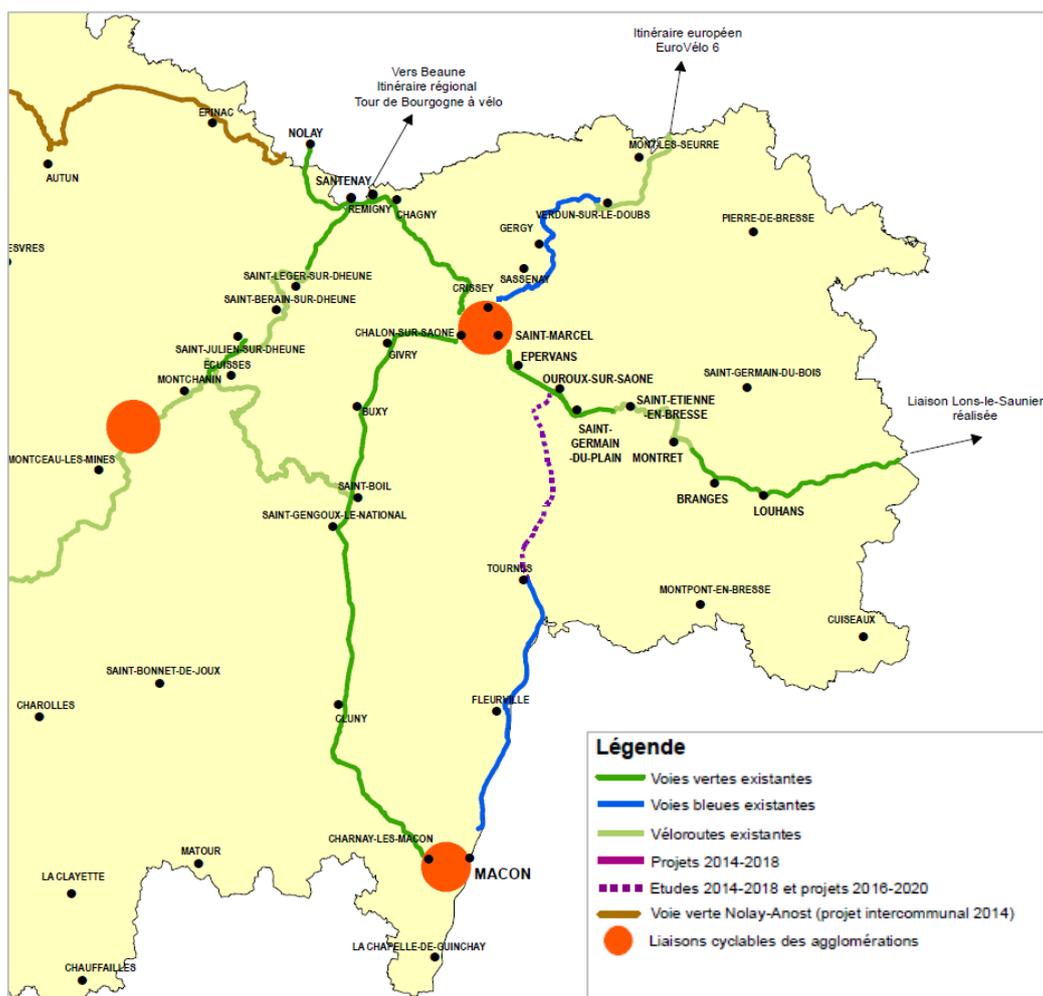
La demande est plus marquée en été, du fait d'une offre touristique majoritairement de plein air. Par exemple, 42% des passages de bateaux aux écluses bourguignonnes sont enregistrés en juillet et août. De même, 36% de la fréquentation de la voie verte Chalon-Mâcon a lieu en été, contre seulement 5% pour l'hiver.

## 4. Les filières touristiques à valoriser

### 4.1. Le cyclotourisme

La France se place à la 2<sup>ème</sup> position des destinations mondiales du tourisme à vélo, après l'Allemagne. Il s'agit d'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français, mais aussi du marché régional. En effet, la Bourgogne fait partie des cinq destinations françaises les plus programmées par les tour-opérateurs pour des séjours de tourisme à vélo<sup>3</sup>. Le territoire du Chalonnais contribue à ce dynamisme grâce à un réseau relativement dense de voies et d'itinéraires cyclables. Cette concentration d'infrastructures cyclables d'envergure départementale voire régionale constitue un levier de développement touristique à promouvoir et à renforcer.

#### 4.1.1 Les voies cyclables



Extrait de la carte du schéma directeur des Voies Vertes de Saône-et-Loire Source : CD71, janvier 2017

<sup>3</sup> Baromètre 2015 du tourisme à vélo en France, Direction générale des entreprises, 2015

- **La Voie Verte Chalon-Mâcon :**

Une Voie Verte est une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers »<sup>4</sup>. Celle qui relie Saint Rémy, en périphérie de Chalon-sur-Saône, à Mâcon, en passant par Buxy, Saint-Gengoux et Cluny fait figure de pionnière. En effet, la portion de Cluny à Givry, aménagée en 1997, a été la première voie de ce type en France. Elle a reçu en 2003 le premier prix européen des Voies Vertes pour son aménagement exemplaire. La portion reliant Charnay-Lès-Mâcon à Mâcon a été achevée à l'été 2016. Elle assure ainsi la liaison avec la Voie Bleue de Mâcon à Tournus. Cette Voie Verte emprunte le tracé d'une ancienne voie ferrée et dessert plusieurs sites à fort potentiel touristique : les villages viticoles de Givry et Buxy, les cités médiévales de Saint-Gengoux le National et Cluny, le village de Cormatin et son château...

- **La Voie Verte du Canal du Centre :**

Elle commence à 3 kilomètres du centre de Chalon sur Saône (sur l'Avenue de Paris) et longe le Canal du Centre jusqu'à Saint Léger sur Dheune en passant par Fragnes, Rully, Chagny, et Santenay.

- **La Voie bressanne :**

Elle relie Saint Marcel à Louhans en empruntant une ancienne voie de chemin de fer. Le tronçon Saint Marcel-Chalon sera aménagé en 2017 afin d'assurer la liaison avec le centre-ville.

- **La Voie Bleue :**

Aménagée en 2007, elle reliait à l'origine Gergy à Verdun sur le Doubs. Elle a été prolongée jusqu'à Crissey en 2011, puis jusqu'à Chalon sur Saône en 2016. Cette voie longe la Saône en passant par Sassenay, Gergy et Allerey-sur-Saône. A terme, elle sera reliée à Tournus ; cela permettra de rejoindre la Voie Bleue existante entre Tournus et Mâcon.

---

<sup>4</sup> Art. R110-2 du Code de la Route

#### 4.1.2 Les itinéraires cyclables

L'ensemble des voies citées ci-dessus s'intègrent dans un réseau cyclable à échelle régionale et européenne.

- **Les boucles de cyclotourisme :**

Il s'agit d'itinéraires régionaux balisés empruntant des routes à faible trafic et permettant de découvrir des sites d'intérêt touristique à vélo.

- **Le Tour de Bourgogne à vélo :**

Ce réseau régional de véloroutes est conçu comme une boucle de près de 1000 kilomètres permettant de découvrir les principaux attraits de la Bourgogne (gastronomie, œnologie, patrimoine architectural, rivières et canaux...). Il est relié à l'Eurovéloroute 6.

- **L'Eurovéloroute 6 :**

L'Eurovéloroute 6 est l'un des 15 itinéraires du réseau EuroVélo, un programme d'aménagement de voies cyclables à échelle européenne. Elle relie l'Océan Atlantique à la Mer Noire en traversant l'Europe centrale. L'Eurovélo 6 emprunte à la fois des voies partagées et des voies en site propre, dont la Voie Verte du Canal du Centre et la Voie Bleue.

#### 4.1.3 Les retombées économiques du cyclotourisme

En 2009, le Tour de Bourgogne à vélo avait un impact direct estimé à 14,4 millions euros, avec des dépenses moyennes de 68 euros par jour et par personne, soit des retombées économiques de 23 000€ / km /an<sup>5</sup>. De plus, le cyclotourisme engendre une hausse de 30% de la clientèle des hôtels et des restaurants situés à proximité de l'itinéraire du Tour de Bourgogne à vélo.

---

<sup>5</sup> Enquête menée à partir de la méthode EuroVelo6 pour le compte du Comité régional du tourisme de Bourgogne

## 4.2. Le tourisme fluvial

Grâce à la Saône, au Canal du Centre, et dans une moindre mesure au Doubs, le Chalonnais, identifié comme un territoire privilégié de pratique du tourisme fluvial, s'inscrit dans un réseau bourguignon de plus de 1300 kilomètres de voies navigables.

### 4.2.1 Les voies navigables



- **Le Canal du Centre :**

Ouvert en 1793, ce canal relie la vallée de la Saône à la vallée de la Loire, de Chalon sur Saône à Digoin. En réponse à la très forte baisse de l'usage commercial, le canal a été aménagé pour favoriser la navigation de plaisance. Sur le territoire du Chalonnais, il compte 24 écluses et 4 haltes (Fragnes, Rully, Cheilly-les-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune).

- **La Saône :**

A l'échelle du périmètre du SCoT, la rivière est navigable toute l'année par des embarcations de grand gabarit. Elle permet à ces dernières de rejoindre le canal du Rhône au Rhin et la Méditerranée. Chalon sur Saône fait office d'escale pour la plupart des paquebots fluviaux de croisière. La ville est notamment l'escale nord des croisières au départ de Lyon et/ou à destination de la Méditerranée. La Saône est également prisée des touristes en embarcations individuelles. Le port de plaisance de Chalon sur Saône est ouvert toute l'année et peut accueillir jusqu'à 150 bateaux. Il propose des services variés tels que ravitaillement (eau, électricité et carburant), grutage, laverie, sanitaires, vidange des eaux usées, wifi, espace boutique... Un projet de

modernisation et d'augmentation de la capacité d'accueil est actuellement à l'étude. Gigny sur Saône et Verdun sur le Doubs disposent également d'équipements de plaisance.

- **Le Doubs :**

Le Doubs n'est navigable que sur 9km, de Verdun sur le Doubs à Pontoux, Ce qui explique son impact limité en matière de tourisme fluvial à l'échelle du Chalonnais.

#### 4.2.2 Les retombées économiques du tourisme fluvial

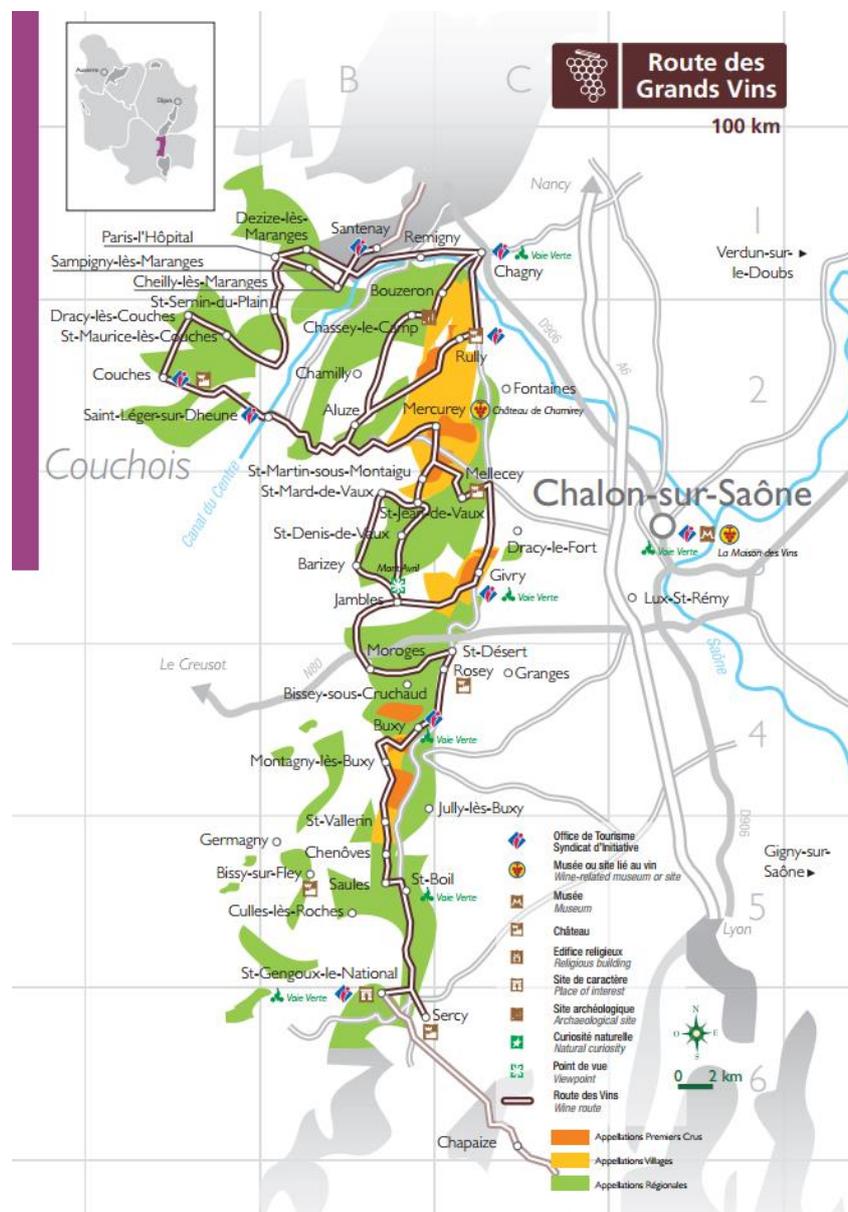
Le tourisme fluvial attire une clientèle aisée qui passe un temps relativement important sur le territoire : en 2016, la durée moyenne d'un séjour de plaisance en Bourgogne était de 9 jours. En 2009, les plaisanciers dépensaient en moyenne 20 euros par jour et par personne, hors frais liés au bateau, avec comme principaux postes de dépense l'alimentation, l'achat de vin et le transport lors des escales. Ainsi en 2009, cette filière a généré 47 millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes à l'échelle régionale. La Saône concentrait 32% de ces retombées, et le Canal du Centre 21%.

#### 4.3. L'œnotourisme

Le Chalonnais profite de l'intérêt croissant des touristes français et étrangers pour les régions viticoles et leurs productions. Il est aidé en cela par la renommée internationale des vins de Bourgogne.

Le cœur de l'œnotourisme est la découverte du vin, mais son champ d'action est plus large. Il se fonde aussi sur la mise en tourisme du patrimoine et de la culture liés à la viticulture. Ainsi l'offre de prestations œnotouristiques est très variée : vente de vin, visites d'exploitation, dégustations, survol des vignobles en montgolfière, visite des villages viticoles, hébergement chez le vigneron, gastronomie locale... Dans le Chalonnais, l'offre se situe presque exclusivement sur les sites de production, à savoir la Côte chalonnaise et les Maranges. On trouve toutefois une partie de l'offre à Chalon sur Saône : bars à vin et boutiques spécialisées, Maison des vins, ... Par ailleurs, des événements sont organisés autour de la thématique viticole : Paulée de la Côte Chalonnaise, Saint-Vincent Tournante, Musicaves...

La Route touristique des Grands vins de la Côte chalonnaise en Bourgogne guide les touristes dans la découverte des villages de la côte viticole de Santenay à Saint-Gengoux, et plusieurs sentiers et chemins de randonnée viticole sillonnent les vignobles (sentier du Montagny, sentier de découverte du Mont Avril, ...).



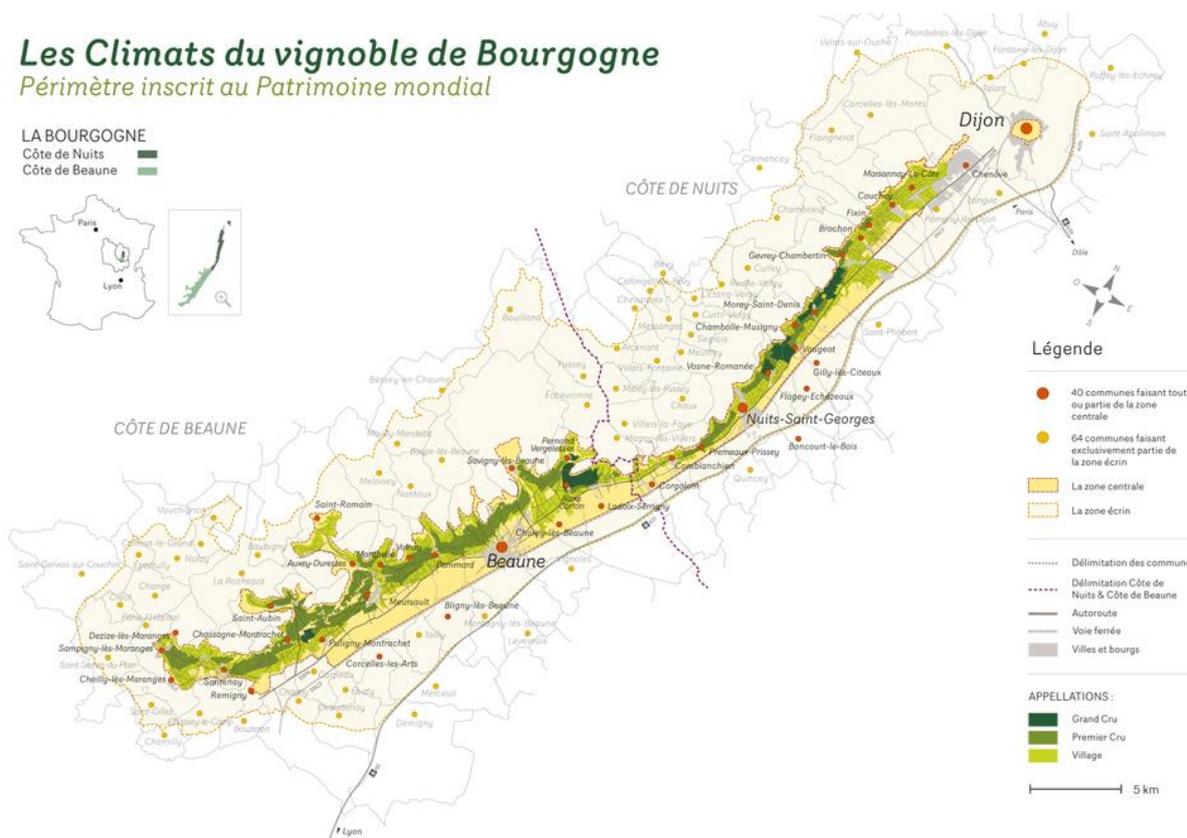
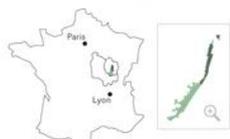
Source : [www.vins-bourgogne.fr](http://www.vins-bourgogne.fr)

La labellisation de la destination Côte chalonnaise par un label œnotouristique national (Vignobles et découvertes) et le déploiement de la charte d'accueil « De Vignes en Caves » ont permis de structurer un réseau d'acteurs de l'œnotourisme. De plus, l'inscription récente des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO devrait renforcer l'attractivité auprès des touristes.

## Les Climats du vignoble de Bourgogne

Périmètre inscrit au Patrimoine mondial

LA BOURGOGNE  
Côte de Nuits  
Côte de Beaune



Source : <http://www.beaune-tourisme.fr>

### 4.4. Le tourisme patrimonial et culturel

La Bourgogne possède un patrimoine historique et culturel remarquable, dont une partie se situe au cœur du Chalonnais. Le territoire compte en effet plusieurs édifices religieux, châteaux, centres-villes/centres-bourgs historiques et musées de qualité (musées Denon et Niépce, l'inventeur de la photographie), mais aussi un patrimoine vernaculaire très riche. Le Chalonnais est aussi un territoire de découverte de la culture bourguignonne, par exemple grâce à ses établissements gastronomiques.

Plusieurs itinéraires routiers ou de randonnée permettent de découvrir ce patrimoine de manière itinérante (le chemin des Moines par exemple). Les chemins de Saint Jacques de Compostelle sont également des itinéraires majeurs, Chalon sur Saône étant un carrefour névralgique pour les marcheurs en provenance de la « Via Francigena » et du sud de l'Allemagne. Enfin, il convient de souligner l'existence du projet de « Route européenne d'Artagnan », itinéraire équestre de notoriété européenne, en provenance de Lupiac jusqu'à Maastricht et situé pour partie sur le territoire du Chalonnais.

Concernant les itinéraires pédestres, le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) permet de préserver les chemins ruraux, jouant ainsi un rôle effectif dans le développement touristique des espaces ruraux, des paysages et des espaces naturels. A partir de ces derniers, les circuits de randonnée locaux, issus du concept départemental « les balades vertes », permettent de valoriser les bourgs tout en tissant des connexions avec les grandes itinérances, les réseaux cyclables tels que la voie verte et la voie bleue, mais aussi avec le tourisme fluvial et fluvestre ou encore avec l'oenotourisme.

#### 4.5. L'évènementiel : le festival Chalon dans la rue

Créé en 1987, Chalon dans la rue est devenu l'un des principaux festivals de théâtre de rue en France. Il est l'évènement le plus fréquenté de Bourgogne. Chaque année, pendant 5 jours de juillet, il réunit environ 220 000 spectateurs venus de toute la France mais aussi de l'étranger. Le festival génère ainsi des retombées économiques importantes pour les établissements hôteliers et de restauration. En 2015, l'accueil des compagnies et des professionnels a généré plus de 9 000 nuitées. De plus, il participe à la promotion touristique du Chalonais dans son ensemble.

## 5. Les perspectives de développement des activités touristiques

Les activités touristiques sont des activités qui peuvent se développer au cours des prochaines années (horizon 2030), sous l'effet des différentes politiques en cours à l'échelle du Chalonnais et au niveau des territoires voisins :

- La filière oenotouristique devrait connaître des dynamiques favorables (déjà constatée au cours des dernières années), en lien avec les démarches locales (labellisation « Vignobles et Découvertes », charte d'accueil « De Vignes en Caves »), et avec le classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le territoire est concerné par des politiques d'amélioration progressive des itinéraires cyclables, qui devraient permettre d'augmenter l'attractivité de l'offre locale et donc les flux de cyclotourisme : aménagement de la liaison Chalon sur Saône – Tournus sur les bords de Saône, finalisation de la liaison entre Saint Léger sur Dheune et Ecuise dans la vallée de la Dheune, amélioration progressive de la traversée de l'agglomération chalonnaise.
- Les politiques menées dans les différents domaines par les acteurs touristiques (soutien de l'hébergement, mise en réseau des acteurs, développement du tourisme fluvial,...) devraient également conforter les dynamiques locales.

L'ensemble de ces politiques devrait permettre de conforter les flux sur le territoire (nombre de visiteurs, durées de séjour...), et donc les activités et l'emploi liés aux dynamiques touristiques. Le renforcement des activités touristiques devrait contribuer au renforcement des dynamiques économiques locales par rapport aux tendances passées.

## 6. Les enjeux de développement touristique du Chalonnais

### 6.1. Capter les flux touristiques

Comme précisé supra, le Chalonnais a l'avantage de se situer à l'intersection de plusieurs grands flux de déplacement. Pour tirer profit de cette situation, il convient de parvenir à capter ces flux, afin d'attirer les touristes sur le territoire, pour qu'il ne soit pas simplement un lieu de passage.

- **Travailler sur les portes d'entrées du territoire :**

Pour inciter les touristes à visiter le Chalonnais, il est indispensable de porter un intérêt particulier aux portes d'entrées du territoire, en améliorant leur aspect esthétique notamment, mais aussi en développant des actions de promotion et de communication diversifiées, présentant les différentes richesses du territoire, afin de renforcer l'attractivité touristique du Chalonnais.

- **Conforter l'offre hôtelière dans les pôles, notamment sur la côte viticole**

Pour garantir une répartition optimale sur l'ensemble du territoire, l'installation d'hôtels dans les pôles devra être encouragée. On note notamment la faiblesse de l'offre à proximité directe des sites d'intérêts œnotouristiques, contrairement aux Côtes de Beaune et de Nuits par exemple, qui comptent un large choix d'établissements de gamme supérieure. Pour capter la clientèle et l'inciter à séjourner sur le territoire, il conviendrait de favoriser le développement d'une offre adaptée.

- **Affirmer le rôle de la Route touristique des Grands vins pour tirer profit de la proximité de la zone UNESCO des Climats de Bourgogne :**

Les sites récemment classés au titre du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO vont probablement attirer de nouveaux flux de touristes. Du fait de la présence de deux de ses communes dans la zone centrale classée, le territoire du SCoT peut bénéficier de ce nouveau dynamisme, à condition de garantir une parfaite cohérence entre les sites classés et les territoires voisins, et surtout de favoriser les connexions entre ces espaces. Actuellement, la Route touristique des Grands vins de la Côte chalonnaise en Bourgogne assure déjà la liaison entre le périmètre classé et celui du SCoT. Il faudra s'appuyer sur cette Route pour capter les flux touristiques de la zone UNESCO, en renforçant la lisibilité de cette Route.

### 6.2. Conforter les filières existantes

- **Renforcer le tourisme fluvial en développant la capacité d'accueil et les services :**

Le tourisme fluvial représente un véritable levier de développement et nécessite à cet effet une action coordonnée sur 3 volets :

- Infrastructures : en lien avec VNF, il s'agira de garantir l'entretien des ouvrages afin de permettre la navigation et la fréquentation touristique des linéaires. Pour le canal du Centre, il conviendra notamment de consolider les berges et en partenariat avec les communes riveraines d'assurer leur entretien.
- Equipements : le Chalonnais doit être en mesure de proposer des équipements structurants, équilibrés en termes de taille et d'implantation territoriale, afin de répondre aux besoins des

plaisanciers (extension du port de plaisance à Chalon sur Saône, création ou modernisation des haltes nautiques...). Il conviendrait aussi d'améliorer l'offre d'équipements calibrés pour les paquebots fluviaux de passagers.

- Services : Pour impulser une véritable dynamique en matière de tourisme fluvial, il est important de garantir une offre de services diversifiés et de qualité sur le parcours des voies d'eau, principalement au niveau des haltes et des ports (cafés, restaurants, points d'amarrage, ravitaillement, traitement des eaux usées, sanitaires, laverie, WIFI, collecte des déchets...).

- **Valoriser l'œnotourisme en préservant le paysage viticole :**

La qualité paysagère des côtes viticoles du Chalonnais contribue largement à l'attractivité de l'œnotourisme. C'est pourquoi il convient de la préserver, de même que le patrimoine architectural et vernaculaire viticole qui en est une composante essentielle.

- **Valoriser l'œnotourisme en renforçant la concertation entre les acteurs :**

Pour garantir le succès de l'œnotourisme, il est indispensable de renforcer le dialogue et la coopération entre les acteurs de la filière, d'une part, en s'appuyant sur les labels existants, et d'autre part, en travaillant en lien avec les organismes de défense et de gestion.

### 6.3. Développer la complémentarité entre les filières

- **Encourager le tourisme fluvestre :**

Le tourisme fluvestre est un concept qui consiste à passer alternativement de la rivière aux berges, grâce à des liens étroits entre la voie d'eau et son environnement proche. Il convient de veiller à l'implantation d'aménagements touristiques et de loisirs à proximité et de faciliter les interconnexions avec les points d'intérêts touristiques. Ainsi la discontinuité des itinéraires cyclables et pédestres au niveau de la ville-centre devrait faire l'objet d'un traitement particulier. De manière générale, le lien entre la ville, les bourgs et villages et les voies d'eau devrait être amélioré (par exemple entre le Lac de Laives et la halte nautiques de Gigny, ou bien les centres bourgs de Rully et de Fontaines avec le Canal du Centre ...).

Par ailleurs, afin de permettre le déplacement des croisiéristes, les capacités de stationnement de cars devraient également être repensées, sachant que 3 à 4 cars sont nécessaires pour transporter les passagers d'un seul paquebot.

### 6.4. Favoriser l'itinérance

- **Renforcer le maillage cyclable :**

Le réseau cyclable actuel comprend des discontinuités qui peuvent constituer un frein à la pratique du cyclotourisme. Il existe en effet une absence de liaison entre les principales voies, en particulier au niveau de la ville-centre. De même, on note un manque de lisibilité de la connexion entre les voies cyclables et les cœurs de villages. Il conviendrait donc d'améliorer la continuité des

itinéraires, de densifier leurs interconnexions et de renforcer leur lisibilité, afin de parvenir à un maillage optimisé pour le cyclotourisme. Les connexions avec les territoires voisins doivent également être étoffées, notamment vers la Communauté Urbaine Creusot-Montceau depuis Saint Léger sur Dheune, et vers Tournus via la voie bleue. Par ailleurs, le réseau doit être complété par une offre d'équipements et de services cohérente avec les besoins des cyclotouristes (aires de repos, stationnement sécurisé, services de location et de réparation, ...).

- **Favoriser l'intermodalité :**

L'accès aux points de départ des itinéraires cyclables doit faire l'objet de mesures prenant en compte l'ensemble des modes de transport : aménagement de parkings, d'aires de camping-car, d'arrêts de bus, organisation de liaisons avec le réseau ferroviaire... Il conviendrait également de porter une attention particulière aux points de connexion entre cyclotourisme et tourisme fluvial, le vélo et la marche étant le mode de déplacement privilégié (à 97%) des navigants lors des escales<sup>6</sup>.

- **Améliorer l'accueil des camping-caristes :**

Actuellement le Chalonnais ne compte que trois aires de services pour les camping-cars, à Saint-Gengoux le National, Saint Léger sur Dheune et Givry. Pourtant la Bourgogne est une destination prisée des camping-caristes. Afin d'améliorer l'attractivité du Chalonnais pour ces derniers, des aires d'accueil et de services pourraient être aménagées à proximité des principaux points d'intérêts touristiques, et notamment au niveau des points de départ des itinéraires cyclables et fluviaux. En ce sens, les projets à l'étude à Buxy et Chalon-sur-Saône devront être appuyés.

---

<sup>6</sup> Tourisme fluvial, poids économique et clientèles, Bourgogne Tourisme (2011)



**SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS**

6 allée de la Sucrierie - 71 100 Chalon-sur-Saône

Tél. 03 85 93 23 57

Email : [contact@paysduchalonnais.fr](mailto:contact@paysduchalonnais.fr)

[www.scotchalonnais.fr](http://www.scotchalonnais.fr)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**Ub.**  
agence  
**urbanisme**  
sud**bourgogne**

**SOBERCO ENVIRONNEMENT**

